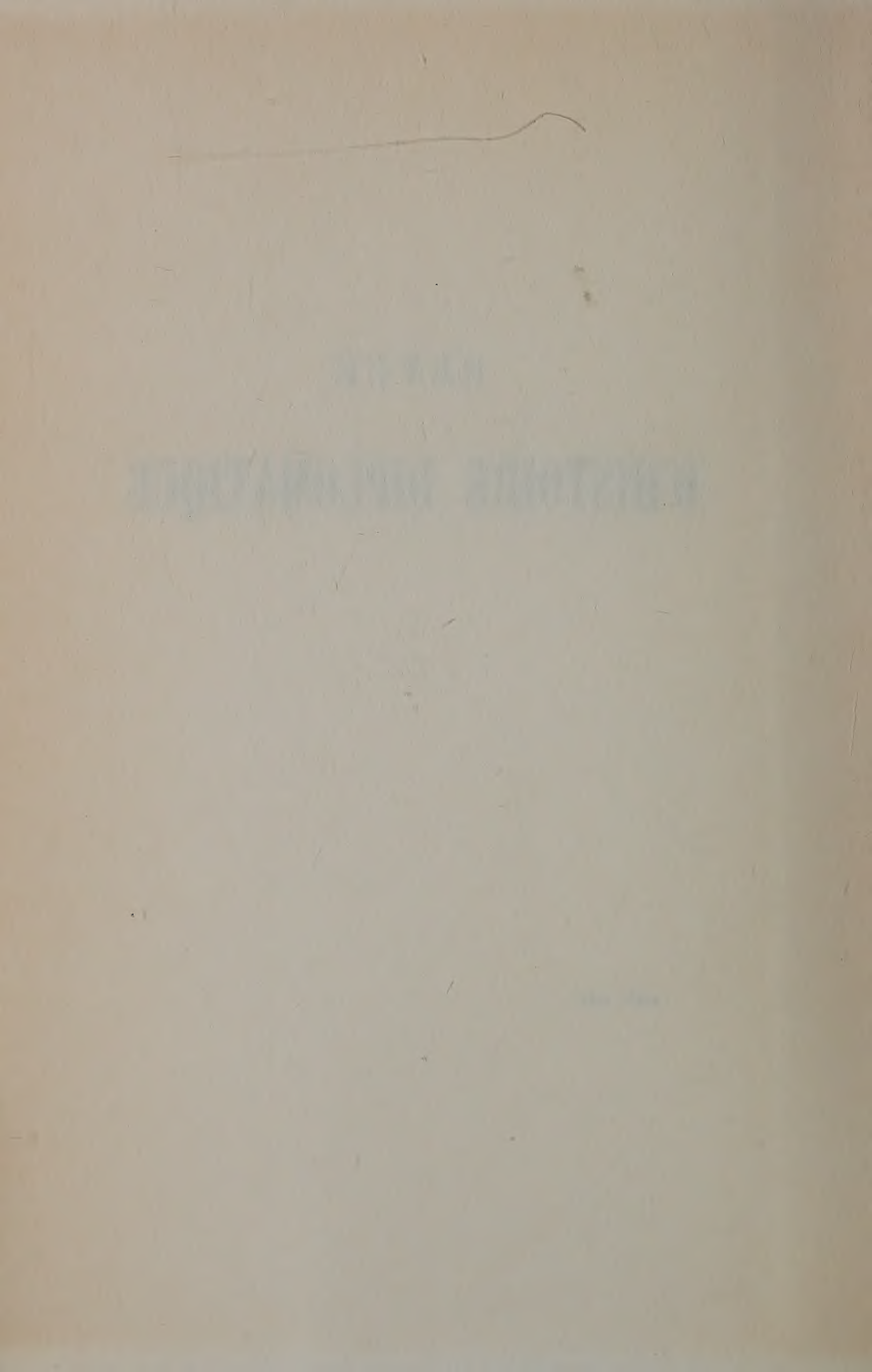


REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

HIST. DIPL.



REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

NEUVIÈME ANNÉE. — N° 1.

Paris
1895
Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1967

Printed in Germany

Lessing-Druckerei – Wiesbaden

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

JANVIER 1895

MEMBRES D'HONNEUR

Sa Majesté Don Carlos Ier, Roi de Portugal et des Algarves.

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Royal de Danemark.

Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Sparte, prince héritier de Grèce.

Son Altesse Royale Monseigneur le Comte d'Eu.

Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince de Monaco.

BUREAU

Président :	M. le duc de BROGLIE.
Vice-Présidents :	M. le baron de COURCEL, sénateur, ambassadeur de France à Londres.
	M. le marquis de GABRIAC, ancien ambassadeur.
	M. le marquis de VOGUÉ, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien ambassadeur.
Secrétaire général :	M. R. de MAULDE, ancien élève de l'École des chartes.
Secrétaires du Conseil :	M. le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, ancien secrétaire d'ambassade.
	M. ROTT, ancien secrétaire de légation.
Trésorier :	M. Octave NOEL, administrateur de la compagnie des Messageries maritimes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Allemagne

Bavière

MM.

De Sicherer, recteur de l'Université de Munich.

Grand-Duché de Posen

Le baron Chlapowski.

Vurtemberg

Le docteur von Schlossberger, vice-directeur des Archives royales de Stuttgart.

Autriche-Hongrie

Autriche

S. E. le baron von Arneth, directeur général des Archives impériales et royales de la Cour, de la Maison et de l'État, membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche, président de l'Académie des sciences.

Bohême

Fournier, professeur à l'Université allemande de Prague ;

Croatie

Le Dr Strossmayer, évêque de Diakovo.

Hongrie

Le Dr Fraknoï, vice-président de l'Académie des sciences de Hongrie, évêque d'Abre.

Galicie

Le docteur St. Smolka, professeur à l'Université, secrétaire général de l'Académie des sciences de Cracovie.

Belgique

Piot, archiviste général du royaume.

Brésil

S. E. le conseiller F. de Menèzes Doria, baron de Loreto, ancien ministre.

Centre-Amérique

S. E. le docteur Manuel M. de Peralta, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire, de Costa-Rica en Belgique, en France et en Espagne.

Danemark

S. E. le conseiller intime Vedel, directeur du ministère des Affaires étrangères du Danemark.

Egypte

S. E. Yacoub-Artin-Pacha, ministre adjoint de l'instruction publique.

Espagne

Madrid

S. E. Wenceslao de Villa-Urrutia, sous-secrétaire d'État au ministère d'État, à Madrid.

Barcelone

Le marquis de Olivart.

Etats-Unis

Andrew D. WHITE, président de Cornell-University, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis à Berlin et à St-Pétersbourg.

Grande-Bretagne

Angleterre

OSCAR BROWNING, esq. R. S., professeur à l'Université de Cambridge.

Canada

L'honorable Louis-A. JETTÉ, juge de la cour supérieure du Canada, professeur de droit civil à l'Université Laval à Montréal.

Malte

Le docteur CARUANA, directeur de la bibliothèque de la Valette.

Grèce

D. BIKÉLAS.

Italie

Rome

Le baron CARUTTI di CANTOGNO, sénateur, président de la Société historique de la Haute-Italie, membre de l'Académie *dei Lincei*, ancien ministre plénipotentiaire.

Turin

Le baron Antonio MANNO, secrétaire de l'Académie des sciences, etc.

Bologne

Le comte N. MALVEZZI de MEDICI.

Milan

Cesare CANTU, surintendant des Archives de Lombardie, membre de l'Académie *dei Lincei*, membre correspondant de l'Institut de France.

Venise

Le comte Andrea MARCELLO, membre de la Deputazione di Storia patria.

Grand-Duché de Luxembourg

Le professeur van WERVECKE, secrétaire de l'Institut grand-ducal.

Monaco

SAIGE, conseiller d'État, conservateur des archives du Palais, correspondant de l'Institut de France.

Pays-Bas

W.-H. de BEAUFORT, membre de la Chambre des députés.

Pérou

PRADIER-FODÉRÉ, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, doyen honoraire de la Faculté de Lima.

Portugal

S. E. le conseiller de SERPA PIMENTEL, ancien président du Conseil des Ministres.

Roumanie

BENGESCO, ministre plénipotentiaire de Roumanie à Bruxelles.

Russie

Saint-Pétersbourg

S. E. M. de MARTENS, professeur à l'Université Impériale, directeur au ministère Impérial des affaires étrangères.

Moscou

S. E. le baron BÜHLER, directeur général des Archives principales du ministère Impérial des Affaires étrangères, tuteur des Établisse-

ments charitables de S. M. l'Impératrice.

Pologne

Le comte WALISZEWSKI.

Suède et Norvège

Suède

S. É. M. Ch. de BURENSTAM, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Suède et de Norwège à Bruxelles et à La Haye.

Norvège

S. E. M. GR. GRAM, ministre d'État de Norvège à Stockholm.

Suisse

Berne

Le comte SIMÉON, premier secrétaire d'ambassade.

Fribourg

Le comte Max de DIESBACH.
M. DE CRUE de STOUTZ, professeur à l'Université.

Grisons

Le lieutenant-colonel T. de SPRECHER de BERNEGG.

Lausanne

Berthold van MUYDEN.

Turquie

S. E. SAÏD-PACHA, ministre des Affaires étrangères.

Cilicie

S. B. Mgr ETIENNE-PIERRE X. AZARIAN, patriarche des Arméniens catholiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

O. H. AAGAARD, professeur au collège royal de Fredericsborg, membre de l'académie de Stanislas (Danemark); Hilleröd, Danemark;

Le duc d'ABRANTÈS, ancien secrétaire d'ambassade, conseiller général de la Mayenne (France), château de Gorron, Mayenne, France;

La Bibliothèque de la MAGYAR TUDAMANYOS AKADEMIA (Hongrie), Budapest;

S. E. le baron AKERHIELM, ministre d'État (Suède), château de Margretelund, par Stockholm;

Léon ADAM, licencié en droit, avoué (France), Yvetot, Seine-Inférieure, France;

Le marquis d'ALBON (France), 2, rue Cambacérès, Paris;

Jean ALEXANDROPOULOS, ex-secrétaire de 1re classe au ministère des Affaires étrangères (Grèce), Légation de Russie à Bucarest.

J.-C.-W. ALVAREZ, vice-consul et drogman (Grande-Bretagne), ambassade d'Angleterre, Péra, Constantinople;

Le baron d'ANETHAN, ministre de Belgique (Belgique), 38, rue du Colisée, Paris;

Le baron Jules d'ANETHAN, conseiller de légation, 79, rue du Commerce, Bruxelles, (Belgique).

Le comte d'ANSEMBOURG, député, chargé d'affaires (Grand-Duché de Luxembourg), château d'Ansembourg, G.-D. de Luxembourg;

Le comte d'ANTIOCHE *membre du Conseil* (France), 18, rue Vaneau, Paris;

Al. d'APLETSCHÉIEFF, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie (Russie), 45, rue de Courcelles, Paris;

Le comte Alexandre APPONYI (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Megie, Hongrie;

Les ARCHIVES du LOIRET, représentées par M. DOINEL (France), à la Préfecture, Orléans, Loiret, France;

Les ARCHIVES ROYALES DE SUÈDE (Suède), Ricks Archivet, Stockhlm;

D'ARGOLLO FERRAO, directeur du *Brésil* (Brésil), 11, rue du Bel Respiro, Paris;

Le prince Boris ARGOUTINSKY DOLGOROUKOFF (Russie), avenue Mac-Mahon, Paris.

G. ARGYROPOULOS, agent diplomatique et consul général (Grèce), Sofia, Bulgarie;

Le comte ARMAND, ancien ministre plénipotentiaire, député (France), 20, rue Franklin, Paris;

S. E. le baron von ARNETH, *membre correspondant* (Autriche), Hofarchiv, Burg. Wien;

Hippolyte AUBERT, archiviste paléographe, sous-conservateur de la bibliothèque publique de Genève (Suisse), Vermont, près Genève;

Le comte Ludovic d'AUBIGNY, ministre de France (France), légation de France, Tanger;

Le duc d'AUDIFFRET-PASQUIER, membre de l'Académie française, séna-

teur (France), 23, rue Fresnel, Paris;

Le comte BALNY d'AVRICOURT, ministre de France (France), Santiago (Chili);

Le baron d'AVRIL, *membre du Conseil* (France), 22, rue de la Trémoille, Paris;

Louis d'AVRIL, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue de la Trémoille, Paris;

Albert AYGUESPARSSE (France), château de Toulouse, par Vayres, Gironde, France;

S. B. Mgr AZARIAN, *membre correspondant* (Turquie), Constantinople;

Frédéric BÆTZMANN, vice président de l'association littéraire internationale (Norvège), 7, rue du Congrès, Asnières, Seine, France;

Le comte G. BAGUENAULT de PUCHESSE, docteur ès-lettres (France), 18, rue Vignon, Paris;

E. BANNING, directeur du ministère des affaires étrangères (Belgique), 64, rue du Président, Ixelles (Belgique).

Le chevalier BAJNOTTI, consul attaché au ministère des Affaires étrangères (Rome).

BARACK, bibliothécaire en chef de la bibliothèque de l'Université de Strasbourg (Alsace-Lorraine), chez M. E. d'Oleire, 9, Munsterplatz.

Nikos D. BARACLIS, ancien élève de l'Ecole des sciences politiques de Paris (Grèce), Athènes;

Le baron Claude de BARANTE (France), 128, boulevard Haussmann, Paris;

Alfred BARAUDON (France), 36, rue Godot de Mauroy, Paris.

Le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire du Conseil* (France), 11, rue Saint-Florentin, Paris;

BARRÉ de LANOY, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 32 rue Caumartin, Paris;

S. E. Camille BARRÈRE, ambassadeur de la République française (France), Berne;

Fernand BARTHOLONI (France), 18, rue La Rochefoucault, Paris.

Le docteur BARTOLETTI EFFENDI, inspecteur général honoraire du service de santé (Turquie), Constantinople, 37, rue de Pologne.

A. D. BASILY, attaché de légation (Grèce), 15, rue Lesueur, Paris;

Eug.-Louis BASTIN, consul de Belgique, attaché à la chancellerie de la légation (Belgique), 6, rue Bizet, Paris;

BAUDRAN, lieutenant au 27e dragons (France), 13, quai de Saint-Cloud, (Saint-Cloud);

Alfred BAUDRILLART, agrégé de l'Université (France), 2, quai des Célestins;

Le comte HORRIC de BEAUCAIRE, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), 9, avenue d'Eylau, Paris;

Le marquis de BEAUCOURT, *membre du Conseil* (France), 53, rue de Babylone, Paris;

De BEAUFORT, *membre correspondant* (Pays-Bas), den Treek Leusden, par Amersfoort, province d'Utrecht, (Pays-Bas);

Le vicomte Frédéric de BEAUMONT, ministre plénipotentiaire (France), 56, avenue d'Iéna, Paris;

Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 10, boulevard Malesherbes, Paris;

Le vicomte BÉGOUEN, ancien élève de l'Ecole des sciences politiques (France), 226, boulevard Saint-Germain, Paris;

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES:

Le comte de BELLISSEN, ancien secrétaire d'ambassade (France), 68, rue de Varenne, Paris;

BENGESCO, *membre correspondant* (Roumanie), légation de Roumanie Bruxelles;

Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade

(France), 37, avenue Hoche, Paris;
Le baron J.-A. de BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris;
P. BERTRAND, bibliothécaire du Ministère des Affaires Étrangères, (France), 51, boulevard Arago, Paris;
Le comte V. BETTONI, secrétaire d'ambassade (Italie), légation d'Italie), Lisbonne;
La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de BELGIQUE (Belgique), Bruxelles;
La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de LA HAYE (Pays-Bas), La Haye;
La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de DRESDE (Allemagne), Dresden;
LA BIBLIOTHÈQUE DE HEIDELBERG, E. d'Oleire, 9, Munsterplatz, (Strasbourg).
La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de WURTENBERG (Allemagne), Stuttgart;
D. BIKÉLAS, *membre correspondant* (Grèce), 4, rue de Babylone, Paris;
Basile BILBASSOFF, membre de la Société historique de Russie (Russie), 36, Liteïna, Saint-Pétersbourg;
Le comte de BIZEMONT, *membre du Conseil* (France), 5, rue Saint-Simon, Paris;
BLADÉ, attaché au ministère des Affaires étrangères, professeur à l'école des hautes études commerciales (France), 11, rue de la Pépinière, Paris;
Le baron de BLOCKHAUSEN, ancien ministre d'Etat, député Grand-Duché de (Luxembourg,) château de Birtrange, G.-D. de Luxembourg;
S. A. le prince Roland BONAPARTE, (France), 10, avenue d'Iéna, Paris;
Le baron Carl Jedward BONDE, ancien grand chambellan, chevalier de l'ordre des Séraphins (Suède), château d'Ericsberg, par Katrineholm, Södermanland, Suède;
L'honorable R. BONGHI, membre de la chambre des députés (Italie), villino Bonghi, quart. Macao, Rome;
BONIECKI (Russie), 53, Nowy Swiat, Varsovie;
Pierre BONNASSIEUX, archiviste aux Archives nationales (France), 62, rue de Rennes, Paris;
F. BONNET, avocat au conseil d'Etat (France), 198, boulevard Saint-Germain, Paris;
Le docteur Carl von BONSDORFF, maître de conférences à l'Université d'Helsingfors (Russie), Helsingfors, Finlande;
Maurice BOREL, secrétaire d'ambassade (France), 32, avenue Montaigne, Paris;
Le comte BOULAY de la MEURTHE, *membre du Conseil*, (France), 23, rue de l'Université, Paris;
Joseph BOURDEL (France), 1, rue de Narbonne, Paris;
H. du BOURG, ancien officier (France), 4, rue de Mézières, Paris;
Le comte de BOURMONT, *membre du Conseil* (France), 24, rue Las-Cases, Paris;
BOUTIRON, secrétaire d'ambassade (France), légation de France, St-Pétersbourg;
Alfred BOVET, France, Valentigney, Doubs (France);
Le marquis de BRETEUIL, *membre du Conseil* (France), 33, avenue des Champs-Elysées, Paris;
Le comte Jean du HAMEL de BREUIL, (France), 118, rue du Bac, à Paris, et à Vienne (Autriche);
Le comte Pierre de COSSÉ-BRISSAC (France), 39, rue Dumont-d'Urville, Paris;
Le marquis BRIVIO SFORZA, consul du Chili (Italie), Milan;
Le duc de BROGLIE, *président de la Société* (France), 10, rue de Solférino, Paris;
Le prince de BROGLIE, député, ancien secrétaire d'ambassade (France), 48, rue de la Boétie, Paris;
G. BROLEMANN (France), 52, boulevard Malesherbes, Paris;
Oscar BROWNING, *membre correspondant* (Grande-Bretagne), King's collège, Cambridge;

S. E. le baron BUHLER, *membre correspondant* (Russie), Moscou ;

SON ALTESSE ROYALE Mgr LE PRINCE DE BULGARIE ;

S. E. Charles de BURENSTAM, *membre correspondant* (Suède), 50 rue Marie de Bourgogne, Bruxelles ;

S. S. le marquis de BUTE, pair du Royaume, président de la *British record Society* (Grande-Bretagne), 51, St-John's lodge, Regents park, London ;

Le comte C.-J.-E. van BYLANDT, membre de la députation permanente des Etats de la province de la Hollande méridionale (Pays-Bas), La Haye ;

Le comte W. K. F. P. van BYLANDT, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, membre de la seconde chambre des Etats généraux (Pays-Bas), La Haye ;

Don Felice CALVI, vice-président de la Société d'histoire lombarde (Italie), palazzo Castiglione, corso Venezia, Milano ;

S. E. M, CALVO, ministre de la République Argentine, Roonstrasse, Berlin.

S. E. M. CAMBON, ambassadeur de France (France), palais de France, Constantinople ;

Le comte de CANCLAUX, ministre plénipotentiaire (France), 10, rue Crevaux, Paris ;

S. E. Antonio CANOVAS del CASTILLO, ancien président du Conseil des ministres, président de l'Académie Royale d'histoire de Madrid, président de l'Athénée de Madrid, etc. (Espagne), Madrid ;

Le prince Michel CANTACUZÈNE, général major (Russie), légation de Russie à Athènes ;

Cesare CANTU, *membre correspondant* (Italie), 5, via Morigi, Milano ;

S. E. CARATHÉODORI-EFFENDI, ministre de Turquie (Turquie), légation de Turquie, avenue Louise, Bruxelles ;

S. A. CARATHÉODORI-PACHA, (Turquie), au palais princier, Samos ;

CARTERON, consul de France (France), Bâle ;

Le docteur CARUANA, *membre correspondant* (Grande-Bretagne), Biblioteca publica, Valetta, île de Malte ;

Le baron CARUTTI DI CANTOGNO, *membre correspondant* (Italie), 8, via Florida, Roma ;

CASATI de CASATIS, conseiller à la cour d'appel de Paris (France), 16, rue Alfred de Vigny, Paris ;

Antonio de CASTRO Y CASALEIZ, secrétaire d'ambassade (Espagne), 6, calle de Claudio Coello, Madrid ;

Le CERCLE AGRICOLE (France), 284, boulevard Sain-Germain ;

Gabriel CHABERT (France), 31, avenue des Champs-Elysées, Paris ;

Sir T. Major TANKERVILLE-CHAMBERLAYNE (Grande-Bretagne), retired United service and army and navy clubs. Londres.

La Bibliothèque de la CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais Bourbon, Paris ;

Alfred CHARPENTIER, consul général (France), consulat de France, Gênes ;

CHARVÉRIAT (France), 29, rue Gasparin, Lyon ;

H. CHASLES (France), 31, rue de la Baume, Paris ;

Georges CHASSIOTIS (Grèce,) 21, rue d'Argenteuil, Paris ;

Le marquis de CHATEAURENARD, ancien ministre plénipotontiaire, ancien conseiller d'Etat (France), 65, rue de Varenne, Paris ;

Le comte de CHAUDORDY, *membre du Conseil* (France), 22, rue de l'Elysée, Paris ;

Le marquis de CHAUMONT-QUITRY, (France), 13, boulevard des Invalides, Pari s;

Le comte de CHAUMONT-QUITRY, (France), 5, avenue d'Antin, Paris ;

Le Chef du département fédéral des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, Berne.

S. E. M. Basile CHEREMETEW, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), 71, rue de la Faisanderie, Paris;

A. CHEVANDIER de VALDROME, secrétaire d'ambassade (France), 35, avenue d'Antin, Paris;

Maurice CHEVRIER, ancien magistrat (France), 35, rue Jacob, Paris;

Le baron CHLAPOWSKI, *membre correspondant* (Prusse), Szoldry, Gr. D. de Posen;

CHOTARD, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (France). 61, rue de Vaugirard, Paris.

CHOUMIGORSKI, archiviste de la Chancellerie particulière de S. M. l'Empereur de Russie pour les institutions de l'Impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Pétersbourg;

CLAVERY, ancien directeur au Ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue de Milan, Paris;

Jules de CLERCQ, consul, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), quai d'Orsay, Paris;

Le Bibliothécaire des Facultés de CLERMONT-FERRAND (France), Clermont Ferrand, Puy-de-Dôme, France;

COBIANCHI, attaché d'ambassade (Italie), légation d'Italie, Berne;

COGORDAN, ministre plénipotentiaire (France), à l'Agence et consulat général de France, au Caire.

Le comte Luigi PROVANA di COLLEGNO, gentilhomme de cour de S. M. la Reine d'Italie, correspondant du Comité Royal d'histoire national de Turin (Italie), 16, via Bogino, Turin.

André CONDOURIOTIS, maréchal de la cour de S. M. le roi des Hellènes (Grèce), Athènes;

G. CONSTANTINIDÈS, conservateur de la Bibliothèque nationale (Grèce), 7. ὁδὸς Κάνεγγος, Athènes;

Emm. COPPINGER (France), 1, rue Bassano, Paris;

CORDIER, professeur à l'Ecole des langues orientales (France), 3, place Vintimille, Paris;

M. CORGIALEGNO (Grèce), George yard, Lombard street, Londres, E. C.;

Le vicomte Roger de CORMENIN (France), 25, rue de l'Arcade, Paris;

A. da COSTA, secrétaire de la légation (Brésil), légation du Brésil, Washington;

FRED. COUDERT, 13, East (Etats-Unis), 45th street, New-York.

Jules COULBAULT, élève de l'Ecole des langues orientales (France), 3, rue de Lulli, Paris;

Le baron de COURCEL, *vice-président de la Société*, ambassadeur de la République française à Londres (France), hôtel de l'ambassade de France, Londres, Angleterre.

Georges de COURCEL (France), 178, boulevard Haussmann;

Valentin de COURCEL (France), 20, rue de Vaugirard, Paris;

Le marquis de COURCY, ancien diplomate (France), 33, rue Saint-Dominique, Paris;

CRAMPON, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château, Aisne, France;

Robert de CRÈVECŒUR (France), 120, rue de Longchamp, Paris;

CRIÉZIS, chargé d'affaires (Grèce), légation de Grèce, Paris;

De CYON, ancien directeur de la *Nouvelle Revue*, délégué du ministère du Commerce (Russie), 11, rue Copernic, Paris;

Jean DARCY (France), Brimborion, Sèvres, Seine-et-Oise, France;

Ernest DAUDET (France), 48, avenue Marceau, Paris;

M. Albert DECRAIS, ancien ambassadeur (France), 62, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris;

Francis DECRUE de STOUTZ, *membre correspondant* (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève ;

DELAFOSSE, député (France), 11, rue de Courcelles, Paris ;

DELAGARDE (France), 10, rue de Courcelles, Paris ;

DELAROCHE-VERNET, attaché au Cabinet du ministre des affaires étrangères (France), 6 avenue de l'Alma, Paris ;

Louis DELAVAUD, secrétaire d'ambassade (France), 85, rue de Boëtie, Paris ;

J. DELAVILLE LE ROUX, *membre du conseil* (France), 52, rue de Monceau, Paris ;

L. DELISLE, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale (France), 8, rue des Petits-Champs, Paris ;

N. DELYANNIS, ancien ministre plénipotentiaire (Grèce), 16, rue Clément-Marot, Paris;

DEPREZ chez M. COLNAPHI et C° (Grande-Bretagne), 13/14, Pall mall East, London.

DESCHAMPS, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France, Saint-Pétersbourg ;

Paul DESCHANEL, député (France), 69, avenue Marceau, Paris ;

DESCOS (France), 211, boulevard Saint-Germain, Paris ;

Le comte Max de DIESBACH, *membre correspondant* (Suisse), Villars-les-Joncs, par Fribourg, Suisse.

S. E. DJEVAD-PACHA, grand-vizir (Turquie), Constantinople ;

H. DONIOL, membre de l'Institut, directeur de l'imprimerie nationale (France), rue Vieille-du-Temple, Paris ;

Le général DONOP, commandant la 6e brigade de dragons (France), Dôle;

DORIZAS, premier secrétaire de S. S. le patriarche œcuménique (Turquie), Constantinople ;

Jean DOULCET, secrétaire d'ambassade (France), 4, place du Palais-Bourbon, Paris ;

L'archimandrite Nikiphor DOUTCHITCH (Serbie), Belgrad ;

E. DRAGOUMIS, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes ;

Marc DRAGOUMIS, ancien ministre plénipotentiaire (Grèce), 25, rue Kephisias-Athènes ;

Le vicomte du DRESNAY, attaché d'ambassade (France), consulat de France, au Caire ;

DRIAULT, professeur agrégé (France), au Lycée d'Orléans, Loiret, France ;

DUBOIS de l'ESTANG, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris ;

Le vicomte DUGON (France), château de Moidière, par la Verpillière, Isère, France ;

DUPUIS, secrétaire de l'Ecole des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris ;

Paul DURRIEU, *membre du conseil* (France), 2, rue Saint-Simon, Paris ;

Michel A. DURUTTI, chargé d'affaires de Grèce, (Grèce), Autriche ;

BERNARD DUTREIL, sénateur (France), 22, rue Marignan, Paris ;

La Bibliothèque de l'Ecole des SCIENCES POLITIQUES (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris ;

ENGELHARDT, ministre plénipotentiaire (France), 27, corso Solférino, Gênes ;

Michel EPHRUSSI (France), 45, rue de l'Arcade, Paris ;

Le baron BEZUEL d'ESNEVAL (France), 29, rue Saint-Guillaume, Paris ;

S. E. ESSAD-PACHA, ambassadeur de Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris;

Le baron d'ESTRELLA, (France), 14, place Vendôme, Paris ;

A. EYDIN (France), 5, avenue de Picardie, Versailles ;

S. E. M. P. EYSCHEN, ministre d'État

(Grand-Duché de Luxembourg), Luxembourg ;

L'honorable H. FABRE, *membre du conseil* (Canada), 10, rue de Rome, Paris ;

FAGNIEZ (France), 51, rue de Paris, Meudon, (Seine-et-Oise) ;

FÉRAUD-GIRAUD, conseiller à la cour de cassation (France), 74, rue de Rennes, Paris ;

Hugo FINALI (France), 68, rue de la Chaussée-Antin, Paris ;

Lord Edmond FITZMAURICE (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Wits, Angleterre ;

FLOURENS, député, ancien ministre des affaires étrangères (France), 129, rue de la Pompe, Paris ;

FLURY, ancien ministre plénipotentiaire (France), 11, rue Murillo, Paris ;

Le général FORTER, ancien secrétaire (Etats-Unis) d'Etat, à Washington, U. S.

FOURNIER, *membre correspondant* (Autriche-Bohême), 36, Mariengasse, Prague ;

Le colonel FRANASSOVITCH, ancien ministre des Affaires étrangères (Serbie), Belgrad ;

Le comte Edouard FRÉMY, ancien premier secrétaire d'ambassade (France), 14, rue Cassette, Paris ;

M. de FRÉVILLE de LORME, conseiller à la Cour des comptes (France), 18, rue Cassette, Paris ;

F. de FRONDEVILLE (France), 13, rue Daru, Paris ;

S. E. le comte KRAG JUEL VIND FRYYS, ancien président du Conseil des ministres (Danemark), Bolley, Horsens, Jutland, Danemark ,

FUNCK-BRENTANO, *membre du conseil* (France), 5, rue de la Barouillère, Paris ;

Frantz FUNCK-BRENTANO, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 7, rue de Passy, Paris ;

GABBA, professeur à l'Université de Pise (Italie), Pise ;

Le marquis de GABRIAC, *vice-président de la Société* (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris ;

Alfred GARNEAU, chef de bureau au Sénat du Canada (Canada), Ottawa.

A. GEFFROY, *membre du Conseil* (France), palazzo Farnese, Rome ;

Ch. GEFFROY de GRANDMAISON (France), château de Nuget, par Conches (Eure) ;

S. E. J. U. GENNADIOS, ancien ministre de Grèce (Grèce), chez M. C. Hutchins, Drayton Lodge, Ealin Dran, London W. ;

Léon GEOFFRAY, premier secrétaire d'ambassade (France), 37, rue de la Pompe, Paris ;

De GEOFROY, ministre plénipotentiaire (France), 1, rue de Narbonne, Paris ; villa Clémentine, le Muy, Var ;

Le colonel docteur Vladan GEORGÉVITCH, ministre plénipotentiaire (Serbie), légation de Serbie, Athènes ;

A. de GIERS, consul général (Russie), Jassy, Roumanie ;

Michel de GIERS, conseiller au ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), 12, rue Marbeuf, Paris ;

Le chambellan Nicolas de GIERS, premier secrétaire d'ambassade (Russie), 12, rue Marbeuf, Paris ;

Le docteur GLAESENER, (Grand-Duché de Luxembourg, Diekirch, Gr. D. de Luxembourg ;

J. G. GLEICHMANN, ancien ministre des finances, président de la seconde Chambre des États-Généraux (Pays-Bas), La Haye ;

René GOBLET, député, ancien ministre des affaires étrangères, ancien président du Conseil des ministre (France), 83, rue de Chaillot, Paris ;

Le baron de GOLSTEIN, membre du Conseil de Régence, ancien ministre des colonies (Pays-Bas), La Haye ;

Ch. GOMEL, ancien maître des re-

quêtes au Conseil d'Etat (France), 1, rue de la Ville l'Évêque, Paris ;
Le comte Théodore de GONTAUT-BIRON (France), 45, rue de Varenne, Paris ;
Giacomo GORRINI, chef de la section des archives au ministère des Affaires étrangères (Italie), palazzo della Consultà, Rome ;
S. E. Gr. GRAM, *membre correspondent*, (Norvège), Stockholm.
Le duc de GRAMONT (France), 52, rue de Chaillot, Paris ;
Le comte GREFFULHE, député (France), 8, d'Astorg, Paris ;
Edouard GRENIER, ancien secrétaire d'ambassade (France), 184, boulevard St-Germain, Paris ; Baume-les-Dames, Doubs, France ;
La Bibliothèque universitaire de GRENOBLE (France), Grenoble, Isère ;
Le comte GREPPI, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan ;
Emmanuel GREPPI, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milan ;
Le comte Louis Gabriel GROPELLO, attaché d'ambassade (Italie), légation d'Italie, Berne ;
Le vicomte de GROUCHY, ministre plénipotentiaire (France), 29, avenue Montaigne, Paris ;
Aless. GUESALAGA, premier secrétaire de la Légation (République Argentine), In den Zellen, Berlin ;
J. GUICHARD DES AGES (France), Couhé-Vérac, (Vienne) ;
Le comte de GUICHEN (France), Ste-Catherine, par Cirey, Meurthe-et-Moselle, France ;
S. E. le baron GUILLAUME, ministre de Belgique (Belgique), légation de Belgique, Athènes ;
Arpàd de GYORY de NADUDVAR, archiviste-rédacteur aux Archives Impériales et Royales de Vienne (Autriche), 2, Rengasse, Vienne ;
Herbert HAINES, Esq. (Grande-Bretagne), 110, Belgrave road, London ;
Agathon de HAMMARSKJOLD, attaché aux archives du royaume (Suède). Ricks archivet, Stockholm ;
Le prince Ch. HANDJERI (France), château de Manerbe, par Lisieux, Calvados, France ;
Le comte B. d'HARCOURT, *membre du Conseil* (France), 40, rue de l'Université, Paris ;
Le jonkheer C. HARTSEN, ancien ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye ;
Le docteur HEIMBURGER, Privat docent à l'Université de Heidelberg (Allemagne), 22, Léopoldstrasse, Heidelberg ;
S. E. M. HERBETTE, ambassadeur de la République française (France), ambassade de France, Berlin ;
Le comte d'HÉRICOURT, consul général, chargé d'affaires (France), à Bogota, Colombie ;
S. E. le baron HOCHSCHILD, ancien ministre des Affaires étrangères (Suède), château de Bellings, par Marvinsholm, Suède ;
Michel G. HOLBAN, vice-consul de Roumanie, membre de la Société de géographie de Genève, (Roumanie), 2, rue St-Léger, Genève ;
Henri HOUSSAYE (France), 47, avenue Friedland, Paris ;
Le baron d'ITAJUBA, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 121, boulevard Haussmann, Paris ;
Eugène JARRY (France), Orléans.
Le baron de JAURU, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 1, Schwindstrasse, Francfort-sur-le-Mein ;
Augustus JAY, secrétaire de la légation des États-Unis à Paris (Etats-Unis), 70, avenue Marceau, Paris ;
L'honorable Louis-A. JETTÉ, *membre correspondant* (Canada), Montréal ;
Le JOCKEY-CLUB (France), rue Scribe, Paris ;
Henri JOHNSTON (France), 18, pavé des Chartrons, Bordeaux ;
Sir JONES, attaché au département

d'État, à Washington, (États-Unis);

Jooris, ministre de Belgique à Berne (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles ;

Le comte R. de Kergorlay (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier, France ;

P.-L. de Kermaingant (France), 102, avenue des Champs-Elysées, Paris ;

De Kirow-Dijan, consul général de Russie (Russie), Cadiz, Espagne ;

Aladar de Kiss de Nemesker, secrétaire d'ambassade (France), 3, rue de la Terrasse, Paris ;

Le comte Komarowski, professeur de droit international à l'université de Moscou (Russie), au lycée du Cesarevitch Nicolas, rue Ostojenka, Moscou ;

Romain Komierowski, membre du Reichstag (Allemagne), Niezychowo, Weissenhohe, Prusse ;

Le Dr Joseph Korzeniowski, délégué de l'Académie des Sciences de Cracovie (Autriche-Galicie), à la bibliothèque polonaise, quai d'Orléans, Paris ;

Le comte Koscielski, député au Reichstag (Prusse), 32, Kœninggraetzerstasse, Berlin ;

Le comte Hector Kwilecki, député au Reichstag (Prusse), Kwilcs, Gr. Duché de Posen ;

Le marquis de La Borde (France), 25, quai d'Orsay, Paris ;

E. de Laboulaye, ancien ambassadeur (France), 129, avenue des Champs-Elysées, Paris ;

J. de la Boulinière (France), ambassade de France à Constantinople.

Camille Labouret (France), 22, rue de l'Elysée, Paris ;

A. Lacaze, secrétaire d'ambassade (France), 2, rue du Cirque, Paris ;

René Lenepveu-Boussaroque de Lafont, secrétaire d'ambassade (France), 29, avenue d'Antin, Paris ;

Pierre de La Gorce, ancien magistrat (France), Fouquières-lès-Béthune, par Béthune, Pas-de-Calais, France ;

Louis de Laigue, consul général (France), plaza de Mina, Cadiz, Espagne ;

Roger Lambelin (France), 57, rue de l'Université, Paris ;

Léonidas Lambrinudi (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, Londres ;

Spiridion Lambros, professeur à l'Université d'Athènes (Grèce), Athènes ;

Léon de Lanzac de Laborie (France), 22, rue d'Assas, Paris ;

Luis de La Piedra (Espagne), 81, rue d'Amsterdam, Paris ;

M. Lardy, ministre de Suisse (Suisse), 5 bis, rue Marignan, Paris ;

William de La Rive (Suisse), Présinge près Genève ;

Le comte Aymery de La Rochefoucauld (France), 93, rue de l'Université, Paris ;

Le duc de La Trémoille, *membre du Conseil* (France), 4, avenue Gabriel, Paris ;

Fernand Laudet, ancien secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Rome, Paris et château de Lodève, par Merciac, Gers ;

Le comte de Laugier-Villars, conseiller d'ambassade (France), 24, rue de l'Université, Paris ;

S. E. le marquis de La Véga de Armijo, ministre d'État (Espagne), Madrid ;

M. de La Verteville, ancien ministre plénipotentiaire (France), 51, rue de Varenne, Paris ;

R. Lavollée, *membre du Conseil* (France, 462, boulevard Haussmann, Paris ;

Léon Lefébure, ancien député (France), 36, avenue Marceau, Paris ;

O. Le Fèvre, publiciste (France), 13, quai Voltaire, Paris ;

Germain Lefèvre-Pontalis, ancien rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), 53, boulevard Malesherbes, Paris ;

S. E. M. de Léon y Castillo, am-

bassadeur d'Espagne (Espagne), ambassade d'Espagne à Paris ;

Anatole LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris ;

Le duc de LESPARRE (France), 62, rue de Ponthieu, Paris ;

LEVASSEUR, *membre du Conseil* (France), 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris ;

Le comte Adam LEWENHAUPT, premier chambellan, grand-croix de l'Etoile polaire (Suède), château de slott Sjoholm, par Katrineholm, Sodermanland, Suède ;

La LIBRAIRY DEPARTMENT OF STATE, (États-Unis). Aux soins de l'Ambassade des États-Unis, 59, rue de Galilée, Paris ;

Aimé LIEFFROY (France), 11, rue Charles-Nodier, Besançon, Doubs, France;

GASTON LIEBERT, enseigne de vaisseau de réserve, attaché au ministère des Affaires Étrangères, (France), Villa de La Feuillaume, bois de Vaucresson (Seine-et-Oise).

S. E. le prince LOBANOFF, ambassadeur de Russie (Russie), ambassade de Russie, Vienne ;

Le prince A. LOBANOFF de ROSTOFF, vice-consul de Russie (Russie), Yokohama ;

R. LODGE, Esq., professeur au Brasenore-College d'Oxfrod (Grande-Bretagne), Brasenore College, Oxford ;

De LOMÉNIE, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 92, rue de Miromesnil, Paris ;

F. de MENÈZES DORIA, baron de LORETO, *membre correspondant* (Brésil), 28, Draïa da Lapa, Rio-de-Janeiro ;

L'abbé LOTH, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen ;

Le comte de LUÇAY, *membre du Conseil* (France), 90, rue de Varenne, Paris ;

Le marquis de LUPPÉ (France), 29, rue Barbet de Jouy, Paris ;

Le comte de MACEDO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (Portugal), 113, Atocha, Madrid ;

Le docteur Ch. MACRY (Grèce), Tecuci, Roumanie ;

C.-G. MALMSTROM, ancien ministre, ancien chef des archives du Royaume (Suède), Ricks Archivet, Stockholm ;

Le comte Nerio MALVEZZI de MEDICI, *membre correspondant*, (Italie), Bologne ;

Bernard de MANDROT, ancien élève de l'Ecole des chartes (Suisse), 57, rue Pierre-Charron, Paris ;

Henri de MANNEVILLE, secrétaire d'Ambassade (France), ambassade de la République française, Berlin;

Le baron MANNO, *membre correspondant* (Italie), 19, via Ospedale, Torino ;

Le comte Andrea MARCELLO, *membre correspondant* (Italie), Venise.

S. E. M. de MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimanskaïa, Saint-Pétersbourg ;

Alphonse de MARTIN, (France), attaché à la légation de France, Tanger, Maroc.

Le comte de MAS-LATRIE, *membre du Conseil* (France), 226, boulevard Saint-Germain, Paris ;

Frédéric MASSON, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 122, rue de la Boëtie, Paris ;

Francisco de MATEUS, ancien ministre plénipotentiaire (Colombie), chez MM. Fould frères, banquiers, 30, rue du faubourg Poissonnière, Paris ;

S. A. I. la princesse MATHILDE (France), 20, rue de Berri, Paris ;

R. de MAULDE, *secrétaire général de la Société* (France), 10, boulevard Raspail, Paris ;

Lucien MAUROUARD, deuxième secrétaire de légation (France), légation de France, Athènes ;

Michel Mavro (Grèce), Odessa;

Le prince N. Mavrocordato, ministre de Grèce (Grèce), Constantinople;

Le commandeur Edmondo Mayor des Planches, conseiller de légation à Berne, Moncalieri, prov. de Turin, Italie.

Mayor (Suisse), chemin de Saint-Jean, campagne Grisi, Genève;

Le vicomte de Meaux, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien ministre (France), 101, rue du Bac, Paris;

Constantin Melas (Grèce), 77, cours Pierre Puget, Marseille;

Léon M. Melas, docteur en droit, (Grèce), Athènes;

Le docteur Carlo Merkel, professeur à l'Université (Italie), Pavia.

Le baron de Mesnard, ancien secrétaire d'ambassade (France), 95, faubourg Saint-Honoré, Paris;

S. E. le prince Alexandre Mestcherski, écuyer de Cour de S. M. l'Empereur, tuteur honoraire des institutions de S. M. l'Impératrice, ancien Grand-Maréchal de la noblesse dans les Gouvernements de Moscou et de Poltava (Russie), Twerskaïa, Moscou;

S. A. le prince Richard de Metternich, ancien ambassadeur (Autriche), 27, Rennweg, Vienne;

Le comte Meunier du Houssoy, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue Prony, Paris;

René Millet, résident général de France (France), Tunis;

Le Ministère des Affaires Étrangères de l'Equateur (Equateur), Quito;

Le chef de la division des Archives au Ministère des Affaires Étrangères de France (France), 130, rue de l'Université, Paris,

Le directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires Étrangères de France (France), quai d'Orsay, Paris;

S. Exc. le Ministre des Affaires Étrangères d'Italie (Italie), Rome;

S. Exc. le Ministre des Affaires Étrangères d'Autriche-Hongrie (Autriche-Hongrie), Vienne;

S. Exc. le Ministre des Affaires Étrangères de France (France), quai d'Orsay, Paris;

S. E. le Ministre des Affaires Étrangères de Turquie (Turquie), Constantinople;

H. Missak-Effendi, conseiller d'ambassade (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris;

Pompeo Molmenti, ancien député à Venise (Italie).

Le comte de Moltke-Hvitfeld, ministre de Danemark à Paris (Danemark), 29, rue de Courcelles, Paris;

Le marquis de Rippert de Monclar, ministre plénipotentiaire (France), légation de France, Caracas, Vénézuela;

S. E. le comte de Montebello, ambassadeur de France (France), Saint-Pétersbourg;

Albert de Montet, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande (Suisse), Chardonne-sur-Vevey, Suisse;

Le comte de Montholon, ministre de la République française (France), légation de France, Athènes);

Le marquis de Montmarin, ministre plénipotentiaire (France), Vienne;

Alfred Morrison, esq. (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaphi et C[e], 13-14, Pall Mal East, London;

Le comte Renaud de Moustier, *membre du Conseil* (France), 85, rue de Grenelle, Paris;

Le marquis de Moustier, député (France), 9, avenue de l'Alma, Paris;

Le comte de Mouy, ancien ambassadeur (France), 26, rue Nicolo, Paris;

Ad. MOYNIER, consul de Belgique à Genève (Belgique), 4, rue Constantin, Genève ;

Berthold van MUYDEN, *membre correspondant* (Suisse), Lausanne ;

Le comte Louis MYCIELSKI, député au Reichstag (Prusse), Galowo, Samter, Gr. duché de Posen ;

Le comte de LA BARRE de NANTEUIL, (France), château de Néchoat, par Morlaix, Finistère, France ;

Ferdinand Henry de NAVENNE, secrétaire d'ambassade (France), pal. Farnese, Rome ;

Mme Christine NEGROPONTE (Grèce), 13, quai d'Orsay, Paris ;

Le baron de NERVO (France), 17, rue de Marignan, Paris ;

N. NICOLAIDES, directeur de l'*Orient* (Grèce), 147, boulevard Saint-Michel, Paris.

Le duc de NOAILLES (France), 60, boulevard de la Tour Maubourg, Paris ;

Octave NOEL, *trésorier de la Société* (France), 70 bis, rue de l'Université, Paris ;

C.-T. ODHNER, professeur honoraire de l'Université de Lund, chef des Archives royales (Suède), Ricks Archivet, Stockolm ;

Le marquis de OLIVART, *membre correspondant* (Espagne), 69, Bruch, Barcelone ;

S. E. le comte d'ORMESSON, ministre de la République Française (France), légation de France, Copenhague ;

S. E. M. d'ORNELLAS, pair de Portugal, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de première classe en disponibilité (Portugal), 31, via Nova de S. Caetano, Lisbonne, et château de Camacha, à Madère ;

S. E. le prince OUROUSSOFF, ministre de Russie (Russie), légation de Russie, Bruxelles ;

Manuel del PALACIO, ministre résident (Espagne), Ministerio de Estado, Madrid ;

G. PALLAIN, conseiller d'État, directeur général des Douanes, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, quai Debilly ;

Alexandre PANGIRIS-BEY, secrétaire-interprète de la Banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale ottomane, Constantinople ;

Le conseiller d'État vicomte de PARANAGUA, chez M. le marquis de Barral, 11, rue St-Florentin, Paris ;

Th.-G. PARASCHOS, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople ;

Le comte P. D. PASOLINI, sénateur du royaume (Italie), casa Pasolini, piazza dell' Aquila, Ravenne ; palazzo Sciarra, Rome ;

Louis PASSY, député (France), 45, rue de Clichy, Paris ;

L.-G. PÉLISSIER, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier (France), 33, Sgr du Jeu de Paume, Montpellier, France ;

Le baron de PENEDO, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 66, avenue d'Iéna, Paris ;

S. E. Manuel de PERALTA, *membre correspondant* (Costa-Rica), 85, Calle de Alcala, Madrid ;

Le marquis de PERSAN, chargé d'affaires de France (France), à Quito, Equateur, et chez MM. Flury-Hérard, banquiers ;

Maxime PETIT, conseiller à la Cour des comptes (France), 70, rue d'Assas, Paris ;

Jules PETIT, conservateur de la Bibliothèque royale (Belgique), Bibliothèque royale, Bruxelles ;

Georges Picot, *membre du Conseil* (France), 54, rue Pigalle, Paris;
V. Pierre, *membre du Conseil* (France), 40, rue du Bac, Paris;
Le comte Artus de Pina de Saint-Didier, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de Naples, Paris;
Léonce Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Besançon, Doubs;
S. E. le prince Pio de Savoie, marquis de Castel Rodrigo (Espagne) via Borgo nuovo, Milan.
Piot, *membre correspondant* (Belgique), rue Berkmans, Saint-Gilles, Bruxelles;
L'abbé Pisani, professeur à l'Institut catholique de Paris (France), 31, rue de Sèvres, Ville-d'Avray, Seine-et-Oise;
Le baron de Plancy, ancien conseiller d'ambassade (France), 53, avenue de l'Alma, Paris;
Plantet, attaché au ministère des Affaires étrangères (France), 242, boulevard Saint-Germain, Paris;
S. E. M. Polovtsoff, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société Impériale historique de Russie (Russie), Mojka, Saint-Pétersbourg;
Le marquis de Pommereu (France), 67 et 69, rue de Lille, Paris;
René Bittard des Portes, publiciste, ancien chef de cabinet au Ministère de la justice, docteur en droit (France), 44, rue de Naples, Paris;
Pradier-Fodéré, *membre correspondant* (France), 65, cours Vitton, Lyon;
Le docteur A.-F. Pribram, membre de l'Académie des sciences (Autriche), 20, Landesgerichtsstrasse, Wien;
Le comte Constantin Przezdziecki (Russie), 6, rue Foksal, Varsovie.
Le prince Dominique Radziwil (France), 8, rue La Mennais, Paris;
Le comte de Rambuteau, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet de Jouy, Paris;
Démètre Razis, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (Grèce), ministère des Affaires étrangères, Athènes;
S. E. le baron de Reedtz-Thott, ministre des Affaires étrangères (Danemark), Copenhague;
L. Renault, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris;
M. Renieri, gouverneur de la Banque nationale d'Athènes (Grèce), Athènes;
Le baron Renzis, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (Italie), 53, rue de la Loi, Bruxelles;
Alph. Rivier, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Institut de droit international, consul général de Suisse (Belgique), 49, avenue de la Toison-d'Or, Bruxelles;
Le comte de Robien, (France), 21, Boulevard de Latour-Maubourg, Paris:
Emmanuel Rodocanachi (France), 54, rue de Lisbonne, Paris;
H. G. Rogge, professeur à l'université d'Amsterdam (Pays-Bas), Amsterdam;
Comte de Robien, 21, boulevard Latour-Maubourg, Paris;
Le vicomte Olivier de Romanet (France), château du Guillet, Orne;
H. de Ronseray (France), 19, rue de Lille, Paris;
S. S. le comte de Rosebery, pair du royaume, ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne, chez MM. Colnapli et Cᵉ, 13-14, Pall Mall East, Londres;
Jules Rostand, banquier (France), 45, rue de Courcelle, Paris;
Le baron Alphonse de Rothschild, (France), 2, rue Saint-Florentin, Paris;

Le baron Edmond de ROTHSCHILD (France), 41, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

Le baron Gustave de ROTHSCHILD (France), 23, avenue Marigny, Paris.

Ed. ROTT, *secrétaire du Conseil* (Suisse), 49, rue Vineuse, Passy-Paris.

Louis ROUILLIER-BEY, secrétaire général de S. A. le Khédive, (Egypte) au Caire ;

François ROUSSEAU (France), 12, rue Bayard, Paris ;

Le baron A. de RUBLE, *membre du Conseil* (France), 43, rue Cambon, Paris ;

Le comte Sigismond RZYSZCZEWSKI (Russie-Pologne), 36, Novo Zielna, Varsovie ;

SABOUROFF, sénateur, ancien ambassadeur (Russie), quai de la Cour, nouveau club, Saint-Pétersbourg ;

Le duc de SABRAN (France), château de Magnann, par Château-Gontier (Mayenne) ;

S. E. SAÏD PACHA, *membre correspondant* (Turquie), ministère des Affaires étrangères, Constantinople ;

Gustave SAIGE, *membre correspondant* (Monaco), au palais, Monaco ;

Maurice SAINCTELETTE, docteur en droit, avocat, secrétaire de légation, attaché au ministère des Affaires étrangères (Belgique), 83, rue du Trône, Bruxelles ;

H. POUGET DE SAINT-ANDRÉ (France), 6, rue Murillo, Paris ;

Le comte Hervé de SAINT-GILLES (France), 25, rue Marbeuf, Paris ;

SAINT-PAUL, auditeur au Conseil d'État (France), 8, place des États-Unis, Paris ;

Le comte SALA, consul général (France), consulat de France, La Havane ;

S. S. le marquis de SALISBURY, pair du royaume, ancien premier ministre (Grande-Bretagne), 20, Arlington Street, Londres S. W. ;

Le vicomte de SARTIGES, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France, palazzo Rospigliosi, Rome ;

S. E. SAVVAS-PACHA, ancien ministre des Affaires étrangères (Turquie), 26, rue Desbordes, Paris ;

Léon SAY, *membre du Conseil* (France), 21, rue Fresnel, Paris ;

SAYOUS, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), 14, Grande-Rue, Besançon, Doubs, France ;

Le marquis de SAYVE, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue Barbet de Jouy, Paris ;

SCHEFER *membre du Conseil* (France), 2, rue de Lille, Paris ;

Christian SCHEFER, France, 60, boulevard Malesherbes, Paris ;

Le docteur von SCHLOSSBERGER, *membre correspondant* (Wurtemberg), Königl. Archiv, Stuttgart ;

Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 140, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

G. SCHLUMBERGER, *membre du Conseil* (France), 27, avenue d'Antin, Paris ;

J. R. SEELEY, professeur à l'université de Cambridge (Grande-Bretagne), 7, Peter's terrace, Cambridge ;

Le vicomte de SÉGUR D'AGUESSEAU, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France, Vienne ;

Le comte Pierre de SEGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 45, avenue d'Iéna, Paris.

Le vicomte de SEMALLÉ, *membre du Conseil* (France), 3, boulevard de La Tour Maubourg, Paris ;

Em. SENART, membre de l'Institut (France), 18, rue François Ier, Paris ;

S. E. le conseiller de SERPA-PIMENTEL, *membre correspondant* (Portugal), Lisbonne;

Le jonkheer T.-H.-HORA SICCAMA, chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye;

Von SICHERER, *membre correspondant* (Allemagne), Munich;

J.-A. SILLEM, membre de la députation permanente des États provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam;

Le comte SIMÉON, *membre correspondant* (France), 23, quai d'Orsay, Paris : Oberhofen, lac de Thun, Suisse;

Guillaume SINGER, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche), Vienne;

Ferdinand SISIC, professeur à l'Unisité d'Agram (Autriche-Hongrie), 4, Bregovita Ulica, Agram.

La SOCIÉTÉ HISTORIQUE de HOLLANDE (Pays-Bas), Utrecht;

Léon SOMZÉE, membre de la Chambre des représentants (Belgique), 217, rue Royale, Bruxelles;

Albert SOREL, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques, secrétaire général du Sénat (France), palais du Luxembourg, Paris;

SOULANGE-BODIN, secrétaire d'ambassade (France), 64, rue de Lisbonne, Paris;

Le comte SPARRE, gentilhomme de la chambre de S. M. le roi de Suède et Norvège (Suède), Kronowall, par Esperöd, Scanie, Suède;

ALFRED SPONT, (France), 32, rue des Abbesses, Paris;

Le lieutenant-colonel T. de SPRECHER de BERNEGG, *membre correspondant* (Suisse), château de Maienfeld, Grisons, Suisse;

André STCHÉGLOW, gentilhomme de la chambre de S. M. l'Empereur de Russie, (Russie), chancellerie du chef de l'administration civile à Tiflis, Caucase;

B.-F. STEVENS, (Etats-Unis), 4, Trafalgar square, London;

STOLOJIAN, député (Roumanie), Bucharest;

Le docteur STRANSKI, ancien ministre des Affaires étrangères et des cultes (Bulgarie), Sofia;

S. G. Mgr STROSSMAYER, *membre correspondant* (Autriche-Croatie), Diakovo, Croatie;

Le chevalier de STUERS, ministre des Pays-Bas (Pays-Bas), 23, rue de Lubeck, Paris;

Gabriel SYVETON, professeur agrégé d'histoire (France), 41, rue des Casernes, Laon, Aisne;

S. E. le comte SZECSEN von TEMERIN, ancien ministre, grand maréchal de la cour, chevalier de la Toison d'Or, vice-président de la Société historique de Budapest (Hongrie), 4, Herrengasse, Vienne;

S. E. M.-Lad. SZÖGIENI-MARICH de MAGYAR-SZÖGIEN et SZOLGAEGYHAZA, ambassadeur d'Autriche-Hongrie (Autriche-Hongrie), ambassade d'Autriche-Hongrie, Berlin;

Le comte de TALLEYRAND-PÉRIGORD, *membre du Conseil* (France), palazzo Talleyrand, Florence, Italie;

TAMISEY de LARROQUE, correspondant de l'Institut (France), Gontaut par Marmande, Lot-et-Garonne, France;

TARGET, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 9, rue Montaigne, Paris;

Le prince Serge de TATISCHEFF, ancien secrétaire d'ambassade (Russie), 6, quai de l'Amirauté, Saint-Pétersbourg;

TERNAUX-COMPANS, ancien conseiller d'ambassade (France), 3, rue Bastiat, Paris;

Charles THIÉBAULT, avocat (Belgique), 68, rue St-François, Bruxelles;

Sir THOMPSON (Canada), premier ministre au Canada, Ottawa.

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, rue Lincoln, Paris;

THUREAU-DANGIN, ancien auditeur au Conseil d'Etat (France), 11, rue Garancière, Paris;

S. E. M. G. van TIENHOVEN, ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye;

C. TOLLU, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris;

TORRES CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Université, Grenade;

S. E. le comte de TOVAR, ministre de Portugal, La Haye (Pays-Bas).

G. TOWNSEND WARNER, fellow of Jesus College (Grande-Bretagne), Jesus College, Cambridge;

Charles TRANCHANT, *membre du Conseil* (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris;

S. E. le prince TRIVULZIO (Italie), palazzo Trivulzio, piazza Alessandro, Milan;

William H. TRESCOTT, ancien sous-secrétaire d'Etat, ancien ministre plénipotentiaire (États-Unis), Vermont avenue and L. St. Washington, D. C.;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ de FRANCE (France), à la Sorbonne, Paris;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ de BUDAPEST (Hongrie), Ferencziektere, 5 sz. a,, Budapest;

Octave VALIERI, (Grèce), Kensington gardens square, 2, Londres.

Albert VANDAL, *membre du Conseil* (France), 10, rue Lincoln, Paris;

VASSILAKI-BEY SARAKIOTI, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople;

S. E. le conseiller VEDEL, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague;

S. E. le général Joachin F. VELEZ, ministre de Colombie (Colombie), Hotel Royal, via Venti Settembre, Rome;

De VERNOUILLET, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue de Varenne, Paris;

S.E. Wenceslao de VILLA-URRUTIA, *membre correspondant* (Espagne), légation d'Espagne, La Haye;

Le comte de VILLENEUVE, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), chez M. C. Hygin-Furcy, 66, rue Madame, Paris;

Le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 34, via Monforte, Milan;

Arnold-VISSIÈRE, interprète de légation (France), légation de France, Pékin;

Étienne A. VLASTO (Grèce), 112, allées des Capucines, Marseille;

Le marquis de VOGÜÉ, *vice-président de la société* (France), 2, rue Fabert, Paris,

Le vicomte Eugène-Melchior de VOGÜÉ, membre de l'Académie française (France), 15, rue Las Cases, Paris;

Le comte A. GILBERT de VOISINS (France), à la Régie des tabacs, Constantinople;

Le comte de VORGES, *membre du Conseil* (France), 45, rue du Général Foy, Paris;

VOUTYRAS, rédacteur en chef du *Neologos* (Grèce), Constantinople;

Le comte WALISZEWSKI, *Membre correspondant* (Russie), 5, rue de Phalsbourg, Paris;

WALLON, *membre du Conseil* (France), Palais de l'Institut, Paris;

WATERNAU, publiciste (France), 9, rue Paul-Louis Courier, Paris;

Le docteur Ottocar WEBER (Autriche-Bohême), 30, Hibenergasse, Prague;

Le professeur van WERVECKE, *membre correspondant* (Grand-Duché du Luxembourg), Luxembourg;

Serge de WESTMAN, attaché au ministère Impérial des Affaires

étrangères (Russie), Saint-Pétersbourg ;

Ph. WESTRIN, archiviste aux Archives royales (Suède), Riks Archivet, Stockholm ;

Andrew D. WHITE, *membre correspondant* (États-Unis, président de la White-Library, Cornell-University, Ithaca, New-York ;

Le baron Ch. de WIMPFFEN, ministre plénipotentiaire (France), 3, rue de Villersexel, Paris ;

E. J. WYATT-DAVIES (Grande-Bretagne), Trinity College, Cambridge ;

XYDACHYS (Grèce), 3, rue Canaris, Athènes ;

Ch. YRIARTE, publiciste (France), 23. rue Cambon, Paris ;

Léonidas ZARIFI, banquier (Grèce), Constantinople ;

S.E. Christaki Effendi ZOGRAPHOS (Turquie), 21, rue d'Argenteuil, Paris ;

MEMBRE D'HONNEUR DÉCÉDÉ

S. A. R. le duc de SAXE-COBOURG-GOTHA.

MEMBRES DÉCÉDÉS

MM. Le baron BEYENS (Belgique);

Le prince CZARTORYSKI (Autriche-Galicie).

DUCROS-AUBERT (France) ;

Lord HANNEN (Grande-Bretagne);

JAGERSCHMIDT (France);

J. MARINOVITCH (Serbie) ;

Alexis DE MAZARAKI (Russie) ;

MERCIER (Canada) ;

S. E. le cardinal THOMAS (France);

Michel SEMEWSKI ;

Herbert TUTTLE.

LA

POLITIQUE COLONIALE ET LA POLITIQUE EUROPÉENNE

DE LA FRANCE AU XIXe SIÈCLE.

Le but des pages qui suivent ne saurait être, il est à peine besoin de le dire, de retracer l'histoire de la colonisation française au XIXe siècle : même réduite à ses traits essentiels, une pareille étude dépasserait encore singulièrement les limites d'un article de revue. Il faudrait, en outre, pour la mener à bien, rechercher et analyser les causes du mouvement colonial et pour cela aborder l'examen de questions économiques ou sociales singulièrement délicates et dont nous ne pouvons songer à nous occuper ici. Nous nous bornerons donc à rappeler brièvement les principales phases de notre politique coloniale depuis 1800, et à la mettre, pour ainsi dire, en regard de notre politique européenne, afin de dégager l'influence qu'elles ont pu exercer l'une sur l'autre. Nous voudrions chercher quelles ont été, au cours de ce siècle, les conditions diplomatiques nécessaires pour que la France se trouvât en mesure d'étendre son influence dans les pays d'outre-mer et examiner jusqu'à quel point les modifications successives survenues dans la politique européenne ont influé sur la politique coloniale.

I

Pendant les quinze premières années du siècle, la France n'eut aucune politique coloniale, et la chose n'est pas pour étonner.

Parfois, le Premier Consul ou l'Empereur s'occupait un instant des possessions lointaines, il nommait un gouverneur ou décidait une expédition; parfois même, il semblait songer à conquérir de nouveaux territoires et rêvait, plus ou moins vaguement, de reconstituer l'empire que la monarchie avait un instant possédé aux Indes. Mais ce n'étaient là que des sortes d'éclairs et ces velléités duraient peu. La politique européenne et ses nécessités pressantes reprenaient bien vite le dessus et il s'absorbait de nouveau dans des combinaisons immédiates. Pendant ce temps l'Angleterre, maîtresse de la mer, s'emparait de nos colonies. Celles-ci, à peu près complètement abandonnées par la métropole, étaient hors d'état de se défendre. Quelques-unes résistèrent cependant un certain temps : la Martinique, par exemple, ne fut occupée qu'en 1809 et la Guadeloupe qu'en 1810. Elles finirent toutes, néanmoins, par tomber au pouvoir de l'ennemi, mais furent en partie restituées à la paix. L'article 8 du traité du 20 mai 1814 portait que : « S. M. B., stipulant pour elle et ses alliés, « s'engage à restituer à S. M. T.-C.... les colonies, pêcheries, et « établissements... que la France possédait au 1er janvier 1792, « à l'exception de Tabago, Sainte-Lucie, de l'île de France et de « ses dépendances » et cette clause ne fut point modifiée en 1815. La France recouvra ainsi quelques restes de son ancien empire colonial : deux ou trois Antilles, la Guyane, les îlots de St-Pierre et de Miquelon et des comptoirs plus ou moins importants dans les Indes et au Sénégal.

Le gouvernement de Louis XVIII se mit aussitôt en devoir de reprendre possession de ces divers territoires et d'en tirer le meilleur parti possible. Des essais de colonisation furent entrepris : au Sénégal, par exemple, où l'on voulut créer une colonie agricole ; dans la Guyane où l'on fit, en 1825, une tentative de peuplement. Ces expériences échouèrent, elles méritent cependant d'être notées, car elles montrent l'intérêt que le gouvernement de la Restauration portait aux questions coloniales, intérêt dont témoignent d'ailleurs aussi les efforts faits simultanément pour accroître nos possessions en Asie et en Afrique. En Asie,

Louis XVIII essaya de tirer parti d'un traité conclu en 1787 entre Louis XVI et l'empereur d'Annam Gia-Long et qui stipulait la cession à la France de la baie de Tourane et de l'île de Poulo-Condor, traité dont l'exécution avait été suspendue par la Révolution, et qui était resté lettre morte. Pour le faire revivre, une mission fut envoyée, en Indo-Chine, en 1818: elle ne put du reste rien obtenir et l'affaire en resta là Les tentatives faites à Madagascar furent plus importantes. Dès le printemps de 1817 le vicomte Du Bouchage, ministre de la marine, proposait d'occuper et de coloniser l'île de Sainte-Marie. Le projet, ajourné à cause de l'insuffisance des ressources disponibles, fut repris l'année suivante par le comte Molé, et l'on procéda à l'occupation de Sainte-Marie et de Tintingue. Un an plus tard, en 1819, l'on reprenait possession de Sainte-Lucie et du fort Dauphin où la France avait déjà entretenu au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, des établissements assez considérables.

Si, en Cochinchine et à Madagascar, la Restauration paraissait vouloir continuer l'œuvre entreprise aux siècles précédents, il ne faudrait pas cependant attribuer l'intérêt qu'elle portait aux affaires coloniales au seul désir de reprendre des traditions de l'ancienne monarchie. Certes un désir de ce genre a pu exister; mais, à cette époque, la situation même de la France à l'égard des autres puissances la portait naturellement à s'occuper d'expéditions lointaines et lui en facilitait les moyens.

. Bien que venant après d'épouvantables défaites et un amoindrissement considérable du pays, le gouvernement de la Restauration ne se considérait point comme un vaincu. Il acceptait — au moins pendant les premiers temps de son existence — franchement et sans arrière-pensée la situation qui lui était faite. Il ne cherchait point à modifier la carte de l'Europe ou à préparer des revanches. Cette attitude même assurait son repos, en le garantissant contre les entreprises des puissances voisines et, pouvant dès lors se considérer comme certain du lendemain, il n'était pas obligé de vivre constamment l'attention tournée vers la frontière. Rien ne l'empêchait donc de dépenser en expédi-

tions lointaines une activité militaire et des ressources qu'il ne songeait pas à utiliser en Europe et cela d'autant mieux, que le système d'alliances dont il avait fait la base de sa politique lui permettait de ne tenir aucun compte des protestations que ses projets d'acquisition de territoire ne manquaient pas de soulever. A cette époque,— et cette situation devait se prolonger jusqu'aux événements de 1860-70,— il n'y avait en dehors de la France qu'une seule puissance capable de fonder des colonies. Parmi les états qui en avaient acquis au cours des siècles précédents, les uns, comme la Prusse, le Danemark ou la Suède, complètement déchus du rang qu'ils avaient occupé autrefois, ne pouvaient plus avoir d'autre ambition que d'exister et parvenaient tout au plus à conserver la possession nominale de factoreries abandonnées et de forts en ruine. D'autres, comme l'Espagne, le Portugal ou les Pays-Bas, étaient encore souverains effectifs de territoires considérables, mais ces domaines, fondés dans des temps de prospérité plus grande, étaient maintenant presque trop vastes pour eux et en tout cas suffisaient amplement à leurs besoins. Parmi les autres puissances, les grandes, comme l'Autriche ou la Russie, étaient essentiellement continentales, d'autres, comme les états italiens, ne disposaient pas des ressources nécessaires. L'Angleterre seule se trouvait en mesure de fonder des colonies nouvelles et par conséquent pouvait seule prendre ombrage des entreprises de la France.

Et cependant, quand on compare l'étendue des possessions britanniques avec les quelques petits territoires disséminés que la France avait alors et quand on songe, d'autre part, aux immenses territoires complètement inoccupés à cette époque, il semble que les modestes entreprises de Louis XVIII ne dussent pas être de nature à exciter les méfiances des hommes d'état anglais. Mais ceux-ci ont toujours appliqué, en ces matières, une théorie singulière, qu'ils n'ont pas craint parfois de formuler en termes assez nets. Il semble qu'à leurs yeux toutes les parties du monde ayant heureusement échappé à l'influence des autres puissances, soient en quelque sorte des réserves destinées à être oc-

cupées par leur pays le jour où il en éprouverait le besoin. Dès lors toute entreprise coloniale devient un acte d'hostilité à son égard. « Bien que l'autorité de l'Angleterre n'ait été proclamée « sur aucun point de ce territoire, l'assomption, par un gouver- « nement étranger, d'un droit de souveraineté ou de juridic- « tion, serait considéré comme une atteinte aux droits légitimes « de l'Angleterre »[1]. C'est ainsi que s'exprimait naguère un ministre anglais et, en adressant à l'ambassadeur d'une grande puissance cette déclaration inattendue, il ne faisait que proclamer le principe qui à toutes les époques a constamment dirigé la politique anglaise. Aussitôt que le gouvernement de la Restauration fit preuve de velléités coloniales, il se heurta aux susceptibilités britanniques. A peine les premiers colons français débarquaient-ils à Sainte-Marie de Madagascar que le gouverneur de l'île Maurice, intervenait et protestait contre leur présence.

Mais si, à son avènement, la Restauration parut d'abord sympathique à l'Angleterre, ces tendances, on le sait, durèrent peu. L'axe de sa politique étrangère se déplaça bientôt; elle se rapprocha des puissances de la Sainte Alliance et chercha notamment son point d'appui en Russie : elle n'avait donc point besoin de ménager les susceptibilités de sa voisine. Dans l'affaire de Madagascar, par exemple, elle tint un langage suffisamment ferme, et obtint que les prétentions excessives du gouverneur de Maurice fussent désavoués, et bien que ses entreprises ne fussent point du goût du cabinet britannique, elle se montrait décidée à poursuivre l'œuvre d'extension qu'elle avait commencée.

Bientôt, toutefois, l'ardeur coloniale se calma et le gouvernement parut se désintéresser des expéditions et des entreprises lointaines. Les tentatives destinées à mettre en valeur les anciennes colonies ne furent point continuées et l'on parut attacher moins d'importance à l'acquisition de nouveaux territoires.

L'action à Madagascar subit un temps d'arrêt très marqué. Le roi des Hovas, soutenu officieusement par l'Angleterre créait

[1] Lord Derby au comte de Münster. Cité par M. Cucheval-Clarigny. *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1885.

des difficultés de toute sorte. Se proclamant le roi de l'île entière, il refusait de reconnaître nos occupations et bientôt les régions où nous avions proclamé notre autorité étaient attaquées ; le territoire de Foulepointe fut envahi en 1822 ; celui du Fort-Dauphin en 1825. En présence de ces faits le gouvernement français ne fit pas preuve d'une bien grande énergie. Assurément il protesta solennellement contre les prétentions du roi des Hovas, et prit quelques mesures pour sauvegarder les intérêts de la France, mais son action faible et hésitante ne répondait en rien à la décision dont il paraissait disposé à faire preuve lorsque, quelques années auparavant, il avait envoyé les premières missions dans l'île.

Dans le même temps la France témoignait également d'une patience singulière dans ses rapports avec le dey d'Alger. On sait comment les relations toujours tendues par suite des pirateries des barbaresques et de l'esclavage des blancs, s'étaient encore envenimées à propos du règlement de la créance que les juifs algériens Bacri et Busnach, avaient sur le gouvernement français et comment, à la suite de discussions de plus en plus vives, le dey se laissa aller à donner au consul de France le fameux coup d'éventail. L'injure était grave : le gouvernement n'essaya cependant pas immédiatement de la venger avec éclat. Il établit un blocus sur les côtes de la Régence, puis se laissa aller à entamer des négociations qui n'amenèrent qu'une nouvelle insulte: les forts d'Alger ayant tiré sur un vaisseau portant le pavillon parlementaire. En même temps il songeait aux procédés les plus singuliers pour réduire son adversaire et pensait à confier à Méhémet-Ali le soin de le venger. Certes la question d'Alger n'était alors en aucune façon une question coloniale, car les personnes mêmes qui pensèrent immédiatement à diriger contre le dey une expédition en règle, ne proposaient nullement de conquérir et de coloniser ses états. Néanmoins la longanimité de la France dans cette affaire est une preuve nouvelle de la modification qui s'était opérée dans sa politique.

M. le comte de la Ferronnays, ministre des Affaires étrangères,

disait à la Chambre des Pairs au début de la session de 1828 : « L'attitude de la France dans la question d'Orient et dans « la Péninsule semblerait rendre inexplicable la patience qu'elle « a gardée envers la Régence d'Alger, si l'on pouvait confondre « dans les mêmes règles de diplomatie les relations des États eu- « ropéens entre eux et celles qu'ils sont contraints d'entretenir « encore avec les États barbaresques ». Il est impossible de savoir si le ministre était absolument sincère en faisant cette déclaration,en tous cas pour être complètement exact, il aurait dû dire, au contraire, que c'était l'intervention dé la France en Espagne et en Orient qui expliquait sa longanimité. C'est, en effet, dans une modification de la politique européenne qu'il convient de chercher la cause de la modification de la politique coloniale que nous venons de signaler. La France se désintéresse des questions d'outre-mer dans le même temps et dans la même mesure où elle se montre disposée à s'occuper des affaires européennes.

Dès 1823, le gouvernement de Louis XVIII se décidait à intervenir en Espagne et y établissait une occupation militaire qui ne devait prendre fin qu'en 1828. A la même époque, une crise éclatait en Orient et la France, qui s'était d'abord bornée à suivre avec attention les événements qui se déroulaient en Grèce, finissait par s'y intéresser d'une façon active. En 1827, elle s'unit à la Russie et à l'Angleterre pour proposer sa médiation ; trois mois plus tard survenait la bataille de Navarin et au milieu de l'année suivante, un corps français débarquait en Morée. Lorsque, à la suite du traité d'Andrinople, la crise grecque put être considérée comme apaisée, des projets grandioses d'extension européenne vinrent occuper pendant un temps l'attention du gouvernement de Charles X. Il ne s'agissait de rien moins que d'entrer de nouveau dans la voie des conquêtes et d'obtenir d'importantes rectifications de frontières, en remaniant l'Europe selon les idées de M. de Bois-le-Comte. Ces desseins, on le sait, ne purent recevoir même un commencement d'exécution et il fallut bientôt y renoncer ; or, coïncidence

digne de remarque, c'est précisément à ce moment que le gouvernement manifesta de nouveau un grand intérêt pour les affaires coloniales et y fit preuve d'une activité comparable à celle des premières années du règne de Louis XVIII. Déjà après le traité d'Andrinople, on avait paru disposé à agir avec plus de vigueur à Madagascar, mais lorsque la combinaison Bois-le-Comte dût être définitivement écartée, vers la fin de 1829, ce fut un véritable coup de théâtre. M. de Polignac écrit à la reine des Hovas, pour lui proposer le protectorat de la France et une expédition considérable s'organise. En même temps, l'expédition d'Alger décidée et préparée avec une rapidité extraordinaire met à la voile malgré les réclamations furieuses de l'Angleterre.

Aussitôt, en effet, que la France se prépara à agir vigoureusement en dehors d'Europe, les susceptibilités britanniques se réveillèrent et les relations devinrent très tendues entre les deux gouvernements, un instant rapprochés, au moins dans une certaine mesure, par leur action commune en Orient. Mais s'appuyant de plus en plus sur la Russie, le gouvernement de Charles X était décidé à ne tenir aucun compte de ces réclamations ; malgré les protestations, Alger fut occupé. Lord Aberdeen eut beau déclarer à notre ambassadeur que jamais la France n'avait donné à l'Angleterre un pareil sujet de mécontentement, le gouvernement, d'abord incertain sur ce qu'il ferait de sa conquête, se décida à la garder, et il est permis de supposer qu'il eût essayé d'agir avec la même vigueur à Madagascar si la révolution de juillet lui en avait laissé le temps.

II

Le gouvernement de Louis-Philippe ne continua pas l'œuvre entreprise par son devancier, et son avènement fut marqué, au point de vue colonial, par un véritable recul. A Madagascar, par exemple, il ne fut plus question de poursuivre les projets de Charles X. Dès le 27 octobre 1830, le roi décidait de rappeler

en France les bâtiments de guerre qui se trouvaient dans les eaux de l'île ; le gouverneur de Bourbon était chargé de négocier un traité de paix avec les Hovas, et pour en faciliter la conclusion, il était autorisé à renoncer à maintenir les prétentions que la France avait toujours soutenues. En même temps, et dans le même but, on résolut d'évacuer Tintingue et l'île de Sainte-Marie. Le premier de ces points fut abandonné en juin 1831, et si l'obligation de ménager les intérêts des colons établis à Sainte-Marie ne permit pas de s'en retirer en même temps, il fut entendu, néanmoins, que l'exécution de la mesure prise n'était que suspendue[1]. Au sujet de l'Algérie, le gouvernement était incertain. Il fut pendant un temps fortement question de l'abandonner, et quand, dans les Chambres, une interpellation se produisait à ce sujet, les ministres évitaient avec soin de prendre le moindre engagement. Ils assuraient, en termes vagues, qu'ils sauvegarderaient l'honneur de la France, ou se réfugiaient dans des déclarations ambigües. « Le fait est que nous occupons Alger, s'écriait le maréchal Soult, et qu'aucune des dispositions du gouvernement ne peut faire présumer qu'il ait l'intention de l'abandonner[2] ».

Les dispositions dont le gouvernement de Louis-Philippe faisait ainsi preuve à son avènement ne se modifièrent guère pendant toute la durée du règne, et la monarchie de Juillet forme, au point de vue où nous nous plaçons ici, un contraste complet avec la Restauration. Il serait cependant aussi inexact qu'injuste de dire que le développement de l'empire colonial de la France ne fit aucun progrès de 1830 à 1848. Cette période fut même marquée, sur un point, par une œuvre considérable. Le gouvernement s'était décidé à garder l'Algérie, à la suite notamment de l'enquête de 1833. Cette décision une fois prise, il fit les plus grands et les plus louables efforts pour arriver à asseoir sur des bases solides notre domination dans l'Afrique

[1] L'occupation provisoire de Sainte-Marie se prolongea si bien que l'île finit par être conservée.

[2] Chambre des Députés 20 mars 1832.

septentrionale. En dehors même de l'Algérie, il y eut çà et là quelques entreprises qui mériteraient d'être citées. Ainsi Mayotte et Nossi-Bé, furent occupées en 1840. Pendant les années qui suivirent, on prit successivement possession de divers points sur la côte de Guinée et la côte du Gabon. Ainsi encore Tahiti et les Marquises furent placées sous le protectorat de la France.

Ces diverses entreprises ont une importance indéniable. Il est permis d'affirmer cependant que le gouvernement n'avait point de véritable politique coloniale. Et d'abord il ne semble pas qu'il se soit jamais efforcé de tirer grand parti des colonies déjà fondées. La Restauration, nous le rappelions tout à l'heure, avait fait dans ce but un certain nombre de tentatives. Elles échouèrent, mais n'en témoignent pas moins de préoccupations que l'on ne retrouve plus après 1830. D'autre part, lorsqu'on examine les circonstances dans lesquelles se sont produites les annexions nouvelles, on est frappé par l'absence de plan et de logique. Le gouvernement ne poursuit pas la réalisation d'un dessein un peu considérable comme celui que l'on avait formé pour Madagascar. Il agit sous la pression des circonstances et quand il se décide à agir, il semble que ce soit à regret.

Parfois c'était l'initiative personnelle de certains agents qui prenait les devants et décidait des mesures que le gouvernement n'avait plus qu'à ratifier. C'est ainsi que l'annexion de Mayotte et de Nossi-Bé est beaucoup moins l'œuvre du ministère que celle de l'amiral de Hell, homme énergique et entreprenant, alors gouverneur de la Réunion. L'intervention à Tahiti fut provoquée, dans une certaine mesure, par une compagnie commerciale fondée quelques années auparavant pour exploiter la Nouvelle-Zélande. L'Angleterre ayant fait échouer ce dessein en occupant l'archipel en 1840 on chercha une compensation du côté des îles de la Société. Parfois aussi l'on voit intervenir dans la fondation de nouveaux établissements des considérations où l'expansion coloniale n'entrait pour rien. Ainsi certains postes créés sur la côte occidentale d'Afrique étaient bien moins des centres commerciaux ou des jalons posés pour faire rayon-

ner de là l'influence française, que des points de relâche nécessaires aux croisières envoyées dans ces parages par suite de la politique anti-esclavagiste suivie d'accord avec l'Angleterre.

Et non-seulement le gouvernement ne conçoit pas de véritables desseins coloniaux et n'intervient que lorsque les circonstances l'y poussent, mais il cherche notoirement à n'intervenir que le moins possible et à ne pas profiter de toutes les circonstances qui lui sont offertes. L'affaire même de Tahiti, dont nous venons de parler, en pourrait fournir, au besoin, un exemple; on sait qu'une fois le protectorat proclamé, des difficultés locales obligèrent le représentant de la France à faire un pas de plus et à aller jusqu'à l'annexion : le gouvernement effrayé le désavoua. Il est facile d'ailleurs, de trouver d'autres preuves. On commençait, dès cette époque, à se préoccuper de l'importance de la mer Rouge, comme voie de communication entre l'Europe et l'Extrême-Orient. « Tôt ou tard, on doit l'espérer, il se construira un canal à Suez. Dans cette prévision, vous voudrez, à coup sûr, Monsieur le Ministre, assurer à notre pays (dans la mer Rouge), un établissement commercial et politique, convenablement situé ». Cette dépêche adressée par l'agent français à Massaouah aux Affaires Étrangères est de la fin de l'année 1849. Néanmoins les préoccupations qui l'inspirèrent existaient depuis quelques années déjà. C'étaient elles, évidemment, qui avaient provoqué, en 1841, la fondation d'une agence consulaire à Massouah ; c'étaient elles aussi qui avaient poussé les Anglais à s'installer à Aden en 1839. Néanmoins, lorsque l'occasion se présenta d'acquérir un port dans ces parages, Louis-Philippe n'en voulut point profiter et il refusa Amphila que le prince abyssin Oubié lui offrit en 1840. Et cette crainte des annexions nouvelles paraît se retrouver même lorsqu'il s'agissait de prendre la défense d'intérêts français en protégeant des commerçants ou des missionnaires. Assurément Louis-Philippe n'admettait pas que les droits de la France fussent méconnus et il n'hésitait pas à recourir, pour les sauvegarder, à une action énergique : il intervint avec vigueur

à Haïti[1], au Mexique[2] et à la Plata[3]. Mais on se trouvait là en présence de gouvernements à peu près réguliers auxquels il suffisait d'imposer sa volonté. Au contraire, lorsqu'on se heurte à des populations à moitié barbares, on ne peut jamais prévoir si le châtiment qu'on veut leur infliger ou les garanties que l'on entend obtenir ne conduiront pas à une occupation du pays. Je ne sais si la monarchie de Juillet fut jamais amenée à faire un raisonnement de ce genre. Il est en tous cas curieux de constater que tandis qu'elle montrait de la fermeté en Amérique, elle faisait preuve de la plus grande patience à l'égard des Canaques et des Annamites, qui massacraient les missionnaires, ou des Malgaches qui ne cessaient de créer aux Européens des difficultés de toutes sortes. On se bornait en Indo-Chine à des protestations, et quand, enfin, on intervenait à Madagascar, on le faisait en commun avec l'Angleterre, ce qui écartait d'avance toute possibilité d'occupation.

L'attitude du gouvernement de Louis-Philippe en matières coloniales diffère donc essentiellement de celle de la Restauration au cours des premières et des dernières années de son règne. La différence, il est à peine besoin de le rappeler, n'était pas moins grande en ce qui touchait la situation européenne. Louis-Philippe se trouva dès son avènement dans des conditions tout autres que le gouvernement qui l'avait précédé. Sa position était précaire, incertaine, au milieu de l'Europe agitée. Il ne pouvait, comme Louis XVIII ou Charles X, croire le lendemain assuré et il devait concentrer toute son attention sur les événements qui se déroulaient à ses frontières. Même quand les derniers contre-coups de 1830 ne se firent plus sentir, sa situation, pour être affermie, ne demeura pas exempte de périls

[1] En février 1838, la République d'Haïti n'ayant pas exécuté les engagements pris par elle, en 1825, en retour de la reconnaissance de son indépendance.

[2] En novembre 1838, à la suite de réclamations adressées aux autorités mexicaines pour des préjudices causés à des résidents français, et auxquelles il n'avait pas été fait droit.

[3] Également en 1838, à la suite du massacre d'un certain nombre de français établis à la Plata.

et pour des motifs qui ne sont pas à rappeler ici, il pouvait croire, parfois, qu'une guerre européenne allait devenir fatale. Parfois aussi il se trouvait contraint à accorder toute son attention aux affaires de Portugal ou d'Espagne. En un mot il ne put à aucun moment, même le voulut-il, s'abstraire, pour ainsi dire, des affaires de l'Europe.

La Restauration s'appuyait sur la Russie. L'alliance rompue par le fait même de l'avènement du nouveau régime, il fallut chercher un autre appui ; on le trouva auprès de l'Angleterre. Dès lors l'entente avec cette puissance devint le grand principe diplomatique de tout le règne et si des dissentiments graves vinrent parfois l'interrompre on s'efforça toujours de la reprendre. Mais le gouvernement britannique n'était pas, on le sait, facile à satisfaire. Jamais accord entre deux puissances ne fut marqué par une telle aigreur dans leurs rapports, et les plus grandes précautions étaient nécessaires pour parvenir à désarmer une susceptibilité toujours éveillée. Il n'est pas besoin de rappeler maints accidents des affaires d'Orient, de Portugal ou d'Espagne. Ce n'était rien, d'ailleurs, en comparaison des méfiances témoignées dès qu'il s'agissait des autres parties du monde. Il suffisait que la France semblât vouloir planter son drapeau sur une petite île ou sur une factorerie, ou même simplement tirât quelques coups de canon dans les mers lointaines pour qu'aussitôt le cabinet de Londres, soutenu par la nation britannique toute entière, fît entendre des réclamations et des protestations de toutes sortes. Dans certains cas, lors des incidents de Tahiti et de l'affaire Pritchard, ces protestations, tout injustes qu'elles soient, s'expliquent néanmoins, jusqu'à un certain point, par l'importance du fait qui les a provoquées. Mais bien souvent il n'en est pas ainsi. Que dire, par exemple, des réclamations du commerce britannique lors des occupations d'Assinie et de Grand-Bassam sur la côte de Guinée ; ou en quoi l'intervention à Haïti et au Mexique en 1838, pouvait-elle inspirer des craintes ? Ce n'est pas, à coup sûr, que le gouvernement de Louis-Philippe eût une attitude arrogante. Désireux de conser-

ver — l'opposition disait à tout prix — de bonnes relations, il avait toujours soin d'user de ménagements et de répondre par avance aux objections possibles : mais c'était en vain. Lors des affaires du Maroc, en 1843, il fit sans difficulté la solennelle déclaration de désintéressement à laquelle le gouvernement de Charles X, s'était toujours refusé pour Alger même à une époque où il ne songeait nullement à occuper définitivement les États du dey. Cela n'empêcha point le gouvernement anglais de se montrer inquiet, de renforcer immédiatement l'escadre de Gibraltar et d'intervenir activement dans les négociations. Parfois même les choses allaient encore plus loin, et les inquiétudes anglaises prenaient des proportions vraiment étranges. En 1845, l'Angleterre, gênée dans son commerce par la guerre civile de La Plata voulut imposer sa médiation. Elle demanda à la France de se joindre à elle et une action commune commença. Sur ces entrefaites Lord Palmerston arriva au pouvoir et s'imagina que la France profiterait de l'existence d'une colonie française à Montevideo pour s'emparer de la ville. Il voulut l'empêcher « de jouer le jeu d'Alger sur la rivière de la Plata » et tout aussitôt le plénipotentiaire anglais mit brusquement fin à l'action commune.

Ces réclamations, toutes violentes qu'elles étaient, n'égalaient pas celles que la Restauration avait eu à subir. Mais, nous le répétons, la situation était toute différente. Un ministre de Charles X pouvait, dans une conversation avec l'ambassadeur britannique, s'écrier à propos des affaires d'Alger : « Milord.... la France se... moque de l'Angleterre [1] » : un ministre de Louis-Philippe ne pouvait laisser entendre une telle opinion, même en termes diplomatiques. Les conséquences de cet état de choses s'étaient fait sentir dès le début du règne. La réserve dont les ministres avaient fait preuve chaque fois qu'ils parlaient de l'Algérie, leur était dictée par les circonstances et par les dé-

[1] Le baron d'Haussez ajoute dans ses mémoires : « Je substitue le mot *moque* à un terme beaucoup plus énergique, de trop mauvais ton pour être écrit. »

pêches reçues de Londres. En Afrique, les agents anglais ne cessaient de créer des difficultés aux autorités françaises et M. de Talleyrand écrivait, le 27 novembre 1830, au général Sébastiani « qu'il avait évité de parler d'Alger » et il conseillait au gouvernement d'en faire autant. Plus tard, ce furent aussi des réclamations du gouvernement britannique qui firent refuser les territoires offerts dans la mer Rouge. Enfin pour en revenir une dernière fois aux affaires de Tahiti, on sait que si les ministres de Louis-Philippe désavouèrent leur agent et ne voulurent pas ratifier la prise de possession, cette résolution fut surtout provoquée par les protestations anglaises.

III

Les premières années du second Empire ne furent pas marquées non plus par d'importantes entreprises coloniales. Imitant en cela le régime précédent dont il différait cependant à tous égards, le gouvernement paraissait se soucier assez peu d'accroître ses possessions lointaines, et à cette époque l'expansion coloniale là où elle se produit est due à l'action personnelle des agents et non point aux efforts de la métropole. L'action gouvernementale fut loin d'être énergique au Sénégal, et si les possessions françaises dans cette région se développèrent et s'étendirent le mérite en revint à l'esprit d'entreprise et à l'énergique habileté du général Faidherbe qui sut faire accepter ses vues et tirer parti de ressources remarquablement faibles. On ne décidait une intervention, à Paris, que lorsque les circonstances la rendaient absolument nécessaire. Ce fut le cas en Nouvelle-Calédonie ; le contre-amiral Febvrier Despointes, reçut en 1853 l'ordre d'occuper l'archipel : la mesure était indispensable, les naturels ne cessant de persécuter nos missionnaires et ayant quelque temps auparavant massacré un certain nombre de marins. Ce furent des incidents de même nature qui motivèrent l'intervention en Indo-Chine. Là aussi les prêtres catholiques étaient depuis de longues années en butte aux persécutions les plus cruel-

les ordonnées par les souverains annamites. Les diverses missions successivement envoyées pour mettre fin à cet état de choses n'avaient guère eu d'autre résultat que de persuader à la cour de Hué que les Européens ne pouvaient ou ne voudraient jamais faire autre « chose que d'aboyer comme des chiens pour s'enfuir ensuite comme des chèvres ». Un acte de vigueur devenait donc nécessaire. L'empereur voulut profiter d'un moment favorable et les événements de Chine semblant terminés, grâce au traité de Tien-Tsin, une expédition en règle fut dirigée contre l'Annam en 1858 avec la coopération de l'Espagne qui avait, elle aussi, des griefs à venger.

Il ne s'agissait toutefois pas à ce moment d'une véritable entreprise coloniale. Certes, le gouvernement paraît avoir eu, un peu avant cette époque, l'intention plus ou moins arrêtée de reprendre en Indo-Chine, la politique de l'ancien régime. Le traité de 1787, dont il a été parlé au début de cette étude, fut soumis à une commission chargée d'examiner si l'on pouvait encore s'en prévaloir. Mais ces velléités, même si elles ont été sérieuses, durèrent peu et il semble bien établi qu'au moment de l'expédition les idées de conquête étaient écartées. Le fait seul de la coopération de l'Espagne, en peut déjà fournir une preuve que d'autres indices viennent confirmer. L'expédition de Chine qu'il avait fallu entreprendre après la violation du traité de Tien-Tsin, était assurément un obstacle sérieux à une action décisive immédiate. Peut-être, cependant, ne nécessitait-elle pas l'évacuation de Tourane que l'on avait d'abord occupé et qui fut abandonné sur un ordre formel venu de Paris, ou la remise à l'amiral Page d'instructions l'autorisant à traiter sans stipuler aucune cession de territoires. D'autres faits prouvent d'ailleurs, qu'à cette époque, Napoléon III était très peu désireux d'étendre l'empire colonial de la France.

Un prince Hova, Rakout, héritier présomptif du trône, conseillé en cela, par deux français établis dans l'île, s'efforçait de faire pénétrer à Madagascar l'influence française. Il envoyait des missions à Paris, écrivait à l'empereur et cherchait par tous

les moyens possibles à provoquer la fondation d'une Compagnie patronnée par le gouvernement et appuyée au besoin par des troupes qui essayeraient de mettre en valeur les ressources naturelles de l'île. Ce n'étaient point là des propositions sans importance, les événements des années suivantes, événements auxquels nous allons revenir, et l'émotion qu'elles causèrent au gouvernement britannique suffisent à le prouver. Néanmoins l'empereur, tout en répondant que le projet était intéressant à coup sûr, opposait toujours des fins de non-recevoir.

Bientôt cependant les tendances du gouvernement impérial parurent se modifier et il sembla pris d'un zèle subit pour les entreprises coloniales. Or, sans toutefois être trop affirmatif et tirer des conclusions prématurées, il semble bien que ce revirement coïncide assez exactement avec une modification de la situation européenne.

Pendant les dix premières années de son règne, l'empereur avait poursuivi, on le sait, une politique continentale très active. Ce fut d'abord la guerre de Crimée, suivie bientôt de la campagne d'Italie. En même temps, la cour des Tuileries, entretenait des rapports intimes avec celle de Londres. Une alliance formelle avait été conclue en vue de la guerre avec la Russie et si l'expédition d'Italie était peut-être moins conforme aux vues du gouvernement britannique, il n'en résultait pas de dissentiments bien grands, car les deux puissances intervenaient d'un commun accord en Chine. Mais lorsque le traité de Turin eut cédé Nice et la Savoie à la France, l'Angleterre laissa éclater un véritable mécontentement et les relations entre les deux pays devinrent beaucoup moins cordiales. En même temps l'intervention active de l'empereur dans les affaires européennes subissait un temps d'arrêt. Ce fut le moment de repos, qui s'étend entre la fin de la guerre d'Italie et le commencement des grands événements d'Allemagne. La situation de la France se trouvait donc complètement modifiée : c'est précisément alors que se produisit le mouvement colonial auquel nous venons de faire allusion.

L'action en Indo-Chine devint brusquement très énergique. A la suite de l'arrivée de l'amiral Charner en février 1861, les opérations furent menées avec la plus grande vigueur, et les troupes françaises jusque-là bloquées par les Annamites, prirent partout l'offensive. La fin de la deuxième expédition de Chine suffirait, il est vrai, à expliquer en partie un pareil revirement, mais, et c'est là ce qu'il importe de remarquer, la France entrait en même temps résolument dans une voie de conquêtes. La coopération espagnole était devenue purement nominale et le traité imposé le 5 juin 1861 à la cour de Hué stipula la cession des trois provinces de Saïgon, Bien-Hoa et Mytho. Un phénomène analogue se produisait en Afrique. Là, la France s'opposait d'abord aux empiètements de l'influence de l'Angleterre. Celle-ci était en train de prendre pied dans l'île de Zanzibar et la position qu'elle y occupait, grandissant chaque jour, faisait prévoir le moment où il suffirait d'un incident pour que l'île passât sous sa domination. Le traité conclu en mars 1862 entre la France et l'Angleterre vint rendre une telle éventualité impossible en stipulant formellement l'indépendance du sultan. En même temps les possessions du Sénégal étaient étendues par l'occupation des Rivières du bas de la côte. On prenait pied dans la mer Rouge et par une brusque décision du gouvernement au printemps de 1862, une mission fut envoyée qui procéda à l'occupation d'Obock. Enfin l'empereur se décidait à écouter les propositions qui lui venaient de Madagascar où le prince Rakout devenu roi, sous le nom de Radama, continuait à se montrer très bien disposé pour la France. Un traité fut signé avec lui, en septembre 1862, et le 2 mai suivant, un décret impérial, organisait la Grande Compagnie de Madagascar, Compagnie foncière, industrielle et commerciale qui se mit aussitôt à l'œuvre et envoyait dès la fin du même mois une première mission dans l'île.

Un fait semblerait encore de nature à justifier un rapprochement entre les modifications de la situation européenne et cette recrudescence d'activité coloniale : c'est le peu de durée de cette dernière. L'ardeur du gouvernement pour les questions co-

loniales fut courte, comme les événements qui semblent lui avoir permis de se manifester. La basse Cochinchine occupée, on ne songeait guère à l'étendre : il fut même à un moment fortement question de l'abandonner complètement et il fallut l'insurrection de 1867, pour que l'on se décidât à annexer les provinces de Ha-Tien, Chan-Doc et Vin-Long. Obock devenu français, on n'en tira aucun parti. La Compagnie de Madagascar, s'étant heurtée à des difficultés imprévues par suite de l'avènement d'un nouveau souverain qui refusait de tenir les engagements de son prédécesseur, le gouvernement ne fit rien pour faire respecter les droits de ses nationaux. En vain, l'un des promoteurs de l'entreprise pressait-il l'empereur et le prince Napoléon d'intervenir, en vain le commandant Dupré, qui se trouvait en mission dans l'île [1], demandait-il une action énergique, le gouvernement était décidé à ne rien enter de sérieux : son intervention se borna à présenter aux Hovas une demande d'indemnité et à entamer des négociations à ce sujet.

IV

A la même époque des événements graves se préparaient de nouveau en Europe : la crise allemande commençait. L'Empereur était décidé à n'y point assister en spectateur indifférent. Il entendait y jouer un rôle et ce rôle qui absorba son attention de plus en plus finit par le conduire aux terribles événements de 1870.

Pendant les années qui suivirent, les préoccupations coloniales continuèrent à demeurer reléguées à l'arrière-plan. Quand, parfois, des agents énergiques ou entreprenants engageaient malgré le gouvernement, des affaires capables d'avoir des suites considérables, ils n'étaient point soutenus et les négociateurs officiels intervenaient pour couper court à toutes leurs velléités. Au Tonkin, par exemple, Francis Garnier, auquel on avait prescrit la plus grande réserve, s'étant emparé de nombreuses places-fortes préparait une annexion du pays tout entier ; l'agent envoyé pour traiter eut soin de renoncer à toutes les conquêtes et

[1] Pour la ratification du traité conclu l'année précédente.

le Tonkin fut complètement abandonné. La troisième République n'était point alors en mesure de songer à des entreprises lointaines : des soucis plus pressants et des tâches plus voisines sollicitaient et absorbaient son attention. Il lui fallait réparer les désastres que la France venait de subir et notamment reconstituer sa puissance militaire et cela le plus rapidement possible. En effet, l'avenir n'était rien moins qu'assuré. Le pays n'ayant pas accepté les conséquences de la guerre, et l'idée d'une revanche hantant les esprits, le moindre incident pouvait amener un nouveau conflit, d'autant plus que l'adversaire d'hier voudrait peut-être revenir à la charge et mettre la France définitivement hors d'état de lui porter ombrage.

Cependant les premiers symptômes d'un grand mouvement colonial commencèrent bientôt à se manifester en Europe: il s'accentua rapidement, et ce fut alors le début de cette véritable fièvre qui, à l'heure actuelle, ne semble pas encore près de se calmer. Les causes en furent naturellement multiples et profondes, mais elle fut déterminée principalement par l'entrée en scène de nouvelles puissances colonisatrices ; les grands États nés des événements de 1860 et 1870, désireux de se créer des débouchés, se mirent en devoir d'acquérir des possessions en Afrique ou en Océanie et leur exemple réveilla l'ardeur d'autres États, et notamment de l'Angleterre. La France ne pouvait pas demeurer étrangère à ce qui se passait autour d'elle. Les causes qui agissaient sur les puissances voisines, agissaient aussi sur elle, et d'autre part, comme elle avait à peu près achevé l'œuvre de sa reconstitution, repris confiance dans sa force et foi dans son avenir, elle ne pouvait, à moins de proclamer elle-même sa déchéance, assister à un partage du monde sans y prendre part. « Jetez les yeux sur la carte, disait M. Jules Ferry [1], et regardez avec quelle vigilance, avec quelle ardeur, les grandes nations qui sont vos amies ou vos rivales s'y réservent des débouchés... Regardez avec quelle ardeur elles s'efforcent de se faire leur part dans le monde encore inexploré, dans cette Afrique, dans cette Asie qui révè-

[1] Chambre des députés, 31 octobre 1883, discussion sur les affaires du Tonkin.

lent tant de richesses. Il est impossible, il serait détestable, antifrançais, d'interdire à la République d'avoir une politique coloniale ». Les conséquences de ces préoccupations furent les expéditions de Tunisie, du Tonkin et de Madagascar, tellement récentes, qu'il est inutile d'en rappeler les dates et les incidents.

Or, tandis que la France entrait résolument dans une voie de grande expansion coloniale, une sorte d'évolution se produisait dans son attitude en Europe. Les faits auxquels nous faisons allusion sont assurément trop rapprochés pour qu'il soit déjà possible de les apprécier sainement. Le recul est toujours indispensable en histoire, mais surtout quand il s'agit moins de constater des faits importants et précis que de dégager d'incidents multiples une tendance générale. Il semble cependant permis d'affirmer qu'à l'époque où nous sommes arrivés, l'attitude de la France, à l'égard de l'Allemagne, se faisait peu à peu moins hostile. L'esprit public avait légèrement changé et devenait moins belliqueux sous l'action d'influences diverses, maintes fois constatées en ces dernières années[1]. On continuait toujours à revendiquer les provinces perdues et à espérer une revanche, mais on se montrait moins disposé à la provoquer. Et comme les autres puissances protestaient aussi de leurs intentions pacifiques, l'idée d'une guerre inévitable et prochaine s'éloignait de plus en plus. Le gouvernement subissait le contre-coup de ces dispositions, et ses idées suivaient une marche analogue. Comprenant les avantages qu'il pouvait y avoir à écarter momentanément les questions trop brûlantes, il se laissait aller à se rapprocher peu à peu de l'Allemagne, à s'entendre avec elle, du moins sur certains points, et c'est ainsi que la conférence tenue à Berlin pour le règlement des affaires africaines, fut le résultat d'une action commune et manifesta une parfaite communauté de vues entre Paris et Berlin.

L'évolution, toutefois, était loin d'être complète. Les questions irritantes étaient momentanément laissées de côté : elles

[1] Notamment par M. Lavisse.

n'en subsistaient pas moins, et la France s'efforçait d'étendre son influence dans le monde, sans oser toutefois se détourner complètement de l'Europe. « Le premier des sentiments auquel nous obéissons, disait encore M. Jules Ferry[1], c'est le souci, le respect de nos forces continentales, c'est la préoccupation d'une concentration nécessaire à laquelle il faut se garder de porter la moindre atteinte ». Et c'est pourquoi, tout en voulant faire et en faisant même de grandes choses dans les contrées lointaines, le gouvernement y agissait toujours avec une sorte de timidité, reculant jusqu'au dernier moment devant les expéditions décisives, employant, en un mot, ce qu'on a appelé la méthode des « petits paquets », méthode souvent critiquée, et à juste titre, mais qui n'était que la conséquence fatale de la situation européenne, et par cela même une preuve nouvelle des principes qui semblent se dégager de toute l'histoire coloniale de la France au XIX[e] siècle.

Les quelques rapprochements que nous avons essayé d'établir entre la politique européenne de la France et son expansion coloniale semblent démontrer, en effet, qu'il a toujours existé entre elles un rapport très étroit, les moindres fluctuations de la première ayant eu immédiatement une répercussion très marquée sur la seconde. Et d'abord les relations avec l'Angleterre ont exercé au moins pendant les trois premiers quarts du siècle une influence considérable sur les entreprises de la France. Chaque fois qu'elle a été obligée, pour une raison ou pour une autre, d'user de ménagements vis-à-vis du gouvernement britannique, elle s'est vue par cela même contrainte, afin d'éviter des froissements, de montrer la plus grande réserve dans ses annexions. A cet égard, toutefois, la situation s'est modifiée dans ces dernières années ; la France et l'Angleterre ne sont plus les seules puissances capables et désireuses d'accroître leurs domaines ; l'entrée en jeu de nouveaux états colonisateurs, a complètement modifié la face des choses et sous peine de se voir exclue par une

[1] Chambre des Députés, 31 octobre 1883.

sorte de coalition, l'Angleterre a dû renoncer à son principe d'opposition systématique pour entrer dans la voie des partages. Les accords conclus récemment à propos de l'Afrique, en peuvent fournir des preuves.

Un autre fait semble devoir rester constant : l'incompatibilité entre l'action aux colonies et l'action en Europe. Dans tout le cours du siècle, la politique coloniale de la France n'a été énergique et suivie que lorsqu'elle a pu et voulu se désintéresser des événements qui se passaient en Europe, lorsqu'elle pensait n'avoir rien à craindre des puissances voisines et renonçait à toute idée de rectification de frontières. Louis-Philippe, non seulement était obligé de ménager l'Angleterre, mais il fut souvent dans une situation précaire et toujours contraint de prêter la plus vigilante attention aux événements qui se déroulaient autour de lui, aussi ses entreprises coloniales ne furent-elles pas considérables. En dehors de l'Algérie, que lui avait léguée Charles X, il ne fit que des tentatives timides et décousues, et repoussa bien des occasions qui s'offraient. La Restauration ne fut, à aucun moment, à la merci du gouvernement britannique ; même lorsqu'elle se trouvait agir plus ou moins de concert avec lui, elle était dans une situation lui permettant de ne tenir aucun compte des observations qui pourraient lui être faites. Et cependant son activité coloniale s'est manifestée uniquement à deux époques : au début du règne de Louis XVIII et à la fin du règne de Charles X; avant qu'elle ne s'inquiétât des événements d'Espagne et après qu'elle eût fini de se préoccuper des affaires d'Orient et des idées de M. Bois-le-Comte. Car, et c'est là un point qu'il ne faut pas perdre de vue, ce ne sont point seulement les guerres continentales, les actes politiques et l'accomplissement des faits qui viennent entraver et suspendre les entreprises lointaines ; il suffit de simples projets et même d'une certaine orientation de la politique générale.

Et cela n'est point pour surprendre. En ces matières les actes d'un gouvernement, quel qu'il soit, ne sont pas uniquement et nécessairement la conséquence de systèmes arrêtés. On ne le

voit point décider, à un moment donné, qu'il veut renoncer aux entreprises coloniales pour se consacrer aux affaires de l'Europe ou, au contraire, cesser de s'intéresser aux événements des pays voisins pour porter toute son attention vers les autres parties du monde. Les événements, les changements de politique, même ceux qui apparaissent les plus brusques et les plus nets à la postérité, n'ont pas le plus souvent, dans la réalité, cette raideur et cette précision que les historiens sont obligés de leur donner : ils se composent d'une série de petits faits, de décisions de détail déterminées par des considérations multiples, et, elles aussi, complexes.

De par sa situation même et des circonstances de toute nature, la France a toujours eu des velléités coloniales plus ou moins accentuées. Les gouvernements ont toujours été amenés, par une cause ou par une autre — sollicitations de négociants, persécutions de missionnaires ou nécessité d'avoir des ports de relâche — à examiner de temps en temps s'il n'y avait point lieu de développer les possessions d'outre-mer. M. Guizot était théoriquement opposé à toutes les entreprises lointaines [1] et se vit cependant amené à en décider. Seulement tout dessein de ce genre soulève de nombreuses questions et peut faire surgir des difficultés de toutes sortes. Tantôt on songe que les hommes ou l'argent doivent être réservés pour d'autres éventualités, tantôt on voit surgir des protestations de puissances que l'on a intérêt à ménager. Souvent même le temps matériel fait en quelque sorte défaut pour aborder l'examen de semblables projets. Des événements plus voisins, des nécessités plus pressantes, absorbent l'attention des ministres et du souverain. S'il se produit alors des incidents coloniaux, il en faut nécessairement remettre l'étude à un autre moment et, tant qu'il en est ainsi, les expéditions commencées traînent en longueur et l'on évite d'en engager de nouvelles. Plus tard, telle affaire européenne étant dénouée, telle puissance n'ayant plus besoin d'être ménagée avec le même soin, les obstacles disparaissent et soudain, sans qu'il y ait besoin pour cela de décisions solennelles, l'action coloniale se trouve prendre un nouvel essor.

[1] Cf. *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*. Chap. XXXVII.

Ainsi la répercussion de la politique européenne sur la politique coloniale peut être mécanique en quelque sorte, et, c'est pourquoi les variations, mêmes passagères, de la première réagissent immédiatement sur la seconde. Aussitôt, par exemple, que la situation européenne du second empire se modifie aux environs de 1860, on en voit paraître le contre-coup dans les autres parties du monde. Certes, il faut se garder en ces matières d'être trop affirmatif. On doit toujours craindre d'établir artificiellement un lien de causalité là où il n'y a eu que des coïncidences fortuites. Aussi bien, y a-t-il peut-être, dans ce que nous venons de dire, une certaine part d'hypothèses : nous espérons néanmoins que les concordances de faits et de dates que nous avons constatées, au cours de cette étude, suffiront pour qu'elles ne semblent point par trop injustifiées.

CHRISTIAN SCHEFER.

LE MARIAGE DU PRETENDANT

(1719)

L'union, dont le récit va suivre, est une des plus romanesques de tout le XVIIIe siècle. Mais auparavant, un mot du personnage en question, des circonstances dans lesquelles il va chercher femme. Le Prétendant, ou chevalier de Saint-Georges, de son véritable nom Jacques-Édouard Stuart, était fils du roi Jacques II détrôné, en 1688, par Guillaume d'Orange, ou, pour être plus exact, qui se détrôna lui-même. A la mort de son père (1701), il fut reconnu par Louis XIV comme souverain légitime de la Grande-Bretagne, puis tenta en Écosse deux descentes infructueuses (1708-1716). Peu après la dernière, la cardinal Albéroni conçut le célèbre dessein de rendre à l'Espagne sa suprématie en Europe, et d'opposer à la quadruple alliance de l'Empereur, de Versailles, de l'Angleterre et des Provinces-Unies, qui avait pour but de maintenir l'exécution du traité d'Utrecht, une ligue composée, non seulement de Philippe V, mais du czar Pierre-le-Grand, de Charles XII, enfin de Parme, et de Modène. Étant engagé contre Georges d'Angleterre, Albéroni ne pouvait négliger l'ennemi naturel de celui-ci, le chef de la maison de Stuart.

Jacques sera donc attiré en Espagne, et y recevra les honneurs dus à un roi d'Angleterre. En attendant son arrivée au Buen-Retiro et la réunion de l'escadre, qui le transportera sur les côtes d'Écosse, on le berce de l'espoir que les potentats du

Nord rêvent sa restauration, qu'à bref délai Suédois, Russes envahiront l'Empire et l'Angleterre, pour y écraser le Hanovrien, l'usurpateur [1]. Sous l'empire de ces assurances, que l'événement devait encore une fois démentir, le chevalier de Saint-Georges croit enfin toucher au terme de ses maux. Son triomphe lui paraissant certain, il songe à faire choix d'une épouse, dans le double but de le hâter et de perpétuer la race des Stuarts. Le chevalier avait alors trente ans. Quelle princesse demanda-t-il ? la descendante d'un roi de Pologne, dont nous avons ici même longuement parlé [2] : Marie-Clémentine Sobieska. Pourquoi s'unit-il à la maison de Sobieski de préférence à une autre ? Parce que Clémentine était, du côté maternel, petite-fille du comte palatin de Neubourg, à ce titre, proche parente de l'empereur Charles VI [3] : consideration majeure aux yeux de Saint-Georges, car il n'ignorait pas la récente adhésion de Charles à la triple alliance de Versailles, Londres et la Haye, alliance qui traversait tous les projets d'Albéroni, notamment celui d'une restauration des Stuarts ; car il se disait que devenant le gendre d'un prince, oncle et ami de l'Empereur, ce dernier déserterait vite la cause hanovrienne. D'autre part, Jacques Sobieski [4]

[1] Sur les intrigues des agents suédois, Goertz et Gyllemborg avec Saint-Georges et Albéroni, voir la correspondance du second de ces agents,et Dareste, Histoire de France, tome VI, page 130. — Goertz et Gyllemborg négociaient à l'insu de leur roi, promettant à Saint-Georges l'appui de la Suède, de la Russie, et extorquant, en filous, beaucoup d'argent à ce dernier.

[2] Voir « Sobieski et sa politique » (*Revue d'histoire diplomatique*, années 1893-1894).

[3] Charles VI, comme son prédécesseur, Joseph Ier, était fils d'Eléonore, princesse Palatine de Neubourg, et sœur de la femme de Jacques Sobieski.

[4] Fils aîné de Jean III, né à Paris le 2 novembre 1668, suivit son père dans la plupart de ses campagnes, notamment sous les murs de Vienne (1683); fut candidat malheureux au trône de Pologne, ensuite (1691) beau-frère de Léopold Ier, oncle des deux derniers Empereurs de la Maison de Habsbourg, Joseph Ier et Charles VI, gouverneur de la Styrie, chevalier de la Toison d'Or. Avec Marie-Clémentine, qui fait le fond de ce travail, Jacques Sobieski eut encore pour fille Marie Charlotte, future duchesse de Bouillon. Il eut une sœur aussi, Cunégonde-Casimire Sobieska, issue, comme lui, de Jean III, et de Marie-Casimire de La Grange d'Arquian, laquelle épousa (1694) Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, et dont descendent, du moins par alliance, presque toutes les Maisons régnantes de l'Europe.

passait pour un des Crésus de son époque : un prétendant, toujours en quête de descentes dispendieuses, de coûteux soulèvements chez les Highlanders, ne pouvait rester insensible à cette deuxième considération [1]. Ajoutons qu'en septembre 1718, date à laquelle le chevalier de Saint-Georges demanda la main de Clémentine-Sobieska, Ohlau [2] était la résidence de la princesse, et des siens. Ajoutons en outre qu'au moral Jacques Sobieski différait profondément de sa compagne, de sa fille : autant le premier était vif, passionné, mobile, bref un vrai fils du Nord, autant la seconde, née Hedwige de Neubourg, autant Clémentine étaient froides, réfléchies, ne se décidant jamais à la légère. Tandis que la moindre contrariété dépitait, surexcitait Jacques, ou lui faisait abandonner sur l'heure des desseins longuement mûris, Hedwige, Clémentine savaient tenir ferme, braver l'infortune d'un front serein, avec un flegme tout germanique : plus bas nous le constaterons mieux encore.

I

Innsbruck. La Captivité.

(Octobre 1718-avril 1719).

En demandant la main de Clémentine Sobieska, le chevalier de Saint-Georges avait compté sans la vigilance ombrageuse des diplomates anglais, qui, depuis la Révolution de 1688, épiaient infatigablement, et d'une extrémité à l'autre de l'Europe, les Stuarts, leurs allées et venues, leurs partisans. La seule pensée

[1] « Cette jeune princesse était regardée comme un des plus riches partis de l'Europe. » Walter Scott, Tales of a Grandfather, traduction Defauconpret, tome III, page 282. — D'après Saint Simon, Mémoires, tome XVI, page 107 (édition Chéruel), Jacques Sobieski aurait donné à sa fille six cent mille livres en dot, avec quatre vingt mille de pensions et des meubles.

[2] Ville de Silésie, au duché de Briex, près Breslau, sur la rivière d'Ohla ou Ohlau.

que le fils de Jacques II ne resterait pas toujours célibataire troublait le sommeil d'Albion, de sa nouvelle dynastie. Aussi de Saint-James, de fréquentes, d'impitoyables instructions étaient-elles envoyées à tous les ambassadeurs ou résidents britanniques de s'opposer aux projets de mariage du Prétendant, quels qu'ils soient. On ne pouvait imaginer une plus féroce et ingénieuse solution de la question jacobite : Pesme de Saint-Saphorin [1], qui, en 1718, représentait Georges 1er à Vienne, ne négligea rien en conséquence pour que les vœux de son gouvernement fussent exaucés [2]. Quand il s'aperçut que ce dernier était en correspondance assidue, mystérieuse avec Ohlau, la demeure de Sobieski fut étroitement surveillée : une nuée d'espions l'assiégea. En même temps, d'autres émissaires suivaient pas à pas Saint-Georges dans ses incessants voyages. Le cabinet de Saint-James éventa vite le secret, qu'on dissimulait avec tant de soin : bientôt, l'empereur Charles VI recevait une lettre pressante du roi Georges, où il était invité à empêcher absolument le mariage de Stuart et de Clémentine Sobieska, à user même, pour y mettre mieux obstacle, de toute l'influence qu'il avait sur son hôte et parent. L'Empereur, depuis peu l'allié de Georges et de la France, obtempéra aux injonctions britanniques. Le châ-

[1] Né (1668) à Saint-Saphorin, au pays de Vaud, mort (1737) dans le même lieu, François-Louis, de la maison de Pesme, ou des barons de Brandis, qui passait, dès le XVe siècle, pour la plus illustre de la République, servit successivement la Hollande, et l'Empereur, tant à l'armée de Hongrie que sur la flotille du Danube; — représenta extraordinairement la Suisse au Congrès d'Utrecht ; — devint ensuite ambassadeur de Georges d'Angleterre à Vienne. Général-Major autrichien, Lieutenant général britannique, il jouit d'une grande considération en Europe, fut visité jusqu'à sa mort par les premiers personnages du temps, et « joignait », dit Michaud (Biographie Universelle, tome 33, page 455), « le jugement le plus « sain, l'esprit le plus persévérant, le cœur le plus droit à ses talents diplomati- « ques et militaires. » — Aïeul de Mestral de Saint-Saphorin, né également au pays de Vaud (1738), mort en 1805, célèbre diplomate, et protecteur des beaux-arts.

[2] (Septembre 1718), Vienne, Archives. -- Die Heirat Jakobs III von England, und die Entfuhrung seiner Braüt aus Innsbruck, pages 4, 5, par M. le Docteur von Schönherr, directeur des Archives Impériales du Tyrol ; étude substantielle, pleine d'intérêt.

telain d'Ohlau fut sommé de ne point donner sa fille à Stuart, une telle union pouvant, dans les présentes conjonctures, troubler la paix européenne, créer à la Cour de Vienne de graves soucis. « Suivez mon conseil », ajoutait Charles, « et ma bienveillance à votre égard grandira encore, et je songerai pour votre fille à un meilleur établissement[1]. » Le pli impérial n'eut pas le don d'émouvoir la princesse Clémentine, ni sa mère ; il précipita au contraire les événements. En effet, à peine est-on fixé à Ohlau sur les trames anglaises et les intentions de l'Empereur, qu'une petite troupe s'ébranle soudain : quatre femmes en carrosse, trois cavaliers la composent. C'est Clémentine, sa mère Hedwige de Neubourg, deux suivantes, dont une de marque ; derrière la voiture, nous reconnaissons, enveloppés de leurs manteaux, et chevauchant à petit bruit, deux gentilshommes : l'un, Châteaudoux, est un des habitués d'Ohlau, l'autre, La Haye, un des fidèles du chevalier de Saint-Georges. Un valet complète l'escorte. Nos voyageurs partis d'Ohlau par une sombre nuit de septembre, cheminèrent avec lenteur. Leur but est Innsbruck, au-delà l'Italie, où se trouve Saint-Georges, et où le mariage sera célébré. Mais, pour gagner Innsbruck, la route habituelle, directe, qui traverse la Bohême, Linz, Salzbourg, bref une grande partie des États héréditaires de l'Empereur, offre des dangers, étant donnée l'opposition que ce prince fait au projet de Stuart et de Sobieski. Mieux vaut donc, afin de dérouter les espions, se résigner à un long détour, passer en Saxe, de là en Bavière, atteindre Augsbourg, et là seulement prendre le chemin du Tyrol. Un aussi gigantesque circuit, joint à ce défaut d'allures, qui nous a frappés dès le départ d'Ohlau, et, qui, dans la pensée de Clémentine, de sa mère, devait enlever à leur voyage tout caractère de fuite, endormir la vigilance des Argus britanniques, favorisa merveilleusement au contraire le cabinet de Saint-James. Dès

[1] Vienne. Archives.

que ses agents acquirent la certitude qu'Ohlau a été déserté par les princesses Sobieska, ils sautent qui à cheval, qui en poste : courant à toutes selles, bravant les grains, les marées du détroit, l'un d'eux arrive à Londres, instruit Georges Ier de l'événement, puis reprend vite la mer, traverse de nouveau le continent, vole à Vienne. Sur l'heure il voit Charles VI ; sur l'heure lui intime d'empêcher à tout prix l'union du Prétendant et de Clémentine, de s'emparer des fugitives et d'user, s'il le faut, de violence. L'Empereur, dont la liaison avec le Régent de France, avec la Cour d'Angleterre devenait chaque jour plus étroite, qui avait impérieusement besoin des flottes britanniques pour défendre ses intérêts en Sicile, promet à l'émissaire de Georges satisfaction complète, immédiate. L'itinéraire des princesses étant déjà connu, hors de doute leur prochain passage à Innsbruck, à l'instant un courrier aulique quitte Vienne. Il se rend dans la capitale du Tyrol ; il est porteur d'un ordre impérial, qui enjoint d'arrêter les augustes voyageuses aussitôt qu'elles mettront le pied à Innsbruck, de les retenir jusqu'à plus amples instructions dans cette ville, nonobstant de les traiter avec honneurs et courtoisie. La missive de Charles VI fut remise au président du conseil secret de Tyrol — réunion de douze hauts fonctionnaires, revêtus chacun de la dignité de conseiller intime de l'Empereur, et gouvernant l'État en question [1]. Innsbruck promit d'agir fermement et respectueusement comme Vienne le prescrivait, surtout de tenir l'Empereur au courant. En quelques heures le conseil a pris ses mesures : dans la crainte que les voyageuses ne soupçonnent leur sort, qu'après avoir franchi la frontière elles ne rebroussent aussitôt, sans entrer à Innsbruck, il pousse la prudence au point de leur couper la retraite.

Les commandants de Scharnitz, de Reutte [2] laisseront donc

[1] Voir ci-contre, note 2.

[2] Scharnitz, célèbre passage (vallée de l'Isar et cercle de l'Innthal supérieur), reliant la Bavière au Tyrol, et théâtre, dans l'année 1809, de sanglants combats entre Français et Tyroliens ; jadis Porta-Claudia. — Reutte, ou Reitti, autre passage du même cercle, sur la rive droite du Lech.

passer le carrosse ; mais une fois sur la terre tyrolienne, ce dernier ne pourra plus rentrer en Bavière: précaution d'ailleurs inutile, car le 3 octobre 1718, Hedwige et Clémentine arrivaient à Innsbruck dans l'après-midi, et descendaient, sans méfiance, à l'hôtellerie de la « Rose-d'Or [1]. » A ce moment, leur sort devient tragique : les princesses sont à peine assises que la porte de l'appartement s'ouvre avec fracas ; c'est la dame d'atours, faisant fonctions de surintendante du voyage. Elle entre, ou, pour être plus exact, elle fonce, et, avec une volubilité pleine d'inquiétude, apprend à ses maîtresses que deux hauts personnages sont en bas, exigeant un entretien. En vain a-t-on objecté que les princesses gardent l'incognito, en vain que, harassées par la route, aspirant au repos, elles commencent déjà leurs oraisons du soir, d'ordre de l'Empereur, ils veulent quand même entrer. « Introduisez ! » s'exclament Hedwige, sa fille, très émues de cette insistance énigmatique. Les envoyés de l'Empereur — car c'étaient eux — firent donc leur apparition. Ils saluent profondément les augustes voyageuses, puis déclinent leurs qualités et noms : l'un s'appelle le comte Lodron, l'autre, le comte de Sonnberg ; tous les deux sont conseillers intimes de l'Empereur, tous les deux membres du conseil secret de Tyrol ; de plus Sonnberg est feld-maréchal lieutenant, et commande les troupes de Haute et Basse Autriche [2]. Les deux impériaux ajoutent ensuite : « Grande « est notre satisfaction que Vos Altesses aient fait bon voyage. « Agréez nos félicitations en conséquence. Souffrez aussi que nous « apprenions à Vos Altesses la volonté de Sa Très gracieuse Ma-

[1] Encore visible aujourd'hui dans le vieil Innsbruck ; tenue alors par la veuve Rosine Camerlander.

[2] Vienne, Archives. — Les collègues de Sonnberg et Lodron étaient : von Moser, Président ; le Baron von Coreth, les Comtes Volfsegg, Sarenthein, Brandis, von Knnigl ; le Baron Reiffen, qui, dans la suite, logera les captives, et quelques-autres plus obscurs. — Ce conseil secret était en réalité celui de la Haute-Autriche, dont la résidence, la compétence territoriale, tantôt très étendue, comme en 1718-1719, tantôt moins vaste, a beaucoup varié. Nonobstant, pour plus de clarté, nous l'appellerons conseil du Tyrol, bien que le terme soit impropre.

« jesté l'Empereur ; cette volonté formelle est que Vous restiez à « Innsbruck où rien ne Vous fera d'ailleurs défaut d'aucune ma- « nière — que Vous n'alliez pas plus loin. » A ces mots, les princesses, muettes de stupeur, échangent des regards désespérés.

Hedwige pourtant se remet la première de son trouble, et s'adressant d'une voix calme aux deux comtes : « Je ne puis m'ex- « pliquer l'opposition de Sa Majesté à un voyage sans calculs, ni « arrière-pensées politiques, dont l'objet est purement spirituel : « notre désir de vénérer la vierge de Lorette. Puisque la volonté « de l'Empereur nous empêche cependant d'y donner suite, nous « nous inclinons, nous restons. Vos Seigneuries pourraient-elles « du moins me dire pourquoi Sa Majesté tient à ce que nous ne « continuions pas vers le Sud, à nous garder ici ? » — « Que Son Altesse veuille bien excuser notre ignorance : nous n'en savons rien. » — « Cela suffit. Que Vos Seigneuries se retirent. » — Peu d'instants après, Châteaudoux, un des gentilshommes, qui accompagnent les princesses depuis Ohlau, s'élançait sur les pas de Lodron et de Sonnberg : Hedwige veut lire l'ordre de l'Empereur. Elle obtient aussitôt satisfaction. Les conseillers intimes reviennent à « la Rose-d'Or » et mettent sous ses yeux le document en question ; il est signé Charles, scellé de l'aigle à deux têtes. Là-dessus l'entretien se ranime. « Notre auguste maître ne « nous avait pas prescrit de montrer cette dépêche à Son Altesse ; « si nous le faisons, c'est uniquement par déférence. » — « Merci, comtes. Pourrai-je du moins écrire à l'Empereur, à « ma sœur, l'impératrice-mère, afin d'être autorisée à poursuivre « ma route ? » — « Le courrier de cabinet, qui retourne à Vienne, « emportera la correspondance de Son Altesse. » En effet, quelques heures plus tard, ce courrier repartait pour la Hofburg avec les lettres d'Hedwige, et le rapport du conseil secret de Tyrol.

Cependant le chevalier de Saint-Georges, qui était en Italie, non loin de la frontière autrichienne, se mourait d'impatience. Que faisaient les princesses ? pourquoi tant de retard ? N'y tenant plus, il avisa.

Hedwige et sa fille étaient, depuis six jours, prisonnières à l'hôtellerie de « la Rose-d'Or », lorsque, le 9 d'octobre, un voyageur arriva de Trente. Son air est étrange, mystérieux. A Trente le maître de poste l'avait questionné : « Je suis gentilhomme écossais, » fut sa réponse. « J'arrive de Bologne à toute bride, et je continue sur Innsbruck du même train, sans m'arrêter nulle part. D'Innsbruck j'irai à Vienne. » Ce langage ayant paru équivoque à l'autrichien, le conseil secret de Tyrol ne tarda pas à en être informé : aussi redoubla-t-on de surveillance à Innsbruck, et, à peine descendu de la poste du sud, notre voyageur est-il surveillé attentivement. Il prend le chemin de la Rose-d'Or, passe plusieurs jours à converser avec la suite des princesses : Adieu la bouillante ardeur, qu'il manifestait précédemment de gagner Vienne sans faire halte nulle part! Adieu même le voyage de Vienne! car tout à coup, que voient messieurs du conseil secret? les valises du gentilhomme qu'on charge sur la voiture de Trente, et le gentilhomme en personne, qui se dispose à monter dans cette dernière, à retourner là d'où il vient. Il était presque sur le marche-pied, lorsque des exempts lui frappent sur l'épaule, et le conduisent devant le baron de Coreth, conseiller intime, et chancelier de l'État de Tyrol. « Votre nom? votre pays? le but de votre voyage[1]? » — « Je suis Ro-« bert Friberg, Excellence, et gentilhomme écossais. J'ai quitté, « il y a environ deux ans ma patrie, et je voyage, depuis cette « époque, tantôt en France, tantôt en Italie, pour mon plaisir, et

[1] Vienne, Archives. — L'interrogatoire, qui suit, comprend onze pages grand format.

Coreth von Coredo et Starkenberg, antique et très noble race, sujette des Habsbourg-Lorraine. De nos jours, un de ses rejetons a eu l'honneur de concourir avec le si distingué et aimable docteur Felgel, Sectionsrath des Wiener-Staats Archiven, à l'éducation de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Ferdinand-Charles, neveu de l'Empereur François-Joseph, et troisième fils de son héritier présomptif. Prince accompli, et officier modèle, le jeune élève du général comte de Coreth, et de M. le docteur Felgel, donne les plus beaux exemples à la garnison comme à la ville d'Innsbrück, où séjournèrent, malgré elles, Hedwige et Clémentine. Il suit brillamment les traces de l'Archiduc Albert, l'illustre vainqueur de Custozza, et sera, selon toute vraisemblance, une des gloires de la maison d'Autriche.

« à mes frais. Me rendant à Vienne, je suis descendu à la Rose-« d'Or. Par hasard, j'y rencontrai un de mes compatriotes, M. de « La Haye, attaché à la personne des princesses Sobieska. Lors-« qu'il m'eut appris ce qui venait d'arriver à ces dernières, mon « premier mouvement fut de retourner sur mes pas, et d'aller « l'apprendre au plus vite à mon maître Jacques III. » — « Votre passe-port, » continua froidement le baron. — Ici le prétendu Friberg commence à blêmir. « Mais il n'est pas au nom de Friberg, » reprend Coreth : « la pièce vous qualifie de comte de Wirmann (Jean). » — « Excellence, de passage récemment à « Prague, je fus invité à souper au couvent des capucins irlan-« dais. Ils y ont appris que je n'avais pas de passe-port, le supé-« rieur me procura celui que vous tenez en mains. »

« Soit, ouvrez vos bagages, donnez-moi votre correspondance! » commanda le chancelier, en montrant les valises descendues de la voiture de poste. — « Je refuse ; j'en appelle à Son Excellence le Président-Gouverneur ». — « Entendu : venez avec moi, et que le bagage suive ! » En présence du président du conseil secret, le prisonnier modifia ses dires. De gentilhomme qu'il était devant Coreth, il tombe au rang de « simple domestique du roi Jacques ». De nouveau sommé de remettre sa correspondance, de nouveau il refuse : mais de guerre lasse, et voyant les impériaux inflexibles, il s'exécute, la rage au cœur. Et que découvre-t-on ? une lettre de la belle captive, de Clémentine elle-même, à son fiancé, à Saint-Georges. Elle le remercie d'avoir envoyé un émissaire à Innsbruck, ajoutant que son premier mouvement avait été d'en envoyer un aussi à Bologne, résidence actuelle du prétendant. Mais la crainte que le messager ne soit arrêté en chemin l'empêcha de donner suite à ce dessein. Elle doute même que de Bologne un second puisse lui être envoyé, et arriver à bon port comme le porteur du présent pli. On a écrit à Vienne, ajoute Clémentine, pour attendrir l'empereur, et le supplier de nous permettre de vous rejoindre. Nonobstant nous n'avons que peu d'espoir d'être exaucées. « D'ailleurs — ainsi

terminait cette lettre — « nous sommes traitées avec égards, et grande courtoisie. Adieu ! [1] » — (8 octobre 1718).

A peine le conseil de Tyrol est-il en possession des papiers de l'émissaire de Jacques Stuart qu'il les expédie précipitamment à Vienne. Cependant l'émissaire lui-même sera dirigé sur l'hôtellerie de « l'Aigle d'Or », et l'objet d'une surveillance sévère. Pas de relations soit directes, soit par intermédiaires avec les princesses ; défense formelle de s'éloigner d'Innsbruck ; à peine le droit de se promener en ville et encore sous escorte : messieurs du conseil secret appliquaient les instructions de Vienne avec un zèle minutieux, avec une telle rigueur, que l'empereur en rit et les engagea à la modération. Bientôt en effet ils recevaient de la Hofburg la dépêche suivante : « Relâchez l'émissaire « du Prétendant [2]. Relâchez tous ceux qu'il n'y a pas nécessité de « détenir. Surtout veillez à ce que les nobles voyageuses soient « bien ; qu'elles aient, pendant leur séjour à Innsbruck, une de- « meure plus convenable que l'hôtellerie de la Rose d'Or. » — Charles VI sera ponctuellement obéi. Le Conseil secret ayant aussitôt demandé à ses prisonnières si elles désiraient changer de maison, leur réponse fut affirmative, et les 23-24 d'octobre, Hedwige, Clémentine quitteront la « Rose d'Or » : le palais du conseiller Reiffen [3], dont les salles étaient vastes, élevées, et le balcon aux pittoresques colonnes une des merveilles de l'ancien Innsbruck, le palais Reiffen, disons-nous, leur servira désormais de lieu de captivité.

[1] Vienne, Archives. — Schönherr, die Heirat Jakobs III, page 8.

[2] D'après le même érudit, il se nommait Frémont, et avait déjà été en rapports avec les châtelains d'Ohlau.

[3] Encore visible aujourd'hui dans la Maria-Theresien-Strasse d'Innsbrück. — Les différents historiens français et britanniques, qui, jusqu'à ce jour, se sont étendus sur la captivité de Clémentine Sobieska, disent tous qu'elle fut enfermée dans un monastère d'Innsbruck. Voir notamment Walter Scott, Tales of a Grandfather, traduction Defauconpret, tome 3, page 282 ; Amédée Pichot, histoire de Charles-Edouard, tome 1, page 252, et Lord Mahon qui déclare à son tour : « in to the convent where Clementina was confined. » (History of England. tome 1, pages 496, 505-506). En réalité Hedwige et Clémentine n'habitèrent aucun couvent durant toute leur captivité.

Quant à la suite des nobles dames, l'hôtellerie « du Soleil d'Or »[1] sera son refuge. Rien ne manquera d'ailleurs aux princesses ; la galanterie de messieurs du Conseil secret a tout prévu, va tout prévoir. Le soir même, où, hélas! elles arrivèrent, un plantureux repas, offert par les personnages en question, les attendait à « la Rose » : gibier, truites, vins y avaient abondé[2]. Au palais Reiffen une autre surprise leur sera réservée : elles trouveront une cour du choix des gouvernants d'Innsbruck, beaucoup de Tyroliens des deux sexes, à l'air obséquieux, à l'œil vif, chargés de prévenir leurs moindres caprices, mais aussi de faire d'incessants et fidèles rapports aux douze Excellences. Désirent-elles prendre l'air, voir la ville, ses environs : le loueur Sigwein[3], qui dispose de nombreux attelages, les conduira où elles voudront. Mais on ne franchira pas le périmètre fixé, et, au retour, les Excellences sauront vite tout ce qui s'est passé durant la promenade. Ne nous étonnons donc pas, que grâce à ces mesures, le conseil secret de Tyrol ait pu intercepter la correspondance d'Edwige et de Clémentine avec le chevalier de Saint-Georges, sans que les soupirants s'en doutent, et en prendre copie exacte. A la date du 16 octobre, le chevalier, qui, depuis huit jours, se morfondait à Bologne, ayant enfin appris la mésaventure des princesses, leur écrivit ; sa lettre à Hedwige est ainsi conçue :

« J'écris si amplement à la princesse, votre fille, que je ne vous fatigueray pas icy, Madame, par des répétitions inutiles, pénétré au vif des désagréments que vous souffrés, mais trouvés bon que je me jette à vos pieds pour vous supplier de prendre pitié de l'état où je suys, et duquel il n'y a que votre famille qui me puisse délivrer. La connaissance que j'ay du passé, et l'idée que je me forme de la justice de vos Parens devroient me calmer, mais la raison ne se fait pas toujours entendre dans ces occasions, et je me trouve dans une inquiétude, qui

[1] Elle confinait au palais Reiffen. Tenue alors par Melchior Frank ; encore visible au coin de la Landhausgasse et de la Maria-Theresienstrasse, et résidence de la famille Albaneder.

[2] Vienne, Archives.

[3] Littéralement « la Victoire du vin ».

égale le mérite de notre Princesse. C'est à vous, Madame, en cette rencontre à soutenir la justice de nos intentions, et moins vous y trouverés d'appuy, plus vous y aurés de l'honneur. Mandés moy ce que je puys faire de mon côté ; pource qui est du votre je ne puys douter que vous n'agissiez comme je pourrois souhaitter. Donnés moy s'il vous plait de vos nouvelles. Mes lettres ne me font pas songer à cérémonie ou autres choses. Vous ne m'aurez trouvé occupé que de votre honneur et de mon bonheur ».

« Jacques, Roy [1] ».

A Clémentine le Prétendant s'exprimait comme suit :

« Je suis icy, Madame, depuis 8 jours pour y attendre vos ordres avec de vives inquiétudes de me trouver si long temps sans sçavoir de vos nouvelles. J'appris hier soir l'accablant avis de votre arrest à Innsbruck ; je vous laisse à juger de l'impression que cela m'a causé, et sans m'étendre en plaintes, et lamentations, qui ne manqueroient assurément point, mais lesquelles indignes de vous être offertes ne soulageroient point vos peines, trouvés seullement bon que je vous dise que c'est à présent que nous devons nous rendre dignes l'un de l'autre par notre confiance et notre fermeté, lesquelles avec l'aide de Dieu ne sçauroient que vaincre tout ce qui s'oppose à notre bonheur. Nos cœurs faits l'un pour l'autre, les loix divines, et humaines, sont pour nous, et il n'y a que notre lâcheté qui pourra séparer ce que Dieu luy-même destine à être uny, et si vous persistez généreusement dans votre résolution, vous viendrès à bout de tout, car après tout nous n'avons à faire qu'à des chrétiens, qui ne peuvent vous maltraiter en effet, quoique les menaces, et les apparences peuvent être désagréables. Je vous supplie donc, et vous conjure, Madame, de tenir toujours bon, et quoy qu'on vous dise, de ne jamais consentir à retourner sur vos pas, car la moindre chose que vous cèderés gateroit tout, et, en persistant, vous vaincrés tous obstacles. Le Prince, et la Princesse, vos père, et mère, ont, — je suis sur — trop de bonté pour moy pour se relâcher en rien, et trop de pénétration pour ne pas voir que l'honneur de leur famille et notre union sont inséparables, mais il faut que le poids de tout tombe

[1] Vienne, Archives.

sur vous, et que par votre obstination, si je puis me servir de ce terme, vous travailliés pour mon bonheur, pour votre gloire et pour le bien de vos Parens, en les mettant en droit de dire que c'est vous qui ne se laisse point persuader. L'assurance, où je suis, de vos bontés pour moy m'enhardi à vous écrire si librement et comme je suis sur que je ne suis point trompé, je le suis aussi que vous serés ingénieuse dans votre fermeté à trouver tous les moyens possibles pour venir en Italie ; de mon côté, Madame, je seroy toujours prest à suivre vos ordres et si vous croyés qu'un voyage de ma part pourroit être utile, vous n'avès qu'à commander. J'auroy des ailes lorsque vous parlerés, et je mépriseroy fatigues, et dangers quand il s'agira de vous servir, aimant mieux être prisonnier avec vous que de régner sans vous, et ne pouvant me posséder moy-même jusqu'à ce que je vous possède. Je vous prie de me pardonner la liberté, que je prens en vous écrivant ainsi ; c'est mon cœur plus que ma main, qui vous écrit, et j'ay cru qu'il m'était à présent libre de ne plus le contraindre. J'espère que cette lettre vous parviendra en main propre ; je vous prie de me consoler par une réponse, étant envers vous, Madame, comme vous le mérités que je le sois plus à vous qu'à moy-même ».

« Jacques, Roy [1] ».

Ecoutons maintenant la réponse de Clémentine : jamais peut-être l'infortunée ne sut que les gouvernants du Tyrol, que l'Empereur Charles VI eurent, avant Jacques Stuart, connaissance des brûlantes lignes ci-après :

« A Innspruck 21 octobre 1718 »

« La Lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire dans des termes si touchants m'est d'un grand secours dans l'affliction qu'on nous cause en nous retenant icy. J'espère que Dieu ne permettra pas que nous soyons si longtemps dans les souffrances. C'est pourquoi, Sire, je vous prie de prendre patience, et de conserver votre santé. Ne vous hasardez point surtout à venir icy ; le risque en serait trop grand pour votre Personne, et les affaires ne s'en avanceroient pas davantage.

[1] Vienne, Archives.

La Princesse, ma chère mère, tiendra ferme, et ne se relaschera pas en rien sur notre passage. Pour moy je sens trop qu'il y va de mon bonheur, et de mon honneur pour manquer à l'imiter dans cette fermeté ; d'ailleurs mon cœur m'y porte, et telle chose qu'il arrive je seray dans l'obstination la plus forte de ne jamais donner ma main à d'autre qu'à Votre Majesté, et de ne vivre toutte ma vie que sous ses lois ».

« Clémentine, Princesse Royale de Pologne [1] ».

II

Ohlau : négociations, subterfuges.

(Octobre-décembre 1718).

Tandis qu'on écrivait, et se lamentait intérieurement au palais Reiffen, une agitation non moins vive régnait à Ohlau. Jacques Sobieski venait d'y recevoir la visite d'un personnage peu aimable : le comte Praschma. Ce dernier, gouverneur de Silésie, était venu frapper à la porte de l'époux d'Hedwige par ordre du chancelier Sinzendorff[2]. Arrivé le 14 octobre à destination, il fit lecture au prince polonais d'une dépêche dure, impérieuse, par laquelle Jacques était sommé de ne point prendre Saint-Georges pour gendre sous peine « de perdre les bonnes grâces de Sa Majesté Impériale », et « de quitter immédiatement les Etats de Celle-ci[3]. » Très excité, Sobieski ne sut quoi répondre. Il tempêta toute la nuit, se répandit en invectives, en désolations. Praschma vainement l'exhorta au calme, à l'obéissance. Finalement le beffroi sonna trois heures, et les interlocuteurs épuisés décidèrent de remettre au lendemain la suite de leur conférence. Quand ils furent de nouveau face à face, Sobieski pria

[1] Vienne, Archives.

[2] Sur Sinzendorff, voir M. le Marquis de Courcy, la Coalition de 1701 contre la France, tome II, pages 522-523.

[3] Sinzendorff à Praschma, 17 octobre 1718 ; Vienne, Archives.

l'envoyé de Vienne d'envoyer un double mémoire à l'Empereur, « mémoires », ajouta-t-il, « qui seront l'un et l'autre dictés par « moi. Le premier pourra être communiqué à vos ambassadeurs; « vous prierez Sa Majesté de conserver le second pour elle seule. « L'attitude de l'Angleterre, cause de tous mes maux dans cette « conjoncture, m'oblige à procéder de la sorte ». Praschma consentit; pendant que le prince parlait, la plume de l'impérial ne cessa de courir, et, quelques jours ensuite, Charles VI recevait effectivement deux relations, dont Sobieski était l'auteur commun, mais, quant à la forme, et au fond assez dissemblables. Dans l'une, Jacques flétrit vigoureusement M. l'électeur de Hanovre, ses intrigues coupables. « Le mariage est conclu », dit-il, « et « ne peut plus être dissous. L'attitude de l'Angleterre compromet « le noble Empereur. Comment! un allié de la très-glorieuse « maison d'Autriche, un prince, dont le père a rendu à celle-ci, « à toute la chrétienté d'inoubliables services, n'aurait point, « parce que cela déplaît à M. l'Electeur, le droit d'établir ses en- « fants à son gré! A la honte de me voir menacé d'expulsion « des Etats de l'Empereur, ce prince si juste, et si bon, s'ajou- « terait l'affront de deux captivités : celle de ma femme, celle de « ma fille! Suis-je donc un serf (Leibeigen)? ».[1] « L'électeur de Hanovre », déclare encore Jacques Sobieski, « est sans droit sur « ma personne, ma famille, mes actions. Pourquoi du reste « prend-il ombrage de cette union? Elle n'enrichira pas le « prétendant, ne mettra aucune armée à sa disposition. Tandis « que si Stuart contractait mariage ailleurs, il trouverait pro- « bablement toutes les ressources qui lui font défaut; de mon « côté, adieu l'espoir de trouver des époux pour mes filles, car, « après une semblable faiblesse, quel prince voudrait encore « rester en relations avec moi? Nonobstant », reprend-il avec une insistance énigmatique, « aucune de ces éventualités n'est « à craindre, le mariage, qu'on veut empêcher, étant, et depuis

[1] Praschma à l'Empereur, première relation du 19 octobre 1718.

« longtemps, célébré ». Reste l'expulsion des Etats de l'Empereur ; mais loin de l'appréhender, Jacques y aspire. En moins de deux ans sa vie a déjà été mise plusieurs fois en péril à Ohlau. Les autorités, les notables de la province de Silésie l'ont sans cesse abreuvé d'outrages. « Plaise donc à Sa Majesté », ainsi termine la première des deux relations de Praschma, « de me « retirer les biens d'Ohlau, dont la possession me cause de si « vifs ennuis, et de leur substituer une modeste rente, avec la« quelle j'irai vivre au loin [1] ». Dans la seconde relation de Praschma, pièce exclusivement destinée à l'Empereur, Jacques de Pologne montre surtout l'intérêt de la maison d'Autriche à favoriser l'union de Saint Georges avec Clémentine. Son argumentation se ramène à trois points : 1° Le Prétendant sera toujours — il l'a juré — un fidèle allié de la maison d'Autriche. Ce n'est qu'à cette condition formelle que Jacques de Pologne consentit au mariage. — Secondement, à supposer que le Prétendant ne réussisse pas dans ses tentatives de restauration, il est indispensable pour l'Empereur d'empêcher que la race des Stuarts ne s'éteigne, car le roi Georges toujours en crainte se pliera davantage aux désirs de la cour de Vienne. C'est sous l'empire de la crainte en question que l'usurpateur soutient présentement les intérêts de Sa Majesté en Sicile, et non par amitié pour la maison d'Autriche. Donc faisons-la durer. — Troisièmement, l'Empereur a tout avantage à ce que le Prétendant trouve une épouse dans la famille Sobieski, et non ailleurs, car ailleurs il pourrait faire la rencontre d'ennemis de Sa Majesté. Georges lui-même n'a aucun motif de mettre obstacle à l'union projetée, puisque si son rival n'épouse pas Clémentine, il épousera, cela va sans dire, une autre Princesse. — Jacques termine par quelques fermes déclarations : quitte à encourir la disgrâce impériale, il tiendra bon ; le mariage aura lieu : son respect de la foi catholique, le souci qu'il a des siens lui en font un devoir. Nonobstant il ne

[1] Ibidem.

veut créer aucun embarras à Sa Majesté. Si donc Celle-ci le juge indispensable, qu'Elle fasse venir à Vienne non seulement Clémentine, mais les deux sœurs de la captive d'Innsbruck, et qu'Elle les ensevelisse toutes les trois, pour le restant de leurs jours, dans un couvent, Quant à ramener sa fille à Ohlau, quant à rompre le mariage, quant à s'exposer aux rires de l'Europe entière, jamais ! jamais ! Une très modeste rente, au lieu de la terre d'Ohlau, au lieu des domaines de la maison d'Autriche, voilà son unique prétention : avec ce subside il végètera obscurément dans un coin reculé de l'Europe [1] ». En secrétaire consciencieux, qui n'omet aucun trait essentiel, Praschma croit devoir ajouter, avant de clore la seconde relation : « Le prince « était tellement hors de lui lorsqu'il me dicta les choses précé« dentes qu'à tout instant j'ai eu crainte qu'il ne défaille, ou com« mence une dangereuse maladie [2] ». Nous ignorons si Jacques prit connaissance de cette remarque de l'Autrichien ; quoiqu'il en soit, elle n'avait rien de froissant, et pouvait même émouvoir les ministres de Vienne. Mais s'il a lu les impressions intimes de Praschma, envoyées sous pli spécial à Sinzendorff quel dépit dut être le sien ! Car le madré diplomate qualifiait la première relation de « dilatoire » et la seconde de « mystérieuse », de « contrainte », de « pusillanime », d' « indigne de foi ». Il prenait un soin extrême, on le voit, à éclairer ses maîtres, à mettre un frein solide à leur sensibilité.

Tout au plus plaide-t-il, dans le secret, les circonstances atténuantes pour la forme des deux mémoires, et encore parce qu'il redoute qu'on la lui attribue et d'être raillé à ce sujet ! « Excusez « seigneur, — voilà son propre langage à Sinzendorff — *les dolo« res, les expressiones, les exagerationes, les invectiven*, dont four« mille cette double relation. Le prince a opiniâtrement voulu « que sa pensée vous parvienne telle qu'il l'exprima et sans re« touche [3] ».

[1] Praschma à l'Empereur, seconde relation du 19 octobre 1718.
[2] Ibidem.
[3] Praschma au Chancelier (19 octobre 1718) ; Vienne, Archives.

On pourrait croire qu'épuisé par les efforts d'imagination, de style auxquels il vient de se livrer, Jacques Sobieski gardera désormais le silence ; mais nullement. Sans passer par le canal du comte Praschma, il va, du 17 octobre ou 1er novembre, correspondre presque jour par jour avec Vienne relativement à sa femme, à sa fille. L'Empereur, l'Impératrice, Sinzendorff recevront de lui des lettres fort pathétiques. A Charles VI il écrira latin, à Eléonore, français, au chancelier français et allemand.

Peut-être pense-t-il que le changement réitéré d'idiomes donnera du relief à son éloquence, la rendra ici plus persuasive, ailleurs plus inspirée. Bref, sa lettre à l'Empereur, datée « d'Olavié, 27ma octobris, » n'est qu'une banale déclaration de loyalisme : les événements d'Innsbruck y sont à peine effleurés. Par contre avec Eléonore le ton se relève ; Jacques tour à tour ironique et véhément stigmatise sans hésiter la conduite de messieurs du Tyrol :

« Très Auguste Impératrice »,

« Ayant appris par les derniers avis que la Princesse mon Espouse n'était pas seulement en arrêts avec notre fille, et tout son monde, mais que l'on la traittoit avec une telle rigueur que l'on ne luy avoit pas mesme permis de mexpédier une stafette pour me donner avis de son arrêt, jose avouer à Votre Majesté Impériale qu'après avoir bien examiné ma conduitte je ne trouve pas que jaye mérité un tel traitement et d'estre mis au rang des criminels d'Estat lorsque je n'ay commis aucune faute. Votre Majesté Impériale sçait fort bien qu'en cette affaire je n'ay rien fait sans sa participation, que je me suis toujours aveuglement soubmis aux volontés de Sa Majesté l'Empereur jusqu'à conduire mes enfants à ses pieds afin qu'il en dispose suivant son bon plaisir. Je me flattois que cette soubmission laquelle a peyne pourroit-on exiger d'un sujet mattirerois quelque mérite auprès de Sa Majesté Impériale et Catholique...... Mais je voys pour mon malheur qu'il n'y a que moy qui suis destiné destre en butte à touttes les disgrâces. Après estre donc tombé dan ce desastre qui couvre toutte ma

maison d'une très grande honte il ne me reste plus rien que de supplier Votre Majesté Impériale d'avoir la charité de m'obtenir de Sa Majesté l'Empereur un sauf-conduit, ou passe-port afin que je puisse en seureté avec ma petite famille, ou du moins tout seul, me retirer dans quelque coin de la terre pour jouir d'un peu de tranquillité. Pour ce qui est de l'établissement de mes enfants j'en laisse la conduitte à la Providence Divine, ne pouvant espérer qu'aucun prince veule espouser des Princesses dont la mère, et le père essuye tant de disgrâces. J'ai une ferme confiance dans la bonté et la délicate confiance de Votre Majesté Impériale qu'elle ne me refusera pas cette dernière grâces que je luy demande ou bien qu'elle daignera remédier à l'outrage qui nous a esté fait en nous faisant faire réparation d'honneur par ces messieurs du Tyrol, qui ont outrepassé les ordres de l'Empereur et se sont donné tant de liberté. J'ai chargé M. le Comte de Praschmau (Praschma) d'expliquer plus distinctement à Vostre Majesté Impériale mes sentiments, restant guere capable moy-même de le faire. A quoy me rapportant je me prosterne aux pieds de Votre Majesté Impériale, et implore sa puissante protection pour celuy, qui veut vivre et mourir avec toute la soumission possible ».

« De Votre Majesté Impériale.

le très humble, très obligé, très obéissant, très fidèle et très soumis serviteur et cousin ».

« Jacques Louis, Prince Royal du Royaume de Pologne,
et du Grand Duché de Lithuanie (A Ohlau ce 26e d'octobre 1718) [1] ».

Non content d'implorer l'Empereur, l'Impératrice-Mère, Jacques-Louis essayera d'attendrir Sinzendorff, celui-là même qui avait envoyé Praschma. Nous avons du prince polonais deux lettres au chancelier, l'une du 17, l'autre du 19 d'octobre. La première est une habile préface, en langue française, de la seconde, qui contiendra les arguments décisifs, ceux dont Jacques Sobieski espère le triomphe de sa cause auprès du ministre de Charles VI. Flatteries, prévenances y abondent dans la missive du 17 ; qu'on en juge plutôt :

[1] Vienne, Archives.

« Excellentissime Seigneur, les marques réitérées que Votre Excellence m'a donné en plusieurs rencontres de ses bontés me donnent une confiance entière pour la conjurer de vouloir bien estre mon patron dans une affaire où il s'agit de la gloire de Dieu, de celle de notre Auguste Empereur, et de lestablissement de ma famille, et du point d'honneur, que Votre Excellence sçait par Elle-mesme que l'on doit estimer plus que la vie. L'unique grâce, que je demande à Votre Excellence est de bien despeindre à Sa Majesté Impériale et Catholique la sincérité de mes sentiments, et la résignation entière, que j'ay en sa volonté, espérant que sa ditte Majesté aura esgard aux bonnes intentions, que j'ay eu en faisant l'alliance en question, qui estoit à lavenir de pouvoir être utile aux interests de l'Auguste Maison, à laquelle je suis attaché d'un zèle inviolable. Comme cet une matière trop délicate je n'oseroy parler plus clairement. Je supplie seulement Votre Excellence de m'ayder en cette occasion afin que je puisse sauver mon honneur, en conservant les bonnes graces de Sa Majesté Impériale et Catholique. Je me promets en attendant touttes choses de la protection de Votre Excellence, et proteste avec sincérité que je cesseray plustôt de vivre que d'estre avec une parfaitte reconnaissance et respect de Votre Excellence ».

« Le très humble et très obéissant serviteur[1] ».

Le 19, Jacques de Pologne revenait à la charge, en allemand, cette fois ; sa lettre à Sinzendorff formulait une objection, qui embarrassa la Cour de Vienne plus que toute la phraséologie précédente, car elle était canonique. « Comment veut-on », — disait-il en substance — « que je m'oppose à un mariage déjà célébré par procureur, donc indissoluble ? Je ne le puis d'aucune « manière. Nonobstant, pour vous être agréable, je m'en vais en « référer à Sa Sainteté le Pape. De votre côté entrez en négociations avec le Prétendant ; peut-être consentira-t-il à revenir sur « son dessein, et l'union se dissoudra-t-elle, avant toute consommation, de l'accord des deux époux....[2] ». L'empereur Char-

[1] Vienne, Archives.
[2] Ibidem.

les VI avait enfin l'explication de cette mystérieuse phrase de la première relation du comte Praschma, qui lui paraissait incompréhensible : « Le mariage est conclu, et ne peut plus être dissous ». Grand fut donc son émoi, grand celui de Sinzendorff, et des autres ministres. Jacques Sobieski, se doutant qu'il était enfin parvenu à les embarrasser, profite aussitôt du trouble qui règne dans la Cour Impériale, multiplie ses doléances, poursuit fiévreusement ses avantages. Le 26 octobre, son confesseur, le jésuite Pastmann écrit à Praschma :

« La princesse-mère a été empêchée par messieurs d'Insbruck d'envoyer une estafette au Prince (*stafettam mittere*). Celui-ci me charge de vous demander si l'Empereur tient pour ses sujets (*pro subditis*), pour ses ennemis (*pro hostibus*) les descendants du roi Sobieski ? Car, en définitive, quel crime de lèse-majesté ont donc commis à leur insu, les châtelains d'Ohlau, pour qu'on leur interdise de correspondre entre eux? Tant de sévérité ne se voit qu'en matière d'infractions graves, lorsque des prisonniers sont au secret [1] ».

Le 1er novembre, jour de Toussaint, autre lettre non moins vive de Jacques Sobieski à Praschma, afférente à cet objet. « J'attends infailliblement la response pour le 13 du courant » ainsi terminait le prince, tout transi de colère, et d'inquiétude : sa longue écriture, dont les jambages semblent se battre entre eux tant ils sont crispés, inégaux, ne laisse aucun doute en effet sur les sentiments qui l'agitent. Cependant les hommes d'Etat de Vienne commençaient à revenir de leur surprise. Opérant avec une rare finesse, ils écrivirent d'abord à Praschma de revoir Jacques de Pologne, et de le questionner subtilement à l'égard du mariage projeté, de cette célébration par procureur, qui leur semblait malgré tout peu probable.

Puis, désireux de sortir dignement d'un imbroglio chaque jour plus épineux, où les avait entraînés l'exigeant roi d'Angle-

[1] Vienne, Archives.

terre, ils vont transmettre sans retard à Penterriedter [1], leur ambassadeur à Londres, la lettre de Jacques. A cette pièce une note sera jointe, disant en substance : « De par les lois de « l'Eglise, et ses canons sacro-saints (*sacro-sanctis*), le ma- « riage est *ratum, id est* conclu, sans qu'il y ait rien de la faute « de l'Empereur. Sa Majesté aurait avec plaisir tout mis en « œuvre, dans la mesure du possible — séquestration provi- « soire de la princesse Clémentine, — ordre à son père de « quitter les Etats des Habsbourg — afin d'obliger le roi de la « Grande-Bretagne. Mais puisque l'événement redouté à Londres « est accompli, cette dernière cour ne peut trouver mauvais que « Sa Majesté avise aux moyens de se tirer d'embarras d'une façon « congrue (*honesto et licito modo*) [2] ». Lorsque le gouvernement britannique, qui ne partageait nullement les scrupules de Charles VI, et de ses ministres, reçut les plis en question, il s'émut à son tour. Bientôt l'ambassadeur de Georges Ier à Vienne écrivait :

« Tout cela est venu du même lieu. C'est l'Espagne, et Albéroni, qui y ont donné le premier mouvement, et la cour de Rome, toujours prête à servir aux vues de celles de Madrid, s'y est employée de tout son cœur...... Qu'on le tourne, comme on voudra, ce Prince ne peut estre regardé que comme un sujet de Sa Majesté Impériale, puisque n'ayant jamais été Prince Souverain, il s'est établi dans les Etats de Celle-ci, sous sa protection, et y a vécu de ses bienfaits. Et tandis qu'il en reçoit de si grandes faveurs il ose non seulement disposer de la Princesse, qui a l'honneur d'appartenir de si près à l'Empereur, sans luy en donner connoissance, mais encore il l'a fait partir pour aller

[1] « Manière de géant, qui, » d'après Saint-Simon, « avait plus de sept pieds « de haut, avec un visage, et une voix de châtré...... et la corpulence à peu près « de sa taille..... Jadis petit employé dans les travaux de Vienne : son esprit, « très supérieur à son petit état, le fait employer dans l'Empire, dans les principales cours, avec grande satisfaction partout. Ce secrétaire était poli, fort « en sa place, mais pétri des maximes, des hauteurs autrichiennes, sans avoir « comme de soi rien que de très modeste et de mesuré, avec beaucoup de savoir, « d'esprit, d'insinuation, de langage. » (Mémoires).

[2] Le Chancelier à Penterriedter, 26 octobre 1718 (Vienne, Archives).

rejoindre le Prétendant, malgré la lettre exhortative de Sa Majesté Impériale..... Si de l'autre il sçait que, par un refus de se conformer au sentiment de l'Empereur, il perdra et cette protection et ces bienfaits, et attirera de plus en plus sur lui son juste ressentiment, il faudra qu'il soit (si je l'ose dire) entièrement dépourvu de sens, s'il ne prend pas le premier de ces deux partis...... ».

Puis viennent « les considérations » que le diplomate anglais invite la Cour Impériale « à proposer » au prince Jacques Sobieski, et qui le disposeront sans doute à se tirer d'un engagement si dangereux « pour luy. »

« Il est seur qu'il perd par là l'occasion de placer les deux autres Princesses, ses filles. Déjà le Duc de Modène s'en est expliqué à l'égard de l'aînée, ayant trop de considération pour le Roy, mon maître, pour vouloir s'allier dans une famille, qui se serait si justement attirée et l'indignation de Sa Majesté et celle du Gouvernement de la Grande-Bretagne. Il est bien probable que le duc de Guastalla entrera dans les mêmes principes.....................

« Le Prince Jacques peut aussi compter que le Roy, mon maître, « employera toute l'influence qu'un si puissant Roy peut avoir dans tous « les divers endroits de l'Europe pour lui faire sentir les effets de son « indignation : ses prétentions sur le royaume de Pologne seront pour « toujours éteintes,ce qu'il a de créances en France,de biens en Pologne « abandonnés à la poursuite de ses créanciers.Il semble que son dessein « est de se retirer à Venise; mais croit-il que cette République ait si peu « de déférence pour le Roy de la Grande-Bretagne, que de le recevoir « dans ses Etats.L'Espagne même sera bien obligée de prendre dans la « suite d'autres mesures......et d'abandonner et le Prince Jacques et le « Prétendant...... Et peut-on aussi croire que le roy de la Grande-Bre- « tagne, et le royaume, laissent agir tranquillement la cour de Rome, « souffrent patiemment des attentats faits avec aussi peu de ménage- « ment contre leurs intérêts,contre ceux de la tranquillité publique?...» De plus », reprend l'envoyé « quel époux le Prince Jacques pourroit-il « choisir dans toute l'Europe pour sa fille moins convenable que le Pré- « tendant,qui ne subsiste que des grâces d'autruy.lesquelles encore rem- « plissent si peu ses besoins veu cette quantité de malheureux,qui,ban-

« nis de leur Patrie par leur rébellion, sont à sa charge, meurent de « faim à sa suite.......En s'alliant à une famille proscrite on se charge « pour soy et sa postérité de la même proscription.......

« Enfin » conclut-il, « on pourroit proposer au Prince Jacques un « autre époux pour la Princesse, sa fille......L'idée de la marier à don « Antoine de Parme auroit divers usages fort considérables.... Mais... « mais la conduite passée de Sobieski exige de grandes précautions: il « se pourroit aisément qu'il feindroit de consentir à tout pour ravoir la « princesse, sa fille, sans aucun dessein de remplir les engagements qu'il « prendroit, mais bien dans celuy de l'envoyer ensuite au Prétendant « par une autre route que celle qu'elle avoit prise cy-devant. Le roy « convaincu de l'amitié de Sa Majesté Impériale pour lui, se confie « qu'Elle voudra bien prendre des précautions suffisantes pour le « mettre à couvert de ce danger. Et la jeune Princesse peut-elle mieux « estre qu'entre les mains de l'Empereur jusques à ce qu'on luy ait « trouvé un autre époux que le Prétendant ?...,

« Signé de Pesme de Saint Saphorin [1] ».

« A Vienne le 9e décembre 1718 ».

Mais, de Briex, en Silésie, venait d'arriver un courrier du comte Praschma. Ce courrier, dont la venue coïncide avec le Pro-Memoria de Saint-Saphorin, plongera l'empereur, ses ministres dans une indicible hilarité, car ils étaient tirés d'inquiétude, et Sobieski, de son propre aveu, convaincu de mensonge ! Praschma avait mission, ne l'oublions pas, de sonder le châtelain d'Ohlau, et de tirer au clair certaine allégation troublante : l'impossibilité pour Jacques de Pologne de s'opposer à l'union de sa fille avec Stuart attendu qu'elle était déjà célébrée par procureur. Le comte s'acquitta de sa tâche heureusement et adroitement. Après avoir demandé une entrevue à Jacques, il le prie de lui dire si la princesse-mère, ainsi que Clémentine, se portent bien. Aussitôt Jacques mis sur la voie, bondit, tempête, déblatère : « l'immonde cabaret d'Innsbruck », la captivité rigou-

[1] Vienne, Archives ; pro Memoria de l'ambassadeur d'Angleterre.

reuse qu'y subissent sa compagne, son adorée fille, l'inqualifiable défense de leur écrire, ces odieux procédés, qu'on réserve aux criminels de droit commun, ou autres, — en un clin d'œil, doléances et griefs sont renouvelés. C'est ce que voulait Praschma. Quand il vit Jacques épuisé, couvert de sueur, presque aphone, « Altesse, » fit-il du ton le plus froid et naturel, « la princesse Clémentine aurait-elle, comme on le raconte, épousé le Prétendant par procuration? » Et Jacques inconscient, affolé par ses douleurs, de rugir : « non ! grâce à Dieu, ma fille, le Prétendant sont libres comme au premier jour ! » Réprimant un sourire : « Quoi, ils sont libres, il n'y a pas *de matrimonium ratum*? » ajoute Praschma. « Non, encore une fois » s'écrie Jacques, « je vous en donne ma parole de Prince ! » [1] Voyant son illustre interlocuteur en si bonnes dispositions de franchise, l'impérial le circonvient, le questionne davantage. Bientôt il saura tout, et au-delà, car Jacques Sobieski lui donne ses papiers à lire. Les plus importants, Praschma les copie à la dérobée, et si vite qu'il peut. En ouvrant le paquet, Sinzendorff, ses collègues apprirent, non seulement que le mariage par procureur de Clémentine et de Stuart était une fable, mais trois autres particularités intéressantes, dont la dernière ne montrait pas Jacques Sobieski sous un jour favorable.

D'abord Clémentine et Stuart se mouraient d'amour. On s'en doutait à coup sûr, mais on ignorait que leur mutuelle passion fut à ce point vive. Les billets copiés par Praschma étaient donc une première révélation. Puis le pape Clément XI témoignait — qui l'eût pensé ? — une vive sympathie au légitime roi d'Angleterre, l'accablait de louanges, souhaitait de toutes ses forces ce mariage si odieux à la maison de Hanovre. Enfin Jacques Sobieski, qui affectait vis-à-vis de la cour de Vienne une bruyante inflexibilité, qui déclarait gravement que si Clémentine n'épousait pas Stuart il ensevelirait ses trois filles, jusqu'à la fin de

[1] Briex, 4 novembre, dépêche de Praschma.

leurs jours, dans un cloître, Jacques Sobieski était loin, d'après le rapport de Praschma, et les pièces annexées à cet écrit, de tant d'héroïsme ; car, à l'heure où il se donnait l'air d'un chef de famille outragé, auquel les transactions répugnent, il négociait sans bruit le mariage de sa première née avec le prince de Parme. Observons à ce propos que dans la famille Sobieski les générations ne diffèrent pas l'une de l'autre ; ce sont, au fond, sur de nouveaux théâtres, en d'autres conjonctures, les sentiments, l'attitude de jadis. Ainsi, le grand Sobieski, quarante années avant l'arrestation de Clémentine à Innsbruck, fut d'abord l'homme-lige de Louis XIV, de Toekoeli, des Turcs ; puis son intérêt ayant changé, il passa dans le camp de l'Empereur. Enfin quoique l'allié de Léopold, il ne cessa de se ménager, de s'entendre avec les ennemis de ce prince, bref, d'agir tout autrement qu'il ne l'avait promis [1]. De même, son fils Jacques, après avoir faussement affirmé à Charles VI que Clémentine et le Prétendant étaient mariés par procureur, affecte l'intention d'enfermer ses trois filles au couvent puisque le mariage projeté rencontre d'augustes oppositions : nouveau manège, qui n'avait pour but que d'émouvoir la cour de Vienne ! Le dessein de Jacques était si peu de vouer indistinctement toute sa descendance à l'état monastique, qu'il cherche — Praschma l'a découvert — à faire d'Antoine de Parme l'un de ses gendres. — Mais revenons à Innsbruck où de graves événements sont proches.

III

L'évasion. Rome Le mariage.

(Avril-septembre 1719).

Que faisaient Hedwige et Clémentine au palais Reiffen pendant

[1] Voir notre Travail « Jean Sobieski et sa Politique » (*Revue d'histoire diplomatique*, années 1893-1894.

les scènes d'Ohlau, les objurgations de Saint-Saphorin à l'Empereur ? En apparence peu de chose. Le matin elles allaient à l'église, et le soir y retournaient. Quand les veillées devinrent longues par suite de l'hiver, qui recouvrit le Tyrol d'une épaisse couche de neiges et de glaçons, elles battirent souvent les cartes.

De loin en loin des projets de fuite leur traversaient fièvreusement l'esprit. Des correspondants mystérieux, dont les plis arrivaient à destination, malgré l'extraordinaire vigilance de la police impériale, les exhortaient à y donner suite. Mais comment les mettre à exécution ? Elles ne pouvaient faire un pas sans être observées, signalées. La poste, qui, dans des provinces-frontières, telles que le Tyrol, ne transporte d'habitude les voyageurs qu'avec circonspection, et les oblige à fournir préalablement une infinité de passe-ports, avait reçu à l'endroit des nobles captives un surcroît d'instructions rigoureuses.

Quant aux loueurs d'Innsbruck, ils avaient défense formelle de promener les princesses au-delà des faubourgs. Une difficulté plus grande encore que les précédentes se dressait aussi devant Hedwige et sa fille. L'hiver sévissait avec une rigueur tout alpestre : comment donc s'aventurer d'un froid semblable dans des chemins où les chasseurs de chamois erraient à peine, s'enfuir en Italie sous un déguisement quelconque ? Nonobstant les conseils secrets, qui affluaient au palais Reiffen, on ne pouvait être à ce point téméraire. Les captives seraient sans doute mortes d'ennui et de tristesse, lorsqu'un incident local, la méprise d'un bourreau des environs, vint les dérider, et leur donner l'occasion de faire voir qu'elles avaient l'âme sensible, compatissante aux infortunes d'autrui. Sommerer de Welschnofen, volontaire de Trautson-Infanterie [1], étant en garnison à Botzen [2], déserta, fut pris, condamné à trois ans de galères, s'évada, com-

[1] Aujourd'hui n° 35 de l'armée commune d'Autriche-Hongrie.

[2] En italien, Bolzano (Pons Drusi), au confluent de l'Eisach et du Talfer, à 70 kilomètres d'Innsbruck, et 40 N. N. E. de Trente.

mit de nombreux vols, fut repris, traîné devant les juges de la ville de Sonnenbourg [1], et condamné à la pendaison. Le conseil suprême de Tyrol confirma la sentence. L'exécution aura lieu sur le Galgenbichl, montagne située entre Kranebitten et Hötting. Le bourreau de Hall [2] accrochera Sommerer au gibet. En effet, le 8 février, notre coupable gravissait la butte lugubre. Un jésuite et une foule immense lui font cortège. Mais à peine commence-t-il à se balancer dans les airs, que la corde casse, et il tombe évanoui du haut de la potence. Aussitôt grand émoi. « Rependez-le de suite ! » commandent les juges présents à l'exécution. « Impossible ! » fait le bourreau, « je n'ai pas de corde de rechange. Il faut que je la fasse venir de Hall, et je ne l'aurai pas avant demain. »

« Au miracle ! au miracle ! » crie la foule, émerveillée d'un spectacle aussi extraordinaire.

Après une courte délibération les magistrats décident que Sommerer sera provisoirement conduit à la prison de Hötting, quand il aura repris ses sens. Cependant la nouvelle court, vole de bouche en bouche, se répand dans le Tyrol entier. Le confesseur du pendu affirme qu'on est en présence d'un fait surnaturel. Le bourreau n'est pas éloigné d'en croire autant. En outre le premier jure qu'il y a péril pour l'âme de Sommerer (*periculum animæ*), si on le rependll, car celui-ci n'a plus sa raison. Enfin les Esculapes de la région certifient que, quoi qu'il arrive, le criminel sera mort, sous trois jours, de consomption et d'angoisse. L'affaire prend de telles proportions que de Sonnenbourg, d'Hötting, on en réfère à Innsbruck. Le conseil de Tyrol, ému par les supplications d'Hedwige, de sa fille, également désireuses de sauver Sommerer du trépas, soumet le cas à l'Empereur. Et Charles VI, par galanterie pour ses prisonnières, et aussi à cause de la singularité du fait, gràciera le coupable de

[1] Dans le cercle de Pusterthal, capitale Bruneck.
[2] A 3/4 de lieue, E. d'Innsbruck, sur l'Inn ; cercle de l'Innthal-Inférieur.

la corde ; nonobstant « M. de Hall voudra bien désormais se munir de plusieurs instruments de supplice, et non d'un seul. » Cinq ans de galères au lieu de la potence — voilà ce dont l'ancien engagé de Trautson-Infanterie est redevable à Hedwige et à Clémentine [1]. — Sur ce, le carnaval prit fin, un lugubre carnaval, on peut le croire, dans une cité montagneuse, et de mœurs simples comme Innsbruck ; février, mars passèrent ; l'hiver perdit de sa rudesse. En même temps aux quatre points de l'horizon politique surgirent d'inquiétants nuages, que Borée éloignait depuis de longues semaines. La trêve des frimas ayant cessé, les intrigues, qui sommeillaient, vont renaître. Bientôt MM. du Tyrol recevront un double pli, l'un de Vienne, l'autre du gouverneur de Mantoue et les invitant chacun à redoubler de vigilance. « Le prince Sobieski, » disait le premier, « a quitté Ohlau. Il est en route pour Augsbourg. Faites attention qu'il ne surgisse à Innsbruck, afin d'enlever sa fille [2]. » « Le comte de Gallas, notre ambassadeur à Rome, m'écrit, » mandait le landgrave de Hesse-Darmstadt, gouverneur de Mantoue, « que le Prétendant a quitté brusquement la ville de Saint-Pierre mercredi matin, 8 courant (*meccordi mattina, 8 del corrente*), à l'aube (*alba*)... Son départ a été tenu secret (*occulta partenza*)... Aucune lumière ne brillait à sa demeure (*alcun lumen palazza*)... Trois pages seulement l'escortent, et il est sorti par la porte de Toscane (*porte in Toscana*)... « Prenez garde; » ajoutait le landgrave, « qu'après avoir enlevé la princesse Sobieska, il ne gagne Livorno pour s'y embarquer [3]. » Le conseil de Tyrol ne restera pas inactif. Un premier lieutenant, et une forte troupe, occuperont l'hôtellerie du « Soleil », qui touche, nous le savons, au palais Reiffen. Ils ont consigne d'observer tout ce

[1] Schönhert, die Heirat Jakobs III von England, pages 18-19.

[2] L'Empereur au Conseil de Tyrol (11 février 1719) ; Vienne, Archives.

[3] Gallas à Hesse-Darmstadt, à Mantoue (Rome, 9 février 1719) ; Hesse-Darmstadt au Conseil de Tyrol (Mantoue, même année, 14 du courant) ; Vienne, Archives.

qui se passe dans chacune de ces demeures. Le gouverneur de Trente, Gaspard comte de Wolkenstein [1], le baron von Taxis, maître de poste dans le même lieu, sont invités à dévisager avec soin les personnes, qui descendront de la poste d'Italie. De plus Hesse-Darmstadt à Mantoue et Colloredo, l'ambassadeur impérial à Venise, surveilleront soigneusement Stuart, et aviseront Innsbruck de ses faits et démarches [2]. Chaque jour aussi un homme sûr verra Clémentine, s'assurera, autant que possible, qu'elle n'a pas fui la maison Reiffen [3].

Dans de telles conditions, les membres du Conseil de Tyrol croient avoir fait le nécessaire pour prévenir une évasion. Nonobstant ils ne sont pas rassurés, et l'avouent loyalement à l'empereur : Innsbruck est une ville ouverte, d'autre part le respect, avec lequel ils sont tenus de traiter les princesses, empêche qu'on ne prenne toutes les mesures, qui rendraient fuite, ou enlèvement impossibles [4]. Et si le Prétendant venait à Innsbruck, quelles sont, en ce cas, les instructions de Sa Majesté ? Les membres du Conseil secret tiendraient beaucoup à les connaître [5]. Aussitôt Charles VI répond : « Opposez-vous à « ce qu'il ravisse la princesse, sa fiancée. Mais ne vous emparez « pas de sa personne. Faites-lui au contraire sommation de vider « le Tyrol à l'instant [6]. »

Le même jour, de Vienne un courrier portait à Mantoue des ordres analogues, et le lendemain on écrivait à Penterriedter de rassurer le roi Georges, pour lequel la maison d'Autriche éprouvait, depuis la découverte des fourbes de Jacques de Pologne, beaucoup d'amitié. « Les précautions ne laissent rien à désirer, » croyait, affirmait l'Empereur [7]. Elles laissaient au contraire fort

[1] Ancêtre de Son Excellence M. l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie auprès du gouvernement de la République Française.

[2] Le Conseil de Tyrol à l'Empereur (18 février 1719), Archives précitées.

[3] Le Conseil de Tyrol à l'Empereur (30 avril 1719).

[4] Ibidem.

[5] Dépêche du 18 février.

[6] L'Empereur au Conseil de Tyrol (28 février).

[7] Notes des 21-22 février.

à désirer. Le conseil de Tyrol avait eu la franchise de l'avouer, et nous allons bientôt nous en convaincre à notre tour.

Avec une résignation, une déférence mielleuse, Hedwige, Clémentine informent l'Empereur qu'elles renoncent au Prétendant, à leur voyage d'Italie, et qu'elles demandent simplement à retourner en Silésie. L'Empereur permet sans retard, tout en invitant MM. du Tyrol à faire très attention, car une si soudaine obéissance lui semble étrange. Les princesses devront se conformer ponctuellement à l'itinéraire que voici : éviter Augsbourg, ne pas entrer à Vienne, traverser l'archiduché, puis prendre la route de Moravie[1]. Hedwige, sa fille ne demandent pas mieux, et, avant de quitter Innsbruck, elles montreront à leurs geôliers qu'elles savent, non seulement vivre, mais qu'elles ignorent la rancune. Les salons du palais Reiffen s'ouvriront à deux battants devant les majestueux membres du Conseil secret, qui seront traités à ravir, et, qui, dans leur joie d'un tel accueil, ne remarqueront ni certains coups d'œil, que Clémentine échange furtivement avec sa mère, ni les tressaillements involontaires d'Hedwige, ni l'affectation du rire des voyageuses — autant de symptômes habituels de graves déterminations. Le lendemain (jeudi 27 avril), Clémentine, conduite par Siegwein, alla faire ses dévotions dans deux églises d'Innsbruck, rentra au palais Reiffen, soupa, tint les cartes, puis s'en fut dormir. Chose extraordinaire, mais non inquiétante ! à onze heures du soir, contrairement à l'usage des princesses, il y avait de la lumière au palais, et M. de Chateaudoux était sous le portail, tandis que la camériste de Clémentine semblait de faction dans l'escalier. Le 28, on n'observa rien d'anormal dans la maison Reiffen, seulement Clémentine fut invisible de même que le jour suivant. Elle était malade, au dire de sa dame d'atours, et avait besoin d'un calme complet. Enfin, le 29 au soir, Fröhlich, qui faisait fonctions de « *cameral-secretarius*, » par ordre du conseil de Tyrol,

[1] Dépêches au Conseil de Tyrol des 18-19 mars.

auprès de ces dames, s'étonna d'une indisposition aussi prolongée. Le président du conseil en question partagea sa surprise. Vite il convoque qui de droit. MM. du Tyrol, prennent aussitôt l'alarme. Trois personnes sont interrogées : le médecin de la princesse, le loueur Siegwein, enfin un postillon, qui, le matin même, a été aperçu, conduisant une personne de qualité sur la route de Trente, et qui est de retour. — Le médecin Egloff répond qu'il n'a pas vu Clémentine depuis deux jours, qu'il ignore si elle est ou non malade. La seule chose, assez équivoque d'ailleurs, qu'il sache, c'est une recommandation émanant de l'entourage des princesses, et d'après laquelle il ne devra venir au palais Reiffen que si on le demande. — Siegwein ne sait rien de Clémentine, sinon qu'il l'a conduite jeudi soir dans deux églises. Quant au postillon : « c'est M. de Châteaudoux que j'ai mené ce matin jusqu'au premier relai. Mais il était seul avec ses valets [1]. » Désireux d'approfondir l'affaire, le conseil de Tyrol député l'un de ses membres, le baron Reiffen, auquel appartenait précisément la maison, qui abrite les captives. Reiffen devra rapporter une réponse catégorique. Quand il demanda : « où est la princesse Clémentine ? » la suivante répondit : « Elle est malade. » Mais le baron s'emportant, aux mots de « trêve de plaisanterie ! la princesse est-elle ou non dans cette demeure ? » on bégaya : « Et à supposer qu'elle soit partie... » D'un saut, Reiffen, qui en sait assez, est de retour parmi ses collègues. Là-dessus, Lodron et Sonnberg volent chez la Princesse-Mère, et Hedwige leur annonce, en sanglotant, que sa fille s'est sauvée, à la nuit, dans une direction inconnue, laissant à sa place une jeune anglaise, venue on ne sait d'où, et deux lettres, dont voici l'exacte teneur :

« Madame et très honorée Mère, »

« M'Etant hier au soir venu deux lettres, un de mon chere Papa, et l'autre du Roy, mon époux, qui me mande de l'aller joindre avec deux

[1] Vienne, Archives ; le Conseil de Tyrol à l'Empereur (30 Avril 1719).

Dames qu'il a envoyé, pour me conduire le plutôt et le plus secrètement qu'il se pourroit, j'ay été agité des mille reflexions avec une abondance de larmes com Votre Altesse Royale peut bien s'imaginer de mon naturelle, qui ne se pas jamais dérangé des devoires d'une soumise fille envers un bonne Mère et Père. Je voulois obéir au Papa et au Roy, et je voulés en demander l'agrément à Votre Altesse Royale avec sa Bénédiction. Mais je craignois de vous trop attandrire, ma très chère Mère, de même que moy, et que cela causeroit de l'éclat, ce qui m'auroit fait manquer à ce que Dieu commande d'obéir à son Mary, préférablement au Père, et mère. Dans ceus troubles, et agitations d'esprit, mon cœur noyé d'amertumes, je me suis adressé à mon Crucifix, et à la Sainte Vierge, les implorant de m'obtenir les célestes lumières pour me faire prendre une bonne résolution. Après quoy je me suis déterminé à partir selon les ordres du Papa, et du Roy, mon époux. Que Votre Altesse Royale ne s'afflige pas au nom de Dieu, et qu'elle ne soit pas en coler, pour que sa ne nuise pas sa santé. Dieu le veut ainsi, je m'abandone à sa Sainte Providence. espérant en sa Miséricorde, puisque sa se fait pour une cause juste. Je me jete donc aux pieds de Votre Altesse Royale en Idée, ne le pouvant pas faire personnellement pour luy demander sa Benedictione maternelle, la suppliant de garder le secret, et de le faire garder le plus longtemps qu'il sera possible, parce que si lon le savet je seroy perdu pour toujours, et jespere que Votre Altesse Royale me l'aura pardonè come Dieu nous pardone nos fauts, et qu'Elle me continueraz com auparavant l'honeur de ses bonnes graces. et qu'Elle sera persuadée que, dans telles situations que je puisse me trouver, je ne ceseroy jamais d'être come je suis avec un parfait attachement, une très sensible reconnaissance, et les respects les plus profonds »,

« Madame et très chère Mère »

« de Votre Altesse Royale la très humble et très obéissante servante et fille ».

« Clémentine ».

On trouva, joint à la lette de Clémentine, le billet suivant du Prince, son père :

« A Ohlau ce 26me de mars 1719 »

« Ma Très chère fille »,

« Je vous ay toujours trouvé si exacte à remplir vos devoirs que je ne doutte nullement que vous ne suiviez aveuglement mes volontés en executant ce que M. le Chevalier de Wogan vous conseillera de faire sans delay. Ma bénédiction est attachée à cette preuve de votre obéissance, me réservant à vous en donner de convaincantes de la tendresse extrême de Votre bon Père ».

« Jacques Louis [1] ».

P. R. à R. de P. (*Princeps Regius à Regno Poloniæ*).

Lodron, Sonnberg sont revenus.

Cette fois il est impossible d'en douter : la belle captive a pris la fuite. Mais quelle route suit-elle ? Hedwige, sa mère, jure qu'elle l'ignore. Le conseil de Tyrol est convaincu du contraire. Mais cette présomption ne l'avance à rien. Finalement trois résolutions sont arrêtées, quand le calme fut un peu revenu. Un officier, du nom de Tanaglia, Thomas Obleithner, autre pied léger. vont courir après la princesse, et surtout après Châteaudoux, qui est parti le dernier, et qu'on a donc plus de chance d'atteindre. D'Innsbruck à Roveredo, tout agent de la force publique, qu'il dépende des Seigneurs Evêques du Tyrol, ou directement de l'Empereur, devra leur prêter main forte. Le signalement de Clémentine est envoyé par estafette aux différents relais de poste : petite, maigre, pâle, rohn [2], ainsi dépeind-on la fugitive avec une pointe évidente de rancune, car ses contemporains sont unanimes à reconnaître qu'elle était élancée, séduisante, que ses yeux bleus, son teint blanc de neige excitaient la plus vive admiration. En second lieu, le conseil de Tyrol décide d'envoyer le soir même à Vienne une brève relation de la fuite

[1] Vienne, Archives.
[2] Chétive (patois Tyrolien).

de Clémentine, ajoutant que ce fait regrettable était entouré de mystère, mais que l'enquête se poursuivait activement, et, que sitôt qu'elle aurait abouti, Sa Majesté serait prévenue. Enfin ordre est donné à Schnell, greffier de chancellerie, et chargé de l'enquête, de conduire celle-ci avec promptitude, vigueur. Schnell fut rapide, justifia son nom.

Il mit ses limiers en chasse, questionna, requestionna, et, après avoir ouï les loueurs Hägelé et Sigwein, le palefrenier de Dirschenbach, première poste à l'ouest d'Innsbruck, la sommelière « du Mouton, » Anne Schweigl, le palefrenier de la grande poste d'Innsbruck, Hans Steiner, puis Christophe Lechleitner, qui cumulait la bizarre fonction de « dompteur des bruits et tumultes[1] » avec celle du guet, enfin M. de Châteaudoux, dont l'arrestation ne tardera point, il déposa le rapport ci-après. Résumons-le brièvement ; à le lire, plus d'une fois on croira que c'est un roman fait à plaisir : non cependant ! nous sommes en présence d'un récit véridique, digne de foi, s'il en fut, car, qu'on ne l'oublie pas, cette pièce sera soumise à l'Empereur, à ses ministres, qui l'attendent avec impatience, et auxquels MM. du Tyrol se donneront soigneusement garde d'en conter. La cour fronce le sourcil; en effet la fuite de Clémentine l'agace, la consterne : malheur donc à l'imprudent — scribe ou conseiller intime — qui, déjà soupçonné de manque de vigilance, s'aviserait encore de mentir !

Voici par conséquent la relation de Schnell : Jeudi matin, 27 du mois d'avril, une troupe de personnes entrait à Dirschenbach[2]. Elle venait soit-disant de Flandre par Augsbourg, et avait préalablement traversé Fussen, Reutte, Nassereit[3]. Trois cavaliers, deux dames, tous de race anglaise, la composent.

[1] Littéralement « Rumormeister » ; voir ci-après page 92, note 2.
[2] Ecart de Zirl, et alors relai de poste sur la route de Suisse.
[3] Fussen, ville de Bavière, sur le Lech. Un traité de paix entre l'Autriche et la Bavière y fut signé en 1745. — Nassereit, village du cercle d'Imst, ou d'Ober-Innthal.

Wogan (Charles)[1], le major Misset, le capitaine Toole, la femme du major, et une suivante, tels étaient ces personnages. L'une des voyageuses portait un manteau rouge, un voile noir, et avait l'air malade. La troupe en question séjourna un jour, et une nuit à Nassereit, et ne continua sur Dirschenbach, qu'après entretien avec un homme à cheval, qu'on vit dans Nassereit le jeudi avant l'aurore, et qui accourut d'Innsbruck, sans souffler à Zirl. Ce courrier était le suivant de M. de Chateaudoux. A Dirschenbach on changea de postillon et de chevaux : un relai de quatre entraîna le carrosse dans la direction d'Innsbruck, tandis que le capitaine Toole, homme de haute stature, tout de clair habillé, galopait en avant sur une monture, fournie par le même maître de poste. Arrivé à Kranebitten[2] le capitaine reprit sa bête, et la voiture s'arrêta une demi-heure, sous prétexte de ménager les forces de la dame au manteau rouge, en réalité pour retarder l'heure de l'entrée à Innsbruck. Neuf heures et demie du soir sonnaient aux horloges de la capitale du Tyrol quand les Anglais y firent leur apparition. « Seigneur, au Soleil d'Or ? » demanda le postillon. « Non, au Mouton, » riposte Toole, qui, serrant à nouveau l'éperon, arrive à l'hôtellerie[3], un quart d'heure avant ses compagnons de route. Avec autant de calme, et de naturel que s'il était le grand maréchal des Logis du roi Louis XV, il lance ses rênes à un valet, puis commande une chambre chauffée, et à souper pour quatre arrivants. Bientôt (9 heures 3/4) le reste de la société l'aura rejoint. L'une des dames, la malade, se jette aussitôt sur le lit, l'autre s'attable avec Toole, Misset et Wogan. Misset, d'après la déposition de la servante, était en rouge comme la malade, maigre, assez élancé ; Wogan en blanc, petit, et corpulent. De plus ce dernier portait perruque.

[1] « Devoted partisan of the Stuart cause .... prisoner of Preston », dit à son sujet Lord Mahon, History of England, tome I, page 506. — Il fut aussi, d'après cet auteur au service du Pape, et de l'Espagne (the Pape et Spanish service).

[2] Localité à une heure d'Innsbruck.

[3] Encore existante dans l'Innbrück, ou Mariahilferstrasse.

La société fit honneur au repas, qui se composait de soupe, ragout, rôti et légumes, arrosés de quelques solides rasades ; ensuite l'un des dineurs remplit la feuille d'usage : « Monsieur de Cernes avec son épouse, et famille, de Flandre, va en dévotion à Lorette. » — C'est en ces termes qu'il libella sa déclaration [1].

Dans l'intervalle, le postillon de Dirschenbach était allé conférer avec ses supérieurs. Le comte de Taxis, grand-maître de la poste d'Innsbruck, autorisa de suite, et non sans naïveté, les époux de Cernes, ainsi que ceux qui les accompagnent, à continuer leur voyage, à prendre de plus tels chevaux qu'ils désireront. Le postillon revient « au Mouton, » où ses maîtres l'attendent anxieusement. Wogan, les deux officiers, étaient sans lumière, dans le coin d'une petite cour, auprès du carrosse dételé. « Seigneurs, Son Excellence le grand maître vous permet de repartir. Pour quelle heure les chevaux ? » — « Pour deux heures du matin sans faute, » murmurent les Anglais, sur la physionomie desquels passe un furtif sourire. Il était onze heures à ce moment. Aussitôt Wogan, Toole, Misset remontent sans bruit l'escalier, pénètrent dans la chambre où les deux dames affectaient de dormir toutes habillées. L'une d'elles les suit sans mot dire, et quelques instant plus tard, ce groupe mystérieux, qui a cheminé comme l'éclair dans Innsbruck, arrive en vue du palais Reiffen, où il y a encore de la lumière, contrairement aux habitudes des princesses. Châteaudoux fait la sentinelle devant le palais, et échange avec ses complices un imperceptible signe, à la suite duquel tout ce monde entre sur les pointes. Bientôt une femme surgit : un manteau, dont le large col est relevé, un chapeau d'homme, qui lui tombe sur les yeux, la rendent méconnaissable : c'est Clémentine. Elle prend le bras d'un de ses sauveurs, et en quelques secondes disparaît dans l'obscurité. Cependant la personne, amenée par les

[1] Le Conseil de Tyrol à l'Empereur (4 mai 1719); Vienne et Innsbruck, Archives.

Anglais, faisait avec la fugitive un chassé-croisé presque théâtral, et s'installait secrètement dans la chambre de celle-ci [1].

Clémentine s'est donc échappée. Mais ses tourments n'ont pas encore pris fin. Pour nous en convaincre, suivons-là dans les ténèbres, où elle trotte si délibérément. Après avoir enfilé la Neustadt, aujourd'hui Maria-Theresien Strasse, puis traversé le fossé des Ursulines — maintenant du Marché — la voici aux abattoirs. A l'instant où elle dépassa ces derniers pour s'engager sur le pont, des hommes apparurent brusquement. C'était le guet. Émoi, retraite précipitée : la princesse, son escorte vont se blottir derrière les abattoirs par une pluie diluvienne [2]. Heureusement pour les fugitifs ils avaient affaire à une police peu maligne : le propre langage de son chef va, dans un instant, nous en convaincre. Que dit en effet Lechleitner, sergent de milice, lieutenant du guet, et « dompteur des bruits et tumultes, » lorsqu'il déposa ? — Conformément à ses instructions, il avait fait deux patrouilles dans la nuit du jeudi au vendredi, l'une à dix heures, l'autre à onze heures et demie, malgré la pluie et le vent furieux, afin de donner une chasse vigoureuse aux étudiants, qui souvent causaient du scandale. Nonobstant rien de suspect ne frappa, ni sa vue, ni son ouïe. Aux abattoirs à la vérité, en face le carcan, il crut apercevoir quelqu'un. Ce sont peut-être des étudiants : aussi avance-t-il vite dans l'intention de les disperser, et, au besoin, de les bâtonner ferme. Tout en se rapprochant, il éprouve une nouvelle surprise : quelqu'un causait derrière l'abattoir, et même une femme, aurait-on dit, car la voix semblait « flûtée. » Pourtant, quand notre dompteur fut à portée, ses soupçons s'évanouirent : de l'abattoir trois personnes avaient surgi. Elles sont de petite stature, portent des man-

[1] D'après Pichot (Histoire de Charles-Edouard, tome I, pages 253), effrayée au dernier moment, la jeune Anglaise, qui devait remplacer Clémentine, voulut battre en retraite. Mais quelques pièces d'or, une robe de brocard, et de brillantes promesses triomphèrent de ses anxiétés.

[2] Innsbruck, Archives.

teaux, des chapeaux à large bord, qui leur cachaient même le nez. Une quatrième, de grande taille, et habillée de clair, laquelle se tenait en évidence, et qu'il avait remarquée de loin, se mit également en marche. Ces gens n'étaient pas à coup sûr des étudiants; ils lui firent plutôt l'effet d'étrangers, et même de « Français. » Mais aucune femme n'étant dans la troupe, Lechleitner, rassuré sur toute la ligne, se borne à leur dire : « amis bonsoir ! » Ce à quoi les inconnus n'ont rien répliqué[1]. Le chef du guet, les suivant du regard, les a vus ensuite prendre l'Inn-Brücke. S'avançant lui-même sur l'Inn-Brücke il croise les garçons bouchers de Schor, qui venaient en sens inverse avec une lanterne, et trois bœufs. « Avez-vous rencontré des étudiants ? » questionne Lechleitner, lequel a déjà oublié les mystérieux inconnus. « Non, Herr Rumormeister ! » — « C'est extraordinaire, car quatre personnes viennent de passer ici. Mais, au fait, peut-être les tapageurs sont-ils sous le pont ? » — Plein de cette idée lumineuse, Lechleitner allait commencer une ronde sous l'Inn-Brücke, lorsque de nouveaux pas retentissent : c'était Schor, le boucher lui-même, qui rejoignait son monde. « Maître Schor, avez-vous vu des étudiants ? » — « Non, Rumormeister. Je viens à la vérité de faire la rencontre de quatre personnes, qui remontent maintenant la rue du Pont (l'Innbruckenstrasse), mais ce ne sont pas — je l'affirme — nos ennemis de l'Université[2]. » Sur ce, Lechleitner, dont la quiétude est plus que complète, gagne son lit avec délices. N'importe ! Clémentine l'avait échappé belle.

Tandis que le naïf Rumormeister dort à poings fermés, la fugitive et ses compagnons, arrivent « au Mouton. » On la cache

[1] Innsbruck, Archives. — Le pont, ou Inn-Brücke, a donné son nom à la ville d'Innsbruck, eu égard à l'immémoriale importance que lui reconnaissent stratégistes, diplomates, commerçants, — aux nombreux combats livrés à la tête de ce dernier, — aux facilités qu'il offre pour passer de Bavière en Italie, et à l'inverse.

[2] La charge de Rumormeister d'Innsbruck avait été inventée pour mettre à la raison les étudiants de cette ville, dont la turbulence passait souvent les bornes. A la première « rumor » (rumeur, tumulte), on leur courait dessus, et on les dispersait sans pitié. Parfois de violentes rixes, et mort d'hommes s'en suivirent.

d'abord dans la voiture. Il était temps car la sommelière paraît, un flambeau à la main. « Que désirent Vos Seigneuries? » — « Rien, Madame. » — A peine celle-ci eut-elle tourné les talons, la princesse sort du carrosse et monte l'escalier en toute hâte. Elle est maintenant dans la chambre de la pseudo-malade. A deux heures du matin, on entendit les fouets claquer, des chevaux hennir. C'était le postillon — et l'instant de partir. Toole paye rapidement son écot, et celui des autres. Puis tout le monde descend. Pour éviter les soupçons, continuer la comédie jusqu'au bout, on demande à une servante de l'hôtellerie de soutenir la dame malade. La servante obéit, non sans remarquer avec surprise que les vêtements de cette dernière étaient tout mouillés, et qu'ils ressemblaient à s'y méprendre aux robes de taffetas noir, qu'on voyait souvent à la jeune princesse de Pologne, quand elle allait et venait dans Innsbruck. Clémentine avait effectivement changé avec la femme du major Misset. Puis Toole saute en selle, ouvrant la marche d'une crâne allure, le reste de la troupe prend place dans le carrosse, et au galop! L'Inn-Brücke, le palais Reiffen, en approchant duquel Clémentine sentit son cœur battre, la capitale du Tyrol sont déjà loin. A l'hôtellerie de Mont Schönberg [1], halte d'un quart d'heure : la neige était survenue ; Toole fait rajouter deux chevaux de renfort.

L'attelage, qui est tiré maintenant par six bêtes au lieu de quatre, franchit le Brenner à l'aube du jour, et arrive à Trente. Là il y eut un inquiétant arrêt : un haut personnage venait de passer, de prendre des chevaux frais, et impossible de relayer! Heureusement des loueurs y mettent de la complaisance, et Roveredo est vite atteint. Le samedi soir, à dix heures, les fugitifs poussent un long cri de triomphe, en s'élançant à terre : ils sont à Peri, sur la terre de Venise, libres désormais, et à l'abri de toute poursuite [2].

[1] Village près d'Innsbruck, sur la route du Brenner. — Innsbruck, Archives.
[2] Le Conseil de Tyrol à l'Empereur (4 mai 1719) ; Vienne, Archives.

Châteaudoux fut moins heureux que les princesses. Parti d'Innsbruck le samedi 29 avril à quatre heures du matin, comme nous savons, il sera rejoint entre Trente et Roveredo, jeté dans le château-fort de ce dernier lieu, et y subira un sévère interrogatoire, puis une détention de 85 jours. De plus les cavaliers, qui l'ont arrêté, Tanaglia et Obleithner s'emparent de son bagage, l'expédient à Innsbruck. Il contenait des lettres, qu'on envoie de suite à l'Empereur, et aussi les bijoux de Clémentine. D'ordre impérial, ceux-ci sont restitués à la princesse-mère, à Hedwige, qui ne tardera pas à retourner en Silésie, auprès de son époux[1].

Le mariage du chevalier de Saint-Georges et de Clémentine fut célébré solennellement à Viterbe, ville des Etats Pontificaux, dans l'église de Monteviascone (1er septembre 1719). A cette occasion on frappa une médaille. Sur l'une des faces figurait le médaillon de la princesse, et l'inscription suivante : « Clémentine, reine de Grande-Bretagne, de France, d'Irlande et d'Écosse. » Sur l'autre face, on voyait notre héroïne, assise dans un char, que conduit un génie ailé : la Religion. Les mots ci-après se lisaient au-dessous : « J'ai échappé à mes gardiens ; j'ai confiance dans mon étoile et mon droit[2]. »

Le prétendant et sa compagne se fixèrent à Rome, où ils furent traités en souverains légitimes de Grande-Bretagne. Particularité intéressante ! autant le grand Innocent XI, autant ses successeurs immédiats, Alexandre VIII et Innocent XII, avaient été hostiles à la cause des Stuarts, favorables à Guillaume d'Orange, qui d'ailleurs ne fut jamais, ni sectaire, ni persécuteur systématique du catholicisme, et bien moins encore le champion des protestants en Europe[3],

[1] Le Conseil de Tyrol à l'Empereur (17 mai) ; Innsbrück, Archives.

[2] Schönherr, die Heirat Jakobs III von England, page 30.

[3] Sur cette question, voir Onno Klopp, — « der Fall des Hauses Stuart », et « das Iahr 1683 », où elle est traitée avec développements, et abondance de preuves ; — voir aussi notre Etude « Le Testament de Charles de Lorraine », Revue Historique, année 1892, page 9, note 3, tome 45. D'après Lingard, Histoire d'Angleterre, tome XIV, pages 309, 319-20, 351-52, les conseillers catholiques

autant Clément XI témoigna de sympathie à la descendance de Jacques II, et de froideur à Nassau comme à la maison de Hanovre. — Terminons par les deux crayons que voici, provenant, l'un surtout, de maîtres illustres, et qui font finement ressortir le caractère, l'exacte portée du mérite des nouveaux époux : « On traitait » — dit Walter Scott [1] — « le chevalier de Saint-Georges « du plus beau gentilhomme, du plus bel écrivain, doué des « plus beaux talents, et de la plus grande capacité pour les « affaires... En réalité, il était difficile à aborder, prenait peu « d'intérêt aux revues et exercices militaires : frappés de sa ressemblance avec un automate, les montagnards demandaient « s'il pouvait parler, » — Au contraire, d'après Reumont, l'auteur des *Lettres Romaines*, et de la *Comtesse d'Albany*, qui se fonde sur des documents précis, « Clémentine était une princesse « réellement digne du trône. Son extérieur plein de charmes, « son caractère d'une exquise douceur touchaient tous ceux « avec lesquels il lui fallait converser. Sa piété édifiait chacun, « et, sans exagération, l'histoire peut dire qu'elle vivait en sainte, « qu'elle ne se complaisait qu'aux œuvres charitables. Jamais « un mot amer ne lui échappe contre qui que ce soit. Si elle « portait la couronne, le strict accomplissement de ses devoirs « de reine, la conversion des ennemis par la douceur, le bon « exemple, seraient pour l'épouse du Prétendant des règles de « conduite invariables. Joignez à cela qu'elle est supérieurement douée sous le rapport intellectuel, qu'elle saisit, se « souvient avec une rare facilité, et parle français, allemand, polonais, anglais, italien comme autant de langues maternelles [2]. »

De si brillantes qualités ne parvinrent cependant pas à contre-

de Jacques II le poussèrent infructueusement à s'entendre avec son gendre ; d'après Jacques lui-même (Mémoires) la garde hollandaise de Guillaume comprenait beaucoup de catholiques, fervents admirateurs du Stathouder.

[1] Tales of a Grandfather, tome III, pages 226-229.

[2] Citation empruntée au travail de M. le Docteur von Schönherr : die Heirat Jakobs III von England, pages 30-31.

balancer l'insuffisance de son médiocre mari, ni à rétablir les affaires de la maison de Stuart : l'histoire ultérieure du chevalier de Saint-Georges le prouve d'une façon trop évidente pour qu'il faille insister.

Comte Jean du Hamel de Breuil.

UN COLLABORATEUR DE RICHELIEU ET DE MAZARIN

BERNARD DU PLESSIS-BESANÇON

(1600-1670) [1]

Cette maxime de Machiavel : « C'est par les gens qui l'entou-« rent qu'on juge un prince », incontestablement vraie lorsqu'il s'agit d'un chef d'Etat, s'applique, on ne saurait le nier, avec non moins de vérité à certains ministres qui ont été l'âme d'un règne et dont l'absorbante personnalité, funeste ou bienfaisante, s'est en quelque sorte substituée dans l'histoire à celle des souverains qu'ils ont servis. Qui ne sait l'importance qu'avait sous l'ancien régime le petit lever du premier conseiller du prince, l'assiduité des gens d'affaires à fréquenter dès le matin la porte encore demi-close de sa garde-robe, enfin l'influence indéniable qu'exerçait sur toute la nation la coterie des commis et des courtisans chargés d'exécuter les volontés de celui qui détenait en réalité le pouvoir? Si, à quelques heures de défaillance dans notre histoire, la mollesse et l'indifférence ont envahi les fonctions publiques, généralement on peut remarquer que les élus du favoritisme n'étaient alors que les dignes valets d'un maître indigne. Le spectacle qui s'offre à nos yeux nous réconforte au contraire

[1] *Mémoires de du Plessis-Besançon*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par le comte Horric de Beaucaire. Paris, Renouard, 1892. — *Recueil des Instructions aux ministres de France à Naples et Parme*, par M. Joseph Reinach. Paris, Alcan, 1893. — *Recueil des Instructions aux ambassadeurs et ministres de France à Turin et à Mantoue*, par le comte Horric de Beaucaire (en préparation).

lorsqu'un génie consciencieux et patriote, actif et laborieux, préside aux destinées de notre pays. A de tels chefs dont la pensée veille sans cesse, il faut en sous-ordre des agents dont le mérite soit à la hauteur de celui qui les guide. Si des affinités natives n'ont pas elles-mêmes motivé le choix des familiers du ministre ou du prince, l'intimité des relations qui s'établit entre eux finit fatalement par faire naître quelque communauté d'idées. Les natures assez entières pour rester toujours elles-mêmes constituent, en effet, une bien rare exception, et il est peu d'intelligences assez exclusives pour ne pas perdre, au contact fréquent des mêmes esprits, certaines parcelles de leur individualité. Ainsi, quoi qu'il arrive, l'entourage du prince ou du ministre présente toujours comme un reflet d'eux-mêmes.

L'historien, qui analyse l'œuvre d'un homme d'État, ne peut manquer de reconnaître la justesse du mot de Machiavel : plus il fouillera son sujet, plus il se sentira incapable d'apprécier sûrement le caractère et la pensée de l'être souvent complexe qu'il étudie, sans connaître en même temps le caractère et la pensée de ceux qui en ont été les collaborateurs journaliers. Et insensiblement peut-être, il se verra amené à élargir d'autant le cadre de ses recherches. De cette étude simultanée et nécessaire ressort, la plupart du temps, la note exacte qui sert à caractériser tout un règne, toute une politique et, parfois même, toute une époque.

Décrié pendant une partie de ce siècle par une école ennemie de l'absolutisme, Richelieu a, depuis quelques années, été plus librement jugé. Qui ne connaît les remarquables travaux dont il est encore en ce moment l'objet ? Nous croyons, malgré tout, que le sujet n'est pas épuisé et qu'en faisant revivre les familiers du cardinal, on peut encore éclairer de plus d'un trait saillant ce portrait de grande race. Lorsque nous étudions les hommes qui vécurent au second plan, à demi effacés derrière la marquante figure du ministre de Louis XIII, nous constatons que nul mieux que Richelieu peut-être ne sut s'entourer d'une élite intelligente et laborieuse que son clairvoyant es-

prit avait distinguée pendant l'épreuve continuelle de son époque troublée. Son art de gouverner les hommes, qu'il a en quelque sorte codifié dans son Testament politique, se révèle chaque jour dans la carrière de ses collaborateurs. S'il reste toujours la tête qui pense et qui ordonne, chaque démarche de ses agents, mus par son unique volonté, reflète, on peut le dire, la grande âme du grand ministre : ils sont comme les membres d'un seul corps puisant au même foyer de vie le germe de leur activité.

Le cardinal a employé lui-même une heureuse expression pour désigner ces hommes parfois modestes et peu connus à qui doit revenir cependant une bonne part de sa gloire. Il les appelle ses « gens de main ». Choisis dans la force de l'âge, plusieurs de ceux qui composèrent cette petite pléiade ont survécu à Richelieu, et nous les retrouvons sous Mazarin occupant alors des postes plus en vue, gardiens fidèles de la puissante tradition et dévoués auxiliaires du nouveau ministre. D'Estrades, d'Avaux, Servien, Lyonne, Fontenay-Mareuil, Chouppes, Fabert, Charnacé, représentent assez exactement, dans les fonctions civiles comme dans l'armée, le type d'hommes auquel nous venons de faire allusion. Et si l'on suit pas à pas leur existence si remplie, on demeure étonné de la prodigieuse besogne et des énormes voyages que presque tous ont accomplis.

Un hasard a fait tomber entre nos mains les *Mémoires* inédits et les papiers intimes d'un de ces confidents de Richelieu et de Mazarin, Bernard du Plessis-Besançon. Il nous semble qu'il y a un réel intérêt à défendre contre l'envahissement de l'oubli, un agent de nos grands ministres que Chéruel n'a pas hésité à ranger, dans son introduction aux lettres de Mazarin, parmi « les hommes d'un mérite éminent » qui s'associèrent à l'œuvre du successeur de Richelieu.

Avant d'entrer dans le vif de notre sujet, il importe, croyons-nous, de prémunir contre toute illusion ceux qui chercheraient en du Plessis-Besançon, autre chose ou plus que ce qu'il fut réellement. Militaire par profession, Bernard de Besançon fut

improvisé diplomate par les circonstances. Des aptitudes toutes spéciales, dûment constatées, le firent maintenenir dans les emplois d'un négociateur; mais il n'en demeura pas moins un irrégulier de la carrière. Aussi, bien qu'il ait apposé son nom au bas de plusieurs traités importants, ne faut-il pas attendre de lui de magistrales négociations, des discussions solennelles devant la table d'un congrès, ou la conclusion de quelque grand acte international marquant une heure décisive dans la vie d'un peuple. Dans ces ouvertures qu'il est chargé de présenter à l'ennemi entre deux opérations de guerre, dans ces pourparlers improvisés et condamnés souvent d'avance à un insuccès presque certain, du Plessis-Besançon n'a joué la plupart du temps qu'un simple rôle d'éclaireur et a fait surtout de la diplomatie d'avant-garde éminemment appropriée à l'époque guerrière dans laquelle il vécut: tels ces cavaliers croates du comte d'Isembourg couraient, fouillant les bois et la plaine, devant les phalanges espagnoles de Mello; tels encore ces enfants perdus que nous lancions alors les premiers à l'assaut d'une place forte assiégée. A la guerre, la cavalerie, par ses reconnaissances, signale au général en chef le point où il pourra frapper son adversaire. Personne ne conteste l'importance de son rôle. Ainsi du Plessis-Besançon ne fit le plus souvent qu'explorer des positions que Richelieu ou Mazarin et leurs principaux lieutenants, Servien, Lyonne ou d'Avaux vinrent ensuite occuper grâce à de savantes manœuvres. Chacun d'eux a eu son genre de mérite: nous espérons montrer que du Plessis-Besançon est en droit de revendiquer lui aussi une bonne part dans le succès final.

I

Bernard de Besançon reçut le baptême à Paris, le 5 mars de l'année 1600. Son père Charles de Besançon, seigneur de Souligné et de Bouchemont, était gentilhomme de la chambre de madame Catherine de France, sœur du roi Henri IV. Issue d'Hugues de Besançon, conseiller au Parlement de Paris en

1316, la famille paternelle de Bernard appartenait à cette puissante coterie de gens de robe, sortie des rangs de la bourgeoisie la plus éclairée et qui, lorsque tomba l'organisation féodale, sut, par son mérite, s'élever à la noblesse et aux plus hauts emplois. Il suffit de citer les Potier, ducs de Gesvres et comte de Tresmes, seigneurs de Novion et de Blancmesnil, les Lamoignon, les Marillac, les Bullion, les Sauvin, les Nesmond, les Spifame, les Verthamon et les Briçonnet, tous parents ou alliés des Besançon, pour caractériser d'un trait le milieu dans lequel naquit notre personnage. La mère de Bernard, Madeleine Horric de la Courade, appartenait à une famille noble de l'Angoumois et du Poitou, avantageusement connue dans ces provinces et reçue avec bienveillance à la cour des derniers Valois, mais qui, égarée dans l'hérésie de Calvin, vivait alors retirée dans ses terres, employant son influence locale à combattre en toute circonstance l'autorité du Roi.

Au moment de son entrée dans le monde, Bernard prit le nom d'un petit fief de la famille, la terre du Plessis, auquel il eut toujours soin d'ajouter son nom patronymique : précaution fort utile pour l'historien futur dont l'embarras sans cela eût été grand pour s'y retrouver parmi tous les personnages du nom de du Plessis qui, à commencer par le premier ministre de Louis XIII, ont été journellement mêlés aux événements de cette époque.

Dans ses *Mémoires*, du Plessis-Besançon est muet sur toute la période de sa première enfance. Il est visible que ce fils de parlementaires adonnés à l'étude des lettres et du droit reçut une éducation très soignée. Son style, son écriture même, ses connaissances spéciales, particulièrement en mathématiques, dénotent une instruction très supérieure à celle qu'on donnait alors à la plupart des jeunes gentilshommes. Voué d'avance à la carrière des armes, il alla de bonne heure pour compléter son rude apprentissage de soldat, étudier à l'étranger sous les plus fameux capitaines, l'art des Maurice de Nassau et des Gustave-Adolphe. En 1627, il avait déjà voyagé en Allemagne et dans les

Pays-Bas, et prenait part au siège de Groënlo avec le prince d'Orange, lorsqu'il reçut du roi l'ordre de quitter le service des Etats généraux et de rentrer en France. Il rejoignit l'armée devant la Rochelle, au commencement du siège, fut d'abord chargé de la conduite des ouvrages dans les quartiers des maréchaux de Bassompierre et de Schomberg et fit élever, pendant les premiers mois de l'année 1628, le fort de Sainte-Marie situé dans les lignes de contrevallation au nord de la ville. Une heureuse inspiration, l'invention de machines flottantes permettant de barrer le chenal laissé libre au milieu de la fameuse digue, attira bientôt sur lui l'attention de Richelieu. Des rapports confiants et une correspondance suivie s'établirent entre eux, et depuis lors, le cardinal ne cessa pas de considérer du Plessis-Besançon comme un de ses plus précieux collaborateurs.

La longue défense de la Rochelle avait mis en éveil l'attention de toute l'Europe. A l'autre extrémité de nos frontières, Casal soutint à la même époque un siège mémorable dont le récit remplit également toutes les publications du temps. Jean de Rechignevoisin de Guron, puis Toiras s'y étaient enfermés et tenaient successivement en échec les plus célèbres généraux du Roi catholique. Le ravitaillement de Casal étant résolu, Bernard de Besançon fut chargé d'accomplir en plein pays ennemi une hardie exploration en vue de fixer l'itinéraire de l'armée et, pendant toute la durée de l'opération qui aboutit au secours de la place, il dirigea notre avant-garde. Au cours de cette campagne, il noua connaissance avec le jeune Giulio Mazarini, officier dans l'armée papale, que nous voyons alors mêlé pour la première fois à nos discussions d'intérêt. Les liens d'amitié qui s'établirent entre eux ne se démentirent jamais et eurent dans la suite les plus heureuses conséquences pour la fortune de du Plessis-Besançon.

Durant ces mêmes années 1629 et 1630, nous rencontrons Bernard faisant fonction de sergent de bataille, autrement dit de chef d'état-major, aux sièges de Montauban et de Privas contre les protestants, puis relevant la topographie de la frontière des Pyrénées, ou bien explorant les cols de la Savoie. Ces occasions

permirent au jeune officier de faire apprécier son intelligence et ses services. Louis XIII « né caporal », fut enchanté de pouvoir utiliser pour ses troupes un instructeur formé à la savante école des armées des Pays-Bas, et, le 21 janvier 1631, il donna à du Plessis-Besançon un brevet d'aide-major au régiment des gardes en le chargeant spécialement d'y commander les exercices d'infanterie et d'y enseigner les ordres de bataille.

C'était alors le moment le plus aigu du grand conflit qui divisait la cour. D'un côté, la reine-mère Marie de Médicis et son second fils Gaston d'Orléans avaient groupé autour d'eux la presque totalité de la grande noblesse attachée aux institutions féodales. De l'autre était Richelieu, toujours maître de la faveur du souverain. Au commencement de l'année 1631, Marie de Médicis et Monsieur nouèrent avec la cour de Madrid des intrigues dont le cardinal fut bientôt informé. La tension n'en devint que plus vive entre les deux partis. Le 26 mars 1631, Gaston sortit brusquement du royaume et se retira dans les États de Sa Majesté Catholique. En vue de parer à l'éventualité d'une nouvelle rupture avec l'Espagne, dont nous étions chaque jour menacés, Richelieu confia à plusieurs officiers le soin d'inspecter les places-fortes de nos frontières. Du Plessis-Besançon reçut pour mission de visiter nos travaux de défense du côté des Flandres et de la Lorraine. Il était tranquillement occupé à remplir les fonctions de sa charge, adressant chaque jour au cardinal des mémoires sur ses reconnaissances, lorsqu'un brusque événement vint tout à coup interrompre ses travaux. Son frère était passé dans les Flandres avec la reine-mère. On savait les deux Besançon très unis. Les intrigues nouées par Charles avec le parti de Monsieur et de Marie de Médicis attirèrent sur Bernard les soupçons de Richelieu. Le 23 juillet 1631, le jeune officier fut inopinément conduit à la Bastille.

Nous n'avons pas encore fait mention jusqu'à présent de ce frère dont les équipées eurent alors un tel contre-coup dans l'existence de du Plessis-Besançon. Il mérite cependant qu'on s'occupe un instant de son aventureuse personne. Charles de

Besançon de Basoches, baron de Besançon, était né dans les dernières années du seizième siècle. Tallemant des Réaux raconte qu'il s'attacha de bonne heure au connétable de Lesdiguières, dont il fut le secrétaire et auprès duquel il remplissait les fonctions de commissaire des guerres. Dès l'année 1625, nous trouvons Besançon revêtu du titre de commissaire général. Grâce aux mœurs faciles du temps, c'était alors un emploi qui permettait d'arriver rapidement aux honneurs et surtout à la fortune. Besançon exploita cette situation avec plus d'habileté peut-être que de délicatesse, et, tout en gardant les limites au-delà desquelles il eût été sans doute poursuivi comme concussionnaire, ne se fit pas faute, si nous en croyons Bassompierre, « d'emplir ses bouges » de l'argent destiné à l'entretien des troupes. Invoquons toutefois à sa décharge le témoignage de Mme de Motteville d'après lequel le péculat était alors la moindre peccadille dont on pût accuser presque tous les commandants d'armées. Le connétable de Lesdiguières étant mort en 1626, Charles de Besançon s'attacha à Gaston d'Orléans, tout en conservant cependant les emplois lucratifs qu'il occupait.

Au commencement de l'année 1629, nous le retrouvons dans le Comtat-Venaissin commissaire-général de l'armée du duc de Guise. Une querelle avec le maréchal d'Estrées l'amena à comparaître devant la haute justice militaire, et le 7 juillet 1629, il était condamné à mort par le tribunal des maréchaux de France. Grâce à l'intervention de puissants protecteurs, Besançon vit sa peine commuée et fut enfermé au Fort-l'Évêque d'où il parvint bientôt à s'évader. Un de ses premiers soins, devenu libre, fut de chercher à tirer vengeance de celui qu'il considérait, non sans raison peut-être, comme son persécuteur. Le maréchal d'Estrées ayant été commis par le roi à la garde de la reine-mère qui était alors tenue à peu près comme une prisonnière à Compiègne, Besançon se fit l'âme d'un complot qui avait pour but de faire évader Marie de Médicis et de lui livrer la ville forte de la Capelle. Etablie solidement dans cette place, à deux pas des Flandres et des armées espagnoles, la reine espérait

pouvoir le prendre de haut avec le tout-puissant ministre de Louis XIII. L'impossibilité de tromper assez tôt la surveillance de ses gardiens empêcha la reine-mère de mener à bien son projet. Lorsqu'elle se présenta devant la Capelle, trouvant porte close et la garnison sous les armes, elle préféra se jeter dans les Flandres plutôt que de revenir sur ses pas. Compromis comme il l'était, Besançon ne pouvait qu'accompagner la fugitive et la suivit à Bruxelles.

Pendant l'année 1632, les adversaires du cardinal redoublèrent, comme on sait, leurs attaques contre lui et organisèrent dans le midi de la France une révolte sous la conduite du duc de Montmorency. Battu, fait prisonnier, le duc fut déféré aux tribunaux et le parlement de Toulouse eut ordre de lui faire son procès. On crut dans l'entourage de Marie de Médicis que, par un coup d'audace on empêcherait la condamnation de l'illustre captif. Besançon fut chargé de mettre à exécution un projet qui, s'il eut réussi, eût mis sans doute le cardinal dans un cruel embarras. Tandis que Richelieu était dans le midi, occupé à réprimer le soulèvement des provinces, sa nièce, Mme de Combalet, était demeurée tranquillement à Paris. Chacun sait l'affection qu'il avait pour celle qui devint plus tard la duchesse d'Aiguillon, affection telle que bon nombre de contemporains n'ont pas hésité à lui prêter un caractère singulièrement intime. Conseillée par un prêtre fanatique, le père Chanteloube, son confesseur, la reine-mère s'imagina qu'en enlevant subitement à Paris la nièce de Richelieu et en l'emmenant comme otage dans les Flandres elle pourrait obtenir du cardinal la mise en liberté de Montmorency, peut-être même d'autres concessions encore. A cet effet, Besançon se rendit à Paris au mois d'octobre 1632 avec une petite bande d'hommes déterminés. Il comptait s'embusquer sur la route de Saint-Cloud et enlever Mme de Combalet qui devait y passer en carrosse avec Mlle de Rambouillet. Le coup était préparé pour le 23 octobre. Heureusement pour la nièce de Richelieu, deux des conjurés trahirent leurs compagnons. Dénoncé, se voyant pris, Besançon n'eut que le temps de gagner sous un déguisement la frontière.

Au mois de juin 1633, il était encore à Bruxelles et faisait fabriquer des échelles de soie pour tenter un nouvel enlèvement de Mme de Combalet. Cette fois la personne même du cardinal était en jeu et les conjurés étaient décidés à attenter à ses jours par le poison. Les espions de Richelieu le renseignant exactement sur ces préparatifs, un piège fut tendu près de Péronne à Besançon qui n'échappa que par miracle à la police. Tant de dangers courus en pure perte, l'humeur difficile de Marie de Médicis que ces insuccès aigrissaient chaque jour davantage, enfin l'incapacité comme chef de parti et la légèreté de Gaston d'Orléans donnèrent probablement à réfléchir à Besançon. L'autorité du roi et celle de Richelieu lui parurent sans doute trop solidement assises pour qu'il fût possible de continuer une lutte si inégale. Vers cette même époque, le Roi accorda un pardon général à tous ceux qui avaient suivi le parti de Monsieur. Besançon profita de l'occasion qui lui était offerte et négocia avec la cour, pendant l'année 1634, les termes de l'acte d'abolition qui devait lui permettre de rentrer en France. Il obtint des lettres de grâce au mois de février 1635.

On conçoit aisément qu'au moment où son frère conspirait ainsi ouvertement contre l'ombrageux dépositaire de l'autorité royale, Bernard inspirât lui-même quelque défiance. Sa conduite personnelle n'ayant donné lieu à aucun sujet de plainte, on le traita d'ailleurs fort civilement, et, pendant tout le temps de sa prison, ses pensions lui furent conservées. Au mois de janvier 1635, on lui rendit sa liberté. La Bastille renfermait alors nombre de gens de qualité et était, après le Louvre peut-être, l'un des édifices les mieux habités de Paris ; le régime imposé aux priniers n'était en outre pas bien sévère. Quelque douce que soit une captivité, quatre années passées sous les verrous, dans la solitude et dans le silence, sont cependant de nature à porter à la réflexion les âmes les moins empreintes de mélancolie. Du Plessis-Besançon put sans doute, pendant ces longues heures de désœuvrement, réfléchir à loisir sur la fragilité des succès qu'on obtient à la cour et sur la prudence nécessaire pour

réussir dans les charges qu'il briguait. Il nous raconte lui-même qu'il employa son temps à étudier. Nul doute qu'il ne sortît de là plus mûri et plus maître de lui. Les fonctions qui lui furent alors confiées ne pouvaient que contribuer à compléter encore sa préparation à la carrière d'un négociateur.

Les hostilités ayant repris en mai 1635 entre la France et la cour de Madrid, on sut qu'une puissante flotte espagnole s'armait à Naples, pour tenter une attaque sur nos côtes. Du Plessis-Besançon fut envoyé en qualité de maréchal de bataille pour diriger les travaux de réparation des fortifications de Toulon et de la Provence. Deux personnages occupaient alors les premières places dans cette province, le maréchal de Vitry, gouverneur, et Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, que sa charge de chef des conseils du Roi en l'armée navale, retenait loin de son diocèse.

Le premier était ce même Galuccio de l'Hopital qui, capitaine aux gardes, avait assassiné le maréchal d'Ancre dans la cour du Louvre, et que Louis XIII avait récompensé de ce lugubre exploit en lui donnant le maréchalat. Vieux soudard aux allures d'un chef de partisans, administrateur violent et incapable, il vivait avec l'archevêque sur un pied d'hostilité que rien ne pouvait faire désarmer. Le prélat, ardent et impérieux, mais vain et fanfaron, qu'un caprice du pouvoir avait fait amiral, était peut-être un peu plus habile, mais à coup sûr au moins d'aussi méchante humeur que son collègue le maréchal. Ce furent entre eux des discussions sans trêve, discussions toujours stériles pour le service du Roi. Déjà, pendant qu'il séjournait à Bordeaux, quelques années auparavant, l'archevêque s'était rendu célèbre par ses démêlés avec le duc d'Epernon, gouverneur, qui n'avait pas craint d'envoyer sa valetaille le bâtonner sur la voie publique. Il semble que ce fût une fatalité pour Sourdis, et Vitry, dans le fort d'une dispute, alla lui aussi jusqu'à lever sa canne sur la personne bénie du prélat. On peut se faire aisément une idée du rôle difficile qui incombait dans un pareil milieu à un jeune officier placé en quelque sorte entre l'enclume et le mar-

teau, et contraint de complaire à chacun. Il fallut, on n'en saurait douter, des prodiges de diplomatie de la part de du Plessis-Besançon pour sauvegarder ses rapports avec le maréchal et avec l'archevêque. Il tâcha d'observer d'abord la neutralité : nous devons constater cependant qu'obligé de prendre enfin parti, il préféra se ranger du côté où l'on donnait les coups plutôt que de celui où on les recevait. Nous croyons inutile de nous arrêter longuement sur les événements militaires de cette campagne, au cours de laquelle Bernard reçut une blessure lors de la prise de l'île Sainte-Marguerite. En dehors de ses occupations d'ingénieur et de soldat, du Plessis-Besançon eut encore quelques occasions de s'exercer dans le métier d'un négociateur, en remplissant pour le maréchal de Vitry diverses missions de confiance auprès du marquis de Bagnasco, gouverneur de Piémont. Au moment où Vitry voulut reprendre les îles de Lérins, ce fut encore du Plessis-Besançon qu'il envoya à Paris auprès de Richelieu pour arrêter les détails de l'entreprise. Mais il était trop tard pour faire revenir le cardinal sur la mauvaise impression que lui avaient causés les bruyants démêlés de l'archevêque et du maréchal. Le comte d'Harcourt fut chargé d'attaquer les îles, et Vitry, mandé à Paris, fut enfermé à la Bastille.

Dans le courant de l'année 1637, les hostilités furent poursuivies avec vigueur sur notre frontière du nord. Du Plessis-Besançon fut envoyé à l'état-major du cardinal de la Valette qui assiégeait Landrecies. En compagnie de Fabert, il examina les abords d'Avesnes et de la Capelle, et, sur leur avis, l'investissement de cette dernière place fut résolu. Le siège de Fontarabie entrepris l'année suivante, après une reconnaissance de du Plessis-Besançon, mit une fois de plus au grand jour le vice de l'organisation de nos armées dont Richelieu était trop souvent obligé de confier la conduite aux personnalités les plus ambitieuses et les plus encombrantes de la cour, qu'il importait de faire tenir en repos, plutôt qu'aux généraux reconnus les plus dignes. L'archevêque de Bordeaux et le duc de la Valette, tous deux ennemis irréconciliables et placés sous le commandement peu

redouté du prince de Condé, empêchèrent par leurs rivalités le succès de nos armes. Une épouvantable déroute fut le résultat final de cette entreprise qui dut laisser de cruels souvenirs dans la mémoire de du Plessis-Besançon. La gaîté française trouva comme toujours moyen de chansonner notre défaite, et, bien que Richelieu et le prince de Condé aient rendu hommage à la valeur déployée par Bernard en cette circonstance, les couplets suivants semblent indiquer qu'une impression moins brillante se fit jour dans le public du temps sur le compte de notre héros :

Vingt mille hommes de pied
Cinq de cavalerie
Se sont venus camper
Devant Fontarabie ;
Mais las ! quand il fallut combattre
Tout s'en alla.....

Du Plessis-Besançon,
Ce grand foudre de guerre,
Dans cette occasion
Donna du nez à terre.
Hélas quand il fallut combattre,
Tout s'en alla !.....

La campagne de Roussillon, en 1639, mit en relief le jeune maréchal de bataille qui servit comme *homme du Roi* sous les ordres de Henri de Bourbon, prince de Condé. Ce n'était pas chose aisée que de défendre à la cour les actes d'un général aussi malheureux que M. le Prince. Bernard fut plus d'une fois envoyé pour atténuer le fâcheux effet d'un échec ou d'une inexplicable inaction. Il se signala personnellement dans un combat devant Salces, et s'empara de Rivesaltes au mois de juin 1639. Au printemps de l'année suivante, il fut employé à conduire un important corps de troupes de Guyenne en Piémont où nous allions entreprendre une nouvelle campagne. Puis aussitôt, il prit passage à bord des galères pour une exploration stratégique sur les côtes d'Italie. Quelques semaines plus tard, au mois d'août 1640, il est déjà à trois cents lieues de là devant Arras, où il assista à l'éblouissante entrée du jeune duc d'Anguien dans la carrière

des armes. Du Plessis-Besançon fut un de ceux qui accompagnèrent le futur vainqueur de Lens et de Rocroi dans ses reconnaissances autour de la place assiégée, et rendit au prince de Condé un témoignage enthousiaste de la valeur naissante du héros qui se révélait.

Une quinzaine de campagnes ou de missions importantes, et quatre années de captivité marquent cette première partie de l'existence de du Plessis-Besançon. Début un peu dur, peut-être, mais bien fait assurément pour rompre aux affaires un esprit vif, souple et ambitieux : rude école, propre à l'habituer à la bonne comme à la mauvaise fortune, à la victoire comme à la défaite, à l'action comme à la résistance passive, au silence et à la dissimulation. Les événements dont la Catalogne devint alors le théâtre mirent d'emblée du Plessis-Besançon parmi les hommes les plus en vue de l'entourage de Richelieu.

II

Le joug des Espagnols a toujours été terriblement pesant. La nature de leur sol âpre, rocailleux et dévoré du grand soleil a-t-elle été une des causes du dur tempérament de ces descendants des Maures ? La présence dans leurs veines du sang des conquérants arabes a-t-elle pu entraîner dans leurs procédés de domination certaines ressemblances qui ne peuvent manquer de frapper avec ceux de leurs anciens maîtres ? En Amérique, en Portugal, aux Pays-Bas, à Naples, sur tous les points de leur empire factice et démesuré, on les retrouve les mêmes, avec les mêmes rigueurs de compression, les mêmes exécutions terribles que les khalifes. Mystérieuse analogie qu'il est, en maintes circonstances, impossible de ne pas constater ! Les succès ininterrompus de la politique de Richelieu, loin d'affaiblir ces traditions, ne firent, en jetant l'inquiétude et la suspicion dans les conseils du Roi catholique, qu'encourager dans leur système des hommes d'État résolus à se raidir à tout prix contre les coups du destin. Malheur à qui osait braver le terrible

Olivarès ! Les Catalans en firent, avec bien d'autres, la triste expérience.

Après avoir été une province romaine, puis le domaine des Wisigoths et des Maures, la Catalogne, lors du démembrement de l'empire de Charlemagne, s'était constituée en fief indépendant sous l'autorité de comtes souverains. Cette dernière situation se prolongea près de cinq siècles. Barcelone, ancienne capitale au temps des Wisigoths, ville remuante, populeuse et commerçante, devint peu à peu sous le facile régime de ces seigneurs débonnaires, un centre puissant d'autonomie municipale, jouissant de nombreux privilèges, organisée avec des rouages constitutionnels imités des républiques d'Italie, et étendant son action sur toute la Catalogne, le Roussillon et la Cerdagne. Lorsque les souverains castillans, délivrés de la domination des khalifes, purent de nouveau élargir leur domaine, la Catalogne fut rattachée à la couronne d'Espagne, mais il fut solennellement stipulé qu'elle garderait ses privilèges. Une assemblée provinciale et permanente, et comptant des délégués de tous les ordres, un conseil municipal composé de cent membres recrutés parmi les gentilshommes, les bourgeois et les artisans de la cité, devaient assurer au pays une indépendance administrative et locale. Un vice-roi, un gouverneur, un chancelier, un régent, des juges des salles de l'audience royale, un président de la Chambre des comptes étaient les seuls représentants de l'autorité souveraine dans cette petite république qui avait conservé jusqu'alors une telle arrogance dans ses prétentions qu'elle exigeait que ses envoyés eussent rang d'ambassadeur et se couvrissent devant le Roi catholique.

Réduit aux derniers expédients pour recruter ses armées, amené par la force même des événements à centraliser à l'excès un pouvoir dont tous ses peuples étaient las, Philippe IV voulut imposer également aux Catalans l'autorité sans contrôle de ses vice-rois. Les vassaux insoumis supportèrent impatiemment la rude main des généraux espagnols. Les premiers murmures provoquèrent d'intolérables rigueurs, qui devinrent tout à coup le

signal d'une indomptable rébellion. Le vice-roi fut massacré, les Espagnols chassés et tout lien fut rompu avec la cour de Madrid. En même temps les Catalans envoyèrent un des leurs, don Aléis de Villeplana, vers nos avant-postes en Roussillon pour demander des secours. Ces événements se passaient au printemps de l'année 1640. Roger de Bussolts, comte d'Espenan, gouverneur de Leucate, reçut les premières ouvertures de l'envoyé du consistoire de Barcelone, qui demanda pour ses compatriotes des armes et des munitions, et offrit de former en Catalogne une république sous la protection des rois de France.

Du Plessis-Besançon revenait du siège d'Arras et se trouvait avec la Cour à Amiens lorsqu'arrivèrent ces propositions. Il avait passé deux années à l'armée de Roussillon sous M. le Prince, et connaissait l'idiome et les affaires du pays. On le considérait comme un agent délié et entreprenant. Soldat en même temps que négociateur, on pouvait espérer qu'il arriverait à tirer, mieux qu'un autre, parti d'une situation extrêmemeut troublée, et dans laquelle son épée jouerait peut-être un rôle plus décisif que sa parole. Richelieu arrêta rapidement son choix. Le 29 août, des instructions furent remises à du Plessis-Besançon. Le 18 septembre, il arrivait à la frontière ; le 23, une conférence avait lieu à Céret entre lui et don Raimond de Guimera, député des États de Catalogne. Guimera remit un mémoire écrit dans lequel il offrait l'alliance des Catalans, et demandait un secours de six mille hommes de pied, des munitions de guerre, et des chefs pour organiser les troupes nouvellement levées. Fidèle aux recommandations du cardinal, notre agent évita d'abord de se montrer trop empressé, objectant qu'il ne convenait pas au roi de France d'envoyer, sans autre sûreté, ses troupes dans une lointaine province qui pouvait brusquement se réconcilier avec l'Espagne. Il réclama l'abandon entre nos mains de plusieurs ports de la Catalogne, et l'envoi en France de personnes de distinction comme otages. Ces exigences n'arrêtèrent pas les négociations. Le 20 octobre, du Plessis-Besançon fit son entrée à Barcelone pour continuer les pourparlers. « Je suis arrivé dans cette ville

« dès hier en parfaite santé, » écrit-il à d'Espenan le 21. « On « m'y a bien reçu tout ce qui se peut, et vous n'avez jamais vu « tant d'acclamations publiques. Tous les ordres, le corps de la « maison de ville et messieurs les députés me sont venus rece- « voir à une lieue de Barcelone. Ce matin, je suis allé au con- « sistoire, où j'ai fait savoir ce que j'avais à dire et que je mets « par écrit pour le donner aujourd'hui, sur quoi ils prendront « leurs résolutions. Le député qui était venu ici de la part des « Aragonais pour les porter à faire parler au roi d'Espagne et « se soumettre, s'en retourne assez mal satisfait. Ils continuent « toujours leurs levées jusqu'à trente-six régiments et se prépa- « rent tout de bon à la guerre. Je n'ai jamais rien vu de plus « uni et de plus général que la haine qu'ils ont contre les Cas- « tillans, ni plus de résolution à se bien défendre. »

Un point était particulièrement délicat pour l'envoyé français dans ces négociations. Dès le premier instant, Richelieu comprit que nous avions là une occasion unique pour poser les premières bases d'une annexion définitive du Roussillon et de la Cerdagne. Mais comment faire accepter de notre part aux Catalans de telles velléités d'agrandissement? Les deux comtés représentaient le tiers de leur territoire. Nous ne pouvions exiger d'eux une pareille mutilation, ni même laisser percer nos arrière-pensées. Du Plessis-Besançon revint à Paris au commencement de novembre 1640, pour prendre les dernières instructions du cardinal. A la fin du mois, il était de retour à Barcelone ; le 16 décembre le traité fut signé. Le roi de France, s'engageait à protéger les Catalans contre le roi d'Espagne. Il mettait à leur disposition des officiers généraux pour commander leurs troupes et leur promettait un secours de six mille hommes d'infanterie et de deux mille chevaux, dont la moitié immédiatement, l'autre moitié trois mois après. Nous devions fournir aux Catalans les armes et les munitions dont ils auraient besoin. De son côté, la Catalogne ouvrait ses ports à nos vaisseaux, assurait aux troupes françaises une solde avantageuse, et envoyait en France comme otages neuf personnages marquants de la province. En

ce qui concernait les places du Roussillon et de la Cerdagne, le ministre de Louis XIII, prévoyant bien qu'une fois entrés en Catalogne et devenus les indispensables soutiens des Catalans, nous réglerions facilement cette question, se contenta d'insérer dans le traité une formule vague qui en réservait la solution amiable pour un arrangement ultérieur.

Pendant ces pourparlers, la Cour de Madrid, comme celle de France, se préparait activement à la lutte. De leur côté, les Catalans enrégimentaient leurs milices et s'exerçaient au maniement des armes. L'étendard de Sainte-Eulalie, indice d'un grand péril public avait été arboré à l'hôtel de ville de Barcelone. C'était le signal de la résistance à outrance. D'Espenan, du Plessis-Besançon et Sérignan, furent placés à la tête du contingent français, fort d'environ quatre mille hommes qui fut immédiatement envoyé en Catalogne. Philippe IV confia le commandement des forces espagnoles au marquis de Los-Velez. En plein hiver, les hostilités éclatèrent de tous côtés. Bien qu'il ait figuré dans plusieurs combats heureux et que le duc d'Anguien crût pouvoir lui confier dans la suite un important commandement à Rocroi, d'Espenan était un médiocre officier. « Gascon, sans sou ni maille, enrôlé « d'abord parmi les coupe-jarets du duc d'Epernon et par lui « placé aux gardes, puis subitement poussé par Richelieu avec « grand soupçon d'espionnage, peu aimé, peu estimé, » tel est, d'après l'éminent auteur de l'Histoire des Princes de Condé, celui à qui Louis XIII confiait les fonctions de mestre de camp général de l'armée de Catalogne. Nommé depuis quelques jours à peine maréchal de camp, l'autre compagnon de Bernard de Besançon, Guillaume Delort de Sérignan ne joua qu'un rôle assez effacé dans ces événements.

On connaît le champ clos dans lequel va s'engager la lutte : un grand quadrilatère bordé au nord par les frontières tourmentées du Languedoc, à l'est par la mer que sillonnent les galères du roi d'Espagne, au sud par le cours de l'Ebre, et à l'ouest par la ligne profondément ravinée de la Sègre, sur laquelle s'élèvent les places escarpées de Lérida et de Balaguier ;

partout des hauts plateaux coupés de rivières que grossit subitement l'orage pyrénéen, en été brûlés par un soleil de feu, balayés en hiver par des bourrasques glaciales qui rendent presque impossible le campement des troupes en dehors des lieux habités. Dans toute cette région, dont les paysans sont devenus autant de guérillas vengeurs, les Espagnols traqués, massacrés en rase campagne, ne détiennent plus que les places fortes de Roses, Perpignan, Collioure, le port des Alfaques et Tortose.

A l'extrémité sud et encore en possession des Catalans, est Tarragone, port commode pour les galères d'Espagne, qui devaient apporter des subsides à une armée d'invasion, place vulnérable au milieu d'une plaine fertile, la première exposée aux coups des généraux de Philippe IV. Trompé sans doute par la jactance catalane sur la valeur des milices qu'on lui a confiées, d'Espenan court à Tarragone, résolu à disputer à Los Velez une aussi précieuse position. Il avait compté sans la supériorité de ses adversaires. Le 28 décembre 1640, enveloppé dans la place, surpris et sans défense, il fut contraint de capituler avec son régiment, le régiment d'Anguien et toute sa cavalerie, bref la presque totalité du corps français. Le vainqueur mettait comme condition que d'Espenan et ses troupes retourneraient en France avant de reprendre la campagne. Par un ordre du jour daté de Tarragone, d'Espenan, en annonçant sa capitulation, déléguait à du Plessis-Besançon ses pouvoirs de général en chef.

Le bruit de ce désastre et la nouvelle du départ de nos troupes au moment où l'on comptait sur elles pour assurer le salut du pays se répandirent comme l'annonce d'une immense calamité publique. Ce fut un cri universel de réprobation. Profitant du premier moment de stupeur, Los Velez entra brusquement en Catalogne. Tout semblait perdu : la veille encore, les Catalans se vantaient d'envahir bientôt Valence et l'Aragon ; aujourd'hui on en était réduit à se défendre dans Barcelone. De cette situation même, en apparence presque désespérée, sortirent les résultats les plus heureux pour notre politique. Eperdus, les députés des États de Catalogne, dans une séance solennelle tenue à Barcelone, le 28

janvier 1641, et par un vote que du Plessis-Besançon sut habilement provoquer, proclamèrent la réunion complète des trois provinces à la France. La ville de Barcelone était ceinte de puissantes murailles, vingt mille habitants étaient armés. Composées de miliciens et de chevaliers des ordres encadrés à la hâte, les troupes espagnoles ne pourraient sans doute fournir une bien longue campagne. Chaque jour, une flotte française était attendue et l'armée navale de Philippe était encore de longtemps incapable d'inquiéter sérieusement la rade de Barcelone. Enfin, l'on était sûr désormais que Louis XIII n'abandonnerait plus ceux qui venaient de se donner à lui comme sujets. Aidé de Sérignan, du Plessis-Besançon remonta le moral les Catalans et protégea, avec sa cavalerie, la rentrée dans Barcelone des miliciens disséminés hors de la place. Los Velez, en arrivant devant les remparts, trouva la cité à l'abri d'un coup de main. Il n'en présenta pas moins une impérieuse sommation. Voici, telles que nous les a conservées un écrit du temps, les fières paroles par lesquelles du Plessis-Besançon accueillit le héraut du généralissime espagnol : « Allez dire au marquis de Los Velez que notre « réponse se fera par la bouche de trente canons et en présence « de dix mille français que nous attendons de jour à autre. D'ici « là, cependant, nous promettons de lui donner bientôt de nos « nouvelles. » Et aussitôt, avec autant de sang froid que de bravoure, du Plessis-Besançon organise ses colonnes d'attaque. En deux sorties heureuses, il inflige un sanglant échec aux troupes mal aguerries qui l'assiègent, tue deux mille Espagnols dont trois cents officiers, et s'empare de quinze étendards. Puis, poursuivant l'ennemi, il le force à quitter en déroute la campagne barcelonaise. Quinze jours avaient suffi pour passer des plus mortelles angoisses à un état de choses qui permettait d'attendre sans crainte les puissants secours promis par Richelieu.

Du Plessis-Besançon comptait probablement recueillir bientôt le fruit de ses succès, et dans une lettre qu'il adressait, le 27 janvier 1641, de Barcelone au prince de Condé, nous le

voyons tout fier de ses victoires et se disposant à se rendre à Paris où, sans doute, les premières faveurs lui seraient réservées. Ce fut pour lui une cruelle déception lorsqu'il apprit, quelques jours après, que son commandement lui était enlevé. A la cour, un parti puissant paraît avoir cherché à dénigrer son œuvre. L'annexion complète des trois provinces fit naître quelques critiques. L'Espagne était atteinte dans le vif de ses chairs et, de l'aveu de Servien lui-même, la possession d'un gage comme la Catalogne sera, quelques années plus tard, une des meilleures armes entre les mains de nos négociateurs au congrès de Münster. Cependant, certains objectèrent que le traité du 16 décembre eût suffi, et qu'il était inutile d'incorporer dans le royaume des peuples qu'il faudrait certainement abandonner lors de la signature de la paix. Peut-être ces critiques produisirent-elles réellement une impression défavorable. Sublet de Noyers, secrétaire d'État de la guerre, ennemi particulier de Bernard de Besançon et qui avait l'oreille du cardinal, sut sans doute les faire valoir dans son intérêt personnel. Il obtint pour un de ses cousins, la Motte-Houdancourt, le commandement en chef de nos troupes en Catalogne et pour l'un de ses amis, d'Argenson, la mission de terminer les pourparlers si heureusement engagés par du Plessis-Besançon. Profondément mortifié, Bernard dut se contenter de servir en Roussillon à l'état-major du maréchal de Brézé. Peut-être ne sut-il pas dissimuler assez son ressentiment. Quelques mois plus tard, on l'éloignait complètement du théâtre de ses exploits en l'envoyant diriger la réparation de nos places-fortes en Champagne. Jusqu'à la disgrâce de de Noyers, qui suivit de près la mort de Richelieu, du Plessis-Besançon, tenu dans des emplois relativement effacés, fut chargé d'explorer la frontière des Pyrénées du côté de la Navarre et de réparer les fortifications de Bayonne, puis de négocier un échange général de prisonniers avec l'Espagne. L'arrivée de Mazarin aux affaires, en écartant les influences hostiles, lui permit de reprendre le rôle plus en vue auquel il aspirait.

III

Au temps de ses campagnes d'Italie et du siège de Casal, du Plessis-Besançon s'était, on s'en souvient, lié d'amitié avec le jeune Giulio Mazarini. Depuis lors, il n'avait pas cessé d'entretenir des relations avec le diplomate déjà connu et dont la renommée allait chaque jour grandissant. Lorsque l'adlatus de Richelieu arriva au pouvoir par suite de la disparition de son illustre patron, si beaucoup accoururent pour avoir part aux faveurs du nouveau régime, peu nombreux étaient ceux disposés à associer étroitement leur fortune à celle de l'étranger que la France entière allait bientôt huer dans le bruyant chorus des Mazarinades. Les « Carnets » nous apprennent que, dès le mois d'août 1643, du Plessis-Besançon rendit à Mazarin le service de lui signaler les complots de la cabale des Importants et de la coterie des Vendôme. Ce dévouement méritait récompense. Aussi ne faut-il pas s'étonner si le favori italien d'Anne d'Autriche accorda dès lors toute sa confiance à l'un des rares amis sur lesquels il croyait pouvoir absolument compter. Du Plessis-Besançon fut, à partir de cette époque, chargé coup sur coup d'importantes missions.

L'avènement de Louis XIV au trône avait été salué par le canon victorieux de Rocroi. Tandis qu'au nord de nos frontières la voix du feu proclamait au loin le génie redoutable du jeune duc d'Anguien, les affaires d'Allemagne prenaient pour nous une tournure critique. Au brave et consciencieux Guébriant dont l'armée affaiblie par une longue campagne, ne compte plus guère que des mercenaires allemands et quelques régiments français désorganisés, est opposé Mercy, généralissime des troupes impériales, l'un des plus habiles tacticiens de l'époque. Guébriant ne put longtemps tenir en face d'un tel adversaire qui commandait une armée supérieure en nombre et dut repasser une première fois le Rhin. Rentré en Souabe avec quelques renforts, au mois de novembre 1643, le maréchal fut blessé à mort au siège de Rottweil et, quelques jours après, les restes de son armée subi-

rent un irréparable échec près de Tüttlingen. Une grande partie des nôtres, toute notre artillerie et tout notre bagage étaient tombés entre les mains de l'ennemi. Ceux qui avaient pu échapper au désastre avaient gagné Brisach sans chef et sans munitions. Qu'allaient devenir nos contingents allemands, précieux auxiliaires élevés à l'école de Bernard de Weimar, mais composés d'intraitables partisans que la tenacité tranquille de Guébriant avait seule pu discipliner et que l'on savait prêts, à la première occasion, à se donner au plus offrant? Lorsque la nouvelle de cette défaite arriva à Paris, on comprit immédiatement à la Cour que c'en était fait de notre armée d'Allemagne, si l'on n'arrêtait pas des mesures promptes et énergiques. Pour rétablir la confiance ébranlée, il fallait un général de grand renom Turenne qui rentrait d'Italie et venait de recevoir le bâton de maréchal de France remplissait les conditious : il avait en outre le mérite, pour commander des Allemands et des Suisses, d'appartenir à l'église réformée. Il fut désigné comme général en chef.

Cependant on jugea plus prudent d'envoyer immédiatement un représentant autorisé auprès du corps des Weymariens, en attendant l'arrivée du maréchal. Le 3 décembre, le jour même où parvint à Paris la nouvelle de la déroute de Tüttlingen, des instructions furent remises à du Plessis-Besançon avec des lettres de la reine pour les principaux chefs allemands, le duc de Wurtemberg, d'Erlach, Rosen, Œhme, Taupadel et Schimbeck. Rassurer les hésitants, racheter les prisonniers, pourvoir les troupes de vivres, d'armes et de munitious, fournir aux officiers le moyen de refaire leurs équipages, promettre d'importants secours, enfin annoncer la nomination de Turenne, telle était la mission confiée à l'envoyé du cardinal. Arrivant à Brisach, du Plessis-Besançon se concerta avec d'Oysonville, lieutenant du roi et Tracy, commissaire-général de l'armée. Il acquit bientôt la certitude que les Weymariens n'avaient pensé à quitter le parti de la France que parce qu'ils craignaient d'être chargés du malheur de Tüttlingen, et qu'il suffirait, pour les faire rentrer dans le devoir, de les rassurer et de leur parler avec autorité.

Les lettres de la reine lui parurent conçues en termes trop suppliants. Il n'en fit point usage et s'entendit verbalement avec les chefs de l'armée weymarienne. En quelques jours, l'accord fut complet et le corps entier prit l'engagement de rester à la solde de la France. Peu après, Turenne arrivait à Colmar; il y fut acclamé dans un banquet que lui offrirent ses nouveaux compagnons d'armes. Du Plessis revint à Paris au bout de quelques semaines, rapportant à Mazarin tout un plan de réorganisation pour l'armée.

La cour de Madrid avait été frappée au cœur par le désastre de Rocroi. Cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, dont les gros bataillons serrés ressemblaient, selon l'expression de Bossuet, à des tours inébranlables, ces fameux *tercios viejos* qui, depuis plus d'un siècle résistaient à tous nos efforts dans les Flandres, venaient de disparaître à tout jamais anéantis. Parmi les trophées recueillis sur le champ de bataille, on avait trouvé le bâton de commandement abandonné par don Francisco de Mello. D'origine portugaise, proche parent des Bragance, ayant peu d'attaches ou de soutiens parmi les Espagnols de l'entourage de Philippe IV, soldat de fortune rapidement parvenu au comble de la faveur, le capitaine général des Pays-Bas comptait de nombreux ennemis et plus d'un envieux à la Cour. On agita un instant à Madrid, la question de savoir si on lui pardonnerait d'avoir survécu à sa défaite et si on lui conserverait son emploi. Mazarin, en arrivant aux affaires, avait trouvé organisé un service d'espions établis en Espagne et qui le renseignaient exactement sur les intrigues de la Cour du roi catholique. Il fut bientôt au courant des dangers qui menaçaient Mello et se promit d'essayer d'en tirer utilement parti. Le vaincu de Rocroi était un homme d'un remarquable talent. Comme diplomate et comme administrateur, il avait en Sicile, en Allemagne, en Italie, et tout récemment encore dans les Flandres, rendu d'incalculables services au roi d'Espagne. Quelle bonne fortune si l'on peuvait détacher de la cause des ennemis un tel adversaire, et le faire passer dans nos rangs! L'origine étrangère de Mello donnait à cette

éventualité une part sérieuse de vraisemblace. Mazarin lui-même, n'était-il pas à ses propres yeux un convaincant exemple de l'aventurier cosmopolite que ne retient aucun scrupule ? Cependant, il faut en convenir, c'était une tâche délicate que d'aller proposer au vaillant capitaine de renier son passé et de trahir son drapeau. Au moment où cette idée prit naissance dans l'esprit du ministre de la régente, du Plessis-Besançon venait de rentrer à Paris, de retour d'Alsace. Le cardinal le fit immédiatement partir pour Bruxelles, en apparence pour traiter d'un échange de prisonniers, mais en réalité pour sonder les sentiments du capitaine général. A l'exception de Mazarin et de la reine peut-être, aucun contemporain ne paraît avoir connu cette démarche, qui jusqu'ici n'a été mentionnée par aucun historien. Nous avons retrouvé dans les papiers intimes de Bernard, les instructions qu'il écrivit sans doute avant son départ sous la dictée de Mazarin. Ce curieux document est un spécimen achevé de l'art félin de la flatterie, dans lequel était passé maître celui que Michelet a qualifié de roi des fripons. Mello reçut l'envoyé du cardinal, et écouta, non sans montrer quelque trouble, ses captieuses propositions. Mais, ni les compliments intéressés, ni les avis voilés d'une prochaine disgrâce que du Plessis-Besançon donna à Mello pour grandir sa défiance, ni les discrètes ouvertures qu'il lui fit pour un établissement en France, ne purent avoir raison du désintéressement et de la consciencieuse fierté du grand vaincu.

Mazarin ne tint pas rigueur à son agent de n'avoir pas remporté auprès du général espagnol un succès sur lequel il paraît d'avance avoir peu compté. Aussi confia-t-il immédiatement une nouvelle mission au général-diplomate, qui chaque jour s'affirmait davantage dans l'emploi d'un négociateur. Afin de seconder par des voies pacifiques notre action militaire sur le Rhin, et dans l'espoir d'amener le duc de Lorraine à nous livrer, en se faisant notre allié, les places impériales qu'il occupait dans le Palatinat, Mazarin crut utile de nouer des pourparlers avec ce Prince. Même à cette époque où la femme trouve sa place dans toutes les intrigues, où le roman s'allie à chaque instant à l'his-

toire, la licence à la religion et la galanterie aux affaires, c'était une singulière figure que celle du duc Charles IV. En politique, c'est un écervelé, que, las de ses extravagances, ses alliés eux-mêmes finiront par jeter dans la geôle de Séville ; à la guerre, c'est un lion, dans la vie privée c'est un véritable fou. Mauvaise caricature de Henri IV dans ses amours, il tient de don Quichotte par son goût pour les aventures et de Roland le paladin par sa vigueur au combat. Bellâtre apprécié des femmes, à la manière du duc de Beaufort, il a auprès d'elles tous les succès, tous les égarements. Il avait été assez maladroit sous Louis XIII pour attirer sur son pays les colères de Richelieu qui avait apporté comme un raffinement d'art gouvernemental à spolier, par la voie de la confiscation légale, ce faible adversaire incapable de comprendre autre chose que les coups d'épée. Les incidents domestiques qui venaient de marquer la vie du duc Charles n'étaient pas de nature non plus à laisser son esprit en repos. Afin d'établir ses droits au trône, Charles avait épousé sa cousine Nicole de Lorraine sans amour, sans conviction, par pure raison politique. Bientôt, il l'avait délaissée et, sans avoir obtenu la nullité de son mariage, il s'était uni secrètement, le 2 avril 1637, à Béatrix de Cusance, veuve du prince de Cantecroix, l'une des femmes les plus belles de son temps. Béatrix, dès sa petite enfance, était connue du Prince qui, depuis plusieurs années déjà, nourrissait à son égard une passion d'autant plus ardente qu'elle était demeurée jusque-là inassouvie. Lorsque le vicaire de l'église Saint-Pierre de Besançon bénit en cachette l'union des deux amoureux, la princesse de Cantecroix était encore enceinte de son premier époux mort depuis quelques semaines à peine. Cette situation n'avait point arrêté le duc Charles. Le Saint-Siège prit en main les intérêts de la femme légitime, et les héritiers de Cantecroix revendiquèrent l'enfant que le duc Charles menaçait de s'approprier. Scandales, poursuites, procès, enquêtes médicales, excommunication papale, situations inavouables, blessures d'amour-propre journalières, rien ne manqua pour exaspérer le duc de Lorraine et achever de renverser l'équilibre déjà fort

peu stable de ses facultés. Au moment où Mazarin cherchait à se rapprocher du duc Charles, nous n'avions pas peut-être, parmi tous nos ennemis, d'adversaire plus délibérément fourbe et plus profondément aigri que le prince lorrain. Banni de ses États, général d'une armée vagabonde, Charles était alors campé dans le Palatinat avec Béatrix, que les gazettiers du temps appelaient malicieusement « sa femme de campagne ». La princesse a ses gardes, ses demoiselles d'honneur et une manière de cour : les complaisants la traitent en souveraine, et le peuple de Lorraine, dans sa foi naïve et indulgente, l'acclame et lui élève des arcs de triomphe. A l'entrée du duc Charles à Nancy, en 1641, raconte le marquis de Beauvau dans ses Mémoires, il se trouva même des femmes assez simples qui, n'ayant point d'encens plus pur à lui offrir pour lui marquer leur vénération, lui criaient à haute voix en joignant les mains que « Dieu voulût le conserver « avec ses deux femmes et son enfant ». Tel était l'étrange milieu dans lequel les nouvelles résolutions du cardinal allaient appeler du Plessis-Besançon à se mouvoir.

Comte Horric de Beaucaire.

(*A suivre*).

LA COUR DE SICILE EN 1809

PAR UN DIPLOMATE ANGLAIS [1]

(*Suite et fin*).

Mais de tous les caractères celui de la reine est peut-être le plus compliqué et le plus impénétrable. Comment concilier tant de contradictions ? Au premier aspect, elle paraît posséder éminemment toutes les qualités qu'on attribue ordinairement à un bon cœur. Cependant toutes ses pensées et toutes ses actions sont le résultat immédiat de la passion du moment. D'une effervescence ridicule dans les amitiés soudaines et d'une violence impitoyable dans ses inimitiés injustes, elle montre également dans ses récompenses et dans ses punitions un manque évident de discernement. Dans le temps où elle souffre presque sous le poids des besoins personnels, elle dissipe tout ce qu'elle peut ramasser, en faveur d'indignes favoris. Tantôt, on entend parler d'une toilette remplie de doublons, et tantôt d'une caisse d'oranges dont chacune est garnie d'onces d'or pour récompenser un nouveau mignon, et cela même sans les précautions les plus communes pour garder le secret. Si son époux connaissait sa conduite, il ne s'y soumettrait certainement pas, il n'aurait pour elle que du mépris. Cependant, chose étrange, elle a cent confidents tous attachés au service du roi, occupés à épier tous ses mouvements, son départ et son arrivée, et elle n'est pas trahie, au moins essentiellement. Car, quoique toute la ville sache ce qui se passe, il n'en sait rien. Ses enfants eux-mêmes ne paraissent pas le savoir, car ils ont, et, je crois, avec justice, la réputation d'être vertueux, et ils l'aiment et paraissent au moins la respecter. Sa violence dans tout ce qui tient au moment présent est telle qu'elle n'a encore rien dit ou rien fait dont elle ne se soit repentie bientôt, et son repentir est attribué généralement à cette bonté de cœur dont on lui fait honneur si gratuitement, et aux sensations d'une âme ouverte à la conviction. Cependant, son repentir manque de ce caractère distinctif, la réparation des injures qu'elle a faites dans le moment de la violence.

[1] Voir la *Revue d'histoire diplomatique*, année 1894, page 280.

Une grande preuve de sa passion dominante est la circonstance où elle fit déterminer le voyage d'un fils favori pour une mission éloignée et très incertaine, sous prétexte de grande importance politique, mais, comme j'en suis convaincu, pour se débarrasser d'un mignon dont elle était fatiguée, et qui, étant un des gouverneurs du prince, fut choisi pour l'accompagner, afin de faire place à un objet plus jeune et plus frais de ses penchants extraordinaires. Son but avoué était de s'assurer une couronne, mais le motif réel était, je le crois, bien moins brillant. Elle entretient plus d'espions qu'il n'en fallut jamais à la France au plus haut point de son ambition et de ses intrigues, et elle est constamment la dupe de tous. Ils apprennent d'elle les secrets du cabinet qu'ils vendent à l'ennemi, quoiqu'on les emploie pour le trahir, et ils reviennent auprès d'elle avec un beau conte revêtu de couleurs plausibles, et, quoiqu'il ne se réalise jamais, on le répète continuellement sous une nouvelle forme, et on le croit toujours. Un ministre étranger qui aurait la moindre confiance en elle trouverait bientôt que son coiffeur et sa femme de chambre ont été sur-le-champ au fait de toutes les circonstances de l'audience privée. Elle est cependant bien loin de vouloir trahir ; elle ne forme des souhaits que contre l'ennemi commun. Mais elle ne sait ni former ni faire exécuter aucune mesure raisonnable ou bien concertée. Il faut qu'elle parle, pourvu qu'on l'écoute, et n'importe qui. Elle forme des projets, elle emploie dans leur exécution des agents inconnus ou désavoués des ministres. Ces projets sont souvent en opposition directe avec les intérêts du roi, comme doivent l'être tous ceux qui tiennent à la rigueur, aux proscriptions, aux confiscations et aux extorsions dans un pays comme la Sicile et la Calabre ; ils tendent à anéantir les efforts de ses alliés, pour gagner un peuple aussi formellement dégoûté, par une longue oppression, de son attachement à son souverain. Si ses plans et ses agents sont découverts et qu'on s'en plaigne, on nie fortement le fait, quoiqu'on ait souvent trouvé sur son agent des instructions de son écriture bien connue. La production de sa signature apposée à des ordres secrets, indépendamment des lettres publiques de crédit, a souvent, comme la bague du Calife, dans les «Nuits Arabes,» arrêté les recherches de la justice, mais, comme la bague, on se réserve à la produire dans les grandes extrémités seulement. Comment cette femme inconséquente, obstinée et passionnée, a-t-elle acquis la réputation d'être une politique ? C'est ce que je ne puis concevoir. Avec tout son artifice, elle se trahit toujours tôt ou tard. Elle parle avec une volubilité extrême, quelquefois avec beaucoup d'éloquence et quelquefois sa conversation est remplie de pointes. Mais elle est aussi légère que le vent, toujours en contradiction avec le reste du monde

aussi bien qu'avec elle-même ; trop impatiente pour réfléchir et trop vaine pour écouter les avis des autres, elle n'a point de système ; mais sa tête est remplie de projets et son esprit est perpétuellement entraîné par les préjugés les plus absurdes. Quiconque n'est pas entièrement d'accord avec elle doit quereller ouvertement, et quiconque ne veut pas paraître un rebelle doit se résoudre à paraître et à être un esclave. Elle a toute la fierté et la hauteur de sa mère ; cependant, pour parvenir à ses fins, elle sait prendre une affabilité qui approche de la familiarité, détruisant ainsi la dignité d'une de ces qualités et le charme de l'autre.

J'ai souvent été à portée de juger des personnes par de petits incidents, parce que généralement ces personnes ne sont pas alors sur leurs gardes et l'enthousiasme d'une sagacité imaginaire leur fait dédaigner les conséquences de leurs actions, tandis que l'observateur, placé dans une atmosphère plus pure, peut voir d'un œil impartial ces petites manœuvres dans toutes leurs démarches. C'est la coutume de la reine d'offrir au ministre anglais dans ce temps-ci une sorte de vil encens. Ses petits enfants, encore tout jeunes, sont habituellement introduits à la cour, et, après avoir passé en revue devant tout le cercle, on leur dit de saluer le ministre anglais qui, comme Sa Majesté l'observe régulièrement, est le meilleur ami qu'ils aient tous. Cette cérémonie m'eût ému dans le commencement, si je ne l'avais vu pratiquer régulièrement dans toutes les occasions publiques envers M. Drummond [1]. Avant mon départ de Palerme, je sollicitai une audience de congé de la reine. Lord Amherst [2] m'accompagna à cette audience qui dura une heure et demie et dans laquelle Sa Majesté fut presque la seule qui parlât. Elle commença par se servir à mon égard des termes les plus flatteurs sur ma conduite pendant mon séjour à Palerme, et elle me dit qu'ayant appris que M. Canning m'honorait de son amitié, elle désirait particulièrement avoir cet entretien pour me mettre en état d'assurer ce ministre de ses sentiments réels, et d'écarter les soupçons qu'elle craignait que des malintentionnés ne lui eussent inspirés. « Nous sommes liés à l'Angleterre par tous les motifs qui peuvent agir sur un cœur noble. Nous lui sommes liés par la politique, le respect que doivent nous inspirer ses efforts étonnants pour déjouer l'ennemi commun. Nous lui sommes personnellement liés par tous les nœuds de la reconnaissance publique et particulière. Nous espérons aussi avoir prouvé plus d'une fois que nous avions le sentiment de notre situation respective. Deux fois nous nous sommes jetés dans ses bras, et on peut dire

[1] William Drummond, nommé ministre d'Angleterre à Naples le 9 juin 1801, rappelé en 1808.

[2] William Pitt, lord Amherst, né en 1773, mort en 1857, nommé ministre d'Angleterre en Sicile le 16 décembre 1808.

avec justice que notre situation actuelle est, nous ne nous en repentons pas, la conséquence de notre fidélité. Nous pouvons être des alliés faibles, malheureux, mais on ne dira jamais avec vérité que nous ayons été perfides. Vous pouvez donc assurer M. Canning, dit-elle, que le roi, son maître, n'a pas d'ami ni d'allié plus fidèles, ni Buonaparte et toute la nation française d'ennemi plus cruel et plus invétéré que moi. Et vraiment, cela peut-il être autrement ? Je ne puis concevoir que le gouvernement anglais ait pu se laisser persuader que j'étais l'amie de la France, ou que je pusse jamais condescendre à faire alliance avec elle. D'abord, toute la conduite constante des Français et particulièrement de Buonaparte envers moi et les miens a été un acte continuel d'agression et d'insulte, ou plutôt un passage d'une agression et d'une insulte à une autre, dont la dernière surpassait toujours la précédente ; massacrant ma famille, envahissant mes États, pillant mes trésors, et, ce qui pour une femme et une reine est d'une conséquence encore plus grande, détruisant ma réputation par les calomnies les plus basses et les plus noires. Puis-je oublier cela ? Les empereurs et le roi de Prusse peuvent oublier tous les outrages qu'ils ont attirés sur eux et qu'ils ont bien voulu supporter. Mais moi, fussé-je prisonnière de Buonaparte, ainsi que mon frère indignement dupé, et ainsi que mon malheureux gendre, je le forcerais encore d'écouter mes reproches et je porterais même l'effroi dans son cœur atroce par le tableau de ses crimes. Non, je ne puis lui pardonner. Mais supposons que je puisse pousser l'héroïsme jusqu'à lui pardonner ses outrages, il y a une autre raison qui m'empêche de me rapprocher de lui. Peut-il jamais pardonner à une personne qu'il a outragée si grossièrement et insultée d'une manière si basse ? N'a-t-il pas, uniquement pour nous insulter, exigé que l'Empereur employât notre ministre à Vienne, le marquis de Gallo, sans notre consentement, et même à notre insu, comme partie contractante dans le traité de Campo-Formio ? N'a-t-il pas, en 1798, envoyé comme ambassadeur à Naples le sanguinaire Garat [1], l'homme qui non seulement avait voté la mort de Louis XVI, mais qui avait encore raffiné sur la barbarie du décret par l'insolence étudiée avec laquelle il l'annonça à son infortuné souverain? Combien de fois ai-je rendu avec usure à son ambassadeur Alquier les airs de mépris et les sarcasmes avec lesquels il me parlait, suivant ses instructions ! N'a-t-il pas eu l'audace de me proposer un mariage entre ma fille Amélie et le petit vice-roi d'Italie ! Ma réponse fut : « Non, nous pourrons perdre nos États, notre couronne, mais nous ne commettrons jamais une infamie. » Il eut l'audace d'in-

[1] Sa Majesté avait oublié que Buonaparte était alors en Égypte. Garat était l'ambassadeur du Directoire (*Note de l'auteur).*

sister, en me disant que bien des têtes couronnées plus puissantes ou aussi puissantes que moi, et particulièrement l'empereur de Russie, ambitionnait une alliance avec la dynastie des Buonaparte. « Il peut, lui dis-je, avoir peur de perdre une couronne ; nous perdrons, comme François I[er] tout, hormis l'honneur. » Quand Alquier m'annonça que Buonaparte avait pris le titre d'empereur, ma réponse fut : « Je vous en fais mon compliment ; vous voilà au comble de vos vœux et de vos mérites. Les Français ont voulu recevoir un empereur d'une nation d'où les Romains refusaient des esclaves. » Cela le mit presque en fureur, et il quitta brusquement l'appartement. Puis-je jamais prendre d'autres sentiments, et, quand je le pourrais, peut-il jamais les oublier ? Qu'on perde donc ces indignes soupçons. Les îles seules se sont maintenues ; elles seules ont soutenu la lutte. A la vérité, nos moyens nous ont peu permis de partager vos lauriers. Nous vous cédons tout l'honneur des combats, contents d'avoir celui d'être de votre côté et de pouvoir nous rendre témoignage que nous sommes prêts à verser la dernière goutte de notre sang pour la même cause. Ne souffrez donc pas que des gens malintentionnés réussissent à fomenter la jalousie entre nous. Je vous constitue mon avocat, plaidez ma cause auprès de votre gouvernement, et je suis sûre d'en être trouvée innocente. » Telle fut à peu près la substance de ce qu'elle me dit. Je ne prétends pas faire valoir son éloquence.

La dernière personne qui nous reste à passer en revue et la seule de qui on puisse espérer quelque chose, c'est le roi. On doit attribuer à sa mauvaise éducation les défauts que présente le caractère de cet homme, et il doit ses bonnes qualités à la nature et à ses propres efforts. Dès l'âge de huit ans, il était roi, et il fut entouré d'une foule de sycophantes, tous corrompus et serviles. On encouragea en lui jusqu'à l'excès des penchants qui, quoiqu'innocents dans un particulier, sont indignes d'un souverain lorsqu'il les porte au point d'oublier toutes autres affaires temporelles. Le plus fort de ces penchants est sa passion pour toute espèce de chasse. Dès ses plus tendres années, il fit son unique occupation de se livrer à cette passion et, par conséquent, elle mit obstacle à son instruction en tout genre. Le but évident était d'amuser le souverain sans l'instruire, de gouverner à sa place. La plus grande partie de ses connaissances, il les a reçues depuis son mariage avec la reine, et d'elle, je crois, personnellement. La base générale de son caractère est une forte conception naturelle et un cœur droit, quoique peut-être pas toujours ouvert. Je ne veux pas dire que la passion n'ait jamais égaré l'une ni perverti l'autre. je veux dire seulement que, quand on lui présente des données justes, il raisonne généralement avec justesse,

et qu'il est incapable de faire une action qu'il croit injuste. Il est sujet à de violentes ébullitions d'humeur ; il a toute l'opiniâtreté des plus opiniâtres de ses ancêtres, et, ce qui paraît une conséquence nécessaire, il est extrêmement implacable. Comme il tient sa principale instruction de la reine, il a de l'intelligence de celle-ci une bien plus haute opinion qu'elle ne le mérite, et, d'après le fracas de tous ses ressorts politiques, il la juge, comme bien d'autres, une grande politique. Il juge de la bonté de son cœur d'après son affection pour ses enfants, et ainsi il lui abandonne volontiers la conduite d'un vaisseau qui doit couler bas, si on ne retire le timon de ses mains. Il y a cependant des moments où le roi paraît douter de son infaillibilité, et, si l'on savait en profiter, on pourrait détourner le cours de l'administration et le faire passer dans un canal plus convenable. Car, je le crains, les affaires ne prendront jamais un cours heureux dans leur canal propre et immédiat, la personne du roi. A l'âge de Ferdinand IV, les hommes ne changent pas aisément leurs habitudes. Si l'activité avec laquelle il se livre à ses plaisirs, il la mettait à remplir ses devoirs les plus importants, elle suffirait pour produire les effets les plus heureux. Mais tant qu'il sera capable d'activité, il l'emploiera à la chasse ; et quand il cessera d'être actif, ce sera, je le crains, un pauvre homme d'État. La difficulté ne serait donc pas tant d'écarter la reine, si l'on guettait les occasions favorables, et qu'on en profitât, que de lui trouver un successeur convenable. Pour le premier point, il suffirait, peut-être, dans un moment critique, de faire voir au roi, sinon qu'on emploie des mesures criminelles, du moins cependant que l'on fait usage de petits subterfuges, d'artifices bas, de persécutions inexcusables pour obtenir des résultats défectueux, frivoles et même très souvent pernicieux. Il est en état de penser et de raisonner avec justesse et il vous comprendrait ; il sait agir avec fermeté, et l'on écarterait ce foyer de confusion, comme il l'a déjà été précédemment. Mais la grande difficulté serait le choix d'un ministre qui pût être vice-roi avec carte blanche. Acton n'a jamais été grand'chose, et à présent il est moins que rien, un radoteur, le Polonais de Shakespeare. Medici est, je crains, un fripon; au moins a-t-il passé plus d'une fois du palais à la prison. Butera est un homme d'un bon caractère, bien intentionné et honnête, l'idole du peuple, mais un sot plein de suffisance ; et Belmonte, outre la préférence qu'il donne, j'en suis presque sûr, à la cause des Français, en admettant même que la culture de son esprit le mette au-dessus de ses compatriotes, est un fat tranchant et entêté. Les autres, quelque élevé que soit leur rang, sont des hommes de paille : *gnotum sine nomine vulgus*. Mais tout ceci n'est qu'une spéculation inutile, tant que la constitution restera dans

l'état d'abus où elle se trouve, et, pour effectuer un changement dans ces abus, il faut une refonte.

Tout nombreux que sont ces abus, il y en a bien peu que le roi seul puisse réformer. A Dieu ne plaise que la réforme se fasse par un peuple sans frein qui réclame ses droits les armes à la main ! Loin de nous toutes Vêpres Siciliennes ! Le seul organe légitime de la réforme est le Parlement. Cependant comme les personnes qui composent ce Parlement possèdent toutes des privilèges et des immunités, qui sont la source fertile de la plupart des maux du gouvernement, et comme chaque classe, en consentant à sacrifier volontiers les privilèges de ses rivales, serait jalouse de conserver les siens, la réforme en question, d'après mes faibles lumières, pourrait s'effectuer de la manière suivante: Il faudrait qu'un arbitre fût accrédité par le roi et le Parlement pour préparer une constitution pour le bien de la nation en masse, laquelle serait approuvée et ratifiée par eux. Il ne peut y avoir de doute que le peuple voulût admettre l'entremise d'un arbitre, puisque cette entremise serait principalement nécessaire pour son avantage. Rendez son existence plus supportable et vous aurez posé le fondement du bonheur et de la prospérité de toute la nation. Que cet arbitre soit la Grande-Bretagne et que le roi ne soit point jaloux de l'arbitre. Il justifierait ouvertement le roi de l'oppression qu'on lui impute, oppression qui ne vient pas de lui, mais des privilèges et immunités accordés ou vendus aux différentes classes du royaume par ses ancêtres. La Grande-Bretagne pourrait traiter avec ces barons fiers, puissants et oppresseurs, parce qu'elle ne craindrait pas leur révolte, et elle serait pour la nation une sécurité que la réforme et non l'usurpation est son objet, et que les seuls avantages qu'elle ambitionnerait par sa négociation seraient l'amitié et l'alliance d'un État respectable, plutôt que d'un État exposé au mépris, ou ce qui est bien la même chose, à la pitié de tous les peuples civilisés. Il me semble que c'est là le vrai plan à adopter à l'égard de la Sicile. Si jamais des circonstances favorables nous ouvraient le chemin en Italie, on pourrait faire de notre assistance la condition d'un semblable arrangement, et, à l'égard de Naples, nous serions acquittés au tribunal du monde entier, comme je ne puis m'empêcher de croire que nous le serions à l'égard de la Sicile, aux yeux de tout homme impartial, de chercher à user d'une influence injuste.

Le roi de Naples, tout inflexible qu'il paraît en bien des points, est extrêmement susceptible de gratitude. J'ai eu le bonheur, dès le commencement, d'obtenir sa confiance d'une manière tout à fait inattendue, et cela, je crois, par une circonstance peu importante. Il avait été

accoutumé à attendre trois et même quatre semaines tous les mois le paiement de son subside. Il ne m'appartient pas de dire quel motif de politique faisait agir les agents chargés de ce paiement. Quelques mois après que je fusse entré en charge, et quelques jours avant que les subsides fussent dus, j'écrivis au marquis de Circello que mes médecins m'avaient ordonné de changer d'air pour quelques jours. et que j'allais à Girgenti, mais que de crainte que Sa Majesté Sicilienne n'éprouvât quelque embarras, je laisserais à M. Gilles les billets pour le subside, signés et datés du jour où ils seraient dus. Le marquis me répondit dans les termes les plus obligeants et me fit de la part de Sa Majesté Sicilienne des remerciements particuliers de mon attention. Dans la suite, je payai régulièrement le subside le jour même où il était dû. Je reçus de la part du roi une invitation générale et des instances très pressantes de dîner avec lui toutes les fois que j'aurais le temps, et de venir sans me faire annoncer. Je le fis une fois pour lui plaire, et si ensuite j'y manquais pendant une semaine, l'invitation était renouvelée. Un jour que j'avais fortement insisté sur quelque chose qui concernait l'intérêt de nos maisons de commerce à Messine, Sa Majesté Sicilienne me fit l'honneur de me dire : « Je vois que vous êtes aussi zélé pour vos compatriotes que vous êtes ponctuel et attentif à remplir vos engagements envers moi. » Dans la suite je ne demandai rien au gouvernement sicilien qui ne fût accordé, et la formule du rescrit était constamment : « Aussi bien pour la justice de sa demande que par le désir de Sa Majesté de faire tout ce qui est agréable au chargé d'affaires de son auguste allié. » Je ne fais mention de ces circonstances que pour montrer que Sa Majesté Sicilienne est un homme dont on peut tirer parti, et je suis convaincu qu'un ministre qui aurait à un certain point sa confiance pourrait se convaincre de la nécessité d'une entremise telle que celle dont j'ai parlé ci-dessus, et dégager son esprit de tout soupçon qu'on en fît un mauvais usage.

La dernière fois que je vis Sa Majesté Sicilienne, lorsque je pris congé d'elle, elle exprima le désir de me revoir. Je lui dis que j'espérais que ce serait à Naples ; le roi haussa les épaules, et ses derniers mots furent : « Quand vous me reverrez, vous ne me trouverez peut-être pas roi, mais vous me trouverez, je vous en réponds, toujours honnête homme. »

Il me reste à dire que, dans quelques occasions, Sa Majesté s'est déterminée à prendre un parti. Les décrets qu'il a rendus sont souvent pleins de sagacité ; les actes écrits de sa propre main — car, quand il intervient, il ne souffre pas d'intermédiaires — ont été souvent remarquables par un grand sens, et même par un style bien supérieur à ce qu'on

pouvait raisonnablement attendre de lui. Je l'ai vu écouter patiemment le récit de plaintes longues et pleines de détails inutiles, et j'ai observé une approbation décidée de ce qui lui paraissait être la meilleure cause. Il est vrai qu'on m'a cité plusieurs faits d'une injustice manifeste, mais que ses accusateurs n'appuyaient d'aucune preuve croyable ; et jusqu'à ce que je sois persuadé qu'ils méritent plus de confiance que lui, je prendrai la liberté de croire qu'il n'en est rien, parce qu'il a moins d'intérêt à agir contre l'honneur qu'il n'est probable que des gens habitués à faire journellement des bassesses, et qui sont presque sans exception tous nobles Siciliens, voudraient le noircir, pour excuser leurs propres larcins. En qualité de ministre, je croirais aveuglément à sa parole d'honneur : ce qui est plus que je ne voudrais dire des neuf dixièmes de ses sujets. Mais je dois dire en même temps qu'il est soupçonneux et défiant, probablement parce qu'il a souvent été trompé et qu'il est très superstitieux.

D'après l'état actuel de la nation, je ne puis imaginer d'autre moyen de sauver la Sicile et de conserver la maison de Bourbon sur le trône. Le peuple de Sicile, aussi bien que celui de Naples, n'écoutera aucune proposition du gouvernement actuel dans un état de détresse, sans la garantie de quelque puissance en qui ils aient confiance. Un acte volontaire du roi qui anticiperait ce moment en nommant son auguste allié comme arbitre entre lui et son peuple servirait beaucoup à lui rendre la confiance que les abus de son gouvernement ont suspendue, sinon détruite. On avait cru nécessaire que Sir John Stuart contresignât, et, par conséquent, à ce qu'il semblait, garantît la proclamation du roi au sujet de l'expédition d'Ischia. Cependant, à peine était-elle rendue qu'elle était violée dans plusieurs circonstances, et particulièrement dans l'affaire du vicaire général de Reggio, par les agents du gouvernement envoyés en Calabre. Or, cela est doublement outrageant, en ce que l'on compromet non seulement la parole du roi, mais aussi notre crédit comme garants. Cependant il est peut-être encore temps d'y remédier, quoique bientôt il soit trop tard. Quand même dans les deux royaumes, le peuple serait disposé à écouter le gouvernement, l'engourdissement qui s'est emparé de tous ses membres détruirait tous les efforts. Il n'y a point de tête pour former un plan, point d'énergie pour exécuter aucune mesure salutaire, et même, quand ce qu'il y a de meilleur se réunirait autour du roi pour délibérer sur les événements et sur les plaintes de la nation, ils seraient croisés et contrecarrés à chaque pas qu'ils feraient par les émissaires intrigants de la reine. Toutes les difficultés disparaîtraient si l'arrangement, si indispensablement nécessaire pour concilier les intérêts du roi, du

Parlement et du peuple,se faisait par un arbitrage impartial. Il maintiendrait la juste prérogative et les droits du roi contre les conditions outrées que pourraient autrement lui imposer les États; il contiendrait l'esprit de hauteur et de mutinerie des barons dans ses bornes tant à l'égard du roi que du peuple, il gagnerait le clergé en lui faisant voir qu'en lui confiant ses intérêts, il s'assurerait une juste portion de ses possessions, tandis que dans l'état actuel des affaires, la totalité est tous les jours et à toute heure en danger.

Cet arbitre,par son autorité,réduirait au silence les petits politiques mal intentionnés et intéressés de la cour. Il ne souffrirait plus que ces troupes de gens sans éducation et sans principes qui se qualifient d'hommes de loi, poursuivent un peuple trompé pour le faire tomber dans les filets d'un juge affamé, vénal et corrompu, ces hommes de loi comme dit M. Burke d'un autre État, qui ne sont point composés des principaux avocats, la gloire du barreau, ni des professeurs renommés dans les Universités, mais, pour la plus grande partie,comme cela doit être dans un si grand nombre, composés de la classe inférieure, ignorante des gens de sa profession, de vraies machines, de purs instruments ; ces juges, qui ne sont point choisis parmi les magistrats distingués, qui ont donné à leur pays des gages de leur prudence, de leur science, de leur intégrité, mais qui offrent tout le contraire. Enfin cet arbitre se montrerait l'allié le plus solide de Sa Majesté Sicilienne en la rendant réellement indépendante.

Si Buonaparte peut venir à bout de ses autres entreprises, certainement il pensera à la Sicile, et, s'il vient à la conquérir, il la conservera indubitablement. On doit sentir ce qu'elle deviendrait entre ses mains. Nous pouvons border les côtes de cette île de nos soldats, nous pouvons l'entourer de notre marine, nous pouvons remplir ses coffres épuisés de nos subsides. Mais tous les moyens de défense que nous pourrons lui procurer n'égaleront pas la protection que présenterait un peuple qui passerait de l'état terrible et dangereux d'esclaves rebelles à celui de sujets reconnaissants.

Depuis que j'ai écrit ces observations, j'ai appris que le duc d'Orléans, en conséquence de son mariage avec la princesse Amélie, a été nommé généralissime et premier ministre. Je ne garantis pas la vérité de ce rapport ; mais s'il est vrai,quelle effroyable augmentation de pouvoir le parti de la reine aurait acquise par les talens reconnus de ce prince, s'il voulait les faire servir à favoriser ses intrigues !

COMPTES-RENDUS

Le Rappresaglie nei comuni Madievali e specialmente in Firenze. Saggio storico di A. del Vecchio et E. Casanova. Bologna, Zanichelli, 1894; in-8º, 417 p.

Les Représailles, objet de la remarquable monographie de MM. del Vecchio et Casanova, fournissent un des chapitres les plus instructifs et les plus suggestifs de l'histoire diplomatique. Malgré les traces qui en subsistent, leur carrière s'est achevée; c'était, en somme, une guerre au petit pied. Il est donc du plus grand intérêt de voir comment elles sont nées, le développement qu'elles ont pris, les mesures par lesquelles on les a régularisées, puis canalisées peu à peu, et enfin comment la diplomatie et le droit international sont venus à bout de les éteindre. La philosophie de cette histoire se tourne toute à l'honneur de la diplomatie.

Avec la finesse et la clarté d'esprit, vraiment florentines, qui les caractérisent, MM. del Vecchio et Casanova ont parfaitement saisi et montré que Florence s'est trouvée à la tête de toutes les modifications apportées au système des représailles, ce qui s'explique sans doute par le caractère même du commerce florentin. En faisant appel aux données générales de la matière et en les complétant par de nombreux documents, ils ont produit un livre qui jette une vive clarté sur le système dont nous parlons, système qu'il fallait étudier pièces en main, car il a eu un caractère beaucoup plus expérimental que théorique. On ne peut mieux faire. Ajoutons que s'ils n'ont pas parlé des *Marques* dont le nom s'associe habituellement à celui des Représailles, c'est qu'ils admettent leur parfaite équivalence.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à l'exposition des règles générales de la matière, c'est un modèle de clarté et de précision, et nous sommes bien embarrassés de lui adresser une critique. Puisqu'il le faut, pourtant, suivant l'usage, nous la chercherons dans la page 39 où les auteurs ont, accessoirement, émis, à propos de l'immunité des ambassadeurs, une thèse qui prête à discussion. Il n'y a rien de moins douteux que l'immunité absolue des ambassadeurs, de leur suite, de leurs bagages, à l'égard des représailles. En principe et en fait, elle est facile à démontrer, grâce à nombre de textes et à une pratique permanente, puisque l'état de représailles était constant et la diplomatie aussi. Pour plus de précaution, les ambassadeurs ont souvent demandé des saufs-conduits, mais ils n'en avaient pas besoin; et si dans ces saufs-conduits

on les a exemptés spécialement de représailles, c'est un surcroit de luxe qui nous paraît, juridiquement, de faible conséquence. Les savants auteurs citent, il est vrai, un privilège de Louis de Savoie, en 1440, garantissant à la ville de Turin que ses ambassadeurs ne seront ni arrêtés ni détenus pendant leurs missions; mais ceci se réfère à un tout autre ordre d'idées. Les personnages envoyés au souverain par une ville de son Etat n'ont jamais été couverts par une immunité particulière quelconque; vis-à-vis d'eux, il ne pouvait être question de Représailles, puisqu'ils étaient nationaux, mais, comme tous les autres nationaux, ils pouvaient être poursuivis ou arrêtés, et c'était un véritable privilège de les placer momentanément au-dessus de l'action de la justice de leur propre pays, au moins en ce qui concernait les poursuites de prise de corps.

MM. del Vecchio et Casanova ont admirablement établi le droit des représailles, ses limites personnelles et réelles, et les règles de son exercice. Mais la partie peut-être la plus lumineuse et la plus neuve de leur œuvre nous paraît surtout la seconde, où ils ont abordé et déduit l'origine des Représailles et leur marche historique. Ils ont repoussé les origines hypothétiques du droit grec, du droit romain et du droit lombard; ils nous montrent nettement le caractère absolument empirique, coutumier du système. En vain, tout ce qui parle, tout ce qui écrit, tout ce qui commande se ligue contre les Représailles. Les empereurs, depuis Honorius, les papes, les conciles y perdent leur peine : la Représaille fleurit et s'épanouit, et, chose curieuse, tel pape qui l'anathématise comme pape, y recourt comme souverain. C'est qu'elle répond à la nécessité des choses. Un national, victime d'un déni de justice en pays étranger, se plaint : faut-il, pour ce fait particulier, déclarer la guerre? Cela s'est vu, même dans des temps modernes : mais, à la lésion particulière, on préférait répondre par une autre lésion particulière, et sauver ainsi la paix. Un commerçant florentin en France, je suppose, est lésé par un français, et le poursuit vainement en France; il peut à Florence justifier de son droit et obtenir une représaille. Cette représaille, il l'exercera contre le premier français venu; celui-ci alors recourra contre le premier débiteur devant les tribunaux français, qui l'écouteront mieux qu'un étranger. Telle est la donnée élémentaire.

Pour remédier à cette lutte, dont l'injustice frappait tous les esprits et entretenait d'ailleurs l'insécurité qu'on peut croire, il n'y avait qu'un remède, c'était d'obtenir une garantie de vraie et sérieuse justice pour les étrangers dans tous les pays. Chacun s'y appliqua, et on y dépensa beaucoup de temps et de peine. Jusqu'à ce jour, Venise nous semblait avoir donné le signal de l'opposition effective et voilà que MM. del Vecchio et Casanova revendiquent aujourd'hui, pièces en mains, la priorité pour Florence. Le mouvement s'accentua et se généralisa, et dès la fin du XV[e] siècle les représailles, supprimées par nombre de traités, tombent dans un complet discrédit. Cependant, nos auteurs rappellent qu'en 1793 encore la Convention nationale en proclamait la nécessité et, pratiquement, en décernait. Ce fait, et quelques autres, montrent combien l'usage fut difficile à déraciner et mettent en relief l'œuvre admirable des diplomates, appliqués à arrêter une affaire avant qu'elle n'aille à la représaille, et saisissant toute occasion de mettre la cognée dans l'arbre lui-même, par les stipulations des traités.

La place nous manque pour analyser la troisième partie du livre, la plus vaste et extrêmement importante, établie avec une extraordinaire richesse de documents, et qui, sous le nom rébarbatif de *procédure*, fait vivre sous nos yeux la Représaille ; cette partie, qui s'étend de la page 95 à la page 281, et qui forme le véritable noyau du livre, se subdivise elle-même en deux sections : Représailles concédées par Florence, représailles concédées contre Florence. C'est un chapitre tout à fait nouveau de l'histoire du droit international et du commerce, écrit avec un tel soin qu'on pourrait le prendre pour manuel pratique, si les Représailles existaient encore. Puisqu'elles se sont réfugiées dans les limbes de la science, nous y trouverons du moins un guide scientifique de premier ordre, qui nous fait pénétrer à fond dans la vie économique du passé.

L'ouvrage se termine par un choix de trente pièces justificatives sans compter celles qui se trouvent insérées dans le texte.

Louer un ouvrage comme celui-là est une bonne fortune qui n'arrive pas tous les jours. L'histoire du droit international et diplomatique a ouvert à l'activité scientifique une veine de premier ordre et encore bien neuve. L'ouvrage de MM. del Vecchio et Casanova est la meilleure démonstration que nous puissions offrir, du parti qu'on peut tirer d'un sujet emprunté à cette histoire, quand on sait le serrer de près, tirer de documents innombrables et indigestes une déduction parfaitement claire et critiquer le tout avec une méthode vraiment scientifique.

R. M.

Souvenirs du baron de Barante, publiées par son petit-fils, le baron Claude de Barante. (Tome IV. Paris. Calman Lévy, 1894, in-8o).

Le quatrième volume des *Souvenirs* du baron de Barante s'étend d'août 1830 à mai 1832. Ces dates suffisent pour démontrer tout l'intérêt qui s'attache à cette publication dont nous avons déjà souvent entretenu les lecteurs de la Revue. Outre la remarquable correspondance de M. de Barante avec le ministre des affaires étrangères alors qu'il représentait la monarchie de Juillet à Turin, ce recueil contient les lettres qui lui sont adressées par des amis de Paris. Lorsqu'on songe que ces amis s'appellent MM. Guizot, Decazes, de Saint-Aulaire, Pasquier, Molé, Sébastiani, Casimir-Périer, Mmes de Broglie, de Dino, de Sainte-Aulaire, etc., et qu'ils laissent courir leur plume en lui confiant leurs impressions les plus intimes sur les suites de la révolution de 1830 et sur les débuts laborieux de la politique intérieure et extérieure inaugurée par le nouveau régime, on conçoit le prix que ces confidences épistolaires de l'amitié doivent revêtir et quelle utilité elles acquièrent pour contrôler, redresser ou confirmer les jugements de l'histoire. Mme de Dino, par exemple, écrit de Rochecotte, le 8 août 1830, qu'elle est fort mécontente de la conduite des Chambres : « Je suis indignée de voir que le Luxembourg, appelé à faire des merveilles, se soit si platement conduit. Nous aurons un Roi *par le peuple* au lieu de l'avoir par les Chambres, et c'est terriblement différent ! » La duchesse n'est ici naturellement, que l'écho de la pensée de son oncle, M. de Talleyrand. Elle le suit à Londres où il venait d'être nommé ambassadeur par le roi Louis-Philippe, qui se félici-

tait d'avoir conquis pour sa politique un défenseur si fertile en ressources. Mme de Dino, déclarant qu'elle avait « toujours aimé le Palais-Royal et détesté les Tuileries », surveille en Angleterre la conduite de la famille royale et de ses partisans et les signale aux rigueurs du gouvernement :

« Mme la duchesse de Berry, dit-elle, promène ici ses royales infortunes. *Elle n'intéresse personne et ne fait pas une dupe anglaise* : mais je crains qu'elle n'en fasse en France, car nous voyons sur les trottoirs de Londres des visages connus qui ne se réclament pas de l'ambassadeur et dont les menées sont fort déplacées. *Je crois qu'on ne saurait trop surveiller le faubourg Saint-Germain.* Il est sûr que les débris qui en sont ici ne manquent pas d'argent et s'agitent prodigieusement. Il y a autour de Mme de Gontaut et de ses filles, qui vont et viennent de France ici, beaucoup d'intrigues et *d'exécrables propos* ! Le marquis de Montmorency a été vu hier à Londres. Si vous en trouvez l'occasion, *dites cela à Mademoiselle de ma part et qu'il est temps de frapper sur les carlistes.* Cela me semblerait avoir d'autant plus d'avantage que cela permettrait de porter quelques coups non moins utiles à la faction opposée. »

Mentionnons comme une des plus curieuses pages du volume, la dépêche par laquelle le comte Sebastiani, ministre des affaires étrangères, non-seulement excuse, mais glorifie les auteurs du sac, du pillage et de la démolition de l'archevêché de Paris, lors des tristes journées du 14 et du 15 février 1831.

« Les désordres ont tous, dit-il, été dirigés contre un clergé regardé, par le peuple, comme un ennemi des institutions et de la dynastie nouvelle, mais non contre la religion. *On n'a eu aucun excès à déplorer contre les personnes, les dévastations provoquées par les manifestations factieuses d'un parti aussi aveugle que coupable ont été pures, au moins, de tout pillage.* Le peuple a détruit mais il n'a rien pris et, s'il a été emporté par la colère, *il ne s'est livré à aucune passion honteuse ni cruelle; la révolution a conservé le caractère de générosité et d'humanité qui l'honore même auprès de ses ennemis. La France seule peut-être, pouvait donner ce nouvel exemple de modération.* » La surprise du lecteur atteint son comble lorsqu'il acquiert la preuve que cette incroyable dépêche, signée par le ministre, fut rédigée par l'historien Mignet sous l'inspiration de son ami, M. Thiers, qui, peu de jours après, allait devenir le plus fidèle soutien du cabinet de résistance dirigé par Casimir-Périer. Mettons en regard de cet inqualifiable jugement de Sébastiani, les lignes suivantes de M. Molé, datée du 7 mars 1831 et appréciant les mêmes événements : « L'esprit public, dit-il, a subi une détérioration profonde depuis les hideuses journées de février. Toutes les nuances d'opinion sont à peu près également mécontentes, toutes également inquiètes de ce qui succèdera. Le défaut radical de point d'appui fait que personne ne se rallie. Je n'ai vu d'analogue que la fin du Directoire, le temps qui précéda le 18 brumaire : mais le génie et l'épée qui firent le 18 brumaire n'y sont pas... L'anarchie du pouvoir égale l'indiscipline des esprits. Je crains qu'il ne faille passer par de nouvelles commotions pour que l'ordre et la société trouvent de nouveaux fondements. »

Mme la duchesse de Broglie, avec l'exquise finesse de sa nature d'élite, avait fini, malgré des préjugés doctrinaires, par discerner ce qui manquait à ces ins-

titutions politiques si soigneusement édifiées, si logiques, si pratiques, mais si dénuées toutefois de ce je ne sais quoi qui élève les âmes et qui leur fait faire des choses héroïques, glorieuses et durables. « Il y a, dit-elle, dans cette renaissance de troubles périodiques, quelque chose de bien singulier ; tant d'éléments d'ordre, de paix, de stabilité et cependant ni paix, ni ordre, ni stabilité. Je ne puis m'empêcher de croire que cela tient à l'absence de convictions profondes dans les esprits. Notre ordre social pose sur lui-même ; *il n'invoque rien de supérieur et ceux qui nous gouvernent n'ont leurs recours qu'en eux-mêmes.* Nous bâtissons sur le sable : l'édifice est régulier, bien fait, de façon qu'il se soutient pour ainsi dire par son propre poids ; mais, à chaque instant, on le sent branler... Il n'y a que nous qui ayons imaginé de mettre le bon Dieu à sa place et de le prier de ne pas se mêler de nos affaires. Heureusement, il ne nous exaucera pas. »

M. de Barante, qui pourtant avait accueilli avec tant d'empressement la révolution de 1830, était trop judicieux et trop avisé pour ne pas, comme Mme la duchesse de Broglie, se rendre compte de la force morale qui faisait défaut au nouveau gouvernement. « Le drame est bon, dit-il, mais les acteurs sont de trop bas lieu. La liberté est aristocratique, de sa nature. Les classes inférieures, livrées à elles-mêmes, ne savent faire que de l'anarchie ou du despotisme. L'exemple de l'Amérique n'a point d'autorité céans : l'égalité, si elle y règne, n'est pas *une oppression du supérieur par l'inférieur* ; elle existe, on ne la fait pas, et, pour la faire en France, il faut violer l'équité, les habitudes et l'état nécessaire de la société ». « Je ne sais comment nous en sortirons, écrit à son tour le duc Decazes. Le Roi a perdu ici toute popularité et s'il lui en reste, elle est bien faible... Une partie de ce qu'il a fait pour gagner cette popularité a contribué à la lui faire perdre ».

La correspondance adressée de Turin par M. de Barante au ministre des affaires étrangères dénote, chez lui, un véritable tempérament de diplomate : elle contient de très intéresants détails sur les tendances de l'esprit public qui se manifestaient déjà dans le royaume de Sardaigne. Les agitations suggèrent à l'ambassadeur le pressentiment du conflit qui éclatera, près de trente ans plus tard, entre l'Autriche et l'Italie, et dont sortira l'unité italienne, grâce à notre intervention.

La révolution française de 1830 avait réveillé l'esprit révolutionnaire dans toutes les classes de la Péninsule. « Le contact habituel avec la France a répandu partout un sentiment du droit, une dignité de la raison qui s'offense d'être gouvernée arbitrairement et sans souci de l'intérêt général... On ne se trouve pas de pire condition que les Français et on ne voit pas pourquoi on serait sans liberté tandis qu'ils jouissent de la leur... Il faut compter, en outre, avec les idées de patrie et d'unité italiennes qui n'ont peut-être pas une grande force à Turin, mais qui, à Gênes, sont déjà très vives et forment une sorte de lien fraternel entre le Piémont et la Lombardie. » De ce tableau de l'état moral du royaume de Sardaigne, résulte pour l'ambassadeur la conviction profonde que le *statu quo* en Italie a peu de chance de durée et qu'une révolution y est nécessaire. Pour se soustraire à cette destinée, ajoute-t-il, il faudrait un prince ou un homme d'Etat

d'un grand caractère qui, bien convaincu du danger, sût le prévenir en le chargeant de faire ce qu'exigent la réussite et la nécessité... Quand et comment le Piémont accomplira-t-il son sort? Les événements décideront.

Ces quelques extraits glanés dans les *Souvenirs* de M. de Barante, sont de nature à prouver combien ce livre est utile à interroger si l'on veut pénétrer dans le vif d'une histoire dont il nous importe, à tant de titres, de connaître à fond et les hommes et les choses. Ceux qui ont écrit sur la politique européenne pendant le règne de Louis-Philippe sans avoir été en mesure de consulter ce précieux ensemble de documents sont vraiment à plaindre : leur œuvre est à refaire.

Comte Edouard Frémy.

CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — La Société a perdu M. H. Mercier, ancien premier ministre du Canada, M. le professeur Herbert Tuttle.

Ont été nommés membres, MM. :

Le prince Boris Argoutinsky Dolgoroukoff (Russie), avenue Mac-Mahon 1, Paris, présenté par MM. N. de Giers et de Maulde.

H. du Bourg (France), 8, avenue des Sycomores, villa Montmorency, Auteuil, Paris, présenté par MM. de Maulde et Schefer.

Michel G. Holban, vice-consul à Genève, membre de la société de Géographie de Genève (Roumanie), 2, rue St-Léger, Genève, présenté par MM. de Maulde et Albert Sorel.

S. E. le général Joachim F. Velez, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Colombie près le Saint-Siège (Colombie), Hotel Royal, via Venti Settembre, Roma, présenté par MM. de Maulde et le marquis de Gabriac.

S. E. M. d'Arneth a été nommé chevalier de l'ordre prussien *Pour le mérite* ; M. Pandjiris-bey a reçu la 2e classe de l'Osmanié ; M. R. Millet, le grand cordon de l'ordre de St-Olaf.

M. le baron de Courcel a été nommé ambassadeur à Londres : M. René Millet, résident général de France à Tunis ; M. Edouard Mayor des Planches, conseiller de légation de Berne.

M. H. Houssaye a été élu membre de l'Académie française ; M. Saige, correspondant de l'Institut de France.

Notre collaborateur M. René B. des Portes, vient de consacrer un important volume (401 p. grand in-8o) à l'*Histoire des zouaves pontificaux* ; il a réuni d'une plume fort alerte et chevaleresque tout ce qui a trait à ce sujet, et il en a tiré un récit militaire fort complet et plein d'âme et de chaleur patriotique.

M. le marquis de Gabriac a adressé en termes chaleureux, dans le *Figaro*, un adieu suprême au czar Alexandre III. Appelé à l'approcher par les délicates fonctions qu'il a remplies à Pétersbourg, M. de Gabriac pouvait parler savamment, et par conséquent avec éloquence.

— Sous le titre *Jus Antiquum. Vegoia, Droit papirien*, M. Casati de Casatis vient de donner un remarquable ouvrage sur les éléments du droit étrusque, où il recherche la part qui revient aux Étrusques dans les institutions juridiques de Rome. M. Casati a publié successivement de savantes dissertations sur les noms de famille étrusques, la civilisation étrusque d'après les monuments, etc. Dans

son dernier ouvrage, il consacre un chapitre aussi curieux qu'intéressant au fragment du texte de la nymphe étrusque la Lasa Veku, l'un des rares specimens du droit primitif et sacerdotal; puis viennent successivement les extraits de Frontinus, Caton, Gaius, Servius, etc. On voit ainsi défiler tour à tour des éléments sur le droit des personnes chez les Étrusques, mariage, divorce, successions, droit des choses, principe de la propriété, contrats de droit commun, droit public; le tout avec notes sur la civilisation des Etrusques. Ajoutons que par son luxe typographique, par le fleuron de la couverture qui donne un avant-goût de l'art étrusque, la forme est digne du fond.

Bulgarie. — L'attention est fort éveillée, en Bulgarie et ailleurs, sur la publication de *Les Bulgares*, par un diplomate, dans la Bibliothèque slave elzévirienne d'E. Leroux, Paris, in-12. Cet écrit pourrait être intitulé : « Une consultation de droit international sur la question bulgare. » Après une courte exposition des principes qui régissent — ou plutôt qui devraient régir — les relations entre les hommes et entre les nations, le diplomate anonyme se demande si le droit appelé *Postliminie* est applicable lorsqu'une nation, un peuple a été subjugué en entier. Vattel répond : ... Si cet Etat ne s'est pas soumis volontairement..., si son vainqueur n'a pas quitté l'épée du conquérant pour prendre le sceptre d'un souverain équitable et pacifique, ce peuple est seulement vaincu et opprimé. Et, lorsque les armes d'un allié le délivrent, il retourne sans doute à son premier état (p. 36). » Son allié ne peut devenir son conquérant (p. 37).

Voilà la rigueur du droit ; mais il faut tenir compte du traité de Berlin, si l'on admet que les Bulgares y aient adhéré librement, quoique tacitement. Les Bulgares ont-ils violé le traité de Berlin ? Non ! répond le diplomate, car, aux termes formels de cet acte, ils ont un prince qui n'appartient à aucune des dynasties contractantes de 1878.

Le choix doit être soumis à l'approbation des signataires de Berlin. Les Bulgares ont, en effet, demandé cette approbation ; mais personne n'a répondu, et quelques-uns objectent que l'élu ne devait pas être intronisé avant que le choix de la nation ait été confirmé par qui de droit. Sur quoi serait fondée cette prétention ? Est-ce sur le traité de Berlin ? il n'en dit mot. En l'absence de toute disposition de droit positif, on ne peut invoquer que la coutume. Se référant à ce qui s'est passé, depuis 1830, en Belgique, en Roumanie, en Bulgarie même, le diplomate prouve, péremptoirement et par des faits, que, même en cas de violation flagrante d'une stipulation européenne, la coutume habilite l'élu à rester en possession jusqu'à ce qu'il ait été statué par qui en a — ou s'en est arrogé la faculté (p. 53). Donc, c'est l'Europe qui viole le traité de Berlin en ne se prononçant pas sur le choix du peuple bulgare.

Désespérant que l'Europe arrive à se mettre d'accord, l'auteur, avec une certaine désinvolture, tout à fait diplomatique, et sous une forme peut-être humoristique, propose une solution qui est, au moins, très pratique. C'est un déclaration européenne ainsi conçue : « Art. 1er. Il n'y a plus de question bulgare. — Art. 2. Aucune puissance n'est chargée d'exécuter la présente déclaration. »

Pourquoi pas ?

A. A.

France. — Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1894, liv. V), M. Moranvillé publie un Mémoire sur Tamerlan et sa cour, remis à la cour de France en 1403 par un missionnaire archevêque de Sultanieh. Ce missionnaire, qui paraît n'avoir été qu'un agent officieux et spontané, avait obtenu cependant de Tamerlan une lettre de créance écrite à l'encre d'or, mais signée du petit sceau du conquérant tartare et non accompagnée de présents. Le missionnaire avait probablement le désir de mettre le commerce français au courant de ce qu'il pouvait espérer en Asie, et c'est dans ce but qu'il composa un mémoire, contrairement, d'ailleurs, à tous les usages de la diplomatie.

Dans la même livraison, M. Léopold Delisle publie un important article sur deux grammairiens et humanistes de la Renaissance, tous deux normands, Alexandre de Villedieu et Guillaume le Moine, également de Villedieu.

— La face de l'Europe faillit-elle être changée par « le grand dessein » de Henri IV? M. Ch. Pfister a discuté longuement dans la *Revue historique* la part personnelle qui revient à l'auteur des « Economies royales » dans la conception de la République chrétienne. Que Sully ait donné une forme trop précise et trop variable à la fois aux projets de son maitre, c'est une probabilité que l'examen attentif des textes a changée en certitude. Le grand ministre, disgracié à quarante ans et qui ne mourut qu'à la fin du règne de Louis XIII, a vécu longtemps de souvenirs et il confondait volontiers ses idées propres avec celles qu'il avait échangées autrefois avec le grand roi dont il possédait toute la confiance. Mais nul doute que Henri IV n'ait eu la pensée de réunir dans une seule union toutes les communautés chrétiennes : sa tolérance, dont l'Édit de Nantes est resté comme la marque indélébile, ne s'étendait pas au-delà de la religion du Christ, en laquelle il avait une foi véritable, et ne comprenait pas les « infidèles », qui à cette époque étaient représentés en masse par les Mahométans. Le pape devait donc être le pivot de cette Confédération rêvée des États européens Mais la guerre qu'allait commencer le roi quand il a été assassiné n'avait point ce but : elle était faite uniquement contre la maison d'Autriche, et dans l'intérêt de la France. Des historiens presque contemporains comme Péréfixe, Mezerai, le P. Daniel, ne s'y sont pas trompés; et de nos jours, M. Wolowski et M. Pierson se sont rangés à cette opinion, sans être dupes des inventions fantaisistes de Sully.

Les savants allemands qui ont creusé ce problème, Cornelius, Ritter, Philippson et tout récemment M. Ch. Kuckelhaus n'ont donc pas fait une grosse découverte. Leur mérite, qu'il ne s'agit pas de rabaisser, a consisté à opérer exactement le départ des points du récit de Sully qui sont authentiques et de ceux qui paraissent d'une imagination intéressée.

— Faut-il ranger parmi les questions diplomatiques cette énigme longtemps insoluble que l'on a appelée la question du « Masque de fer », et que M. Funck-Brentano, dans la *Revue historique* nomme « L'homme au masque de velours! » MM. Burgaud et Bazeries ont mené grand bruit l'an dernier de leur découverte du chiffre de Louis XIV; mais ils ont fait fausse route en traduisant par *masque* le n° 330, une seule fois employé. Bulonde écroué à Pignerol par suite d'un ordre de Louis XIV, exécuté par Catinat, a une histoire trop connue

pour être le personnage que l'on cherche. Au reste, M. Geoffroy de Grandmaison a produit sur lui des pièces authentiques qui enlèvent tous les doutes, et, en 1705, il était mort depuis deux ans.

Il est très probable que le malheureux prisonnier fut le comte Mattioli, ministre d'Etat du duc de Mantoue, qui ayant indignement trahi son maître et le roi de France au profit des cours de Vienne et de Madrid, fut enlevé par l'abbé d'Estrades et remis par Catinat lui-même, entre les mains de Saint-Mars, le geôlier de Pignerol. Ce fut une des plus odieuses et habiles violations du droit international dont l'histoire ait gardé le souvenir. Le roi avait terminé ses ordres par ces mots : « Il faudra que personne ne sache ce que cet homme sera devenu ». On répandit le bruit que Mattioli était mort d'un accident de voyage, et sa femme, « veuve d'un époux, qui devait lui survivre », entra aux Filles de Saint-Louis, à Bologne. Le duc de Mantoue, dont Mattioli possédait des pièces compromettantes, fut par intérêt le complice du roi de France, ou du moins il ne put ou n'osa réclamer contre la détention de son secrétaire d'État. Mais plus tard, quand un traité semblable à celui que Mattioli avait fait échouer, régla en 1681 la cession de Casal à la France, on adoucit singulièrement la captivité du ministre mantouan et on le transporta aux îles Sainte-Marguerite, toujours avec son masque de velours, et de là à la Bastille, où il mourut en 1703, et fut inhumé sous le nom un peu différent de « Marchioly ». Mais d'un commun accord, on garda le secret sur la première arrestation dont le caractère diplomatique était si contestable.

— La *Revue des Deux-Mondes* a terminé dans sa livraison du 1er décembre, la série d'études diplomatiques que M. le duc de Broglie a consacrées à « l'alliance autrichienne » sous Louis XV. Après nous avoir raconté d'une façon fort piquante, l'ambassade de quelques mois du duc de Nivernais à Berlin, au commencement de 1755, où le petit-fils de Mazarin, malgré tout son esprit, eut quelque peine à ne pas jouer un rôle ridicule, en présence de Frédéric, qu'il avait à complimenter, et qui venait justement de trahir la France en concluant contre elle une alliance avec l'Angleterre, l'auteur qui a merveilleusement pénétré une fois de plus le caractère du roi de Prusse, examine la véritable raison d'être du rapprochement de Louis XV et de Marie-Thérèse. Si l'impératrice était poursuivie du désir de se venger de son perfide voisin et de recouvrer la Silésie, qu'elle n'avait cédée qu'en pleurant, la France isolée en Europe n'avait d'autre moyen de se relever qu'en s'unissant aux deux grands empires, l'Autriche et la Russie, qui entraînaient dans leur adhésion celles de la Suède et du Danemark.

Il est vrai que la diplomatie française à l'étranger avait pour mot d'ordre depuis deux siècles, de combattre par tous les moyens la maison d'Autriche et qu'il lui était assez difficile de se retourner aussi brusquement ; mais on n'était plus au temps de Charles-Quint et de Philippe II. Le traité, habilement négocié par Kaunitz et Bernis, était donc fort opportun et avantageux aux deux puissances. L'incapacité du ministre des affaires étrangères, Rouillé, et de tout le gouvernement de Louis XV devait préparer des désastres qui se seraient facilement changés en victoires. On ne voulut pas comprendre que les conséquences forcées de l'alliance étaient la guerre à bref délai avec la Prusse, et l'on ne fit rien pour s'y préparer, se laissant toujours prévenir par Frédéric. Et ainsi la

guerre de Sept-Ans aboutit au désastreux traité de Paris, tandis qu'il en devait résulter l'écrasement de la Prusse et de l'Angleterre. Comme l'histoire juge d'ordinaire la politique par ses effets, on a été sévère pour l'alliance autrichienne, sans assez découvrir les causes qui l'ont rendue inutile. Tel est le point de vue nouveau qu'a fort heureusement, comme toujours, fait ressortir M. le duc de Broglie de l'analyse de documents diplomatiques contemporains. B.

— Le règne si mouvementé d'un prince qui ne le fut guère de sa personne, a été l'objet des études les plus approfondies pendant l'année qui vient de s'écouler. On a beaucoup écrit tant sur la minorité de Louis XIII que sur l'action prépondérante exercée en France et en Europe par le grand ministre d'un pieux roi, aussi différent de son père que de son fils. Les érudits et le monde diplomatique attendent la suite de l'importante publication que M. Hanotaux a consacrée à la formation du cardinal de Richelieu. Entre temps la *Revue des questions historiques*, sous la plume autorisée de M. Octave Vigier, donne un récit original, qui débute au 19 mai 1635 « date mémorable dans notre histoire » et qui est intitulé : *Une invasion en France sous Louis XIII*. Dans la même livraison nous rencontrons, sur le célèbre P. Joseph et Richelieu, une étude suscitée par une publication récente de M. Gustave Fagniez.. En nous référant à l'analyse judicieuse de M. Baguenault de Puchesse, nous nous attacherons spécialement comme c'est ici notre devoir, à la partie diplomatique.

L'activité féconde du P. Joseph a été dirigée d'abord, en ce qui concerne la diplomatie, sur ce problème compliqué et jusqu'à présent insoluble, que nos neveux appelleront encore *question d'Orient*, laquelle, à proprement parler, commence avec la guerre de Troie. Si cette question n'arrive jamais à la solution que les impatients et les superficiels s'imaginent périodiquement avoir entrevue ou même saisie au vol, elle a fait, depuis le commencement de ce siècle, un pas énorme. N'est-il pas intéressant de montrer que, dès les premières années du XVIIe siècle, un humble capucin de France avait eu l'intuition de ces solutions partielles mais bien significatives, qui ont surgi de nos jours à la surprise du plus grand nombre et au scandale de plusieurs ? Si pour indiquer les vues et rappeler l'action du P. Joseph vers l'Orient, je laisse de côté ce qui concerne la guerre de Trente ans, c'est que le capucin n'y fut qu'un instrument de plus fort que lui et que j'aurai occasion d'y revenir lorsqu'il faudra signaler la suite du travail, nécessairement beaucoup plus important et plus complet, de M. Hanotaux. Dans l'action vers l'Orient, au contraire, le P. Joseph, par son génie et son dévouement, réduisait, pour ainsi dire, au rôle de comparses les personnages haut placés qui paraissaient devoir remplir les premiers rôles.

Le 8 septembre 1614, sous la présidence du patriarche orthodoxe de Serbie, résidant encore à Ipek, les principaux chefs ecclésiastiques et laïques des chrétiens habitant la haute Albanie, la Bosnie et l'Herzégovine, la Macédoine, la Serbie, la Bulgarie, le Monténégro, se réunissaient à Koutchi pour répondre à l'appel du duc de Nevers, héritier des Paléologue. Un mouvement général des chrétiens était préparé. On était certain d'arriver jusqu'à Andrinople par Scopia et bientôt la croix allait être ramenée triomphante dans la ville de Constantin. Une flotille était préparée à Marseille.

La question d'Orient fut alors posée de manière à être tranchée par les chré-

tiens indigènes, ce qui ne s'était pas encore vu : ce n'est donc pas Catherine II qui a imaginé la solution par et pour les chrétiens, à la fin du XVIIIe siècle. Le projet organisé à Koutchi fut publié par Berger de Xivrey et reproduit par le regretté François Lenormant (*Turcs et Monténégrins*).

Joseph de la Tremblaye était entré dans les ordres en 1609. Il embrassa la cause des chrétiens d'Orient avec toute l'ardeur qu'il apportait jusque-là aux œuvres de piété, précédant le grand mouvement religieux qui marque le commencement du XVIIe siècle. Le capucin préside à l'organisation de la *milice chrétienne* ; il part pour Rome en 1617 à l'effet d'obtenir l'autorisation du Pape. En 1619, nous le trouvons à Nevers, prêchant la nouvelle croisade, et, en qualité de commissaire de Paul V, faisant prêter serment aux miliciens. Un désastre, dont la cause est restée inexpliquée, arrêta ce grand mouvement. La flotte du duc de Nevers avait été incendiée.

Pour justifier ce que nous avons dit du génie intuitif du P. Joseph, voyons en quelques mots ce que sont devenues les populations que le capucin appelait à remplir le premier rôle dans la question d'Orient. Le manifeste de 1614 a été en partie réalisé. L'indépendance du Monténégro agrandi a été reconnue. Les Grecs qui avaient promis leur concours à l'entreprise, forment un royaume. La Bulgarie a obtenu une autonomie que la rivalité des grandes puissances entrave plus que la suzeraineté du sultan. La Serbie a une indépendance complète. Les tribus catholiques de la haute Albanie, malgré bien des tiraillements, ont conservé leur existence séparée. Au congrès de Berlin en 1878, le marquis de Saint-Vallier avait pris la défense des Mirdites, d'accord avec son collègue austro-hongrois. Enfin la Moldavie et la Valachie, dont les princes entraient aussi dans la ligue, sont devenues la Roumanie indépendante. Tout cela fut, il y a plus de deux siècles, le rêve d'un humble capucin.

L'insuccès ne détourne pas de l'Orient les regards du P. Joseph : « il se contenta, dit M. B. de Puchesse, de multiplier en Orient l'envoi de missionnaires de son ordre, dont le zèle, poussé jusqu'au martyre, répandit en Grèce, en Asie-Mineure, en Perse, en Abyssinie, au Maroc, l'influence chrétienne et française... Du jour où il rencontra Richelieu, il ne s'appartint plus et devint le docile instrument du grand ministre. De là quelques contradictions... (p. 536) ».

Dans la même livraison de la *Revue des questions historiques*, le P. Pierling appelle l'attention sur un manuscrit du Vatican (*Polonia* 173) qui se réfère aux relations du tsar Dimitri avec la cour de Rome. L'objet de la communication est double. 1o Signaler l'imperfection d'une édition partielle de ce manuscrit qui a été donnée à Saint-Pétersbourg par Vostokov sous l'inspiration d'Alexandre Tourguenev ; 2o indiquer que quelques feuillets du précieux original deviennent illisibles et qu'il est urgent de l'imprimer. Personne n'est plus désigné, pour mener à bonne fin une telle publication, que le P. Pierling, dont les ouvrages sur les rapports de Rome avec la Russie sont justement appréciés.

A. A.

Un écrivain autorisé et écouté élaborait naguère dans la *Revue des Deux Mondes* une question qui sollicite, en ce moment, au plus haut degré l'attention des diplomates : la question des races. Je ne vise pas ici la physiologie, encore moins la

querelle sur les origines, mais seulement la virtualité présente et les éventualités de transformation active ou passive. Je m'explique. Les nations entrent de jour en jour en un contact plus étendu et plus intensif avec les jaunes et avec les noirs. Qu'en résultera-t-il pour ces populations, et, nous-mêmes, que deviendrons-nous à ce contact ? D'un autre côté, l'idée de race joue un rôle des plus marqués dans les rapports des nations civilisées entre elles. A-t-on assez parlé du génie particulier, même de l'âme de telle ou telle race ? Dans les luttes plus ou moins pacifiques de la concurrence industrielle et commerciale, est-ce la même chose d'accorder un traitement de réciprocité au peuple naga ou achanti que de le stipuler avec les Anglais ou les Allemands ?

Quelles seront donc les conséquences de notre contact avec les jaunes et avec les noirs? « Trois hypothèses sont possibles, dit M. Fouillée — ou le mélange final des races blanche, jaune et noire — ou leur coexistence parallèle en trois groupes à peu près fermés analogues aux castes — ou enfin la prédominance de l'une d'elles et la disparition des deux autres. » Dans l'ouvrage très remarquable : *Essai sur l'inégalité des races humaines* (F. Didot), dont les premiers volumes paraissaient en 1854, un diplomate français, le Comte de Gobineau, après avoir plaidé que la race est la vraie cause de la formation et de la décadence des civilisations, arrivait à cette conclusion que, finalement et irrévocablement, toutes les races se confondront dans une telle bassesse que toute civilisation disparaitra nécessairement. Les conclusions de M. Fouillée sont moins désolantes, moins tranchantes surtout.

Après avoir rapporté méthodiquement et consciencieusement les opinions tant des optimistes que des pessimistes, M. A. Fouillée arrive à ceci : « La disparition ou la diminution des éléments supérieurs est donc à craindre ?... Telles sont les prévisions pessimistes, et, à coup sûr, il y a là un sujet de grande inquiétude ». Il ne s'arrête pas à cette première étape : « Examinons pourtant, continue-t-il, s'il faut aller jusqu'à la désespérance ». Et il entreprend cet examen.

Les Aryans, dit-il, ont pu vivre et se développer sous les climats torrides, l'île de Ceylan, la Babylonie, l'Egypte comme sous le ciel rigoureux de l'Islande. L'insalubrité de certaines contrées pourra être combattue : elle atteint aussi les noirs quoique sous certaines modalités et la médecine peut trouver les moyens de rendre les habitants rebelles à cette influence.

Le mouvement ascendant de la population noire et jaune est le principal danger. M. Fouillée y oppose le nombre croissant des Anglo-Saxons dont, au siècle prochain, il y aurait un milliard et l'augmentation incessante de la population soumise au tsar blanc (Je n'ai pas dit *des Russes* parce que la plupart des annexés sont du plus beau jaune). — L'auteur parait compter aussi sur une ascension des races inférieures soit par elles-mêmes, soit par des mélanges que la polygamie facilite. — Si l'abîme va toujours se creusant entre les races colorées et la race blanche... celle-ci trouvera dans sa science même et dans sa puissance d'invention des ressources capables de balancer la force du nombre. — L'alliance de toutes les puissances européennes contre les menaces des jaunes et des noirs arrivera forcément un jour. — Enfin les blancs ont, pour se défendre, la ressource de s'entourer d'une muraille analogue à celle que les Anglais et les Français ont imprudemment ébréchée en Chine.

Au cours de ce travail, M. A. Fouillée avait eu l'heureuse idée de rappeler l'exemple des Aryans Hindoux. On ne pouvait mieux choisir, car il s'est produit là le fait le plus éclatant et le plus concluant de l'histoire des races : L'Inde est un microcosme d'ethnographie. Lorsque les Aryans Hindoux descendirent des hautes vallées du Kachmir dans la contrée de la Ganga et au-delà, ils se trouvèrent en contact avec les indigènes en majorité noirs, mais jaunes dans certaines parties. Ils comprirent presque aussitôt que leur race allait être immergée dans la masse inférieure. Ils arrêtèrent net l'immersion en divisant la population, dans l'état où elle se trouvait, par castes infranchissables, où l'hybride n'avait plus sa place, et, ne pouvant le classer, l'*en-caster* sûrement, ils ont poussé impitoyablement mais logiquement le paria en dehors de leur organisation. Le métisse est le rongeur *suus et necessarius* de toute hiérarchie fondée sur l'idée de race. Les castes hindoues sont des murailles de la Chine à l'intérieur. M. Fouillée fait observer avec raison que le système n'implique pas le dédain des classes subordonnées. Rama aux longs bras, pour la conquête de Ceylan, a trouvé un appui nécessaire dans les singes de Sougriva et les ours de Djambavat, c'est-à-dire dans les indigènes du Dekhan, mais sans les mettre de niveau avec les *deux fois* nés ni avec les Khatryas : *ordine quisque suo*.

La conclusion pratique du savant ethnographe est celle-ci : « Ce n'est point seulement de notre intelligence et de notre science ; c'est encore et surtout de notre volonté et de notre moralité que dépend notre sort futur... L'empire est donc à la race qui aura eu, avec l'intelligence la plus haute, la volonté la plus énergique et la mieux réglée ». Incidemment M. Fouillée s'élève contre la tendance d'une démocratie à outrance qui ne ferait surgir que des médiocrités. « Si ce mouvement s'accentuait en Angleterre et en Allemagne comme en France, si de plus triomphait un socialisme utilitaire et inspiré par l'égoïsme des classes, c'est alors que nous deviendrions vraiment les équivalents intellectuels des Chinois. Par cela même, nous ne pourrions plus lutter avec les races plus nombreuses et ayant des besoins moindres. »

Assurément aurais-je à faire des réserves sur cette assertion qu'à l'origine toutes les races ont été confondues dans un même abaissement, dont quelques-unes sont sorties et où, sous certaines conditions, elles pourraient revenir sans mélanges et sur elles-mêmes. Quelque opinion qu'on ait sur cette question technique, le travail de M. Fouillée, nourri de pensées et de faits, restera une contribution fort importante à l'étude d'une des questions les plus graves de ce temps-ci, peut-être de tous les temps.

A. A.

M. Th. Funck-Brentano, dans la *Revue générale de droit international public*, mentionne qu'en 1870, le roi de Prusse fit appel aux particuliers pour se mettre, eux et leurs navires, à la disposition du gouvernement, afin de combattre les navires de guerre français. Les conseillers de la Couronne britannique n'y virent aucune violation de la Déclaration de Paris de 1856. Depuis, tous les autres Etats maritimes encouragent leurs sociétés de navigation à construire des paquebots susceptibles d'être transformés en croiseurs de guerre. L'article 1er de la Déclaration est aboli de fait. On se rappelle les objections qu'avait soulevées, en France et

ailleurs, cet article repoussé par l'Amérique du Nord, l'Espagne et le Brésil. Entre autres manifestations, nous n'avons pas oublié la brillante et solide attaque de M. Emile Carron (*La course maritime*, 1875). Il y a certainement quelque chose d'anormal dans tout traité de réciprocité conclu entre des puissances de force très inégale sur l'objet de la stipulation. En second lieu, les nouveaux procédés de l'armement maritime rendent impossible tout blocus effectif. Enfin une extension arbitraire est laissée à la contrebande de guerre « ce qui, avec le rétablissement de la course officielle et du blocus fictif, réduit à peu près au néant toutes les garanties assurées aux neutres », dit M. Th. Funck Brentano.

Italie. — Notre éminent collaborateur, M. le comte Gius. Greppi, ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg, prépare en ce moment un grand ouvrage sur le chevalier Litta, de Milan, qui, à la fin du XVIII[e] siècle, fut envoyé à Saint-Pétersbourg par le Grand Maître de l'ordre de Malte, Rohan, sur la demande de Catherine II, pour y organiser la flottille destinée à combattre les Suédois. Le chevalier Litta prit une part importante à la campagne maritime de 1789, dans la Baltique. La *Perseveranza* a publié, dans ses numéros du 24 et du 25 août dernier, des fragments de l'œuvre du comte Greppi, qui en montrent tout l'intérêt. M. Greppi a eu à sa disposition la correspondance personnelle de Litta avec sa famille.

Esprit élevé, plein de cœur et de dévouement, Litta ne se fit pas illusion un instant sur les difficultés de sa mission « d'étranger et de réformateur. » Enthousiasmé de l'accueil qui lui était fait et du caractère de Catherine II, il se mit de suite à l'œuvre, malgré les efforts des puissances neutres pour empêcher une reprise des hostilités. La jalousie de Potemkine éloignait les généraux nationaux; le prince de Nassau-Siegen venait de commander la campagne de la Mer Noire en 1788 : « Ses manières théâtrales, ses formes hardies, sa jactance de langage subjuguaient tout à fait la souveraine, » nous dit le comte Greppi. Litta se consacra d'abord à l'armement de la flotte : son ignorance de la langue russe, et le peu de goût des Russes pour la marine à cette époque, lui créaient des difficultés: d'autres difficultés lui vinrent de Nassau-Siegen, qui, sur ces entrefaites, vint s'installer à Cronstadt. La flotte russe s'ébranla, après diverses péripéties, le 16 juin; Litta commandait l'avant-garde. La rencontre de la flotte suédoise, bien supérieure en force, mit bientôt Litta et Nassau en grand péril ; ils s'en tirèrent par bonheur et par un brillant fait d'armes. Dès lors, la fortune se déclara pour eux. M. Greppi cite une belle lettre de Litta, adressée au Grand Maître de Malte, pour lui demander la permission d'accepter la croix de Saint-Georges. Le grand maître répondit, avec de chaudes félicitations, bien légitimes, que, s'il n'avait pas qualité pour autoriser le port de cette croix, il n'en avait pas non plus pour le défendre... Peu après, l'intrépide Litta, reçut le commandement en chef, à la place de Nassau, malade du scorbut. On voit que la figure de Litta n'a rien de banal, et on comprend que ses exploits moitié diplomatiques, moitié militaires, aient tenté une plume aussi alerte que celle du comte Greppi.

Les *Miscellanea storica Senese* (anno II, n. 7-8), contiennent un bref adressé par Sixte IV au cardinal Piccolomini en 1482, et les instructions du même pape

à Sinolfo Ottieri, son nonce à Sienne. M. E. Casanova, en publiant ces deux documents, en indique la portée. Attaqué par le duc de Calabre. Sixte IV craignait que les troubles de Sienne ne motivassent d'un autre côté une intervention des Florentins ; il attachait donc une très grande importance à rétablir la paix à Sienne.

R. M.

Russie. — M. Novicow, dans un livre sur les *Gaspillages des sociétés modernes,* soutient cette thèse, que le socialisme, avec tout ce qui en dérive, vient non pas de l'inégale répartition des richesses terrestres, mais de l'insuffisanee de ces richesses à alimenter le genre humain. Il indique le remède, qui serait de produire dix fois plus, et de ne pas gaspiller : plus de protectionisme, plus de conquêtes, plus de routine, et le monde serait heureux. Des généraux d'armée, il voudrait faire des diplomates.

Documents diplomatiques.

Traité anglo-chinois. — L'Angleterre a signé avec la Chine un traité pour fixer les frontières de la Birmanie et du Thibet (1er mars). Voici (d'après le *Temps*) les principales clauses de cet accord qui vient d'être ratifié le 23 août 1894 :

Les trois premiers articles décrivent la frontière dont sont convenus les deux empires, à partir du 20°35′ de latitude nord. Sa première section, partant d'un pic situé dans cette latitude et à 98°14′ de longitude à l'est de Greenwich, à 18°16′ à l'ouest de Pékin, suit la crête des montagnes jusqu'à Sabu-Pum, puis le cours de la rivière Tazar-Kha, de sa source à son confluent avec le Tabak-Kha ; elle remonte ce fleuve jusqu'à sa source, redescend le Lesa-Kha jusqu'à son confluent avec le Mali, dont elle suit le cours jusqu'à sa source, puis, suivant ensuite le Laisa-Kha, la rivière Molé, etc., aboutit finalement au confluent des rivières Nampaung et Taping.

La seconde section traverse la région qui s'étend du Taping aux environs de Meung-Mao ; une fois arrivé à la bifurcation de la rivière Shweli, elle suit la branche méridionale, laissant à la Chine l'île formée par les deux bras du fleuve. Par contre, la Chine consent que la plus directe des routes entre Bhamo et Namkhan, qui passe sur territoire chinois au sud de Namwan, soit libre et ouverte à la Grande-Bretagne pour les voyageurs, pour le commerce et pour des fins administratives, sans aucune restriction quelconque. Le gouvernement britannique aura le droit, après communication avec les autorités chinoises, d'y exécuter les travaux de réparation désirables, d'y prendre les mesures nécessaires pour la protection du commerce et contre la contrebande ; les troupes britanniques y pourront aussi passer, sous réserve de demander le consentement de la Chine si elles comptent plus de deux cents hommes et de donner par écrit avertissement de leur passage dès qu'il y aura plus de vingt hommes armés.

La troisième section suit, à partir du 23°41′ de latitude, le cours de la Salouen ; entre ce point et le cours de la rivière Schweli, une commission de délimitation, dont l'article 6 du traité stipule la nomination, aura à préciser le parcours de la frontière. Celle-ci ne s'écarte pas du cours de la Salouen entre le 23°41′ et la limite nord du cercle de Kunlong, avec laquelle elle se con-

fondra en se dirigeant vers l'Est, de façon à laisser tout le cercle de Kunlong à l'Angleterre, et à la Chine l'Etat de Kokang. Puis elle s'infléchit au Sud et regagne le Mékong. L'Angleterre, en échange de concessions dans la préfecture de Yung-Chang et la sous-préfecture de Teng-Yueh (dans la partie nord de la frontière), renonce à ses droits de souveraineté sur les Etats de Munglem et de Kiang-Hung (deux Etats shans orientaux), droits possédés antérieurement par les rois d'Ava concurremment avec l'empereur de Chine, mais à condition que la Chine ne cède, sans le consentement de la Grande-Bretagne, aucune portion de ces Etats à une autre nation (Art. 5).

Les articles 6 et 7 prévoient les conditions de la délimination pratique et de l'abornement auxquels procédera une commission mixte, qui devra terminer ses travaux dans un délai de trois ans.

Plus importants sont les articles 8 à 20, qui se réfèrent aux intérêts commerciaux ; le premier de la série accorde aux produits chinois l'entrée en franchise dans toute la Birmanie (sauf pour le sel) et aux produits anglais et birmans l'entrée en franchise en Chine (sauf pour le riz). Dans la suite, on établit que les deux points d'entrée et de sortie de ce commerce seront provisoirement fixés à Manwyne et à Sansi. Les munitions de guerre sont proscrites, sauf dans le cas où l'un des deux gouvernements demanderait leur importation. La navigation de l'Iraouaddy est facilitée aux produits dirigés vers la Chine ou venant de Chine, tous les vaisseaux qui les convoient étant assimilés aux navires britanniques.

Un conseil chinois résidera à Rangoon, un consul anglais à Manwyne, chacun jouissant, dans le territoire du gouvernement étranger, des mêmes privilèges et immunités que les consuls de la nation la plus favorisée ; au fur et à mesure du développement commercial birman et chinois, d'autres conseils pourront être institués.

Les mesures ordinaires sont prises en faveur des citoyens de l'une et l'autre nation voyageant en vue d'intérêts commerciaux (passeports, etc.), et aussi pour l'extradition des criminels, l'extension et la connexion des systèmes télégraphiques, etc.

Enfin, il est annoncé, dans l'avant-dernier article de l'accord, qu'un traité de commerce en forme complétera et au besoin révisera ces dispositions, qui sont d'un caractère provisoire et expérimental.

Traite anglo-japonais. — L'Angleterre vient de conclure avec le Japon un traité qui attendra peut-être longtemps sa ratification. A la suite de la révolution de 1869, le Japon signa, avec les puissances occidentales, une quinzaine de traités contenant les clauses identiques :

Ils consacrent l'ouverture au commerce étranger des ports de Yokohama, Kobé, Osaka, Nagasaki. Nügata, Hakodate, auxquels il faut ajouter Tokio, la capitale. Un droit de douane très modéré (5 0/0 *ad valorem*) frappe les marchandises étrangères à leur entrée dans le pays. Autour des ports ouverts et de la capitale, dans un rayon de 10 ri (39 kilomètres), les étrangers peuvent voyager sans passeport. Pour se rendre dans l'intérieur, un passeport est nécessaire : il est délivré par l'intermédiaire des consuls. Les étrangers jouissent du bénéfice de l'exterritorialité : ils ne sont pas justiciables des tribunaux japonais ; ils ne re-

lèvent que de leur consul. La liberté de conscience est, du reste, proclamée par la Constitution de 1889.

En 1872, on commença à parler de la révision des traités, et depuis 22 ans la question sommeille.

En 1882, fut tenue à Tokio une conférence *préliminaire* entre le corps diplomatique et les représentants du gouvernement japonais. Les propositions japonaises comprenaient : l'abolition de l'exterritorialité en dehors des concessions, aussitôt qu'une version anglaise du Code civil aurait été publiée ; l'abolition générale du privilège d'exterritorialité dans un délai de trois ans ; la nomination, pour une période de quinze années, de vingt-cinq juges étrangers qui devaient connaitre des procès intéressant les étrangers ; l'emploi de la langue anglaise dans les procès en question. Les travaux de cette conférence trainèrent jusqu'en 1886, où une nouvelle conférence, qualifiée de *définitive*, s'assembla à Tokio. Les pourparlers paraissaient en bonne voie ; certaines puissances, l'Allemagne et l'Angleterre notamment, se montraient disposées à des concessions très libérales, lorsque tout à coup, au mois de juillet 1887, les Japonais arrêtèrent les négociations.

On ne sait donc pas quand ce nouveau traité anglo-japonais sera viable.

BIBLIOGRAPHIE

Par A. SPONT

FRANCE

Annales de géographie. — *Oct.* — **B. Auerbach :** Les résultats de la dernière expédition d'Emin-Pacha.

Annales de l'école libre des sciences politiques. — *Sept.* — **L. Pinkas :** La question tchèque. — **Nathan Forest :** La politique militaire de la Prusse après Iéna.

Annuaire de législation française, pub. par la Soc. de législation comparée, contenant le texte des principales lois votées en France en 1892 (13e année). In-8. x-282 p. *Paris, Mouillot.*

Annuaire de législation étrangère, pub. par la Soc. de législation comparée, contenant le texte des principales lois votées dans les pays étrangers en 1892 (22e année). In-8, xxix-125 p. *Paris. Mouillot.*

Bulletin de la société de géographie commerciale. — *2e fasc.* — **E. Rocher** : Le Yunnan, son importance pour le Tonkin. — **F. Foureau :** Les Touareg de l'Est. — **Garanger** : Sur le Haut-Mékong.

Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français. — *Juin.* — **C. Pascal** : Un ambassadeur désagréable à la cour de Louis XIV, W. Trumball, 1685-6 (fin). — **F. Borel :** Un document inédit relatif à la paix de St-Germain.

Bulletin des prisons. — *Juillet.* — **A. Rivière :** Le congrès de l'Union internationale de droit pénal (Anvers) ; deuxième congrès international de patronage (Anvers).

Correspondant. — *10, 25 août.* — **Ch. Gavard :** Un diplomate français à Londres (1871-72). — **L. Desforges :** Kassala et Souakim, Italiens et Anglais au Soudan. — *25 août.* — **F. Carré** : La France à Rome. — *10 sept.* — Un nouvel aspect de la question d'Orient, la rivalité de l'Angleterre et de la Russie derrière la lutte de la Chine et du Japon. — *25 sept.-10 oct.* — **Mis de Nadaillac** : Le Mashonaland. — *25 oct.* — **A. Perquier :** La France et la Chine : les échanges entre les deux pays.

Économiste français. — *4 août.* — La Chine ; Lettre du Japon (les importations en 1893). — Une alliance coopérative internationale. — *11 août.* — La Chine. — *18 août* — L'empire du Japon. — *1er sept.* — La Corée.

Etudes religieuses. — *Oct.* — **J. B. P. :** La question de Madagascar.

Journal des sciences militaires. — *Sept.* **Huguenin :** Les archives modernes du dépôt de la guerre.

Mémorial diplomatique. — *4 août.* — **A. Berl** : Le droit des puissances au conclave. — **L. Schneider :** Le conflit sino-japonais. — Loi concernant un arrangement entre la France et Liberia. — *18 août.* — **A. Berl** : L'arrangement franco-congolais. — Convention franco-allemande du Cameroun. — France et Libéria. — *25 août.* — **A. Berl :** Diplomatie anglo-française. — *5 sept.* — **A. Berl :** La France à Madagascar. — *8, 15, 23, 29 sept.* — Livre bleu sur les affaires de Siam. — *6 oct.* — **A. Berl :** L'ambassade de France à Londres. — *13 oct.* — **A. Berl :** Les puissances européennes en Extrême-Orient. — Correspondance entre le Portugal et le Brésil au sujet de la remise des rebelles réfugiés à bord des corvettes portugaises.

Missions catholiques. — *3 août* (et nos suiv.). — **A Launay** : Les missionnaires français au Siam (1662-1893). — *7, 14 sept.* — **R. P. Cros :** Au Soudan. — *19 oct.* — Japon central : la guerre entre la Chine et le Japon.

Nature. — *27 oct.* — **G. Marcel :** La Corée.

Nouvelle revue. — *1er août.* — Lettres politiques de Louis-Napoléon Bonaparte. — **H. de la Ferrière** : Un favori de Jacques Ier, Rochester. — *5 sept.* — **Col Chaillé-Long** : La Corée au Tchösen. — *5 oct.* — **Baron Hess** : Une lettre inédite de l'alliance prussosaxonne en 1806.

L'Orient et l'Abeille du Bosphore. — *11 août.* — L'intégrité de l'empire ottoman. — *31 août.* — France et Turquie. — *5 sept.* — Encore la confédération balkanique. — *22 sept.* — France et Turquie.

Réforme économique. — *5 août.* — **P. de Conmy** : L'union franco-suisse. — *30 sept.* — **T. Lalouvet** : La manifestation franco-suisse.

Réforme sociale. — *16 sept.* — **F. Foureau** : Les Touareg de l'Est.

Revue catholique de Bordeaux. — *10 sept.* — **F. Lacoste** : Nouvelles études sur Clément V ; le pape et le roi de France.

Revue catholique des institutions et du droit. — *Oct.* — **P. Guérin** : Neutralisation de Rome.

Revue critique de législation et de jurisprudence, no 5. — **F. Grévaz** : L'arbitrage international.

Revue de géographie. — *Août.* — **P. Barré** : La pénétration du Soudan par le Sénégal et le Niger. — **Dr Rouire** : Les Anglais sur le Haut-Nil, l'annexion de l'Ouganda et la conquête de l'Ounyoro. — **P. Gaffarel** : Napoléon Ier et ses projets sur l'Hindoustan (fin). — *Sept.* — **Dr Rouire** : L'occupation de Kassala par les Italiens ; l'entente anglo-italienne. — *Oct.* — **Dr Rouire** : L'accord franco-congolais ; délimitation du Congo français et du Congo belge ; le recul de l'Angleterre ; partage de la vallée du M'bomou.

Revue de Paris. — *5 août.* — **Ed. Chavanne** : La guerre de Corée. — *5 sept.* — **M. Ordinaire** : La France à Madagascar. — *1er oct.* — **Prince H. d'Orléans** : A Madagascar. — **A. Berl** : Les deux Rome en 1894.

Revue des Deux-Mondes. — *1er août.* — **A. Vandal** : Le passage du Niémen, l'arrivée à Wilna et la dernière négociation. — *15 août, 1er sept., 15 oct.* — **Duc de Broglie** : Études diplomatiques ; l'alliance autrichienne (traité de 1756) ; Kaunitz à Paris ; la guerre d'Amérique ; l'entrevue de Babiole. — *15 sept.* — **H. de la Martinière** : Au Maroc, le règne de Moulein-el-Hassan.

Revue des Revues. — *15 août.* — **Meyners d'Estrey** : La Corée et les Coréens.

Revue du monde catholique. — *Août.* — **J. d'Estienne** : Politique religieuse du second empire jusqu'à la guerre d'Italie. — *1er sept.* — **A. Lepage** : Le Japon et les crises politiques dans l'Extrême-Orient.

Revue française de l'étranger et des colonies. — *Août.* — **A. Lacoin de Vilmorin** : Politique étrangère en Perse, 1848-94 (fin). — *Sept.* — **Africanus** : La triple-alliance africaine. — *Oct.* — **Cel de Polignac** : La pénétration. — **R. P. Hacquard** : Relations avec les Touareg Azdjer.

Revue historique. — *Sept.-oct.* — **G. Depping** : Madame, mère du Régent, et sa tante, l'électrice Sophie de Hanovre ; nouvelles lettres de la princesse Palatine. — **E. Barbé** : Le nabab René Madec (1736-84) et la cession à Louis XVI du delta de l'Indus (fin).

Revue indo-chinoise. — *Mai.* — Les Etats Shans birmans.

Revue politique et littéraire. — *25 août.* — **F. Amouretti** : La guerre de Corée. — *1er sept.* — **Rouire** : La fin du conflit franco congolais. — *8 sept.* — **J. Dargène** : La guerre sino-japonaise. — *15 sept.* — **Ch. Lemire** : La France et l'Angleterre en Indo-Chine. — *22 sept.* — La question de Madagascar.

Tour du monde. — *4, 11, 18, 25 août.* — **A. d'Albéga** : Au Dahomey. — Nouvelles géographiques. — *4 août.* — **H. Méhier de Mathuisieulx** : Les Italiens dans l'Afrique orientale. — *1er sept.* — **J. Deniker** : La Corée et la guerre sino-japonaise. — **H. Méhier de Mathuisieulx** : Les Italiens dans l'Afrique orientale ; la Haute-Nubie, l'Éthiopie et la plaine des Danakil.

Barbé (E.). — Le nabab René Madec. Histoire diplomatique des projets de la France sur le Bengale et le Pendjab (1772-1808), d'après nos papiers d'État originaux et inédits, et les archives privées de la famille de Madec. In-8, 300 p. *Paris, Alcan.*

Carpentier (A.) et G. **Fréréjouan du Saint.** — Répertoire général et alphabétique du droit français..., augmenté de notions étendues de droit étrangé-comparé et de droit international prier (T. xii). In-4 à 2 col. 1073 p. *Paris, Covntant Laguere.*

Charavay (Et.). — Correspondance générale de Carnot, t. ii (mars-août 1793). In-8, iv-563 p. *Paris, Hachette.*

Decugis (H.). — De l'influence du progrès des communications sur l'évolution des sociétés. In-8, 27 p. *Paris, Giard.*

Deschamps (G.). — Sur les routes d'Asie. In-18, 370 p. *Paris, Colin.*

Exposition universelle internationale

de 1890 a Paris (Ministère du Commerce). In-8, 144 p., *Imp. Nat.*

Floquet. — L'unification internationale de l'heure. In-8, 13 p. *Nancy, Berger-Levrault*

Gaffarel (P.). — Bonaparte et les républiques italiennes (1796-9). In-8, II 307 p. *Paris, Alcan.*

Genevois (H.). — Carnot et la défense nationale. In-8. 31 p. *Paris, Colin.*

Meyer (P.). — Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre en France de 1216 à 1219. T. II. In-8, 326 p. *Paris, Laurens.*

Pélissier (L.-G.). — Lettres inédites du baron Guill. Peyrusse, écrites à son frère André pendant les campagnes de l'Empire, de 1809 à 1814. In-16, XXXVIII-258 p. *Tours, Delis.*

Piédelièvre (R.). — Traité de droit international public ou droit des gens. I : des Etats et de leurs relations en temps de paix. in-8, VII-603 p *Paris, Pichon.*

Poinsard (L.). — Etudes de droit international conventionnel (Transports, transmissions, relations économiques internationales, propriété intellectuelle). In-8, XII-596 p. *Paris, Pichon.*

Politis (N.). — Des emprunts d'Etat en droit international. In-8, 300 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

Roche (J.). — La politique économique de la France. In-18, XXIV-383 p. *Paris, Flammarion.*

Salmon (Lieut.-col.). — A travers le monde, les grands explorateurs (Stanley). 2 vol. In-32, 160 p. *Paris, Fayard.*

Séruzier (baron). — Mémoires militaires. In-18, XXIV-360 p. *Paris, Garnier.*

Stieglitz (H. de). — De l'équilibre politique du légitimisme et du principe des nationalités. T. II. In-8, 644 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

Surville (F.) et F. **Arthuys**. — Cours élémentaire de droit international privé. In-18, VI-638 p. *Paris, Rousseau.*

Weiss (A.). — Manuel de droit international privé. In-18, XXXIV-646 p. *Paris, Larose.*

COLONIES FRANÇAISES

Besson (E.). — Législation civile de l'Algérie. Etude sur la condition des personnes et le régime des biens, In-8, VII-368 p. *Paris, Marescq.*

Brunache (P.). — Le centre de l'Afrique. Autour du Tchad. In-8, 346 p. *Paris, Alcan.*

Cudenet (G.). — La question du domaine en Nouvelle-Calédonie. In-8, 53 p. *Paris, Marescq.*

Delafosse (M.). — Manuel dahoméen. Grammaire, chrestomathie, dictionnaire. In-18, 444 p. *Paris, Leroux.*

Desplantes (F.). — Le général Dodds et l'expédition du Dahomey. In-8, 224 p. *Rouen, Mégard.*

Drut (P.). — Madagascar. In-16, 68 p. *Paris, Dupont.*

Léon (A.). — Nossi-Bé (1855 6). In-8, 44 p. *Bordeaux, Gounouilhou.*

Péroz (Commt.). — Au Niger, récits de campagnes (1891-2). In-8, II-430 p. *Evreux, Hérissey.*

Poirier (J.). — Campagne du Dahomey. (1892-4). Gr. in-8, 370 p. *Paris, Lavauzelle.*

AFRIQUE

Imbart de la Tour (J.). — L'esclavage en Afrique et la croisade noire. In-8, IX-185 p. *Paris, Petithenry.*

ALLEMAGNE

Internationale Revue über die gesammten Armeen und Flotten. — *Août.* — Les Français dans le Nord-Ouest de l'Afrique (fin). — *Sept.* — L'accession de l'Autriche à la coalition de 1813.

Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, n° 1. — **J. Loserth** : Deux lettres de Grégoire II au comte palatin Louis.

Nord und Süd. — *Août.* — **A. Rogalla von Bieberstein** : l'Angleterre et la situation dans la Méditerranée.

Romanische Jahrbücher. — *Avril-Juin.* — Appel de l'Académie roumaine en faveur des Roumains de Hongrie et de Transylvanie.

Baldamus (D.). — Schul-Wandkarte zur Geschichte des Preussischen Staates (Brandenburg, Preussen, 1415-1806, Preussen seit 1806), *Leipzig, Lang.*

Bohmer (P.). — Regesta Imperii, T. V.: Die Regesten des Kaiserreichs unter Philipp, Otto IV, Friedrich II, Heinrich VII, Conrad IV, Heinrich Raspe, Wilhelm und Richard, 1198-1272. Gr. in-4, 2110-2196, *Insprück, Wagner.*

Brecher (A.). — Historische Wandkarte von Preussen zur Uebersicht der territorialen Entwickelung des Brandenburg-Preussischen Staates von 1415 bis zur Gegenwar. *Berlin, Reimer.*

*** Crispi bei Bismarck (Aus dem Reisetagebuch eines Vertrauten des italienischen Ministerpräsidenten). In-8, XI-238 p. *Stuttgard, Deutsche Verlags-Anstalt.*

Ferber. — Internationale Rechtsvrhältnisse der Kriegs und Handelsschiffe im Krieg une Frieden. In-8, *Kiel, Eckardt.*

Fester (R.). — Regesten der Markgrafen von Baden und Hachberg, 1050-1515 (herausgegeben von der badischen historischen Commission) 4e et 5e livre. Gr. in-4, *Insprück, Wagner.*

Lehmann (M.). — Friedrich der Grosse und der Ursprung des 7 jährigen Krieges. In-8, *Leipzig, Hirzel.*

Nippold (Otf.). — Der völkerrechtliche Vertrag, seine Stellung im Rechtssystem und seine Bedeutung für das internationale Recht. Gr. in-8, IV-286 p. *Berne, Wyss.*

Hasseli (W. von) — Das Kurfürstentum Hannover vom Baseler Frieden bis zur preussischen Okkupation im Jahre 1806. Gr. in-8, XXXIV-455 p. *Hanovre. Meyer.*

Jung (R.). — Inventare des Frankfurter Stadtarchivs (mit Unterstützung der Stadt Frankfurt-am-Mein herausgegeben vom Verein für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt am-Mein). T. IV, gr. in-8, VII-271 p. *Francfort, Völcker.*

Pardiellan (P. de). — Les mœurs politiques des Allemands. In-16, 223 p. *Paris, Lavauzelle.*

*** POLITISCHE BRIEFE. V. (Von des Reiches Warte, ein diplomatischer Rundblick). Gr. in-8, 16 p. *Brunswick, Limbach.*

Priebatsch (F.). — Politische Correspondenz des Kurfürsten Albrecht Achilles (59e t. des Publikationen aus den königlichen preussischen Staatsarchiven). Tome I : 1470-4, XXII-830 p. In-8, *Leipzig, Hirzel.*

Rogge (B.). — Friedrich der Dritte, deutscher Kaiser und König von Preussen. Gr. in-8, 159 p. *Leipzig, Hirt.*

Schneidewin. — Das politische System des Reichskanzlers Grafen von Caprivi. In-8. *Dantzig, Kafemann.*

Schulz (H.). — Der Sacco di Roma, Karls V Truppen in Rom, 1527-8 (32e t. der Hallesche Abhandlungen zur neueren Geschichte. Gr. in-8, 188 p. *Halle, Niemeyer.*

Spannagel (K.). — Minden und Ravensberg unter brandedburgisch-preussischen Herrschaft, 1643-1719. In-8, *Hanovre, Hahn.*

Stern (A.). — Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871. Gr. in-8, XVI-655 p. *Berlin, Besser.*

Stieda (W.). — Hansisch-venetianische Handelsbeziehungen im 15 Jahrhundert. (Festchrift des Landes-Universität Rostock zur 2 Secularfeier der Universität Halle). In-8, IX-191 p. *Rostock, Stiller.*

*** VERZEICHNISS der Kaiserlichen deutschen Consulate (oct. 1894) Gr. in-4, 61 p. *Berlin, Mittler.*

*** VERZEICHNISS der Konsuln im Deutschen Reich 1894. In-4, 34 p. *Berlin, Mittler.*

ANGLETERRE

BLACKWOOD'S MAGAZINE. — *Oct.* — **W. B. Harris** : The accession of the new sultan of Morocco. The new american tariff. — *Nov.* — **H. Knollys** : Chinese reputation bubble.

CONTEMPORARY REVIEW. — *Sept.* — **H. Norman** : The question of Korea. — **A. Carnegie** : Britain and the United States. — **F. Greenwood** : The new drift in foreign affairs. — **R. Lynch** : The armenian question (3e art.). — *Nov.* — **Th. Wade** : The chino-japanese conflict.

MACMILLAN'S MAGAZINE. — *Août.* — **Roylance Kent** : France and her new allies. — *Oct.* — **M. J. Farelly** : British rights in Egypt.

NATIONAL REVIEW. — *Oct.* — **Capt. Max** : Problems of the Far East.

NEW REVIEW. — *Oct.* — **F. Greenwood** : A political bird's eye view.

NINETEENTH CENTURY. — *Août.* — **W. L. Adden** : The italian case against France.

Babinet (Col.). — Jeanne de Kent, princesse de Galles et d'Aquitaine; XIVe s. In, 25 p. *Poitiers, Roy.*

Hall (E.). — A treatise on the foreign powers and jurisdiction of the british crown. In-8, *Oxford, Clarendon Press.*

Leclerc (Max). — L'éducation et la société en Angleterre ; l'éducation des classes moyennes dirigeantes. In-18, XIX-368 p. *Paris, Colin.*

Prutz (H.). — Rechnungen über Heinrich von Derby's Preussenfahrten 1390-2 (pub. des Vereins für die Geschichte der Provinzen Ost und Westpreussen). Gr. in-8, VII, CIV-226 p. *Leipzig. Duncker.*

*** VERHANDLUNGEN der internationalen bimetallistischen Konferenz in London, veranstaltet von der englischen Bimetallisten-Liga in der Egyptian Hall des Mansion-House der City unter Vorsitz des Lord Mayor am 2 und 3 Mai 1894 (Uebersetzung des stenograph. Berichts). T. XIX des Schriften des deutschen Vereins für internationale Doppelwährung. Gr. in 8, 120 p. *Berlin, Walther.*

AUTRICHE-HONGRIE

Redlich (O.). — Eine Wiener Briefsammlung zur Geschichte des Deutschen Reiches und der österreichischen Länder

in der zweiten Hälfte des XIII Jahrhunderts (Mitteilungen aus dem vatikanischen Archive). In-8, LV-422 p., *Vienne, Tempsky.*

Schlitter (H.). — Pius VI und Josef II von der Rückkehr des Papstes bis zum Abschlüsse des Concordats. (47ᵉ t. des Fontes rerum Austriacarum, Diplomataria et acta), XXX-255 p. In-8, *Vienne, Tempsky.*

*** STATISTIK des auswärtigen Handels des österreichisch ungarischen Zollgebietes im Jahre 1892. In-8, CLXVI-865 p. *Vienne, Hof-Druckerei.*

BELGIQUE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE DE GÉOGRAPHIE. — Nº 3. — **Goblet d'Alviella** : Les Russes, les Anglais et les Chinois sur le Toit du monde. — **J. du Fiel** : Le partage politique de l'Afrique en 1894.

REVUE DE DROIT INTERNATIONAL ET DE LÉGISLATION COMPARÉE. — Nº 4. — **Asser**: La codification du droit international privé. — **Martens-Ferrão** : Le différend entre le Portugal et le Brésil au point de vue international. — **Engelhardt** : Du droit de propriété revendiqué par les Etats-Unis d'Amérique sur les phoques à fourrures de la mer de Behring. — **H. Brocher de la Fléchère** : Solidarité et souveraineté. — **E. Lehr** : Institut de droit international.

REVUE GÉNÉRALE. — *Août.* — L'état du Congo et la France.

BRESIL

Brisson (A.). — Le rôle du Brésil à la conférence internationale de Paris contre le choléra (mars-avril 1894). In-8, 4 p., *Clermont, Daix.*

BULGARIE

Huyshe (W.). — Liberation of Bulgaria, war notes in 1877. In-8. *Londres.*

CORÉE

Kolossowski (P.). — Korea und die ostasiatische Frage. In-8, *Berlin, Gottheiner.*

EGYPTE

Testoin (E.). — L'Egypte, ou le pays des Coptes. Diffusion de la langue française en Orient. In-8, 256 p., *Paris, Carré.*

ESPAGNE

Drouet (P.). — Souvenir du 9ᵉ congrès international des américanistes tenu en 1892 à Huelva. In-8, 56 p. *Caen, Delesques.*

Valicourt (de). — Notes sur le droit civil catalan. In-8, 12 p., *Paris, Berger-Levrault.*

ÉTATS-UNIS

EXPOSITION INTERNATIONALE DE CHICAGO EN 1893. — Rapports (comités 7, 17, 30). In-8, 23, 45, 39, 121 p., *Paris, Imprimerie nationale.*

POLITICAL SCIENCE QUARTERLY. — *Sept.* — **R. Mayo-Smith** : Assimilation of nationalities.

YALE REVIEW. — *Août.* — **R. Mayo-Smith** : Theories of mixture of races and nationalities.

Brooks (N.). — Abraham Lincoln and the downfall of american slavery. In-8. *London.*

GRÈCE

Georgiadès (D). — La Grèce et ses créanciers. In-8, 52 p., *Paris, Davy.*

ITALIE

(*par M. le Dʳ C. Merkel*).

ARCHIVIO DELLA Rª SOCIETA ROMANA DI STORIA PATRIA. — *XVII, 1894, n. 1-2.* — **C. Manfroni** : La lega cristiana nel 1572, con lettere di M. Antonio Colonna.

ARCHIVIO STORICO ITALIANO. — *S. 5ª, XIII, 1894, 1.* — **N. Festa** : Le lettere greche di Federigo II. — **L. G. Pélissier** : Note italiane sulla storia di Francia. — *2.* — **L. G. Pélissier** : Idem. — **Fr. Carabellese** : Un nuovo libro di mercanti italiani alle fiere di Sciampagna. — *3.* — **L. G. Pélissier** : Note italiane sulla storia di Francia.

ARCHIVIO STORICO LOMBARDO. — *S. 3ª, XXI, 1894, 1, marzo 31.* — **E. Colombo** : Re Renato alleato del duca Francesco Sforza contro i Veneziani. — *2.* — **E. Colombo** : Idem. — **X...**: Una visista dell' imperatoae Giuseppe II alla città di Lodi. — *3.* **G. Agnelli** : La guerra per la successione di Spagna nelle cronache Lodigiane.

ARCHIVIO STORICO PER LE PROVINCIE NAPOLETANE. — *XIX, 1891. 1.* — **E. Nunziante** : I primi anni di Ferdinando d'Aragona e l'invasione di Giovanni d'Angiò. — **B. Maresca** : Il cavaliere Antonio Micheroux nella reazione Napoletana dell' anno 1799. — *2.*

— **B. Maresca** : Idem. — **E. Nunziante** : I primi anni di Ferdinando d'Aragona • l'invasione di Giovanni d'Angiò. — **B. Croce** : La corte delle tristi regine a Napoli.— *3*.— **E. Nunziante** : I primi anni di Ferdinando d'Aragona e l'invasione di Giovanni d'Angiò. — **B. Maresca** : Il cavalerie Antonio Micheroux nella reazione Napoletana dell' anno 1799.

Bullettino senese di storia patria. — *I, 1894, 1-2*. — **L. G. Pélissier** : Lettre de Louis XII à la seigneurie de Sienne pour lui notifier son avènement (1498). — **G. Sanesi** : I principi Giapponesi a Sien a nel 1585.

Miscellanea di storia Italiana. - *S. 2ª, XVI*. — **E. Colombo** : Iolanda duchessa di Savoia (1465-78) : studio storico, corredato di documenti inediti. — **G. Ferraro** : Relazione dell' illustrissimo signor Zeno Giorgio, mandato ambasciatore straordinario della repubblica Veneta a Ladislao (Ladisloa) VII re di Polonia nel 1638. — **G. Manfroni** : Ginevra, Berna e Carlo Emanuele I (1589-92) con nuovi documenti della collezione Taggiasco.

Miscellanea storica della Valdelsa. — *I-II, 1893-94*, — **A. Del Pela** : L'ambascieria del Savonarola a Carlo VIII in Val d'Elsa.

Nuova Antologia. — *S. 3ª, LI, 1894. 9. Maggio 1*. **L. Chiala** : Kossuth e Cavour nel 1860-61.- *10. Maggio 15*. — **A. Medin** : La caduta e la morte di Napoleone nella poesia contemporanea. — *12. Giugno 15*.— **T. Casini** : Il cittadino Vincenzo Monti. — **F. Porena** : Le spedizioni geografiche degli antichi romani.— **L. Palma** : La costituzione Siciliana del 1812. — *17. Settembre 1*. — **P. Fambri** : Paolo Sarpi. Nuovi studi veneziani.— **L. Celli** : Le ordinanze militari della republica veneta nel secolo XVI. — **D. Zanichelli** : Il sistema parlamentare in Francia. — *19. Ottobre 1*. — **E. Masi** : Intorno a un trono [celui de Catherine IIe de Russie]. — **L. Celli** : Le ordinanze militari della republica veneta nel secolo XVI. — *20. Ottobre 15*. — **M. N.**: Il conte di Circourt. — *21. Novembre 1*.— **B. Stringher** : Il commercio con l'estero e il corso dei cambi. — **C. Pigorini Beri** : I nostri confini. Dagli Slavi ai Valdesi. — **G. Sforza** : La seconda moglie di Napoleone a Parma. — *22. Novembre 15*. — **G. Finali** : Lettere e documenti di Bettino Ricasoli. — **L. Robecchi Brichetti**: I nostri protetti.Gli arrarini e i commerci coll' Harrar.

Nuovo archivio Veneto. —*VIII, 1894. 1*. — **V. Lazzarini** : La battaglia di Porto Longo nell' isola di Sapienza. — *2*. — **G. Cogo** : Brunoro della Scala e l'invasione degli Ungari del 1411. — **A. Medin** : Un carme latino contro i Turchi dopo la prima invasione nel Friuli (1472).

Rivista storica Italiana. — *XI, 1894. 1*. — **F. Gabotto** : Le guerre civili Astigiane e la ristorazione Angioina. — *2*. — **P. Boschi** : Antonio Onofri e le sue ambascerie. — *3*. **G. de Castro** : Cospirazoni e processi in Lombardia (1830-35).

Amerighi (P.). — Diario dell'assedio e presa di Buda, comprendendo anche le marchie a quella volta. In-8, 50 p. *Firenze. Ariani*. Ed. C. **Mazzei** per nozze Amerighi-Torrigiani.

Appello degl' Istriani all' Italia, redatto nel 1866. In-4, 15 p. *Udine*. Ed. Fr. **Locatelli** per nozze De Vergottini. Caiselli.

Bertolini (Fr.). — Letture popolari di storia del risorgimento italiano. In-16, 402 p. *Milano, Hœpli*.

Bianchi (A.). — Garibaldi capitano del popolo: vita privata, pubblica e militare. In-8, fig., 538 p. *Roma, Perino*, 1894.

Bilancini (J.). — Umberto I, il re leale, l'eroe della carità : diario storico illustrato dal 14 marzo 1893 al 14 marzo 1894. In-8, fig., 83 p. *Roma, Balbi*.

Bobbio (G.). — Alessandria e i moti del 1821 : conferenza storico politica. In-16, 112 p. *Alesandria, tip. Sociale*.

Bonfadini (R.). — Vita di Francesco Arese, con documenti inediti. In-8, 545 p. *Torino, Roux*.

Borromeo (C.). — Avignone e la politica di Filippo il Bello nella canonizzazione di Pietro da Morrone (papa Celestino V). In-8, 45 p. *Modena, Namias*.

Bozzo (J.). — La Sicilia e l'Italia dal 1848 all' epoca presente : frammenti storico-critici. In-16, 176 p. *Palermo, Nocera*.

Breganze (L.). — Agostino Depretis e i suoi tempi : ricordi storico-biografici. In-16, 298 p. *Verona, Drucker*.

Calvi (F.). — Il castello Visconteo-Sforzesco nella storia di Milano dalla sua fondazione al dì 22 marzo 1848 : governi, feste, costumanze, aneddoti. 2ª ediz. In-16, XXXVII-549 p. *Milano, Vallardi*.

Campagne (Le) del principe Eugenio di Savoia : opera pubblicata dalla divisione storica dell' i. e r. archivio di guerra in base a documenti officiali e ad altre fonti autentiche. Traduzione italiana. S. fª, voll. V-VI (Guerre per la successione di Spagna, campagna del 1704).In-8, XXVII-863, 286 p.; allegati grafici 9 tavo. *Torino, Roux*.

Cappelletti (L.). Storia di Vittorio Emanuele II e del suo regno. Voll. 2. In-16, VIII-432; VIII-450 p. *Roma, Voghera, 1893.*

Causa (C.). — Giuseppe Garibaldi : storia della sua vita narrata al popolo. In-16, fig. 494 p. *Firenze, Salani.*

Cavour (De) (C.).— Le comte de Cavour et la comtesse de Circourt : lettres inédites publiées par le comte **Nigra**. In-4, 193 p. *Turin, Roux*

Ceresa di Bonvillaret (G. F.). — Diario della caMpagna di Crimea, tolto dal taccuino di un sottotenente del 2° reggimento di guerra dal 1° aprile 1855 al 16 giugno 1856. In-8, 228 p. *Torino, Roux.*

Cestaro (F. P.). — Commemorazione della decade del 1849. Discorso. In-8, 11 p. *Brescia, Apollonio.*

Ciscato (A.). — Note sulla difesa di Vicenza nel 1848. In-8, 31 p. *Vicenza, Paroni, 1893.*

Consulte (Le) della repubblica fiorentina per la prima volta pubblicate da **A. Gherardi**. Fasc. XXVI, In-4, 473-512 p. *Firenze, Sansoni.*

Covoni (P. F.). — Cronachette storiche fiorentine sugli ultimi due anni del secolo decorso. 2ª ediz. In-8, 129 p. *Firenze Cellini.*

— Il regno d'Etruria. In-8, 27 p. *Firenze, Cellini.*

Curti (G.).— Carlo Emmanuele I secondo i più recenti studi. In-4, VIII-250 p. *Milano, Bernardoni.*

Fano e la repubblica francese del secolo XVIII : curiosità storiche (1789-99). In-16,78 p. *Fano, tip. Cooperativa, 1893.* Ed. R. **Mariotti** per nozze Vespignani-Amiani.

Fano e la repubblica francese del secolo XVIII : curiosità storiche (1796-98). In-16, 65 p. *Fano, tip. Cooperativa, 1893.* Ed. R. **Mariotti** per nozze Borgogelli-Avveduti-Bracci.

Fano e la repubblica francese del secolo XVIII. III. Curiosità storiche (1798-99). In-16, 56 p. *Fano, tip. Cooperativa.* Ed. R. **Mariotti** per nozze Zovagli-Trinch..

Fano e la repubblica francese del secolo XVIII. IV, curiosità storiche (1798-99). In-16, 70 p. *Fano, tip. Cooperativa.* Ed. R. **Mariotti** per noze Felici-Sfartz.

Ferrari-Moreni (G.). — Il generale G. Paolo Calori. In-16, 36 p. *Modena, soc. Tipografica.* Per nozze Calori-Campi.

Figura (G.) — Amedeo e Rodi. In-24, 17 p. *Spaccaforno, Destefano.*

Fontana (B.). — Renata di Francia duchessa di Ferrare, sui documenti dell'archivio Estense, del Mediceo, del Gonzaga e dell' archivio segreto Vaticano (1537-60). In-8, XVI-584 p. *Roma, Forzani, 1893.*

Gabotto (F.). — Storia del Piemonte nella prima metà del secolo XIV (1292-1349). In-8, VII 271 p. *Torino, Bocca.*

Generali (G.). — Lettere al tenente aintante maggiore Francesco Riccardi a Milano, ann. 1814-15. In-8, 21 p. *Modena, tipogr. Modenese.* Ed. R. **Riccardi** per nozze Ruffini-Generali.

Giannelli (A.). — Due gite clandestine a Roma negli anni 1861 e 1862, 2ª ediz. In-8, 152 p. *Pistoia, Costa-Reghini.*

Gioda (C.). — La vita e le opere di Giovanni Botero con la 5ª parte delle relazioni universali e altri documenti inediti. Vol. I. In-16, 395 p. *Milano, Hœpli.*

Grimani (P.). — Dispacci inediti. In-8, 28 p. *Venezia, Ferrari.* Ed. L. A. **Manin** per nozze **Marcello**-Grimani Giustinian.

— Lettere a Carlo Ruzini, ministro plenipotenziario della repubblica (Veneta) al congresso di Passarowitz. 1718. In-8, 45 p. *Venezia, Visentini.* Per nozze Marcello-Giustinian.

Guardione (F.). — Il 1° settembre 1847 in Messina, con carteggi e documenti inediti. In-16, 166-LVIII p. *Palermo, Clausen, 1893.*

Las Cases, Di (E.) — Memoriale di S. Elena. Voll. 2. In-4 fig., 377, 389 p. *Milano, Verri.*

Lecci (Am.). — In commemorazione di Silvio Spaventa : discorso. In-16, 45 p. *Pisa, Nistri.*

Leva, De (G.).— Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia. Vol. V. In-8, 497 p. *Bologna, Zanichelli.*

Lucat (S.). — L'invasion française de 1691 dans la vallée d'Aoste : notes historiques. In-8, 79 p. *Aoste, Duc, 1893.*

Machiavelli (P.). — Disegno al duca Cosimo de' Medici per cacciar di Toscana Francesi e Spagnuoli e per instituire una armata toscana, 1560. In-8, 14 p. *Firenze, Bemporad.* Ed. **Jarro** per nozze Amerighi-Torrigiani.

Maggiulli (P.). — I difensori di Otranto nel 1480 : commemorazione. In-8, 32 p. *Maglie Capece.*

Manfroni (C.). — Ginevra, Berna e Carlo Emanuele I (1589), con nuovi documenti della collezione Taggiasco. In-8, 95 p. *Torino, Paravia.*

Manolesso-Ferro (G.). — Di Gaspare Sormani nobile milanese, diplomatico del secolo XVI. In-8, 12 p. *Venezia, Visentini.* Per nozze Sormani-Maffei.

Mario White Jessie. — In memoria di Giovanni Nicotera. — In-16, VII-268 p. *Firenze, Barbèra.*

Massuero (L.). — A. S. Martino della

battaglia : ricordo dell' inaugurazione della torre storica. In-16, XII-134 p. *Como, tip. Comense.*

Mayno Del (L.). — Vicende militari del castello di Milano dal 1708 al 1848 e cenni sulle trasformazioni edilizie del castello dalla caduta degli Sforza ai nostri giorni di L. **Beltrami**. In-8, 241 p. *Milano, Hoepli.*

Monti. —Dai Cimini a Mentana : memorie storiche sulla colonna mobile Galliano nella campagna del 1867, riassunte da alcuni suoi commilitoni in segno di protesta contro false o reticenti relazioni. In-16, 15 p. *Roma, Perino.*

Musoni (Fr.).— La Macedonia e la questione d'Oriente. In-16, 28 p. *Udine, Doretti.*

Napoli (T.). — La flotta francese e la Sardegna nel 1793 : relazione esatta di quanto è avvenuto dalla comparsa della flotta francese in Cagliari fino alla totale ritirata diessa dalla Sardegna, distesa nel 1793 e 1794, riveduta ed accresciuta di note. In-4, 16 p. *Cagliari, tip. dell' Unione Sarda, 1893.*

Nasalli-Rocca (St). — La battaglia della Trebbia. In-16, 36 p. *Piacenza, Solari.*

Nisco (N.). — Commemorazione di Spaventa. In-8, 24 p. *Napoli, Gargiulo, 1893.*

Perrero (D.). — Il matrimonio della principessa Maria Elisabetta di Savoia-Carignano, sorella di Carlo Alberto, coll' arciduca Ranieri d'Austria (1820). Studio storico su documenti inediti. In-8, 67 p. *Torino tip. Artigianelli.*

Perticari (G.). — Delle nozze di Costanzo Sforza con Iamilla d'Aragona, celebrate in Pesaro l'anno 1476. In-8, 43 p. *Pesaro, Federici.* Edd. Odoardo e Bianca Ugolini Scipioni per nozze Chiaramonti-Belenzoni.

Pittavino (A.).— Pinerolo durante la rivoluzione e l'Impero francese. In-8, 52 p. *Pinerolo, tip. Sociale.* Per nozze Lanza-Grisoni.

Polver (G.).— Il diciasettesimo fanteria : memorie storiche, 1703-1893. In-8, 350 p. *Bergamo, Mariani, 1892.*

Pometti (F.).— Vigliena Contributo storico alla rivoluzione Napoletana del 1799, con documenti e disegni inediti. In-8, 105 p. *Napoli, Pontieri.*

Revel di Genova. — Umbria ed Aspromonte : ricordi diplomatici. In-8, 141 p. *Milano, Dumolard.*

Ricasoli (B.).— Letteree documenti pubblicati per cura di **M. Tabarrini** e **A. Gotti**. Vol. IX (dal 3 novembre 1866 all' 11 aprile 1867. In-8°, XXXVI-303 p. *Firenze, Le Monnier.*

Saudino (G.). — Ai Valbrossesi martiri dei moti politici del 1821 : omaggio dei convalligiani. In-8, 58 p. *Ivrea, Garda, 1893.*

Savio (F.). — I conti di Ventimiglia nei secoli XI, XII e XIII. Studio critico genealogico. In-8, 24 p. *Genova, tip. dei Sordomuti.*

Staffetti (L.). — Il cardinale Innocenzo Cybo : contributo alla storia della politica e dei costumi italiani nella prima metà del secolo XVI. In-16, 255 p. *Firenze, Le Monnier.*

Tivaroni (C.). — L'Italia durante il dominio Austriaco. II. L'Italia meridionale. In-16, 686 p. *Torino, Roux,* 1893.

Varese (C.). — Un episodio del 10 giugno 1848. In-8, 8 p. *Vicenza, Brunello.*

Vicchi (L.). — Il generale Armandi : biografia, documenti, lettere. In-8, 101 p. *Imola, Galeati, 1893.* Per nozze Armandi de Piccoli.

Vita (La). Italiana del Cinquecento. I (Storia) ; II (Letteratura). In-16, 279 ; 285-456 p. *Milano, Treves.*

NICARAGUA

Ortega (P.). — Nicaragua en los primeros anos de su emancipacion politica. In-18, 175 p. *Paris, Garnier.*

ROUMANIE

Arion (C.). — La situation économique et sociale du paysan en Roumanie. In-8, 127 p. *Paris, Giard.*

RUSSIE

Combes (C.). — La Russie et les Russes. In-8, 16 p. *Paris, Mazo.*

*** Etude sur l'armée et la marine russes. In-8, 27 p. *Paris, Lavauzelle.*

*** Finances (Les) de la Russie. In-4, 304 p. *Paris, Chaix.*

Guitton (L.). — Les influences française et allemande en Russie. In-8, 22 p. *Le Havre.*

Vend (V.). — L'amiral Nevelskoy et la conquête définitive du fleuve Amour. In-18, 232 p. *Paris, May et Motteroz.*

Wassiltchiton (A.). — Les Ramouzowski (trad. par A. Brückner. T. III, 4e partie : Correspondance politique du comte André. T. III : La descendance du comte Kirill. In-8, VII-329 p., VIII-258 p. *Halle, Tausch.*

Siévernyi Viestnik.— *Janvier 1894.* — L. Kaurarovki : Les nouvelles alliances de l'Europe contemporaine.

SAINT-SIÈGE

(*par M. le Dr C. Merkel*).

Beani (G.). — Clemente IX, Giulio Rospighiosi, pistoiese. Notizie storiche. In-16, 197 p. *Prato, Giachetti, 1893.*

Casoli (B.). — Commemorazione di Pio IX nel primo centenario della sua nascita. In-8, 32 p. *Milano, Ghezzi* [extr. de la Senola cattolica e la scienza italiana', an. 1894, gingno-luglio].

Dehò (E.). — Pio IX. Primo centenario della sua nascito. Bozzetti storici. In-8, 29 p. *Sinigaglia, Puccini.*

Piva (E.). — La guerra di Ferrara, del 1482. Periodo II. L'alleanza di Sisto IV con Ferrara. Napoli, Milano e Firenze. In-16, 60 p. *Padova, Draghi.*

Radini-Tedeschi (G.). — Pio IX : Parole dette nella chiesa di S. Ignazio di Roma. In-8, 20 p. *Bologna, tip. Arcivescovile.*

Tesi-Passerini (C.). — Lezione XIII ed il suo tempo : storia contemporanea, continuata dal can. **G. Cinquemani.** Vol. I, fasc. 16-17. In-4, 365-88 ; 389-412 p. *Torino, Negro.*

SIAM

Marre (A.). — Malais et Siamois. In-8, 22 p. *Paris, Picard.*

SUÈDE

Frohnhaüser (C.). — Gustav-Adolf und Sein Heer in Mainz. In-8. *Darmstadt, Bergsträsser.*

Gutjahr (E.). — König Gustav II Adolf von Schweden Beweggrämde zur Theilnahme am deutschen Kriege. In-8. *Leipzig, Dörffling.*

Haumont (E.). — La guerre du Nord et la paix d'Oliva (1655-60). In-8, XIV-321 p. *Paris, Colin.*

Lorentzen. — Die schwedische Armee und ihre Kriege. In-8. *Leipzig, Veit.*

SUISSE

Cartellieri (A.). — Regesta episcoporum Constantiensium. Regesten zur Geschichte der Bischöfe von Constanz, von Bubulcus bis Thomas Berlower (517-1496). T. II (1293-1314). In-4, 80 p. *Iuspruk, Wagner.*

Kaiser. — Untersuchungen über die Neutralität der Schweiz. In-8. *Soleure, Union.*

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE. — *Sept.* — **V. de Floriant** : Le nouveau Japon.

TERRE-NEUVE

Ducéré (E.). — Recherches historiques sur la pêche de la morue et la découverte de Terre-Neuve par les Basques et les Bayonnais. In-8, 135 p. *Pau, Empéranger.*

TURQUIE

Cuinet (V.). — La Turquie d'Asie. T. IV fasc. 10. In-8, 299 p. *Paris, Leroux.*

Doublet (G.). — Un ambassadeur ariégeois à Constantinople sous la Régence (1716-24). In-8, 24 p. *Foix, Pomiès.*

Legrand (E.). — Lettres de l'empereur Manuel Paléologue. In-8, XII-112 p. *Paris, Welter.*

Mitrovic (Bartol). — Cipro nella storia mediœvale del commercio levantino. Gr. in-8, 108 p. *Trieste, Schimpff.*

Zeisberg (A.). — Denkschrift zur Einnerung an die zweite Türkenbelagerung Wiens im Jahre 1683. Gr. in-8, 37 p. *Vienne, Holder.*

Le Gérant : E. JAMIN.

LA QUESTION DE MADAGASCAR

Sous aucun des gouvernements qui se sont succédé en France, la question de Madagascar n'a été envisagée avec l'attention qu'elle méritait : tantôt elle est tombée dans l'oubli pendant de longues périodes, tantôt elle a été soulevée momentanément pour être toujours sacrifiée. La politique de la France dans cette partie de son empire colonial a manqué malheureusement de suite et de logique.

Les droits de la France sur la grande île Africaine remontent, suivant les uns, au règne de Louis XIII, suivant les autres [1], à l'époque de François Ier. Ce qui est certain, c'est que Richelieu accorda à un Dieppois nommé Rigault le privilège exclusif de faire du commerce à Madagascar pendant dix ans.

Un arrêt du Conseil d'État, daté du 15 février 1642, puis des lettres patentes de Louis XIV, du 20 septembre 1643, confirmèrent cette concession.

Le premier agent de la Société Rigault fut Pronis, homme incapable et violent, dont la cruauté exaspéra les indigènes. Son successeur Flacourt ne fut guère plus adroit que lui ; aussi, la concession de Madagascar fut-elle, en 1652, accordée à une autre compagnie patronnée par le maréchal de la Meilleraye.

Cette nouvelle compagnie récolta le fruit des violences de Pronis et de Flacourt, et fut continuellement en guerre avec les Malgaches ; les difficultés qu'elle rencontra lui firent négliger Mada-

[1] La question de Madagascar. J. Joubert, *Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes* (novembre 1894).

gascar pour les îles de France et de la Réunion. En 1664 la grande île Africaine fut concédée par Colbert à la Compagnie des Indes Orientales ; l'amiral de la Haye, gouverneur de Fort-Dauphin, continua les errements de ses prédécesseurs, et ses guerres contre les indigènes aboutirent au massacre de tous les Français en 1672.

Pendant près d'un siècle, aucune expédition ne fut tentée pour reprendre possession de Madagascar ; mais, afin de bien établir que la France ne renonçait pas à ses droits, Louis XIV et Louis XV rendirent, en 1686, 1719, 1720 et 1725, des édits réunissant Madagascar au domaine de la couronne. En 1750, l'île de Sainte-Marie fut cédée à Louis XV par la dernière descendante des rois de Foulepointe, mariée au caporal français Labigorne.

Deux noms résument l'histoire de la colonisation de Madagascar au XVIII[e] siècle, le comte de Maudave et le comte de Benyowski. Dans un remarquable article de la *Revue des Deux-Mondes* (1[er] décembre 1894), M. le vicomte de Voguë dit que la question de Madagascar fut un instant résolue par Benyowski. Nous ne partageons pas complètement l'opinion de l'éminent écrivain : des deux tentatives de colonisation qui eurent lieu au XVIII[e] siècle, celle qui réussit le mieux, est sans contredit l'expédition de Maudave.

La perte de nos colonies par le traité de Paris en 1763, avait fait souvenir des droits de la France sur Madagascar.

Le comte de Maudave, colonel de cavalerie, était l'un des seuls officiers français qui eussent exploré une partie de la grande île Africaine. Convaincu des immenses avantages que présenterait sa conquête, il obtint du duc de Praslin l'autorisation de reprendre possession de Fort-Dauphin avec le titre de « Commandant pour le Roi dans l'île de Madagascar » (1768). Maudave avait étudié les causes de nos échecs antérieurs ; il pensait que la persuasion et la patience réussiraient mieux que la violence pour civiliser les nègres et leur faire accepter la souveraineté de la France. Débarqué à Fort-Dauphin avec cinquante hommes seulement et quelques amis, il réunit les rois du voisinage — les nombreux

chefs des tribus indigènes se donnaient ce titre — Maudave leur déclara qu'il venait faire du commerce : « Le roi de France, dit-il, ne veut déposséder personne : il offre sa protection à ceux qui voudront vivre en bons termes avec nous. » Puis le nouveau gouverneur distribua des présents aux rois nègres et obtint d'eux en échange la possession des terres entourant Fort-Dauphin. Peu après, Maudave achetait tout le pays compris entre les rivières Itapere et Fanshere. L'année suivante, malgré l'abandon complet où il fut laissé, Maudave avait établi son autorité sur toute la partie méridionale de l'île ; une ville s'était élevée à Fort-Dauphin, la petite colonie vivait en excellents termes avec les Malgaches, des nègres demandaient à être enrôlés dans notre armée et dans notre marine, des sous-officiers et même de simples soldats épousaient des princesses du pays.

Maudave n'attendait que les envois promis par le duc de Praslin pour étendre son autorité sur tout le reste de l'île. Mais le ministre, absorbé par les complications de la politique européenne, n'expédiait ni argent, ni marchandises de traite, ni colons, ni renforts. Il en résultait que l'établissement de Fort-Dauphin ne pouvait rien exporter et ne s'agrandissait pas. La jalousie et les faux rapports du gouverneur de l'île de France furent cause du rappel de Maudave en 1770, sans que son expédition ait échoué. « Si la colonie de Fort-Dauphin avait duré un an de plus, la souveraineté de Madagascar aurait été définitivement dévolue à la France [1]. »

« Les Anglais se réjouirent du départ de Maudave comme s'ils avaient gagné une bataille », écrivait M. Percheron chargé d'affaires du Roi au cap de Bonne-Espérance. La rivalité de la France et de l'Angleterre dans ce pays ne date en effet pas d'hier ; nous avons trouvé dans les archives du Ministère de la Marine de Paris le curieux document suivant :

[1] Ackermann, *Révolutions de Madagascar*. — Boucher, *Journal manuscrit*. Cossigny, *Moyens d'amélioration*. — Pouget de St-André, *La Colonisation de Madagascar*.

Extrait des papiers anglais du 9 juin 1769.

« Les Français viennent de faire un établissement dans l'île « de Madagascar... on dit qu'on fera partir en octobre prochain « une flotte d'observation pour l'Inde, et qu'on donnera aux « amiraux des instructions particulières pour demander aux « Français la raison pour laquelle ils font pendant la paix, contre « le dernier traité, des acquisitions à Madagascar. Une visite de « cette nature ouvrira les yeux de cette nation et la convaincra « à ses dépens du tort qu'elle a de s'obstiner à faire des con- « quêtes, puisqu'elle doit savoir par une expérience réitérée « qu'il est impossible de défendre ses possessions autrement « qu'avec de nombreuses flottes. »

Les récriminations de l'Angleterre avaient été prédites par M. de Maudave au duc de Praslin ; il avait ajouté que les Anglais finiraient bien par se taire si l'on ne tenait aucun compte de leurs protestations ; la seconde partie de sa prédiction se réalisa comme la première. Le gouvernement britannique n'osa même pas profiter de l'occasion inespérée que lui offrit plus tard Benyowski.

Dès l'année qui suivit le rappel de Maudave, M. de Boynes, successeur du duc de Praslin au ministère de la marine, s'aperçut que l'on avait été trompé par les faux rapports du gouverneur de l'île de France : le dossier du comte de Maudave, existant encore aux archives du ministère, en fait foi. Mais par une inconséquence bizarre, c'est Benyowski et non Maudave qui fut chargé d'une nouvelle expédition en 1774.

Les opinions sur Benyowski sont très partagées : quelques écrivains, et des plus capables, voient en lui un héros victime de l'injustice du gouvernement français. Après une étude approfondie de la question, nous restons persuadé que c'était un intrigant dont les exploits ont été fort exagérés.

A la suite d'une série d'aventures qui l'avaient mis à la mode, le comte de Benyowski obtint, grâce à la protection du duc d'Aiguillon, trois choses que l'on avait toujours refusées à Maudave : Un régiment, de l'argent et des marchandises de traite. Il parut

d'abord réussir, malgré la mauvaise volonté du gouverneur de l'île de France, toujours persuadé que la concurrence de la colonie de Madagascar ruinerait ses administrés. Mais la baie d'Antongil, choisie pour la fondation du nouvel établissement, était beaucoup moins salubre que Fort-Dauphin ; puis Benyowski eut le grand tort de se mettre à faire la traite des nègres. Ce fait a été nié, mais nous avons eu entre les mains un contrat d'association conclu par Benyowski avec deux négociants du Cap de Bonne-Espérance pour le trafic des nègres à Madagascar.

Benyowski parvint à faire croire qu'il était roi de la grande île africaine ; il existe même un procès-verbal de son couronnement en présence de trente-trois souverains indigènes dont deux seulement ont signé ; il est surprenant que Benyowski n'ait pas fait faire un paraphe aux trente-et-un autres, qui savaient d'ailleurs presque tous écrire en caractères arabes. Mais, en admettant que l'autorité du célèbre aventurier ait été reconnue par trente-trois chefs, il ne faut pas oublier que l'île était partagée entre plusieurs centaines de petits souverains. Il résulte, en tout cas du journal de Lassalle [1] et du journal de Mayeur [2] que l'autorité de Benyowski était fictive. Lassalle était l'un des officiers de son régiment, et Mayeur était l'interprète de l'expédition.

On a beaucoup parlé du fameux chemin construit par Benyowski à Louisbourg. Comment alors expliquer que les commissaires envoyés par Louis XVI, MM. de Bellecombe et Chevreau, aient déclaré dans leur rapport [1] qu'ils n'en avaient pas trouvé trace ? Quand à la ville de Louisbourg, voici la description qu'en a donné le capitaine de vaisseau de Lapérouse [3] : «M. de Benyowski s'est placé au milieu d'un marais ; les palissades des cabanes où logent les officiers sont pourries par l'humidité.... On manque de tout ; aux fièvres s'est joint le scorbut. Les noirs, auxquels M. de Benyowski a presque continuellement fait la

[1] *Archives du ministère de la Guerre*. Fortifications des colonies.
[2] Papiers de M. Eug. de Froberville.
[3] *Archives coloniales*, 1774-1777.

guerre depuis son arrivée, ont laissé leurs terres en friches et se sont retirés dans les bois... J'avais eu connaissance d'un plan où le misérable hameau que je voyais était appelé ville de Louisbourg. On y avait tracé des rues ; un fort régulier y était dessiné. Ce n'était vraisemblablement qu'un projet que les circonstances n'ont pas permis d'exécuter. Quant au chemin de Bombetock il n'a seulement jamais été tracé. Je ne crois pas que tout ce qui existe en bâtiments et forts à Madagascar puisse être estimé au-delà de dix mille livres. »

A ce moment Benyowski avait gaspillé deux millions, et en demandait deux autres qui furent refusés. Il partit alors pour l'Europe et offrit ses services à l'Autriche, puis à l'Angleterre, puis aux Etats-Unis. En présence des titres de propriété indiscutables de la France, aucun de ces pays n'osa accepter les offres de Benyowski. Celui-ci implorait d'ailleurs en même temps l'appui du comte de Vergennes, le seul des ministres de Louis XVI qui fût partisan de la colonisation de Madagascar. Vergennes n'était qu'à moitié dupe de Benyowski, mais il voulait à tout prix empêcher Madagascar de tomber entre les mains de l'Angleterre. Il proposa donc au maréchal de Castries de venir en aide à Benyowski, mais sous des conditions nettement formulées et en tenant le célèbre aventurier en tutelle. Son avis ne prévalut pas.

Le désordre et l'incurie de Benyowski avaient aggravé la situation de la garnison déjà très éprouvée par les fièvres. Lorsqu'on lui reprocha de ne pas s'être occupé du ravitaillement de ses troupes : « Je suis soldat, répondit-il, l'honneur est ma seule nourriture. » Il paraît que ses compagnons étaient moins faciles à nourrir, car ils moururent presque tous, et les survivants étaient épuisés par les maladies.

A son retour à Madagascar, Benyowski se prit de querelle avec des colons qui réclamèrent l'appui du gouverneur de l'île de France. La plupart des historiens assurent que les torts n'étaient pas du côté de Benyowski. Sans vouloir excuser le gouverneur de l'île de France, rappelons seulement que Benyowski

venait de déclarer Madagascar placé sous le protectorat de l'Autriche. Il n'y a rien de monstrueux par conséquent à ce que des soldats français aient été envoyés pour rétablir l'ordre et mettre le prétendu vice-roi à la raison. On sait qu'il fut tué dans la première escarmouche (1786). On trouva sur lui une lettre adressée au comte de Vergennes et protestant de son dévouement à la France. Sa duplicité paraît donc évidente.

Comme l'a fait remarquer M. Ackermann, les fonds et les soldats confiés à Benyowski auraient suffi pour la réussite complète des projets de Maudave.

Ainsi, pour la seconde fois depuis le commencement du XVIIIe siècle, la possession de Madagascar échappait à la France.

Les missions de Lescalier en 1791, et de Bory Saint-Vincent en 1801, interrompirent la prescription de nos droits. Tamatave fut occupé en 1804 par Sylvain Roux, mais pris par les Anglais sept ans plus tard.

Le traité de 1815 ayant donné à l'Angleterre l'île de France et ses dépendances, sir Farquhar essaya sérieusement de soutenir que Madagascar était une dépendance de l'île de France. Mais devant les protestations du gouvernement de la Restauration, le ministère anglais dut reconnaître que cette prétention n'était pas admissible, et ordonna à Farquhar de remettre Madagascar à l'administration de l'île Bourbon.

Le gouverneur de l'île Maurice eut alors une idée de génie : il inventa les Hovas. Au début du XIXe siècle les Sakalaves étaient le plus important des petits peuples malgaches ; les Hovas étaient le plus actif, l'un des plus intelligents, mais l'un des moins nombreux. Ce même gouvernement anglais, qui venait de de reconnaître les droits de la France sur Madagascar, conclut en 1817 un traité secret d'alliance avec le roi des Hovas, lui fournit de l'argent, des armes et des munitions, fit organiser et instruire ses troupes. Peu à peu l'autorité des Hovas s'étendit sur tous les petits peuples du centre de l'île. C'est à cette époque que le sergent anglais Hastie institua la hiérarchie militaire des

« *honneurs* » qui existe encore de nos jours à Madagascar (le premier honneur équivaut au grade de caporal, le treizième au grade de maréchal).

Le gouvernement de la Restauration ignora d'abord les menées de l'Angleterre ; l'opinion publique était d'ailleurs de plus en plus sceptique et indifférente en matière coloniale. Aussi fût-ce en 1822 seulement qu'une expédition française réoccupa Sainte-Marie. Farquhar protesta hautement et déclara que Madagascar était un pays indépendant, ami de l'Angleterre. Ses réclamations furent traitées comme on pouvait s'y attendre, par le dédain. Le gouverneur de l'île Maurice décida alors les Hovas à attaquer les peuplades restées fidèles à la France. Sylvain Roux, commandant l'expédition française y répondit en envoyant un officier et cinq hommes occuper Port-Dauphin. L'année suivante la petite garnison était attaquée par une armée hova et forcée de capituler. Après de longues hésitations causées par la mort de Radama, qui devait, disait-on, mettre fin à la puissance des Hovas, une expédition française fut confiée à l'amiral Gourbeyre. Tintingue et Tamatave furent réoccupés, mais nos troupes, trop peu nombreuses, échouèrent devant le camp retranché de Foulepointe. La révolution de 1830 détourna encore une fois l'attention des questions coloniales et l'île de Sainte-Marie resta seule occupée.

Les vexations subies par les colons européens, sans distinction de nationalité, prouvèrent aux Anglais que s'ils avaient été utiles aux Hovas, ils ne leur étaient pas sympathiques. La puissance de ces derniers semblait assez bien établie pour qu'ils pussent se passer de leurs protecteurs. On vit alors en 1845 le spectacle rare d'un vaisseau anglais et d'un vaisseau français bombardant ensemble Tamatave. Leurs équipages débarquèrent ensuite et ne réussirent pas à s'emparer de la citadelle. Aussi les Hovas se considérèrent-ils comme vainqueurs, d'autant plus que les Anglais consentirent, afin de renouer les relations commerciales avec Madagascar, à payer une indemnité pour le bombardement de Tamatave; cette humiliation leur servit à re-

prendre de l'influence auprès de la reine Ranavalo. Naturellement cette influence s'exerça aux dépens de la France ; en 1858 notamment le gouverneur de l'île Maurice adressa à la reine Ranavalo une lettre de félicitations chaleureuses, quand elle fit assassiner un ancien consul français M. d'Arvoy qui exploitait à Bavatoubé une mine de charbon [1]. Le gouvernement de Napoléon III ne tira aucune vengeance du meurtre de M. d'Arvoy. Bientôt le révérend Ellis persuada à Ranavalo d'expulser tous les colons français en les faisant passer à petites journées par les endroits les plus fiévreux. Ils ne purent rentrer dans leurs propriétés qu'à l'avènement de Radama II. Deux des principaux d'entre eux, M. Lambert et M. Laborde, fondèrent à cette époque (1861) la Compagnie de Madagascar avec l'appui du nouveau roi, et l'île fut ouverte à tous les étrangers. Mais une révolution, à laquelle l'influence anglaise n'était pas étrangère, éclata deux ans après ; Radama II mourut étranglé et la charte accordée à Lambert fut annulée.

Le gouvernement impérial continua à ne pas intervenir, ou du moins se contenta du remboursement des sommes engagées dans la Compagnie de Madagascar. Dès lors, l'influence française fut définitivement perdue, bien que les Français aient obtenu par le traité de 1868 le droit d'acquérir des terres dans l'île — droit accordé depuis longtemps aux Anglais.

Grâce aux sommes considérables mises à leur disposition par leur gouvernement, les pasteurs méthodistes acquirent peu à peu une influence prépondérante, et parvinrent à convertir au protestantisme la reine et les chefs des Hovas. Aussitôt après la guerre de 1870, des Anglais répandirent partout le bruit que la France vaincue et ruinée était désormais hors d'état de défendre ses nationaux. Bientôt une loi interdit aux Malgaches de vendre des terres aux Français, sous peine de dix ans de fers. Puis, à la mort de M. Laborde, sa succession fut confisquée. Enfin, les persécutions contre les catholiques recommencèrent. Le gouvernement français ne se serait peut-être pas décidé à intervenir, si

[1] Pauliat, *Madagascar*, 1884.

les Hovas n'avaient eu la prétention de s'annexer les territoires des protégés français, les Sakalaves et les Antankares. Ce fut la cause de la campagne de 1885. Après la prise de Tamatave et de Majunga par l'amiral Pierre, on commit la faute de ne pas envoyer une expédition à Tananarive. Le traité qui mit fin aux hostilités, et contre lequel nous avons alors protesté, mérite de rester célèbre dans les annales de la troisième République.

Il offre d'abord une particularité unique, c'est que les diplomates qui l'ont conclu n'étaient d'accord, ni entre eux, ni avec leurs gouvernements respectifs : en effet, le texte français et le texte malgache diffèrent ; puis MM. Miot et Patrimonio furent désavoués lorsqu'ils voulurent donner l'interprétation de ce traité qu'ils avaient eux-mêmes rédigé. Une fois les premiers accords conclus, les négociateurs hovas demandèrent aux plénipotentiaires français de préciser quelques points restés obscurs, notamment les limites du territoire laissé à la France à Diego-Suarez. MM. Miot et Patrimonio rédigèrent une lettre annexée au traité et le complétant. Le gouvernement français voyant dans cette annexe du traité quelques concessions faites aux Hovas, ne la soumit pas à la ratification des Chambres. Il n'interpréta donc le traité, ni comme ses plénipotentiaires, ni comme les négociateurs hovas.

Passons maintenant au fond des conventions de 1885. Nous avons vu combien étaient indiscutables les titres de propriété de la France sur Madagascar ; ses droits séculaires avaient été à plusieurs reprises reconnus par les puissances étrangères. Or, le traité de 1885 n'en fait même pas mention ; bien plus, il reconnait la souveraineté de la reine des Hovas sur toute cette île que l'on déclarait française depuis deux cents ans et dont la plus grande partie n'avait même pas discuté ce protectorat.

L'article 1er du projet de traité portait : « Madagascar est placé sous le protectorat de la France. » Les plénipotentiaires hovas ne l'acceptant pas, on le remplaça par ces mots : « Les Malgaches à l'étranger sont placés sous la protection de la France. » Les

journaux ministériels écrivirent que cette concession était un trait de génie de M. de Freycinet ; mais ils négligèrent de donner le nombre des Malgaches résidant à l'étranger. Par l'article 13 le gouvernement français renonça à toute indemnité de guerre. Les dix millions de l'article 8 furent sans doute absorbés par les indemnités accordées aux colons anglais : Le pasteur Shaw lui-même, si sérieusement soupçonné d'avoir empoisonné des soldats français, reçut 25.000 francs de dommages-intérêts.

En somme, la France avait fait la guerre pour défendre ses protégés les Sakalaves et les Antankares, et afin d'obtenir pour ses nationaux le droit d'être propriétaires à Madagascar. Or, le traité ne leur reconnaît que le droit de faire des baux, et abandonne des peuples qui s'étaient exposés pour la France à de terribles représailles. Il fut convenu, il est vrai, que les Hovas traiteraient ces anciens protégés « avec bienveillance ». Mais, dès que les vaisseaux de guerre français se furent éloignés, nos alliés se trouvèrent en butte à des persécutions de toute sorte. Les Antanosses, mieux avisés et moins confiants, avaient mis comme condition à leurs concours, que la France prît l'engagement d'occuper Fort-Dauphin d'une manière permanente, et d'y conserver un vaisseau de guerre. Ils s'applaudirent sans doute d'avoir su garder la neutralité.

En compensation de tous ses sacrifices, la France obtint le droit d'avoir un résident à Tananarive pour présider aux relations extérieures du gouvernement de la reine. Mais il fut entendu que ce fonctionnaire ne pourrait s'immiscer dans l'administration intérieure de l'île, et, pour écarter sans doute toute apparence de protectorat, son escorte fut limitée à cinquante hommes.

Enfin, l'acquisition de Diego-Suarez parut être un succès pour la France. Mais les traités de 1840 et de 1842 avaient spécifié nos droits de propriété sur toute la partie septentrionale de l'île, y compris Diego-Suarez, bien entendu. MM. Miot et Patrimonio, dans la lettre annexée au traité, fixèrent les limites des possessions françaises à un mille et demi au Sud-Est et à l'Ouest, et à

quatre milles dans le Nord. Cette interprétation du traité n'ayant pas été ratifiée, personne n'a jamais su quelles étaient les limites de notre territoire actuel.

On se demande ce qu'il faut le plus admirer de l'assurance avec laquelle le gouvernement français présenta le traité de 1885 comme un succès, ou de la confiance avec laquelle les Chambres l'acceptèrent comme tel.

D'ailleurs, de l'aveu même de M. le ministre des Affaires Etrangères à la séance du sénat le 6 décembre dernier, ce traité ne fut jamais observé par le gouvernement hova : M. de l'Angle-Beaumanoir répliqua avec raison à M. Hanotaux que, si les Hovas étaient coupables de n'avoir pas exécuté le traité, le gouvernement de la République était encore plus coupable d'avoir laissé neuf années s'écouler sans les y contraindre — d'autant plus que, par la convention de 1890, l'Angleterre et l'Allemagne daignaient nous reconnaître le droit d'être les maîtres chez nous.

L'histoire des relations de la France avec le gouvernement malgache depuis le traité de 1885 jusqu'à ce jour, est exposée d'une façon fort complète dans un volume intéressant et documenté de M. Martineau. Dans les conditions où le traité les plaçait, la situation des résidents était bien difficile : isolés avec une escorte insuffisante dans un pays hostile, se heurtant sans cesse à la mauvaise foi et à la duplicité des Hovas, ils n'étaient pas appuyés par les ministères qui se succédaient à Paris. A quoi dès lors pouvaient servir l'énergie de M. Le Myre de Vilers, le talent et l'intelligente bienveillance de M. Bompard, et le sang-froid de M. Larrouy ? Notre résident était en quelque sorte un otage livré aux Hovas, les autres fonctionnaires n'étaient guère moins exposés, et il n'est que juste de rendre hommage aux femmes françaises qui ont suivi leurs maris dans ce poste difficile et dangereux.

Le gouvernement se contenta longtemps de protester contre la non-exécution du traité et le refus de l'exequatur. Mais les assassinats de plusieurs français et le pillage des propriétés

appartenant à ses nationaux, amenèrent l'ultimatum transmis par M. le Myre de Vilers et l'expédition actuelle. Heureusement le corps diplomatique, les missionnaires et tout le personnel de la légation française, ont pu quitter Tananarive sains et saufs et regagner la côte il y a quelques mois.

Puisqu'après neuf ans d'hésitations, le gouvernement de la France finit par où il aurait dû commencer, examinons ce que sera la prochaine campagne et l'intérêt que présente la conquête de Madagascar.

Tout le monde est d'accord sur un point, c'est qu'il faut s'emparer de Tananarive : l'occupation des côtes n'aurait d'autre résultat que de faire durer indéfiniment les hostilités.

D'après les déclarations de M. de Freycinet à la Chambre des députés, le 25 février 1886, il fallait pour aller à Tananarive vingt-cinq mille hommes et cent millions. Les Hovas n'avaient alors ni artillerie, ni pour ainsi dire d'armée organisée ; ils ne possédaient qu'un très petit nombre de fusils modernes. Aujourd'hui qu'ils sont instruits et armés, l'on estime qu'il faut seulement quinze mille hommes et soixante millions. Où est la vérité ? Entre les deux opinions sans doute. Soixante-cinq millions seront certainement insuffisants ; mais quinze mille hommes bien ravitaillés et prenant des précautions hygiéniques, peuvent conquérir Madagascar ; il n'y aura pas en effet de batailles véritables à livrer, et les maladies seront plus à redouter que le feu de l'ennemi. Les Hovas, tout comme les Européens, ont établi le service militaire obligatoire. Leur population d'environ un million ou douze cent mille hommes (soit le tiers de la population totale de l'île), peut fournir annuellement un contingent de vingt-cinq mille conscrits devant rester sous les drapeaux depuis dix-huit jusqu'à vingt-trois ans. Mais grâce aux complaisances des fonctionnaires, dont les pots-de-vin constituent, dit-on [1], le seul traitement, la moitié du contingent disparaît toujours. Selon les uns l'armée hova peut s'élever à 60.000 hommes,

[1] Martineau, *Madagascar*, 1894.

selon d'autres à 30.000. On estime que si ces troupes sont envoyées sur la côte au-devant de l'expédition française, les deux tiers déserteront. D'après la loi militaire, il est vrai, le déserteur est brûlé vif et le soldat qui perd son fusil a la tête tranchée, mais il y a toujours des accommodements avec la loi malgache ; et d'ailleurs une amnistie générale a été accordée après la guerre de 1885.

Les troupes doivent s'habiller et se nourrir à leurs frais, ce qui est un excellent système pour l'équilibre du budget.

On assure que M. Knott, consul d'Angleterre à Majunga, a vendu l'année dernière aux Hovas une grande quantité de fusils Snyders ; ils doivent posséder actuellement 20.000 fusils modernes, 9.000 fusils à pierre et 136 pièces d'artillerie. Les Hovas savent très médiocrement se servir de leurs canons et leurs fusils sont fort mal entretenus. Mais ces troupes sont dangereuses lorsqu'elles observent la défensive dans les positions fortifiées ; il ne faut pas oublier qu'en 1829 l'amiral Gourbeyre n'a pu leur enlever Foulepointe, et qu'en 1845 les marins français réunis aux anglais n'ont pas réussi à occuper la citadelle de Tamatave. Les Hovas pourraient certainement arrêter une expédition allant de Tamatave à Tananarive à travers les forêts, les marécages, et les fondrières. Mais la route de Majunga qui sera probablement suivie, offre infiniment moins d'obtacles naturels. Les courriers de la reine mettent huit jours à franchir les 460 kilomètres qui séparent Tananarive de Majunga; les Européens mettent douze à treize jours en chaises à porteurs. Pour une expédition il faudra au moins vingt-cinq jours si l'on n'est arrêté nulle part. Il y aura un grand avantage à remonter la Betsiboka en chaloupes à vapeur pendant 250 kilomètres ; il ne resterait ensuite que 240 kilomètres à faire. On pourrait à la rigueur, d'après M. Landrieu, aide-commissaire de la marine [1], continuer en pirogue jusqu'à quatre jours de Tananarive. La capitale est en effet située sur un rocher dominant l'Ikopa, principal affluent de la Betsiboka. Mais il y aurait dans ce cas des transbordements longs et diffi-

[1] *Revue maritime et coloniale* (novembre 1894).

ciles à effectuer pour le passage des rapides. Il est donc probable que l'expédition suivra la route de terre depuis Mavetanana jusqu'à Tananarive.

M. Vasco, dans la *Revue française de l'étranger et des colonies* (décembre 1894), signale une autre route peu connue, par la rivière Manam-Balo qui serait navigable jusqu'à cent kilomètres du littoral pour des vaisseaux calant trois mètres. Les pays traversés ensuite par l'expédition offriraient plus de ressources que les régions situées entre Majunga et Tananarive.

Il ne faut pas perdre de vue que la plupart des peuples malgaches supportent péniblement la domination des Hovas, et que l'alliance de quelques-uns d'entre eux est une condition indispensable du succès de l'expédition française : il est impossible en effet de se passer de porteurs dans ce pays où les routes n'existent pas, et où les chevaux et les mulets sont presque inconnus. On évalue à douze ou quinze mille le nombre des porteurs qu'il serait utile d'avoir pour un corps d'armée de dix mille hommes. Ce nombre peut être diminué si l'expédition est suivie par des mulets. Il serait bon d'essayer aussi d'utiliser les bœufs si nombreux à Madagascar.

Les peuples de la grande île africaine diffèrent les uns des autres autant par l'origine que par les mœurs : le nom de Hovas que les Européens ont l'habitude de donner aux habitants du centre de l'île est un contre-sens ; les Antaimerina, c'est-à-dire les habitants de la province de l'Imerina, se divisent en nobles, hommes libres (Hovas), et esclaves [1]. Il y a eu à Madagascar des invasions malaises, des invasions arabes, enfin des invasions polynésiennes et indonésiennes. Les nobles de l'Imerina descendent des Malais. D'après M. Grandidier (de l'Académie des sciences), dont l'opinion fait foi en pareille matière, les hommes libres descendent des premiers occupants du centre ; ils appartiennent à la race noire indonésienne qui forme le fond de la population de toutes les tribus du centre, de l'est et de l'ouest. Enfin les esclaves appartiennent à plusieurs races et à des natio-

[1] Grandidier, *Les Hovas de Madagascar* (*Revue des sciences*, 30 janvier 1895).

nalités diverses. Toutefois, pour ne pas changer les habitudes de nos lecteurs, nous continuerons de donner le nom de Hovas aux Antaimerina.

M. de Maudave remarquait, en 1768, que les chefs antanosses se servaient de l'alphabet arabe et avaient conservé quelques pratiques musulmanes. « Il y a ici, ajoutait-il, des femmes de toutes les couleurs et même des blanches. » Ainsi, dans la partie méridionale, les chefs étaient d'origine arabe et le peuple se composait d'un mélange de diverses races. Il est d'ailleurs à remarquer que dans presque aucune des parties de l'île, l'aristocratie n'appartient à la même race que le peuple.

M. Grandidier met les Hovas très au-dessus des autres peuplades: « Ce sont, dit l'éminent explorateur, les seuls qui soient susceptibles de devenir sous une direction prudente et éclairée, une nation réellement digne de tout notre intérêt. »

Mayeur, dont nous avons cité le témoignage a propos de Benyowski, signalait en 1777, à trente lieues de la mer, loin de tout contact avec les Européens, un peuple plus industrieux, plus intelligent et plus civilisé que les autres.

Actuellement les Hovas sont les seuls qui cherchent à s'assimiler la civilisation européenne. Mais, à notre avis, ce n'est pas une raison pour maintenir tous les autres peuples de l'île sous leur joug. On reconnaît en général que les Sakalaves et les Antankares sont inférieurs aux Betsileos et aux Antanosses. Le grand tort de la France a été de ne pas se servir de l'antagonisme qui existe entre ces derniers et les Hovas dont la tyrannie est détestée. Le chef d'une peuplade antanosse exprimait récemment à un explorateur français, le docteur Catat, son étonnement de ce que l'on n'ait pas songé en 1885 à lui demander des soldats ou au moins des porteurs pour la guerre contre les Hovas. Puisque l'influence anglaise prédomine chez ceux-ci, au lieu de reconnaître leur suprématie sur les autres peuples, il serait politique de les réduire à un rôle effacé et de limiter leur royaume aux plateaux de l'Imerina. Dans aucun pays la formule « diviser pour régner » n'est plus nécessaire qu'à Madagascar.

Pourquoi ne pas conclure dès à présent des traités d'alliance avec les peuples du littoral qui forment les deux tiers de la population ? Il faut leur promettre solennellement de les soustraire au joug des Hovas, de leur laisser une certaine indépendance sous le protectorat de la France, et surtout de ne pas les abandonner comme en 1885.

Une opinion généralement admise est qu'il n'y a rien à tirer des Sakalaves dont la mollesse et la lâcheté seraient, prétend-on, incorrigibles. Or, il y a dix ans, le capitaine Pennequin avec cinquante marins et soixante-dix Sakalaves a battu trois mille Hovas commandés par un officier anglais. Il résulte de son rapport que la conduite des auxiliaires sakalaves a été au-dessus de tout éloge. On voit combien il est injuste de traiter nos anciens protégés avec dédain.

Il est plus que probable que la prise de Tananarive sera suivie de la soumission des Hovas, et de l'acceptation du protectorat français.

La question de savoir si la conquête de Madagascar vaut une expédition, n'est plus discutée par aucun de ceux qui ont étudié sérieusement cette matière. Il est presque inutile d'insister sur l'importance d'une colonie plus grande que la France, et dont les richesses immenses n'ont pas encore été exploitées. Aucun voisinage gênant ou dangereux n'est à redouter là, comme au Tonkin ou au Soudan. Ce qui fait la force de l'Angleterre fera aussi la sécurité de l'île de Madagascar.

Au point de vue militaire, c'est un abri et un centre de ravitaillement pour la flotte française. C'est l'occupation des plus beaux ports de l'Afrique australe, et la route de l'Extrême-Orient, dans le cas où le canal de Suez serait fermé à nos vaisseaux.

Au point de vue de la colonisation, c'est la moins malsaine et la plus fertile de nos possessions d'outre-mer.

Enfin au point de vue industriel et commercial, c'est un vaste champ ouvert à nos capitaux et une source de richesses considérables. Le sol merveilleusement fertile dans la plus grande partie de l'île, se prête à toutes les cultures ; le café notamment

y donne de fort beaux revenus ; il en est de même du cacao, de la vigne [1] et du tabac. Des forêts vierges couvraient autrefois les trois quarts de l'île ; malgré les déboisements il en reste assez pour que l'exploitation des bois précieux et du caoutchouc y soit fort rémunératrice. D'immenses étendues de terrain argileux et rougeâtre ont jusqu'à présent passé pour stériles. Or les missionnaires ont essayé récemment dans ces terres sans valeur la culture de l'ananas, de la vigne et des légumes européens. Les résultats ont été superbes malgré les pronostics des hommes compétents. Les Jésuites ont appris également aux indigènes la culture du blé.

On sait que Madagascar a la forme d'un double amphithéâtre : le côté Est est en pente rapide, le côté Ouest en pente douce ; la partie occidentale de l'île souffre beaucoup de la sécheresse ; mais comme elle est traversée par de nombreux cours d'eau, il serait possible d'y remédier au moyen d'irrigations.

Les côtes et les environs des marécages sont malsains, mais les fièvres y sont moins dangereuses qu'au Tonkin et que dans certaines régions de l'Afrique. A mesure que l'on s'éloigne des rivages, le pays s'élève et la température devient douce et régulière. A une altitude qui varie de 300 à 400 mètres les fièvres disparaissent. Tananarive est située à 1.400 mètres au-dessus du niveau de la mer. Aussi, les habitants de l'Imerina prennent-ils les fièvres comme les Européens lorsqu'ils descendent sur le littoral et n'y observent pas une hygiène rigoureuse. Pendant le mois de février, qui est le plus chaud, la température moyenne de l'Imerina est de 21° centigrades ; pendant le mois de juillet qui est le plus froid, la température moyenne est de 14°. C'est dire combien les Français peuvent s'y acclimater aisément.

Sous Louis XV, l'occupation française étant limitée aux côtes méridionales de l'île, la comtesse de Maudave et ses filles purent séjourner deux ans à Fort-Dauphin sans que leur santé en fût

[1] Une pièce de vin se vend à Tamatave 120 à 150 fr. tandis que les poulets ne valent que 40 centimes, et les porcs 30 fr.

éprouvée. On voit que les côtes elles-mêmes sont en partie habitables.

L'exploitation des mines serait à elle seule une raison suffisante pour l'établissement du protectorat de la France sur Madagascar.

Autrefois, lorsque l'on abordait ce sujet, on citait toujours en première ligne les mines de houille de Bavatoubé. Mais c'est là une des moindres richesses de Madagascar : dans toutes les montagnes du centre, dans les plaines de l'Est et du Nord, on trouve de l'or à fleur de terre, soit dans le sable, soit dans des quartz aurifères. On en conclut avec vraisemblance que le sous-sol doit renfermer des richesses incalculables. Pourtant il n'a pas été possible de pratiquer des sondages permettant d'établir la valeur et la régularité des filons : en effet, le Code malgache punit de dix ans de fers la recherche des métaux précieux. Il n'existe à notre connaissance qu'une exploitation minière importante dans toute l'île, c'est la mine de M. Suberbie.

On assure qu'en cinq ans il en a extrait cinq millions d'or, malgré des difficultés de toute sorte et la rareté de la main-d'œuvre causée par la malveillance du gouvernement hova. MM. Kingdon et Talbot, sujets anglais, ont obtenu pour l'exploitation d'autres mines, une concession très importante dont il n'ont pas encore tiré parti. Mais cette concession n'ayant pas passé par l'intermédiaire du résident français, est nulle en vertu des traités existants, et nous espérons que le gouvernement français saura faire respecter ses droits sur ce point.

Nous avons indiqué [1] dans le sud de l'île l'emplacement d'une mine d'or reconnue il y a cent cinquante ans et qui n'a jamais encore été exploitée.

M. Grandidier a constaté l'existence de beaux gisements de plomb et de cuivre à vingt lieues au sud-ouest de Tananarive. Madagascar possède en outre des mines de manganèse, d'argent, de pétrole, un gisement de bitume, etc. Mais la principale ri-

[1] *Colonisation de Madagascar sous Louis XV* (Challamel 1886).

chesse minière de l'île sera sans doute la production de l'or dès que l'on s'y servira des procédés d'extraction et de traitement des minerais qui sont actuellement employés au Transvaal.

Les lois malgaches restreignent l'esclavage, mais la façon dont la corvée est pratiquée, pèse lourdement sur le peuple et empêche toute colonisation importante à cause de la difficulté de trouver de la main-d'œuvre : en effet, du jour au lendemain et sans aucune indemnité, la reine et les fonctionnaires peuvent réquisitionner pour leur service personnel tous les ouvriers d'une exploitation. D'autre part on prétend que si l'esclavage et la corvée étaient abolis, la main d'œuvre manquerait totalement, les Malgaches ne travaillant pas lorsqu'ils n'y sont pas forcés. La solution serait peut-être de maintenir la corvée en abolissant l'esclavage, et de la réglementer en la limitant aux travaux d'utilité publique.

La forme actuelle du gouvernement de Madagascar est le despotisme absolu, malgré l'existence d'un Conseil d'État. La constitution de 1881 a établi huit ministères qui sont les suivants : Affaires étrangères, Intérieur, Guerre, Justice, Proclamation des lois, Industrie, commerce et agriculture, Trésor public, Instruction publique.

Le premier ministre actuel, Rainilaiarivony, est le mari de la reine ; en fait c'est lui seul qui gouverne.

L'aristocratie étant sous l'influence des pasteurs anglais depuis la conversion de la reine au protestantisme, la politique de la France devra être démocratique et s'appuyer sur les catholiques. Les Jésuites de Madagascar n'ont guère d'influence que sur les basses classes, mais ils y sont très aimés. On compte environ 130.000 catholiques dans le centre de l'île ; les écoles des missionnaires, au nombre de six cents, sont suivies par 23.000 élèves. Le gouvernement hova exerce une pression énergique en faveur des écoles protestantes qu'il est interdit de quitter pour les écoles catholiques. Madagascar connait les bienfaits de l'instruction obligatoire.

Si l'on favorise les catholiques, l'influence de la France s'éta-

blira d'une façon solide et durable. Sans doute le gouvernement de la République a reconnu que l'anticléricalisme n'était pas un article d'exportation ; mais il ne suffit pas de ne pas susciter des embarras aux missionnaires : il faudrait rendre leur tâche plus facile et les aider à multiplier partout leurs écoles, pour que peu à peu l'éducation française soit substituée à l'éducation anglaise.

Les Malgaches sont assez doués sous le rapport musical ; ils aiment à se réunir pour chanter des chœurs qui ne manquent pas d'originalité. Leurs instruments de musique sont tout-à-fait primitifs, mais, lorsqu'ils le peuvent, ils achètent des instruments européens et apprennent à s'en servir. L'architecture et la sculpture sont encore à l'état d'enfance, et c'est principalement sur les tombeaux que s'exerce l'imagination des artistes malgaches. Les ustensiles de ménage sont aussi ornés de figures grossièrement ciselées. M. Rolland[1] signale cependant quelques orfèvres assez habiles à Tananarive.

Les mœurs sont extrêmement relâchées à Madagascar ; pourtant la bigamie est punie d'une amende de dix piastres et dix bœufs. La piastre, monnaie courante de l'île, est notre pièce de 5 francs en argent. On peut se procurer un bœuf pour environ vingt-cinq francs.

Dans cette monarchie absolue, la législation n'a pas échappé complètement aux tendances socialistes : le vol n'est puni que si le voleur a emporté les objets volés ; dans le cas où il les mange sur place il est considéré comme innocent. C'est la consécration du principe socialiste, admis par les théologiens, que le droit de ne pas mourir de faim prime le droit de propriété.

Les salaires des ouvriers libres sont très modiques, 0,40 c. à 0,80 c. par jour à la capitale. Les porteurs se paient ordinairement 17 francs 50 c. pour le trajet de Tananarive aux côtes. Les journaux assurent que le gouvernement français a déjà reçu une demande de concession de chemin de fer de la capitale à Ma-

[1] *La Lecture*, janvier 1895.

junga. Cette dernière ville est destinée à prendre plus d'importance que Tamatave ; d'abord c'est la voie la plus pratique pour aller à Tananarive ; puis la côte occidentale est bien moins exposée aux cyclones que la côte orientale : depuis trente ans l'on n'a signalé que deux cyclones dans la région de Majunga, contre une vingtaine sur les rivages de l'Est. Le port de Majunga sera certainement préférable à celui de Tamatave dès que l'on aura prolongé la jetée existant actuellement.

On sait qu'au nord de l'île, la baie de Diego-Suarez est l'une des plus belles rades du monde ; nous appelons l'attention publique sur Fort-Dauphin à l'extrémité opposée de Madagascar, non seulement au point de vue du port naturel qui peut être amélioré, mais au point de vue de la fertilité et de la salubrité du pays.

Nous ignorons pourquoi cette ancienne résidence du gouverneur de Madagascar au siècle dernier, est abandonnée de nos jours.

Les chiffres du commerce de l'île sont difficiles à indiquer à cause de la façon fantaisiste dont sont administrées les douanes malgaches. M. Louis Henrique, commissaire de l'exposition coloniale en 1889, donnait la somme totale de soixante ou soixante-dix millions par an [1]. M. Martineau évalue en 1894 l'ensemble du commerce à trente millions sur lesquels 24 0/0 sont fournis par la France, et 40 0/0 par l'Angleterre et ses colonies, y compris l'île Maurice.

L'emprunt fait par le gouvernement de Madagascar à la suite de la guerre de 1885 est gagé sur le produit des douanes. La moitié au moins des marchandises passent en contrebande. Mais depuis la récente rupture diplomatique, des agents français ont remplacé avec avantage les agents indigènes à Tamatave et à Majunga.

Le commerce des côtes se réduit à l'élevage, à l'exportation des cuirs et peaux, du riz et du caoutchouc. L'Imerina exporte

[1] *Les Colonies Françaises* (Quantin).

en outre de belles soieries ; c'est la seule partie industrieuse et commerçante de l'île.

L'un des arguments des adversaires de l'expédition de Madagascar, c'est le petit nombre de Français qui consentent à s'expatrier.

Mais on oublie le chiffre important des émigrants qui sont partis depuis dix ans pour l'Amérique et en particulier pour la République Argentine. En 1894 les trois quarts des Européens résidant à Madagascar étaient Français. Puis il y a une pépinière de futurs colons déjà tout acclimatés : ce sont les habitants de la Réunion et de Maurice, si éprouvés par la crise actuelle. Il est à remarquer que dans cette dernière île, possession anglaise depuis quatre-vingt-cinq ans, le nombre des personnes nées en France est supérieur au nombre des personnes nées aux îles britanniques. Une société de colonisation à Madagascar s'est formée à l'île Maurice en 1885, et a recruté de nombreux adhérents. On lisait dans son premier bulletin : « Nous retrouverons à Madagascar, dans cette terre française, la nationalité perdue que nous aurons la certitude, la joie immense de rendre à nos enfants. » Le peu de protection accordé aux colons par le gouvernement de la République a naturellement empêché le développement de cette société ; nous espérons que l'avenir la dédommagera.

Depuis un an une évolution s'est produite dans le marché financier français. La hausse des fonds d'État, les conversions successives, le peu d'appui prêté par le gouvernement aux grandes entreprises industrielles, le nombre croissant des grèves, enfin les progrès du socialisme, ont un peu découragé les capitalistes. Leur attention s'est alors portée sur des valeurs qui semblaient exclusivement réservées aux Anglais plus entreprenants et plus actifs. Les financiers de Londres viennent de gagner des centaines de millions grâce aux mines d'or du Transvaal. Les titres de ces mines émis à 25 francs sont généralement introduits sur le marché de Paris lorsqu'ils ont décuplé de valeur.

Nous voudrions voir plus tard, par un échange de bons pro-

cédés, des titres de mines de Madagascar émis à 25 francs par des capitalistes français et introduits à 300 francs sur les marchés étrangers. Cet emploi des capitaux de notre pays, qui ne semblait pas possible il y a dix ans, l'est devenu actuellement. Tous les mois en effet, l'on signale un chiffre croissant de titres de mines Sud-Africaines qui viennent enrichir les portefeuilles français.

Comme M. de Vogüé, nous souhaiterions de voir concéder la plus grande partie des terrains de Madagascar à des compagnies à charte, analogues à l'ancienne Compagnie des Indes[1]. La célèbre Compagnie Sud-Africaine fondée par M. Cecil Rhodes, offre à cet égard un modèle instructif : les actionnaires n'ont pas encore touché de dividendes, mais ils ne regrettent pourtant pas leur mise de fonds, car ces titres de 25 francs en valent plus de 50 actuellement.

Enfin, il est à désirer que la future colonie ne soit pas trop sous la tutelle du gouvernement, et surtout ne possède pas une trop grande quantité de fonctionnaires. Par contre, en maintenant un certain nombre de Malgaches dans leurs fonctions et titres honorifiques, il importe de bien leur faire comprendre qu'ils sont sous la dépendance des Français.

On paraît avoir renoncé à l'annexion pure et simple de Madagascar, et en somme un protectorat nous semble préférable. Les indigènes sont doux, hospitaliers et faciles à gouverner ; leur nature indolente et paresseuse est une garantie de leur docilité future.

Le peu d'attachement qu'ils ont pour leur gouvernement leur fera accepter aisément le protectorat français pour être débarrassés de la tyrannie actuelle.

Les Sakalaves et la plupart des peuples du littoral fourniront des ouvriers pour les routes et pour l'exploitation des mines ; ils serviront également au recrutement de l'armée coloniale. Les Hovas et peut-être les Betsileos et les Antanosses devien-

[1] Actuellement la reine des Hovas se prétend propriétaire de toute la terre malgache.

dront des peuples civilisés. Leurs défauts, qui sont en partie le résultat de l'injustice et du despotisme de leur gouvernement, s'atténueront peu à peu ; car s'ils sont ignorants et dissimulés, ils ne sont dénués ni de qualités, ni d'intelligence.

« Les Hovas, écrivions-nous il y a neuf ans, ne respectent que ceux qu'ils craignent, et jusqu'à présent nous ne leur avons guère appris à nous craindre. » C'est ce sentiment de respect qu'il faut commencer par leur inspirer et l'expédition actuelle s'en chargera. L'enthousiasme avec lequel nos officiers, nos sous-officiers et nos soldats ont recherché la faveur d'être envoyés à Madagascar est un gage des succès qui les y attendent, et dans quelques semaines, nous en avons le ferme espoir, le drapeau français flottera définitivement à Tananarive.

H. Pouget de St-André.

MISSIONS DIPLOMATIQUES

DE CLAUDE DU BOURG

C'est une physionomie vraiment curieuse que celle de Claude du Bourg, surtout à côté de son frère Anne! Ce dernier, mis brusquement en relief par les événements, champion et martyr de la cause des Réformés en France, joua, dans un drame assez court, un rôle qui a fait de lui un personnage historique : rôle empreint à coup sûr d'austérité, de fermeté et de grandeur. Claude du Bourg, au contraire, eut une vie longue, agitée, pleine de déceptions et terminée d'une manière aussi obscure que misérable.

S'il paraît naturel que les frères du célèbre conseiller au parlement de Paris soient moins connus que lui, il est cependant surprenant qu'une vie d'aventures aussi romanesques que celle de Claude n'ait pas laissé plus de traces. A peine trouve-t-on dans les titres de sa famille quelques simples mentions de son existence. Par contre, un certain nombre d'écrivains [1] l'ont signalée ; et il nous a paru intéressant de réunir les fragments épars dans leurs ouvrages.

Cette vie, disons-le de suite, sans noblesse, sans caractère, — et sans succès —, bien qu'elle montre de rares qualités d'intelligence et d'audace, représente un type bizarre, même dans une période d'étrangetés et de défaillances. Les écrivains dont nous

[1] *Charrière :* Négociations du Levant. — *Harlay :* Corresp. de Turquie. *Pr. de Condé :* Mémoires. — *Haag :* France protestante. — *Aigueperse :* Biographies d'Auvergne. — *Camusat :* Mélanges historiques. — Vte *de Brémond d'Ars :* Jean de Vivonne.

venons de parler ont montré une sévérité excessive envers Claude du Bourg, faute, dans leurs appréciations, de tenir un compte suffisant des troubles du temps et des déplorables exemples qui venaient des princes. Le désordre des esprits, le bouleversement des choses, expliquent, s'ils ne les excusent, bien des tergiversations et beaucoup d'actes politiques douteux, qu'à toute autre époque on ne saurait trop stigmatiser. On peut reprocher à Claude du Bourg, au point de vue de la forme, un style emphatique et ridiculement pompeux, et au fond, ce qui est plus grave, l'ambition la plus effrénée et un manque absolu de principes. De là l'incohérence de son existence; et, on le reconnaîtra, croyons-nous, si l'on ne perd pas de vue sa position faussée dès le début, sa vive intelligence, son activité fiévreuse, surtout son amour-propre, follement exagéré, mais soumis, il faut en convenir, à de bien rudes épreuves.

*
* *

Claude du Bourg naquit, vers 1522, au château de Malozat, en Auvergne, d'Etienne du Bourg, seigneur de Ceilhoux, Guérines, Malozat, etc. (contrôleur général des aides et tailles de la province, puis maître des requêtes de la reine) et de sa première femme, Anne Thomas. Il était neveu d'Antoine du Bourg, chancelier de France, mort à Laon en 1538. Quoique son père, Etienne du Bourg, eût voulu régler, par diverses dispositions, un équitable partage de ses biens entre les douze enfants issus de ses deux mariages, l'entente ne put se faire entre eux qu'à la suite d'une transaction, du 1er janvier 1557. Claude eut, d'après cet accord, la seigneurie de Guérines, dont son père lui avait du reste abandonné la jouissance de son vivant. Il était conseiller du roi, secrétaire des finances et trésorier de l'extraordinaire des guerres, quand, le 21 mars 1557, il fut nommé trésorier général de France à Riom.

Peu de temps après éclata, comme un coup de foudre, la nouvelle du procès d'Anne du Bourg, arrêté à l'issue de la célèbre mercuriale du 10 avril 1559. Nous avons vainement recherché ce

que firent Claude et ses frères pendant ces débats retentissants, qui passionnèrent la France et l'Europe entière dès le commencement, car on y voyait le véritable point de départ du rôle politique des Réformés. Les enfants d'Etienne du Bourg ne s'étaient donné la preuve que d'une bien médiocre affection dans le partage de leur patrimoine ; l'avenir démontra que leurs sentiments politiques n'avaient pas non plus beaucoup d'affinité, puisque chacun des partis, qui allaient se former, put compter l'un d'entre eux dans ses rangs. Il est à croire simplement que la nouvelle de l'arrestation dramatique d'Anne jeta toute sa famille dans une profonde stupeur. Claude cependant accourut de suite à Paris, d'où il reçut l'ordre de sortir dans les vingt-quatre heures. Rien ne prouve qu'il prit une part quelconque à cette tentative d'évasion, essayée comme suprême moyen de salut par Robert Stuart et quelques autres amis du prisonnier[1].

C'est probablement cette démarche qui a donné à croire à la *France Protestante* de MM. Haag que Claude du Bourg avait embrassé le calvinisme, et que les persécutions dont il fut l'objet ne provinrent que de ses croyances religieuses. Un seul frère d'Anne, Gabriel du Bourg, seigneur de Clermont en Gascogne et président au parlement de Toulouse, abjura le catholicisme et joua un rôle important parmi les Réformés. Que Claude fût un fervent catholique, rien ne l'indique ; et, à en juger par sa versatilité politique, il est permis d'en douter. Mais la plupart des causes diverses, qu'il servit, exigeaient qu'il eût au moins l'apparence d'un bon catholique. Quant aux persécutions, elles provinrent de son fait, ou plutôt de l'insuccès persistant qui accompagna ses aventureuses entreprises.

Le 20 décembre 1559, Anne du Bourg mourait en place de Grève ; et de son bûcher naissait la célèbre conspiration d'Amboise. Sans désavouer la victime, ce qui serait odieux à supposer de sa part, Claude du Bourg s'effaça probablement pendant

[1] Voir les Mémoires de Condé.

quelque temps, et put, bientôt après, tant en raison des souvenirs laissés par son oncle le chancelier que par sa persistance dans la religion de ses pères, se rapprocher de la Cour et faire agréer ses services. Mais bientôt son caractère brouillon ajouta au côté déjà fâcheux de sa position pour exciter l'envie et lui aliéner ses principaux appuis.

*
* *

Il venait de recevoir sa nomination au poste d'ambassadeur de France à Constantinople, en 1563, quand il fut révoqué au moment de son départ. C'est ce que nous apprend Charrière [1], en ajoutant qu'on ignore la cause de cette défaveur. Or il est hors de doute que, si cette nomination fut faite pour remplacer M. de Petremol, ambassadeur auprès de la Sublime Porte, la date doit se reporter à la fin de 1562, et non de 1563, car nous connaissons, par lui-même, la cause de la révocation de Claude. Il nous dit, dans un rapport adressé au roi et à son conseil, qu'il fut détenu en prison à la suite de calomnies, « l'espace de vingt-et-un mois et vingt-et-un jours » [2]. Or une pièce, donnée dans les *Mémoires de Condé*, à la date du 25 octobre 1564, fixe l'époque de son emprisonnement dans le courant du mois de janvier 1563. Nous en trouvons même la raison dans cette pièce intitulée : « Oraison prononcée à MM. des Comptes par le seigneur de « Guérine, Maistre C. du Bourg, conseiller du roy et secrétaire « de ses finances, sur laquelle il a été incontinent eslargi des « prisons de la Conciergerie du Palais à Paris, esquelles il es« toit détenu par ordonnance desdits gens des Comptes, avêques « une épistre escrite et envoyée par ledit seigneur du Bourg à « un sien confrère et compagnon d'office. »

Sa mise en liberté mettait à néant le motif injuste de sa si longue détention préventive, qui était une accusation de malversations et de faux.

[1] Négoc. du Levant, tome II, p. 723.
[2] Comme il sera dit plus loin, p. 191.

Le procès retentissant de son frère et les suites qui en résultèrent avaient créé autour de son nom bien des haines. Un de ses puissants ennemis dut saper dans sa base sa faveur naissante et substituer à la charge honorable, qu'il venait de recevoir, un long emprisonnement sous une inculpation infamante.

La lettre, jointe à son mémoire justificatif, ne visait que la situation générale du pays et les déplorables conséquences qu'aurait eues la perte du chancelier de L'Hospital, fort gravement malade quelque temps auparavant.

Peu de jours après sa délivrance, le 15 décembre, Claude adressa au prince de Condé une épitre (également insérée dans les *Mémoires*), sur la fameuse entrevue de ce prince et du cardinal de Lorraine, entrevue qui jeta la consternation dans les rangs des Huguenots. Cette longue missive, en style ampoulé et prétentieux, n'offre pas un bien vif intérêt par elle-même, mais elle indique que Claude du Bourg ne voulait pas rester étranger aux hautes intrigues politiques du moment. En agissant ainsi, il ouvrait à son ambition la possibilité d'une revanche, et, en tous cas, il rendait plus éclatante sa réhabilitation.

Le 1er janvier 1566, il écrivit à la reine Catherine de Médicis une lettre où il indiquait les moyens de réconcilier les Guise, les Montmorency et les Châtillon[1]. L'année suivante, il fit imprimer à Paris : « Lettres escrites et envoyées au Roi et à nosseigneurs « de son privé conseil, du vingt-cinquiesme janvier année pré- « sente mil cinq cens soixante sept, par Claude du Bourg, sei- « gneur de Gueryne, naguères trésorier de France estably à « Riom et secrétaire des finances dudit seigneur, contenant les « moyens de pourvoir aux abus et malversations des finances de « S. M. avec la forme d'en mieux compter »[2].

Ne citons pour mémoire qu'une allégation peu justifiée de la

[1] *Père Anselme :* « Grands officiers de la Couronne ».

[2] Factum impr. à Paris : « chez la vefve Annet Brière, rue des Porées à l'image S. Sébastien. »

France Protestante sur Claude en ce moment : « Quelques-uns « affirment qu'il était alors emprisonné à la Bastille pour cause « de religion ; s'il est vrai qu'il ait été réincarcéré comme hu- « guenot, ce ne peut être qu'après la seconde prise d'armes de « Condé. Nous n'accepterons pas non plus comme authentique « ce que rapporte M. Aigueperse: « que Claude du Bourg fut mis « à la Bastille au retour de son ambassade à Constantinople, « parce qu'on le soupçonnait de calvinisme, mais que, s'étant « justifié, il recouvra sa liberté... »

Ces hypothèses sont absolument dénuées de fondement. En ce moment Claude du Bourg s'était non seulement blanchi entièrement de toute calomnie touchant sa probité et son honneur. mais il avait su s'imposer pour ainsi dire. Quand, au sortir de la Conciergerie, il voulut jouer un rôle au grand jour pour attester encore mieux sa parfaite innocence, et put enfin se rendre compte qu'il ne restait rien dans l'esprit public des allégations infamantes dirigées contre lui, il désira couronner avec éclat l'œuvre de sa réhabilitation morale, et publia un rapport détaillé au roi et à son Conseil sur les finances et les abus qui s'y commettaient. Ce rapport, fort bien reçu, eût été une véritable témérité de sa part, s'il eût mérité, même par une simple imprudence, son long emprisonnement. Agir de la sorte était bien la meilleure des revanches contre ses calomniateurs et peut-être aussi une vengeance contre quelqu'un d'entre eux. Il est évident que la question de sa foi religieuse doit être absolument écartée pour expliquer son emprisonnement. Il est aussi hors de doute qu'après le scandale du procès d'Anne, son frère Claude eût été dépouillé de sa charge de trésorier, s'il n'eût donné des gages certains de sa foi catholique. Et s'il l'eût conservée, dans ce cas, n'aurait-il pas au moins pu passer aussi rapidement de la plus profonde disgrâce à une haute faveur, ainsi que nous allons le voir.

*
* *

Les bonnes dispositions de la Cour ne tardèrent pas à se manifester à l'égard de Claude du Bourg ; car, le 13 mars 1569, il

reçut une importante mission pour Constantinople. La charge d'ambassadeur auprès de la Porte, qui lui avait été si brutalement enlevée jadis, ne pouvait lui être rendue, puisqu'elle était en ce moment occupée avec honneur par M. de Grantrie de Grandchamp. Quelques raisons, que nous ne connaissons pas, mais qui paraissent tenir à ses anciennes fonctions de trésorier, l'avaient mis en relations avec des notabilités importantes du Levant et l'avaient fait désigner tout d'abord pour sa mission. La Cour trouva utile d'user de cet avantage pour résoudre une grosse difficulté, qui venait de surgir entre les gouvernements français et ottoman, et trouva sans doute aussi fort équitable de donner à Du Bourg une éclatante réparation pour le tort qu'on lui avait porté.

Une avanie venait d'être faite au drapeau français : le Grand Seigneur avait fait saisir, dans les eaux d'Alexandrie, plusieurs bâtiments marseillais, en faveur d'un juif, d'origine portugaise, nommé Miguès. En se fixant en Orient, don Juan Miguès avait pris le nom de Joussouf Nasi ou Naxi. A force d'intrigues, il jouit bientôt d'une grande faveur auprès du sultan Sélim II, qui l'avait créé, peu après son avènement, duc de Naxos. Le chef des croyants avait ainsi dépossédé de la souveraineté féodale de cette île une noble famille vénitienne, pour créer à son favori un domaine princier, en ajoutant encore à Naxos plusieurs autres îles de l'Archipel. Cette faveur datait d'assez loin et provenait des présents de l'intrigant. Cette faveur du reste fut si grande et si scandaleuse pour les musulmans que, pour l'expliquer, le bruit courut parmi eux que Sélim n'était pas le fils de Soliman II, mais celui d'une juive, introduite jadis clandestinement dans le harem de Sa Hautesse. Cependant les immenses richesses de Miguès ne lui suffirent pas plus que les exactions les plus révoltantes, qu'il exerçait publiquement sur les particuliers avec l'assentiment de son maître, pour satisfaire aux insatiables désirs du sultan. Aussi le favori, omnipotent par la volonté de Sélim, ne craignit-il pas de se livrer à des revendications inso-

lentes contre les gouvernements sur lesquels il prétendait avoir des créances. Tout d'abord, il s'était mis en lutte contre la France et avait soulevé les difficultés dont il vient d'être parlé. Plus tard, il déploya tout son acharnement contre Venise : on attribua à ses émissaires le terrible incendie de l'arsenal de cette ville ; et bien certainement il fut la cause prépondérante de la désastreuse guerre que dut subir la République. Dans les effusions d'une orgie, le sultan en arriva à promettre à Joussouf, en l'embrassant, la royauté de Chypre, dès qu'il aurait conquis l'île. Dès lors, le juif en porta publiquement le titre ; et il entrevit la réalisation du rêve, longtemps caressé, de se créer une royauté effective sur tous ses coréligionnaires de l'Empire ottoman.

Revenons à Claude du Bourg : parti avec des instructions fort précises de Charles IX et de la reine-mère, qui lui fit un accueil des plus gracieux dans son audience de congé, il arriva à Constantinople le 19 juillet 1569, ainsi qu'il en rendit compte au roi dans son rapport du 30 août suivant. Sa mission consistait à exiger une complète réparation pour l'attentat d'Alexandrie et à faire confirmer les capitulations de François Ier. Après d'adroites négociations, Claude obtint un plein succès et renouvela le traité, qui donnait, vis-à-vis de la Porte, à la France, le premier rang parmi les nations chrétiennes. Ce traité a été imprimé dans les *Mélanges historiques* de Nicolas Camusat et dans la *Collection des traités* de MM. d'Hauterive et de Cussy.

C'est alors qu'enivré de son succès, et voulant se rendre indispensable, Claude oublia, au profit de son ambition, la réserve que lui imposait son mandat. Vis-à-vis de la France, son talent de négociateur croyait pouvoir escompter l'important service qu'il venait de rendre. Relativement à la Sublime-Porte, il avait pu mesurer l'étendue de son influence, puisque les concessions obtenues par lui l'avaient été en dépit des efforts du tout puissant favori. Claude n'hésita pas à tâcher d'annihiler la position de M. de Grandchamp, l'ambassadeur officiel. Celui-ci,

déjà vivement froissé par l'arrivée à Constantinople d'un plénipotentiaire extraordinaire chargé d'une mission qu'on aurait dû, pensait-il, confier à lui seul, fut absolument exaspéré quand il vit son rival comblé d'égards par le Divan, pendant qu'on affectait de ne le considérer lui-même que comme en sous-ordre. Le zèle maladroit de Claude lui fournit bientôt l'occasion de se venger de cet affront.

En dehors de son mandat bien défini et par conséquent bien nettement limité, du Bourg ne craignit pas de prendre sur lui de faire des ouvertures sur des points fort délicats, rendant du reste compte scrupuleusement à Paris de ses pourparlers avec le grand vizir. Il soumettait au premier ministre ottoman des projets fort importants sur l'éventualité possible de l'avènement du duc d'Anjou au trône de Pologne, sur les mariages du roi et de Philippe II avec les filles de l'Empereur, sur les convoitises de la Porte contre Venise, au sujet de l'île de Chypre et enfin sur les vues que l'on prêtait au roi Très Chrétien pour une compétition future à la couronne du Saint-Empire. Ces vues avaient une portée vraiment fort grande, et plus tard le Louvre mit à profit les résultats d'acquiescement obtenus par du Bourg à Constantinople. Mais il était contraire à la dignité royale de ne point mettre un frein à l'intempérante initiative de Claude qu risquait de compromettre les vues d'ensemble de la politique française, en soulevant des questions d'une gravité exceptionnelle.

En attendant que l'expression du mécontentement royal fût parvenu à Constantinople, la lutte ouverte y était imminente entre les deux envoyés de France. Aux rapports officiels de l'ambassade adressés à Paris contre lui, Claude du Bourg répondit en faisant arrêter, par ordre du grand vizir, le 24 octobre 1569, plusieurs membres de la légation française, sous le prétexte que le secrétaire avait, deux jours auparavant, attenté à la vie d'un Roumain attaché à la suite du sieur de Guérines. L'ambassadeur écrivit à la Cour, le 30 octobre, pour se plaindre de cette avanie, qui frappait le souverain autant que lui-même,

et qui se trouvait aggravée par le fait qu'on refusait de lui rendre les prisonniers, de les lui laisser voir, et que son chiffre par suite ne pouvait être retrouvé. Charles IX, outré de l'attitude de Claude du Bourg, avait, dans une lettre autographe adressée à Sélim II, blâmé absolument la conduite de son envoyé extraordinaire, auquel il retirait en même temps tout pouvoir auprès de Sa Hautesse. Le dernier rapport de l'ambassadeur mit le comble au mécontentement du roi, qui fit écrire, le 15 février 1570, une lettre très vive au grand vizir, Mahmoud Sokolly. Après s'être plaint énergiquement de l'arrestation et de l'incarcération prolongée des membres de la légation, cette note sommait la Porte de les rendre immédiatement à l'ambassadeur ; elle priait ensuite le grand vizir de faire arrêter de suite du Bourg et ses serviteurs, pour les remettre ensuite entre les mains de M. de Grandchamp, afin que son seul et véritable chargé d'affaires lui expédiât sans délai ces sujets rebelles pour recevoir un châtiment exemplaire. Le roi terminait en ajoutant que le sieur de Guérines était l'unique cause des difficultés qui auraient pu altérer l'amitié des deux gouvernements,et en exprimant l'espoir que Sa Hautesse punirait très sévèrement ceux de ses propres sujets qui, par de coupables intrigues, s'étaient mêlés avec du Bourg des affaires de France.

Ce dernier était trop intelligent pour ne point comprendre que la passion l'avait entraîné trop loin et qu'il serait, avant peu, désavoué pour le moins. Aussi, avant l'arrivée de la réponse du roi voulut-il, non seulement parer à cette éventualité, qui eût été la moins fâcheuse pour lui, mais tirer même un parti profitable de cette situation si aiguë. Il fallait avant tout aller présenter lui-même sa justification, puis développer de vive voix les avantages qu'aurait pour la France sa nomination au poste d'ambassadeur. Le principal écueil à éviter dans la mise à exécution de ce beau projet était l'accueil, facile à prévoir, qui l'attendait au Louvre. Pour se couvrir et pour donner un poids plus sérieux à ses allégations, il décida le conseil du Grand Seigneur

à envoyer un ambassadeur extraordinaire auprès du roi de France, et à se faire prier lui-même officiellement d'escorter cette mission. La solution de l'impasse où sa folie l'avait engagé était hardie, mais heureusement imaginée : le seul moyen peut-être de réparer une faute énorme. Seulement le moment était déplorablement choisi pour qu'elle eût quelque chance de succès à Paris. La mission de l'envoyé turc Mahmoud causa, dès qu'elle fut connue, une vive sensation de stupeur dans toute l'Europe : le fait était, pour ainsi dire, sans précédent, car on se souvenait à peine de l'ambassade mahométane envoyée jadis à Charlemagne, seul prince chrétien qui en eût reçu. La Cour de France n'éprouva qu'un bien grand ennui d'être en ce moment l'objet d'une pareille exception, si flatteuse qu'elle pût paraître. A l'instant où elle se croyait certaine d'en finir avec les Huguenots, il lui fallait éviter à tout prix une rupture avec Rome et l'Espagne ; et elle ne pouvait pas douter que la mission de Mahmoud n'eût pour objet principal d'entraîner la France dans la guerre projetée contre Venise. Admettre même la possibilité de semblables pourparlers, c'était briser immédiatement toutes relations avec le Saint-Siège et l'Escurial, relations déjà difficiles à maintenir et absolument indispensables pour venir à bout des Calvinistes. D'un autre côté, refuser ouvertement de s'y associer, c'était aggraver une situation également tendue avec la Porte et perdre certainement le fruit des négociations si laborieusement et si nouvellement achevées. Le plus simple était d'arrêter en route, et coûte que coûte, cette malencontreuse ambassade, puisque la lettre du roi enjoignant à du Bourg de ne pas emmener l'envoyé turc et lui annonçant en même temps les mesures prises pour empêcher son entrée en France, s'il passait outre à cette injonction, n'avait plus trouvé le destinataire à Constantinople.

Décidément la chance poursuivait le malheureux Claude ; aux griefs de ses incartades en Orient allait s'ajouter tout le dépit que causait à Paris la difficulté si grave née de sa fâcheuse ini-

tiative. Aussi les instructions données par le Louvre pour entraver la marche de la mission furent-elles formelles, pressantes et générales. Parmi les chargés d'affaires de France, particulièrement avisés de ces ordres, se trouvait un frère de M. de Grandchamp, qui était lui-même ambassadeur en Suisse, c'est-à-dire sur l'une des routes que pouvait suivre la mission turque. Heureux de ces instructions, qui lui donnaient l'occasion de satisfaire à ses rancunes fraternelles contre Claude du Bourg, M. de Grandchamp écrivit, le 4 novembre 1569, un long rapport sur ce qu'il avait appris et les mesures qu'il prenait. En dehors même des désirs connus de la Cour de France, il estimait que des saufs-conduits s'obtiendraient difficilement pour cette bruyante ambassade composée de huit ou neuf Turcs et d'un interprète grec, ce dernier soupçonné du meurtre du comte de Médine, le propre cousin du gouverneur de Milan. Il répondait du reste d'empêcher tout passage de la mission sur le territoire suisse, et croyait bien qu'en raison des armements considérables faits par la Porte contre la Chrétienté l'arrivée par mer était presque impossible, sans que la mission entière fût arrêtée aussitôt. Il finissait en rendant compte des avis qu'il venait d'envoyer aux autres résidents français fixés sur les itinéraires probables de Mahmoud, pour les informer de ces nouvelles[1].

Mais on apprit bientôt avec la plus grande surprise que toutes les prévisions faites pour la voie à suivre par l'ambassade étaient inexactes, et que c'était sur Venise même qu'elle se dirigeait audacieusement. On apprenait du reste presqu'aussitôt qu'elle avait été capturée par l'amiral vénitien, bien qu'aucune hostilité ne fût encore déclarée.

Le grand vizir, en véritable homme d'Etat, avait su résister longtemps aux influences puissantes qui poussaient le Divan à la guerre contre Venise. Il sentait toutes les conséquences fâcheuses qu'entraînerait la rupture de relations commerciales

[1] Voir Charrière.

avec la reine de l'Adriatique, surtout au moment le plus critique des embarras causés à la Porte par la Russie, l'Arabie et la Perse. Ne pouvant plus résister aux partisans de la guerre et comprenant que la Turquie allait avoir sur les bras les flottes les plus formidables des puissances chrétiennes, il céda aux instances de Claude du Bourg et se décida à envoyer cette ambassade en France. Claude lui certifiait que son gouvernement apprécierait toute la valeur d'une pareille dérogation aux usages musulmans en sa faveur, et qu'il serait disposé à entrer dans des projets de diversion fort avantageux. Du Bourg fut donc chargé de conduire la mission, de lui servir de guide, de l'appuyer de son expérience en vue de toutes les difficultés possibles, et de prendre telle direction nouvelle que comporterait la réussite totale ou partielle des projets convenus entre eux. En dehors d'une ligue effective à obtenir contre Venise, la Porte proposait de créer des difficultés à l'Espagne au moyen d'une intervention commune en faveur des Maures de Grenade. En compensation de ces avantages immédiats pour elle, elle promettait son appui pour une compétition du roi à la couronne du Saint-Empire et de Monsieur à la couronne de Pologne.

Claude du Bourg sentant tout ce que sa position personnelle avait de critique, et comprenant que les diverses voies de terre seraient au moins difficiles à suivre, conçut l'idée hardie d'aborder à Venise même. Sur place, les envoyés ottomans feraient une sommation au Sénat pour l'île de Chypre. L'insuccès était certain pour cette demande ; mais, si une insulte était faite par la République à l'ambassade adressée à Charles IX, cette avanie atteindrait l'honneur de la France; et cette violation du droit des gens ne pourrait que seconder le but poursuivi, en amenant une rupture immédiate entre Venise et le Louvre. Quelles que fussent les conséquences de cette témérité nouvelle, Claude espérait qu'elles ne seraient pas pires pour lui que celles de sa conduite antérieure. Elles lui donneraient des chances pour un meilleur accueil, si les événements, en se précipitant, forçaient

la Cour à entrer sans hésitation dans ses vues. En tous cas, une complication quelconque, mais certaine, occasionnerait un retard qu'il saurait mettre à profit pour se mieux rendre compte de ce qui l'attendait à Paris, et prendre ses mesures en conséquence.

Le coup de main, exécuté par l'amiral vénitien traitant la mission turque en réunion de simples forbans, fut une surprise pour tout le monde, mettant à néant les calculs de Claude et débarrassant la Cour de France d'un gros souci. Heureuse de cette solution inespérée, la Cour n'hésita pas à mettre de côté toute susceptibilité et put ainsi ne pas modifier l'orientation de sa politique du moment. Par contre, cet attentat amena la guerre immédiate entre Venise et la Porte, guerre désastreuse pour la République et terminée seulement par la célèbre victoire de Lépante où don Juan d'Autriche sauva la chrétienté.

Pendant toute la guerre, Mahmoud fut retenu à Venise, où il subit des avanies de toutes sortes et courut les plus grands dangers. Dès son arrivée dans cette ville, Claude du Bourg avait reçu l'ordre péremptoire du roi de rentrer en France immédiatement et la défense formelle d'escorter aucun envoyé turc. Une hésitation nouvelle était impossible ; le malheureux Claude n'avait qu'à faire tête à l'orage. La sagesse la plus élémentaire lui disait qu'il ne pouvait sortir de ce mauvais pas, qu'en essayant de prouver qu'il n'avait agi que par ignorance de la volonté royale, et qu'il devait à sa dignité personnelle et à celle de son maître de supplier Sa Majesté d'intervenir pour la mise en liberté de la mission. Il se mit donc en route, se faisant prudemment précéder par un volumineux mémoire écrit de Venise, le 12 janvier 1570, Ce mémoire discutait longuement les inculpations portées par M. de Grandchamp, développait les très réels avantages obtenus par le traité et exposait dans toute leur étendue les confidences secrètes faites par le Grand Vizir sur les désirs de la Porte relatifs au mariage du roi et aux successions aux couronnes du Saint-Empire et de Pologne.

De Milan, Claude arriva à Turin, d'où il adressa, le 3 février, une nouvelle lettre à Charles IX pour se plaindre des violentes mesures prises par le gouverneur de Milan, afin de l'arrêter mort ou vif. De la bouche même du gouverneur, il avait appris que toutes les frontières du duché étaient gardées militairement depuis quinze jours, que son départ et son arrivée avaient été signalés partout, et que des avis avaient été envoyés sur lui de Constantinople, de Naples, de Sicile, de Suisse et de Venise. Ces avis donnaient, disait-il, son signalement complet et prétendaient faussement qu'il était devenu renégat depuis un an et que le Grand Seigneur l'envoyait aux habitants de Grenade pour annoncer l'arrivée d'une armée turque pour le printemps prochain. La lettre se terminait en suppliant le roi d'intervenir auprès du Sénat pour délivrer la mission ottomane envoyée par le Sultan sur la foi de leur commune amitié, et de vouloir bien entendre les propositions si avantageuses que cette ambassade était chargée de lui apporter.

Nous perdons de nouveau, pendant quelque temps, la trace de Claude, qui, suivant toute probabilité et toute justice, il faut le reconnaître, dut être jeté à la Bastille dès son arrivée en France, comme le prétend M. Aigueperse [1]. Tous les véritables services rendus et tous les beaux discours tenus pour se justifier ne pouvaient suffire pour effacer les graves torts de du Bourg dans son attitude vis-à-vis de M. de Grandchamp et surtout les grosses difficultés politiques, que, par zèle, il avait fait naître dans des moments déjà fort critiques.

Toutefois cette disgrâce ne fut pas de longue durée. Les événements se précipitaient, changeant les hommes et les partis en faveur à la Cour. Le gouvernement pensa-t-il que le zèle impétueux de Claude serait désormais tempéré ; ou, après avoir puni les fautes commises, tint-il compte des services rendus ? Nous l'ignorons ; mais il est à croire que l'on voulut tirer parti de la sagacité et des talents de du Bourg, et surtout de sa connaissance

[1] Voir plus haut page 191.

réelle des hommes et des choses de l'Orient. En 1579, il fut nommé « Intendant de la navigation ès mers du Levant et général pour Sa Majesté ès pays et mers du Grand Seigneur ». Sa mise en liberté, dont nous ne connaissons pas l'époque exacte, et surtout cette si importante charge, qui ressemble à une approbation de sa conduite passée, nous paraissent être un témoignage de gratitude du nouveau roi de France. Henri III ne pouvait oublier que la première idée de lui offrir la couronne de Pologne était venue de Constantinople sous l'unique et pressante inspiration de Claude du Bourg, et qu'au milieu des tribulations de son retour celui-ci n'avait cessé d'insister sur ce point de ses négociations.

C'est alors qu'imitant sans doute les exemples si fréquents alors d'ingratitude et de légèreté de cœur qui se donnaient à la Cour, Claude oublia toute retenue et se lança dans des aventures aussi hasardées que celle que nous venons d'esquisser, mais autrement blâmables tant à cause du peu de cœur qu'il montra que par l'absence complète des qualités intellectuelles, dont il avait donné des preuves dans cette première phase de sa vie.

*
* *

Froissé par quelques contradictions ou quelque passedroit, nous le trouvons, dès 1576, dans les rangs des Malcontents, attaché à la fortune du nouveau duc d'Anjou, prince à peine réconcilié avec le roi son frère par la célèbre paix de Beaulieu. François de Valois l'envoyait en mission auprès du roi d'Espagne Philippe II. Arrivé à Madrid le 20 mai 1576, Claude demanda une audience pour le lendemain. C'est ainsi que M. de Saint-Gouard, notre ambassadeur à l'Escurial, apprit la venue de cet importun. Se souvenant des intrigues de du Bourg contre Grandchamp à Constantinople, pensant aussi qu'avec ce passé et sa situation d'envoyé du prince naguères en révolte contre la Couronne, il était prudent et sans risques pour lui de prendre les devants, Saint-Gouard voulut contrecarrer, immédiatement et avant de la

connaître, la mission occulte du mandataire de Monsieur. Il prétendit que Claude était un imposteur sans mandat sérieux « méchant et peu catholique », dans sa lettre du 26 mai au conseiller d'État, Çayas. De son côté du Bourg, comprenant tout ce que son rôle avait de délicat, avait voulu ne pas porter ombrage à l'ambassadeur, et lui fit, peu après son arrivée, une visite de courtoisie. Mais Saint-Gouard le traita aussi durement que dans sa lettre à Çayas. « Ce soir, raconte-t-il, après sa visite, je vis céans « cet ambassadeur extravagant lequel je estonnay des quatre « piés, et si bien que ne sçavait que faire pour réparer ses mani« festes manteries et folies[1]. »

Cependant Philippe II répondit aux instances du chargé d'affaires de France qu'il ne pouvait refuser de recevoir l'envoyé du frère de S. M. Très Chrétienne, et accorda l'audience pour le 30 mai.

Après avoir présenté ses lettres de créance, Claude du Bourg exposa de vive voix l'objet de sa mission. Dans un pompeux discours il crut devoir d'abord justifier le prince de sa révolte armée contre le roi « dans l'intérêt de la Couronne de France ». Il déclara ensuite que Monsieur avait été pressé par plusieurs princes étrangers de se lancer dans diverses entreprises et notamment contre l'Espagne, mais qu'il préférait à ces offres l'amitié de S. M. Catholique, et qu'il la sollicitait de lui accorder cette amitié. Ces insinuations se terminaient par la demande de biens et honneurs pour lier ensemble les deux princes. Cette sollicitation, peu digne de celui qui la faisait, ressortait seule du vague de cette harangue ampoulée. La réponse se fit attendre durant trois semaines, malgré les pressantes lettres de Claude. Saint-Gouard s'indignait, rendait compte à Paris en envenimant tout, et communiquait avec joie au roi Philippe une lettre qu'Henri III lui avait adressée le 16 juin, sur « cette estrange et impertinente mission », que Monsieur ne pouvait avoir ordonnée,

[1] Voir l'ouvrage du V[te] de Brémont d'Ars : *J. de Vivonne*. Les missions de C. du Bourg en Espagne sont l'objet d'un chapitre de ce volume.

assurait-il. Saint-Gouard insistait sur ce que le roi jurait, en terminant, de tirer « un châtiment exemplaire de l'imposteur du Bourg ».

Le 23 juin, cependant, le roi d'Espagne remettait à celui-ci sa réponse au duc d'Anjou. Elle n'était qu'une assurance toute banale de sa royale sympathie. « Le général du Bourg », comme on appelait Claude depuis sa dernière charge, partit sans illusion sur le médiocre résultat de sa mission grotesque et sur le peu de succès personnel qu'il avait obtenu, grâce surtout aux manœuvres de l'ambasseur. Son amour-propre était à peine consolé, en pensant au présent d'une chaîne d'or de 500 écus, que lui avait fait Philippe II.

Ce prince résumait ainsi ses impressions sur le fond et la forme de cette mission, dans sa lettre du 2 juillet 1576 à son ambassadeur à Paris, Don Diego de Çuniga. « Je ne pouvais traiter avec « mépris l'envoyé du Duc. Saint-Gouard est déchaîné contre lui; « il a tout fait pour m'empêcher de lui donner audience, mais « ma politique est de ne mécontenter personne : je veux con- « server l'amitié des deux frères. Sait-on l'avenir? Le duc peut pren- « dre de l'empire sur le roi ; donc il ne faut pas se l'aliéner ». Le 30 juillet, Çuniga répondit, en se faisant l'écho des bruits de la Cour du Louvre, assurait à son maître que Claude du Bourg n'était pas un homme à ménager : « La reine-mère me l'a « traité de grand vaurien et de fou.... Et d'autre part on assure « que cet homme n'oserait se présenter devant le duc d'Anjou ».

On reconnaît bien là Catherine de Médicis et son fils François, qui désavouait au même moment le pauvre général du Bourg dans une lettre écrite à son frère et affectait une colère démesurée contre « ce fourbe, annonçant qu'il allait expédier en Es- « pagne un gentilhomme chargé de détruire là-bas son édifice de « mensonges, et suppliant enfin S. M. de faire arrêter mort ou « vif du Bourg, où qu'il fût ! » C'était du moins la substance d'une lettre du 21 juillet, que Saint-Gouard présenta triomphalement, de la part de son maître, à Philippe II.

Jean de Vivonne, seigneur de Saint-Gouard, malgré son extrême antipathie contre Claude du Bourg, est, par son noble caractère, certainement le moins suspect, comme loyauté, des trois personnages importants qui venaient de porter un nouveau coup à la réputation de Claude dans l'esprit du roi d'Espagne. Il est certain qu'Henri III écrivit, ainsi qu'il est dit, à Saint-Gouard. Il l'est beaucoup moins qu'il eût reçu des plaintes aussi violentes du duc d'Anjou contre son mandataire. S'il les reçut effectivement, il les communiqua à son ambassadeur sans faire un bien grand fond sur la sincérité de son frère, qu'il connaissait trop pour cela. En tous cas, il est acquis qu'en ce moment même le duc d'Anjou affectait de recevoir avec autant de pompe que de bienveillance le général du Bourg dans sa résidence de Bourges et le renvoyait immédiatement après à Madrid, muni de nouvelles instructions. « D'autant, écrivait le duc à Philippe, le 11 août, « que, pour la résollution entière des particularités du trété, « Votre Majesté a desçléré à bouche audit du Bourg qu'elle en « prendroit bientôt résollution, je vous renvoye ledit du Bourg « exprès, suffisamment instruit de mon intention pour en con- « férer et tréter amplement avec Votre Majesté.... »

⁂

Protégé contre le roi par une escorte que lui composa le duc, ainsi qu'il l'annonçait à Philippe II de Perpignan, le 28 août, Claude traversa la France, franchit la frontière et parvint à Barcelone. Mais cette nouvelle mission ne fut heureuse que jusque là ; et une insigne mauvaise chance s'attache aux pas du malheureux.

Le grand prieur de Castille, Don Hernande de Toledo, auquel il fait des confidences, s'empresse d'en informer la Cour de l'Escurial, le 2 septembre. Le 9, Çayas répond en enjoignant au grand prieur d'empêcher à tout prix l'arrivée à Madrid de celui que l'ambassadeur de France traite de « fripon et de fieffé faiseur de dupes ». Philippe II, absolument circonvenu, apostille dans le le même sens une lettre de Çayas, du 15 septembre, déclarant

« qu'il ne veut pas de ce nouvel ennui ». Mais le général du Bourg ne se rebute pas, et continue son voyage, prenant toutefois la précaution de tourner Madrid, afin d'éviter le terrible Saint-Gouard, « cause unique des préventions qu'on a contre lui, » dit-il dans ses lettres à Çayas des 28 août, 13 et 19 sepembre. A cette dernière date l'ambassadeur, bien renseigné sur la marche de son ennemi, adressait au roi catholique une pressante supplique pour « ne vouloir ouir le Bourc, ains me donner pouvoir et as-« sistance que en quelque part que il se puisse retrouvé dans les « païs de son obéissance, je le puisse prandre et envoier les piez « et mains liés à Sa Majesté Très Chrétienne...... » Et, le même jour, pour appuyer cette requête d'un soupçon de menace, il envoyait une note à Çayas : « Je serois très marry d'estre contrainct « en set affaire de fere chause où le service de Sa Majesté Très « Chrestienne et mon debvoir ont à me présipiter, s'il ne lui est « guardé le respect qui est deu...... »

En dehors de cette ultimatum, qui visait son propre départ pour la France sans doute, il faisait écrire le 21 septembre à Philippe par M. Dutarte « que le général n'avait pas mission du duc et qu'il n'avait pas remis au prince les lettres de Sa Majesté Catholique ». Çayas dut certifier à l'irascible ambassadeur de France que ses assertions étaient mal fondées sur ce point, que le général était bien l'envoyé de Monsieur, muni de véritables lettres de créance, et que sa mission de reste ne comportait rien de préjudiciable aux intérêts de la France, auxquels bien certainement son gouvernement ne consentirait jamais à nuire. Ce communiqué annonçait finalement que l'audience royale avait été fixée au 21 septembre. Saint-Gouard se montra furieux et personnellement blessé du peu de succès de ses demandes et de ses menaces. Le 24 septembre Çayas rendit compte au roi que l'ambassadeur de France menaçait sérieusement de son départ, « puisqu'on n'ajoutait foi ni à ce qu'il disait lui-même, ni à ce « qu'affirmait son maître ». Philippe II ennuyé de tout ce bruit, évita Saint-Gouard et déclara qu'il ne voulait plus lui répondre directement.

Du Bourg avait jugé prudent de ne pas affronter lui-même la bourrasque ; il se retira à Tolède pour y attendre le résultat de ses demandes au risque de s'exposer plus directement à la fureur de Saint-Gouard. Après avoir informé Çayas de cette détermination, le 22 septembre, il dut lui écrire de nouveau le lendemain pour le supplier de hâter la réponse du roi, car il n'y avait plus de sécurité pour lui.

Enfin, le 4 octobre, Claude recevait la lettre de Philippe au duc d'Anjou, remplie comme la première de banales assurances de bon vouloir, « qui serait manifesté à la première occasion ». Le résultat était piteux, d'autant plus qu'à la lettre royale était annexé un ordre de départ immédiat pour le général. Celui-ci voulut au moins avoir le bénéfice d'une nouvelle audience qui colorerait un peu l'humiliation de cet ordre si blessant. Il la sollicita, le 8 octobre, mais ne reçut que de nouveaux ordres de départ qui se succédèrent plus pressants, les 13 et 14 octobre.

La fin de ce mois se passe en nouvelles tribulations pour l'infortuné émissaire de Monsieur. La police de Tolède envahit sa demeure pour y faire des perquisitions. Saint-Gouard intercepte ostensiblement sa correspondance avec les ministres et entretient ouvertement des espions à ses trousses. « Despuys six jours il y « a en ceste ville des hommes françoys venuz et envoiez de Ma- « drid pour descouvrir mes actions, écrit-il à Çayas le 11 octo- « bre, le jour de mon partement et le chemin que je doy faire. « Vous sçavez, Monsieur, le risque et la fortune que je cours, si « j'ay occasion de me garder et recommander à Dieu...... »

Exaspéré par ces persécutions et ces avanies, humilié dans son amour-propre, Claude du Bourg a l'énergie de résister toutefois, et trouve dans son esprit fécond en expédients un nouveau prétexte pour renouer des pourparlers avec la Cour.

Sans revenir sur ses démarches antérieures et sur ses griefs personnels, il fit soumettre à Philippe II de merveilleux projets sur la Turquie. Ce prince trouva alors équitable de réparer un peu l'odieux des mesures vexatoires qu'il avait tolérées contre

son hôte et consentit à l'envoi du mémoire proposé. Ces projets, du reste, qui comportaient la coopération du duc d'Anjou, méritaient considération, car ils avaient un but précis, et l'influence du général en Orient était réellement et depuis longtemps prouvée, quoi qu'en pussent dire ses ennemis les plus acharnés.

Satisfait de cette revanche publique, Claude reprend enfin la route de France, sollicitant toutefois encore de Barcelone, le 18 novembre, par l'intermédiaire de Çayas, des lettres de recommandation auprès des Génois et des Siciliens. Il se faisait fort d'obtenir du Divan, en leur faveur, les mêmes privilèges commerciaux qu'il avait acquis à la France. Pour cela il était indispensable d'être bien accueilli à Gênes et à Messine. Ce premier point était la base de ses nouveaux projets.

*
* *

Il était vraiment bien heureux pour Claude du Bourg d'être entré dans cette nouvelle voie, car, dès son arrivée en France, il apprenait que l'appui officiel du duc d'Anjou allait lui manquer. Le prince venait en effet de se réconcilier bruyamment avec son frère et de recevoir le commandement de l'armée de la Loire. Claude du Bourg n'eut alors que la ressource d'aller offrir ses services à Henri de Montmorency-Damville, puis au roi de Navarre. L'accueil fut cordial pour ce frère du grand martyr de la Réforme traqué par les agents de la Cour, auprès du Béarnais, réduit alors à une détresse absolue. Le plan d'attirer sur Aigues-Mortes une flotte ottomane, que du Bourg se faisait fort d'obtenir de la Porte, fut étudié avec soin, puis ajourné comme exécution. Mais, muni d'instructions du roi de Navarre, Claude dut repartir pour Madrid. Cette fois, si le succès était bien problématique encore, le but était absolument précis. En tous cas, le général du Bourg fut heureux de pouvoir sortir de France, où sa vie n'était plus en sûreté, même au prix d'une mission dont la bizarrerie dépasse toute croyance. Henri de Navarre adressait à Philippe II une demande de secours d'argent, colorée sous l'étonnant prétexte

d'une croisade contre les Musulmans. Désireux d'affronter le plus tard possible le théâtre de ses récentes mésaventures avec un mandat, dont il prévoyait bien le médiocre succès, et désireux surtout de reconquérir sur un nouveau terrain un peu de son prestige de diplomate sérieux qu'il sentait légèrement compromis, Claude obtint de modifier son précédent itinéraire. Dans son cerveau fécond venait d'éclore un nouveau projet, dont il tenait à planter les premiers jalons. Son retour en Espagne serait du reste vu plus favorablement, si le dernier plan qu'il avait soumis à l'Escurial avait reçu un commencement d'exécution. Il se rendit donc en Savoie, où il essaya d'ébaucher un projet de mariage entre le prince de Piémont et la sœur d'Henri de Navarre. De là il arriva à Gênes et offrit ses services à la République auprès d'Amurath II, sur lequel il avait autant d'influence que sur Sélim son prédécesseur. Enfin il fit voile sur Barcelone.

La terre espagnole était vraiment un théâtre peu hospitalier pour le malheureux. A peine débarqué, il reçut du vice-roi de Catalogne l'injonction formelle de remplir son mandat par écrit, sans se rapprocher de la Cour. Ce début était, il faut le reconnaître, aussi peu encourageant qu'il était humiliant. Mais il n'y avait qu'à se résigner devant les ordres précis de S. M. Catholique. Le 2 août 1577, Claude envoyait à Philippe II un mémoire dans lequel il dépeignait la situation du roi de Navarre, désespéré des guerres civiles et des malheurs de la France, auxquels ce prince ne voyait de remède possible que dans une diversion contre les Turcs, laquelle pourrait réunir tous les partis en lutte. Ne doutant pas que ces vues n'eussent l'approbation de S. M. Catholique, Henri de Navarre sollicitait de son bon vouloir, pour commencer cette guerre, un prêt de 200,000 écus. Et le même jour, Claude essayait de faire revenir le ministre Çayas à de meilleurs sentiments à son égard, en lui donnant l'avis d'un coup de main projeté, disait-il, par la France sur Barcelone et Valence.

Il fallait vraiment que les disgrâces successives du malheu-

reux lui eussent fait perdre tout bon sens pour qu'il agît de la sorte. Sans parler même de la véritable trahison qu'il commettait en inventant cette fable, il justifiait, en le faisant, auprès de la Cour de Madrid, toutes les accusations de légèreté, d'incohérence et de manque de sérieux, qu'on avait portées contre lui. Français donnant spontanément un avis antipatriotique, dont on pouvait voir presque immédiatement la fausseté ; ami du Grand Seigneur proposant une guerre contre les musulmans ; homme ayant naguère fait parade de foi catholique et se faisant l'agent de ce roi de Navarre que Philippe affectait de ne nommer que le prince de Béarn, Claude devenait digne d'un profond mépris aux yeux de l'austère souverain, auquel dès le premier jour il n'avait inspiré qu'une profonde antipathie !

Aussi quelle déplorable impression dut produire sur ce monarque à principes si rigides la nouvelle folie de Claude, quand, le 24 août, celui-ci, après avoir reçu une vague fin de non-recevoir pour les propositions du roi de Navarre, offrit directement ses propres services à la Couronne d'Espagne !

Exaspéré par l'insuccès de ses dernières missions, dont le ridicule seul avait répondu aux diverses phases, affolé par la certitude des dangers qui l'attendaient en France, le général se plaignait amèrement de la disgrâce où le tenait Henri III. Il se révoltait, osait-il dire, à la pensée des soupçons de son roi sur ce qu'il aurait livré des secrets d'État à l'Espagne, « alors qu'il « n'avait toujours agi que selon la voix de sa conscience de « catholique, afin de servir le prince de la chrétienté le plus « capable de faire le bien ! »

Il offrait de donner la preuve de son bon vouloir, en faisant connaître immédiatement les nouveaux traités, conclus entre la France et Amurath et dont l'exécution serait si préjudiciable à l'Espagne. Il terminait sa supplique en demandant de nouveau d'être appuyé auprès des Gênois pour qu'ils reconnussent ses services à leur valeur.

Saint-Gouard avait tout lieu de triompher, car ses violences

passées et sa haine contre le «per nitieulx personnage » étaient maintenant bien justifiées par la démence de celui-ci, et par ce que ces accusations cessaient certainement d'être calomnieuses. Le 19 août précédent, l'ambassadeur avait écrit à Philippe II : « Je me esbahis comme la terre le peut souffrir », et le 22 juillet 1578 : « Si Le Bourc retournait à vouloir traitter avec Votre « Majesté, Sa Majesté Très Chrétienne la supplye qu'il ne soyt « receu ne ouy, pour ne donner lieu à un homme si pernitieulx, « plein de mensonges, imposture et mauvaise vye, perturbateur « de repos, calumpniateur rachetté du supplice et qui se forge « des négociations à lui-même... »

Mais la nouvelle attitude si coupable de Claude du Bourg, allait recevoir sa punition bien méritée.

*
* *

N'ayant pas reçu de réponse à ses offres personnelles, l'infortuné diplomate dut rentrer en France, d'où il se donna le plaisir d'être le premier à annoncer aux Espagnols la désagréable nouvelle de la paix de Bergerac, par sa lettre datée d'Agen, le 24 septembre. Cette petite vengeance satisfaite, il se trouvait lui-même en face de la triste situation que lui faisait le traité. L'accord des partis en lutte ne pouvait en effet lui être bien favorable, car sa personnalité n'était pas de taille à mériter l'honneur d'être comprise dans une amnistie de rebelles de haute marque. Une seule ressource lui restait, celle de quitter la France au plus tôt; et il ne pouvait le faire que sous le couvert de son ancien protecteur. Le duc d'Anjou accueillit avec bonne grâce sa prière. Ce prince, trouvant dans cet intrigant hardi et intelligent un auxiliaire précieux, avait accordé, depuis longtemps et autant qu'il était en lui de le faire, à Claude du Bourg sa sympathie, qui ne se démentit du reste presque jamais. Le gouvernement royal venait d'ouvrir à l'ambition et à l'activité de Monsieur un horizon nouveau, et espérait ainsi débarrasser le royaume de sa turbulence. Au moment de tenter son entreprise sur les Pays-Bas, le duc d'Anjou trouva utile de se servir du concours de

Claude, en l'envoyant solliciter du Divan une utile diversion par l'envoi d'une flotte sur les côtes d'Espagne. Nul ne pouvait mieux réussir dans cette démarche que le général, qui de son côté ne pouvait rêver une semblable solution à ses cruelles difficultés. Il savourait par avance la joie de se venger de ces maudits Espagnols qui l'avaient abreuvé de tant de déboires. Le but était maintenant bien défini, avec de très grandes chances de réussite; l'accueil le plus sympathique lui était certainement réservé; enfin la situation du prince, qu'il allait servir, était aussi fort nette et devait garantir son mandataire contre toutes les vexations des ambassadeurs français.

Claude partit donc plein d'assurance et d'espoir, comptant réparer avant peu ses humiliantes déceptions, et ne se doutant pas que cette confiance allait elle-même être la cause prochaine de sa perte, en le livrant à la royale rancune de Henri III.

M. du Ferrier, notre ambassadeur à Venise, écrivit au roi le 20 décembre 1578 : « Le trésorier du Bourg duquel V. M. a « souvent ouy parler, est arrivé en cette ville depuis quelques « jours, accompagné de dix ou douze serviteurs, gentilhommes « ou parens, en fort bon équipage, et me dit hier que Monsieur « l'avoit despesché devers le G. S. et obtenir de luy envoyer « quelque grande armée par mer contre le roy d'Espagne afin que « mondit Seig^r par ce moyen trouvast moins de résistance en la « conqueste des Pays-Bas. Et combien que tels propos me sem- « blent fort vains et conformes aux actions précédentes dudit du « Bourg, le voyant résolu de faire ledit voyage, j'ay tant fait qu'il « a différé son partement jusqu'il eust adverty mondit Seig^r des « difficultés qu'il trouveroit à cette entreprise sans quelqu'unes de « ses lettres à ces Seig^rs. Pour lesquelles obtenir, il envoye exprès « son neveu à mondit Seig^r, auquel aussy, suivant l'instance que « ledit du Bourg m'en a faite, j'ay escrit une petite lettre, afin « qu'il ne trouvast mauvois sa demeure. Je vous supplie, Sire, « me faire entendre ce qu'il faut que je face en ce dessus; car « par le moyen de ces Seig^rs on pourra empescher son voyage.

« Mais le meilleur seroit d'envoyer quelqu'un à Constantinople, « car encore qu'il soit empesché de passer par cette ville, il « pourroit bien aller par terre. »

Le 27 décembre, il ajoutait dans une nouvelle lettre relative aux incidents provoqués par la création de l'Ordre du Saint-Esprit : « Le nommé en ma dernière m'a depuis parlé et confirmé ce « qu'il m'avoit dit, et de plus m'a assuré que V. M. estoit bien « advertie de son voyage et occasion d'iceluy. Ce dont j'ay été « plus estonné, m'a prié de mettre une sienne lettre à V. M., « dans ce paquet; ce que je luy ay bien voulu accorder, affin que « que l'on puisse plus avant pénétrer en cette affaire, duquel « V. M. s'il luy plaist, considérera l'importance, mesmes en ce « temps... » Une nouvelle lettre de l'ambassadeur, du 23 janvier 1579, ajoutait : « Le général du Bourg est encore en cette « ville, attendant la réponse de Monsieur, et moy ce que plaira « à V. M. m'escrire sur le contenu en ma dépesche ».

Si la conduite de Claude en Espagne a pu étonner et indigner, celle qu'il tint à Venise paraît absolument incompréhensible. Il avait tout lieu de savoir qu'un excès de confiance est un défaut capital chez un diplomate : il n'avait qu'à se souvenir de ce qu'il avait fait lui-même à maintes reprises. Comment cet homme véritablement intelligent put-il penser qu'il pouvait espérer autre chose qu'une bienveillante neutralité de la part de nos ambassadeurs, après avoir causé des ennuis et des difficultés à tous ceux qu'il avait approchés? Comment supposa-t-il que le roi prendrait un vif intérêt aux projets de Monsieur, dont il n'appuyait les visées nouvelles que pour écarter du Louvre ce frère brouillon et détesté? Etait-il devenu complètement fou en rappelant lui-même son existence au souverain qu'il avait si gravement offensé, alors qu'il ne pouvait espérer raisonnablement son pardon qu'avec du temps et après de réels services?

Sa lettre au roi ressemblait à un véritable acte de démence, si on ne la prenait pas pour une insolence. Trompé par le bon accueil fait par M. du Ferrier, qui se plaisait à lui dire que ses

premiers pas dans la voie politique avaient été faits sous les auspices du chancelier du Bourg, Claude fut plus qu'expansif avec lui. Les Vénitiens n'avaient pas oublié non plus son passage dans leur ville avec la mission arrivée au moment de leur terrible guerre contre les Turcs. La pitoyable réputation du pauvre général, ses projets nouveaux sur Constantinople, la vieille ennemie, ses pourparlers récents avec les Génois si abhorrés, tout concourait à le rendre suspect à la Sérénissime République. Au lieu de patienter, de résoudre les difficultés qu'on lui créait pour s'embarquer ou de poursuivre son voyage par terre, du Bourg fit naïvement appel aux bons offices de l'ambassadeur. Celui-ci ne fit alors que son devoir, en ne voulant pas prendre sur lui de seconder des projets dont l'approbation de son maître ne lui paraissait pas suffisamment démontrée par les assertions de son hôte. Il endort la confiance du malheureux Claude, demande des instructions précises à Paris, et va pouvoir le livrer bientôt à la colère de Henri III, qui sera inexorable. Si les moyens d'agir du chargé d'affaires de France ne sont pas d'une loyauté irréprochable, surtout à cause des souvenirs de gratitude évoqués, il faut reconnaître que son adresse fut aussi grande que l'absurde et incompréhensible naïveté du général du Bourg.

La réponse du roi ne tarda pas à arriver. Le 18 janvier, M. du Ferrier la recevait : « J'ay receu avec vostre lettre celle que le « beau général du Bourg m'a escript, lequel j'ay esté fort aise « de sçavoir qui soit là, et qu'ayez trouvé si honeste moyen de le « y faire séjourner pour avoir loisir de m'advertir de ses nou- « velles. Et d'autant que c'est un personnage que j'ay longtemps « désiré d'avoir en mains pour les trahisons, pratiques et me- « nées qu'il a traitées au désavantage de mon service et de toute « la chrétienté, et que je ne veux perdre l'occasion que Dieu « m'a maintenant suscitée de luy en faire recevoir la punition et « chastiment qu'il mérite, puisqu'il est rendu en lieux où je me « promets en cela tous offices convenables à parfaite et sincère « amitié, tenant pour certain que l'intention de mon frère n'est

« de se servir d'un si pernicieux instrument ; et que s'il a quel-
« ques lettres de luy, il les a extorquées par subornation et sur-
« prise. A cette cause je vous prie et ordonne que, sans différer
« ny perdre un seul moment, vous ayez à le faire saisir et cons-
« tituer prisonnier, en vous adressant à cette fin à ces Seig[rs]
« pour les prier très instamment de ma part, et sur tous les plai-
« sirs qu'ils désirent me faire, de vous le permettre et de porter
« toute l'aide et assistance que besoin sera, tant pour ce faire
« que pour le tenir en bonne et seure garde jusqu'à ce que je
« vous aye sur ce fait entendu ma volonté, et en cela vous
« n'oublierez rien pour les y persuader comme chose qui im-
« porte grandement à mon service. »

Le roi, comme dans toutes les circonstances où sa passion était en jeu et sa volonté vivement excitée, avait ajouté de sa main ce post-scriptum : « J'ay le fait surtout si à cœur que je
« ne dis rien de plus : faites-le connoistre bien à ces Seig[rs]. Je
« me fais fort de mon frère, qu'il se conformera à mon intention,
« et qu'il sçaura tout bon gré à ces Seig[rs] de ce qu'ils auront fait
« pour mon contentement. »

Avoir la preuve d'une nouvelle intrigue de son turbulent frère et tenir sous sa main cet instrument de désordres qui, tout infime qu'il était, avait eu l'audace de résister tant de fois à son autorité, c'était une vive satisfaction pour ce roi, si souvent abreuvé d'amères humiliations et qui pouvait enfin briser sans risques ce sujet rebelle, en se vengeant de la nouvelle perfidie du duc d'Anjou !

Le 6 février, du Ferrier rendait compte au roi de ses démarches pressantes pour obtenir du Sénat l'arrestation et l'extradition de Claude et des grandes difficultés qu'il avait rencontrées pour cela. Malgré la communication du post-scriptum royal, les sénateurs s'étaient d'abord retranchés, pour refuser, derrière plusieurs raisons majeures : les franchises bien établies de leur cité, le titre réel de Claude comme ambassadeur de Monsieur auprès du Grand Seigneur, et l'atteinte que ferait la République

à l'honneur de Son Altesse royale et à celui de Sa Hautesse en autorisant l'arrestation du général. Cependant, après plusieurs jours de délibération et d'actives démarches de M. du Ferrier, le Sénat avait accepté un compromis. L'arrestation de Claude était autorisée ; mais « cette dérogation à d'antiques coutumes pour le bon plaisir du roi de France » entraînait l'obligation expresse que le prisonnier serait immédiatement conduit hors des frontières vénitiennes, mené à La Mirandole ou ailleurs, et que la cour de France prendrait des mesures pour ne pas mettre le Sénat dans l'embarras à ce sujet.

Une telle réponse, sur laquelle il n'y avait pas à revenir du reste, jeta l'ambassadeur dans une terrible perplexité. Ne sachant pas si la comtesse de la Mirandole, malgré ses ardentes sympathies pour la France, pourrait recevoir et garder le prisonnier, ne voulant pas assumer la responsabilité d'une décision importante dans une affaire si délicate sans les instructions de Paris, qui ne pouvaient lui parvenir avant quinze jours, du Ferrier sollicita ce délai. Cette nouvelle demande fut octroyée encore, mais avec l'obligation que du Bourg serait gardé à vue dans le propre logis de l'ambassadeur pendant ce temps, car une notable partie de la ville, irritée de cette violation des coutumes, était en ébullition et menaçait de forcer les prisons pour délivrer l'hôte de la cité.

M. du Ferrier rend compte à Paris de cette situation tendue, mais craint aussitôt de n'avoir pas été assez pressant ni assez explicite. Le lendemain même, 7 février, il écrit de nouveau pour exposer ce qu'a de poignant son embarras et pour supplier le conseil du roi de choisir une solution quelconque parmi celles qu'il propose, mais pour redire qu'il faut à tout prix agir sans le moindre retard. Il déclare que, pour peu que le prisonnier soit gardé à la légation, il sera sûrement enlevé de son logis par le peuple qui s'est monté et ne dissimule plus sa fureur. Le Sénat, en accordant l'arrestation de Claude, a prévenu qu'il ne répondait de rien, la garde devant être entièrement à la charge de

l'ambassadeur. Le Sénat même semble souhaiter, après avoir fait cette grande concession au roi, et s'être dégagé par avance de toute responsabilité ultérieure, qu'une avanie soit faite par la populace. Il regagnerait de la sorte, en la laissant faire, sa popularité gravement compromise par ce que ses concitoyens traitent de faiblesse, et il aurait un bien précieux précédent pour refuser à l'avenir absolument des demandes aussi désagréables. L'honneur de la France exige donc que du Bourg soit emmené immédiatement hors du territoire vénitien. Il est hors de doute que, si les prisons de la comtesse de la Mirandole restent fermées, on ne peut espérer des autres princes voisins, moins bien disposés pour notre pays, un semblable service. Conduire le prisonnier en France est une solution à peu près irréalisable : la route est longue, les dépenses seront énormes, et l'enlèvement de Claude plus que probable en dépit des plus grandes précautions. L'expédient le plus sûr, en attendant la réponse de Paris, était l'envoi d'un exprès au duc de Ferrare pour le prier, au nom du roi, de recevoir du Bourg, si la comtesse de la Mirandole ne pouvait le faire. Au pis aller, et si la situation empirait, le général serait dirigé sur Milan par les soins de l'ambassadeur, assuré que les autorités espagnoles se chargeraient très volontiers de le débarrasser du prisonnier. Le bruit courait en effet que l'influence de S. M. Catholique avait surtout pesé sur la décision du Sénat ; ce qui était une humiliation pour la France ajoutée aux difficultés déjà existantes. Du Ferrier terminait son long rapport en annonçant que l'ambassade venait de recevoir des autorités vénitiennes tous les papiers saisis au domicile du général. Il y avait trouvé entre autres choses les saufs-conduits du duc de Savoie et du gouverneur de Milan, des documents relatifs aux projets de mariage entre le prince de Piémont et la princesse de Navare, et les lettres de créance de Monsieur pour du Bourg auprès du sultan et du grand vizir.

*
* *

Cependant, si les instructions impatiemment attendues de

Paris n'arrivaient pas assez vite au gré de du Ferrier, tous ces incidents avaient fait grand bruit en France. Ils pouvaient occasionner de graves difficultés à l'étranger et provoquer une nouvelle rupture entre la Cour et le duc d'Anjou,pour lequel ils étaient une indéniable insulte. Ce prince répugna-t-il à sacrifier de nouveau la paix publique à cette injure, ou se fit-il l'illusion qu'en couvrant officiellement son envoyé il obtiendrait la cessation de ces persécutions ? Nous l'ignorons ; toutefois nous ne devons pas passer sous silence les démarches faites en ce moment par Monsieur en faveur de Claude. Si elles ne sauvegardèrent pas par leur réussite toute la dignité du frère du roi, elles sont bien à son honneur, d'autant plus qu'elles émanaient d'un prince aussi égoïste qu'ingrat.

Les 21 et 23 février 1579, il envoyait à M. du Ferrier des instructions, bien naïves peut-être, à ce sujet : « Je vous prie d'asseurer ces Seig^rs qu'ils auront toujours part à mes bonnes fortunes, favorisant et assistant ledit du Bourg en tout ce que verrez servir au bien de sa despêche. Et pour lui aider à subvenir aux frais de son voyage, n'ayant pour le présent moyen de luy en envoyer de deçà à cause des grandes dépenses qu'il me faut porter, je vous prie adviser si vous pourrez trouver personnage qui veuille prester mil escus pistolletz d'Italie, desquels vous répondrez, pour moy. Ayant esté adverty que le général du Bourg, que vous sçavez être employé pour mon service, a esté emprisonné par commandement du roy, j'écris à S. M. pour la supplier permettre que son innocence soit connue et que sous faux donné à entendre l'on ne le travaille point. A quoy je vous prie tenir la main, sur tant que vous désirez me faisir plaisir. »

M. du Ferrier avait mille raisons pour ne pas se déjuger afin d'être agréable au prince : il connaissait trop bien les volontés du roi et s'était trop avancé pour reculer désormais. Il ne fit que chercher à gagner du temps pour répondre jusqu'à ce qu'il fût débarrassé du prisonnier. Le 30 mars, il put enfin s'excuser

et déclarait à Monsieur : « N'y pouvant estre rien fait sans l'ex-
« près commandement du roy, pour estre sa charge de si
« grande importance que vous avez entendu de S. M., je veux
« espérer que vous prendrez en bonne part mes excuses et me
« réserverez pour une autre occasion..... »

Par le même courrier, il informait Henri III des manœuvres que du Bourg employait pour se faire relâcher: « J'ay esté ad-
« verty que ce folastre avait fait présenter à ces Seig^rs^ les lettres
« que Monsieur leur avait escrites pour sa délivrance, lesquels
« m'ont envoyé un de leurs principaux secrétaires pour me faire
« entendre la réponse qu'ils ont délibéré de faire à mondit
« Seig^r^, que ce qu'ils ont fait à votre prière n'avoit esté que
« pour le bien de V. M. et du sien, comme ils feront tou-
« jours..... »

***

On croit lire dans ces expressions dégagées la joie de l'ambassadeur de s'être enfin tiré très heureusement de cette affaire si épineuse, où son amour-propre personnel et le service de son maître avaient été si fortement engagés. Les 6 et 19 mars précédents, il avait pu rendre compte au roi des détails de la translation de Claude à la forterese de la Mirandole, après l'avoir différée jusqu'à l'arrivée des réponses qu'il demandait de tous côtés. « Je me suis enfin résolu d'envoyer le général Bourg hors
« l'estat de ces Seig^rs^, lesquels se sont montrés soigneux à le
« faire conduire seurement jusques en l'estat du duc de Fer-
« rare et à le consigner es mains de ses officiers. Ledit s^r^ duc
« envoya jusqu'aux confins de son estat envion IIII^c^ hommes
« par eau et par terre pour le recevoir des mains des ministres
« de ces Seig^rs^ ; et fut mené à Ferrare et mis en prison sans que
« personne peust parler à luy jusques à ce qu'il partit pour
« aller à la Mirande, où il sera, attendant vostre commande-
« ment, logé dans la grande tour du chasteau, et en la propre
« chambre où le feu comte de Mirande dernier décéda. Ledit
« S^r^ duc adverty des petites forces de ladite comtesse et du dan-

« ger qu'il y avait pour raison du grand nombre des bannis quy « sont en ce pays, voulut que ses gens conduisent ledit prison- « nier jusques en dedans de ladite Mirande. Lequel ne fut pas « sitost mis dans la tour qu'il voulut persuader ladite comtesse « que j'avois escrit à S.M.d'abandonner sa protection pour ne luy « servir que de despence, dont cette bonne dame est entrée en « grande frayeur, ayant sceu d'ailleurs la venue du Sr Louis pour « espouser sa femme, et pense que ce soit pour le faire entrer « dans la Mirande et l'en chasser. J'ay tasché de la dissuader « de ces fausses opinions, la priant de ne laisser parler à aucun « ledit du Bourg, ains le mettre en prison estroite. Car, quand « il n'y auroit autre charge contre luy que de l'avoir mise en « défiance et donné occasion de prendre autre party, et par ce « moyen faire perdre à votre Couronne la protection de cette « place, cette trahison basteroit pour le faire pendre et estran- « gler. Mais cette dame est si bonne nature qu'elle n'en fera « rien, et le traitera à ses dépens trop mieux qu'il ne serait « chez soy. Car pourtant que je n'ay pas opinion qu'il face grande « diligence pour continuer son voyage du Levant, veu que son « argent et besongnes ne scauroient valoir au plus huit cents « escus, et si preschoit partout qu'il en avoit plus de dix mil, « conduisant avec soy une infinité de bélistres... »

Mais du Ferrier avait tort de se réjouir si vite de son succès. Des instructions royales venaient peu après empoisonner sa joie par l'ordre d'obtenir l'extradition immédiate d'un autre français compromis lors des derniers troubles. Dans un rapport du mois de juin 1579, l'ambassadeur se plaignait amèrement de ce fâcheux contre-temps : « Ces seig^rs estoient bien marris qu'en par- « lant dudit Bourg je n'eusse aussi parlé de l'autre, car l'exé- « cution eust pu estre faicte contre tous deux comme complices « du même crime. Je leur fis entendre combien cette affaire « vous estoit à cœur et de voir que tels personnages de si mes- « chante et malheureuse vie et fugitifs de votre royaume trou- « vassent leur asile et franchisse en cette ville, mesmes pour y

« vivre si licentieusement et débordement comme cestuy-ci, et « que si cette capture estoit si répugnante à leurs anciennes cou- « tumes, que pour le moins ils en voulussent eux-mêmes faire « la punition. Après avoir délibéré autres huits jours et com- « mandé à leur chancellerie de bien feuilleter leurs registres et « voir si par iceux apparaistroit d'un semblable faict, ils m'ont « fait entendre le rapport dudit chancelier du tout contraire à « ce que j'avois proposé, et comme semblable demande avoit « été refusée à plusieurs papes et empereurs; et entre autres « sont nomméż dans leurs registres, pape Frenese et l'empereur « Charles Ve, et non pour autre raison que pour la mémoire « que leur ville a esté fondée par des personnes bannies et fugi- « tives. Sur quoy je ne suis peu contenir de dire qu'elle ne se- « roit devenue si grande et admirable, si les fondations d'icelle « eussent esté de si meschante condition, si bien ils estoient « personnes misérables fugitifs, chassez de la fureur du roy « Attila qui les contraint de se réfugier en ces lagunes. Mais « tout cela n'a de rien servy envers la plus grande part... »

Comme couronnement au dépit de son insuccès, le malheureux ambassadeur apprenait qu'on faisait à la Cour des rapports injurieux et très malveillants sur son compte. Aussi dans une fort longue lettre il se plaignit au roi de cette injuste appréciation de ses services : « J'ai faict les meilleurs offices pour per- « suader ces Seigrs que celui, duquel vous m'avez escrit, fût mis « prisonnier, et voyant qu'il m'estoit imposible de l'obtenir, j'ay « obtenu d'eux que luy sera fait commandement de partir dans « trois jours de cette ville et de tout leur état, lequel n'a pu en- « core estre signifié, d'autant que se tient plus caché que ne « souloit, tant à cause de la crainte d'estre mis en prison, sçai- « chant la poursuite que j'en faisois...

« Je vouldrois que ceux qui jugent par delà de mes actions « sçeussent bien l'occasion que je pouvois avoir de favorir le « général du Bourg, qui a esté nepveu d'un chancelier de « France par le moyen duquel j'ai receu en ma jeunesse faveur

« et dignitez de feu roy François, votre ayeul ; et toutefois je
« n'ay rien oublié de mon debvoir pour conduire son dit nepveu
« là où il est ; car par là ils seront assez persuadez de la sincé-
« rité dont j'ai deu user envers cestuy-ci, lequel je n'ay onc-
« ques veu et ne scay d'où il est, ny jamais ouy parler du nom
« duquel il est appelé par vos lettres non plus que de celluy
« qu'il a donné par deça. La vérité est que du commencement
« qu'il y arriva, il vint à mon logis et y a mangé comme font
« les autres Français de quelque qualité qu'ils soient. Mais si
« ses malheureuses et détestables qualitéz n'eussent esté
« cogneues, à grand peine feust-il revenu la seconde fois,
« cognoissant assez l'entrée et familiarité que doivent avoir aux
« logis de vos ambassadeurs tels galants, desquels tout s'en
« faut que je veuille favorir, que, s'il ne restoit qu'à faute de
« bourreau, je voudrois moy-même l'estre pour purger le
« monde de telles et semblables pestes..... »

Mais il y avait quelque chose qui importait plus à Henri III que ces lamentations de du Ferrier, c'était de calmer l'indisposition réelle de la Sérénissime République qu'avaient fait naître malgré tout contre lui ces dernières démarches, et de persuader au Sénat qu'il prenait sur lui l'entière responsabilité de l'arrestation de du Bourg vis-à-vis des susceptibilités de la Porte. Il y avait aussi à fournir au Divan des explications suffisantes pour justifier cet attentat véritable à son honneur. M. de Germigny fut donc envoyé en ambassade extraordinaire pour remplir cette double mission et terminer en même temps quelques nouvelles difficultés pendantes avec le gouvernement ottoman.

Une partie des instructions reçues par ce diplomate mérite d'être citée : « Etant choses deues entre princes et potentats de
« prester main et faveur les uns aux autres en la poursuite et
« punition de leurs subjects atteints, comme est ledit du Bourg,
« de crimes importants à leurs personnes et estats ; mais de
« telles conséquences à leur seureté qu'elle doit estre nécessai-
« rement observée, afin d'oster toute espérance de refuge à

« ceux de leurs susdits sujets qui auroient le cœur si mauvois « de conspirer semblables mechancetez, et par ce moyen les en « divertir ; et d'autant que ledit du Bourg s'est voulu artificieu- « sement couvrir de quelque délégation et charge de Monsei- « gneur frère de S. M., ledit Sr de Germigny représentera là- « dessus bien clairement la grande union, parfaite amitié et in- « telligence, qui est entre elle et mon dit Seigr ; par où S. H. « pourra estre éclaircie du peu d'apparence qu'il y a qu'il vou- « loit advouer ledit du Bourg, assez cogneu en toute l'Europe « pour tel qu'il est ; et surtout taschera faire en sorte que le « G. S. connoisse n'avoir en cela rien esté faict par ladite sei- « gneurie de Venise qu'elle ne deut à S. M., et dont il ait occa- « sion de se tenir offensé..... »

*
* *

La loyauté et la sincérité ne sont certainement pas des vertus indispensables pour les communications diplomatiques, et le passé de Claude du Bourg méritait à coup sûr ce qu'il y avait d'a-normal et de brutal dans la vengeance que tirait de lui son légitime souverain, si souvent et si grandement offensé. Mais il paraît bien pitoyable pour l'honneur d'un roi de France, même celui de Henri III, qu'il ait expliqué sa conduite à l'étranger en se basant surtout sur une fausseté. Claude était victime de sa foi dans la protection que devaient lui assurer ses véritables pouvoirs donnés par le duc d'Anjou. Ces lettres de créance avaient été vues à Venise par le Sénat et signalées par du Ferrier ; Monsieur avait protesté à cause d'elles contre l'avanie qu'on lui faisait. Et la Cour de France niait qu'elles existassent !

Quoi qu'il en soit, et après bien des pourparlers à ce sujet de M. de Germigny tant à Venise qu'à Constantinople, des intérêts majeurs étant en jeu, on oublia bientôt le sort du malheureux Claude du Bourg, qui s'éteignit dans son cachot de la Mirandole pendant les premiers mois de 1580.

Ainsi se termina bien misérablement cette existance si tour-

mentée, dont les péripéties forment une véritable odyssée, et dont le triste héros paya bien cruellement les erreurs.

S'il se laissa entraîner à de bien coupables manœuvres, Claude du Bourg fit certainement preuve d'un fond d'énergie considérable, d'une intelligence peu ordinaire et de véritables talents diplomatiques, qui eussent pu rendre de grands services à son pays en lui laissant une belle page dans l'histoire! Avec un savoir-faire remarquable, il avait su sortir d'une position faussée par le souvenir de son frère, et, après d'iniques persécutions, où son honneur était en jeu, obtenir une charge des plus belles malgré une série de fautes de tact. Puis par dépit, il s'était jeté dans l'opposition ouverte, dès que sa conduite maladroite eut encore diminué le faveur qu'il avait su reconquérir.

Que pouvait devenir dans ces temps difficiles un obscur comparse du triste François de Valois? L'autorité royale se montra d'autant plus inflexible pour les serviteurs de ce prince sans cesse en rébellion, qu'elle était obligée à plus de ménagements envers lui. Ainsi que leur mère, tous les enfants de Catherine de Médicis montrèrent peu de générosité à l'égard des hommes qui les gênaient maladroitement, sans avoir par eux-mêmes assez de puissance pour être ménagés.

Désavoué pour le passé, écrasé sous les inculpations les plus violentes, Claude du Bourg comprit qu'il était irrévocablement perdu et se jeta dès lors dans les plus folles entreprises, pour être bientôt après délaissé, sous prétexte de raison d'État, par ceux même sur l'appui desquels il se croyait le droit de compter. Son rôle diplomatique, dont les missions si variées furent la plupart ébauchées par lui-même, est connu par quelques-unes de ses nombreuses lettres, et par les correspondances officielles des chancelleries. Le si grand tort de ne jamais réussir complètement, les échecs presque constants que son talent fit subir à nos ambassadeurs et qui lui valurent les épithètes violentes et injurieuses de ceux-ci, sont la très logique explication de sa médiocre figure dans les rôles, assez pitoyables du reste, qu'il joua partout. Le jugement le plus équitable qui puisse, à notre avis, être

formulé sur cette existence remuante, doit se résumer en ceci. En tout autre temps que cette fin du XVI[e] siècle, il n'y aurait pas d'excuses possibles pour ses intrigues, positivement blâmables, puisque, par ambition personnelle, le sieur de Guerines ne cessait, à l'étranger, de faire obstacle à la politique de son pays. Mais pour ne point être injuste, et après avoir constaté qu'il n'avait ni un esprit rassis, ni des sentiments fort élevés, on ne peut accepter pour lui les reproches unanimes qu'on lui prodigue, d'une avarice sordide et d'une intelligence médiocre. S'il n'eût payé autant de ses ressources privées que de sa personne, il n'eût certainement pas pu mener à bout certaines de ses missions lointaines, au milieu d'embûches de toutes sortes et avec l'obligation d'énormes dépenses. Le dépit des ambassadeurs sur les difficultés sans nombre que Claude leur créait, et l'incontestable influence qu'il savait prendre contre la leur dans les Cours auprès desquelles ils étaient accrédités, donneraient une bien médiocre mesure de leur savoir-faire, si l'ineptie que tous prêtent à Claude avait été justifiée. Les nombreuses lettres enfin que le roi écrivit à ses agents à l'étranger, pour qu'ils expliquassent son arrestation, indiquent bien sa valeur.

En résumé, après avoir constaté que Claude du Bourg n'était digne que de bien peu d'estime, nous croyons qu'un homme ordinaire n'eut certainement pu faire autant que lui, n'eût point excité autant de haines violentes, et n'eût point mérité que son emprisonnement final valût la peine d'être aussi amplement justifié à l'étranger !

H. du Bourg.

UN COLLABORATEUR DE RICHELIEU ET DE MAZARIN

BERNARD DU PLESSIS-BESANÇON

(1600-1670)

(*Suite*).

Bernard partit de Paris dans les premiers jours du mois de mai 1644. Ses fonctions militaires permirent cette fois encore de donner un prétexte plausible à son voyage, sans exciter la défiance des impériaux et des Espagnols, et l'on annonça qu'il allait négocier un échange de prisonniers. D'après ses instructions, il devait demander la coopération militaire du duc de Lorraine avec les troupes françaises ; la remise de la forteresse de la Motte-en-Argonne, véritable nid d'aigle d'où les bandes de Charles répandaient la terreur dans le Bassigny ; enfin, s'efforcer d'amener le prince lorrain à livrer à la France les places de Spire et de Worms qu'il occupait pour l'empereur. A ce prix, nous étions disposés à faire la paix avec Charles de Lorraine et à lui rendre la jouissance de ses États, en retenant seulement quelques places de sûreté. En cas de conquêtes territoriales en Franche-Comté, nous nous engagions en outre à lui en assurer une part. Avant de voir le prince, du Plessis-Besançon crut utile de se rendre à Hombourg auprès de Mme de Cantecroix, à qui il fit connaître une partie de ses instructions. Il est permis de penser toutefois que les assurances banales d'attachement qu'il reçut d'elle demeurèrent sans conséquence appréciable sur la suite des négociations.

Arrivé le 22 mai à Worms, aupres du duc, du Plessis-Besançon amena Charles de Lorraine, après d'assez longs pourparlers, à accepter la plupart de nos conditions. Puis, il revint à Paris au commencement de juin pour y recevoir les instructions complémentaires du cardinal. Il ne fit qu'y prendre barre, et retourna presque immédiatement près du duc à Gemingen, non loin de Coblence. Le 24 juin, un projet de traité en bonne et due forme fut arrêté entre du Plessis-Besançon et le duc Charles et paraphé par les deux parties. Par cet arrangement qui rétablissait la paix entre la France et la Lorraine, le duc s'engageait avec ses troupes au service de la reine-régente, remettait à titre de gage entre nos mains la forteresse de la Motte, qui devait lui être rendue à la paix générale, rentrait en possession de ses États de Lorraine et du duché de Bar en abandonnant à la France la complète propriété des places fortes de Stenay et de Jametz et nous reconnaissait le droit d'occuper Nancy et Clermont, sous certaines conditions, jusqu'à la conclusion du traité de paix que les plénipotentiaires des couronnes préparaient à Münster. Le prince lorrain nous accordait en outre libre passage à travers ses États pour aller en Alsace, en France-Comté et en Allemagne. Enfin, Charles s'engageait à pardonner à ceux de ses sujets qui avaient embrassé notre parti. Avant d'apposer définitivement sa signature au bas de cet acte, du Plessis-Besançon fut encore contraint de retourner à Paris. Il emmenait avec lui le chancelier et l'un des principaux secrétaires du duc de Lorraine, comme garants de la parole de leur maître. Sans considérer comme certaine la réussite de sa mission, Bernard paraît avoir été cependant convaincu à ce moment de la prochaine conclusion du traité. Il formulait cet espoir dans une lettre qu'il écrivit de Metz, le 27 juin, au duc d'Anguien.

En dépit des précautions prises pour dissimuler le but de ce voyage, les Espagnols étaient cependant tenus au courant de nos négociations, soit par leurs propres espions, soit par le duc lui-même qui avait un intérêt manifeste à ne pas leur laisser ignorer les avances que lui faisait la France. Serré de près

dans Gravelines par le duc d'Orléans, don Fernando de Solis insistait à ce même moment pour être promptement secouru, et les Espagnols pressaient Charles de Lorraine de venir en aide à la place assiégée. Peut-être profitèrent-ils de l'absence de du Plessis-Besançon pour exercer une influence décisive sur l'esprit vacillant du prince ; peut-être le duc Charles n'eût-il en réalité jamais l'intention de traiter sérieusement avec nous. La situation, dans tous les cas, se trouva profondément changée, lorsque le 17 juillet, Bernard revint à Metz pour avoir avec le duc Charles l'entrevue finale au cours de laquelle devaient être échangées les signatures. En vain chercha-t-il à rejoindre le prince lorrain ou madame de Cantecroix devenus dès lors introuvables. Pendant près d'un mois, il demeura errant dans les environs de Metz et de Sedan, ayant chaque jour d'inutiles pourparlers avec des agents du duc Charles qui ne purent lui présenter que des explications embarrassées et d'assez mauvaises défaites. Enfin, il rompit la négociation dans les derniers jours d'août, et revint à Paris ayant acquis la certitude que le duc de Lorraine venait de renouveler ses engagements avec les Espagnols. Le résultat de cette mission ne fut cependant pas nul pour la France. Elle tint, durant plusieurs mois, les troupes du duc Charles éloignées du théâtre de la guerre et nous permit de terminer victorieusement le siège de Gravelines que l'arrivée du contingent lorrain nous eût sans doute obligés de lever. Sans se déconcerter, Mazarin se vanta bien haut de n'avoir pas eu d'autre but en nouant avec le duc Charles des pourparlers dont d'avance il prévoyait l'issue.

Dans les entretiens qu'il avait eus quelques mois auparavant à Bruxelles avec don Francisco de Mello, du Plessis-Besançon avait su observer une mesure si discrète; l'intérêt qu'il avait témoigné au gouverneur-général des Pays-Bas avait paru si sincère que, loin de blesser celui-ci par des propositions qu'un mot imprudent eut pu facilement rendre offensantes, il avait noué au cours de son voyage les relations les plus amicales avec Mello. Aussi, quand le capitaine-général pendant l'été de 1644,

rappelé par Philippe IV et voulant rentrer en Espagne, demanda à la régente l'autorisation de traverser la France, le cardinal pensa-t-il à mettre à profit cette intimité pour essayer encore une fois de gagner à notre cause ce serviteur étranger du roi catholique que la fortune avait mis en possession de tous les secrets d'Etat de nos ennemis. Un passeport fut donné à Mello pour lui et sa famille, et, sous prétexte de rendre honneur à l'illustre général, du Plessis-Besançon fut chargé de l'accompagner pendant tout le temps qu'il demeurerait sur notre territoire. Bernard rejoignit Mello non loin de Péronne, et ne se sépara de lui que près de Bordeaux. Le capitaine-général se faisant suivre d'un train de cent cinquante personnes et de près de deux cents chevaux, n'avançait qu'à petites journées. Il mit près d'un mois à faire ce voyage. Les entretiens journaliers de du Plessis-Besançon avec le généralissime espagnol portèrent surtout sur les moyens de procurer aux deux pays une paix ardemment souhaitée. Délivré des préoccupations qui l'assiégeaient quelques mois auparavant, Mello se croyait alors appelé à remplir bientôt les fonctions de premier ministre à Madrid. Sachant que chacune de ses paroles serait rapportée à Mazarin, il fit d'habiles insinuations pour nous amener à nouer, en dehors du Congrès de Münster des négociations séparées avec son maître et suggéra comme éminemment avantageuse pour les deux peuples l'idée d'un traité consacrant le mariage du jeune roi Louis XIV avec une des filles de l'empereur ou du roi d'Espagne. Qui peut assurer que cet expédient, dont la réalisation devait, en 1659, servir de base à la paix, ne fut pas pour la première fois mis en avant au cours de ces entretiens intimes dans le carrosse qui emportait les deux hommes d'État vers ces mêmes Pyrénées au pied desquelles don Luis de Haro devait, quelques années plus tard, signer le pacte d'union de Louis avec l'infante Marie-Thérèse ?

Pendant ce voyage, des ambassadeurs catalans vinrent à Fontainebleau représenter à la reine l'état déplorable dans lequel se

trouvait leur pays. D'abord heureux dans ses entreprises, la Motte-Houdancourt avait été créé maréchal de France, vice-roi de Catalogne et duc de Cardone. En 1644, la fortune changea pour lui. Il fut successivement contraint d'abandonner la place forte de Lérida qui, par sa position, était comme la porte de la Catalogne du côté de l'Aragon, et de lever les sièges de Tarragone et d'Agramunt. On se croyait, à Barcelone, à la veille d'une rentrée des Espagnols victorieux et prêts à châtier des sujets rebelles. Les Catalans déclarèrent qu'ils ne pourraient répondre des événements aussi longtemps qu'on laisserait à leur tête un chef discrédité, et réclamèrent pour vice-roi un prince de sang royal. Le choix d'Anne d'Autriche se porta sur Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, qui venait de remporter de brillants succès en Italie. L'arrivée du nouveau vice-roi fut annoncée pour le printemps de 1645. En attendant, les députés insistèrent pour que du Plessis-Besançon dont le nom, depuis 1641, était demeuré à leurs yeux, synonyme d'adresse et de bravoure, se rendît immédiatement à Barcelone pour rassurer les esprits au nom du roi. Avant qu'il quittât la France, Mazarin le nomma conseiller d'Etat et lui donna le gouvernement d'Auxonne comme gage de sa confiance et de sa satisfaction.

Les instructions remises à du Plessis-Besançon le 23 décembre 1644, précisent le caractère de la mission qui lui était confiée et qui avait une certaine analogie avec celle qu'il avait remplie un an auparavant près du corps des Weymariens. En passant par le Languedoc, il avait à hâter les préparatifs militaires destinés à la prochaine campagne de Catalogne ; à Barcelone il devait, par le souvenir des dangers courus en commun et par la promesse de puissants secours, s'efforcer de relever le courage des Catalans. Mazarin lui avait recommandé particulièrement de se tenir à l'écart des luttes de partis qui divisaient alors la province. Ses fonctions militaires aussi bien que politiques devaient d'ailleurs se prolonger même auprès du comte d'Harcourt qu'il seconderait de ses conseils. Du Plessis-Besançon arriva à Barcelone le 23 janvier. L'accueil qu'il reçut de ses

anciens compagnons d'armes fut triomphal. Admis dans le conseil des Cent, il exposa aux Catalans dans leur propre langue, les intentions de la cour de France. On excusa les fautes de langage et il fut couvert d'applaudissements. Ses démarches particulières auprès des principaux de la cité produisirent également d'heureux résultats. Comme il l'écrivait lui-même à Mazarin, la situation était alors bien changée depuis le jour où, dans un commun élan de haine contre les Castillans, la province entière s'était donnée à Louis XIII. Exaspérés par les rigueurs des vice-rois espagnols, les Catalans, sous l'empire d'une fougueuse émotion, s'étaient jetés dans une entreprise qui exigeait d'eux des efforts soutenus et peu compatibles avec la mobilité toute méridionale de leur caractère. Violents et passionnés, mais en même temps indolents et crédules, ils commençaient à s'apercevoir que la présence de nos troupes n'était guère moins vexatoire pour eux que celle de l'armée du roi d'Espagne. L'empressement de nos officiers auprès des dames catalanes avait, en trop de circonstances, fait naître aussi les plus vives rancunes chez ces hommes d'un naturel profondément jaloux. Si le menu peuple particulièrement pressuré par les agents du comte-duc restait encore de cœur avec nous, la Cour de Madrid avait au contraire reconquis une bonne partie de ses sympathies parmi la noblesse et le clergé. Attaché aux intérêts du roi d'Espagne, le pape Innocent X, mettait en jeu, de son côté, les secrets leviers d'une influence occulte et redoutable, en ce pays ardemment catholique, et contribuait par mille moyens à ruiner notre autorité. Du Plessis-Besançon le comprit et le fit savoir avec beaucoup de franchise au cardinal : si nous voulions réparer le mal, il fallait rétablir la discipline parmi nos troupes, frapper quelques-uns des coupables les plus en vue, exercer vigoureusement le pouvoir politique et administratif, enfin relever notre prestige par quelque éclatante victoire. Vaillant homme de guerre, mais esprit irréfléchi, le comte d'Harcourt, ne sut remplir que le dernier point du programme tracé par l'agent de Mazarin.

A son entrée en Roussillon, le vice-roi fut reçu « comme si

« c'était un nouveau Messie qui fût arrivé pour le salut du « genre humain. » Il se rendit à Barcelone, le 21 mars, et y demeura juste quinze jours : puis, sans se préoccuper du côté civil de son emploi, il repartit le 5 avril, en compagnie de du Plessis-Besançon pour visiter les travaux d'investissement de Roses. La place tomba le 21 mai entre nos mains après une défense opiniâtre, favorisée par l'âpreté d'un printemps glacial, et si meurtrière que les assiégeants employèrent à diverses reprises les cadavres pour en former des fascines. Ce premier succès produisit grand effet sur l'esprit des Catalans et des Espagnols. Avant même la reddition de la place, d'Harcourt avait couru à l'autre extrémité de la frontière droit aux positions de l'ennemi. Maître de la ligne de la Sègre qui sépare comme un immense saut-de-loup la plaine catalane des montagnes d'Aragon, le roi catholique avait fait fortifier tous les points faibles de la rivière. Il dépendait de son bon plaisir de prendre chaque jour l'offensive et d'avancer contre nous sur un terrain où la nature ne lui opposait plus aucun obstacle. Il fallait pour nous à tout prix reconquérir nos positions perdues. Incorporé en qualité de maréchal de camp à l'état-major du comte d'Harcourt, du Plessis-Besançon fit passer la rivière à l'infanterie sur un pont de cordes dont deux prêtres catalans suggérèrent, paraît-il, l'idée. Surpris par cette attaque imprévue, les Espagnols, subirent, le 23 juin, à Llorens une sanglante défaite dont les conséquences eussent été plus graves encore si la faim n'avait arrêté nos bataillons victorieux. Balaguer, assiégé au lendemain de ce succès, tint les troupes françaises trois mois durant en échec. L'activité de du Plessis-Besançon ne contribua pas peu à nous en assurer la conquête.

Tandis que le comte d'Harcourt poursuivait au loin son heureuse campagne, Barcelone était restée sans chef pendant quatre longs mois. Sans parler des mottistes ou partisans de l'ancien vice-roi qui commençaient à relever la tête, nombreux étaient dans la cité ceux qui, soit par des liens de parenté, soit par des intérêts communs, étaient en relations constantes avec les Espa-

gnols. Le duc Toralto, gouverneur de Tarragone, qui entretenait de tout temps des intelligences dans la province, s'en remit à une femme qu'il connaissait de longue main pour organiser une conspiration qui devait avoir pour but, en l'absence du vice-roi, de livrer Barcelone à nos ennemis. Originaire d'Espagne et mariée par raison ou par calcul à un homme de qualité en Catalogne dont une invincible horreur la séparait; belle comme la plus belle des espagnoles, intelligente, hardie et entreprenante comme un chef de partisans; « voluptueuse illus-« tre, non seulement pour le charme qu'elle trouve dans la « volupté, mais parce qu'elle méprise la retenue et la régularité « des femmes honnêtes » ; haïssant les opinions communes, prête à l'adultère comme au crime, dona Ippolita d'Aragon, baronne d'Albi, est celle qui sera l'âme du complot. Un de ses soupirants, Onofre Aguiles, homme riche et généreux, très connu dans Barcelone, fut chargé par elle des fonctions de trésorier de l'association, et répandit à pleines mains les deniers corrupteurs du roi d'Espagne. L'abbé de Galligans, personnage jouissant d'un grand crédit en Catalogne, recruta des adhérents parmi les membres du clergé. Pendant que d'Harcourt était dans son camp, il importait aux conjurés d'être journellement renseignés sur les actes et sur les projets du vice-roi. Trouver un français et de préférence un des intimes du commandant en chef pour jouer ce rôle d'informateur, était pour les conjurés un précieux gage de succès. Ils jetèrent leur dévolu sur Charles Chabot, comte de Sainte-Aulaye, maréchal de camp dans l'armée française, cousin et bon ami du comte d'Harcourt. C'était un homme vain et léger, à bout d'expédients pour mener un train de vie en rapport avec sa naissance, et l'on savait qu'il n'était pas assez intelligent pour démêler les coupables pratiques auxquelles il allait inconsciemment se prêter. La baronne d'Albi trouva sans peine dans l'arsenal de ses coquetteries le moyen de le faire tomber dans ses lacets. Le complaisant Aguiles en fit son obligé en lui avançant sans façon quelques milliers de pistoles Rendu au quartier général, Chabot donnait de ses

nouvelles, sollicitait des fonds et renseignait, sans penser à mal, sur les desseins du vice-roi. On était alors à la fin d'août de l'année 1645. C'était le moment voulu pour agir. Cinq cents hommes déterminés devaient entrer secrètement dans Barcelone et livrer le port à l'armée navale d'Espagne. Don Joseph de Margarit, gouverneur de la ville, homme intègre et vigilant, qui avait été l'un des principaux chefs de l'insurrection catalane et dont le dévouement nous était acquis, conçut tout à coup des soupçons et prévint le comte d'Harcourt qui dépêcha du Plessis-Besançon pour veiller à la sécurité de Barcelone. Si les investigations de l'agent français n'eurent pas pour résultat de faire découvrir immédiatement les conjurés, du moins Bernard eut-il le mérite d'informer le cardinal Mazarin de ces étranges menées. Il quitta la Catalogne à la fin de la campagne pour se rendre en France, puis de là en Italie qui, à partir de cette époque, deviendra son champ d'action presque exclusif. Quelques mois plus tard, les conjurés, trahis par l'un d'entre eux, tombèrent entre les mains de la justice. Se sentant menacé, Onofre Aguiles, gagna le couvent des Carmes en se cachant dans le carrosse et sous la vertugade de la baronne d'Albi. Mais sa retraite fut bientôt connue des policiers du comte d'Harcourt. On lui appliqua la question et il fut exécuté avec ses complices. Convaincue elle aussi d'avoir pris part à la conjuration, dona Ippolita comparut devant les juges. Heureusement pour elle, son sexe et sa beauté ne les laissèrent pas insensibles, et on se contenta de l'exiler. Le pauvre Chabot lui-même expia bientôt sa légèreté : il fut tué l'année suivante devant Lérida.

IV

Au cours de la lutte fatale qu'elle poursuivait depuis un siècle contre la France grandissante et guerrière, l'Espagne, souvent épuisée, avait su se rajeunir et se fortifier sans cesse par les dépouilles de cent peuples divers courbés sous sa domination. Parmi les tributaires les plus habilement exploités de la cour de Madrid figurait en première ligne, la péninsule italique. Riche

encore du génie de ses artistes et des trésors de ses libres cités, l'Italie, affaiblie par ses divisions, avait offert une proie digne d'envie aux appétits castillans. Sans parler de plus modestes enclaves, son territoire morcelé comptait au moins onze États, tous de médiocre importance : le domaine du Saint-Siège, le royaume de Naples, le grand-duché de Toscane, Milan, Savoie, Mantoue, Modène et Parme, enfin les républiques de Venise, de Lucques et de Gênes. De tous ces États deux seulement, celui du Pape et la Seigneurie de Venise, possédaient une complète indépendance; les autres, jouissant d'une ombre de souveraineté, relevaient, à titre de fiefs, du Saint-Siège ou de l'Empire. Entre ces cours faibles et serviles, l'Espagne avait facilement établi son influence sans rivale : ses vice-rois dominaient à Milan, en Sardaigne, à Naples et en Sicile ; et pour assurer ses communications entre ses possessions du nord et du sud, elle avait attaché aux flancs mêmes de l'Italie, le long des côtes de Toscane, de solides gardiens chargés d'observer la mer Tyrrhénienne et le cœur de la péninsule. L'île d'Elbe avec la forteresse de Porto-Longone, la place de Piombino sur la rive étrusque, puis, plus bas, sur les frontières de l'État romain, celles d'Orbitello, de Porto-San-Stefano, de Porto-Ercole et de Telamone avaient été conquises et munies, sous le nom de *Présides*, d'arsenaux et de garnisons. C'était comme un réseau de fer jeté sur toute l'Italie dont pas un prince, y compris le souverain pontife, et pas une république n'échappait au contact ou à l'ascendant des forces espagnoles. Comment pouvions-nous atteindre sur ce terrain un adversaire en possession de tels moyens d'action, nous qui, en dehors de Pignerol, ne possédions pas un pouce de terre au-delà des Alpes ? Outre la prépondérance politique qu'une pareille situation lui assurait, le roi catholique tirait encore de ses provinces italiennes des troupes pour nous combattre et des millions d'écus pour alimenter son trésor de guerre. Richelieu comprit tout le profit que procurait à l'Espagne ce domaine ensoleillé et conçut le plan de chasser d'Italie un occupant antipathique, fort surtout par la faiblesse des peuples qu'il avait conquis.

En 1642, Lionne fut chargé de former une ligue italienne pour l'expulsion de l'ennemi commun.

Héritier de la pensée de Richelieu, Mazarin, par suite de sa naissance et de ses premiers emplois, se trouvait comme prédestiné pour poursuivre une lutte engagée dans un champ-clos qu'il connaissait mieux que personne. Il eut vite formulé son programme : « assurer la liberté publique en Italie contre les « troubles et les invasions des Espagnols », programme qu'il fit connaître aux princes italiens. Il leur offrait en outre, pour tenter leur cupidité, le partage et la curée du Milanais, le jour où l'Espagne, attaquée de toutes parts, perdrait le fertile duché.

Au commencement de l'année 1646, ces projets, d'abord quelque peu vagues, prirent une forme plus précise et l'on entra dans la période d'action. D'accord avec le cardinal Grimaldi, ancien nonce en France, et l'un des personnages les plus dévoués à nos intérêts et les plus répandus dans les cours italiennes, le ministre d'Anne d'Autriche arrêta tout un plan de campagne militaire et diplomatique. Il comptait, en s'emparant d'abord des Présides de Toscane, briser violemment en deux la lourde chaîne qui du sud au nord enserrait l'Italie. Encourageant la rébellion qui sous la cendre couvait à Naples, il se proposait d'en chasser les Espagnols, et d'y établir en qualité de souverain, sous la protection de la France, le prince Thomas de Savoie qui devait, de son côté, nous abandonner Gaëte et un port sur l'Adriatique. Le duché de Milan restait toujours l'objectif offert aux convoitises des potentats de la Lombardie. Enfin, visant une éventualité plus lointaine encore, le cardinal prévoyait le cas où, par l'extinction de la branche aînée de sa maison, le prince Thomas, déjà roi de Naples, deviendrait en même temps duc régnant de Savoie, et il avait été stipulé que le prince céderait alors à la France la frontière des Alpes, soit Nice et la Savoie : marché que l'histoire a depuis lors consacré et qu'il était réservé à notre siècle de voir s'accomplir.

Tout feu, *tutto fuoco*, suivant l'expression d'un de ses compatriotes, Mazarin, prit très à cœur cette expédition. Dès le mois de

mai, les forces navales françaises s'emparèrent de Porto-San-Stefano et de Telamone, et mirent le siège devant Orbitello. Les fièvres des Maremmes, l'indécision du prince Thomas chargé du commandement en chef, la mort imprévue de l'amiral de Brézé, tué dans une rencontre navale, enfin, l'arrivée de puissants renforts espagnols nous mirent, au milieu de l'été, dans la nécessité d'abandonner nos positions. Ces premiers revers n'arrêtèrent pas Mazarin, piqué au vif par les épigrammes qu'ils provoquèrent. Du Plessis-Praslin et la Meilleraie reprirent aussitôt avec plus de talent l'attaque une première fois manquée et s'emparèrent en octobre de Piombino et de Porto-Longone. L'impression produite en Italie fut immense. « Toute la péninsule », écrivait le maréchal du Plessis-Praslin, « fut saisie d'admiration ».

Pour seconder cet effort guerrier, de nombreux agents officiels ou secrets, la plupart italiens, anciens amis ou créatures de Mazarin, avaient reçu la mission de visiter en même temps les cours d'Italie. A Florence, l'abbé Bentivoglio, à Gênes, Giannetino Giustiniani obtenaient des facilités pour le passage et l'approvisionnement des troupes françaises. Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas et dans la suite évêque d'Angers, passait successivement auprès des ducs de Parme, de Modène et de Mantoue, les assurant de notre sympathie. De Rome, les cardinaux d'Este et Grimaldi tenaient les fils de toutes ces intrigues. Très aptes pour la plupart à mener à bien des combinaisons politiques, ces ministres de paix, portant le rochet ou la mître, ne pouvaient pas, on le comprend sans peine, suffire aux tâches multiples qui incombaient à nos agents dans un pays sans cesse sillonné par des factions belligérantes. Un général diplomate comme du Plessis-Besançon avait là, au milieu des armées, sa place tout indiquée. Au mois de juillet 1646, Mazarin le fit partir pour l'Italie au moment même où l'on venait d'apprendre à Paris la mort du duc de Brézé. C'était un bail de longue durée que Bernard signait avec la patrie du Dante et de Machiavel. Pendant douze années presque ininterrompues à partir de cette époque, on le retrouvera parcourant le nord et le centre de la péninsule, accrédité auprès

de toutes les cours, tantôt commandant une opération de guerre, puis risquant d'être enlevé par quelque parti ennemi, ou bien gagnant quelque nouvel allié à la France. « Je vous envoie « comme nonce volant en Italie, » lui dit Mazarin en informant son agent du choix dont celui-ci était l'objet. Ce mot du cardinal caractérise bien l'œuvre confiée à du Plessis-Besançon : mission voyageuse, longue et délicate, qui permit à Bernard de devenir un des plus habiles spécialistes de son temps pour toutes les questions concernant la politique française au-delà des Alpes. Quelques années plus tard, annonçant au sénat vénitien que du Plessis-Besançon venait d'être désigné pour l'ambassade de Venise, Jean Sagredo représentant de la République à Paris, fit particulièrement remarquer l'expérience acquise par l'envoyé français en ajoutant : « C'est un des hommes les plus habiles et « les plus capables que la France possède pour de semblables « fonctions ». On peut le dire sans crainte, l'action heureuse et continue, exercée de 1646 à 1657 par du Plessis-Besançon pour changer l'orientation politique des cours italiennes, constitue l'une de ses œuvres principales devant l'histoire et restera, avec l'annexion de la Catalogue en 1640, son plus sérieux titre de gloire aux yeux de la postérité.

Les instructions remises le 10 juillet 1646 à du Plessis-Besançon lui enjoignaient d'aller remplacer le maréchal du Plessis-Praslin à notre armée de Piémont, dont le commandement nominal était confié au marquis Ville, colonel-général de la cavalerie de Savoie. En dehors de ces attributions militaires, Bernard eut à Turin, puis à Parme, de longues entrevues avec les souverains et avec leurs ministres. Le chef des conseils princiers à la cour de Savoie était alors Jean-Baptiste de Simiane, marquis de Pianesse, « homme de grand esprit, accort, mais ferme en sa « façon d'agir et mélancolique au dernier point », étrange personnage atteint de la nostalgie du cloître, et que la fortune combla d'honneurs presque malgré lui. A Parme, le duc Odoard Farnèse, notre ancien allié, venait de rendre le dernier soupir. Ranuce II, son fils, âgé de seize ans, était encore sous la tutelle

de la grande duchesse douairière, Marguerite de Médicis, dont le ministre Gauffredy était l'homme de confiance. On connaît l'historiette consacrée par Tallemant des Réaux à cet aventurier provençal, sorti de la plus basse condition, et attaché tout jeune en qualité de secrétaire au prince régnant de Parme. « En « peu de temps, Gauffredy empauma le duc qui était un bon « gros mâcheux » ; aveuglé dans la suite par l'ambition, le parvenu tomba en disgrâce et fut décapité. Nos troupes campaient alors sur les terres du duc de Savoie notre allié ; la présence d'une armée française dans les Présides près du territoire de Castro, ne pouvait manquer, à Turin comme à Parme, d'inspirer une crainte salutaire. Dans les deux cours, du Plessis-Besançon obtint des assurances de coopération : confirmation de l'alliance ouverte avec la France de la part de Madame Royale duchesse régente de Savoie; coopération pacifique et passive, mais appréciable cependant de la part du duc de Parme qui accordait aux troupes françaises la liberté de passage et la faculté de s'approvisionner dans ses États.

Pendant la campagne de 1647, l'assaut donné par les agents français à la puissance espagnole en Italie, reprit avec une vivacité nouvelle. Tandis que le marquis de Fontenay-Mareuil, récemment nommé ambassadeur auprès du Saint-Siège, homme habile et peu scrupuleux, étendait de Rome son influenee jusqu'à Naples et en Sicile où il entretenait sous main des éléments de révolution, du Plessis-Besançon, porteur de lettres de créance pour tous les princes et les républiques d'Italie, parcourait de nouveau le pays recrutant des adhérents à la ligue contre l'Espagne. A Parme, où il s'arrêta d'abord au mois de mai 1647, Bernard, arriva les mains remplies d'or, la bouche pleine de compliments et de promesses. Ranuce ne sut résister à de semblables arguments. Il accepta une pension de cent mille livres, et son oncle le cardinal Farnèse se déclara notre très-humble serviteur, moyennant une rente de trente mille écus. Gauffredy, pour sa part, fit montre de désintéressement et, contrairement sans doute à l'attente de Mazarin, demeura inaccessible aux discrètes propositions qui

lui furent faites pour sa propre fortune. Des troupes, le duc de Parme ne nous en pouvait donner : son armée ne comptait que deux faibles garnisons à Parme et à Plaisance et cinq à six cents chevaux plus propres à faire parade qu'à combattre. Cependant, Gauffredy ne ménagea pas les protestations de dévoûment et dit à du Plessis-Besançon que « quand l'occasion viendrait, il se trou- « verait encore de vieilles écharpes blanches dans la garde robe « de son maître dont la couleur ne s'était pas altérée par le temps « non plus que la volonté de les déplier et de s'en servir ».

Tout autres étaient les dispositions à Mantoue. Là, l'influence autrichienne dominait, et la duchesse régente, Marie de Gonzague, ne dissimulait pas son éloignement pour la France. Du Plessis-Besançon s'efforça d'apaiser ses rancunes et lui offrit, à elle aussi, une part du bien d'autrui lors de la conquête du Milanais. La régente ne se montra pas insensible à ces perspectives d'agrandissement. Femme ambitieuse, d'un esprit au-dessus de son sexe, elle gardait en mains le pouvoir en dépit de la majorité du jeune duc son fils dont elle entretenait à dessein l'inexpérience, et qu'une séduisante comtesse, sa créature, cherchait à distraire des affaires de l'État. « Voyant les Espagnols en pleine décadence », conclut du Plessis-Besançon, « elle se laissera plutôt emporter par la force de l'intérêt qu'aux « mouvements de son inclination ».

A Modène, il n'y avait, on l'espérait du moins, qu'à sceller une union déjà désirée. Le marquis Calcagnini, premier ministre de François d'Este, était en ce moment même à Paris, discutant avec Mazarin les conditions d'une alliance intime avec la France. Notre attente ne fut point trompée. Du Plessis-Besançon trouva « un « prince de grand sens, mais froid en sa façon d'agir », préparant son plan de campagne et déjà à la tête de quatre à cinq mille hommes. A la fin de mai, Calcagnini revint de Paris. Les pourparlers continuèrent à la Spezzia sur le territoire de Gênes où se rencontrèrent le cardinal Grimaldi, du Plessis-Besançon et le ministre de François d'Este. Les dispositions semblaient favorables et, sur sa route, passant à Lucques et à Florence, l'agent de Maza-

rin put constater que le sénat de la ville libre et que Ferdinand de Médicis lui-même, malgré son caractère étrangement pusillanime, ne seraient pas éloignés de s'associer à la fortune de nos armes, le jour où ils les croiraient assez fortes pour empêcher un retour offensif des Espagnols.

Malheureusement les troupes françaises subirent alors un éclatant revers en Catalogne. Le 18 juin, le vainqueur de Rocroi, Condé, dont le renom valait pour nous une puissante armée, avait été forcé de lever le siège de Lérida. Grossie, dénaturée par les partisans de l'Espagne, la nouvelle de cet échec, fut colportée par toute l'Italie. Alors, nos amis devinrent plus hésitants. Voici en quels termes du Plessis-Besançon, dans une lettre datée du 6 août 1647, rendait compte au prince de Condé de ces tergiversations : « Comme la crainte de hasarder et l'intérêt « d'avancer sa condition sont ici les plus puissantes raisons qui « servent à persuader, aussitôt que les moyens de les insinuer « fortement manquent à un négociateur, il n'y a point de logi- « que assez forte ni d'arguments assez concluants pour réussir « en ce pays. Il y a déjà quelque temps que j'avais connais- « sance de ces maximes et que je savais qu'une mission armée « est le meilleur article d'une instruction pour porter à la guerre « des esprits timides ou intéressés ; mais la nouvelle expérience « que j'en ai prise par le mauvais effet qu'a produit cette cam- « pagne, la faiblesse des armes de Leurs Majestés et les petits « avantages que les ennemis en ont remportés sur nous m'ont « pleinement confirmé dans l'opinion qu'on doit avoir de la « bonne volonté des princes d'Italie et du biais qu'il faut tenir « pour les porter à une ferme résolution de s'aider à sortir de « servitude. Pour cela une sûreté morale ne leur suffit pas, il « faut des démonstrations plus convaincantes. »

Cet état d'âme des princes italiens tint tout en suspens pendant plusieurs mois. Du Plessis-Besançon attendit à Gênes près du cardinal Grimaldi le relèvement de notre prestige. A ce moment, la correspondance de l'agent français laisse à maintes reprises percer le découragement. On sent dans les réponses de

Mazarin, l'imperturbable optimisme qui a été l'une des grandes forces du ministre de la Régente, optimisme qui se manifeste par d'heureuses saillies dans des lettres où le cardinal prend le ton familier de l'ami. Aux plaintes de Bernard, il oppose un saisissant tableau de nos forces et de nos plus récents succès, et, dans des termes colorés, il bafoue la jactance de ses adversaires, « qui se chatouillent pour se faire rire et se flattent de « chimères qu'ils se forment à leur fantaisie ».

Les séditions victorieuses à Naples et en Sicile ne tardèrent pas d'ailleurs à donner raison à Mazarin. Bientôt nous pûmes relever la tête. Du Plessis-Besançon retourna à Parme et à Mantoue. Dans ces deux cours, il obtint des assistances de vivres et un droit de passage. Puis, le duc de Modène conclut avec nous le 1er septembre une alliance offensive et défensive. Par ce traité, Louis XIV assurait à François d'Este une pension de cent mille livres et le nommait commandant en chef d'une armée en Italie. La France s'engageait à entretenir quatre mille hommes de pied et quinze cents chevaux destinés à coopérer avec les troupes ducales. De son côté, le duc François devait fournir un corps d'infanterie de nombre égal, cinq cents cavaliers, ainsi que l'artillerie et les accessoires nécessaires pour la campagne. Nous promettions en outre de ne pas faire de paix séparée avec l'Espagne, renoncions d'avance à tout ce qui serait conquis par nos armes en Lombardie, et faisions par anticipation l'abandon du Crémonais au duc de Modène.

Du jour au lendemain, la face des choses changea pour nous. D'Estrades, Navailles, François d'Este et le prince Thomas ayant fait irruption de deux côtés à la fois dans le Milanais, l'effroi des Espagnols fut tel qu'ils se crurent un instant à la veille d'être réduits aux places de Milan, Novare et Pavie et forcés d'abandonner le plat pays à l'envahisseur. Des pluies torrentielles mirent malheureusement bientôt un terme à ces succès. Crémone investie par le duc de Modène, se trouva de nouveau dégagée et le seul fruit de notre victoire fut de nous donner de plantureux quartiers d'hiver sur les terres de l'ennemi. Ce réveil des

armes françaises fournit un salutaire appoint à nos négociations. Du Plessis-Besançon revit pendant l'automne la duchesse de Mantoue et reçut la confidence de ses ambitions et de ses désirs. Peut-être ne tint-il en réalité qu'aux rancunes que nourrissaient contre elle les ducs de Modène et de Parme nos alliés, si elle ne fut pas appelée à unir dès lors ses intérêts plus étroitement aux nôtres. La campagne militaire étant interrompue par l'hiver, Bernard revint à Paris vers la fin de l'année 1647, pour préparer avec Mazarin le plan des opérations qu'on se promettait de poursuivre l'année suivante dans le Milanais.

Au moment où il se présenta à la Cour, les plus graves événements venaient de se produire à Naples. Pendant longtemps la politique de Charles-Quint et de ses successeurs avait relativement ménagé les Deux-Siciles : c'était l'époque du fameux proverbe : « L'officier de Sicile ronge, l'officier de Naples « mange, l'officier de Milan dévore ». Sous Philippe IV, les officiers des Deux-Siciles ne ménagèrent plus rien et se mirent eux aussi à dévorer. Des impôts intolérables furent établis et la moindre résistance aux agents du fisc entraînait des supplices ou la peine de mort. On raconte que de pauvres gens se plaignant aux ministres espagnols de n'avoir plus un meuble dont ils pussent faire argent pour payer l'impôt, ceux-ci leur répondirent qu'ils n'avaient qu'à vendre leurs femmes et leurs filles. La désolation avait envahi les campagnes et des milliers de paysans émigrèrent en Turquie. Ces féroces procédés permirent à l'Espagne de tirer en treize ans cent milliers d'écus du royaume de Naples. Au printemps de l'année 1647, le cabinet de Madrid exigeant encore une importante contribution pour soutenir la guerre des Présides, le vice-roi frappa d'une taxe nouvelle les fruits et les légumes. C'en était trop, et la révolte éclata. Masaniello, le héros populaire, se mit à la tête de l'émeute triomphante. On sait combien fut éphémère sa puissance, et que les Napolitains eux-mêmes brisèrent après quelques jours leur idole. Le prince de Massa, François Peralto et l'armurier Gennaro Annese, successivement acclamés par la foule ne surent

pas mieux que l'humble pêcheur inspirer à ces masses passionnées et grossières des idées de gouvernement. L'anarchie était à son comble, lorsque au mois d'octobre 1647, les chefs de l'insurrection firent offrir au jeune duc de Guise le titre de protecteur de la république qui venait d'être proclamée.

Héritier du grand nom sinon du génie du Balafré, Henri de Lorraine, duc de Guise, se trouvait à Rome pour faire annuler son mariage avec la comtesse de Bossut, le cœur et la tête remplis de ses nouvelles amours pour l'une des filles d'honneur de la reine-mère, mademoiselle de Pons, lorsque les agents de Gennaro Annese vinrent lui faire leurs propositions. L'aventure n'était pas pour effrayer un prince romanesque qui faisait fi du ridicule et qui déjà sans doute rêvait une couronne pour celle qu'il aimait. Guise se jeta dans une felouque napolitaine, passa par surprise au milieu de la flotte espagnole et débarqua à Naples, le 15 octobre, acclamé par une populace en délire. Nous n'avions pas besoin de la présence d'un prince français dans les Deux-Siciles pour intervenir. On a vu que Mazarin, depuis plusieurs années déjà projetait la conquête du royaume de Naples. Des députés napolitains vinrent au même moment à Paris faire appel à notre assistance. Les circonstances semblaient favorables pour agir; il suffisait, au milieu de ces incidents, de choisir l'instant propice pour rompre le dernier lien qui retenait encore à l'Espagne ce lambeau flottant de son empire. Le 18 décembre, vingt-quatre vaisseaux français et cinq brûlots, sous les ordres du duc de Richelieu, se montrèrent devant Naples. L'impossibilité de se mettre d'accord avec le prince-protecteur, la violence inhospitalière des flots, enfin le manque de vivres à bord de nos navires nous forcèrent à quitter les rives italiennes après dix-sept jours de croisière et sans avoir obtenu le moindre résultat.

(*A suivre*).

Cte HORRIC DE BEAUCAIRE.

LES DERNIERS JOURS D'UNE MISSION DIPLOMATIQUE
EN SUÈDE
(Août 1790 — Avril 1792)

Le 14 août 1790, dans la petite ville finlandaise de Varela, le roi de Suède signait, avec les plénipotentiaires de la tzarine, les préliminaires d'un traité de paix.

L'épuisement de son trésor de guerre, l'infériorité numérique de ses troupes, le mécontentement de la noblesse n'auraient peut-être pas suffi pour faire renoncer l'héritier de Gustave-Adolphe à ses rêves dangereux d'aventures et de conquêtes. Un autre mobile l'obligeait à accepter les propositions de Catherine II; il voulait tenter de relever et de restaurer le trône de Louis XVI qu'ébranlait si fort la tourmente révolutionnaire.

Gustave III avait reçu, à la cour de Versailles alors dans tout son éclat, l'accueil qu'appelait son rang et que méritaient ses qualités personnelles; le souvenir devait lui en rester éternellement doux. Aussi avait-il suivi avec l'intérêt le plus intense les événements troublés, dont la France était le théâtre depuis la convocation des Etats-Généraux. Les premières réformes adoptées par cette Assemblée lui semblaient légitimes, mais les progrès des factions avancées l'avaient effrayé et indigné.

L'impuissance du roi de France, la passivité de son courage devant l'émeute, attristaient ce souverain lettré et philosophe, trop épris des choses du théâtre et parfois aussi de cérémonies cabalistiques en réalité fort ridicules, mais qui restait, en toutes circonstances, énergique et résolu. N'avait-il pas lutté sans dé-

faillance contre la double invasion des Russes et des Danois, vaincu les premiers dans le combat naval de Suensksund, arrêté les seconds devant la place de Gothenbourg et permis ainsi à l'intervention diplomatique de ses alliés de faire cesser l'agression du Danemark? Dans sa cour, comme aux séances de la Diète, comme au camp, il restait un vrai Wasa, un prince soldat, convaincu de la légitimité de ses droits au point d'ériger quelquefois ses caprices en questions capitales, toujours prêt à faire intervenir ses trabans ou ses grenadiers, alors même que l'ordre public n'était nullement menacé.

En voulant assister la monarchie française en péril, Gustave III obéissait au cri de sa conscience. Nature enthousiaste, caractère chevaleresque même dans ses utopies, imprégné des rêveries scandinaves, il estimait que les rois sont solidaires et qu'ils se doivent entr'eux une fraternelle assistance. Ni l'ambitieuse et passionnée Catherine, ni le sceptique Léopold II ne pouvaient éprouver de tels sentiments ni participer aux résolutions qu'ils inspiraient. Aussi le dévouement du roi de Suède, pour n'avoir pas été secondé à son heure, devait-il rester stérile.

Lorsqu'après la prise de la Bastille, le comte d'Artois avait quitté Paris pour se réfugier à Turin, Gustave III lui avait offert un asile dans ses Etats, il agit de même pour le prince de Condé. Les deux princes français crurent qu'il était de leur intérêt de rester à proximité de la frontière, mais exprimèrent leur gratitude à ce roi plus hospitalier pour eux que l'empereur, le propre frère de Marie-Antoinette.

La petite coterie des émigrés, groupée dans la capitale du Piémont, en parla un peu bruyamment. Aussi la nouvelle en parut-elle à Paris et y causa-t-elle quelque émotion. Les ministres qui, à l'exception de M. de Saint-Priest, manquaient de caractère et craignaient avant tout la colère des meneurs de l'Assemblée, résolurent de détourner le roi de Suède de ses projets d'intervention. Toutefois, avant de prendre une décision, le comte de Montmorin, secrétaire d'état des affaires étrangères, demanda

d'urgence un rapport détaillé au chargé d'affaires de France en Suède.

Le diplomate titulaire de ces fonctions depuis le départ du marquis de Pons, dernier ambassadeur, s'appelait le chevalier de Gaussen ; l'estime générale lui était acquise à la cour de Suède pour la pureté de ses mœurs, la modestie de son attitude et l'aménité de ses relations. Il informait son gouvernement, dans la dépêche du 14 octobre, qui parvenait à Paris le 5 novembre, que le traité de paix entre la Suède et la Russie allait être définitivement arrêté entre S. M. Suédoise et le général Pauhlen, muni des pleins pouvoirs de la tzarine. Mais un autre projet devait être discuté entre les deux gouvernements et préoccupait notre représentant :

« Ce prince préférerait aller terminer lui-même cette affaire à Pétersbourg et avec l'activité que vous lui connaissez, on pense que d'un moment à l'autre, ce voyage pourrait bien avoir lieu. Les personnes intéressées à faire intervenir les puissances du Nord, dans les circonstances actuelles de la France, désirent cette course, parce qu'elles regarderaient comme du plus grand effet pour le succès de leurs desseins l'entrevue de deux souverains dont les sentiments sur nos affaires se sont manifestés avec tant d'appareil et de publicité. En attendant tout est ici prêt, mais tout est suspendu faute d'argent et faute d'accord avec ceux qui doivent coopérer à l'exécution de si vastes projets [1]. »

Le chargé d'affaires de France terminait en assurant qu'il redoublerait de vigilance pour connaître tout ce qui lui paraîtrait mériter l'attention du gouvernement français.

M. de Montmorin répondit, dans sa lettre du 17 octobre 1790, qu'il espérait que le roi de Suède, mieux instruit de l'état des choses, renoncerait à ses projets relativement à la France, que d'ailleurs son intérêt devrait le porter à ne s'occuper que de son arrangement avec la Russie.

Le 5 décembre, le secrétaire du Conseil d'Etat de France adressait à M. de Gaussen le décret de l'Assemblée Nationale, sanctionné par le roi, ordonnant le serment civique. Le chargé d'affaires hésitait à transmettre cette communication à la cour de Suède, lorsqu'il fut informé du changement apporté au pavillon de la marine française. Désormais les couleurs nationales de-

[1] Archives du ministère des Affaires étrangères.

vaient être arborées à bord. Le roi de Suède ne tarda pas à connaître cette nouvelle et manifesta la plus vive irritation, il alla jusqu'à déclarer son intention formelle de ne reconnaître jamais que le drapeau blanc comme pavillon français. Gustave III ajoutait que les cours de Pétersbourg et de Copenhague joindraient leurs protestations à la sienne.

Il faut lire dans le magistral ouvrage de M. Geffroy [1] le récit des négociations entamées sur ce point auprès de Catherine II et du prince Potemkin, son tout-puissant ministre, par le brave et spirituel général Stedingk, l'ancien colonel du Royal-Suédois, qui avait gardé à la Couronne de France un inaltérable dévouement. Toutefois malgré les assurances les plus flatteuses de la Cour de Russie, les pourparlers n'aboutissaient pas et l'alliance rêvée par Gustave III, entre les deux puissances du Nord, restait toujours à l'état de vague projet.

M. de Gaussen informait son gouvernement des bruits qui couraient sur la ligue que le roi de Suède voulait former, sans qu'on en dît encore le véritable objet. Il mentionnait aussi avec tristesse l'isolement où les personnages les plus en vue de la Cour affectaient de le laisser ; sa situation personnelle pouvait devenir des plus pénibles.

M. de Montmorin, qui vivait au milieu de difficultés plus ardues et d'alarmes plus sérieuses, répond en appréciant l'attitude de Gustave III, avec l'indépendance d'un observateur absolument désintéressé ;

« Ce n'est pas, Monsieur, une des choses les moins étonnantes de ce siècle que de voir le roi de Suède, à peine sorti d'une guerre désastreuse, recherché par plusieurs puissances et par celle-même à l'aquelle il avait fait injure. Et quand on songe que dans le même temps, Gustave III est dans la nécessité absolue de se procurer des subsides, on est forcé d'avouer qu'il est peu de positions politiques plus bizarres. [2] »

Les fonctions d'ambassadeur semblaient peu enviables et cependant le poste de Stockholm fut, sinon sollicité, du moins accepté par le vicomte de Vibraye, en remplacement du marquis de

[1] *Gustave III et la cour de France*, par M. Geffroy. Paris, Perrin édit.

[2] Archives du ministère des Affaires étrangères.

Pons, définitivement démissionnaire. M. de Gaussen l'apprit avec satisfaction, il lui tardait de cesser cette correspondance où s'accusait de plus en plus la déchéance de notre prestige à l'étranger et de reprendre les fonctions plus modestes de secrétaire d'ambassade. Notre chargé d'affaires ne se doutait pas que la nomination de M. de Vibraye allait soulever un nouvel incident plus violent et plus attristant que celui du changement de pavillon.

Gustave III entretenait une active correspondance avec le baron de Breteuil, l'ancien ambassadeur de Louis XV, et actuellement dans sa retraite de Soleure, l'unique représentant autorisé de Louis XVI à l'étranger. Le roi de Suède écrivit qu'il était prêt à pénétrer en France et à marcher sur Paris si le roi de France ou tout au moins M. de Breteuil, son mandataire reconnu, décidait la Cour d'Espagne à fournir les secours d'argent qui permettraient de transporter en France, par mer, et à y solder, pendant trois mois, un corps de 15,000 soldats suédois. M. de Breteuil crut cette intervention prématurée et il engagea le roi de Suède à la différer. Mécontent de ces conseils dictés par une prudence qu'il jugeait excessive, Gustave III résolut de se rendre dans la Prusse rhénane, à proximité de la frontière française et des rassemblements d'émigrés, pour y recueillir des renseignements utiles.

Le bruit de ce prochain départ transpira à Stockholm et M. de Gaussen envoya, le 12 avril, à M. de Montmorin, une dépêche fort inquiète, annonçant que le roi allait partir pour l'Allemagne, en compagnie du comte Lewenhaupt, grand écuyer, du comte de Horn et du baron de Prede, ses conseillers habituels, dont personne n'ignorait les sentiments hostiles à l'égard du nouvel ordre de choses établi en France. Un conseil de régence, sous la présidence du duc de Sudermanie, frère du roi, devait expédier les affaires. M. de Gaussen rappelait avec appréhension au ministre des affaires étrangères la phrase dite par Gustave III à l'ambassadeur d'Espagne, M. de Coral : « Tant que la maison de Bourbon existera et qu'elle voudra de moi, mon dévouement pour elle sera inébranlable. »

Le roi de Suède différa son départ jusqu'au 24 mai. Après s'en être beaucoup préoccupé, l'opinion « à la cour et à la ville » sembla s'en désintéresser. Le mot d'ordre paraissait donné dans le corps diplomatique, afin d'assimiler le voyage du roi de Suède à un déplacement pour cause de santé ou de distraction. Aussi le 7 juin, lisons-nous dans une lettre du chargé d'affaires de France :

«... Vous avez pu observer, Monseigneur, dans plusieurs de mes dépêches et les soupçons et même les inquiétudes que m'a souvent causés ce voyage du roi de Suède. C'est en vain que j'ai fait tout mon possible, pour en pénétrer le véritable objet : on lui en a supposé de tant d'espèces et d'une nature si singulière que, croyant de mon devoir de vous les indiquer ici, je n'ai jamais cru de la prudence de rien prononcer à cet égard, à choisir pourtant entre le reproche d'une circonspection qui pourrait un jour être mal interprétée ou d'un excès de prévoyance et d'appréhension, j'aime mieux encourir le dernier, ce qui m'engage à éveiller votre attention sur les projets du roi de Suède, qui peuvent nous regarder. Ce prince est pour ainsi dire sous vos yeux, il vous sera facile d'éclairer ses moindres démarches. De mon côté, je redoublerai de vigilance et s'il arrivait ici quelques ordres de sa part, pour des préparatifs ou des mouvements, je ne différerais pas d'avoir l'honneur de vous en donner avis, etc. »[1].

Or le jour même où partait cette lettre, le roi de Suède écrivait à son ambassadeur en France, le baron de Staël qu'il s'opposait absolument à l'entrée, dans ses États, de M. de Vibraye, le nouvel ambassadeur du gouvernement français. Ordre était donné en conséquence aux capitaines des ports de Straslund, Helsingborg et Ystad de refuser l'entrée dans les eaux suédoises au bâtiment français ayant à son bord un soi-disant ambassadeur du « Roy qualifié par les factieux de roy des Français ».

Le général baron de Taube, qui jouissait de l'entière confiance du roi de Suède, entretenait à cette époque, une active correspondance avec le comte de Fersen[2], l'ami si dévoué des souverains prisonniers aux Tuileries. Par cette source discrète et sûre, Gustave III fut avisé que Louis XVI et la famille royale allaient tenter une difficile évasion pour rejoindre l'armée du marquis de Bouillé et se réfugier dans une place forte. L'attachement très

[1] Archives du ministère des Affaires étrangères.

[2] V. l'intéressant ouvrage de M. Gaulot : *L'Ami de la Reine*. Paris, Ollendorf, édit.

sincère qu'il portait à la Maison de France, la vive sympathie qu'il éprouvait pour de si hautes infortunes, l'inquiétaient avec trop de raison sur l'issue d'une entreprise mal combinée et naturellement périlleuse. Dans son anxiété, le roi de Suède courait à Spa, où les nouvelles arrivaient plus vite ; il rencontrait aux portes de cette ville un convoi de gentilshommes français fugitifs, les réconfortait par des secours délicatement offerts et par de bonnes paroles, les engageant à se rendre en Suède et à y demeurer. Il écrivait d'ailleurs à M. de Franc, son secrétaire d'État, d'ordonner aux gouverneurs de toutes les villes suédoises, d'accueillir les Français de la façon la plus hospitalière et de traiter avec distinction tous les Français de marque.

M. de Gaussen apprenait ces instructions et il en rendait compte à M. de Montmorin, dans une lettre du 15 juillet, où nous relevons cette phrase relative à la présence à Stokholm d'un ancien ministre de Louis XVI :

« M. de Saint-Priest est arrivé ici. Le roi de Suède avait fait donner par la Régence des ordres sur toutes les routes pour qu'on lui procurât toutes les facilités qui pouvaient assurer et hâter sa marche [1]. »

M. de Montmorin ne s'inquiétait point des émigrés, qui continuaient à affluer en Allemagne, mais il appréhendait quelque brusque décision du roi de Suède, dont les pourparlers pouvaient aboutir avec les gouvernements de Pétersbourg, de Vienne et de Berlin...

En France, la situation empirait. La fuite de Varennes avait échoué, la famille royale était retombée dans une captivité plus pénible et plus menacée, Gustave III l'avait appris avec douleur et rentrait à Aix-la-Chapelle où le retrouvait M. de Fersen, dont le dévouement ne se décourageait pas. Le brillant officier de la guerre d'Amérique partait ensuite pour Coblentz, où il saluait les comtes de Provence et d'Artois, puis il se rendait à Vienne, auprès de Léopold II, pour lui communiquer un plan de démonstration militaire sur la frontière française, au nom de Gustave III.

[1] Archives du ministère des Affaires étrangères.

Ce prince avait écrit, d'Aix-la-Chapelle, à M. de Staël, une lettre qui, dans sa pensée, devait être rendue publique. Il ordonnait à son ambassadeur d'affirmer, par son attitude et ses fréquentations, même par ses discours, les principes du souverain qu'il représentait et *qui n'avait jamais cessé de se préoccuper de l'ordre public et de la dignité de la couronne.* Dans une seconde lettre du 17 juillet, le roi est plus explicite : il déclare qu'une paix stable et la sécurité des propriétés et des personnes sont incompatibles avec la nouvelle constitution et les principes sur lesquels elle est fondée.

Par une indiscrétion qui n'était donc que de l'obéissance, les deux documents furent connus des principaux membres de l'assemblée, ce qui contribua à augmenter leur irritation contre le roi de Suède. Ce sentiment augmenta lorsqu'on sut que le lieutenant-général marquis de Bouillé venait de prendre du service dans l'armée suédoise.

Au moment où M. de Fersen quittait Coblentz, pour aller plaider auprès de l'empereur la cause de sa propre sœur, singulière mission auprès du *maudit Florentin*, M. de Montmorin était informé que le roi de Suède songeait à faire débarquer sur les côtes de Normandie un corps anglo-suédois, pendant qu'une armée, composée d'un autre corps suédois et de troupes russes, envahirait l'Alsace, et que les Autrichiens pénétreraient dans la Franche-Comté.

Le ministre des affaires étrangères écrivait le 25 juillet à M. de Gaussen toutes ses inquiétudes au sujet de la coalition qu'il pressentait, il terminait ainsi :

« Nous savons, Monsieur, par la voix publique, que le roi de Suède est fort occupé à Aix-la-Chapelle, particulièrement des affaires de France. Si vous apprenez quelque chose de certain sur cet objet, je suis persuadé que vous ne négligerez pas de m'en faire part. L'activité de Gustave III et son amour pour la gloire pourraient le jeter dans des partis qui, loin d'être utiles à ce pays-ci, lui prépareraient beaucoup de maux. »

M. de Gaussen ne pouvait calmer les appréhensions de son ministre. Il était évident que ces menaces latentes pouvaient surexciter la colère populaire. Le chargé d'affaires de France,

dans l'isolement voulu où le laissait l'entourage du Régent, se borne à rendre compte de nouvelles sans importance :

« M. le comte de Saint-Priest, arrivé ici depuis quelque temps, part demain pour Pétersbourg. Il compte ne s'y arrêter qu'un mois et revenir ici pour passer l'hiver avec madame de Saint-Priest, chez son beau-frère le comte de Ludolf, ministre de l'Empereur. »

Un conflit allait surgir sur le territofre français et, en manifestant l'hostilité des municipalités françaises à l'égard du roi de Suède, augmenter encore l'irritation de ce prince. Dans les derniers jours de juillet, un sieur Swartz avait été envoyé comme courrier par M. de Staël-Holstein, de Suède à Paris, avec des dépêches pour son souverain à Aix-la-Chapelle, où il résidait sous le nom de comte de Haga. Il fut arrêté par ordre de la municipalité à Verieux-Saint-Martin. On l'y garda 26 ou 27 heures en prison:

« Le sieur Briard, commandant de la garde nationale, dit le courrier dans sa déclaration, s'étant présenté pour me demander un passeport, je le lui ai remis, mais l'ayant inspecté, il a d'abord été frappé des mots : « De par le Roi » dont le passeport commençait et il a dit aussitôt : « Nous ne connaissons point de roi ! » Tout de suite il m'ordonne de descendre de mon cheval, et ayant appelé quelques fusiliers, il me conduit chez le sieur Boreux, officier municipal, pour le consulter sur mon passeport... Ayant dit au sieur Boreux que j'étais porteur de dépêches pour le roi de Suède se rendant à Aix-la-Chapelle, sous le nom du comte de Haga, le sieur Boreux a trouvé dans la circonstance de l'incognito des preuves suffisantes tant des mauvaises intentions de S. M. suédoise contre la France, que d'une trahison dont il me prenait pour conspirateur. Le sieur Boreux a ajouté que jamais un honnête homme ne devait voyager sous un nom étranger, et que l'incognito d'un voyageur quelconque prouvait assez ses intentions criminelles. »

Le malheureux courrier fut donc dépouillé de ses papiers puis enfermé et gardé à vue pendant deux jours, jusqu'au moment où la municipalité se décidât à le relâcher.

Le baron de Staël réclama, le gouvernement français lui fit des excuses platoniques. Gustave III dissimula son mécontement, mais pressé d'agir, malgré les atermoiements des cabinets de Pétersbourg et de Vienne, il quittait Aix-la-Chapelle et repartait pour sa capitale. Le 3 août, le roi arrivait à Stockholm, puis il

se rendait avec toute la cour à Drottningholm, pour y mûrir ses projets.

Gustave III interdisait aux gazetiers tout commentaire ou compte-rendu sur les affaires de France. Les ambassadeurs étrangers affectaient de ne pas lui parler de ce qui se passait à Paris, mais leurs allusions respectueuses et à demi-voilées semblaient l'engager à intervenir le plus tôt possible, même lorsque leurs gouvernements continuaient à garder une attitude expectante. Le baron d'Escars se montrait publiquement en costume d'officier-général français, la cocarde blanche au chapeau.

M. de Gaussen évitait avec soin de se rencontrer avec M. d'Escars, pour lequel il éprouvait personnellement de la sympathie, l'ayant connu, aux insouciantes années de leur commune jeunesse, dans la marine royale. Une nouvelle de quelque importance circulait à Drottningholm, le chargé d'affaires l'écrivit à M. de Montmorin, sans oser rien affirmer, le 9 août :

« Si je me permettais de croire et de vous rapporter tous les bruits qui se répandent ici, M. de Bouillé, devenu lieutenant-général au service du roi de Suède, serait destiné par ce prince à commander un corps de troupes, prêt à se joindre aux ennemis de la France. Je n'y ajoute aucune foi, mais quand la patrie est en danger, tout bon Français doit redoubler de vigilance et la mienne sur tout ce qui se passera autour de moi, vous convaincra de mon zèle[1]. »

Dix jours après, il communique une seconde nouvelle, qui n'est encore qu'à l'état de bruit, mais d'une gravité telle qu'il y fait seulement allusion :

« Il est question d'un nouveau voyage que ce prince (Gustave III) doit entreprendre dans le genre de celui dont il est à peine de retour, mais on en ignore encore le but et l'objet. Je ne négligerai certainement rien pour le découvrir. On dit que M. de Bouillé doit bientôt arriver à Stockholm, j'espère de vos bontés, Monseigneur, que vous daignerez diriger ma manière d'être vis-à-vis de cet officier. »

M. de Montmorin répondit :

« Paris, 25 août 1791.

« On croit généralement, Monsieur, que le roi de Suède a été occupé à Aix-la-Chapelle de tout autre chose que des affaires de son royaume. Sa lettre à

[1] Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. le baron de Staël, qui n'a pas été désavouée, plusieurs propos qu'on assure lui avoir échappé et jusqu'à son départ précipité pour Stockholm indiquent le projet de se mêler de nos affaires intérieures [1].»

Le ministre ajoutait plus loin :

« Il nous importe, monsieur, de savoir si réellement Gustave III a le projet de se mêler de nos affaires et à quel point et je vous prie de porter toute votre attention vers cet objet. »

C'est alors qu'on apprend en Suède la Déclaration de Pillnitz. Gustave III veut agir ; il donna l'ordre de rassembler un corps d'armée dans les environs de Stockholm, le général baron d'Armfeldt est chargé de presser l'organisation de ces troupes dont chacun prévoit le procfiain embarquement. Malheureusement pour les projets de Gustave III, l'argent lui manque. Les subsides qu'il espérait de Madrid et de Pétersbourg deviennent incertains et les finances de la Suède restent lourdement obérées.

Le 5 octobre, le minstre adressait de Paris au chevalier de Gaussen l'acte constitutionnel, qui avait été présenté à l'acceptation du Roi et dont il l'engage à donner communication au roi de Suède.

M. de Gaussen veut attendre une circonstance propice ; il retarde la communication d'une mesure qui consacre une nouvelle victoire de la Révolution sur la monarchie, et dans sa lettre du 9 septembre à M. de Montmorin, il l'informe que les préparatifs militaires continuent, les troupes et les vaisseaux ont décidément une destination secrète. Quant aux projets de Gustave III, s'ils sont tels qu'on les suppose, la situation du chargé d'affaires de France deviendra de plus en plus difficile :

« Mon embarras n'est pas prêt à finir, comme on est à présent à la campagne, il faudra que ma maison devienne mon refuge. Je ne sais si je suis dans l'erreur, mais je pense qu'il vaut mieux éviter, retarder au moins un éclat que de s'exposer à la triste nécessité d'en faire une affaire qui pourrait nuire aux intérêts communs. »

M. de Montmorin crut devoir brusquer les choses et écrivait

[1] Archives du ministère des Affaires étrangères.

le 19 septembre 1791, une lettre qui devait être communiquée au ministre des affaires étrangères de S.M. suéduoise, et qui débutait ainsi :

« Vous n'ignorez pas, monsieur, que les nouvelles publiques se sont attachées à répandre beaucoup d'avis sur un prétendu dessein du roi de Suède d'intervenir dans nos affaires intérieures et sur les moyens qu'il devait y employer. Nous sommes bien éloignés d'ajouter foy à ces bruits, mais ils sont suffisants pour autoriser le roi à manifester avec confiance à S. M. suédoise ses sentiments tant sur l'état actuel de la France que sur les démarches que S. M. vient de faire pour y ramener la tranquillité. »

Justement préoccupé de la situation de M. de Gaussen, le ministre complétait ses instructions, dans une seconde lettre datée du même jour mais confidentielle :

« J'attends, monsieur, les informations que vous m'avez annoncées pour les projets du roi de Suède à notre égard. On en parle beaucoup ici et vous sentez qu'il nous importe de les connaître moins à cause du poids que ce prince pourrait ajouter dans la balance en faveur des princes auxquels on suppose des vues hostiles contre nous qu'en raison de l'importance d'une Ligue où l'on n'aura pas négligé de le faire entrer. D'ailleurs comme il ne pourrait agir sans des subsides, nous avons grand intérêt à découvrir de qui il en recevrait.

« J'ai peine à croire, monsieur, que M. de Bouillé aille en Suède, mais si ce voyage avait lieu, ce général ne se présenterait sûrement pas chez vous ; il sentirait que votre position vous interdirait toute liaison extérieure, ni secrète avec lui et vous n'auriez pas de peine à l'éviter [1]. »

Avant que cette lettre ne lui parvînt, M. de Gaussen écrivait le 20 septembre 1791, que depuis le succès des conférences de Pillnitz, les préparatifs avaient repris une nouvelle activité, la liste des régiments qui avaient ordre de se tenir prêts avait été augmentée. Le ministre de la marine était allé à Calscrone pour presser l'équipement des vaisseaux qui, dit-on, se rendraient à Gottenbourg pour l'embarquement des troupes.

« Le rassemblement des régiments ne coûte presque rien au roi de Suède, c'est l'effet des arrangements militaires qui existent pour ce pays-ci, mais dès que ces mêmes troupes marchent, elles sont à la charge du souverain. On attend de l'argent de la Russie qui n'arrive point, on a des espérances d'Espagne [2]. »

On apprend alors à Stockholm la prochaine réunion de la

[1] Archives du ministère des Affaires étrangères.

[2] Archives du ministère des Affaires étrangères.

Diète dans une ville quelconque du royaume. Pourquoi le roi la convoque-t-il? Que fera-t-elle? Questions difficiles à résoudre, car la Cour est au mystère. En attendant, M. d'Escars, l'homme de confiance de M. le comte d'Artois, est revenu de Pillnitz, il veut avoir en Suède une situation nette et s'est adressé au ministre d'Espagne pour le présenter à la Cour.

« Le roi de Suède, cédant à l'impatience de le voir, a passé sur les formes d'usage et se l'est fait présenter le lendemain par le général Taube. Depuis ce temps, cet officier est presque toujours à la suite de Sa Majesté suédoise à Drotningholm et à Haga [1].»

M. de Gaussen est tenu toujours à l'écart, il le constate avec amertume et demande de nouvelles instructions à son gouvernement :

« 30 septembre,

« . . . . Ce prince (Gustave III), a fait déclarer ministériellement dans la conférence d'hier et a déclaré lui-même au ministre d'Espagne que l'état d'arrestation de Sa Majesté Très Chrétienne étant toujours le même, son acceptation n'avait point été libre et que pour sa part, il regardait cet acte comme nul et non avenu. Pour la mienne, j'ai tous les jours des raisons de craindre que ces sentiments du roi de Suède ne me procurent quelque désagrément, surtout si je suis dans le cas d'exercer quelque fonction de la place que j'occupe ici. [2]»

Notre chargé d'affaires faisait aussi allusion aux bruits qui avaient couru sur une main-mise éventuelle sur les trésors de la Banque, appréhensions sans fondement. Il était question d'un voyage du roi à Upsal pour voir quelques régiments rassemblés aux environs de cette ville et qu'il pourrait, dit-on, faire avancer tout à coup vers la capitale, pour intimider l'opposition. Le véritable objet de ce déplacement, comme le présumait le chevalier de Gaussen, était le désir qu'éprouvait le roi de voir si les troupes rassemblées autour de Stockholm étaient en état de marcher aussi promptement que celles des provinces méridionales destinées à la même expédition.

M. de Gaussen crut alors devoir faire à la Cour de Suède la

[1] Archives du ministère des Affaires étrangères.
[2] Archives du ministère des Affaires étrangères.

communication désagréable dont l'avait chargé son gouvernement. Il adressa donc la lettre suivante :

« A Monsieur de Franc, Secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères, à Drotningholm.

« Stockholm, le 7 octobre 1791.

« Monsieur,

« Chargé des affaires de S. M. T. C. pendant l'absence de son ambassadeur, je m'empresse de remplir la commission que me donne le ministre des affaires étrangères, Monsieur de Montmorin, par une lettre en date du mois dernier.

« Ce ministre m'envoie et me charge de vous remettre officiellement avec la lettre de notification du Roy, celle qu'il a écrite à l'Assemblée Nationale, ainsi que l'acte constitutionnel, en vous priant de vouloir bien présenter ces trois pièces à Sa Majesté Suédoise.

« Je gémis véritablement, Monsieur, de ce que l'état de souffrance et de maladie, qui me tient depuis si longtemps éloigné de la Société m'empêche d'avoir l'honneur de vous voir, j'espère qu'en agréant mes excuses et mes regrets, vous voudrez bien me permettre de vous communiquer verbalement la dépêche ministérielle que je viens de recevoir et à laquelle je crois inutile d'ajouter aucune réflexion.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« GAUSSEN. »

La réponse de M. de Franc ne se fit pas attendre :

« Le Secrétaire d'État de Franc a reçu aujourd'hui de la part de Monsieur le chevalier de Gaussen un paquet dont le cachet porte : *Mission de France en Suède*, mais comme vu la captivité du Roi de France, on ne connaît pas plus en Suède qu'en Russie, de mission de France, le Secrétaire d'État par ordre du Roi, a l'honneur de renvoyer ce paquet sans l'ouvrir à Monsieur le chevalier de Gaussen et de le prévenir en même temps qu'une correspondance ultérieure à ce sujet serait absolument superflue.

« Drotningholm, le 8 d'octobre 1791 [1]. »

Certes la communication du gouvernement suédois était de nature à froisser M. de Gaussen, il en prévint immédiatement son gouvernement et s'abstint de toute relation avec la Cour, mais sa vigilance ne s'endormait pas et mettait au courant le ministre, M. de Montmorin, des préparatifs de guerre qui se continuaient.

Dans sa lettre du 14 octobre, le chargé d'affaires de France constatait que le roi de Suède allait à Upsal, sous le prétexte de

[1] Archives du ministère des Affaires étrangères.

voir quelques bâtiments, mais en réalité pour conférer avec le général russe Paklen et le baron d'Escars. Quelques jours après, le 19 du même mois, un traité d'alliance définitif était signé entre le roi de Suède et le plénipotentiaire de Russie, à Drotningholm, pour une durée de huit ans.

M. de Montmorin n'avait pas accepté la fin de non-recevoir du gouvernement suédois, il donnait l'ordre à M. de Gaussen de présenter de nouveau à M. de Franc la lettre de Louis XVI, relative à l'acte constitutionnel et les pièces qui l'accompagnaient :

« Le Roy espère que Sa Majesté Suédoise n'hésitera pas à les recevoir, si cependant il en était autrement, l'intention du Roy est que vous quittiez Stockholm le plus tôt possible sans prendre congé. »

Le chargé d'affaires de France résolut non sans appréhension de tenter une nouvelle démarche :

« Stockholm, 8 décembre 1791.

« D'après le compte que j'ai rendu dans le temps à ma Cour du renvoi que vous m'avez fait d'un paquet que j'avais eu l'honneur de vous adresser, le ministre du Roy, en me renvoyant toutes les pièces qu'il contenait, m'ordonne de la part de Sa Majesté de vous les présenter de nouveau.

« Ces pièces consistent en une lettre de notification du Roy, une autre lettre que S. M. a écrite à l'Assemblée Nationale, l'acte constitutionnel et enfin une lettre que M. de Montmorin m'a adressée sur ces différents objets.

« Le Roy espère, Monsieur, que Sa Majesté Suédoise, mieux instruite, n'hésitera pas à les recevoir, j'ajouterai, avec une peine infinie, mais je ne crois pas devoir vous cacher que si le succès ne répond pas aux espérances du Roy et à mes vœux les plus ardents, j'ai ordre de quitter Stockholm le plus tôt possible, et je vous serai obligé de vouloir bien me faire délivrer un passeport.

« J'ai l'honneur, etc.

« Le chargé d'affaires de S. M. le Roy de France,
« Gaussen [1]. »

Cette lettre étant restée sans réponse, M. de Gaussen en écrivit une seconde dans les mêmes termes. M. de Franc se décida à répondre :

« Monsieur,

« J'ai bien des excuses à vous faire et de ce que je n'ai point répondu plus tôt à la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir de votre part avant-hier, mais telle

[1] Archives du ministère des Affaires étrangères.

est la multiplicité des soins auxquels le traité conclu dernièrement donne lieu encore tous les jours que je ne puis entrer avec vous dans aucun détail, sinon dans celui de mes sentiments personnels pour M. le chevallier de Gaussen, ils sont ceux du plus véritable attachement avec lesquels

« Je suis, Monsieur, etc.

« de Franc.

« Ce jeudi, 15 décembre 1791 [1].»

On opposait à M. de Gaussen un moyen dilatoire, qui n'atteignait ni la dignité de son gouvernement, ni sa propre susceptibilité. Il l'accepta se résignant à observer les événements.

Tout semblait faciliter les projets belliqueux du roi de Suède. Sauf à Stockholm et dans trois petites villes du royaume, les élections étaient favorables au souverain. Pour prévenir les indiscrétions, le baron d'Escars fut invité à ne pas se rendre au lieu des séances de la Diète, il profita du voyage du ministre d'Espagne avec lequel il était lié, et se rendit avec ce diplomate à Copenhague, où il séjourna une quinzaine de jours.

L'agitation était grande et M. de Gaussen la signalait à son gouvernement, avec sa vigilance habituelle. Des écrits incendiaires étaient répandus à profusion, conseillant la résistance de la Diète aux projets du roi. Une brochure déposée chez le chargé d'affaires de France, et sans nom d'auteur, proposait l'abandon de la part des nobles de tous leurs privilèges et une coalition de la noblesse avec les autres ordres pour mieux résister à la couronne.

Le Corps diplomatique se rendit à Gefle. M. de Gaussen eut le regret d'y retrouver M. de Saint-Priest, qui représentait l'émigration active. L'ancien ministre partageait le logement du grand maréchal de la Cour, traité d'ailleurs avec les plus grands égards par les officiers de la maison du roi de Suède. Les membres de la Diète avaient reçu, dès le 19 décembre, des convocations pour se réunir à Gefle, le 21 janvier. Personne ne doutait que Gustave III ne demandât les moyens de faire le plus tôt possible la guerre à la France, pour rétablir l'ancien ordre de choses. C'est dans l'attente de cet important événement que l'année 1791 se termina.

[1] Archives du ministère des Affaires étrangères.

Le bruit des difficultés qu'éprouvait notre chargé d'affaires parvint jusqu'à Paris, où résidait M. de Vibraye qu'un décret récent du roi Louis XVI nommait à l'ambassade de Stockholm. Le nouvel ambassadeur ne se souciait pas de les affronter personnellement et il demanda au roi de ne pas l'envoyer en Suède, mais à Turin, où les fonctions d'ambassadeur lui semblaient plus faciles.

M. de Montmorin avait résigné, non sans joie, le portefeuille singulièrement alourdi des affaires étrangères, son successeur s'appelait M. de Lessart. Il devait se borner à recueillir les alarmes du chevalier de Gaussen, sans lui prodiguer comme M. de Montmorin, des conseils plus faciles à donner qu'à suivre.

La Diète s'ouvrit le 29 janvier, avec une grande pompe. La noblesse se montrait d'avance prévenue contre les projets du roi, mais les trois autres ordres, le clergé, les députés des villes et les délégués des paysans, manifestaient bruyamment leurs sympathies pour Gustave III. Les quatre ordres nommèrent un comité, qui vint prendre les ordres du roi.

L'adresse de la Diète portait sur la paix résolue le 4 février 1792 et remerciait le roi des exemples de courage et de persévérance qu'il avait donnés à l'armée, elle le félicitait de la paix avantageuse à la Suède, qui venait d'être conclue sans le moindre sacrifice, sans le secours d'une médiation étrangère, entre les deux plus grands souverains du monde. Gustave III remercia sans effusion et répondit que le courage et le patriotisme de son peuple, avait préparé les moyens, qu'il n'avait été qu'un instrument. Après le discours du roi, les travaux de la Diète commencèrent aussitôt.

C'est à ce moment qu'arrivait à Gefle le comte de Bouillé, fils du lieutenant-général et, comme l'ancien commandant de l'armée de Lorraine, adversaire irréconciliable de la Révolution, plein d'impatience de voir se réaliser les projets de Gustave III. L'arrivée de cet officier produisit une certaine émotion. Plusieurs membres de la Diète déclarèrent qu'ils ne voteraient pas des subsides de guerre. Pour calmer ces inquiétudes, l'entourage du roi fit cou-

rir le bruit que M. de Bouillé n'avait d'autre mission que de demander, au nom des émigrés, un refuge à Straslund.

« Personne ne prend le change, écrivait M. de Gaussen, et l'on parle tout haut du dessein qu'a le roi de Suède de finir bien vite la Diète et d'en tirer tout ce qu'il pourra, pour aller porter son argent et ses troupes sur les frontières de la France. »

Ces bruits trouvaient un écho à la Diète, dont la majorité se refusa le 24 février à voter le cautionnement pour l'emprunt que demandait Gustave III. Le roi ne persista pas. Ce fut d'ailleurs le seul point sur lequel la Diète n'accorda pas les demandes qui lui étaient soumises. Les subsides furent donc votés. « Gustave III en manifesta sa satisfaction et prononça ensuite la dissolution de l'assemblée, heureux de voir que les nobles eux-mêmes avaient modéré leur opposition. De redoutables projets s'agitaient cependant dans l'ombre, l'opposition n'avait désarmé qu'en apparence, et quelques-uns de ses membres préparaient une terrible revanche.

Le 6 mars, le chargé d'affaires de France accusait réception à son ministre, du décret du 14 juin, rendu par l'Assemblée Nationale qui déclarait infâme, traître à la patrie et coupable de crime de lèse-nation, tout agent du pouvoir exécutif, tout Français qui pourrait prendre part directement ou indirectement, soit à un congrès dont l'objet serait d'obtenir la modification de la Constitution française, soit à une médiation entre la nation et les conjurés rebelles, etc. » M. de Gaussen ajoutait, non sans raison, qu'il lui semblait difficile de faire à ce sujet une communication officielle au roi de Suède dont les projets et les conciliabules n'étaient un secret pour personne,

Le roi était rentré à Stockholm dès les derniers jours de février, et les fréquentes conférences qu'il avait avec le baron d'Escars et le général Taube, ami des émigrés, n'étaient plus dissimulées ; M. d'Escars était reçu à toute heure au palais où le chevalier de Gaussen évitait de se montrer.

La première quinzaine de mars se passa sans incident. C'est le 16 que le roi de Suède fut frappé d'un coup de pistolet dans la salle de l'Opéra, en plein bal masqué, aux côtés de son écuyer, le baron Essen. Tous les détails de cet assassinat sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. L'assassin, un officier réformé nommé Anckarström, avait pu approcher du roi, grâce à la complicité du capitaine des gardes-de-corps, Lilichorn, des comtes de Horn et de Ribbing. Deux autres gentilshommes suédois, Bielke et le baron Pechlin, participaient au complot. Les coupables ne furent arrêtés que le lendemain.

Le roi montra un grand courage : « Voilà un coup qui va réjouir vos Jacobins de Paris, dit-il au baron d'Escars, mais écrivez aux princes que si j'en reviens, cela ne changera rien à mes sentiments et à mon zèle pour leur juste cause. »

Gustave III fit dire à M. de Gaussen, qui allait fréquemment au palais pour demander de ses nouvelles, qu'il était touché de cette attention.

Le chargé d'affaires de France était plongé dans un chagrin, dont la sincérité ne pouvait être soupçonnée et qu'augmentait la crainte de voir compromis dans ce funeste complot quelque compatriote, apôtre ou disciple des régicides. Il devait écrire quelques jours après : « On m'assaille de questions et de raisonnements tous plus désagréables les uns que les autres. » L'arrestation des vrais coupables et l'instruction du procès d'Anckarstrom fit taire les suppositions malveillantes.

Notre représentant écrivait à son gouvernement, jour par jour, les tristes phases de la blessure du roi et ne cachait point son légitime chagrin. Les lettres de M. de Gaussen semblaient à Paris empreintes d'une sympathie exagérée pour un souverain que redoutaient les partis avancés.

Pendant un court répit de ses souffrances, Gustave III avait nommé une régence présidée par le duc de Sudermanie, son frère, et composée du comte de Wachsmeister Riksdrotz, grand justicier, du comte d'Oxenstiern, grand maréchal du royaume,

des barons de Taube et d'Armfeld, premiers gentilshommes de la Chambre.

L'état du roi empira le 25 mars, et le 29 à 11 heures du matin, Gustave III succombait dans d'admirables sentiments de foi religieuse et de résignation. La consternation fut générale, car le roi gagnait l'affection de ceux qui l'approchaient et l'attentat avait excité l'indignation de tous les honnêtes gens.

L'héritier du trône de Suède était un enfant de treize ans, Gustave-Adolphe, qui devait à sa majorité, porter le nom de Gustave IV, et perdre la couronne, quelques années après, à la suite d'une révolution du palais. M. de Gaussen ne vit point, en Suède, ce règne agité, ni même, auparavant, la régence du duc de Sudermanie, le prince aux allures louches et à la politique tortueuse, contre la mémoire duquel se dresse le soupçon d'une double complicité dans la mort de son frère et dans le complot qui détrôna son neveu.

Les dernières lettres du chargé d'affaires de France, avaient été mal appréciées, nous l'avons dit ; elles firent douter de son *civisme* à ceux qui détenaient le pouvoir. On l'avisa qu'il eût à cesser immédiatement ses fonctions. Les circonstances étaient telles que sans aucun doute, le chevalier de Gaussen fut le premier à se féliciter de la disgrâce qui l'atteignait avec si peu de ménagement.

Modeste et consciencieux dans l'accomplissement de sa fonction, il avait voulu servir la France quand même et tout en souhaitant ardemment un adoucissement aux malheurs de Louis XVI. Les préparatifs de guerre de Gustave III l'inquiétaient, agent vigilant, il prévint son gouvernement et le tint constamment au courant de projets qu'il jugeait dangereux pour la sécurité de son pays. L'assassinat du roi de Suède l'indigna, il plaignit la victime et flétrit les assassins, le gouvernement français le révoqua.

M. de Gaussen était donc frappé pour avoir fait son devoir,

tout son devoir. Le philosophe chrétien et le vrai patriote que nous révèle sa correspondance durent éprouver quelque consolation à répéter l'aphorisme de La Bruyère[1] :

« Le bon esprit nous découvre notre devoir, notre engage-
« ment à le faire, et s'il y a du péril, avec péril, il inspire le cou-
« rage ou il y supplée. »

René Bittard des Portes.

[1] *Les Caractères* de La Bruyère, chap. II. Du mérite personnel.

COMPTES-RENDUS

Le pape Léon XIII, sa vie, son action politique, religieuse et sociale, par Mgr de T' Serclacs, prélat de la Maison de Sa Sainteté. Paris, 1894, 2 vol., in-8°.

Le présent ouvrage ne rentre pas à proprement parler dans le cadre de l'histoire diplomatique. Le titre seul l'indique. L'auteur ne s'est pas proposé de nous faire connaître les relations du Saint-Siège avec les diverses puissances, son but est singulièrement plus étendu et plus élevé. Il a voulu, dit-il lui-même dans son avant-propos,« faire connaître le pape Léon XIII et les faits de sa vie »,puis « expliquer et défendre l'action du Vicaire de Jésus-Christ sur ce siècle troublé » et par cela même « montrer la puissance surnaturelle de la papauté se mêlant d'une façon admirable aux énergies indomptées qui s'agitent à notre époque et cherchent à les faire servir aux desseins miséricordieux du Seigneur sur l'Eglise et les nations. »

Ce dernier objet assure, dans l'ouvrage, une place importante aux questions diplomatiques. Mgr de T' Serclaes s'est déjà trouvé amené à s'en occuper quelque peu, lorsqu'il nous fait le récit de la nonciature de Mgr Pecci à Bruxelles, de 1843 à 1846; il y revient et s'y étend longuement après l'avènement de Léon XIII au Pontificat. Il expose alors dans une série de chapitres distincts les rapports de la cour de Rome avec toutes les puissances, montrant la nature des relations existantes, les difficultés qui surgissaient et les moyens employés par le Saint-Siège pour arriver au résultat qu'il s'était proposé dans chaque cas spécial.

Mais, et ce n'est pas là le côté le moins intéressant de son ouvrage, Mgr de T' Serclaes ne se borne pas à raconter les rapports officiels entretenus avec les gouvernements, il nous montre encore l'action directe du Saint-Siège sur les masses profondes du monde catholique, ainsi que sur les partis politiques qui se font dans les divers pays les champions du catholicisme.

Et toute cette action si délicate et si complexe, toutes ces négociations multiples et subtiles, Mgr de T' Serclaes les expose non seulement avec une clarté remarquable mais encore avec une autorité toute particulière. Il complète les récits déjà publiés, les rectifie fréquemment et appuie ses dires de documents irrécusables, citant même parfois *in extenso* des pièces officielles dont le public ne connaissait encore que des fragments. Et ce dernier fait n'est pas pour surprendre, l'ouvrage de Mgr de T' Serclaes ayant été, au moins dans une certaine mesure, assez directement inspiré par la cour pontificale. Une lettre du cardinal

Secrétaire d'Etat placée en tête du premier volume le laisse clairement entendre. Même s'il n'en était point ainsi, *le pape Léon XIII* serait déjà un ouvrage méritant à tous égards que l'on s'y arrêtât : cela étant, l'intérêt que l'on prend à sa lecture devient plus grand encore car les moindres appréciations que l'on y trouve ont dès lors une importance toute particulière.

C. S.

Louise de Savoie et François Ier. Trente ans de jeunesse, 1485-1515, par M. R. de Maulde la Clavière. Paris, librairie académique Perrin, in-8, 392 p.

M. de Maulde est un fervent du seizième siècle. Il lui a consacré de nombreux et intéressants travaux historiques, où il s'est montré, à la fois, savant érudit et écrivain délicat. Qu'il nous suffise seulement de rappeler ses belles études sur Louis XII, un livre plein d'une philosophie historique profonde et nourrie sur les origines de la Révolution française au commencement du seizième siècle, et enfin cette histoire de la Diplomatie au temps de Machiavel qui, dans son originalité, demeurera pour ceux qui, à l'avenir, voudront bien connaître et exactement apprécier la politique à l'époque de la Renaissance, une source toujours fraîche et inépuisable de renseignements précieux et sûrs.

A la fréquentation intime de la société de cette époque, « toute d'esprit et de goût, la plus agitée et la plus complexe qui fut jamais », il lui devait venir la tentation de délaisser un moment l'histoire majestueuse, pour en étudier le décor, de se reposer en recherchant sous quelle influence s'était développée cette brillante floraison artistique, littéraire et sociale qui, à distance, exerce encore un charme pénétrant que d'autres époques ont pu égaler, mais non dépasser, et d'en philosopher.

Historien, sans doute, mais artiste surtout, M. de Maulde l'a été dans le beau livre qu'il vient de publier sous ce titre : *Louise de Savoie et François Ier, trente ans de jeunesse* et, sur la trame romantique des alternatives d'espérances et de craintes qui tinrent dix-neuf ans en suspens l'ambition de Louise de Savoie, il a donné du mouvement intellectuel d'où est sortie la Renaissance un tableau qui a le fin coloris et la grâce captivante de ces exquises miniatures dont Testard enluminait les beaux manuscrits de la mère de François Ier. L'histoire ainsi comprise retient quelque chose du charme des œuvres d'imagination, mais avec une sécurité, une règle, un enseignement que la science seule peut donner.

Louise de Savoie, fille d'un cadet de Savoie, le comte de Bresse, recueillie par sa tante, la dame de Beaujeu, sœur aînée de Charles VIII n'eut rien moins qu'une brillante jeunesse ; dès l'âge de douze ans on la maria au comte d'Angoulême.

Il avait alors vingt-huit ans, et était au pouvoir d'une belle personne, Jeanne de Polignac, dont la famille occupait les principales charges à sa petite cour de Cognac. Il ne crut pas nécessaire de rien bouleverser pour la nouvelle venue dans sa maison et la jeune comtesse accepta gaillardement tous les enfants de diverses provenances dont il lui plut de gratifier son ménage. C'était là des idées

un peu avancées sur les choses de la vie, qui n'appartenaient pas encore aux mœurs de la France ; elles n'y acquirent droit de cité que plus tard et même Louise de Savoie et ses enfants ne furent peut-être pas étrangers à leur diffusion.

Cet état d'âme présentait, au contraire, en Italie de nombreux spécimens et il faut voir dans leur éclosion à la cour de Cognac, puis à celle d'Amboise, un effet des liens subtils qui le rattachaient aux petites cours italiennes toutes pénétrées de néo-paganisme.

La maison d'Orléans ne s'y trouvait-elle pas portée, en effet, par les souvenirs de Valentine de Milan et par la possession d'Asti, et Louise de Savoie, elle-même, quoique née en Bresse et élevée en France, ne représentait-elle pas les alliances et les amitiés d'outre-monts ? Mille motifs, auxquels il faut ajouter l'oisiveté et l'effacement politique, durent donc amener à faire de Cognac et d'Amboise un centre d'art en même temps que de plaisir à l'italienne.

Nature complexe et difficile à déchiffrer, d'ailleurs, que cette Louise de Savoie, qui avait pris pour devise une paire d'ailes, avec ce beau cri : « Dieu m'a donné des ailes ! Je volerai et me reposerai». Diderot dit, que pour parler des femmes, il faut « secouer sur ses lignes la poussière dorée des papillons » ; M. de Maulde s'est inspiré de ce précepte en parlant de cette mère dont la grande, la seule, l'unique préoccupation fut : « Le roi Louis XII aura-t-il ou non un fils ? » Et, pendant dix-sept ans, elle vécut abîmée dans la contemplation des efforts du roi, en proie aux plus rudes alertes, selon ce qui se produisait, dissimulant avec soin la jalousie qu'elle éprouvait de voir les espérances du roi étreindre la nation entière et souvent donner naissance aux manifestations les plus touchantes.

« Aujourd'hui la vertu est une profession, le vice en est une autre ». Mais à l'époque de Louise de Savoie il en allait autrement. Aucun temps ne fut plus réfractaire et plus indifférent aux discussions dogmatiques : « La croyance religieuse résultait moins d'une doctrine, d'un raisonnement, que d'une habitude invétérée et profonde ; c'était un vêtement qu'on jugeait convenable de mettre au goût du jour ; et comme on ne s'habillait plus pour s'habiller, mais pour se parer, on tailla en plein drap, on découpa, on festonna... Le vrai Luther du temps, c'est Alexandre VI, c'est Louise de Savoie. » Mais aussi la conception de l'idéal social avait changé.

Au moyen âge, c'était le Vrai ; pour la société de la fin du quinzième et du seizième siècle, ce fut le Beau ; de là son excellence et ses erreurs, de là, aussi à cette époque, l'influence exclusive des élites, et sur ce sujet M. de Maulde a écrit quelques-unes de ses pages les plus exquises, toutes empreintes d'une poésie aux nuances les plus fines et les plus délicates, dont nous retiendrons cette peinture colorée de l'art chez Dante et Michel Ange en opposition avec ce qu'il devint aux mains des disciples de Boccace.

« Dante tient grandement compte des formes terrestres de la beauté, mais sa « vive imagination trouve toujours deux faces aux choses du monde, et se re- « paît d'allégorie. Il ne cherche point d'idéal particulier, il travaille à idéaliser « le monde en le rapprochant de Dieu. Sa Béatrix est une créature terrestre, « ennoblie par la jouissance de la vie suprême. Il dirait volontiers, comme Pope « de la musique, que, « partie sur les notes ondulantes, l'âme aspire à s'élever

« au-dessus d'elle-même. » Le reflet du ciel sur la terre, le miroir de la vie, « pour lui, c'est l'amour, l'amour enivrant et vivifiant, qui brille sur le bord « d'un cœur pur, comme nous voyons, le matin, la rosée briller sur le pétale « d'une fleur ; le moindre brin d'herbe porte sa goutte de rosée, chaque goutte « de rosée reflète, comme un diamant, son rayon de soleil ; parmi ces herbes, « les unes plient sous cette goutte légère et pourtant la retiennent, d'autres la « laissent tomber à terre. Dante reste droit sous cette rosée et en veut vivre. « Virgile l'a dit : « Si l'on ne pense qu'aux choses terrestres, on ne fait qu'épais- « sir son esprit. Le monde est comme un immense miroir d'amour où se reflète « la vie d'en haut. Plus cette vie se donne, et plus elle reçoit. Elle se donne « d'autant plus qu'elle est reçue avec plus d'ardeur, en sorte que, n'importe où « s'étend l'amour, sa vertu éternelle croît avec lui. Plus il y a d'âmes qui s'élè- « vent jusque là-haut, plus il y a d'amour. »

Bien différente est l'école qui a pour grand-prêtre Boccace, et pour tenants toute la lignée des conteurs plus ou moins licencieux qui en procèdent : Pétrarque aussi, qu'on ne saurait leur comparer, qui blâmait l'existence de son ami Boccace, et qui cependant contribua autant que lui au mouvement et en fut le second coryphée, par sa diction exquise, par sa langueur, par son sens de l'*art pour l'art*, où des passions vulgaires trouvèrent l'ennoblissement extérieur qu'elles cherchaient. La tendre amie de Jean de Saint-Gelais, la protectrice d'Octavien de Saint-Gelais, dans la lutte entre ces deux tendances opposées, devait céder à l'influence voluptueuse de la seconde et, de fait, les œuvres de Boccace furent ses livres de chevet. Quoi d'étonnant, après cela, que, veuve à dix-huit ans, la comtesse d'Angoulême fût suspecte au roi qui s'accoutuma à voir en sa cousine une intrigante et à Anne de Bretagne qui lui en voulut de tenir publiquement une conduite galante ! On se méfia d'elle ; on ne lui laissa qu'une part de la tutelle de son fils ; elle fût placée sous la surveillance du maréchal de Gié et gardée à vue au château d'Amboise qu'on lui avait assigné pour résidence.

Nous n'avons pas ici à réduire à l'état de squelette le récit des aventures de Louise de Savoie, de la haine implacable d'une reine opiniâtre qui ne se tint jamais pour battue, des alternatives d'espérances et de déceptions de Louis XII, de l'union du vieux souverain avec la sœur d'Henri VIII, âgée de seize ans et « pétrie de roses », « une haquenée que le roi d'Angleterre avait envoyée au roi de France pour le porter plus vite et plus doucement en enfer ou en paradis », de cette comédie entre François, Suffolk, la petite reine, et Louise de Savoie qui accourt, bien à propos, pour empêcher son fils de faire une joyeuse sottise, tout un roman bizarre et capricieux où la farce et le drame se coudoient et se mêlent à doses égales. Ce serait enlever au beau livre de M. de Maulde ce qui en fait le charme et la saveur, ce qui donne la vie à l'histoire : tableaux d'un joli coloris de la cour de Cognac ou de l'intérieur du château d'Amboise, anecdotes spirituellement contées, analyse très fine de ce qui se cache d'historique dans les contes de l'Heptaméron, chroniques de cour et d'amour et enfin des portraits d'un dessin à la fois sobre et pénétrant, tels que celui de cet excellent Louis XII, un souverain bien français de cœur et de sentiments, trop bon, peut être, pour être heureux, et qui vit toujours la mauvaise fortune s'attacher après toutes ses entreprises.

Ce qui donne un prix bien particulier à ces peintures, c'est que les traits en sont souvent empruntés à des documents très rares ou même inédits, mis en œuvre avec une grande habileté, de telle manière que l'on ne sait ce qu'il faut le plus louer de l'écrivain ou de l'érudit. De belles héliogravures empruntées à des tableaux et à des manuscrits complètent cet ouvrage édité avec une rare perfection, à souhait pour les yeux et l'esprit. Il aura d'autant mieux sa place marquée dans la bibliothèque des gens de goût que l'agrément et l'intérêt y vont de compagnie. On a beaucoup écrit sur les premières années de la Renaissance, jamais avec une érudition plus abondante, plus d'originalité, plus de vie et de charme.

C. W.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE. — Ont été reçus membres de la Société : MM.

Albert LE GLAY (France), 19, rue de la Ville-l'Evêque, Paris ; présenté par MM. de Maulde et le baron de Penedo.

Le chevalier MAC SWINEY (Grande-Bretagne), camérier d'honneur de Sa Sainteté, 40, avenue Henri Martin, Paris ; présenté par MM. le comte de Mas Latrie et de Vorges.

Au moment où M. Cantù est mort on venait de publier à Turin, pour le 90e anniversaire de sa naissance, un opuscule intitulé *Cesare Cantù*. Cette brochure contient : 1° le discours « Cesare Cantù educatore storico, letterato », tenu à la Société degli Arcadi, par Mgr Isidoro Carini, le 19 janvier 1894 ; 2° l'étude de M. de Marchi : « Cesare Cantù educatore », tirée du dictionnaire de Vallardi ; 3° « Cesare Cantù storico, letterato », discours prononcé par M. Giov. Pazzi à Ferrare, en octobre 1894 ; 4° un discours de M. Penco à l'Association Christophe Colomb : « Cesare Cantù, gloria della patria », discours du 10 février 1894 ; 5° l'article biographique publié en 1848 dans l'*Encyclopédie biographique du XIXe siècle*, de MM. Garnier frères à Paris.

M. le duc de Broglie a été élu, à l'unanimité, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

M. le baron Guillaume a été nommé ministre à Athènes, M. le comte de Montholon ministre à Bruxelles, M. d'Apletscheieff, membre du conseil supérieur d'agriculture, le prince Lobanoff, ministre des affaires étrangères de Russie.

M. Th. Funck Brentano vient de publier un volume : *L'homme et sa destinée*, où il aborde le grave et redoutable problème des rapports de la science et de la morale, puis de l'organisme humain, et de l'organisme social. Dans ce vaste ensemble il fait une place aux principes des rapports internationaux, qu'il résume dans cet aphorisme fort recommandable : « Aimez-vous les uns les autres ». De la chute ou de la décadence des sociétés particulières, il s'élève à une conception gigantesque où il réunit peuples et individus, et, conciliant les faits et les doctrines, il réunit en faisceau toutes les pensées humaines pour les pousser vers l'idéal.

Dans un petit volume, paru à la librairie Poussielgue, *Un curé d'autrefois*, M. Geoffroy de Grandmaison a raconté l'histoire touchante d'un recteur breton, M.

de Talhouet, émigré en Espagne et qui paraît avoir été criminellement mis à mort quand il rentra en France.

Autriche-Hongrie. — Le *Bulletin de l'Académie des sciences de Cracovie* (juillet 1894), nous fournit les détails suivants sur une fort importante série de publications diplomatiques, entreprise par l'Académie dans la collection des *Scriptores rerum polonicarum*, tome XV. Ce volume contient les *Analecta Romana*, publiés par J. Korzeniowski (Cracoviae, 1894, in-8°, LXIV, 357 p.) : recueils de récits et articles relatifs à la Pologne du XVI[e] siècle, et trouvés dans les archives et bibliothèques romaines. On sait que la constitution d'une mission polonaise perpétuelle aux Archives du Vatican (Expeditio Romana) est maintenant un fait accompli. Créée en 1886, sur l'initiative privée de quelques membres du haut clergé et de l'aristocratie polonaise, l'expédition romaine prit un caractère semi-officiel, lorsque la Diète de Galicie lui eût assuré des moyens d'existence et l'eût placée sous le patronage de l'Académie des Sciences, qui en confia la direction immédiate à M. Stanislas Smolka, son secrétaire général. Dès lors l'expédition romaine n'a fait que se développer ; on a commencé à classer et à étudier systématiquement les innombrables richesses des Archives Romaines, et, chaque année, les membres de cette mission nous rapportent un butin considérable. Le public est à même de suivre les travaux exécutés et d'en apprécier les résultats, par les rapports de M. Smolka.

Toutefois les documents et extraits copiés entre 1886 et 1888, par la première et la deuxième mission, servent encore de base aux travaux postérieurs. On leur a donné le nom de « *Thecae Romanae* ».La collection dépasse déjà le nombre respectable de soixante-dix dossiers.C'est dans cette collection que M.Korzeniowski a puisé les matériaux pour sa publication.

Au retour de son deuxième voyage en Italie, il a été chargé par la Commission historique de publier un certain nombre des matériaux trouvés à Rome, formant un groupe de pièces historiographiques, sans caractère des documents publics proprement dits, et ayant rapport à l'histoire générale de la Pologne du XVI[e] siècle, sous le titre de : « Analecta Romana ». On a choisi pour ce recueil deux relations italiennes des nonces apostoliques, une description de la Pologne en langue latine, deux notes italiennes, dont l'une sur l'état politique de la Pologne, l'autre sur l'état économique et commercial de ce pays, enfin une description de la guerre polono-moscovite de l'an 1508. En outre on a décidé de faire publier par l'éditeur, en guise de préface, un catalogue de tous les actes et documents historiques recueillis à Rome de 1886 à 1888,et une notice sur le caractère des actes conservés dans les Archives Consistoriales de Rome. Quoique l'on ait commencé à imprimer ce volume en 1889, sa publication a été retardée par des causes dont il serait trop long d'entretenir le lecteur. C'est en 1889 et 1890 qu'ont paru, dans des tirages à part, deux pièces qui figurent à la tête de ce volume, le *Catalogus actorum et documentorum res gestas Poloniae illustrantium, quae ex codicibus manu scriptis in tabulariis et bibliothecis italicis servatis expeditionis Romanae cura 1886 — 1888 deprompta sunt* » et les « *Excerpta ex libris manuscriptis Archivii Consistorialis Romani 1409 — 1590 Expeditionis Romanae cura anno 1887 col-*

lecta » ; on trouvera des comptes-rendus sur l'un comme sur l'autre de ces deux opuscules dans le Bulletin international de l'Académie des Sciences (Année 1890, p. 151 — 159, résumés XXXVII et XXXVIII).

A côté de ces deux publications on lira dans les Analecta Romana :

Bernardi Vapovii De bello a Sigismundo I Rege Poloniae contra Moscos gesto a. 1508. Cet écrit du célèbre historiographe et humaniste polonais, Bernard Wapowski, est resté totalement inconnu jusqu'à nos jours. L'éditeur l'a trouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican, provenant de la belle collection de Fulvio Orsini, de Rome, dont on connaît les richesses et le sort définitif d'après le travail consciencieux de M. Pierre de Nolhac. Le manuscrit qui contient l'opuscule de Wapowski appartenait, comme le démontre M. de Nolhac, avant que F. Orsini fût devenu son propriétaire, au poète romain Angelo Colocci, connu par sa munificence pour les littérateurs de son temps et par ses nombreuses attaches avec les humanistes de la cour de ~~Jules~~ II et de Clément VII, qu'il recevait dans ses somptueux jardins suburbains, comme nous le raconte Sadolet, jusqu'au moment où l'avalanche des barbares conduits par le connétable de Bourbon chassa les lettres et les arts de cette fastueuse cour papale. Wapowski était certainement au nombre des hôtes choisis de Colocci. Son style latin est très cultivé, très classique, souple et vigoureux à la fois, rappelant par la prédilection de l'auteur pour les archaïsmes voulus le langage de Salluste, célébré à juste titre par les humanistes italiens de l'époque. D'autre part, la description de cette guerre de 1508 est d'un haut intérêt historique, non seulement par sa valeur intrinsèque, mais aussi par les circonstances dans lesquelles elle a été composée. L'éditeur démontre que Wapowski l'a écrite peu de temps après la cessation des opérations militaires, c'est-à-dire dans l'intervalle entre la fin de la guerre et la conclusion d'un traité de paix ou plutôt d'un armistice entre les partis belligérants. La guerre fut de courte durée ; l'armée polonaise du jeune roi Sigismond, commandée par le valeureux prince Constantin d'Ostrog, eut promptement refoulé l'ennemi jusqu'au delà du fleuve Dnieper et du duché de Smolensk, où Wlapowski met l'emplacement des autels d'Alexandre le Grand. On connaît l'œuvre capitale de Wlapowski, sa Chronique, écrite vingt-cinq ans après ; l'auteur revient encore une fois sur cet épisode, mais notre description n'y perd rien ; au contraire, elle y gagne par la seule comparaison des mêmes faits racontés avec plus d'entrain et plus de détails par le même auteur. L'éditeur croit que le manuscrit du Vatican est l'autographe de Wlapowski qui l'a signé en en faisant présent à Angelo Colocci.

Polonici regni cum adiunctis provinciis descriptio. Parmi les nombreuses descriptions du pays et de l'Etat polonais au XVIe siècle, faites par les nonces apostoliques, les ambassadeurs vénitiens ou autres écrivains contemporains, cette description anonyme se distingue d'abord par la bonne disposition du sujet et par la clarté du style, ensuite par la personnalité de son auteur présomptif et l'époque de sa composition. Disons tout de suite qu'il ne s'agit point d'une œuvre d'art, d'un travail fini ; ce n'est qu'à l'état d'ébauche, de brouillon, ou plutôt d'esquisse d'un livre projeté que cette étude nous a été conservée dans le manuscrit Bibl. Vatic. Lat. N. 5666. Le style latin aux marques toutes personnelles du grand historien polonais Martin Kromer (Cromerus). La construction

des phrases et quelques locutions particulières, l'usage trop fréquent de certaines particules, tout a porté l'éditeur à attribuer cet écrit à ce savant connu, auteur d'un livre d'histoire très lu au seizième siècle. Mais c'est surtout à un autre livre non moins fameux de Kromer, la « Polonia, sive de situ, populis, moribus, magistratibus et republica regni Polonici libri duo » (publié pour la première fois à Cologne, en 1577) que se rattache le présent écrit. L'éditeur suppose que c'est en 1557 que Kromer a composé cette description ; il mentionne à l'appui de son hypothèse une lettre adressée à Stanislas Hosius dans laquelle on parle de cette œuvre de Kromer ; il cite d'ailleurs un grand nombre de phrases exactement reproduites plus tard dans la « Polonia » de Kromer. Notre description est divisée en sept articles dont voici les titres : le Roi, le Sénat, le Parlement, l'Administration de la justice, la Prusse, la Lithuanie, la Valachie. Elle peut être consultée avec beaucoup d'utilité, surtout par les étrangers, pour lesquels le système administratif de l'Etat polonais de ces temps offre toujours encore des difficultés.

Pauli Æmilii Giovannini Relazione di Polonia. 1565. L'auteur de cette relation diplomatique sur la Pologne, est un certain Giovannini, secrétaire de Jean-François Commendone, nonce apostolique à la cour du roi Sigismond-Auguste. L'ambassade de ce prélat, qui acquit dans la suite une si haute célébrité comme cardinal-légat en Pologne, lors de l'élection d'Henri d'Anjou, constitua une des plus lourdes missions de la diplomatie pontificale. La Pologne traversait alors une crise intérieure fort difficile et fort dangereuse ; il s'agissait du grand revirement politique connu sous le nom de « l'exécution des droits », commencé sous le règne de Sigismond I[er], légué par lui à son fils et successeur Sigismond-Auguste. Celui-ci, un des plus grands et des plus habiles hommes politiques de son temps, prit en main la direction de ce mouvement réformateur et démocratique, pour ainsi dire, et ayant aplani toutes les difficultés urgentes, réussit à préserver son pays d'une catastrophe irréparable. Il ne s'agissait de rien moins que de changer le système nobiliaire-aristocratique dont la Pologne vivait depuis l'avènement de la dynastie lithuanienne, en un système nobiliaire-démocratique; c'est-à-dire que le rôle du Sénat (conseil de la couronne, chambre haute, composée par nomination exclusivement des titulaires des grandes charges du royaume) devenait en effet nul ou presque nul, tandis que la Chambre des Députés (système représentatif par élection) allait être le plus puissant facteur de la vie politique en Pologne. Pour arriver à leur but les partisans de cette réforme ne craignaient pas d'employer des armes dont la portée dépassait en maintes circonstances le point à atteindre. Telle, entre autres, leur lutte contre l'Eglise Romaine et ses droits temporels acquis, en Pologne, par une longue possession. L'église catholique perdait chaque jour du terrain, tandis que les églises hétérodoxes entraient au grand jour en possession de nombreuses églises profanées, ou délaissées par des ecclésiastiques transfuges. On comprend aisément la difficulté d'une mission diplomatique du Pape, qui représentait le pouvoir suprême de cette Eglise combattue avec acharnement sur tous les terrains. Il fallait de la sagacité, une perspicacité et une habileté peu communes, doublées d'une science réelle et d'un souci exclusif des intérêts de la religion seule; il fallait se mettre

au-dessus de tout soupçon. L'envoyé papal, J. F. Commendone réunissait beaucoup des qualités requises. C'était un diplomate de premier ordre et sa légation figure au premier rang parmi tant d'ambassades que le Saint-Siège a envoyées en Pologne depuis la moitié du seizième siècle. Commendone a formé, entre autres, A. M. Graziani, auteur d'une *Vie du cardinal Commendone*, aussi distingué comme diplomate que comme écrivain, et l'auteur de la relation dont nous parlons, Paul-Emile Giovannini, qui a écrit aussi un traité politique: *Discours sur l'élection du Roi de Pologne*. La relation de Giovannini a la réputation d'une des meilleures parmi les mémoires analogues. Elle servira de bonne introduction à une édition des dépêches de Commendone au cardinal Borromée, recueil qui n'a été publié jusqu'à présent que dans une traduction incomplète.

Ce qui est surtout intéressant dans cette relation, c'est que l'esprit politique domine et pénètre la description du pays, des hommes et des choses, description ordinairement aride et ennuyeuse dans les nombreux écrits de ce genre. L'auteur ne s'émeut point, il ne se perd point dans des déclamations faciles ; froidement il évalue la situation politique que créera la mort du rejeton de la dynastie des Jagellons, le pour et le contre de chaque candidat ; il énumère les richesses naturelles du pays, les qualités et les défauts de l'organisation sociale, les ressources pécuniaires du royaume, les grandes fortunes, les forces militaires, etc.; il n'oublie même pas les rancunes et les amitiés de quelques hommes de marque. Bref, sa relation est très intéressante et de beaucoup supérieure à celles de Bongiovanni et de Ruggieri, dont les copies se trouvent presque dans toutes les bibliothèques italiennes et qui ont été publiées par E. Rykaczewski dans une mauvaise traduction.

Antonii Mariæ Gratiani Informatio de rebus Poloniae ad Henricum Regem 1574. L'avènement d'Henri d'Anjou en Pologne donna lieu à une série interminable d'écrits de circonstance, sur ce pays éloigné, sur son passé et son avenir, à des descriptions, récits et conseils plus ou moins nécessaires et intéressants, qui font aujourd'hui par leur rareté la joie du collectionneur, mais qui n'apportent presque aucune contribution importante à la science historique. Une des rares exceptions parmi ces écrits est un mémoire politique adressé directement au roi. N'ayant pas été destiné au public, il n'est que plus intéressant. L'auteur était un des secrétaires du cardinal Jean-François Commendone, lors de sa nonciature en Pologne, en 1564, et de sa légation après la mort du roi Sigismond-Auguste, en 1573 ; — il sortait donc d'une bonne école politique et à ce titre son information acquiert de l'importance. On sait bien que la Cour romaine ne s'intéressait qu'en deuxième ligne à la candidature française ; mais quand les diplomates pontificaux furent sûrs de l'échec de la candidature autrichienne, ils se mirent à protéger celle du duc d'Anjou. Initié à ces intrigues, très adroit, connaissant d'autre part depuis longtemps la Pologne et tout son état politique, Graziani qui n'était ni Polonais ni Français, réunissait toutes les qualités nécessaires pour devenir un bon instructeur du nouveau roi. Ayant appris l'arrivée de Henri, Graziani se met en route ; il le rejoint dans une petite ville saxonne, probablement à Torgau, dans le mois de janvier 1574 ; et c'est là qu'il fait au jeune prince son premier rapport oral. Par

ordre du roi il le met en écrit et le lui présente à Piotrków, vers la mi-février. Ce mémoire est une œuvre remarquable à tous les points de vue. Il ouvre au jeune souverain de vastes horizons politiques ; il trace un plan d'action très intéressant et de première importance ; malheureusement — comme on le sait — le départ précipité du roi rendit vaines toutes les espérances de l'habile politicien.

Informatio de rebus oeconomicis Poloniae. 1583. L'origine de ce petit mémoire est assez curieuse pour être racontée ici. Vers la fin du mois de février de l'an 1583, lorsque le roi de Pologne, Etienne, demeurait au château de Niepolomice, où il s'adonnait à ses chasses favorites, un prêtre espagnol, du nom de Pierre Comesa [Gomez], se présenta devant lui en audience secrète. Il arriva secrètement, en habit laïque, se disant curé d'une paroisse d'Anvers. Sans doute il apportait des lettres de créance de l'ambassadeur espagnol à la cour impériale, Jean de Borja, qui se trouvait alors à Prague. Le légat apostolique, le cardinal Albert Bolognetto, apprenait bientôt quels était les desseins du mystérieux solliciteur. Il s'agissait d'un projet d'approvisionnement des ports de la Flandre restés fidèles aux Espagnols, avec des denrées exportées des ports polonais, et notamment de celui de Dantzig. Bolognetto donna tout de suite la nouvelle de ce qui se passait au secrétaire d'État à Rome, le cardinal de Côme, qui la communiqua, par l'entremise de l'ambassadeur espagnol près la Cour Romaine, au gouvernement espagnol. Par la même voie, Bolognetto reçut en réponse l'ordre de faire une enquête minutieuse sur la production du blé en Pologne, les moyens de navigation, les quantités exportables, etc. On lui avait envoyé douze questions auxquelles il devait répondre le plus tôt possible. C'est cette réponse du légat apostolique que l'éditeur a trouvée dans le vol. 20 de la *Nunziatura di Polonia,* aux Archives du Vatican. Elle donne des détails très instructifs sur l'agriculture en Pologne, les prix du blé, les moyens d'exportation, etc., et complète en ces points les notions assez vagues et trop générales qu'on trouve dans les relations et descriptions de ce pays vers la fin du seizième siècle.

Horacii Spannochii « Relazione delle cose di Polonia intorno alla religione ». 1586. La publication de cette importante relation a présenté des difficultés toutes particulières qui l'ont retardée. Cette édition repose sur deux manuscrits, dont le premier, appartenant à la riche bibliothèque des princes Chigi, à Rome, était connu depuis longtemps ; l'autre, gardé à l'archive du couvent de Nonantola (près de Modène), n'était connu que par M. Calori-Cesis, auteur d'une rare brochure sur la vie du cardinal Albert Bolognetto. En 1888, on fit une copie du manuscrit Chigi ; on ne savait encore rien sur l'existence de l'autre texte. Après l'avoir trouvé et comparé, on est arrivé à la conclusion que le texte de Nonantola était de beaucoup meilleur, quoiqu'il eût été mutilé dans l'édition partielle de M. Calori Cesis. Il s'ensuivit qu'il fallait prendre ce dernier comme base de l'édition, et donner seulement les variantes du texte Chigi. Le travail aurait été effectué en moins de temps, si l'éditeur avait pu aller personnellement à Nonantola ; mais étant occupé par d'autres travaux, à Saint-Pétersbourg et à Paris, il a été forcé d'avoir recours à l'obligeance de M. Boratynski, membre de l'Expédition Romaine de 1883, auquel revient le titre de co-éditeur de cette relation. Ce document, d'une étendue peu commune, est une vraie exception parmi

les relations italiennes du XVIe siècle. D'abord ce n'est pas une relation à proprement parler, une relation générale ; son titre nous apprend immédiatement qu'il va être question seulement des choses de Pologne quant à la religion. Or, habituellement, les nonces apostoliques ou leurs secrétaires, lorsqu'ils composaient des relations, s'exerçaient sur un canevas connu: ils commençaient par une description du pays et de ses frontières, pour arriver à la personne du Roi et aux quelques personnages marquants de l'épiscopat et du sénat laïque. Chez Spannochi, on ne trouve rien de tout cela ; c'est, à vrai dire, un mémoire politique sur les causes de l'état funeste dans lequel se trouve l'Eglise en Pologne, et sur les efforts du nonce apostolique pour améliorer le sort et la condition des affaires ecclésiastiques dans ce pays. Nous avons dit que la relation de Spannochi était connue depuis longtemps. C'est en effet le grand historien allemand, Léopold de Ranke, qui l'a trouvée dans le texte Chigi, et l'a citée et commentée dans son *Histoire des papes Romains* (Tome III, Appendix 61). L'auteur de ce mémoire remplissait les fonctions de secrétaire du nonce apostolique en Pologne, Albert Bolognetto. Celui-ci avait été nommé après la révocation de Giandrea Caligari, en 1581 ; il occupa ce poste, d'abord comme nonce apostolique, ensuite en qualité de légat pontifical (après son élévation au cardinalat), jusqu'en 1585. C'est donc la grande époque du règne du roi Etienne de Pologne que remplit la nonciature de Bolognetto, mission aussi honorifique qu'incommode, lourde même et difficile, étant donnés l'état du pays, les conditions dans lesquelles se trouvait l'ordre ecclésiastique en Pologne, la dissolution de ses mœurs et le peu d'empressement que mettaient certains prélats polonais à alléger le fardeau qui incombait au représentant du Saint-Siège. Cependant la tâche de ce nonce n'était pas aussi hérissée d'obstacles insurmontables et de difficultés de tout genre, que celle de ses prédécesseurs, notamment de Commendone, dont nous avons déjà fait mention. La lutte des doctrines hétérodoxes contre l'Eglise Romaine était devenue moins aiguë, elle perdait chaque jour de son importance; mais il restait encore bien des difficultés. Il fallait inculquer au clergé polonais les réformes du Concile de Trente. Il n'y avait pas, il est vrai à triompher d'une hostilité ouverte; c'était plutôt la paresse opiniâtre et l'insouciance dangereuse du clergé qu'il fallait vaincre, tâche d'autant plus urgente que ce clergé possédait sur le peuple, une influence absolument prépondérante. Spannochi est très peu diplomate ; il n'a d'autre dessein que de restaurer la position privilégiée de l'Eglise en Pologne, de la ramener à l'état de splendeur où elle était dans le passé ; et avec tout le zèle et l'acharnement d'un convaincu, il s'attaque aux hommes, aux choses, aux institutions et aux lois. Aussi sa relation restera une source secondaire pour l'histoire de la brillante mission de Bolognetto ; en première ligne on mettra toujours les dépêches du nonce, source d'une valeur tout à fait exceptionnelle, même pour l'histoire politique de la Pologne.

Les préfaces et les annotations dans les Analecta Romana sont écrites en langue latine.

— M. Louis Léger vient de publier à la librairie Hachette, à Paris, la 4e édition de son Histoire de l'Autriche Hongrie depuis les origines jusqu'à l'année 1891. Cet ouvrage contient, comme on sait, sous une forme manuelle et pratique, le ré-

sumé de l'histoire des nationalités qui composent la monarchie austro-hongroise, de leurs conflits, de leurs rapports avec les Etats voisins. Mis à jour, et mené jusqu'à ces derniers temps, il renferme en outre une statistique détaillée et six cartes géographiques.

Belgique. — On vient de distribuer au parlement Belge un *Livre Bleu* d'une importance toute exceptionnelle, puisqu'il ne s'agissait pas seulement de contrôler des faits accomplis, mais de proposer aux pouvoirs publics la cession de l'État indépendant du Congo. Ce livre contient un long exposé des motifs, signé par les Ministres des Affaires Étrangères, de l'Intérieur et de l'Instruction Publique, des Finances, de la Justice, de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics, de la Guerre, des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. L'exposé, après avoir brièvement rappelé les origines de l'État du Congo et les dispositions prises à cet égard par S. M. le Roi Léopold II, spécifie les motifs qui déterminent à avancer l'échéance prévue par la convention de 1890. Les ministres résument la situation du Congo au point de vue international et intérieur. Nous reproduisons, dans ses parties essentielles, l'exposé historique de la situation sur le premier point, à cause de son importance :

« Sous le rapport international, la situation de l'État du Congo est réglée par un ensemble de transactions diplomatiques dont la loyale exécution exclut la possibilité d'un conflit extérieur. Trois points méritent ici une attention spéciale : 1° les limites; 2° la neutralité; 3° le régime économique conventionnel.

1. *Limites*. — Le système des déclarations et conventions qui ont précédé la signature de l'Acte général de Berlin du 26 février 1885 et qui ont été annexées au protocole IX des Actes de cette Conférence, a constitué dès le début et demeure la base de la limitation des possessions congolaises. Deux de ces conventions, celle du 5 février 1885 avec la France et celle du 14 février de la même année avec le Portugal, contiennent des déterminations de limites. Trois d'entre elles, celles conclues avec l'Allemagne (8 novembre 1884), avec la France (5 février 1885) et avec la Belgique (23 février 1885) sont accompagnées de cartes. Le tracé géographique qui résulte de ces arrangements internationaux est représenté sur la carte qui est jointe aux actes de la Conférence de Berlin. Mais des convenances réciproques, des explorations ultérieures, des nécessités géographiques ou ethnographiques ont déterminé dans certaines régions des rectifications de limites régulièrement acquises et sanctionnées aujourd'hui. Des transactions dans cet ordre d'idées sont intervenues avec la France, l'Angleterre et le Portugal ; elles affectent la frontière au Nord, à l'Est et au Sud : en voici le résultat final.

Du côté de la France, la limite est fixée, indépendamment de la convention du 5 février 1885, par le protocole du 29 avril 1887 et par la convention du 14 août 1894. D'après le premier de ces actes, la frontière partant de l'enclave portugaise de Cabinda, atteint à Manyanga[1] le cours du Congo qu'elle remonte jusqu'à un point fixé ultérieurement, par le protocole de 1887, au confluent de l'Oubanghi. En vertu du même protocole, cette dernière rivière forme ensuite la

[1] Les détails de la délimitation aux environs de Manyanga sont réglés par le protocole du 22 novembre 1885.

limite jusqu'à Yakoma où se rejoignent les deux branches qui la composent, l'Ouellé et le Bomou. La convention du 14 août 1894 prolonge cette limite en suivant le cours du Bomou jusqu'à sa source, puis une droite jusqu'à la crête de partage des eaux du Congo et du Nil ; enfin cette crête elle-même jusqu'à son intersection avec le 30e méridien Est de Greenwich.

Sur cette vaste frontière qui va de la mer à l'extrémité du bassin du Congo, il restait deux points secondaires à régler. Faute des renseignements nécessaires, la limite au nord de Manyanga, dans la direction du Niari-Quillou, n'avait pas été complètement tracée sur le terrain lors de la conclusion du protocole du 22 novembre 1885. En vertu d'un accord intervenu le 5 février 1895, le Gouvernement belge et le Gouvernement français sont convenus de nommer une commission qui aura pour mandat de combler cette lacune.

Dans le Stanley Pool, l'État Indépendant et la France avaient adopté, en vertu de la convention du 5 février 1885, la ligne médiane pour limite. Cette ligne coupe l'île de Bamou qui occupe à peu près le milieu du Pool. L'île a une superficie d'environ 9000 hectares ; le partage, d'après la base admise en 1885, aurait laissé à la France les deux tiers environ de l'île, l'autre tiers à l'État. Au cours des négociations antérieures entre ces deux parties, la cession à la France de la partie congolaise de l'île avait été agitée. Le Gouvernement belge a souscrit au désir qui lui a été manifesté en ce sens par le Gouvernement français. La rive méridionale de l'île de Bamou constituera elle-même, en cas d'annexion à la Belgique, la frontière, en la raccordant à l'Ouest comme à l'Est, à la ligne médiane du Pool. Les eaux et les îlots situés au Nord de l'île restent à la France, les eaux et les îlots situés au Sud de l'île sont à la Belgique. Il a été convenu en même temps que l'île de Bamou ne pourrait devenir une position militaire. Tel est l'objet d'une déclaration signée à Paris le 5 février 1895.

Le 30e méridien avec le lac Tanganyka constituait dans les arrangements de 1885 la base de la délimitation orientale de l'État du Congo. Ce méridien coupe, vers 4° de latitude Nord, la ligne de faîte du Congo. La convention conclue le 12 mai 1894 avec l'Angleterre a substitué ici, sur la moitié de son étendue, une frontière physique déterminée par la nature à une frontière purement astronomique. En effet, d'après l'article Ier de cette Convention, la frontière est formée par la crête de partage des eaux du Congo et du Nil et suit cette crête jusqu'à sa seconde intersection avec le 30e méridien est de Greenwich, qui constitue ensuite la limite jusque 1°20 de latitude méridionale.

Au sud du lac Tanganyka, depuis le cap Akalunga jusqu'à la ligne de faîte des bassins du Congo et du Zambèse, des lignes géodésiques, le lac Moëro, la Luapula, enfin, la crête elle-même déterminent la frontière jusqu'aux possessions portugaises.

Entre ces deux tronçons l'Etat du Congo confine, par terre et par le lac Tanganyka, à la colonie allemande de l'Afrique orientale sur une étendue d'environ 800 kilomètres, conformément aux arrangements de 1884 et 1885.

Sur les deux rives du Congo, l'État est limitrophe des possessions du Portugal. Ses frontières du côté de l'enclave portugaise de Cabinda sur la rive droite, dans le lit même du Congo, entre son embouchure et Noki, enfin sur la rive

gauche du fleuve et dans le Lunda, ont été réglées sur la base de la convention du 14 février 1885, par les conventions subséquentes du 25 mai 1891 et du 24 mars 1894. Dans toutes les sections de ce vaste tracé, des limites naturelles ont été adoptées de préférence ; là où elles manquent, des indications précises démarquent les deux souverainetés. Tout élément litigieux est donc également éliminé de ce côté.

Cette masse énorme de territoires, que des calculs géodésiques évaluent à plus de deux millions de kilomètres carrés, se développe exclusivement, à l'exception de deux provinces d'une étendue restreinte, situées l'une à la côte de l'Atlantique, l'autre aux alentours du lac Albert-Edouard, qui relève du système du Nil, dans le gigantesque bassin du Congo. La France au Nord, l'Angleterre au Sud-Est, le Portugal au Sud, ont acquis de leur côté certaines dépendances de ce bassin, importantes surtout pour la première de ces puissances : mais la part de beaucoup prépondérante de cet incomparable système hydrographique constitue actuellement l'apanage incontesté de l'État du Congo. Sa souveraineté y est pleine et entière, sans autres restrictions que celles résultant des engagements internationaux régulièrement contractés.

Un seul de ces engagements comporte une mention spéciale. A la fin de 1882, les entreprises de l'Association Internationale et celles conduites au nom de la France par M. de Brazza se trouvaient en contact sur la rive droite du Congo ainsi que dans le bassin du Niari, situé entre cette rive et l'Océan. Un compromis intervint à cette époque et garantit le développement respectif des deux entreprises en réglant leurs rapports. La situation créée de la sorte fut maintenue sans aucune modification jusqu'au moment où des arrangements imprévus parurent mettre en péril les communications de l'Association avec l'Atlantique par l'estuaire du Congo. C'est alors que, par une lettre du 23 avril 1884, un droit de préférence fut concédé à la France par l'Association Internationale du Congo « au nom des stations et des territoires libres qu'elle a fondés au Congo et dans la vallée du Niari-Quillou », pour le cas où elle serait amenée à *réaliser* ses possessions.

L'association à ce moment ne constituait pas pour la France un pouvoir souverain et elle n'était pas vis-à-vis de la Belgique elle-même un État étranger, car pour elle cet Etat n'existait pas. C'était, dans la personne du roi des Belges, une société d'exploration et de colonisation, opérant sous la protection des lois belges, et exerçant en Afrique, dans des territoires vacants, des pouvoirs souverains légitimement acquis. L'hypothèse de la réalisation de son avoir au profit d'une Puissance nécessairement conçue comme étrangère ne pouvait dans ces conditions concerner l'État belge lui-même. Lors de la confirmation, le 5 février 1885, de l'arrangement de 1884, il fut expressément établi que rien n'était changé à sa valeur. En conséquence, par des lettres échangées les 22 et 29 avril 1887, le roi souverain fit déclarer « qu'il n'a pas entendu et n'a pas pu entendre qu'en cas de réalisation de ses possessions, le droit de préférence accordé à la France envers toutes les autres Puissances, pût être opposé à la Belgique dont le roi Léopold était le souverain. »

Ces documents ont été communiqués à la Chambre en 1890, lors de la discus-

sion de la convention intervenue le 3 juillet de cette année entre la Belgique et l'Etat du Congo et conférant à la première un droit d'option pour l'acquisition des possessions congolaises à l'expiration de cet accord. Cette convention ne faisait que constater une situation dont les conséquences étaient prévues partout. Le traité du 9 janvier est venu réaliser ces prévisions.

Mais le droit de préférence consenti par la lettre du 23 avril 1884 subsistait ; il passait à charge de la Belgique par la substitution de celle-ci aux obligations contractées par l'Association Internationale et reprises par l'État du Congo, et il devait s'ouvrir, au profit de la France, le jour où la Belgique renoncerait elle-même à poursuivre l'œuvre du roi en Afrique.

Cette éventualité, quelque improbable qu'elle pût paraître, demandait à être réglée. Les rapports sympathiques qui unissent les deux pays, le désir réciproque exprimé dès 1882 par le roi d'entretenir en Afrique avec la France les mêmes bonnes relations qu'en Europe, ont déterminé le Gouvernement à surseoir au dépôt du traité de cession du 9 janvier, jusqu'au moment où tous les points qui se rattachent à l'exercice éventuel du droit de préférence eussent fait l'objet d'un accord complet et précis.

Ce résultat est aujourd'hui acquis, grâce à l'esprit de bonne entente qui s'est manifesté entre les deux Cabinets. L'arrangement signé le 5 février, crée une situation claire et nette qui exclut pour l'avenir toute espèce d'incertitude ou d'ambiguité. Le droit de préférence de la France est reconnu en cas de cession totale ou partielle par la Belgique de ses possessions congolaises à titre onéreux. Les échanges de territoire, les concessions ou locations en tout ou en partie, des mêmes territoires aux mains d'un État étranger ou d'une compagnie étrangère investie de droits de souveraineté, donneront également lieu à l'exercice du droit de préférence et feront l'objet d'une négociation préalable avec le gouvernement français. La Belgique s'interdit toute cession gratuite de ses possessions au Congo et admet que ces dispositions les régissent dans toute leur étendue.

Ces clauses laissent pleine et entière la souveraineté de la Belgique sur ses territoires congolais. Aucune ingérence ni immixtion n'en peut être déduite. Le droit de la France s'ouvre seulement au moment où le Gouvernement belge voudrait faire abandon de tout ou partie de ses possessions coloniales, sous l'une des formes spécifiées dans l'arrangement du 5 février. La négociation prévue dans ces circonstances place les deux Parties sur un pied d'égalité et si, après de consciencieux efforts où la bonne volonté ne ferait certainement défaut d'aucun côté, cette négociation n'aboutissait pas à dégager les éléments d'une entente, la difficulté se résoudrait de toute manière par le recours à la procédure prescrite par l'article XII de l'acte général de Berlin.

2. *Neutralité.* — Le régime de neutralité des possessions africaines situées dans le bassin conventionnel du Congo est défini, quant aux territoires, par les articles 10, 11, et 12, et, quant au fleuve du Congo ainsi qu'aux eaux et voies terrestres qui lui sont assimilées, par l'article 25 de l'acte général de Berlin.

Ces dispositions sont d'une haute importance, elles font partie du droit public international. A ces titres, il y a lieu de les reproduire ici intégralement.

Art. 10. — Afin de donner une garantie nouvelle de sécurité au commerce et

à l'industrie et de favoriser, par le maintien de la paix, le développement de la civilisation dans les contrées mentionnées à l'article 1er et placées sous le régime de la liberté commerciale, les Hautes Parties signataires du présent acte et celles qui y adhéreront par la suite s'engagent à respecter la neutralité des territoires ou parties de territoires dépendant des dites contrées y compris les eaux territoriales, aussi longtemps que les Puissances qui exercent ou qui exerceront des droits de souveraineté ou de protectorat sur ces territoires, usant de la faculté de se proclamer neutres, rempliront les devoirs que la neutralité comporte.

Art. 11. — Dans le cas où une Puissance exerçant des droits de souveraineté ou de protectorat dans les contrées mentionnées à l'article 1er et placées sous le régime de la liberté commerciale serait impliquée dans une guerre, les Hautes Parties signataires du présent acte et celles qui y adhéreront par la suite s'engagent à prêter leurs bons offices pour que les territoires appartenant à cette Puissance et compris dans la zone conventionnelle de la liberté commerciale soient, du consentement commun de cette Puissance et de l'autre ou des autres parties belligérantes, placés pour la durée de la guerre sous le régime de la neutralité et considérés comme appartenant à un État non belligérant ; les parties belligérantes renonceraient, dès lors, à étendre les hostilités aux territoires ainsi neutralisés, aussi bien qu'à les faire servir de base à des opérations de guerre.

Art. 12. — Dans le cas où un dissentiment sérieux, ayant pris naissance au sujet ou dans les limites des territoires mentionnés à l'article 1er et placés sous le régime de la liberté commerciale, viendrait à s'élever entre des Puissances signataires du présent acte ou des Puissances qui y adhéreraient par la suite, ces Puissances s'engagent, avant d'en appeler aux armes, à recourir à la médiation d'une ou de plusieurs Puissances amies.

Pour le même cas, les mêmes Puissances se réservent le recours facultatif à la procédure de l'arbitrage.

Art. 25. — Les dispositions du présent acte de navigation demeureront en vigueur en temps de guerre. En conséquence, la navigation de toutes les nations, neutres ou belligérantes, sera libre en tout temps, pour les usages du commerce sur le Congo, ses embranchements, ses affluents et ses embouchures, ainsi que sur la mer territoriale faisant face aux embouchures de ce fleuve.

Le trafic demeurera également libre, malgré l'état de guerre, sur les routes, chemins de fer, lacs et canaux mentionnés dans les articles 15 et 16.

Il ne sera apporté d'exception à ce principe qu'en ce qui concerne le transport des objets destinés à un belligérant et considérés, en vertu du droit des gens, comme articles de contrebande de guerre.

Tous les ouvrages et établissements créés en exécution du présent acte, notamment les bureaux de perception et leurs caisses, de même que le personnel attaché d'une manière permanente au service de ces établissements, seront placés sous le régime de la neutralité et, à ce titre, seront respectés et protégés par les belligérants.

Des clauses obligatoires et des clauses facultatives concourent dans ce système et par leurs garanties combinées doivent assurer le libre et pacifique dé-

veloppement économique des territoires congolais. Ces clauses, qui ont fait au sein de la Conférence de Berlin l'objet de débats approfondis, ont une portée considérable ; plusieurs d'entr'elles consacrent des innovations importantes dans le droit international et toutes ont paru susceptibles d'une extension ultérieure, prévue et désirée par la quasi unanimité des Puissances.

La neutralisation des eaux du Congo est une conséquence directe de l'article XXV. Le fleuve, son embouchure avec la mer territoriale, ses affluents, les routes et voies qui lui sont assimilées, *doivent*, en *tout temps*, rester libres, pour les usages du commerce, à la navigation ou l'usage des *belligérants* comme des neutres. Si les navires de guerre n'en sont pas exclus, toute opération militaire devient en fait impossible dans les conditions créées par l'article 25. Le rapport fait à la Commission chargée d'élaborer l'acte du Congo, commentant cet article, l'explique en ces termes : « Les membres de la Commission se sont trouvés unanimes pour souscrire au progrès considérable qu'il introduit dans le Code maritime des nations. La décision que la Conférence est appelée à prendre à cet égard fera sans doute époque dans le droit international.

« Le paragraphe 1er de l'article consacre le principe de la liberté en temps de guerre du pavillon marchand de tous les peuples, tant belligérants que neutres, sur le Congo, ses embouchures, ses embranchements et affluents, ainsi que dans la mer territoriale qui lui fait face. C'est une sanction nouvelle et une extension importante du principe de l'inviolabilité de la propriété privée dans les conflits internationaux. Afin d'élargir encore le sens pratique de cette disposition, les termes « de temps de guerre » ont été substitués à ceux plus restreints « d'état de guerre ». (Protocole V, Rapport, p. 26).

L'ambassadeur de France confirmait l'interprétation du rapport en disant de son côté : « Cette proposition est déjà un très grand progrès, puisqu'elle consacre le principe de l'inviolabilité, sur ces eaux et ces routes, de la propriété privée, tant belligérante que neutre» (*Ibidem*, p. 25).

C'était la première fois en effet qu'une assemblée européenne consacrait l'inviolabilité, en temps de guerre, de la propriété privée, sans distinction des belligérants et des neutres, en transport maritime ou fluvial.

Il entrait dans les vues de la plupart des Puissances réunies à Berlin à la fin de 1884 d'aller plus loin encore dans cette voie. C'était leur pensée commune d'épargner à l'Afrique du siècle prochain les épreuves qui avaient arrêté son développement à l'époque qui suivit les découvertes du xve siècle et qui avaient également retardé si longtemps l'essor des colonies américaines. Le représentant des Etats-Unis s'inspirait de ce vœu général quand il proposa le 10 décembre 1884 de neutraliser tous les territoires de l'Afrique centrale placés sous le régime de la liberté commerciale. Cette proposition, disait-il, « a pour but de délivrer ce territoire des effets désastreux des guerres étrangères... Ce résultat ne peut être obtenu qu'en y établissant, d'une façon permanente, un régime de paix » (Rapport sur l'acte de navigation du Congo, annexe 13).

Cette proposition étendait aux vastes territoires du bassin congolais, le régime édicté pour ses eaux navigables. La discussion dont elle fut l'objet fournit aux plénipotentiaires de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie, l'occasion d'y

donner l'adhésion la plus complète, la plus chaleureuse. Deux Puissances seulement, la France et le Portugal, manifestèrent des scrupules inspirés non par des préoccupations agressives à l'égard des possessions voisines, mais par leur répugnance à restreindre leur liberté d'action dans les territoires destinés à être placés sous leur propre souveraineté. C'est cette dissidence qui a donné lieu au système transactionnel formulé par les articles 10, 11 et 12 reproduits ci-dessus.

Le rapport présenté à la Conférence sur ces trois articles en définit l'esprit et la portée en des termes qui ne laissent place à aucune méprise. L'adhésion unanime dont ce commentaire a été l'objet, lui prête un caractère de certitude qui nous engage à le reproduire ici *in extenso*.

« Le premier des trois articles qui vous sont soumis prévoit que les Puis-« sances exerçant des droits de souveraineté ou de protectorat dans le bassin « conventionnel du Congo, pourront, en se proclamant neutres, assurer à leurs « possessions le bienfait de la neutralité. Dans ce cas — et là se trouve la pen-« sée fondamentale de la clause — les Puissances signataires s'engagent d'a-« vance à respecter cette neutralité, sous la seule réserve de l'observation « corrélative des devoirs qu'elle impose. Cet engagement n'est pas seulement « contracté vis-à-vis de la Puissance d'où émane la déclaration de neutralité, « mais à l'égard de toutes les autres puissances signataires qui acquièrent « ainsi le droit d'en demander le respect.

« Aucune limite n'est imposée à la déclaration de neutralité, qui peut être « temporaire ou perpétuelle. Il a été explicitement entendu que cette disposi-« tion visait surtout l'Etat que l'Association Internationale du Congo est en voie « de fonder et qu'elle paraît avoir l'intention de placer sous le régime de la « neutralité permanente. Ce vœu obtient donc d'avance l'assentiment et la « sanction des Puissances. Cependant d'autres Etats ont ou auront des posses-« sions dans le bassin du Congo et peuvent vouloir revendiquer le même privi-« lège. Il s'en trouve dès aujourd'hui deux qui possèdent des colonies d'un seul « tenant, situées partie dans le bassin conventionnel, partie en dehors. Il n'é-« tait possible d'exclure ni ces territoires de la clause de neutralité, ni de les y « comprendre complètement, puisque la neutralisation, placée sous la garantie « facultative des Puissances signataires de l'acte général, ne saurait s'étendre « en aucun cas au-delà des limites du bassin conventionnel. C'est pour parer à « cette difficulté qu'on a visé dans l'article, à côté des territoires, « les parties « de territoire dépendant des dites contrées ». Au surplus, l'article suivant « vise plus spécialement la situation des Puissances qui se trouvent dans ce « cas. Ajoutons, comme M. l'ambassadeur d'Angleterre en a fait la remarque, « que la faculté de se déclarer neutres appartiendrait aux Puissances adhé-« rentes qui exercent une souveraineté ou un protectorat dans les territoires « du bassin conventionnel du Congo, au même titre qu'aux Puissances « signataires. Tel serait le cas, par exemple, pour le sultan de Zanzibar, « s'il adhérait à l'acte général et plaçait ses Etats sous le régime défini par cet « acte.

« Le deuxième article a pour but de soustraire autant que possible aux

« maux de la guerre les régions comprises dans le bassin du Congo, sans tou-
« tefois porter atteinte à la souveraineté des Gouvernements. Il prévoit le cas
« où une Puissance, y possédant une colonie, serait entraînée dans une guerre
« dont la cause ou l'origine serait étrangère à ses possessions d'Afrique. Les
« Puissances signataires ou adhérentes s'engagent alors à offrir leurs bons of-
« fices pour amener les deux parties belligérantes à consentir, l'une à ne pas
« étendre les hostilités aux contrées situées dans le bassin du Congo, l'autre à
« n'en pas faire une base d'opérations militaires. Si ce consentement réciproque
« est acquis, les territoires dont il s'agit seraient en fait neutralisés pour la
« durée de la guerre.

« Le troisième article contient un engagement de recourir à une médiation
« préalable si un conflit venait à surgir en Afrique même, entre des Puissances
« exerçant des droits de souveraineté dans le bassin du Congo. La Conférence
« se rappellera qu'une proposition à ce sujet lui avait déjà été soumise antérieu-
« rement par M. le comte de Launay (Nº 26 des documents). C'est cette propo-
« sition que l'article 12 reproduit en grande partie. La médiation n'exclut pas
« la possibilité de la guerre ; elle peut ne pas aboutir. C'est moins que l'arbi-
« trage, que le respect du principe de l'indépendance des Etats empêche d'im-
« poser *à priori*, mais c'est plus que le simple recours aux bons offices. Dans
« la réalité, la médiation sera généralement efficace et conduira le plus souvent
« à l'aplanissement des difficultés internationales. Pour l'Etat naissant du
« Congo, que toutes les Puissances désirent entourer de garanties pacifiques,
« cette disposition offre une sérieuse valeur, puisqu'elle oblige les Etats qui au-
« raient un dissentiment avec lui à recourir d'abord à la médiation des Puis-
« sances amies.

« Afin de mieux preciser le sens préventif de la clause, M. l'ambassadeur
« d'Italie a demandé qu'on substituât au terme de « conflit » celui de « dissen-
« timent sérieux » et M. le Ministre des Etats-Unis, d'accord à ce sujet avec
« M. le comte de Launay, a proposé de stipuler explicitement que la médiation
« précèderait toujours l'appel aux armes. Il a été fait droit à cette double ob-
« servation. »

Dans la séance du 23 février 1885, l'ambassadeur de France, en donnant au nom de son Gouvernement une adhésion complète aux explications du rapport, ajoutait ces mots qui font partie d'une déclaration officielle : « Mon Gouvernement reconnait qu'aux termes de l'article X, les immunités assurées par le droit des gens, en temps de guerre aux territoires des neutres, sont acquises, sous la garantie facultative des Puissances signataires de notre acte général, aux territoires de l'Afrique équatoriale compris dans la zone conventionnelle de la liberté commerciale, aussi longtemps que les Etats dont ces territoires relèvent, observeront la neutralité, avec tous les devoirs qu'elle impose. »

Résumant l'ensemble de ces dispositions et de ces déclarations, on aboutit à la formule suivante :

Tout Etat ayant des possessions dans les limites du bassin conventionnel du Congo a le droit de les placer sous le régime de la neutralité temporaire ou permanente. Le respect de cette neutralité s'impose aux autres Puissances con-

tractantes aussi longtemps que la Puissance qui s'est déclarée neutre observe les devoirs de la neutralité. Les tierces Puissances signataires de l'acte général de Berlin ont le droit de réclamer le respect de la neutralité proclamée en vertu de l'article X. Si un dissentiment grave éclate néanmoins, la médiation d'une ou de plusieurs Puissances amies est obligatoire avant le passage aux hostilités.

L'Etat du Congo a fait usage de cette disposition. Par une déclaration en date du 1er août 1885 et adressée à toutes les Puissances, il s'est placé sous le régime de la neutralité perpétuelle. Cet acte n'a fait et ne pouvait faire l'objet d'aucune réserve. Il s'appliquait à un ensemble de territoires déterminés par la déclaration même. Les conventions intervenues depuis avec plusieurs Puissances limitrophes en ont restreint sur certains points, étendu sur d'autres, les limites. Rien n'empêche de mettre par une notification ultérieure, l'acte du 1er août 1885 en rapport avec l'état territorial actuel. Un nouvel acte du 28 décembre 1894 vient en effet de pourvoir à ce soin.

Pendant les dix ans que ce régime a été appliqué par l'Etat du Congo, il ne s'est révélé aucune difficulté que les combinaisons prévues par l'Acte de Berlin n'aient permis de résoudre amiablement. Des divergences de vues et d'intérêts se sont manifestées et ont pu revêtir parfois même un certain degré d'acuité ; mais la paix a été maintenue, les antagonismes ont été conciliés. Il n'a pas été nécessaire une seule fois de recourir même à la médiation, dont l'action préventive a suffi pour maintenir ou rétablir l'accord.

Cette expérience est d'une haute valeur ; elle est de nature à rassurer sur l'avenir les esprits chez qui la politique coloniale évoque infailliblement le souvenir des guerres coloniales. La prévoyance des Puissances a écarté ce péril, et l'Etat du Congo, en se plaçant sous l'égide de la neutralité, n'a fait qu'obéir à la loi de son origine. C'est pour lui spécialement que le régime des articles X, XI et XII de l'acte de Berlin fut conçu. Les déclarations des Puissances à ce sujet furent nombreuses et explicites. Dans la séance du 23 février 1885, l'ambassadeur d'Italie s'exprimait notamment en ces termes :

« Il vote en faveur du premier article (X) du projet actuellement en discussion et qui contribuera, entre autres, à sauvegarder l'avenir de l'Association internationale du Congo. Les Puissances ici représentées ont déjà presque toutes reconnu cette Association. Elle ne tardera pas dès lors à donner son adhésion à l'acte général de la conférence de Berlin, et à proclamer la neutralité perpétuelle des territoires placés sous son Gouvernement.

« Il ne saurait subsister aucun doute que le nouvel Etat, fondé sous les auspices d'un Souverain dont le nom figurera dans l'histoire parmi les bienfaiteurs éminents de l'humanité, s'appliquera à suivre scrupuleusement les nobles et sages exemples de la Belgique, d'un royaume qui, depuis un demi-siècle, jouit des bénéfices de la paix et d'une considération justement méritée. En effet, même dans les circonstances les plus graves, la Belgique a su remplir avec dignité et fidélité les devoirs prescrits par la neutralité. »

Le représentant des États-Unis s'appropria ce langage. « Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, dit-il, attache une grande importance à obtenir, en

faveur du nouvel État du Congo et de toutes les régions placées sous le régime de la liberté commerciale, les garanties les plus complètes au point de vue de la neutralité. »

L'ambassadeur de France déclara s'associer, d'une manière complète, aux considérations sympathiques présentées par le comte de Launay au sujet de la Belgique, et l'un des plénipotentiaires de l'Allemagne, M. Busch, ajouta qu'il considérait le régime qu'allait voter la Conférence « comme une *première étape* franchie vers le but à atteindre ».

Ce but était celui que l'ambassadeur de la Grande-Bretagne avait signalé, de son côté, comme répondant aux vœux de son Gouvernement, la neutralité *obligatoire* des territoires du bassin du Congo, au même titre que de ses eaux.

La reprise par la Belgique des possessions congolaises réalise ce desideratum des Puissances en combinant la neutralité belge avec la neutralité du Congo. C'est la *seconde étape* prévue et désirée, il y a dix ans.

La Belgique, en vertu de la loi même de son existence, est mise en dehors des compétitions des Puissances européennes; en s'installant sur les rives du Congo, elle y transporte cette même loi et apporte ainsi aux Puissances un nouveau gage de l'accomplissement de leurs desseins. Sans doute le régime des deux neutralités n'est pas identique : la garantie des Puissances, individuelle et forcée à l'égard de la Belgique, est facultative à l'égard des régions africaines régies par l'acte de Berlin. Mais le Gouvernement belge, étranger aux conflits des grandes nations de l'Europe, pacifique par devoir et par nature, détourne des territoires placés sous sa juridiction en Afrique le seul péril sérieux de guerre qui les saurait menacer et qui serait le contre-coup d'une conflagration européenne. Or, c'est précisément ce péril que la Conférence de Berlin tenait à conjurer par ses dispositions.

L'hypothèse inverse serait-elle possible ? La Belgique, en affermissant la neutralité congolaise, pourrait-elle compromettre la sienne en acquérant le caractère de métropole à l'égard d'une vaste colonie africaine ? Non : une telle crainte manque de tout fondement. Une guerre éclatant au Congo serait provoquée ou bien par une attaque de peuples non civilisés étrangers au droit international de de l'Europe et incapables dès lors de réagir sur lui : ou bien par l'agression d'une nation colonisatrice. Mais toutes les nations de cet ordre sont liées par l'acte de Berlin: un acte de violence commis par l'une d'elles serait une infraction au droit européen, autorisant l'intervention des autres Puissances. La médiation qui doit précéder en tout cas les hostilités, serait réclamée et ne pourrait être déclinée. Ce frein a été efficace, il le sera davantage dans la combinaison nouvelle. Au surplus, les intérêts coloniaux sont solidaires en Afrique; ils ne pourraient être impunément compromis par une nation au détriment des autres, et si le cas se présentait, les nécessités de la politique viendraient en aide aux garanties du droit.

Ce qui est certain, c'est qu'une telle éventualité n'est pas entrée dans les prévisions des Puissances garantes de la neutralité belge. Toutes ces puissances faisaient partie de la Conférence de Berlin et leurs déclarations multiples au sein de cette assemblée démontrent qu'elles ont prévu et encouragé l'entrée de la

Belgique dans la voie coloniale. Rien ne prouve que depuis dix ans leurs dispositions se soient modifiées. Au contraire. La convention du 3 juillet 1889, qui prévoyait la reprise par la Belgique des possessions de l'État du Congo, n'a, au point de vue de la neutralité belge, rencontré de leur part aucune opposition. Plusieurs d'entre elles et des plus directement intéressées dans la garantie de cette neutralité, n'ont pas caché leur désir de voir le Gouvernement belge hâter l'heure de l'union réelle des deux Etats : aucune d'elles n'a fait d'objection au principe même de la reprise. Le pays est libre de statuer, sous ce rapport, en dehors de toute préoccupation légitime d'ordre extérieur.

III. Régime économique conventionnel. — En dehors de ses conventions de limites et de quelques transactions de nature secondaire, comme celles concernant l'extradition, le service postal, la propriété industrielle, etc., l'Etat du Congo n'a pas contracté, sur le terrain politique, des engagements d'une portée onéreuse ou lointaine ; mais il est entré dans la société des Etats en faisant adhésion à l'acte générale de Berlin du 26 février 1885 et il a pris, quatre ans après, part aux délibérations dont est issu l'acte général de Bruxelles, du 2 juillet 1890, complété par la déclaration du même jour et le protocole du 8 avril 1892. A l'exception de ce dernier acte, qui n'est qu'une mesure d'application, la Belgique est liée par les mêmes traités. Sa substitution à l'Etat du Congo ne crée donc pas pour elle des obligations nouvelles sous ce rapport, mais elle lui confère le mandat d'en assurer la complète exécution.

Les actes généraux de Berlin et de Bruxelles sont les transactions internationales les plus importantes intervenues entre les Puissances dans la période de ces dix dernières années. Ils constituent ce qu'on pourrait appeler la charte des contrées comme des populations des régions de l'Afrique équatoriale, représentant environ un tiers de la superficie totale de ce continent ; ils contiennent tous les principes essentiels de la civilisation de ses peuples comme de la colonisation de ses territoires. A ce double point de vue, leur valeur est de premier ordre et la mission de pourvoir à leur exécution est d'une grandeur et d'une élévation peu communes. Pour en apprécier exactement l'esprit et la portée, il faut considérer séparément la condition qu'ils créent : 1° aux indigènes, 2° aux étrangers.

... L'esclavage et la traite exigent une attention spéciale.

L'acte général de Bruxelles édicte sous ce rapport des obligations étendues et rigoureuses. La Belgique pourrait moins que tout autre Puissance songer à en atténuer le caractère. Entre Européens et indigènes, l'esclavage ne saurait désormais exister ; entre indigènes, sa suppression ne peut être que la conséquence d'une transformation sociale lente et progressive. Il en est autrement de la traite qui doit disparaître à bref délai. Les efforts considérables accomplis sur ce terrain par l'Etat du Congo, le succès qui les a couronnés, la répression du banditisme arabe forment une des meilleurs parts de l'héritage qu'il lègue à la Belgique. La tâche accomplie est importante ; il restera à l'achever, à consolider les résultats acquis.

2. *Condition des étrangers.* — Dans toute l'étendue du bassin conventionnel du Congo — et l'État de ce nom, malgré sa vaste superficie, y est compris

tout entier — l'étranger est, sous le rapport civil et commercial, assimilé de plein droit au national. Il jouit des mêmes garanties que ce dernier pour la protection de sa personne et de ses biens ; il peut sur le même pied se livrer à toutes les professions et industries, acquérir et transmettre toute espèce de propriété. Tout traitement différentiel est interdit à l'égard des navires comme des marchandises. Les articles II, III, IV, V de l'acte général de Berlin et l'acte de navigation du Congo tout entier définissent ce régime qui prête aux établissements créés dans la zone conventionnelle leur caractère distinctif et constitue à leur égard la négation absolue de l'ancien système colonial. Non content en effet de placer toutes les activités colonisatrices sur le même niveau, l'acte général de Berlin les fait vivre et opérer sous la loi de la liberté commerciale.

Toutes les régions du Congo sont ouvertes à toutes les entreprises agricoles, commerciales, industrielles ; tous les pavillons ont accès à toutes les eaux du réseau navigable du Congo et de ses affluents. Aucun monopole, aucun privilège n'est admis en matière commerciale. L'arène est ouverte sans restriction aux bras comme aux capitaux, à l'intelligence comme au travail. Un seul correctif a été apporté à ce régime absolu de franchise. La déclaration de Bruxelles du 2 juillet 1890 a permis d'établir des droits d'entrée dans la limite maxima de 10 0/0 de la valeur. Le protocole du 8 avril 1892 règle la perception de ce droit dans l'Etat du Congo sur des bases libérales et avec un minimum de formalités douanières. Pour des raisons d'ordre social et politique, la Conférence de Bruxelles a apporté au trafic des armes, des munitions et des spiritueux des restrictions nécessaires. Hors de là, la liberté est complète... »

Les Ministres passent ensuite à l'examen statistique du Congo et de son commerce, à la question financière et au budget colonial. Ils exposent, dans la conclusion que la neutralité belge, définie par les traités de 1831 et 1839, est une « fonction » purement européenne, dont l'effet n'a point à se faire sentir en Afrique, ni dans la politique coloniale où la Belgique conserve la plus entière liberté d'action. Cet *Exposé* est suivi du projet de loi, du traité de cession et du texte de l'arrangement provisoire. Y sont annexés les documents suivants : Le testament du roi, du 2 août 1889, la lettre du Roi à M. Beernaert, du 5 août 1889, la Convention entre la Belgique et l'État indépendant du Congo, du 3 juillet 1890. Ce livre contient en outre les documents diplomatiques suivants :

1° Relativement aux limites :

Convention entre la France et l'Association internationale du Congo du 5 février 1885 ;

Convention entre la France et l'État indépendant du Congo du 29 avril 1887;

Convention entre la France et l'État indépendant du Congo du 14 août 1894;

Déclaration concernant Bamou ;

Convention entre l'Angleterre et l'État indépendant du Congo du 12 mai 1894. Art. I ;

Convention entre l'Allemagne et l'Association internationale du Congo du 8 novembre 1884 ;

Convention entre le Portugal et l'Association Internationale du Congo du 14 février 1885;

Convention entre le Portugal et l'État Indépendant du Congo, signée à Lisbonne le 25 mai 1891 ;

Convention entre le Portugal et l'État Indépendant du Congo, signée à Bruxelles, le 25 mai 1891 ;

Déclaration échangée entre le Portugal et l'État Indépendant du Congo le 24 mars 1894, en exécution de la Convention signée à Lisbonne, le 25 mai 1891 ;

Déclaration échangée entre le Portugal et l'État Indépendant du Congo, le 24 mars 1894, en exécution de la convention signée à Bruxelles, le 25 mai 1891.

2° Relativement au droit de préférence :

Lettre de M. Duclerc, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères de France, au Roi, du 16 octobre 1882 ;

Lettre du Roi à M. Duclerc, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères de France, du 24 octobre 1882 ;

Lettre de M. Strauch, président de l'Association internationale du Congo à M. Jules Ferry, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de France, du 23 avril 1884 ;

Lettre de M. Jules Ferry, président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères de France à M. Strauch, président de l'Association internationale du Congo, du 24 avril 1884 ;

Lettre de M. le comte de Borchgrave d'Altena à M. Jules Ferry, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de France, du 5 février 1885 ;

Lettre de M. Van Eetvelde, administrateur-général des Affaires étrangères de l'État Indépendant du Congo, à M. Bourée, ministre de France à Bruxelles, du 22 avril 1887 ;

Lettre de M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles, à M. Van Eetvelde, administrateur-général des Affaires étrangères de l'État Indépendant du Congo, du 29 avril 1887 :

Arrangement entre la Belgique et la France, du 5 février 1895.

3° Relativement à la neutralité :

Déclaration de neutralité de l'État Indépendant du Congo du 1er août 1885 ;

Déclaration de neutralité de l'État Indépendant du Congo du 28 décembre 1894.

4° Relativement au régime économique :

Acte général de la Conférence de Berlin du 26 décembre 1885 : articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 13, 14, 15 (§ 1 et 2) et 16.

Acte général de la Conférence de Bruxelles du 2 juillet 1890 : 1 à 19, 81 à 85, 86 à 89, 90 à 95 ;

Déclaration annexée à l'Acte général du 2 juillet 1890 ;

Protocole signé à Lisbonne le 8 avril 1892, entre les gouvernements de l'État Indépendant du Congo, de la France et du Portugal.

A ces documents, les Ministres ont ajouté un certain nombre d'états et documents relatifs à la situation financière et intérieure du Congo.

France. — M. Albert Sorel a pris séance à l'Académie française le 7 février. Son discours, plein de finesse et d'élévation, a été consacré à la vie de M. Taine, son prédécesseur, qu'il a surtout considéré comme écrivain et comme philosophe. Nous en détachons le passage suivant : « Il (Taine) avait crayonné le *Projet d'un livre sur la Religion et la Société en France*. Il voulait l'écrire « à la manière de Machiavel, sans incliner dans un sens ou dans un autre, traitant la chose comme un état physiologique ». Il avait ajourné ce dessein. Quand il le reprit[1], les temps étaient changés, et ces temps d'épreuves tragiques avaient amené Taine à un état d'esprit bien éloigné de celui de Machiavel. Il vit ce que, sauf quelques hommes avertis du secret des affaires en Europe, notre génération considérait comme la chose impossible. Nous étions nourris de ce qu'on nomme au dehors la grande illusion française. Les étrangers la raillent, mais nous n'en parlons, nous, que les larmes aux yeux, parce que cette illusion-là est la loi de notre histoire, le lien de notre société, notre principe et notre mission dans le monde. Dans ce siècle des nationalités, la France, qui avait payé de son sang la résurrection des peuples, a été frappée dans sa conscience nationale. Ramenée à ses limites traditionnelles, elle nous y paraissait doublement sacrée par le droit et par l'histoire ; car ceux qui vivaient dans cette frontière d'élection, s'étaient unis en légitime mariage, par leur consentement libre, pour la bonne et pour la mauvaise fortune, contre la maladie et contre la mort ; car la France avait pris pour sa maxime d'Etat cette déclaration, qui semblait la mettre au-dessus des querelles : « J'aime, donc je suis ! », faisant ainsi de la nation une âme qui se survit toujours et qui ne se divise pas. »

Dans sa réponse magistrale, M. le duc de Broglie a dit à M. Sorel :

« La profession dans laquelle vous avez passé votre jeunesse est de toutes, peut-être, celle qui se prête le moins à l'application de doctrines absolues, et qui craindrait le plus d'être régie par des spéculations abstraites. La diplomatie est par excellence le domaine de la pratique et de l'expérience : nul terrain n'est plus rebelle à la théorie. C'est un art bien plus qu'une science : on y recherche moins la déduction logique des idées que la justesse du coup d'œil ou les ressources variées d'une intelligence souple et pénétrante.

Si vous en avez quitté de bonne heure le service actif, ce n'est pas que vous n'eussiez déjà acquis le droit de prétendre aux postes supérieurs qui d'un commun aveu vous étaient réservés. Les lettres et l'éloquence vous réclamaient. Vous étiez pressé (personne de nous ne s'en plaindra) de vous faire entendre là où vous pouviez élever la voix sans manquer à aucun secret professionnel. Seulement on ne sort jamais sans regret et sans jeter un regard en arrière de la voie où on était entré avec l'ardeur de la jeunesse. La diplomatie vous est toujours chère. Ecrivain ou orateur, je dirais que vous êtes resté diplomate, si ce mot n'avait reçu, dans l'usage vulgaire, plus d'une acception qui ne répondrait nullement à ma pensée. Mais ce sont presque toujours (la liste de vos écrits en fait foi) les importants intérêts que la diplomatie représente et les questions délicates que les relations internationales soulèvent dont vous faites choix pour leur consacrer l'emploi favori de votre talent. Vous les traitez en homme du métier, avec une touche large, exempte d'esprit de système ou de parti, qui convient à la nature du sujet. »

[1] Après 1870.

M. le duc de Broglie a alors apprécié les œuvres diplomatiques de M. Sorel, que connaissent tous les membres de la Société d'histoire diplomatique. Passant ensuite à l'examen de la vie de M. Taine, M. le duc de Broglie y a distingué ce qu'il a appelé — comme chez Raphaël — deux *manières* successives. Ce discours ayant eu un grand retentissement, nous en détachons le passage suivant qui résume la pensée de l'orateur.

« Enfin, vous le savez, il est un point en particulier sur lequel vint se concentrer, avec une vivacité croissante d'intérêt et d'émotion, toute la polémique suscitée par la doctrine philosophique de M. Taine. Ce fut l'assimilation qu'il se plaisait à faire en toutes choses entre le monde moral et le monde matériel, dont la conséquence extrême était de retirer à la personne humaine toute liberté, en la déchargeant par là de toute responsabilité. Ce fut le grand champ de bataille de la controverse. C'est là, c'est contre cette résurrection indirecte de la fatalité antique que s'élevèrent, des points les plus divers, mais les plus élevés, des voix très graves, plus inquiètes encore que sévères. Par leur bouche n'était-ce pas la morale elle-même qui réclamait, menacée dans ses fondements? dès qu'on lui ôtait la puissance de se faire obéir, on lui ôtait aussi le droit de se faire entendre. Car, quoi qu'on fasse, morale et liberté seront toujours sœurs, puisque nul ne peut être coupable, s'il n'a pas la liberté de ne l'être pas. Où l'une périssait, l'autre ne pouvait longtemps survivre. On avait bien quelque sujet de ne pas se résigner à un système qui pouvait conduire, par un chemin assez direct, à priver l'homme de la plus noble de ses prérogatives, en l'affranchissant du frein de tous les devoirs.

Vous paraissez croire ici encore que ce jugement fut précipité, car vous convenez que M. Taine avait établi le déterminisme absolu dans la conception de l'univers, et vous faites ensuite remarquer que, par un contraste dont vous ne contestez pas la singularité, il a fini par conclure à la justice et à la liberté dans le gouvernement des choses humaines et par donner à ses concitoyens des conseils qui, pour être suivis, supposent qu'ils sont libres et responsables. Mais vous ne nous avez pas suffisamment expliqué par quelle porte il avait pu faire entrer la liberté dans un monde où la fatalité règne. L'avez-vous trouvé, ce passage? Je le cherche et ne puis le découvrir. D'ailleurs, M. Taine en répondant à ses censeurs ne prit nul soin de l'indiquer. L'identité des lois de l'ordre moral et de l'ordre matériel parut au contraire être le but constant auquel il tendait par la rigueur de son raisonnement aussi bien que par la hardiesse de ses métaphores. Il n'y a pas jusqu'à sa théorie historique, que vous avez si bien exposée, qui ne fût, dans les termes où il la présentait, incompatible avec toute idée de liberté. Car ces trois conditions nécessaires, ces trois forces primordiales, qui président suivant lui au développement de tout être humain, — la race, le milieu et le moment, — il ne les considérait pas seulement comme de simples influences dont chacun de nous pourrait s'affranchir par l'exercice de la conscience ou de la raison. Réduite à ces termes, la proposition eût été incontestable, mais elle n'aurait pas eu le mérite de la découverte : non, il les regarde bien comme des facteurs mathématiques concourant à constituer la personne humaine, au même titre et suivant le même procédé que les atomes de diverses substances se

combinent pour opérer, par la voie de l'affinité chimique, la composition d'un produit. C'est dans ce caractère absolu que consistait en réalité toute l'originalité de son système.

Et puis cependant, vous avez raison ; bien que M. Taine n'ait jamais laissé apercevoir sur ce point, le plus vivement contesté, de sa doctrine la moindre déviation de ses idées premières, il n'en est pas moins vrai que, soit inconséquence involontaire, soit détour logique dont il n'avait pas fait confidence à ses lecteurs, son grand et dernier ouvrage parut écrit sous une inspiration différente. Tout y est pénétré d'un souffle de liberté généreuse et d'un austère sentiment de la responsabilité morale. Venant de sa part, rien n'était moins attendu que ce désaveu implicite de ses doctrines. Pour la cause du droit et de la justice, dont celle du libre arbitre est inséparable, ni rétractation formelle, ni réfutation en règle n'aurait produit un effet égal. »

— Signalons dans la *Revue de Paris* un article de M. André Hallays sur le ilbre-échange intellectuel. L'auteur pense qu'en ce moment, il se produit, en matière littéraire, une fusion, une communion de goûts et d'idées, qui effacera les traits nationaux et particularistes que l'art ou la littérature ont contractés dans les âges précédents : il salue l'avènement d'un art et d'une littérature européens, (et même mondiaux, mais il ne faut pas aller trop vite), sur les ruines des arts indigènes. A l'appui de cette théorie, qui, au premier abord, semble assez hardie, M. Hallays invoque des exemples nombreux, frappants, de la « grande circulation des idées à travers l'Europe » ; son article nous rappelle, sous une autre forme, l'article publié dans notre *Revue* par M. René Lavollée, sur le système d'Unions internationales qui prévaut de plus en plus, notamment en matière de postes et de télégraphes ; puisque les signes matériels du rapprochement des idées s'affirment de plus en plus, on peut croire que, suivant la thèse de M. Hallays, il se produit en effet un mouvement de nature à intéresser les relations internationales, et qu'en dépit de la situation économique et militaire (plus aiguë qu'elle ne fut à aucune époque), malgré des différences indéniables de tempéraments, de milieux, de traditions, de directions, malgré la diversité des climats et des besoins de la vie, les idées tendent à se fondre, les couleurs locales à s'amalgamer. La pensée filtre à travers les douanes : l'âme passe parmi les mailles les plus serrées des tarifs. On peut laisser à la douane ses cigares ou même ses bagages, mais on n'a pas encore été obligé de soumettre les compartiments de son esprit à l'œil investigateur des préposés ; les idées et les goûts circulent matériellement et s'ébattent avec des facilités qu'ils n'ont jamais connues ; il ne leur reste plus qu'à traverser les hommes, encore assez divers, qui se trouvent sur la route ; M. Hallays penche à croire que cette dernière partie de leur mission aboutira à produire une certaine similitude entre les hommes et que les traducteurs des choses universelles et immortelles participeront de plus en plus, sinon hélas à leur immortalité, du moins à leur universalité.

La disparition du génie local doit-elle passer pour un bien ou pour un mal ? Il parait qu'on discute beaucoup à ce sujet. Nous avons encore, je crois, le temps d'y réfléchir. En ce moment, agissons en philosophes : servons-nous du télégraphe et du chemin de fer, puisqu'ils existent Faisons des vœux pour qu'une

Revue, précisément comme la nôtre, devienne de plus en plus le véhicule des idées communes. Et ensuite, si, tout en gardant ou en croyant garder ses idées, chacun se trouve en possession de celles de son voisin, ce sera tant mieux. Le pittoresque et l'imprévu pourront y perdre ce qu'y gagneront la paix et l'amitié, mais il restera bien dans l'univers quelque petit coin d'inconnu, pour compenser l'accomplissement d'un si beau rêve.

— M. Etienne Lamy vient de publier dans la *Revue des Deux Mondes* une suite d'études de grande allure et de haute portée sur les derniers jours du règne de Napoléon III. Nous n'aurions pas à en parler, puisqu'il s'agit d'événements intérieurs ou militaires, si nous ne devions compléter le récit de la *Revue des Deux Mondes* sur un point qui touche à l'histoire diplomatique et qui ne paraît pas bien fixé; c'est-à-dire la manière dont le gouvernement impérial reçut la nouvelle du désastre de Sedan, et l'usage qu'il en fit.

La marche de l'armée française sur Sedan, décidée contrairement à toutes les règles par des motifs politiques, avait réduit le ministère français à une existence nominale ; il ne se réunissait que pour constater un désaccord stérile, et ne savait plus rien.

L'état-major allemand, informé par l'*Indépendance belge*, avait exécuté le mouvement qu'on sait, et, le 3 septembre 1870, il y avait trois jours que le gouvernement de Paris n'avait reçu *aucune* nouvelle de l'armée ; il ne pouvait, par conséquent, en communiquer. A 1 heure de l'après-midi, le général Palikao, président du conseil, au comble de l'anxiété, se rendit en voiture au ministère des Affaires Etrangères, et, apprenant que le prince de La Tour d'Auvergne venait de partir pour la Chambre, il fit simplement demander de sa voiture au comte de Chaudordy (directeur du cabinet) s'il y avait quelque nouvelle. M. de Chaudordy descendit lui-même répondre négativement, et le général se rendit à la Chambre où il subit un assaut furieux, car personne ne pouvait croire à une absence aussi absolue d'informations, et on accusait le gouvernement d'un silence calculé, accusation qui s'est perpétuée.

Le général dut monter à la tribune ; il était environ 3 heures. A ce moment là, M. de Chaudordy entrait dans l'hémycicle ; il venait de recevoir du chargé d'affaires à Bruxelles, M. de Laboulaye, un télégramme chiffré, qui informait qu'une dépêche du roi Guillaume de Prusse à la reine Augusta venait de traverser la Belgique, et annonçait la capitulation de Sedan, la captivité de l'armée et de l'Empereur. Aussitôt ce télégramme déchiffré, M. de Chaudordy, sans en parler à personne, l'apportait au ministre, qui le lut debout, au pied même de la tribune où le président du conseil déclarait, encore avec vérité, ne rien savoir. Le ministre demanda au directeur du cabinet si le télégramme avait été communiqué aux Tuileries (sous enveloppe contresignée, selon l'usage): « On n'envoie pas cela par un porteur », ne put s'empêcher de remarquer le comte de Chaudordy. Le prince de la Tour d'Auvergne approuva et dit qu'aussitôt que le général aurait fini de parler, il irait avec lui porter la nouvelle. C'est ainsi que l'impératrice fut informée entre 4 et 5 heures ; le conseil des ministres se réunit en hâte, et ne décida rien.

Le président du corps législatif, M. Schneider, avait levé la séance vers 5

heures, et n'apprit lui-même la nouvelle que dans la soirée. Il prit aussitôt sur lui de convoquer le corps législatif pour minuit. Beaucoup de députés, non prévenus, manquèrent à l'appel. La Chambre, comme on sait, ne résolut rien et s'ajourna au lendemain à 1 heure ; le lendemain, elle était envahie et cédait la place à un gouvernement provisoire, composé des députés de Paris.

Le prince de la Tour d'Avergne et plusieurs des ministres déchus se retirèrent d'abord au ministère des Affaires Etrangères, tout à fait anéantis et dénués de forces physiques et morales. Ils n'eurent que la force de se disperser. Le prince lui-même, sans autre forme de procès, s'en alla à son domicile privé, laissant au directeur du cabinet la garde et la responsabilité du ministère.

Ajoutons, toutefois, que le prince de la Tour d'Auvergne, qui arrivait de l'ambassade de Vienne, n'avait apporté à Paris aucune illusion et avait, dès le premier jour de son ministère, envisagé la chute prochaine de l'Empire.

— Sous le titre de *Un ambassadeur anglais en Orient*, M. le comte Benedetti a publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars un article, ou plutôt un chapitre de souvenirs et de réflexions sur le passé et le présent, dont la figure de lord Straffort de Redcliff, ambassadeur à Constantinople, qui forgea et, jusqu'à un certain point, dirigea la guerre de Crimée, fait surtout les frais. Energique, droit, plein de décision, comme un vrai lord anglo-saxon, mais hautain et tyrannique, lord Straffort est, en somme, une forte figure. Ayant fait ses débuts à Constantinople sous le premier Empire, il faut ajouter qu'il détestait la France et n'avait pas de ce côté là l'esprit libre. Sa fermeté était excessive, et dépassait souvent les bornes, mais elle n'excluait pas une certaine finesse, car, si l'excès de ses incartades était public, ses rétractations demeuraient confidentielles, en sorte qu'il a vécu du principe qu'il faut aller trop loin pour qu'il en reste quelque chose. Au demeurant, c'était un homme de grande envergure. Tout le monde le détestait, surtout ceux qui avaient affaire à lui, et tout le monde le subissait. Le gouvernement turc était devenu une dépendance de son ambassade : le gouvernement français, pour ménager l'amitié avec l'Angleterre, avait renoncé momentanément à avoir un ambassadeur à Constantinople, et y maintenait un chargé d'affaires. Le noble lord avait même réussi à se rendre insupportable aux divers ministères anglais, wighs et torys, qui, unanimement, disaient du mal de lui, et auxquels il le rendait, car, lorsqu'on lui opposait les instructions de son ministre, il répondait simplement que les ministres de Londres étaient des « têtes de bois » qui ne comprenaient rien aux affaires d'Orient. On désirait le rappeler, et on le soutenait parce qu'il avait sû se rendre l'homme nécessaire. Pour obtenir le rappel de cet ambassadeur si curieux et si personnel, il fallut que Napoléon III se rendit à Osborne. Et lord Straffort mourut paisiblement, à 91 ans, pair d'Angleterre et bien doté. On ne pouvait, du reste, mieux esquisser sa physionomie qu'en publiant la lettre éplorée, donnée par M. Benedetti, où le ministre des Affaires Etrangères Turc dépeint combien cet ambassadeur est devenu absorbant et omnipotent.

Au fond, M. Benedetti qui aborde, avec beaucoup d'élévation, et au nom de l'amour de l'art diplomatique, ces questions encore un peu modernes, ne peut se défendre d'une secrète sympathie pour l'énergique personnage, dont cepen

dant il a plus que personne ressenti les épines, puisqu'il était, lui-même, professionnellement destiné, comme chargé d'affaires, à s'y frotter, et que plus d'une fois (il ne le dissimule aucunement) les pointes ont porté. Et il veut tirer de cette histoire quelque conséquence morale, en se demandant quel est, réellement, le type du vrai diplomate. M. Benedetti croit, et avec raison (ce nous semble), que la diplomatie, par elle-même, n'est pas une question de haute et profonde science; qu'elle consiste, avant tout, dans l'art de vivre, au jour le jour, en homme du monde et en *gentleman*, avec un fonds de sérieux dans les idées ; et qu'un examen préliminaire n'est pas le meilleur critérium à poser pour l'entrée dans une carrière, qui nécessite, avant tout, des qualités impossibles à professer dans un cours ou à résumer dans une note d'examen: le bon sens, la modération, la courtoisie, l'esprit de conduite, l'habitude des hommes et des choses, et aussi une situation matérielle convenable. La science, les principes, les idées, M. Benedetti les réserve aux hommes d'Etat, qu'il fait ainsi procéder d'une lignée toute différente. L'homme d'État gouverne, le diplomate doit être souple et sans engagements, propre à réciter, au jour le jour, le rôle qu'on lui dicte.

D'un avis unanime, la conception de M. Benedetti s'applique à ce qui concerne « la carrière », c'est-à-dire pour tous les postes secondaires, d'attachés et de secrétaires. Implicitement aussi, M. Benedetti range le ministre des Affaires Etrangères dans la catégorie des hommes d'Etat, c'est-à-dire d'un rôle actif. Quant aux directeurs de Ministère et aux ambassadeurs eux-mêmes, la question de « carrière » est, comme on le sait, très anciennement discutée, et résolue de manières très variables. On a souvent soutenu que, fût-ce avec le télégraphe et le téléphone, il y avait intérêt à ce qu'un chef de mission fût, non un simple diplomate dans le sens indiqué par M. Benedetti, mais un homme d'Etat, ayant son action et son influence propres, uni de cœur, quant au but général à atteindre, aux ambitions de son pays, mais capable de prendre une décision personnelle, d'agir sur les hommes, d'agir même sur son propre ministre, parce qu'il apprécie de plus près certains besoins, et qu'il est moins retenu par certaines considérations, notamment par les considérations d'ordre parlementaire. Quelques-uns vont jusqu'à soutenir que, sans la présence d'hommes d'Etat à la tête des missions, la diplomatie perdrait beaucoup, non seulement de son relief, mais de sa raison d'être. Par le portrait qu'il trace de lord Strafford, et la par justice qu'il rend aux reliefs de son caractère, M. le comte Benedetti ne paraît pas éloigné lui-même de ce système, qui est celui de la diplomatie primitive, à l'époque où l'on prenait pour ambassadeurs des hommes d'Etat ou des hommes spéciaux, et pour secrétaires des hommes de carrière. Le système contraire a pour lui aussi des raisons de grande importance : les relations acquises, l'expérience, l'habitude de la vie à l'étranger; le péril auquel l'unité et l'harmonie, si indispensables dans la conduite des affaires extérieures, se trouvent exposées par l'action trop personnelle des ambassadeurs: on observe aussi combien l'ambassadeur, ne pouvant, si homme d'Etat qu'on le suppose, connaître au jour le jour les nuances des choses ni embrasser leur ensemble, sera porté à se laisser trop absorber par un objectif unique ou trop spécial, et à négliger l'esprit même des instructions de son gouvernement. Telle est la question, peut être moins complexe qu'elle ne le semble

théoriquement, que pose, une fois de plus, l'article fort suggestif, bien qu'un peu touffu, du comte Benedetti.

Cet article, au point de vue de l'histoire, contient aussi des souvenirs intéressants. Selon M. Benedetti, la question des Lieux Saints n'était qu'un prétexte, un paravent, pour la mission comminatoire du prince Menchikoff : au fond, il y avait alors, entre la France et la Russie, un malentendu fâcheux et peu pratique, d'où ont découlé, pour l'une et pour l'autre, les plus funestes conséquences. Les difficultés matérielles sont nées des vues de la Russie sur l'Orient, et des menaces de la Porte contre le Montenegro. Mais, à en croire l'auteur, la France et l'Angleterre, dans ce moment là, ne s'entendaient pas beaucoup mieux, quoique alliées. Il en donne un exemple des plus curieux et qui met en vive lumière l'importance du rôle joué alors à Constantinople (il y a quarante ans) par notre savant collaborateur M. Ch Schefer : il s'agit de la lettre adressée par Kiamil Pacha au vice-roi d'Egypte, pour le presser de révoquer le firman qui autorisait les travaux du Canal de Suez. L'incident, très grave, soulevé à cet égard par M. Schefer, aboutit à la chute du grand Vizir Rachid Pacha, et à l'entreprise des travaux sans l'autorisation de la Porte. Bien que la conduite officielle de lord Straffort en cette circonstance ait été absolument circonspecte et correcte, M. Benedetti voit sa main dans cette intrigue, parce qu'il était devenu, en définitive, le chef du gouvernement ottoman. La chute de Rachid eut le don de l'exaspérer, parce qu'elle le privait d'un ministre absolument docile.

— M. Welschinger a communiqué à la Société des études historiques une note relative au texte des Mémoires de Talleyrand. Sa conclusion est que Talleyrand fut peu sincère et joua souvent double jeu, notamment dans l'affaire du duc d'Enghien. Quant au texte établi par M. de Bacourt, M. Welschinger ne conteste pas sa fidélité et son caractère de copie, mais il ne peut s'expliquer la disparition des originaux, nécessairement plus authentiques, et cette disparition lui semble de nature à entretenir une défiance malheureusement incurable.

— M. Pingaud a publié un dossier de lettres privées du comte d'Antraigues, le célèbre aventurier, qui le montrent sous un jour plus favorable que ses actes publics. On y trouve des preuves d'affection et de chaleur de cœur, qui s'allient assez solidement à l'extraordinaire mobilité d'un esprit toujours en éveil.

— M. l'abbé Dégert vient de consacrer au cardinal d'Ossat, négociateur du rapprochement de Henri IV avec le Saint-Siège, un ouvrage intitulé : « Le cardinal d'Ossat, sa vie, ses négociations à Rome. » En 1592, Henri IV écrivit à Clément VIII, à peine élu pape, qu'il avait résolu de rendre et de faire rendre à Sa Sainteté l'obédience convenable, et il envoyait le marquis Pisani porter à Rome l'expression de ses désirs. Pisani, avant son arrivée apprit qu'il ne serait pas reçu, et il allait repartir pour la France, lorsque, frappé des incalculables conséquences de la raideur du pape, Arnauld D'Ossat, alors simple secrétaire du cardinal de Joyeuse, protecteur des affaires de France en cour de Rome, parvint à lui persuader d'user de diplomatie : il lui représenta que rien n'était perdu ; qu'on ne pouvait le recevoir à Rome, selon la rigueur des principes, puisqu'il représentait un souverain excommunié, mais que, si le roi don-

nait des gages sérieux de son désir de conversion, on pourrait travailler utilement à un rapprochement. L'avis fut suivi : Henri IV écrivit, dans le sens indiqué, à Pisani et au grand-duc de Toscane, et, avec l'agrément royal, d'Ossat devint agent officieux. Malheureusement, on se heurta encore à de graves inconvénients. Avisés de la volonté du roi de revenir au catholicisme, un certain nombre d'évêques, réunis en synode à Saint-Denis, déclarèrent aussitôt l'absoudre de l'excommunication, en vertu des libertés de l'Église gallicane, et de l'impossibilité où les circonstances mettaient le roi de se rendre personnellement à Rome. Le pape, qui s'était absolument opposé à la réconciliation sous cette forme, s'en montra vivement blessé. Henri IV résolut d'achever son œuvre en envoyant à Rome le duc de Nevers, en ambassade très solennelle, et il délégua tout d'abord Bouchard de la Clielle, maître d'hôtel, pour négocier la réception du duc. La Clielle échoua complètement ; le pape exigeait, de la part du roi, des démonstrations éclatantes de contrition et une procédure en règle. Pendant ce temps-là, le duc de Nevers avait franchi les Alpes à la tête d'un cortège considérable : un jésuite, le P. Possevino, vint lui notifier le refus catégorique du Saint-Père. On négocia : Nevers se montra des plus conciliants, il accepta d'entrer à Rome privément, sans réceptions. Mais, là, on ne lui permit même pas de voir les cardinaux : on repoussa toutes ses demandes, jusqu'à ses prières ; il partit, indigné.

Il fallut encore une rentrée en scène de D'Ossat, et avec quelle activité, quelle souplesse, quelle fécondité d'expédients ! L'enjeu étant gros, D'Ossat estimait qu'il fallait réussir coûte que coûte ; il engageait vivement Henri IV à tout accepter, à promettre tout ce que voudrait Rome, sauf ensuite à soumettre ses promesses au parlement ou aux États généraux. C'est par toutes ces peines et ces subtilités qu'il finit par obtenir à Rome l'absolution qui lui semblait d'importance majeure pour les deux parties en cause.

— Dans un petit mémoire de quelques pages, mais fort substantiel, inséré dans les *Mélanges J. Havet* (p. 749-758), M. Frantz Funck-Brentano démontre que le soi-disant traité de Marquette (sept. 1304) entre la Flandre et la France n'a jamais existé : la réunion préliminaire de Marquette n'a abouti qu'à la signature d'un armistice, et il n'y eut même pas ce qu'on appelait dans la langue diplomatique du Moyen Age un *premier traictié*. Le traité fut en réalité conclu à Paris le 20 février 1305 et libellé en juin à Athis-sur-Orge.

Italie. — M. Bonghi organise à Rome une *Société d'études françaises* en correspondance avec la *Société d'études italiennes* qui a pris en France un si grand développement.

— Sous le titre *Souvenirs diplomatiques (1870)*, M. le comte Nigra vient de publier dans la *Nuova Antologia* du 1er mars un chapitre d'histoire diplomatique, concluant à ce que, en 1870, la Prusse avait pour alliée la Russie et que la France pouvait compter sur la sympathie de l'Autriche et de l'Italie. La haute situation du comte Nigra et le rôle qu'il a joué dans les événements qu'il raconte donnant à son récit une importance considérable, nous en reproduisons la substance :

. . . .

« Après la chute de l'Empire, le quatre septembre 1870, le gouvernement de la Défense Nationale confia à M. Thiers une mission auprès de plusieurs puissances, et aussi auprès du roi d'Italie. Il vint à Florence vers la fin du mois d'octobre 1870 et demanda aussi au gouvernement italien un concours militaire immédiat. L'illustre homme d'Etat eut le meilleur accueil du Roi et des ministres italiens. Mais en de longues conférences, auxquelles avaient assisté, outre le Roi, le ministre de la guerre et le général Cialdini, l'inefficacité d'une action militaire isolée de l'Italie lui fut démontrée. M. Thiers, tout en ne se confessant point convaincu, rendit justice à la bonne volonté que lui avait montré le gouvernement italien et surtout le Roi, et en arrivant à Tours, le 21 octobre, il vint, le jour suivant, m'en donner personnellement le témoignage.

Le Roi Victor-Emmanuel avait fait occuper Rome le 20 septembre. Pouvait-il agir différemment ? Les ministres ne l'ont point pensé ; l'opinion du pays ne l'aurait pas admis. — L'occupation de Rome était une nécessité inéluctable. — La France n'aurait dû voir aucun signe d'hostilité envers elle dans ce fait, qui au reste s'était accompli sans aucune objection de la part du gouvernement de la Défense nationale. — A l'annonce que je lui donnai, le 12 septembre de la prochaine entrée des soldats italiens dans le territoire romain, Jules Favre avait répondu « que le gouvernement français nous laissait faire avec sympathie »[1]. De son côté, M. Crémieux, délégué du gouvernement de la Défense nationale, à Tours, pour les affaires extérieures, applaudissait à l'entrée des soldats italiens à Rome[2]. Dans la même occasion, M. Sénard, envoyé de France à Florence, envoyait au Roi Victor-Emmanuel ses félicitations dans une lettre trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en rapporter ici les expressions. Mais ces sentiments de la France officielle étaient bien loin d'animer tous les Français. Beaucoup d'entre eux avaient toujours été contraires à la réunion de Rome à l'Italie. Un beaucoup plus grand nombre vit dans la simultanéité de l'occupation de Rome et des défaites françaises une offense à leur pays. Cette simultanéité fut un malheur pour les relations futures des deux nations. Et pourtant, au delà des Alpes, on aurait dû réfléchir que ce n'était point à l'Italie que revenait la faute d'avoir préparé les circonstances, qui avaient rendu ce fait inévitable, au moment où il se produisit. Après l'occupation de Rome, les dispositions du peuple italien devinrent plus sympathiques envers la France. La chute simultanée de l'Empire napoléonien et du pouvoir temporel, et les défaites subies, après de glorieuses résistances, par les armées françaises, avaient affaibli le souvenir de Mentana. L'opinion publique italienne, pendant toute la durée de la guerre, cessa d'être hostile à la France. Le gouvernement italien eut pour elle une attitude amicale jusqu'à la fin. Il tenta plusieurs fois, comme nous venons de le dire, de faire proposer en sa faveur, une médiation des puissances. Il s'abstint soigneusement de lui créer des embarras à Nice et ailleurs ; et

[1] Télégramme de Paris du 12 septembre 1870. (Nigra à Visconti-Venosta).

[2] « J'ai communiqué à M. Crémieux, conformément à votre télégramme, la nouvelle de l'entrée des troupes royales à Rome. M. Crémieux m'a exprimé ses félicitations ». — Télégramme de Tours du 21 septembre 1870. (Nigra à Visconti-Venosta).

non seulement il laissa partir Garibaldi et plusieurs milliers d'Italiens qui allèrent combattre au service de la France ; mais il viola, à leur bénéfice, les lois de l'Etat, en ne leur appliquant point les dispositions du Code civil (art. 11[e]), qui punit de la perte de la nationalité le citoyen qui sans la permission souveraine entre au service d'une puissance étrangère. Cetteconduite du gouvernement italien durant la guerre franco-allemande est lumineusement résumée dans un passage d'une lettre de M. Visconti-Venosta qu'il sera utile de transcrire ici : « Les événements de la guerre », m'écrivait-il à Bordeaux le 27 février 1871, « se développèrent de telle façon que l'Italie, qui savait l'état incomplet de son organisation militaire, dut avoir, dans chaque période, la conviction profonde qu'elle aurait peut-être pû prolonger la lutte, mais que la conclusion dernière aurait été celle d'ajouter, inutilement pour la France, un désastre pour nous, à ses désastres. » En dehors d'un secours militaire, nous avons cherché à faire pour la France tout ce qui nous était possible. Aucun pays n'eut envers la France une attitude plus bienveillante, ne fit de plus grands efforts, pour que l'Europe agît en sa faveur de la seule façon efficace, c'est-à-dire collectivement. La situation en Europe resta toujours la même. En réalité l'Allemagne eut une alliée dans la Russie. L'attitude de la Russie paralysa l'Autriche ; et l'Italie, seule, se sentit et était impuissante..... Dans les affaires de Nice nous décourageâmes ouvertement l'agitation. Quant au pays, ses sympathies (pour la France), durant le développement de la guerre, furent si apparentes, que le plus grand reproche que nous fait l'Allemagne, c'est justement celui de ces manifestations de l'opinion publique et de la presse ».

M. le comte Nigra, chaleureux partisan de la vérité historique, a applaudi à la fondation de notre *Revue*, destinée à la vérification loyale des faits et à la destruction des légendes. Nous résumerons donc, en regard de son article, la version française.

La vérité force à observer, d'abord, que pour l'occupation de Rome, le gouvernement français réserva son appréciation, comme, d'ailleurs, la Prusse. La France, quels que pussent être les différents avis des citoyens français à cet égard, était liée par un traité et obligée de maintenir l'indépendance de Rome, que l'Italie déclarait encore vouloir respecter dans les pourparlers de juillet 1870. M. Crémieux, dont M. le comte Nigra rapporte d'obligeantes paroles, était délégué à la justice et à la présidence de la Délégation de Tours, mais non aux affaires étrangères : or la Délégation, loin d'approuver l'occupation de Rome fit notifier à Florence et à Rome qu'elle réservait la question à la future Assemblée nationale. M. le comte de Chaudordy, délégué par M. Jules Favre aux affaires étrangères depuis le 19 septembre, écrivit à M. de la Villestreux, chargé d'affaires de France, de désavouer les félicitations adressées par M. Sénard, et en prévint le chargé d'affaires français auprès du Vatican. Au même moment, on rapatriait les zouaves pontificaux et M. Gambetta fit à M. de Charette l'accueil le plus chaleureux. A tort ou à raison, prétendit aussi que M. le comte Nigra entretenait avec la Délégation des rapports peut-être moins suivis et moins cordiaux que d'autres diplomates, tels que le prince de Metternich et lord Lyons.

Quant au fond même du récit de M. le comte Nigra, ce qui indisposa

le plus le sentiment français, ce fut la révélation, après la guerre, des pactes précédemment passés avec l'Italie et l'Autriche. Précisément, l'ancien délégué de Tours et de Bordeaux, M. de Chaudordy, fit à ce sujet devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale des déclarations qui impressionnèrent fort le public, qu'aucun des acteurs (tous alors vivants) ne démentit, que bien des détails donnés depuis ont complétées et corroborées, notamment le récit de la mission du général Lebrun à Vienne et la divulgation de la dépêche du 20 juillet 1870, où M. de Beust disait à M. de Metternich : « Veuillez répéter à S. M. (Napoléon III) et à ses ministres, que, fidèles à nos engagements, tels qu'ils ont été consignés dans les lettres échangées l'année dernière entre les deux souverains, nous considérons la cause de la France comme la nôtre et que nous contribuerons au succès de ses armes dans la mesure du possible. » Dans les négociations conduites par MM. de Metternich et de Vitzthum, l'Italie, représentée par M. le comte Vimercati, attaché militaire, puis par M. le comte Nigra, accédait entièrement. Les menaces officielles de la Russie pesant sur l'Autriche, on abandonna l'idée, d'abord mise en avant, d'une triple alliance pure et simple et on passa à l'examen des voies et moyens : on décida que l'Italie et l'Autriche coopéreraient à la guerre contre la Prusse, dès que l'armée française aurait pénétré dans l'Allemagne du sud, vers Munich où les armées alliées devaient converger. Le traité fut expédié avant la bataille de Wœrth : depuis lors, on n'en entendit plus parler.

C'est ici que nous touchons au point délicat mis en relief devant l'Assemblée nationale. Ni M. Thiers ni la délégation de Tours ne se prévalurent de relations qui avaient pris un corps si précis ; il paraît qu'ils les ignoraient, et personne ne les leur fit connaître. On fut seulement frappé de l'empressement de l'Italie à se lier les mains avec l'Angleterre par une ligue de neutralité. L'Autriche, embarrassée de son rôle, continua cependant à témoigner une vive sympathie, et lorsqu'une lettre directe adressée par le nouvel empereur allemand lui facilita la réconciliation avec le vainqueur, l'Autriche fit aussitôt déclarer que ses nouvelles relations aideraient la France à obtenir de meilleures conditions quand on viendrait à parler de paix.

Telle fut, aux yeux des Français, la physionomie des événements rappelés par M. le comte Nigra et qui appartiennent simplement à l'histoire. On peut en parler froidement, car les choses ont beaucoup changé depuis vingt-cinq ans, et cependant il semble, en général, encore un peu prématuré d'admettre dans l'histoire diplomatique des événements si rapprochés.

— **M. Pompeo Molmenti** a prononcé à la réunion générale de la « Deputazione veneta di Storia patria », du 4 novembre 1894, un discours où il s'élève énergiquement contre les accusations historiques dont le gouvernement vénitien est l'objet. Si Venise a employé l'empoisonnement comme arme politique, elle n'a pas été seule. On a accusé Venise de trop d'absolutisme dans le pouvoir et de ne s'être pas considérée comme italienne. Il y a du vrai dans ces accusations, mais qu'elles sont rachetées par la chaleur du patriotisme et la sagesse de la direction politique ! A la jeune école historique, toujours prête à dénigrer le passé des États italiens, l'orateur oppose la grandeur militaire, l'héroïsme que Venise

déploya si glorieusement, lorsqu'il lui fallait recourir aux armes en dépit de la préférence pour les moyens diplomatiques, à laquelle fait allusion une célèbre boutade de Louis XII. Tout le monde conviendra qu'au XVIe siècle, Venise s'est couverte de gloire militaire. Même dans la décadence, n'ont pas manqué les illustres exemples de bravoure, de sagesse politique, de génie artistique...

— Sous le modeste titre de *Rassegna bibliografica*, M. le comte Andrea Marcello vient de publier sur le grand ouvrage de M. Guill. Berchet, *Fonti italiane per la storia della scoperta del nuovo mondo*, une longue analyse critique, qu'on consultera avec beaucoup de fruit. Il s'agit ici, comme on sait, de deux volumes in-folios, se rattachant à la collection de quatorze volumes in-folios auxquels a donné naissance le centenaire de Christophe Colomb. Les éléments de ces deux volumes ont été, pour une notable partie, fournis par les collections de Venise. Comme le dit fort bien M. le comte Andrea Marcello, « à la fin du XVe siècle, le commerce des Italiens s'étendait à tout le monde connu, leurs diplomaties étaient les mieux organisées, les sciences, les lettres, les arts faisaient de l'Italie le foyer lumineux où convergeaient toutes les idées du monde. »

— M. Mizzi annonce qu'il va publier une revue mensuelle italienne, *Rivista diplomatica internazionale*, à Rome, via Condotti 85, qui sera un recueil des documents officiels.

SAINT-SIÈGE. — Le 8 février, à l'Académie des Inscriptions à Paris, M. Eugène Müntz a lu une étude sur l'histoire des roses d'or pontificales pendant le moyen âge.

Il arriva plus d'une fois que le don de la rose à tel personnage au détriment d'un autre provoqua des contestations au sein du Sacré Collège. Le pape Urbain V en fit l'expérience lorsqu'il accorda à la reine de Naples la préférence sur le roi de Chypre, qui se trouvait à Rome en même temps que cette princesse. Plusieurs cardinaux n'hésitèrent pas à lui adresser des remontrances. En réalité, en dérogeant au code des cérémonies pontificales, Urbain V avait obéi à des considérations d'ordre supérieur.

La richesse des roses varia selon la qualité ou le caractère des personnages auxquels elles étaient destinées. L'antipape Clément VII, qui connaissait les goûts du duc de Berry, le plus raffiné, sans contredit, d'entre les amateurs du XIVe siècle, fit exécuter, à son intention, en 1391, une rose d'une valeur de plus de trois cents florins, soit au moins une vingtaine de mille francs au pouvoir actuel de l'argent. Les roses courantes, au contraire, ne coûtaient guère plus d'une centaine de florins.

Sur la forme et sur le poids des roses d'or pontificales, pendant le moyen âge, les renseignements étaient des plus contradictoires ou des plus précaires. M. Müntz, en s'appuyant sur le témoignage des pièces comptables conservées dans les Archives du Vatican, ainsi que sur celui d'anciens inventaires, montre que, dès le XIVe siècle, ces joyaux se composaient, non d'une rose simple, mais d'une branche garnie de roses épanouies, de roses entr'ouvertes, de boutons, et enrichie, soit de saphirs, de grenats et de perles, soit, mais plus rarement, de rubis. Leur poids moyen était d'environ trois centigrammes.

Malgré toutes les recherches, on n'avait pu établir jusqu'ici, pour le XIVe siècle, que l'attribution d'une dizaine de roses. Grâce aux informations nouvelles fournies par les Archives du Saint-Siège, on connaît aujourd'hui, pour la même

période, les noms de près de quarante personnages ayant reçu ces insignes si enviés. Ce sont presque invariablement des souverains, de puissants princes, des guerriers valeureux, les rois de France, d'Aragon, de Hongrie, d'Arménie, etc.; les ducs d'Anjou, de Berry, le fils du prince d'Andria, les comtes de Savoie, de Comminges, de Nimbourg, de Poitiers, de Forez, Nicolas Acciajuoli, grand sénéchal du royaume de Naples, le maréchal Boucicaut, etc.

SUÈDE.— Sous le titre *Gustaf III, Sofia Magdalena ock Christian VII, 1788*, M. le baron C. F. J. Hochschild a publié dans l'*Historisk Tidskrift* (1893, h. 4, p. 305-318), cinq documents curieux. Ce sont des lettres échangées en 1788 entre Gustave III et la reine Sophie Madeleine, Christian VII et la même princesse. Toutes sont écrites en français. Il s'agissait de déterminer Sophie-Madeleine à une démarche près du roi de Danemark, son frère, pour l'empêcher de concourir à la guerre contre la Suède. Quoi qu'elle n'eût jamais fait, dit-elle, « une sillabe » de politique, la reine accepte ; son billet d'acceptation, sa lettre au roi de Danemark sont véritablement de la plus superbe allure et jaillissent d'un vrai cœur de reine, à la fois femme, mère et sœur.

La réponse de Christian VII, douce et courtoise, est peu favorable, bien qu'elle témoigne d'un vif amour de la paix. Elle se termine par cette phrase toute pleine de cette délicatesse exquise qui caractérise le siècle dernier : « Ma véritable tendresse pour vous est d'ailleurs indépendante des évènements. Les actions politiques des Rois sont déterminées par leurs obligations, mais leur cœur ne l'est pas, il se porte vers ses proches. Le mien me le dit quand je pense à vous, et c'est ce que je fais bien souvent, et actuellement plus que jamais, et toujours avec cette amitié inviolable et parfaite avec laquelle je suis à jamais... »

Documents Diplomatiques

France. — Livre jaune. *Affaires du Congo*, 1884-1895

Ce livre a rapport à l'arrangement portant règlement du droit de préférence de la France sur les territoires de l'Etat du Congo, signé le 5 février 1895, et à la déclaration relative à la délimitation des possessions françaises et belges dans le Stanley Pool. Avec neuf lettres de 1884-1890, le texte de la convention du 5 février 1885 pour la délimitation franco-belge, du protocole du 29 avril 1887, et de l'arrangement du 14 août 1894, ce livre contient la correspondance de M. Hanotaux avec M. le baron d'Anethan et avec M. Bourée. Cette partie s'ouvre par une dépêche nº 10 de M. Hanotaux réclamant à M. Bourée des explications sur les bruits relatifs à la cession du Congo à la Belgique (5 janvier 1895).

La dépêche nº 14 contient le texte d'une note destinée à M. le comte de Mérode (10 janvier 1895), le nº 17 la réponse de M. le baron d'Anethan.

La convention du 5 février stipule que l'aliénation, la location ou l'échange à titre onéreux de tout ou partie des possessions congolaises de la Belgique donnera lieu au droit de préférence de la France, et qu'il ne sera jamais fait de cession gratuite.

Pêcheries de Behring. — La sentence arbitrale qui a terminé la querelle des pêcheries de Behring a été l'objet de tant d'excellents articles, dans cette Revue même (1), dans la *Revue de droit international et de législation comparée* (2),

(1) *La question de Behring*, par M. Marcel Paisant, 1893, p. 375-413, 561-594.
(2) M. Barclay, 1893, p. 497 et Suiv.

dans la *Revue générale de droit international public* (1), qu'il nous suffira de signaler à nos lecteurs : 1° *Le Tribunal arbitral des pêcheries de Behring* (23 février, 15 août 1893), sentence, déclarations et protocoles des séances (Paris, *Impr. Nat.* 258 p.) ; 2° l'opinion des deux délégués des États-Unis, le sénateur Morgan et M. Justice Harlan (199 et 228 p.)

Angleterre et Japon. — Un livre bleu, dont nous rendrons compte dans le prochain numéro, vient de paraître sous le titre de « Correspondence relating to the treaty between Great Britain and Japan ». On trouvera le texte de ce traité dans la *Revue générale de droit international public* (1894, p. 562-567).

Pays-Bas et Vénézuéla. — La même revue donne (1895, p. 118, note 1) le protocole du 20 août 1894, qui marque la reprise des relations entre ces deux pays.

Sierra Leone. — Un traité a mis fin aux regrettables conflits qui s'étaient produits entre la France et la Grande-Bretagne du côté du Fouta-Djallon : « Les commissaires spéciaux nommés par les gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne, en vertu de l'article 5 de l'arrangement du 10 août 1889, n'étant pas parvenus à tracer une ligne de démarcation entre les possessions des deux puissances, au nord et à l'est de Sierra-Leone, conforme aux dispositions générales de l'article 2 dudit arrangement, de son annexe I et de son annexe II (Sierra-Leone), et aux indications de l'arrangement du 26 juin 1891, les plénipotentiaires, chargés, en exécution des déclarations échangées à Londres, le 5 août 1890, entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté britannique, de délimiter les sphères d'intérêt respectives des deux pays, dans les régions sud et ouest du moyen et du haut Niger, se sont entendus pour fixer, la ligne de démarcation des territoires susmentionnés.

France et Italie. — M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a rappelé à la Chambre française une convention du 4 février 1888 qui contient ce qui suit : « Les deux gouvernements, (article 3), s'engagent à ne pas chercher à annexer le Harrar ou à le placer sous leur protectorat. En prenant cet engagement, les deux gouvernements ne renoncent pas au droit de s'opposer à ce que toute autre puissance acquière ou s'arroge des droits quelconques sur le Harrar ».

Dahomey. — Le gouverneur Ballot vient de signer un certain nombre de traités de protectorat : « C'est le 16 septembre dernier que M. Ballot, assisté du lieutenant-colonel Norry, commandant supérieur des troupes, du chef d'escadron d'artillerie Decœur, chef de mission, du capitaine Mounier et de l'administrateur colonial Deville, signait avec le chef du village d'Agbassa, représentant du roi Ouécé, un traité par lequel le roi cédait à la France, en toute propriété, un terrain de deux kilomètres carrés, soit quatre cents hectares, où devait s'élever la station de Carnotville.

(1) MM. de Martens et L. Renault, 1893, p. 32-43, 44-51.

Ce terrain constitue un territoire français situé au centre du pays protégé. Des concessions peuvent y être accordées par le gouvernement de la colonie, et son administration est confiée au résident français de la région.

Des traités analogues, comportant des cessions territoriales, ont été conclus avec Bagrudi, roi des Mahis de Savalou, avec Agoliagbo, roi d'Abomey, avec Gliglanodon, roi d'Allada, avec les rois de Kétou, de Savé et de Djalloukou.

En redescendant à la côte, M. Ballot est passé par la partie occidentale de la colonie. Il a renouvelé les traités de protectorat avec Pohizoun, roi du pays des Adjas et des Oués, situé dans la vallée du haut Mono, puis avec les différents chefs du pays des Ouatehis, qui se trouve dans la vallée inférieure du Mono, à la lisière même du territoire français du Grand-Popo.

Dans tous ces territoires indigènes, qui continuent, suivant la politique du protectorat, à conserver leurs lois et leurs coutumes, il existe aussi des concessions françaises où les Européens pourront se livrer au commerce, édifier des comptoirs et des factories, sous la protection immédiate des autorités françaises.»

Madagascar. — Le *Times* a publié sous le titre de *Livre rouge hova*, une brochure de 18 pages imprimée à Tananarive, et contenant des documents qui s'étendent du 20 au 26 oct. M. le Myre de Vilers envoie un ultimatum :

« Me conformant aux instructions de mon gouvernement, je suis obligé de mettre Votre Excellence en demeure d'approuver et de faire ratifier par la reine, dans un délai qui expirera le vendredi 26 octobre, à six heures du soir, le projet de traité que j'ai remis à Votre Excellence, le mercredi 17 octobre.

Faute d'obtenir cette satisfaction, je me verrai dans la nécessité d'amener le pavillon et de quitter la capitale. »

Puis il écrit : « 25 octobre 1894.

Mon cher premier ministre,

Je vous écris personnellement et en qualité d'ami. Plénipotentiaire de la République, je ne pourrais pas le faire. Aussitôt qu'un ultimatum est présenté, il ne peut plus être question que de refuser ou de se soumettre.

Votre lettre du 24 octobre et les propositions qu'elle contient me prouvent que vous ne comprenez pas bien la situation présente.

Vos mains tiennent la paix ou la guerre. La paix, c'est la prospérité pour votre pays et pour le gouvernement de la reine, tandis que la guerre amènera des ruines inévitables. Ainsi, pesez mûrement votre décision, car vous êtes un homme d'Etat expérimenté, et j'espère encore que vous consentirez à ma demande, car il n'y a pas d'autre solution possible.

En même temps, mon cher premier ministre, je vous demande de présenter mes hommages à la reine et d'accepter pour vous-même l'expression des sentiments affectueux de votre ami et serviteur.

LE MYRE DE VILERS. »

Et le premier ministre hova répond :

« Tananarive, le 26 octobre.

Cher ami,

J'ai reçu votre lettre particulière d'hier, je l'ai méditée et maintenant je vous demande la permission de vous répondre ceci :

Comme je vous l'ai dit souvent, nous ne désirons pas soulever une querelle, mais ce que nous souhaitons ardemment est la continuation des bons rapports entre les deux royaumes, et tout ce que nous avons fait jusqu'à présent est une ample preuve de la vérité de ces paroles, car, malgré les actes intolérables commis par les Français dans notre royaume et dont je vous ai donné des exemples, nous n'avons rien fait pour détruire les relations amicales, et je ne doute pas que vous trouviez un autre témoignage de nos intentions pacifiques dans le contre-projet que je vous ai envoyé le 24 octobre.

Je vous demande donc d'exposer clairement ces faits au gouvernement de la République, dont le respect pour la justice est bien connu, et je suis persuadé que lorsque votre gouvernement connaitra les injustices lamentables que les Malgaches ont patiemment supportées et notre désir de restaurer les bonnes relations, de sorte que l'amitié entre la France et Madagascar ne soit pas brisée, il nous aidera à atteindre ce but.

J'ai présenté vos compliments à la reine ; elle me prie de vous remercier. Personnellement, je vous remercie pour vos sentiments cordiaux à mon égard.

Croyez-moi votre ami.

RAINILAIARIVONY, Premier ministre. »

BIBLIOGRAPHIE

Par A. Spont.

AFRIQUE ANGLAISE

Wilmot (A.). — The story of the expansion of South Africa. In-8, *Londres*.

AFRIQUE CENTRALE

Maistre (C.). — A travers l'Afrique centrale. Du Congo au Niger (1892-93). In-8, IX-308 p. *Paris, Hachette*.

AFRIQUE FRANÇAISE

Alis (H.). — Nos Africains (la mission Crampel; la mission Dybowski: la mission Maistre; le Soudan; le Dahomey; les missions soudanaises; la deuxième mission Mizon et les puissances européennes dans l'Afrique centrale; le Congo français; Obock; le Soudan français; la Côte d'Ivoire; le Sud Algérien; les câbles sous-marins; quelques remarques). Gr. in-8, 572 p. *Paris, Hachette*.

ALLEMAGNE

Deutsche Rundschau. — *Février*. — **M. von Brandt** : Le conflit chino-japonais. — **P. Bailleu** : Les origines de la guerre de Sept-Ans.

Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte, VII, 1. — **W. Arndt** : Suède, Brandebourg et Magdebourg en 1657-8. — **R. Koser** : Correspondance de l'ambassade de France à Berlin, 1746-56. — **G. Roloff** : La réorganisation du ministère des affaires étrangères en 1798-1802. — **F. Arnheim** : Un écrit suédois de 1661 sur la reprise des relations diplomatiques entre la Suède et le Brandebourg.

Handels-Museum. — *6 mars 1894*. — Le traité de commerce de l'Autriche-Hongrie avec la Roumanie.

Historische Zeitschrift, LXXII, 3. — **K. Wittich** : La chute de Wallenstein-LXXIII, 1. — **H. von Sybel** : Frédéric-le-Grand en 1761. — **Th. von Bernhardi** : La révolte de Pologne en 1763.

Internationale Revue über die Gesammten Armeen und Flotten. — *Oct*. — La question orientale et la défense de Constantinople. — **Stenzel** : Réplique à l'article précédent.

Neuzeit. — *25 août*. — Convention entre l'empire d'Allemagne et la Suisse, du 13 avril 1892, pour la protection des marques de fabrique et de commerce.

Nouveau recueil général de traités (Martens Stœrck). — *1893, n° 1*. — Autriche-Hongrie et Italie, 7 juillet 1890 (propriété littéraire et artistique). — Belgique : lois, 28 juin 1889, 26 déc. 1891 (extradition, mariage). — Belgique et Egypte, 24 juin 1891 (Commerce). — Bulgarie et Russie, 15 février 1891 (anarchistes). — Congo, décret, 20 février 1891 (étrangers). — Congo et Portugal, 25 mai 1891 (Lunda et Bas-Congo). — France, Congrès, 24-27 sept. 1889 (repos hebdomadaire); Loi, 10 mars 1891 (accidents et collisions en mer); Décret, 22 sept. 1891 (rapatriement des gens de mer). — France et Espagne, 10 mai 1890 (contrebande). — France et Grèce, 24 oct. 1890, 20 février 1891 (commerce). — France et Pays-Bas, 25 mai 1891 (Guyane). — France, Suède et Norwège : Conférence de Bruxelles, 23 déc. 1891, 23 janvier 1892; Convention, 13 janvier 1892 (commerce et navigation). — Grande-Bretagne et Paraguay, 16 oct. 1884 (commerce). — Grande-Bretagne et Mexique, 27 mars 1888 (commerce). — Grande-Bretagne et Pays-Bas, 15 août 1889 (commerce). — Grande-Bretagne et Chine, 31 mars 1890 (Yunnan). — Grande-Bretagne et Portugal, 20 août, 14 nov. 1890 (Afrique). — Grande-Bretagne et Orange, 25 juin 1890 (extradition). — Grande-Bretagne et Espagne, 2 juillet 1890 (traite des esclaves). — Grande-Bretagne et Zanzibar, 2 février

1891 (exercice de la juridiction). — Grande-Bretagne et Uruguay, 20 mars 1890 (extradition). — Grande-Bretagne et Italie, 24 mars, 15 avril 1891 (Afrique). — Grande-Bretagne et Belgique, 2 mai 1891 (pêche dans la mer du Nord. Grande Bretagne et Tonga, 2 juin 1891. — Grande-Bretagne et Portugal, 11 juin 1891 (Afrique). — Etats-Unis et Grande-Bretagne, correspondance, 18 mars, 18 juillet 1891 (propriété littéraire). — Guatémala et Salvador, 5 nov. 1890 (traité de paix). — *1893, n° 2.* — Italie et Russie, déclaration, 9 mai 1891 (marques de commerce et de fabrique). — Suisse et Autriche-Hongrie, 5 déc. 1890 (trafic du bétail), 15 déc. 1890 (échange des recensements de population, 10 déc. 1891 commerce). — Suisse et Allemagne, 24 janvier 1890 (échange des recensements). — Suisse et Italie, 15 juin 1891 (échange des recensements). — Suisse et France, 12 mars 1891 (pêche). — Suisse, 23 déc. 1890 (naturalisation), 20 fév. 1891 (immunité des droits d'entrée), 26 sept. 1890, 7 avril 1891 (marques de commerce et de fabrique), 25 juin 1891 (droits civils des domiciliés et étrangers en Suisse et des Suisses à l'étranger). — Suisse et Allemagne, 10 déc. 1891 (commerce). — Suisse et Espagne, 25 janvier 1892 (commerce). — Suisse et Italie, 11 mars 1892 (mariages). — Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Pérou et Uruguay, 25 août 1888, 18 fév. 1889 (code de droit international sud-américain), 11 janv. 1889 (procédure et propriété littéraire et artistique), 10 janv. 1889 (brevets d'invention), 12 février 1889 (droit commercial). — Argentine, Bolivie, Paraguay, Pérou et Uruguay, 23 janvier 1889 (droit pénal), 4 fév. 1889 (exercice des professions libérales), 12 fév. 1889 (droit civil), 16 janvier 1889 (marques de commerce réciproques). — Costa-Rica, Guatémala, Honduras, Nicaragua et Salvador, 15 oct. 1889 (union centre-américaine). — Grèce et Roumanie, correspondance, 5 février-27 déc. 1892 (succession Zappa). — *N° 3.* — Argentine et France, 29 août 1892 (commerce). — Belgique et France, 3 août 1891 (échange de documents officiels). — Brésil et Paraguay, 22 nov. 1883 (commerce). — Brésil et Grande-Bretagne, 30 juillet 1888 (extradition des marins fugitifs). — Brésil, 24 février 1891 (nationalité). — Etats-Unis et Mexique, 18 fév., 1er mars 1890 (ligne frontière), 25 juin 1890 (poursuite des Indiens au-delà de la frontière). — Etats-Unis et Colombie, 7 mai 1888 (extradition). — Etats-Unis, Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Bolivie, Chili, Congo, Costa-Rica, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatémala, Haïti, Italie, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Siam, Suisse, Turquie, Uruguay et Vénézuéla, 5 juillet 1890 (union pour la publication des tarifs douaniers). — Etats-Unis et Congo, 24 janv. 1891 (commerce). — Etats-Unis et Grande-Bretagne, 29 fév., 18 avril 1892 (pêcheries de Behring), 3 juin 1892 (extradition des marins fugitifs). — France et Belgique, 30 juillet 1891 (service militaire). — France et Grande-Bretagne, 28 juin 1882, 26 juin 1891 (Afrique). — France, circulaire du Garde des Sceaux, 19 déc. 1891, (commissions rogatoires adressées par les tribunaux étrangers aux tribunaux français) — France et Espagne, 12 mai 1892 (service militaire). — Luxembourg et Russie, 31 mars 1892 (extradition). — France et Colombie, 30 mai 1892 (commerce). — France et Uruguay, 4 juillet 1892 (commerce). — France et Paraguay, 21 juillet 1892 (commerce). — France et Suisse, 23 juillet 1892 (commerce et propriété littéraire, *non ratifié*). — France et Autriche-Hongrie, 29 août 1892 (communication des actes d'état civil). — Grande-Bretagne et Chine, 26 mars 1887 (amitié). — Grande-Bretagne et Mascate, 19 mars 1891 (commerce). — Grande-Bretagne et Pays-Bas, 20 juin 1891 (Bornéo). — Grande-Bretagne et Monaco, 17 déc. 1891 (extradition). — Italie et Colombie, 24 mai 1888 (affaire Cerutti). — Italie et Chili, 2 oct. 1886, 5 janvier 1887 (indemnités pour la guerre chilo-péruvo-bolivienne). — Italie et République Dominicaine, 18 oct. 1886, 5 janvier 1889 (commerce). — Italie et Suisse, 4, 22 oct. 1887 (chemins de fer du Gothard, 2e voie), 28 mars 1889 (successions), 22 sept., 9 oct. 1889 (trafic sur la frontière), 14 mai 1891 (bétail). — Italie et Chine, 29 sep., 9 oct., 26 nov., 22 déc. 1888 (missions catholiques), 22 janv., 24 fév. 1889 (mariages). — Italie et Autriche-Hongrie, 12 sept., 15 oct. 1888 (céréales destinées à la mouture). — Italie et Guatémala, 16 fév. 1889 (échange des actes de l'état civil). — Italie et Grèce, 1er avril 1889 (commerce). — Italie et Abyssinie, 2 mai, 1er oct. 1889 (commerce). — Italie et Grande-Bretagne, 27 nov. 1889 (traite des esclaves), 15 avril 1891 (Afrique), 9, 13 nov. 1891 (échange des recensements). — Italie et Pérou, 4 déc. 1889 (échange des actes de l'état civil). — Italie et Orange, 9 janvier 1890 (commerce). — Italie et Mexique, 16 avril 1890 (commerce). — Italie et Argentine, 29 mai 1890 (échange des actes de l'état civil). — Italie et Autriche-Hongrie, 8 juillet 1890 (propriété

artistique et littéraire), 29 juillet, 11 mars 1890 (contraventions de douane), 16 mai, 7 juillet 1891 (échange des recensements), 24 sept. 1891 (délimitation de frontières à Sagran). — Italie et France, 3, 23 août 1890 (jaugeage des navires), 21 janv., 4 fév. 1891 (échange des recensements), 9 mai 1891 (marques de commerce et de fabrique). — Italie et Brésil, 13, 15 sept. 1890 (extradition). — Italie et Bavière, 26 sept., 20 oct. 1890 (échange des recensements). — Italie et Bolivie, 18 oct. 1890 (extradition). — Italie et Belgique, 16 nov. 1890 (échange des recensements). — Italie et Allemagne, 26 nov., 6 déc. 1890 (échange des recensements). — Italie et Espagne, 6 mai 1891 (transit en cas d'extradition). — Italie et Luxembourg, 8 août 1891 (échange des recensements). — Italie et Bulgarie, 20, 22 oct. 1891 (commerce). — Italie et Danemark, 7 mai 1891 (droit d'émigration). — Mexique et Guatémala, 31 oct. 1886, 20 oct. 1888, 22 oct. 1889 (frontière). — Mexique et Equateur, 10 juillet 1888 (commerce). — Mexique et Japon, 30 oct. 1888 (commerce). — Mexique et République Dominicaine, 29 mars 1889 (commerce). — Mexique et Italie, 16 avril 1889 (commerce). — Pays-Bas, loi, 12 déc. 1892 (qualité de Néerlandais et de régnicole (commerce). 2 fév. 1893 (admission des vaisseaux de guerre étrangers). — Portugal et Chine, 1er déc 1887 (commerce). — Portugal et Danemark, 20 déc. 1887 (commerce). — Portugal et Congo, 27 avril 1888 (extradition). — Roumanie, Allemagne, Autriche-Hongrie et France, correspondance, 14 mai-30 août 1887 (protégés). — Roumanie et Turquie, 22 nov. 1887 (commerce). — Roumanie et Serbie, 3 mars 1890 (commerce). — Roumanie et Autriche-Hongrie, 14, 26 fév., 14, 2, 21 mars 1891 (chemins de fer). — Roumanie et Grande-Bretagne, 4 mai 1892 (marques de fabrique), 1er, 13 août 1892 (commerce). — Roumanie et Italie, 11, 23 déc. 1892 (commerce). — Suisse, Espagne, France, Grande-Bretagne et Tunisie, 14 avril 1891 (fausses indications de provenance de produits étrangers). — Suisse, Belgique, Espagne, France, Tunisie, Guatémala, Italie, Pays-Bas et Portugal, 14 avril 1891 (dépôt des marques de commerce et de fabrique au Bureau international de Berne). — Suisse et France, 30 juillet 1891 (pêche). — Suisse, loi, 22 janv. 1892 (extradition). — Suisse et Italie, 14 avril 1892 (commerce). — Suisse, Autriche-Hongrie, Bade, Bavière et Wurtemberg, 6 mai 1892 (navigation du lac de Constance). — *1894, n° 1.* — Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suède-Norvège, Suisse et Turquie, 11 mars, 15 avril 1893 (conférence sanitaire de Dresde). — Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Monténégro, Pays Bas, Russie et Suisse, 15 avril 1893 (convention de Dresde contre le choléra). — Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie et Turquie, 30 juin 1892 (convention de Venise sur le régime sanitaire du canal de Suez). — *1894, n° 2.* — Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Russie et Suisse, 14 oct. 1890 (transport des marchandises par voie ferrée). — Allemagne, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne et Pays-Bas, 22 juin 1891, 24 fév. 1893 (trafic des spiritueux dans la mer du Nord). — Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie et Suisse, 12-13 sept. 1893 (conférence de droit international privé à la Haye). — Allemagne, Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Brésil, Bolivie, Bulgarie, Chine, Costa-Rica, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Guatémala, Haïti, Hawai, Honduras, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Pays-Bas, Paraguay, Pérou, Perse, Portugal, Roumanie, Salvador, Serbie, Siam, Suède-Norwège, Suisse, Turquie et Uruguay, 13 oct. 1892, 2 avril 1893 (lois sur la nationalité et les naturalisations d'après les diplomates anglais).

Patent und Industrie. — *Sept.* — La convention entre l'Empire d'Allemagne et la Suisse pour la protection réciproque des marques de fabrique et de commerce.

Römische Quartalschrift. — 1893. — **N. Valdoi** : Le grand schisme en Allemagne, de 1378 à 1380. — **S. Ehses** : Le bref de dispense de Jules II pour le mariage d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon. — **F. Miltenberger** : Le nonce Carafa de Cologne et les évêchés de Franconie. — **A. Meister** : La nonciature d'Espagne aux 16e et 17e s.

Staatsarchiv, *LIV, Nos 1, 4.* — La conférence internationale antiesclavagiste de Bruxelles. — Les pêcheries de Terre-Neuve juin 1890, mars 1891. — Convention postale universelle de Vienne, 4 juillet 1891. — Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Russie, Suisse. Convention

pour le transport international des marchandises par voie ferrée, Berne, 14 oct. 1890. — *Nos 5, 6.* — Allemagne et Congo, 25 juillet 1890 (Convention pénale en Afrique). — Allemagne et Turquie, 26 août 1890 (commerce). — Allemagne et Maroc, 1er juin 1890 (commerce). — Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Russie, Suisse, 15 août 1893 : Conférence sanitaire de Dresde. — Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Pays Bas, Portugal, Russie, 30 janvier 1892 ; Conférence sanitaire de Venise (Egypte et canal de Suez). — *LV, nos 1 à 6.* — Table des vol. 33 à 46. — *LVI, nos 1, 2.* — Etats-Unis et Grande-Bretagne (Behring). — Allemagne et Espagne, 8 août 1893 (commerce). — Allemagne et Roumanie, 21 oct. 1893 (commerce). — Allemagne et Serbie, 19 août 1892 (Commerce). — Allemagne et Colombie, 23 juillet 1892 (Commerce).

Stimmen ans Maria Laach. — *1er janvier.* — **A. Zimmermann** : La légende de l'invincible Armada.

Zeitschrift für gewerblichen Rechtsschutz. — *Février 1894.* — **K. Pieper** : Ce qui est fait et ce qui est à faire en matière de protection internationale de la propriété industrielle. Proposition à la réunion du congrès de la protection de la propriété industrielle tenue à Nuremberg le 14 oct. 1893. — *Mars.* — L'Allemagne et l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle.

Zeitschrift für internationales privat- und strafrecht. — *1894* (p. 47-63). — **E. Holland** : Droit international et lois anglaises — (p. 10). — **Calm** : Le congrès de droit international privé de la Haye — (p. 126-30). — **E. Leh-** : Légitimation d'enfants illégitimes étrangers en Würtemberg — (p. 113-120). — **E. Jettel** : Le droit international et le projet de loi successorale en Hongrie — (p. 18-47). — **J. Keidel** : Les bases, dans les lois et les traités de la protection des droits d'auteur des étrangers dans l'empire d'Allemagne et des Allemands à l'étranger — (p. 120-6). — **M. Vauthier** : Exécution d'un jugement rendu à l'étranger — (p 225-39). — **G. Kohler** : Contribution au droit pénal international — (p. 443-46). — **A. Otto** : La situation des étrangers en France d'après la nouvelle loi du 8 août 1893, sur le séjour des étrangers en France et la protection du travail national — (p. 417-33). — **M. Klein** : Exécution des jugements civils concernant les Allemands en Hongrie.

Zeitschrift für litteratur und Geschichte der Staatswissenschaft. — *1894* (p. 188-226). — **H. Triepel** : Les plus récents progrès dans le domaine du droit de guerre.

Bodemann (Ed.). — Briefe der Herzogin Elisabeth Charlotte von Orleans an ihre frühere Hofmeisterin A.-K. von Harling, geb. von Offeln, und deren Gemahl, Geh. Rath Fr. von Harling zu Hannover. Gr. in-8, xxxii-234 p. *Hanovre, Hahn.*

Glaser (L.). — Uber die internationale Union zum Schutze des gewerblichen Eigentums (dans les Verhandlungen des Vereins zur Beförderung des Gewerbefleisses 1894 (Sitzungsbericht vom 1er october 1894), 284 p.

Krech (J.). — E.-E. des Bundesamtes für das Heimatwesen, 26 Heft., enth. die seit dem 1. ix. 1893 bis zum 1. ix. 1894, ergang nichtigeren. In-8, iv-158 p. *Berlin, Vahlen.*

Pataky (H.). — Sämmtliche Patentgesetze des In and Anflandes in ihren wichtigsten Bestimmungen Für den prakt. Gebrauch übersichtlch izusammengestelet. Nebst den vollstnemen deutschen Patent-und Gebrauchsmuster Gesetzen, dem deutschen Gesetze zum Schutze der Waarenbezeichnung dem Uebereinkommen zwischen, dem Deutschen Reich und der Schweiz, dem österr-ung. Gesetze vom 27 dez. 1893, dem internat. Vertrage zum Schutze des gewerblichen Eigentumes, dem Vertrage der südamerikanischen Staaten, etc. In-12, viii-268 p. *Dresde, Kühtmann.*

Schanze. — Die patentrechtlichen Bestimmungen des deutsch-österreichischen Ubereinkommens über den gegenseitigen Patent, Muster und Modellen. Schutz, vom 6 dez. 1891. In 8, *Berlin, Hirth.*

Sybel (H. von). — Die Begründung das Deutschen Reichesdurch Wilhelm I, vol. vii. Gr. in-8, xi-416 p., *Munich, Oldenbourg.*

*** Uebereinkommen zwischen der Schweiz und Deutschland betreffen I den gegenseitigen Patent ; Muster und Markenchutz, abgeschlossen den 13 April, ratifiziert von Deutschland den 24 juin 1824, in Kraft mit dan 16 August 1894. 10 p.

*** Uebersicht über die Handels und zollpolitischen Beziehungen Deutschand zum Auslande. Gr. in-8, 76 p. *Berlin, Mitler.*

Werner (A.). — Patentgesetzgebung Sammlung der wichtigeren Patentgesetze, Ausführungs-vorschriften, Verordnungen welche gegenwärtig in Geltung stehen. — VI, Bolivia, Dänemark Deutschlan I, Jamaica, Japan, Oesterreich Ungarn, Portugal, Schweden, Schweiz In-12, ix-203 p. *Berlin, Heymann.*

ARABIE

Jousseaulme (F.). — Un voyage de pèlerins algériens à la Mecque, quelques considérations sur l'application des mesures sanitaires internationales dans la Mer Rouge. In-8, x-45 p. *Montpellier, Hamelin.*

ASIE

Moranvillé (H.). — Mémoire sur Tamerlan et sa Cour, par un dominicain, en 1403 (extr. de la Bibl. de l'Ec. des Chartes). In-8, 32 p *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

AUTRICHE-HONGRIE

Allegemeine œsterreichische Gerichtszeitung. — *1894.*— **Merli** : Der erste europäische Staatenkongress über internationales Privatrecht.

Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung — XV, 3. — **J. Goll** : Le roi Sigismond et la Pologne (1420-36).

Œsterreichisches Centralblatt für die juristiche Praxis. — *1894*, 9e livr. — Der internationale criminalistische Congress.

BELGIQUE

Belgique judiciaire. — *1894* (p. 113). — **R. de Ryckere**: La convention internationale de La Haye et le régime général des pêcheries dans la mer du Nord.

Bestuurlyk tidjschrift voor laamsch Belgie. — *Mai 1894.* — Inboorlingschap wet betreffende de verwerving der hoedenighad van Belg, van 25 meert 1894, tekst, beknopte uitleging.

Bulletin de l'Académie royale des sciences de Belgique. — *1894, n° 6.* — **E. Marchal** : Le mariage en droit international privé et la conférence de La Haye.

Bulletin de la société royale belge de géographie. — *Sept., oct.* — La campagne arabe au Congo. — **G. Delvaux** : La Perse et ses débouchés pour le commerce belge. — **A. Dutron** : La fin du conflit franco-congolais. — *Nov., déc.* — **J. Du Fief** : La Corée.

Courrier de Bruxelles. — *12 nov.* — Alexandre III et le Saint-Siège.

Flandre judiciaire. — *1894, 12.* — Causes qui déterminent la perte de la nationalité dans les pays étrangers : extraits d'un mémoire adressé par les gouverneurs aux administrateurs des villes et communes de leur province et relatif à l'exécution de la loi sur la milice (Belgique).

Flandre libérale. — *11 mai.* — **Boghaert-Vaché** : Les origines de la loi Faider relative aux offenses aux souverains étrangers (Belgique).

Mouvement antiesclavagiste. — *Avril 1894.* — La convention franco-allemande du Cameroun-Congo.

Muséon. — *Nov.* — **A. Marre** : Malais et Siamois ; de l'esclavage dans la péninsule malaise au XIXe siècle.

Revue de droit international et de législation comparée. — *1894, n° 5.* — **E. Nys** : Le droit des gens dans les rapports des Arabes et des Byzantins. — **Bon Guillaume** : La convention de la Haye de 1887 concernant le trafic des spiritueux dans la mer du Nord. — **L. Olivi** : De la codification du droit international privé. — **V. C. Thomson** : La prescription des créances (étude de législation comparée à propos de deux projets de loi scandinaves). — **A. Sacerdoti** : La litispendance dans les rapports entre juridictions d'États différents, proposition présentée à l'Institut de droit international pour la session de 1895.

Revue générale. — *Nov.* — **A. Bordeaux** : Hongrois et Roumains. — *Janvier.* — **P. Poullet** : La Belgique et la chute de Napoléon Ier.

Revue pratique du notariat belge. — *10 sept.* — Relevé des principales différences entre les circulaires belges et les lois étrangères.

*** Documents relatifs à la répression de la traite des esclaves publiés en exécution des art. 81 et suivants de l'Acte Général de Bruxelles. In-fol., vi-282 p. *Bruxelles, Hayez.*

BRÉSIL

Revista do istituto historico brazileiro. — LVI, *1-2.* — Pernambuco no dominio olandez.—Carta do marquez de Montalvao ao conde de Nassau noticiando a acclamaçao e juramento de D. Joao IV como rei de Portugal.— Noticias de J. Dias de Solis dado pelo embaixador portuguez em Madrid. — Indigenos do Brazil em França no seculo XVI.

BULGARIE

Balaktschieff (J.). — Die rechtliche Stellung des Fürstentums Bulgarien. In-8, 83 p. *Wurtzbourg, Gnad.*

CHINE

*** China imperial maritime customs. In-4, iv-224 p. *Shanghaï, Kelly and Walsh* (1898).

Garnot (capt). — L'expédition française de Formose (1884-5). In-8, 249 p. *Paris, Delagrave.*

CUBA

Revista del Foro. — *1894.* — p. 448, 469. — **A. G. Bernard** : Principios fundamentales consignados en nuestro codigo civil. — P. 459. — **A. S. de Bustamonte** : La conferencia de el Haya.

Bustamante (D. Ant. de). — El orden publico. Estudio de derecho internacional publico. In-8. *La Havane, Ruiz y hermano.*

DAHOMEY

Foa (E.). — Le Dahomey (histoire, géographie, mœurs, coutumes, industrie, commerce, expéditions françaises, 1891-4). In-8, xv-431 p. avec 17 planches ou gravures hors texte. *Paris, Hennuyer.*

Girard (B.). — Souvenirs maritimes (1882-3). Journal de bord d'une campagne en Tunisie, en Egypte et dans le Levant sur le cuirassé la Galissonnière, qui portait le pavillon de M. le contre-amiral Conrad, commandant en chef. In-8. 604 p. *Paris, Chaumet.*

Grandin (Const.). — A l'assaut des pays noirs. Le Dahomey. 2 vol. In-18, 285 p. 316 p. *Paris, Haton.*

DANEMARK

Colleville (vicomte de) et **F. de Zepelin.** — L'empereur de Russie et la cour de Danemark. In-18, 35 p. *Paris, Chaumel.*

ESPAGNE

Boletin de la real academia de la historia. — *Nov.* — **C. F. Duro** : Coleccion de documentos ineditos de las antiguas posesiones de Ultramar.

Estudios militares. — *20 nov., 5 déc.* — **L. Barrios** : La cuestion de Marruecos. — *5 janvier.* — **E. Jimenez Lluesma** : Los ferrocarriles del Pireneo y la defensa nacional.

Revista Contemporanea. — *15, 30 nov., 30 déc.* — **R. de Hinojosa** : Los despachos de la diplomacia pontificia en España.

Revista de los tribunales y de legislacion internacional. — *28 janvier 1894.* — **Mariano Avellan** : Reconocimiento de los Estados. — xxviii, n° 6, p. 77. — Ejecucion de sentencias extrangeras.

Soluciones catolicas. — *1er déc.* — **L. Gestoso** : La personalidad internacional del Pontifice.

Cespedes (J.-M.). — La doctrina de Monroe. In-8. *La Havane, Miranda.*

Gestoso (L.). — Curso de derecho internacional publico. In-8. *Valence, Domenech.*

*** Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Wesphalie jusqu'à la Révolution Française. Tome X ; Espagne, (1649-1700), publié par A. Morel-Fatio et H. Léonardon 8°, XXVII ; grap ; Paris, Alcan.

ÉTATS-UNIS

Albany Law Journal. — N° 88. — **C. A. Steeves** : A review of the extradition agreement entered into on the 12th day of July 1889, between Great Britain and the U. S.

American journal of politics. — *Déc.* — **E. W. Clément** : The foreign policy of Japan.

American Law Review. — 1894, n° 5. — **Chauncey Brewer** : Is a declaration of war necessary ? — N° 4. — **L. A. Jones** : Uniformity of law through national and interstate codification. — **A. Stewart** : The right to try an extradited fugitive for an offense other than that specified in the extradition proceedings, with particular reference to the recent decision of the Supreme Court of the United States in U. S. versus Rancher, 119 U. S. 407, 7 Sup. Ct. 234 and Lascelles versus State of Georgia, 13 Sup. Ct 637.

Catholic World. — *Nov.* — **P. Terzian** : The church in Armenia. — *Janvier.* — **J.-J. O. Shea** : Unhappy Armenia.

Chicago Legal News. — N° 39. — **G.-A. Claussenius** : A review of the extradition of J. Licco Adult under the treaty of July 3 1856 between Austria-Hungary and the U. S.

New-York Law Journal. — N° 11. — A review of the decision in People versus Hannan, 30, New-York. S. 37o, in determination of the question as to whether a man extradited under an international treaty can be tried for any other offense that the one for which he was delivered up.

North American review. — *Sept.* — **Heard** : China and Japan in Corea. — **Crosby** : Our little war with China.

Political science quarterly. — *Déc.* — **R. Maya-Smith** : Assimilation of nationalities.

Harlan (J.). — Behring Sea tribunal of arbitration. Opinion of M. Justice Harlan at the conference in Paris of the Behring Sea tribunal of arbitration.

In-8, *Washington, Government Printing office.*

Tower (C.). — The marquis de la Fayette in the American revolution, 2 vol. In-8, *Londres.*

FRANCE

Annales de Bretagne. — *Janvier.* — **A.-L. d'Albéca** : L'avenir du Dahomey. — **Dr Rouire** : La colonie du Lagos et les annexions récentes de l'Angleterre. — **H. Buisson** : Le régime du Niger. Mission Emile Gautier à Madagascar. — **A.-L. d'Albéca** : Mission Decœur dans le Borgou.

Annales de la Chambre des députés. — 6e législation. — Débats parlementaires. Session ordinaire de 1894, t. II, 2 vol. 4° à 3 col. Première partie : du 24 avril au 21 juin, 628 p. : 2e partie : du 23 juin au 28 juillet, p. 629 à 1629. *Paris, imp. de journaux officiels.*

Annales de l'École libre des sciences politiques. — *Nov. 1894, Janvier 1895.* — **M. Rostworowski** : Condition juridique des navires de commerce dans les ports étrangers ; l'avis du Conseil d'Etat du 20 novembre 1806 au point de vue de la théorie et de la pratique. — **C. Dupuis** : La 15e session de l'Institut de droit international. — **R.-G. Lévy** : L'union monétaire au moyen d'une banque centrale universelle.

Annales du Sénat. — Débats parlementaires. Session ordinaire de 1894, t. IV. Du 24 avril au 22 juillet 1894. Assemblée nationale (séance du 27 juin 1894). In-8, 684 p. *Paris, imp. de journaux officiels.*

Archives diplomatiques. — *Mars 1894.* — Belgique, France, Luxembourg et Pays-Bas : Convention du 9 août 1893, relative au transport de certaines marchandises. — Belgique, France, Grèce, Italie et Suisse : Arrangement monétaire du 15 novembre 1893 (Exposé des motifs du gouvernement français ; message du Conseil fédéral suisse). — France et Egypte : Correspondance diplomatique sur les affaires d'Egypte (abolition définitive de la corvée, 1892 ; pourparlers concernant l'évacuation, 1890-94 ; réorganisation du service des fouilles et antiquités, 1886-93 ; crise ministérielle, 1893). — Etats-Unis et Grande-Bretagne : Arbitrage de Behring, protocoles 54 et 55. — France : Décret du 13 janvier 1894, créant une Cour d'appel au Tonkin. Décret du 13 janvier 1894, fixant la compétence des tribunaux du Tonkin. — **Chronique** Egypte : Séances du conseil législatif, procès-verbal des 11 et 23 décembre 1893.

Avril-Mai. — Allemagne et Russie : Traité de commerce et de navigation des 29 janvier-10 février 1894. — Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Russie et Suisse : Convention sanitaire de Dresde du 15 avril 1893 ; protocole d'adhésion de la Grande-Bretagne des 13-15 juillet 1893 ; procès-verbal de dépôt de ratifications du 1er février 1894 ; message du Conseil fédéral suisse au sujet de cette convention. — Conférence de droit international privé de La Haye, des 12-27 septembre 1893 ; procès-verbaux. — France : Décret du 19 avril 1894, sur le mariage des agents ou fonctionnaires des services diplomatiques et consulaires. — Suisse : Rapport à l'Assemblée fédérale par le Conseil fédéral sur sa gestion en 1893 (affaires étrangères) — **Chronique**. Autriche-Hongrie : Convention de commerce avec la Russie du 18 mai 1894. — Congo : Traité du 12 mai 1894 avec la Grande-Bretagne. — Egypte : Séance du Conseil législatif, procès-verbal du 23 décembre 1893 ; note au Conseil des ministres présentée par le conseiller financier. — France : Affaire des chemins de fer portugais, discours prononcé par M. Trarieux au Sénat, 8 mars 1894 ; affaire de la circulaire du nonce aux évêques de France ; discours de M. Casimir-Perier, ministre des affaires étrangères, à la Chambre des députés, 17 mars 1894 ; Conférence sanitaire de Paris : discours de M. Casimir-Périer à l'issue de la conférence. — Grande-Bretagne : Affaires du Siam, interpellation Curzon à la Chambre des communes, 25 mai 1894 ; Violation du droit diplomatique : dispositions de l'Official secrets Acts de 1889. — Italie : Protocole du 5 mai 1894 avec l'Angleterre pour la délimitation des sphères d'influence respectives dans l'Afrique Nord-Est ; Expulsion d'un Italien (le général Goggia) par l'autorité française : interpellation de M. Canegallo et réponse de M. Blanc, ministre des affaires étrangères, à la Chambre des députés, 26 avril 1894 ; Adoption par la Chambre des députés du projet de loi prorogeant pour cinq ans les tribunaux mixtes d'Egypte, 2 mai 1894 ; Discours de M. Crispi sur sa politique en Orient, spécialement à l'égard de la Bulgarie, Chambre des députés, 4 mai 1894 ; Discours de M. Blanc touchant l'influence de la politique étrangère sur la situation économique du pays. — Portugal et France : Affaires de Zanzibar : entreprise Hersent ; chemins de fer portu-

çais. — Portugal et Brésil : Rupture des relations diplomatiques. — République dominicaine : Message de M. Heureaux, président de la République, du 27 février 1894. — Suisse : Débat au Conseil national sur la suppression des légations de Washington et de Buenos-Ayres, avril 1894. Circulaire du Conseil fédéral à tous les Etats confédérés concernant les passeports pour la Russie, 24 avril 1894. Institut de droit international : Session de Paris de 1894, résolutions adoptées.

Juin. — Allemagne et Serbie : Traité de commerce du 9-21 août 1892, protocole final et déclaration modificative du 24 juin 1893. — Mexique et Salvador : Traité de commerce et de navigation du 24 avril 1893. — Angleterre et Serbie : Convention de commerce des 28 juin-10 juillet 1893. — Espagne et Pays-Bas : Déclaration du 11 juillet 1892, réglant les relations commerciales des deux pays. — Autriche-Hongrie et Corée : Traité de commerce et de navigation du 23 juin 1892. — Belgique, France, Grèce, Italie et Suisse : Conférence monétaire (Séance du 10 octobre 1893). — Suisse : Rapport à l'Assemblée fédérale par le Conseil fédéral sur sa gestion en 1893 (Affaires étrangères). — **Chronique.** Belgique : Interpellation de MM. Lamblon et Janson à propos du traité anglo congolais, séance du 12 juin 1894 à la Chambre des représentants. — France : Interpellation de M. Etienne sur la politique française en Afrique, discours de M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, séance du 7 juin 1894 à la Chambre des députés ; la mort de M. Carnot, les condoléances.

Juillet. — Allemagne et Roumanie : Traité de commerce du 11 octobre 1893. — Italie et Suisse : Documents diplomatiques touchant le différend relatif au mode de payement des droits de douane. — Brésil : Note du 13 mai 1894 envoyée par le ministre des relations extérieures au chargé d'affaires du Portugal, le comte de Paraty. — Belgique, France, Grèce, Italie et Suisse : Conférence monétaire (séance du 12 octobre 1893). — Suisse : Rapport présenté à l'Assemblée fédérale par le Conseil fédéral sur sa gestion en 1893 (affaires étrangères, justice et police). — **Chronique.** Belgique : Publication de documents et renseignements sur la répression de la traite des esclaves en Afrique. — France : Message de M. Casimir-Perier, Président de la République française, 3 juillet 1894. — Grande-Bretagne : Lettre de lord Kimberley, du 23 mai 1894 expliquant à M. Hardinge, agent britannique à Zanzibar et commissaire pour les possessions anglaises de l'Afrique orientale, la portée du traité anglo-congolais du 12 mai 1894. — Maroc : Proclamation du nouveau sultan. Adoption par le Storthing norvégien, en juillet 1894, du budget pour la représentation diplomatique commune aux pays scandinaves, avec la réserve que la légation de Vienne sera supprimée et qu'à partir du 1er janvier 1895 la représentation consulaire de la Norvège sera distincte de celle de la Suède. — Suisse : Circulaire du Conseil fédéral aux Etats confédérés, sur l'interprétation de l'article 1er de la convention réglant la nationalité et le service militaire des enfants de Français naturalisés Suisses, 6 juillet 1894.

Août-Septembre. — Pays-Bas et Russie : Convention des 28 octobre-4 novembre 1893 sur l'extradition réciproque des malfaiteurs. — Autriche-Hongrie et Russie : Convention commerciale du 6 mai 1893. — France et Vénézuéla : Convention d'arbitrage (affaire Faniani; Président de la Confédération suisse choisi comme arbitre), 27 février 1891. — Belgique, France, Grèce, Italie et Suisse : Convention monétaire (séances des 14, 23, 25, 27 octobre, 2, 5, 4, 6 et 15 novembre 1893). Seconde conférence de droit international privé de La Haye, de juin-juillet 1894, résolution. Conférence de droit international privé de La Haye, des 12 17 septembre 1893, documents. — France : Décret du 24 juillet 1894, prohibant l'importation en France, en Algérie et dans les colonies des monnaies divisionnaires italiennes. Décret du 26 juillet 1894 sur l'organisation de la justice au Dahomey et dépendances. Décret du 22 juin 1894 sur l'organisation et l'administration du Dahomey et dépendances. Décret du 4 septembre 1894 sur l'organisation du service judiciaire dans le protectorat français de la Côte des Somalis. — **Chronique.** Allemagne : Les Allemands à l'étranger et les étrangers en Allemagne. Statistique de l'émigration et des réfractaires en Alsace-Lorraine. — Autriche-Hongrie : Réunion des délégations à Buda-Pesth, le 14 septembre 1894. — Brésil : Message du maréchal Peixoto au Congrès national. — France et Congo : Traité du 14 août 1894. — France : Circulaire du ministre des colonies, du 20 juin 1894, aux gouverneurs des colonies. Le comité consultatif du contentieux des colonies, décret du 17 juillet 1894. Retrait des monnaies divisionnaires italiennes, statistique. Circulation postale en 1893. La conférence économique franco-suisse à Mâcon, septembre 1894. — Le commerce du Tonkin et de l'An-

nam. Bill sur l'immigration des étrangers, présenté le 6 juillet 1894 par lord Salisbury à la Chambre des lords, discussion. Questions à la Chambre des communes sur le traité franco-congolais, le traité anglo-japonais, les anarchistes, le Siam. Message de la reine d'Angleterre, 25 août 1894. Les devoirs des neutres (lettre de M. Bertie, au nom de sir Grey, à M. Gibson Bowles. Livre bleu sur les affaires du Siam. — Honduras : Message du Président provisoire, 11 juillet 1894. — Mexique : Circulaire du 9 mai 1894 au sujet de la question monétaire. — Salvador : Message du Président provisoire, juin 1894. — Suisse : Questions diverses. — Tunisie : Rapport sur sa situation en 1893, 5 juillet 1894.

Octobre-Novembre. — Allemagne et France : Arrangement du 15 mars 1894 sur la délimitation du Cameroun et du Congo (ratifications du 10 août 1894) et documents parlementaires relatifs à cet arrangement. — France et Libéria : Arrangement du 8 décembre 1892 relatif à la délimitation de leurs possessions (ratifications du 10 août 1894). — Monaco et Pays-Bas : Convention d'extradition du 26 juin 1894 (ratifications du 18 août 1894). Conférence diplomatique concernant la création d'une union internationale pour la publication des traités des 25 septembre-3 octobre 1894 ; procès-verbaux. Conférence de droit international privé de La Haye, de septembre 1893 ; documents. Seconde conférence de droit international privé de La Haye, de juin-juillet 1894 ; procès-verbal. — France : Décret du 2 octobre 1894, instituant au ministère des colonies un service de renseignements commerciaux et de la colonisation. — **Chronique**. Bulgarie : Discours de M. Stoïlow, président du Conseil, à l'occasion de la mort d'Alexandre III de Russie, 2 novembre 1894. Discours-programme de M. Stoïlow à la séance du Sobranié des 24 octobre-5 novembre 1894 : adresse de Trône. — France : Arrangement commercial avec le Canada du 6 février 1893 proposé à l'approbation du Parlement. Les affaires de Madagascar : discours de M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, à la séance du 14 novembre 1894 à la Chambre des députés : rapport de la commission sur le projet de la loi ouvrant un crédit de 65 millions pour l'expédition de Madagascar, et discussion de ce projet à la séance du 22 novembre 1894 de la Chambre des députés.

Association catholique. — *Janvier.* — **S. L.** : Le Congrès international pour la protection des ouvriers.

Bulletin historique et littéraire de la Société du protestantisme français. — *Déc.* — **P. Besson** : Philippe II et le massacre de la Floride, 1565-66. — *Janv.* — **A. Lods** : Les mariages protestants contractés en pays étranger.

Bulletin mensuel de la Société de législation comparée. — *Oct.-Déc.* — **Baron J. d'Anethan** : Notes sur les lois tendant à réprimer les menées anarchistes. — **W. Uppstrom** : Notes sur les rapports entre la Norwège et la Suède.

Comptes-rendus des séances de la Société de géographie. — *Déc.* — La colonie française de Diégo-Suarez (Madagascar). — *Janvier.* — Madagascar : M. Emile Gautier.

Correspondant. — 10 *nov.* — **H. de Lacombe** : L'Empereur Alexandre III. — **Norbert-Lallié** : Le Japon d'aujourd'hui ; industrie et commerce. — 25 *nov.* — **Goyaou** : Le Vatican ; la Papauté au XIXe siècle. — 10 *déc.* — L'Empereur François-Joseph Ier. — **A. Fauvel** : La guerre sino-japonaise aujourd'hui et demain. — **L. de Lanzac de Laborie** : Deux siècles et demi d'apostolat français et chrétien, la Société des missions étrangères. — 25 *déc.* — **Mgr Augouard** : Les missionnaires français chez les cannibales. — **N. Lallié** : La Corée, la rivalité des intérêts chinois et japonais. — 10 *janv.* — **F. Zakarine** : La Sibérie. — 25 *janv.* — **E. Lecanuet** : La jeunesse de Montalembert ; l'Irlande et O'Connell (1830).

Droit d'auteur. — 15 *août.* — Rapports entre pays non-unionistes. Proclamation du Président des Etats-Unis d'Amérique relative aux relations de ce pays avec le Danemark en matière de propriété littéraire (8 mai 1894). — Association littéraire et artistique internationale. Congrès d'Anvers. Programme des travaux.

Economiste français. — 3 *nov.* — Nos prochains rivaux de l'Extrême-Orient. L'essor économique et industriel du Japon. — 10 *nov.* — De l'occupation de Madagascar. — Lettres du Japon. — 15 *déc.* — La République Argentine et les créanciers européens. Le Sud-Algérien : les chemins de fer ; la pénétration. — 29 *déc.* — Les îles Samoa. — 5 *janvier.* — La dernière loi sur les étrangers et la loi sur les livrets ouvriers. — 19 *janvier.* — La situation de Cuba.

Education catholique. — 6 *déc.* — Le Japon — 13 *déc.* — Madagascar.

Etudes religieuses. — *Janvier.* — **P. H. Prélot** : La situation du Pape.

France judiciaire. — *Déc.* — **H. Prudhomme** : Les congrès de patronage de Lyon et d'Anvers et le congrès de l'Union internationale de droit pénal.

Journal de droit international privé. — 1894, nos VII-X. — **Keidel** : De la condition juridique des étrangers d'après les lois et traités en vigueur sur le territoire de l'Empire d'Allemagne. — **Pillet** : Le droit international privé ; essai d'un système général de solution des conflits de lois. — **Souchon** : Questions de compétence soulevées en matière pénale par l'établissement du protectorat de la France en Tunisie. — **Gruffy**. Application pratique des lois françaises sur la nationalité par l'administration. — **Missir** : La question de la compétence dans l'affaire Zappa.

Journal des Economistes. — *Nov.* — **D. Bellet** : Le commerce de la Corée. — *Déc.* — **A. Raffalovitch** : L'histoire de l'union monétaire austro-allemande de 1857. — **Esteban** : Lettre du Chili.

Journal des sciences militaires. — *Déc.* — **Ct. Josset** : Rôle des fortifications de la Meuse belge et des places françaises du Nord dans le cas d'une guerre franco-allemande. — *Janv.* — La guerre du Japon contre la Chine et ses conséquences éventuelles.

Mémorial diplomatique. — 3, 24 *nov.* — Correspondance entre les légations du Portugal et du Brésil relativement à la remise des rebelles réfugiés à bord des corvettes portugaises. — 3, 24 *nov.* — Livre bleu sur les affaires de Siam. — 1er *déc.* — Du principe des nationalités à Madagascar et l'opinion. — 8 *déc.* — Russes et Anglais. — 15 *déc.* — Difficultés européennes. Avis aux personnes ayant des créances sur le gouvernement péruvien. — 22 *déc.* — L'Église grecque et la situation actuelle. — 29 *déc.* — Les thalers de Ménélick. Loi portant approbation de l'arrangement signé à Paris, le 6 février 1893, pour régler, en matière de tarif douanier, les relations commerciales entre la France et le Canada. Loi portant approbation de l'arrangement conclu à Paris, le 14 août 1894, entre la France et le Congo, pour la délimitation des territoires du Haut-Oubanghi. Convention entre les Etats-Unis de l'Amérique du Nord et les Etats-Unis du Mexique. — 5 *janvier.* — La question égyptienne. Message de M. Caro, vice-président de Colombie. — 12 *janvier.* — L'Eglise grecque et la situation actuelle. La Roumanie et le règne du prince Bibesco. — 19 *janvier.* — L'annexion du Congo à la Belgique. Décret rétablissant le cadre des consuls suppléants. — 26 *janvier.* — Les relations franco-espagnoles ; le *modus vivendi*. Arrangement franco-anglais concernant les possessions des deux pays au nord et à l'est de Sierra-Leone.

Missions catholiques. — Madagascar : La mission de Tananarive depuis le départ des missionnaires.

Monde economique. — 1894, 6 *janvier.* — La convention franco-espagnole et le régime de la paix armée. — 27 *janvier.* — Les Européens au Brésil. — 17 *mars.* — La situation à Madagascar. — 21 *juillet.* — Le Congo belge. — 28 *juillet.* — L'émigration italienne aux Etats-Unis. — 15 *sept.* — L'union franco-suisse. — 22 *sept.* — La Grèce et les gouvernements étrangers. Madagascar. — 29 *sept.* — La question des zones. La Grèce. — 6, 13, 20 *oct.* — La Grèce et les récentes négociations avec les délégués des trois comités. — 3 *nov.* — L'émigration italienne.

Monde moderne. — *Janvier.* — **L. Lanier** : La lutte pour le Tchad.

Nouvelle Revue. — 1er *nov.* — Cel **Chaillié-Long-Bey** : le Soudan d'Égypte et Kassala. — Cte **Ch. de Mouy** : Lettre d'un jeune diplomate. — 1er *déc.* — **J. Rimler** : La réconciliation des Magyars et des Slaves.

L'Orient et l'Abeille du Bosphore. — 10, 24 *nov.*, 1er *dec.* — France et Turquie. — 8 *déc.* — L'Angleterre et le Haut-Nil.

Propriété industrielle. — 1er *février* 1894. — **E. Pouillet** : Du sens de l'article 4 de la convention internationale.

Questions actuelles. — 17 *nov.* — L'Angleterre et le Saint-Siège. — 19 *janv.* Lettre du Souverain Pontife aux évêques d'Espagne.

Reforme economique. — 16 *déc.* — **H. Lorin** : Le commerce international de 1881 à 1893. — 30 *déc.* — L'action des libre-échangistes en Italie et en Suisse. — 6 *janv.* — **P. Vergne** : Le *modus vivendi* franco-espagnol. — 13 *janv.* — **C. Georgeot** : Le commerce du Japon avec la France.

Revue britannique. — *Juin.* — **Dutasta** : M. de Talleyrand et l'indépendance de la Belgique.

Revue catholique de Bordeaux. — 10 *janv.* — **C. de Larroque** : L'esclavage en Afrique et la croisade noire.

Revue catholique des institutions et du droit. — *Déc.* — Cte **de Vareilles-Sommières** : La synthèse du droit international privé.

Revue de la France moderne. — *Nov.* — **J. Denais** : Politique coloniale de la France au XVIIe siècle.

Revue de la jeunesse catholique. — *Déc.* — **G. Colmet-Daage** : Les ma-

riages franco-espagnols (1530-1847). — *Janvier.* — **J. Sépet** : La papauté en droit international.

Revue de géographie. — *Nov.* — **P. Barré** : La conquête de l'Océanie par les nations européennes. — **Gaudefroy-Demombynes** : Les tribus musulmanes de Madagascar. — *Déc.* — **Dr Rouire** : Les troubles de Lourenço-Marquez et l'Etat libre de l'Est africain. — *Janvier.* — **N. Marumo** : Japon, Corée, Chine.

Revue de Paris. — 1er *nov.* — **Th. Stanton** : Le général Grant et la France. — 1er *déc.* — **G. Giacometti** : La politique anglo-prusso-italienne (1859-1894). — 15 *déc.* — **A. Leroy-Beaulieu** : La Révolution française en Hollande. — **Cl. de Lacroix** : Un agent de la diplomatie secrète. — 15 *janv.* — **Ct Péroz** : Au Niger ; une opération contre Samory.

Revue des bibliothèques. — *Nov.-Déc.* — **H. Omont** : Visite du pape Pie VII à la Bibliothèque impériale en 1805.

Revue des cours et conférences. — 15, 22, 29 *nov.*, 6 *déc.* — **Ch. Seignobos** : Rapports entre les Etats de l'Europe, de 1848 à 1894. — 13, 27 *déc.* — **Ch. Seignobos** : Histoire contemporaine des Etats hors d'Europe : les Etats-Unis, les colonies anglaises d'Amérique, de 1763 à 1783. — 3, 17, 20 *janv.* — **Ch. Seignobos** : Les Etats-Unis.

Revue des Deux-Mondes : 1er *nov.*, 1er *déc.* — **Duc de Broglie** : Etudes diplomatiques : L'alliance autrichienne. Le duc de Nivernais à Berlin. Le traité. 15 *nov.* — **E. Ollivier** : La France et l'Europe après 1815. — 1er *déc.* — **Vte E. M. de Vogüé** : Madagascar et la colonisation française. — 15 *déc.* — — **H. Houssaye** : La dernière armée de l'Empire (1815). — Rome et la Russie.

Revue des Facultés catholiques de l'Ouest. — *Déc.* — **A. Gavonyère** : Les rapports du Saint-Siège avec les Etats sont-ils régis par les principes du droit international public ?

Revue des langues romanes. — *Nov.* — **L.G. Pélissier** : Notes italiennes d'histoire de France, trois relations sur la situation de la France en 1498-99.

Revue des questions historiques. — *Janvier.* — **R. P. Bliard** : La question de Gibraltar au temps du Régent, d'après les correspondances officielles, 1720-21.

Revue des sciences ecclésiastiques. — *Oct.-Nov.* — **Abbé A. Tachy** : La souveraineté temporelle des papes au point de vue du dogme catholique et du droit international.

Revue du Midi. — *Nov.* — **P. Combié.** Alexandre III et l'influence allemande.

Revue du monde catholique. — *Nov.* — **F. Garrilhe** : L'état d'esprit de l'Italie au lendemain de Solférino. Portraits jaunes : Coréens, Japonais, Chinois.

Revue française de l'étranger et des colonies. — *Déc.* — **G. Vasco** : Madagascar ; la rupture avec les Hovas, évacuation de l'intérieur, préparatifs d'expédition, la route de Majunga à Tananarive, les communications avec la France. Congo et Adamaoua : la mission Ponel à Yola ; l'occupation de la haute Sangha. — *Janvier.* — **G. Vasco** : Madagascar : Exode des missionnaires français ; un fait d'armes de 1885 ; le combat de Sembiramo ; le climat.

Revue générale de droit international et public : *Oct.* — Les frontières de l'Etat du Congo. — **L. Auber** : La mer territoriale de la Norwège. — **E. Lehr** : De la compétence à attribuer aux agents diplomatiques ou consulaires comme officiers de l'état civil : examen de la règle proposée en juillet 1894 par la conférence de La Haye. — *Déc.* — **A. Souchon** : La question du désarmement. — **Morand** : Les origines de la neutralité perpétuelle.

Revue indo-chinoise. — *Juin.* — Etude sur la Corée. — *Juillet.* — Les routes de l'Annam au Mékong. — *Août.* — Etablissement de l'influence française en Extrême-Orient.

Revue internationale du droit maritime. — Nos III-VI. — **Lejeune** : Conférence de l'Association pour la réforme et la codification du droit des gens tenue à Londres en octobre 1893. — No VII-X. — **Mittelstein** : Saisissabilité et insaisissabilité des navires.

Revue maritime et coloniale. — *Sept.* **E Brion**, Du droit de guerre.

Revue politique et littéraire. — 3 *nov.* **De Mahy** : La France à Madagascar. — 10 *nov.* — **A. Rambaud** : Le tsar Alexandre III. — 17 *nov.* — **D. A.** : La situation à Madagascar. — 24 *nov.* — **M. Bernard** : Une visite aux présides d'Afrique. — 22 *déc.* — L'Egypte en 1798, d'après le journal inédit d'un membre de l'Institut d'Egypte. — 29 *déc.* — L'Europe et la question chinoise. — 5 *janvier.* — **A. Rambaud** : Catherine II et la Révolution française. — 12 *janvier.* — L'Egypte en 1798 (suite). — 19 *janvier.* — **H. Gauthier-Villars** : Deux expéditions coloniales, Lamou et Port-Breton La France et les Etats-Unis.

Revue socialiste. — *Nov.* — **E. Du commun** : L'union interparlementaire.

Sociologie catholique. — *Nov.-Déc.* —

J. Coulazon : Le change international.

Spectateur militaire. — 15 *nov.* — **J. G.** : Historique de la défense du fort Julien et des attaques dirigées contre cet ouvrage en avril 1801 par les troupes anglo-turques.

Tour du monde (Nouvelles géographiques). — 12 *nov.* — Le chemin de fer transandin entre Buenos-Ayres et Valparaiso. Convention anglo-chinoise relative à la frontière de la Haute-Birmanie. — **N. Roussanof** : Le traité de commerce russo-allemand. — 1er, 8, 15, 22 *déc.* — **Dr Catat** : Voyage à Madagascar.

Travail national. — 2 *déc.* — Convention franco-canadienne. — 13 *janvier.* — Le commerce du Japon avec la France.

Université catholique. — *Janvier.* — Lettre de Léon XIII sur le maintien et la conservation de la discipline des Orientaux.

Appleton (H.). — Des effets des annexions de territoire sur les dettes de l'Etat démembré ou annexé et dans celles des pays annexés. In-8, 207 p. *Paris, Larose.*

Guillaume. — Le mariage en droit international privé et la conférence de La Haye. In-8, 550 p. *Bruxelles, Falk.*

La Grasserie (R. de). — Des moyens pratiques pour parvenir à la suppression de la paix armée et de la guerre. In-8, 100 p. *Paris, Alcan.*

La Grasserie (R. de). — De l'unification des législations de différents peuples. In-8, 28 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

Laurent (A.). — De la validité du mariage contracté entre deux étrangers dont la loi nationale reconnait ce mariage. Etude de droit international privé. In-8, 68 p. *Paris, Larose.*

Lefèvre-Pontalis (G.). — Episodes de l'invasion anglaise : la guerre de partisans dans la Haute-Normandie (1425-1429). Extr. de la Bibl. de l'Ec. des Chartes. In-8, *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

*** Lettres de Marie-Antoinette. Recueil des lettres authentiques de la reine, pub. par Max. de la Rocheterie et le Mis de Beaucourt, t. Ier. In-8, CXXVI, 248 p. *Paris, Picard.*

Masson (F.). — 1792-1809. Aventures de guerre. Souvenirs et récits. In-4, XI, 167 p. *Paris, Boussod et Valadon.*

*** Mémoires de la Réveillère-Lépeaux, membre du Directoire exécutif de la République française et de l'Institut national, 3 vol. in-8, 452, 519, 488 p. *Paris, Plon.*

Ollivier (E.). — L'Empire libéral. Etudes, récits, souvenirs. T. Ier : Du principe des nationalités. In-8, 507 p. *Paris, Garnier.*

Rigny (H.). — Les voyages du baron de Tricornot, lieutenant-colonel du régiment de dragons de Schomberg (1744-1831). Analyse de ses mémoires. In-8, 20 p. *Besançon, P. Jacquin.*

Stœrk (F.). — Nouveau recueil général de traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international (continuation du grand recueil de Fr. de Martens, 2e série, t. XIX (p. 287-760) Gr. in-8. *Gottingue-Dietrich.*

*** Tarifs internationaux franco-allemands pour le transport direct de marchandises à grande et petite vitesse entre la France et l'Allemagne. Fascicule 1er contenant : Règlement relatif à l'application de la convention de Berne. Prescriptions générales concernant l'application des tarifs. Classification des marchandises. In 4, 86 p. *Paris, Chaix.*

Trarieux (L.). — L'arbitrage international. In-8, 16 p. *Paris, Faivre.*

Trouiller (M.). — Du rôle de consentement dans la formation des actes juridiques. Etude de droit international privé. In-8, XIV-178 p. *Valence, Céas.*

GRANDE-BRETAGNE

Blackwood's Magazine. — *Janvier.* — **E. A. Irving** : The battle of Ping-Yang. — *Février.* — **W. Clowes** : The naval war in the East.

Board of Trade journal. — *Avril.* — The anglo-russian trade treaty. — *Mai.* — The trade of Japan in 1893.

Contemporary review. — *Janvier.* — **Canon Mac Coll** : Russia and England. — *Février.* — **F. S. Stevenson** : Armenia.

Economist. — 9 *juin.* — France and England in Africa. — 17 *nov.* — France and Madagascar. — 8 *déc.* — The continental jealousy against Great Britain.

Edinburgh Review. — *Janvier.* — Navy records of the Armada.

English historical review. — *Oct.* — **W. A. Shaw** : The english government and the relief of protestant refugees. — **J. H. Roud and M. Oppenheim** : The royal navy under queen Elisabeth.

Fortnightly Review. — *Juillet.* — The king, the pope and Crispi. — *Août.* — **Savage-Lander** : The Korea. — *Oct.* — **Vazaha** : Madagascar. — *Nov.-Déc.* — **Wood** : Crimea in 1854 and 1894. — *Déc.* — **Dilly** : Russia and Balkans. — **Mackenzie** : Uganda and East African protectorates.

Goodwords. — *Février.* — **K. Douglas** : The Korean people.

HUMANITARIAN. — *Janvier.* — **J. E. Budgett Meakin** : The women in Morocco. — **Mary Basil Browne** : domestic life in Japon.

LAW QUARTERLY REVIEW. — *Oct.* — **T. Banloz** : The Institute of international law.

MACMILLAN'S MAGAZINE. — *Nov.* — **Dr Ireland** : The Japanese invasion of Korea in 1592. — **M. J. Farrelly** : Our new treaty with Japan.

NATION. — *17 janvier.* — International arbitration. The Armenian trouble.

NEW REVIEW. — *Février.* — **John O'Neill** : The last conquest of China.

NINETEENTH CENTURY. — *Janvier.* — **K. Douglas** : The triumph of Japan. — **W. L. Alden** : Francesco Crispi. — *Février.* — **Lieut.-col. H. Elsdale** : Should we hold on to the Mediterranean in war ?

QUARTERLY REVIEW. — *Janvier.* — England in Egypt.

SATURDAY REVIEW. — *28 juillet.* — The quarrel of Corea. — *22, 29 sept.* — Japan. — *6 oct., 10 nov.* — Madagascar. — *1er déc.* — Russia and Dardanelles.

STATIST. — *28 juillet.* — The conflict of Corea. — *22 sept.* — China and Japan.

TEMPLE BAR MAGAZINE. — *Janvier.* — An unpublished page in Madagascar history.

Gavard (Ch.). — Un diplomate à Londres (1871-7). In-18, xv-323 p. *Paris, Plon.*

GRÈCE

JOURNAL DE LA JURISPRUDENCE HELLÉNIQUE ET FRANÇAISE (Athènes). — XII, p. 292, 361, 390. — **E. P Stephanon** : Sur la capacité civile des étrangers en Roumanie (en grec). — XII, p. 153. — **G. Streit** : Sur l'exécution des décisions judiciaires étrangères.

Conitéas (Basilio). — La Grèce après la faillite, In-18, 320 p. *Paris, Marpon.*

Géova. — La Grèce. La situation actuelle : le mal, les causes, les remèdes (articles parus dans le *Paris* des 19, 21, 22, 23 juillet 1894). In-8, 23 p. *Marseille, Quinson.*

Streit (J.). — L'affaire Zappa (en grec). In-8, 176 p. *Athenes, Constantidès.*

HINDOUSTAN

Barbé (E.). — Le nabab René Madec et la cession à Louis XVI du delta de l'Indus (1736-1784). (Extr. de la *Revue historique*, 1894). In 8, 63 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley — Gouverneur.*

JAPON

KOKKAGAKKWAÏ ZASSHI (Tokio). — *Déc. 1893*, n° 82. — **Watanabé** : Des principes généraux des relations internationales (en japonais). — *Juin 1894*, n° 88. — **Arika** : L'empire du Japon au point de vue du droit international en temps de guerre. — *Fév. 1894*, n° 82. — **Maéda** : De ce que l'on entend par Japonais dans l'art. 6 du traité entre le Japon et la Grande-Bretagne, relatif à la juridiction consulaire. — *Mai*, n° 87. — **Nishi** : Du décret relatif au traité entre le Japon et le Hawaï, suppression de la juridiction consulaire. — *Mars*, n° 85. — **Matsonnami** : Des vaisseaux de guerre et de leur nature juridique. — *Mai*. — **Revon** : La mer intérieure du Japon est-elle une mer territoriale ?

MEIHO SHITO (organe de l'Ecole française de Tokio). — *Déc. 1893*. — **Akidzouki** : Question de mer territoriale.

MADAGASCAR

Allard (E.-A.). — L'immigration française à Madagascar. In-8, 16 p. *Paris, Challamel.*

L'Angle-Beaumanoir (de). — Discours prononcé au Sénat, le 6 déc. 1894, au sujet de Madagascar (extr. du *Journal officiel*), In-4 à 3 col., 4 p.

Lamarzelle (de). — La question de Madagascar (discours prononcé au Sénat le 6 déc. 1894). In-4 à 3 col., 7 p. (extr. du *Journal officiel*).

Ortus (colonel). — Madagascar et les moyens de la conquérir. In-8, 228 p. *Paris, Lavauzelle.*

NORVÈGE

Le Roux (H.). — Notes sur la Norwège. In-18, 327 p. *Paris, C. Lévy.*

NOUVELLES-HÉBRIDES

Davillé (E.). — La colonisation française aux Nouvelles-Hébrides. In-8, 177 p. *Paris, André.*

PAYS-BAS

MILITAIRE SPECTATOR (Pays-Bas). — *1894*, n° 5. — Droit international et coutumes de guerre.

THEMIS. — *1893*, p. 87-148 (suite). — De conferentie over international Privaatrecht te's Gravenhage in september 1893.

TIDJSCHRIFT TER BEOPENING VAN HET ADMINISTRATIEF RECHT (Goes, F. Kleenweus). — *1894*, n° 8. — **J.-G. Zimans** :

Nederlandschap volgens de vroegere en de tegenwardige wet.

Hœven (H. van der). — De wet op het Nederlandschap het Ingesetzenschap van 12 déc. 1892. In-8. *Leydes, J. Brill.*

Schrenders (G.). — De wet op het Nederlandschap en het Ingesetzenschap van 12 déc. 1892. In-8, 320 p. *Amsterdam, Loman Funke.*

Suyling (Ph.). — De statutentheorie in Nederland gedurende de XVII° eeuw. In-8. *Utrecht, 1893.*

Thomas (W. B.). — De wet op de Nederlanderschap en het Ingesetzenschap van 12 déc. 1892. In-8. *La Haye, Mouton et Cie.*

⁂ Wet van 12 dec. 1892 op het Nederlandschap en het Ingesetzenschap wet de daaromtrent tusschen de regeering en de volksvertegenwoordiging gewisselde stukken en de indebeide Kamers der Staten-Generaal gevoerde beraadslagingen. In-8, 320 p. *Amsterdam, Loman Funke.*

PÉROU

El Derecho (Lima). — *15 juillet.* — Documents relatifs à la déclaration d'indépendance du Pérou.

PORTUGAL

Revista das sciencias militares. — *1893*, p. 89. — Projecto de codificaó das leis e usos da guerra continental e maritima.

⁂ Code civil portugais, de 1867, pub. par F. Lepelletier. In-8. *Paris, Pedone-Lauriel.*

Danvers (P. C.). – The Portuguese in India : being a story of the rise and decline of their eastern empire, 2 vol. In-8, 1190 p. *Londres, Allen.*

E. B. — Une campagne des Portugais en Guinée (île de Bissau). In-8, 13 p. *Paris, Lavauzelle.*

ROUMANIE

Cantilly (P. G.). — Les Roumains de Transylvanie (quelques mots de réponse à MM. le général Pürr, de Pazmandy, Ovary). In-8, 23 p. *Paris, Pelluard.*

RUSSIE

Kwartalnik historyczny. — *1893* (vii). **A. Jablonowski** : La polonisation de l'Ukraine sous les derniers Jagellons. **L. Finkel** : Les Habsbourg et les Jagellons après la bataille de Mohacz.

Blümcke (O.). — Berichte und Akten der hansischen Gesandtchaft nach Moskau im Jahre 1603 (dans les Hansische Geschichtsquellen, tome vii). In-8, 255 p. *Halle.*

Campbell (C. P.). — Letters to his relatives during the siege of Sebastopol. In-8, 420 p. *Londres, Bentley.*

Kariéev (N.). — Istoriia zapadnoi Evropy u novoé vremia iv-xix viek-konsoulstvo, Imperiia i restauratsiia (Histoire de l'Europe occidentale dans les temps modernes, iv, Consulat, Empire et Restauration). In-8, *Pétersbourg, imp. Stasioulévitch.*

Low (C.). — Alexander III of Russia. In-8, 372 p. *Londres, Heinemann.*

Russell (Dr). — The great war with Russia. The invasion of the Crimea. A personal retrospect of the battles of the Alma, Balaclava and Inkerman, and of the winter of 1854-5. In-8, *Londres, Routledge.*

SERBIE

Annales de la Matitza serbe. — *Mars 1894.* — **Guierohitch** : Le droit et le devoir de protection internationale des Etats à l'égard de leurs sujets, créanciers d'un autre Etat, au cas où celui-ci, dans son rôle de débiteur, ne remplit pas ses devoirs (en serbe).

Le Guerrier (Serbie). — *Nov.-Déc. 1894.* — **Guerchitch** : Les travaux récents sur la codification des droits de la guerre (en serbe).

Le Journal. — *Janvier-mars 1894.* — **Guerchitch** : Nos agents diplomatiques.

Moniteur de l'Académie des sciences. — *1893* (fascic. xxxvii). — **Guerchitch** : La Bosnie et l'Herzégovine et l'île de Chypre ; leur situation actuelle au point de vue international et du droit public.

L'Œuvre. — *Février-mars 1894.* — **Millilovanovitch** : La question d'Orient.

SUÈDE

Treitschke (H. von). — Gustav Adolf und Deutschlands Freiheit. In-8, *Leipzig, S. Hirzel.*

SUISSE

Bibliothèque universelle et revue suisse. — *Dec.* — **N. de Floriant** : La Corée.

Courrier de Genève. — *30 août.* — Relations franco-suisses.

Bulletin international des sociétés de la Croix-Rouge. — *Avril.* — La convention de Genève et l'insurrection brésilienne. — Les décisions juridiques de la conférence internationale de la Croix-

Rouge tenue à Rome. — Faveurs accordées en Autriche-Hongrie aux sections de la Croix-Rouge pour l'utilisation des chemins de fer et des bateaux et pour la correspondance et l'échange des colis postaux. — *Juillet.* — Loi pénale danoise du 27 juillet 1894 concernant les fausses désignations de marchandises. — Statuts du 12 juillet 1893 de la Soc. centrale suisse de la Croix-Rouge.

Politisches Jahrbuch des Schweizerischen Eidgenossenschaft. — *1893*, p. 197-273. — **C. Hilty** : Ueber Krieg und Frieden und die Voraussetzungen schiedsgerichtlicher Entscheidung von völkerrechtlicher Streitigkeiten.

Rott (Ed.). — Inventaire-sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Paris; Tome V (tables anomastiques). In-8° cavalier, IX-498 p., Barne. Collin.

*** — Verhandlung des schweizerischeu Vereins für Straf-und Gefängniswesen und der interkantonalen Vereinigung der schweizerischen Schutzaussichtsvereine in St Gallen am 9 und 10 oktober 1893. In-8. *Aarau, Samalander.*

TURQUIE

Lebrun-Renault. — La Turquie, puissance militaire, armée de terre et flotte. In-16, 96 p. *Paris, Dubois.*

Waliszewski (Kasimir). — Ostatni posei polski do Porty otomanskiy, Acta legacyi stambulskik Francijska Piotra Potocikego, I, 1789-90, II, 1791-2. (Actes de l'ambassade de F. P. Poteckyd). In-4, XXIII-400 p. *Paris, Vve Goupy.*

ERRATA ET MODIFICATIONS A LA LISTE DES MEMBRES POUR 1895

Alexandre d'Apletschéieff, conseiller d'Etat de S. M. l'empereur de Russie (Russie), 45, rue de Courcelles, Paris ;

Pierre Bonnassieux, archiviste aux Archives nationales (France), 168, boulevard Saint-Germain, Paris.

Arpàd de Gyory de Nadudvar (Autriche) Staatasrchiv, Hofburg, Wien ;

Le capitaine Roger Lambelin (France), 15, rue Saint-Dominique, Paris ;

R. Lavollée, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris ;

Alphonse de Martin, attaché au ministère des affaires étrangères (France), 14, rue de la Trémoille, Paris ;

Thureau-Dangin, membre de l'Académie française (France), 11, rue Garancière, Paris ;

Le comte de Vorges, *membre du Conseil* (France), 46, rue du Général Foy, Paris ;

Le Gérant : E. JAMIN.

DISCOURS DU VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 1895

Messieurs,

Vous connaissez les tristes circonstances auxquelles je dois l'honneur de présider aujourd'hui votre réunion annuelle. La fin tragique de M. l'abbé de Broglie n'a pas permis à son frère de se rendre au milieu de vous, comme il aime à le faire chaque année, et d'y prononcer une de ces allocutions dont le souvenir est un des charmes de nos séances. Je veux, au moins, ne pouvant le remplacer auprès de vous, profiter de l'occasion qui m'est offerte de nous associer à sa douleur par l'expression d'une commune sympathie. J'aimerais aussi à appliquer à ces deux frères qui furent si unis pendant leur vie, et que la mort seule a pu séparer, le mot que j'ai recueilli de la bouche même du comte Xavier de Maistre : « Mon frère et moi, me disait-il, « en me parlant de l'illustre auteur des *Soirées de Saint-Péters-* « *bourg*, nous étions comme les deux aiguilles d'une même « montre ; il était la grande, je n'étais que la petite, mais nous « marquions la même heure, quoique d'une manière dif- « férente. »

Les comptes rendus de M. le trésorier et de M. le secrétaire général, que vous venez d'entendre, nous montrent une fois de plus l'intérêt croissant dont l'étude de l'histoire diplomatique est l'objet en France et en Europe. Les causes en sont diverses. Le goût de plus en plus vif des réalités scientifiques de l'histoire, le désir de toucher du doigt en quelque sorte les événements dont on nous parle, font rechercher avec avidité les sources ori-

ginales qui constituent le fond même des traditions politiques de tous les pays.

Notre esprit, toujours un peu en révolte contre l'autorité, — et je crains que cette disposition, en s'étendant, ne dépasse même nos frontières, — ne se contente plus de la tradition d'autrefois. Il nous faut des pièces avec date et signature à l'appui, constatant que tel jour, de telle année, en telle capitale, un homme régulièrement accrédité par le gouvernement de son pays auprès d'un gouvernement étranger, a fait connaître certains événements qui constituent un commencement de preuves historiques. Nous ne sommes pas encore satisfaits quand nous avons lu un seul de ces correspondants autorisés ; nous voulons que les signatures d'autres représentants de différents Etats dont nous allons chercher la trace à Vienne, à Saint-Pétersbourg, au Bristish Muséum, à Simancas, viennent contrôler les assertions avancées par les ambassadeurs de notre pays et, alors seulement, nous consentons à leur reconnaître le caractère de la réalité historique. Mais, pour arriver à réunir tous ces documents, à les classer, à les vérifier, que de conditions sont nécessaires ! Il n'a fallu rien moins qu'un bouleversement politique européen pour y parvenir.

Les révolutions successives qui se sont produites en Europe, dans ce siècle et, disons-le, particulièrement chez nous, ont permis l'accès de ces archives, demeurées jusqu'à présent inabordables. De plus, ces mêmes révolutions ont eu le triste avantage de donner à des hommes d'une grande valeur des loisirs forcés, qu'ils utilisent chaque jour, en portant dans l'étude des documents diplomatiques l'autorité morale qu'ils ne pouvaient plus mettre au service actif de leur pays.

Le bien pourrait donc quelquefois sortir involontairement du mal, et c'est une des ironies de la destinée que le présent insurgé puisse encore tirer bon parti du passé qu'il a détruit, s'il veut mettre à profit les leçons et l'expérience qu'il lui donne.

Car la diplomatie, ne nous y trompons pas, Messieurs, est certainement une science contingente et variable qui ne peut être

assujettie à des règles fixes, comme un théorème de géométrie. Elle se modifie nécessairement chaque jour, suivant les circonstances ; mais elle offre un ensemble de traditions permanentes, dont l'oubli ou la méconnaissance sont toujours un grand malheur pour un pays. Pour ne parler que d'un passé qui n'est pas encore lointain, combien avons-nous payé cher l'abandon de la politique d'Henri IV et de Richelieu protégeant les petits Etats contre les convoitises des grands, pour arriver à celle dite des unités nationales qui nous a été si funeste. Je ne veux pas insister sur ce sujet ; mais il m'était au moins permis de vous l'indiquer en passant.

Votre revue trimestrielle a donné de fort intéressants articles. Nos publications de chaque année mettent également en lumière les points les plus intéressants de notre histoire diplomatique. Celle de M. le comte Boulay de la Meurthe, entre autres, dont le quatrième volume vous sera remis prochainement, constitue un ensemble de pièces de la plus grande valeur, qui ne permettront plus de traiter dorénavant du Concordat sans avoir lu à fond la correspondance qu'il renferme. Il me permettra de l'en remercier devant vous.

En dehors de notre Société, deux publications d'un grand intérêt méritent de fixer cette année l'attention au point de vue diplomatique : le 5e volume des Mémoires du chancelier Pasquier et l'ambassade en Russie du baron de Barante. Je ne parle pas du 6e volume des Mémoires de M. Pasquier, dont l'intérêt est très grand au point de vue de notre politique intérieure ; mais l'auteur, en raison même des souvenirs si précieux pour l'histoire de cette époque de sa vie politique, laisse un peu en dehors les questions extérieures, tandis qu'il était ministre des affaires étrangères au moment des congrès de Troppau et de Laybach, et qu'il a su tout ce qui s'était passé à celui de Vérone par les rapports de ses amis ou même de ses anciens agents. C'est à cette époque, que nous pouvons recueillir de sa bouche pleinement autorisée de curieux détails sur ces réunions de souverains,

d'ambassadeurs, et où l'antagonisme des principes était perpétuellement en lutte, entre les idées libérales que représentaient dans une certaine mesure les plénipotentiaires de France et d'Angleterre et les principes conservateurs de l'ancien ordre de choses européen.

Nous y voyons, d'un côté, le prince de Metternich, profitant de tous les incidents révolutionnaires qui se produisirent alors en Europe, chercher à intimider l'empereur Alexandre, obtenir sa coopération morale dans les questions d'intervention militaire auxquelles il aurait voulu l'associer activement et essayant même, par l'établissement de la sainte alliance entre les trois cours du Nord, de reconstituer effectivement contre nous la coalition de 1813. Nous le voyons désireux, avant tout, de rompre cette intimité si heureusement établie au congrès d'Aix-la-Chapelle, par le duc de Richelieu. entre la Russie et la France, à laquelle nous avons dû la conservation d'une partie de notre territoire et la réduction à trois années, au lieu de cinq, du terme de l'occupation étrangère. Pour arriver à ce résultat et détacher de nous l'empereur Alexandre, notre grand antagoniste n'épargne aucun effort, disons le mot, aucune intrigue. M. Pasquier nous les révèle avec l'autorité d'un ministre qui a tout fait pour les déjouer, mais qui malheureusement ne trouvait pas toujours dans quelques-uns de ses agents eux-mêmes le concours qu'il était en droit d'en attendre. De plus, les circonstances générales étaient malheureusement contre nous.

La révolution, œuvre du carbonarisme italien, que nous appelons aujourd'hui la Franc-Maçonnerie, éclatait simultanément dans plusieurs Etats de l'Europe, en Italie, en Espagne, dans les principautés danubiennes, et l'insurrection se montrait même dans la garde du czar. Que pouvait faire dans un pareil moment le ministre chargé de diriger les affaires extérieures de la France ? Remonter le courant et lutter ouvertement contre les idées du prince de Metternich était impossible ; nous nous serions fait de l'empereur Alexandre, sur ce terrain, un ennemi irréconciliable. S'associer, comme le voulait M. de Caraman,

notre ministre à Vienne, à la politique de l'Autriche et la suivre dans toutes ses exécutions militaires, ou autres, nous était également interdit. Qu'y avait-il donc à tenter ? Pas autre chose que ce que fit M. Pasquier. Essayer de persuader avec beaucoup de mesure à l'empereur Alexandre que la France, ayant accepté le rétablissement de la maison de Bourbon, ne pouvait plus, malgré les dires du prince de Metternich, se faire complice des mouvements révolutionnaires en Europe, ou les faire naître chez elle ; désarmer par là, autant que possible, le mauvais vouloir du chancelier autrichien contre nous ; et, d'autre part, donner, comme nous le fîmes à Naples, satisfaction aux droits de l'humanité en réconciliant le monarque exilé avec ses sujets rebelles, par une médiation qui permît de rétablir la royauté, sans représailles, ni vengeance.

L'œuvre était des plus difficiles ; disons-le, M. Pasquier réussit à l'accomplir. Ce fut le succès de sa politique, pendant les deux années où il eut l'honneur de diriger les affaires extérieures de son pays, en parfait accord, du reste, avec le duc de Richelieu ; politique intelligente et honnête dont la révélation qui nous en est faite aujourd'hui ne peut que lui mériter de nouveaux suffrages.

J'en dirai autant de celle dont M. de Barante fut l'interprète pendant son ambassade à Saint-Pétersbourg, au début de laquelle son petit-fils nous fait assister, dans le cinquième volume de ses intéressants Souvenirs. Ici les difficultés sont bien plus grandes qu'elles ne l'étaient pour M. Pasquier et les différents plénipotentiaires du roi Louis XVIII aux congrès de Troppau et de Laybach. Sans doute, M. de Metternich est toujours là, debout et aux aguets contre la France ; mais il n'engage plus de lutte ouverte contre nous. Ses prédictions se sont réalisées. L'empereur Nicolas lui appartient par le fait de la Révolution de Juillet. Il chercherait même plutôt à tempérer ses ardeurs excessives et nous le voyons à Vienne vivre en très bonne intelligence avec les hommes distingués que notre gouvernement lui envoie. Bien plus, beaucoup plus tard il est vrai, sous le mi-

nistère de M. Guizot, il se rapprochera manifestement de la France et, de 1846 à 1848. en Suisse et en Italie, nous ferons avec lui une politique d'entente commune et presque d'intimité. Mais, à Saint-Pétersbourg, il n'en est pas de même et on y demeurera à peu près irréductible jusqu'à la fin.

Si jamais un ambassadeur eut le mérite de la difficulté vaincue, ce fut donc celui qui, le 10 janvier 1836, remit à l'empereur Nicolas ses lettres de créance. Les égards personnels furent complets durant cette première audience et se maintinrent sur le même pied, durant tout le cours de sa mission, aussi bien de la part du souverain que de celle de son entourage. L'impératrice fut surtout aimable pour le représentant du roi, le comte de Nesselrode, empressé, je ne dirai pas à résoudre toutes les difficultés, il ne l'aurait pu, je ne sais même s'il l'aurait désiré vivement, mais enfin s'employant à adoucir les irritations possibles entre les deux gouvernements et les empêchant de tourner à l'état aigu. Ce qui est digne de remarque et ce dont le sixième volume des Mémoires de M. de Barante, non encore publié, nous fournira la preuve, c'est la bienveillance croissante du souverain pour l'ambassadeur qui l'amenait, à mesure qu'il le connaissait davantage, à chercher, pour ainsi dire, tous les motifs de rapprochement possible, en dehors de la question même de principe qui divisait les deux gouvernements. Toute explication pénible se trouvait par suite écartée et si une circonstance venait à surgir, ou une solidarité quelconque pouvait s'établir entre eux, on était certain de voir l'empereur de Russie la saisir, pour tendre la main à notre ambassadeur.

Ce n'est pas un mérite diplomatique insignifiant que celui qui, dans des circonstances aussi graves, permet au caractère personnel de s'affirmer d'une façon aussi heureuse. Ce fut le cas du baron de Barante. Que de malheurs a quelquefois amené la personnalité remuante de certains agents, plus occupés de leurs griefs privés, de leurs satisfactions intimes, de leurs intérêts personnels, que de ceux du pays qu'ils représentent. Les exemples en sont, hélas ! trop nombreux et nous n'aurions pour les dé-

signer que l'embarras du choix. Qu'il nous suffise de dire que les ambassadeurs militants ne sont pas plus à leur place que les soldats qui ne se battraient pas sur le champ de bataille et que, fort heureusement pour nous, M. de Barante fut de ceux qui comprirent la mesure exacte dans laquelle il lui était permis de concilier les devoirs de sa charge et le soin de sa dignité. On pouvait se fâcher derrière lui et près de lui, mais il n'en a jamais rien su, car on a toujours tenu à ne pas le lui laisser voir.

Il n'est parvenu toutefois à ce résultat, qui n'était pas sans importance pour nous à ce moment, que par cet ensemble de qualités qui ont séduit et charmé ses contemporains. Il n'eut jamais d'ennemis. Nous en avons de nouvelles preuves dans les curieuses lettres que ce cinquième volume renferme et où nous voyons les hommes les plus opposés lui demander ses conseils et l'assurer de leur sympathie. Confident discret et aimé de tous, son ambassade est comme un confessionnal où chacun des personnages de la fameuse coalition vient épancher son âme, en accusant, à la vérité, plutôt ses rivaux que lui-même. Nous y voyons défiler successivement MM. Thiers, Guizot, Molé, Pasquier, Decazes, la duchesse de Broglie, la duchesse de Dino, représentant du prince de Talleyrand à la vérité *in extremis*, mais qui rêvait encore, à quatre-vingt-trois ans, je ne sais quelle présidence du conseil imaginaire.

C'est dans son genre un fait unique et qui, s'il peut s'expliquer dans une certaine mesure par la neutralité relative, entre les divers partis, où une ambassade peut quelquefois placer son titulaire, montre néanmoins tout le prix que ces personnages éminents attachaient à connaître ses pensées et à conserver sa sympathie. De tout cet ensemble de lettres, si les plus touchantes sont celles de la duchesse de Broglie, les plus piquantes assurément sont celles de Thiers.

Rappelons entre autres celle où, à propos du mariage du Duc d'Orléans et de la nécessité de se rabattre évantuellement sur une moins grande alliance qu'une princesse de la maison d'Autriche, il écrit à M. de Barante :

« C'est une pauvreté de s'imaginer qu'une femme assise sur « le trône de France paraisse grande ou petite d'origine. Elle « y sera si haut, qu'on n'y verra plus que la royauté de France. « Je trouve qu'il y a une dépendance humiliante et aucune « dignité à se laisser bloquer et qu'un parti hardiment pris au- « ra beaucoup de force et un grand air. »

M. de Barante pouvait mieux qu'un autre apprécier ces directions. Comme M. Pasquier, il fut un des meilleurs serviteurs de l'Etat. Ils ont pu traverser tous deux nos révolutions et servir les régimes politiques les plus divers sans perdre un seul jour de vue les intérêts supérieurs de leur pays. Natures d'élite et profondément honnêtes, ils ont eu à un degré égal la probité de l'esprit et la dignité du caractère qui leur ont mérité l'estime et la sympathie générales.

Ce n'est pas à ces deux hommes que le président du conseil de guerre de Trianon aurait eu à rappeler, en 1871, que, malgré ses bouleversements et ses malheurs du moment, la France restait debout, comptant sur le dévouement de ceux qu'elle avait appelés à la défendre. Eux, du moins, ils avaient compris qu'on ne doit jamais abandonner le service de son pays, lorsqu'il traverse les jours douloureux de l'épreuve ou de l'invasion. Ce fut l'honneur de leur carrière ; ce sera le meilleur souvenir qui s'attachera à leur mémoire.

M[is] DE GABRIAC.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La grandeur d'âme, l'unité de vues, la droiture ne figurent pas dans le code de Machiavel, et cependant on les trouve dans la diplomatie ; il y a même des caractères qui ne sauraient s'en passer. Je viens aujourd'hui vous parler de trois de nos membres qui représentent trois types d'existence on ne saurait plus différents et cependant marqués du même trait générique, l'attachement à une voie droite et unique ; l'un connu par la dignité de son exil et d'une sorte de réclusion volontaire, S. A. le prince Ladislas Czartoryski ; l'autre, au contraire, avant tout célèbre par sa vie mondaine, et presque par ses triomphes en ce genre, S. A. le prince Richard de Metternich ; le troisième, enfin, un éternel laborieux, une sorte de bénédictin laïque, vieilli sous l'effort, mais trouvant dans le travail même une étonnante et inépuisable sève de jeunesse, esprit à tournure encyclopédique, plein de rêve et d'exactitude, tout passion et tout scrupule, M. Cesare Cantù. Certes, voilà des noms qu'il paraît audacieux de rapprocher : chacun a suivi son étoile, mais sur la terre il y a des sentiers bien différents.

La génération actuelle a connu le prince Ladislas Czartoryski comme un homme de tout point accompli; correct, bon, réservé, plein de prudence ; sur le trône, on l'aurait surnommé « Le Sage ». On l'a vu surtout amateur avisé et expert dans les choses d'art et de bibliophilie : et quand je dis « amateur », je

prends ce mot dans le sens primitif et rigoureux, car « amateur » signifia « celui qui aime », « c'est-à-dire celui qui regarde, qui voit, qui comprend », avant de signifier simplement « celui qui achète ». En aimant les tableaux et les livres, le Prince Ladislas suivait la pente naturelle des esprits hauts, habitués au contact de tout ce qui est noble et élevé, sensibles au beau sous toutes les formes. Mais il obéissait aussi à un sentiment plus particulier, à ce culte mélancolique et presque tendre pour le passé, qui constitue l'héritage de la maison Czartoryski. Dépositaire des plus respectables souvenirs, cette illustre famille, qui sut, par deux fois, en 1796 et en 1831, sacrifier pour sa cause une fortune quasi-royale, a joué le rôle difficile, le rôle épineux entre tous, de représenter ce qui n'était plus et de marcher des déboires à l'exil, de l'exil aux défaites. Qui pourrait se vanter de se trouver et de rester à la hauteur de cette mission?... La grand'mère du prince, Isabelle de Fleming, commença par élever dans son parc de Pulawy deux musées, l'un qu'elle appela « Maison gothique », l'autre « Temple de la Sybille », ce dernier orné de la dédicace que voici : « Le passé à la postérité ». Il ne s'agissait de rien moins que d'enjamber le présent, et même l'avenir, et de former, dans le temple, un foyer idéal, où pussent se réchauffer les amours incurables. Aussi, que les livres, les statues, les images, simples objets de curiosité pour le passant, semblaient parlants, vivants, vibrants, flamboyants aux yeux de l'initié ! Cette épée dans son fourreau ne paraissait pas rouillée : cet aïeul, répandant indifféremment sur tout le monde, du fond de son vieux cadre, un sourire paterne, lançait pour quelques-uns un éclair. Car ce n'était pas un musée, c'était un temple. Puissent tous les musées paraître des temples, et nous élever quelquefois au-dessus des réalités !

La princesse eut deux fils, et, à dix-sept ou dix-huit ans, elle résolut de les faire voyager. Ce fut un événement ! On élabora longuement des plans, on prépara avec amour et on catégorisa soigneusement les admirations pour l'Italie, pour la France, pour l'Angleterre, pour l'Allemagne ; car dans ce temps-là, M. Bedæcker

n'offrait pas encore au plus juste prix des admirations toutes prêtes. Et voilà que bien peu de temps après le départ des voyageurs, la princesse voit revenir leur berline, et eux dedans, et des bagages par-dessus. Dès Venise, les jeunes gens étaient tombés en arrêt devant le portrait de François-Marie de la Rovère, par Raphaël [1] : impossible d'aller plus loin. Ils avaient acheté le portrait, ils le rapportaient. Mais plus l'ombre de bourse de voyage, et ils ne repartirent pas.

En 1831, la vieille princesse fut brusquement arrachée à ses trésors, par une des tourmentes habituelles à la vie des Czartoryski : il lui fallut fuir au milieu des obus. Elle se baissa, et ramassa deux morceaux de mitraille, que lui envoyait le chef de l'armée d'attaque, le prince de Wurtemberg, son petit-fils : «Les cadeaux de mon petit-fils », s'écria-t-elle, et plus fière que jamais, elle se jeta dans une petite barque pour traverser la Vistule, serrant dans ses poings les deux morceaux d'obus, son unique bagage. Elle tenait le germe d'un nouveau musée.

Cependant une partie des objets les plus précieux de Pulawy, tout doucement émigrés chez des amis, chez des voisins, passèrent de là à Sieniawa, où ils formèrent le noyau du *Musée* actuel de Cracovie, qui a popularisé le nom des Czartoryski dans toute l'Europe intelligente. François-Marie de la Rovère continue à y régner dans sa gloire. Essentiellement fidèles à leurs maximes, les Czartoryski ont aussi l'habitude de joindre pratiquement le passé à l'avenir, suivant l'inscription de Pulawy, en vivant de leur personne plus d'un siècle Le prince Adam, l'ami et le ministre du czar Alexandre Ier, puis le président du gouvernement polonais de 1831, fit cependant exception à la règle. Sa vie avait été si étonnamment remplie, qu'elle pouvait s'achever prématurément ; il mourut à 92 ans, sur la brèche, dans la pleine effervescence des mouvements qui annonçaient l'insurrection de 1863.

Son fils, le prince Ladislas, notre associé, très faible, très délicat, condamné dès le premier jour à une mort prochaine, entra,

[1] Portrait de Frédéric de Mantoue, par Palma il Vecchio, selon quelques personnes.

à l'âge de quatre ans, dans la douloureuse carrière d'émigré. Il ne connut pas les prospérités de son père ; il héritait du don fatal de la souffrance. Une sagesse précoce lui suggéra de ne chercher de satisfaction que dans son cœur, mais, même là, il ne trouva point de rempart assuré contre l'adversité ; un de ses fils, réfugié sous l'habit du prêtre, l'a précédé dans la tombe : deux fois, de nobles princesses qu'il aimait laissèrent son foyer vide. Et sa cause elle-même, à laquelle il s'attachait essentiellement par un besoin du cœur, il ne put que la voir défaillir entre ses mains, avec les amertumes de toute espèce que comporte la défaite.

On ne sait pas aujourd'hui, on ne comprend plus même bien ce que représentait jadis, et hier encore, « l'Hôtel Lambert » ; une institution, un dogme, plus même que tout cela, un rendez-vous, un quartier général... De ce centre, très agissant, partaient sans cesse des communications à ce que les Polonais appelaient « les Puissances occidentales », c'est-à-dire à la France et à l'Angleterre, considérées par les sages comme des amis naturels. Le prince Ladislas Czartoryski fit ses premières armes sous la direction de son père, et lorsqu'il dut lui-même, dans les circonstances les plus critiques, prendre la tête du parti modérateur, il avait acquis déjà assez d'expérience pour ne pas nourrir plus d'illusions que son père n'en nourrissait en 1831. Si jamais ses écrits de cette époque voient le jour, ils témoigneront clairement de ce que j'avance. Pourtant, il s'employa activement en négociations ; c'est à lui que Napoléon III fit parvenir le mot profond et célèbre « Durez », c'est lui qui, jusqu'au dernier jour, s'attacha à négocier une entente franco-autrichienne.

Préparé au désastre de ses compatriotes, il donna les plus hauts exemples de la dignité et d'une bonté sans limites. Si on se rappelle l'état d'esprit de quelques hommes d'Etat lors de la visite du czar Alexandre II à Paris, on comprendra la portée de cet éloge, et combien, malgré les passions, le prince Czartoryski sut apprécier sagement le présent et l'avenir ; en France, particulièrement, on a ressenti la délicatesse et la générosité de sa conduite. De cette époque, déjà reculée, date ce que nous pourrions

appeler sa seconde manière, celle que connaît la génération présente : un Hôtel Lambert, d'apparence assez sombre, surtout du dehors, souvent fermé, mais dont la porte s'ouvrait au mot d'ordre de la charité, des lettres et de tout ce qui élève l'âme; séjour grave, un instant ranimé par la touchante figure de femme qui n'a fait qu'y passer, puis fidèle à l'infidélité du sort. On a pu s'écrier sur la tombe de notre éminent associé : « Ce n'est pas seulement un homme que nous enterrons. Avec lui disparaît tout ce qui pendant des générations a fait la gloire de la Pologne! Il fut le dernier anneau de la chaîne de vertus et de sacrifices! »

Le prince Richard de Metternich opposa aux vicissitudes du sort des remèdes tout autres : il les contrebalançait par la sérénité de son visage et par les incontestables avantages des succès de sa personne. Son ambassade à Paris a laissé un souvenir moins éclatant peut-être par les mémorables événements dont elle eut à s'occuper que par son faste et son caractère mondain, et la vérité nous force à reporter une partie de cette gloire à l'ambassadrice pleine d'esprit et de cœur, qui tint alors une place incomparable; la monarchie autrichienne avait en quelque sorte deux ambassadeurs, comme si elle préludait au système de l'harmonie dualiste. A vrai dire, l'art de plaire n'est pas si répandu qu'il faille en médire, surtout en matière diplomatique, et cependant le prince de Metternich y ajouta un autre art, plus profond, qui échappait aux chroniqueurs de la mode et aux reporters; avec son habileté native à éblouir les yeux, au point de ne rien laisser distinguer à travers la surface, il sut très bien aussi cueillir, selon les traditions classiques, le fruit sérieux des succès frivoles. A trente ans, il abordait des difficultés qui auraient pu rendre soucieux bien des diplomates blanchis sous le harnais et habitués à regarder les choses de moins haut : mais le prince de Metternich, beau, riche, gâté par le sort, formé par un apprentissage agréable et peu compliqué à un solide optimisme, apporta à Paris après la guerre d'Italie une belle humeur et un entrain bien propres à renouer de cordiales relations.

Certes, les nuages ne disparurent pas de l'horizon; l'insurrection polonaise, Sadowa, la perte de la Vénétie, la crise hongroise, le Mexique, les prodromes de 1870 marqueront à jamais ces dix années ! Et on devine facilement combien de si grosses affaires comportaient de difficultés de conduite auxquelles nous ne pensons plus aujourd'hui.

Le prince avait commencé par gagner son ambassade dans une mission véritablement délicate au quartier général de l'armée française. Qu'on se représente la situation du mois de juillet 1859. L'armée autrichienne, fortement établie dans le quadrilatère et considérablement augmentée par des renforts, se montrait encore si menaçante, que plus d'une voix s'élevait contre les propositions de paix de l'empereur Napoléon, et contre l'abandon de la Lombardie, mais l'agitation, chaque jour plus vive, de la Hongrie, promettait à la France une alliée redoutable. Quant à Napoléon III, il lui fallait renoncer à une partie de son programme, ne pas voir l'Adriatique; mais la sagesse lui conseillait aussi de consolider le fruit de ses victoires, car une diversion de la Prusse sur le Rhin paraissait imminente; on sait combien l'Autriche a déploré, dans cette circonstance, l'abstention de sa rivale, et, après la paix, M. le prince de Bismarck disait à qui voulait l'entendre que la Prusse venait de commettre une lourde faute en ne tirant pas l'épée contre la France et l'Italie. C'est sous ces auspices critiques que le prince de Metternich, investi à un haut degré de la confiance de son auguste souverain, apparut pour la première fois près de l'Empereur Napoléon; il suivit quelque temps l'Empereur, alla ensuite le rejoindre à Biarritz, devint son hôte à Fontainebleau, et, tout en préparant ainsi l'œuvre des plénipotentiaires de Zurich, il eut bientôt conquis par sa loyauté, par la sûreté de ses rapports, le souverain français. Les négociations, comme on sait, s'achevèrent très péniblement : il avait été stipulé à Villafranca, en termes un peu vagues, que le grand-duc de Toscane et le duc de Modène rentreraient dans leurs États; sans nier l'engagement, la France ne se crut pas tenue de recourir à des moyens

coercitifs pour en imposer à son alliée l'exécution pratique. On n'en signa pas moins le traité de Zurich; mais cette dernière phase de l'affaire laissa planer un sentiment dont les rapports des deux pays auraient pu souffrir. Au contraire, le prince de Metternich eut le talent de créer de si bonnes relations qu'on l'a quelquefois accusé dans son pays de trop d'intimité avec la cour des Tuileries : accusation bizarre, dont on reconnaîtra l'injustice le jour où l'on saura combien il connaissait Napoléon III et comme il avait pénétré le fond des choses.

Jusqu'à Sadowa, M. de Metternich occupa en réalité une situation difficile. L'Allemagne marchait à une crise évidente; le rapprochement apparent de la Prusse et de l'Autriche contre le Danemark ne pouvait que précipiter le moment où les deux champions descendraient dans la lice pour vider leur vieille querelle. M. de Goltz à Paris, M. de Bismarck à Biarritz, travaillaient dans un but certain, et on peut dire, sans vouloir diminuer leurs mérites, qu'ils trouvaient l'esprit de Napoléon III hanté par des préoccupations qui facilitaient leurs visées : l'idée des nationalités, le souci de l'avenir de l'Italie, peut-être même quelque trace d'hostilité historique envers la Maison des Habsbourgs. Le prince de Metternich, pendant cette période, n'obtint pas de la France ce qu'il aurait voulu. Au moment de Sadowa, en abandonnant la Vénétie à la France, on se flatta encore à Vienne d'obtenir de ce côté la neutralité et de tenter un dernier effort, avec l'archiduc Albert et les vainqueurs de Custozza. Vain espoir! La France ne se soucia point de la combinaison, et, pour rentrer en contact avec l'Italie, l'Autriche dut renvoyer en Vénétie les forces qu'elle en avait retirées.

A partir de 1866, l'orientation des Tuileries changea complètement, et cette fois le prince de Metternich vit triompher ses vues. L'entrevue de Saltzbourg consacra un rapprochement sincère, et déjà les esprits optimistes croyaient assister au rétablissement de l'équilibre troublé par la guerre de 1866. Le prince de Metternich se voua avec ardeur à une tâche dont il sentait la portée réelle; aucun événement, même majeur, ne réussit à l'en

distraire, et rien, notamment, ne lui a plus coûté, que d'assister aux événements de 1870 sans pouvoir promettre l'intervention armée que réclamait la France. A Tours, à Bordeaux, où il suivit la Délégation du gouvernement, quelle âme loyale et chevaleresque, quels soins empressés et délicats ! Il ne s'agissait pourtant plus de bals ; l'hôtel de Paris, si souvent célébré par les petites gazettes, contenait une ambulance, dirigée par des médecins autrichiens. Très loyalement resté en rapports avec l'Impératrice, le prince eut par cela même l'occasion de rendre à la Délégation des services particuliers ; la Défense nationale trouva en lui un excellent appui.

Mais, après une pareille tourmente, surgit en France un ordre de choses si nouveau que le prince deMetternich sentit à merveille qu'auprès du monde politique il ne pouvait plus compter sur la netteté de situation, sur les privilèges d'intimité qui faisaient auparavant sa force. Il offrit sa démission et ne conserva la direction de l'ambassade que sur les instances de M. Thiers. Six mois plus tard, cette démission fut agréée. Dans la retraite, le prince resta fidèle à ses affections et à ses pensées ; et ici le nom de la princesse se place encore à côté de celui de son mari. L'un et l'autre ont porté haut le drapeau de leur pays.

Le bon M. Cantù, petit, maigre, mince, d'apparence fine et frêle, se voua, pour ainsi dire, à l'antithèse. Il fut une antithèse vivante. Parti de son village l'escarcelle fort légère, et la tête chargée d'une effervescence colossale, il commença par prendre l'habit ecclésiastique; à dix-huit ans, modeste pédagogue, il lançait un poème *Adalgiso*, puis une Histoire de Côme, puis versait dans un romantisme ardent et devenait, en 1828, un des coryphées du mouvement; puis il conspira un peu et reçut en 1833 le baptême du cachot. C'est même là qu'il écrivit son roman *Margherita Pusterla*. Il l'écrivit, mon Dieu oui, tout simplement, avec du papier et de l'encre, et, je le crois bien, sur une table ; mais l'imagination enflammée de ses contemporains répandit des légendes terrifiantes ; ce livre avait été écrit avec de la suie et un cure-dent sur de vieux chiffons. M. Cantù sortit donc de prison

avec une auréole superbe, et on pourrait lui appliquer le mot de Saint Paul : « Heureuse faute », *Felix culpa*, d'autant plus qu'il avait un tempérament dans le fond très paisible. Entre les murs de sa prison, Cantù avait rêvé de vastes horizons, et, à peine libre, il entreprit l'œuvre immense, qui a fait sa gloire : « l'Histoire universelle » ; il s'attaqua au genre humain tout entier, qu'il cloîtra dans son cabinet pour lui demander sa raison d'être et les souvenirs indéfinis de sa route, à la façon de Michel-Ange. Depuis lors, il n'a connu ni lassitude, ni vieillesse ; il ne se contenta que d'être à la fois poète, romancier, historien et homme politique. Bornons-nous à dire qu'il lègue à la postérité 227 volumes. Plusieurs de ses œuvres, notamment les *Lectures pour la jeunesse*, l'*Histoire de Cent ans*, l'*Histoire des Italiens*, obtinrent en Italie un succès énorme. Il réussit moins bien en politique : c'était un enthousiaste, un idéaliste à la façon des vieux florentins, ou de l'espèce des d'Azeglio, aussi dépaysé parmi ses amis que parmi ses adversaires, l'œil fixé au ciel, en haut, sans se soucier trop des constellations contingentes, ni même des étoiles filantes, qui, dans la cosmographie politique, tiennent le premier rang. En 1848, on voulut encore l'arrêter pour menées subversives, mais cette fois il avait pris soin de disparaître, et sa vengeance consista à conserver avec un soin pieux, comme directeur des archives, le procès-verbal du commissaire de police. Plus tard, lorsque son rêve, l'unité italienne, a commencé à prendre corps, nous le retrouvons député. Cette fois, il semblait sur le chemin du Capitole. Aucunement. Ses goûts de batailleur et de polémiste, son esprit vif et personnel s'épandaient chaque jour en articles de journaux, qui ne lui faisaient pas que des amis. Chaudement catholique, il traversa le parlement sans y rester; et ses déboires, aiguisant sa verve, lui inspiraient une véhémence d'ailleurs plus apparente que réelle, car ce n'est pas impunément qu'on remonte le courant des générations humaines. Avec une sérénité que le vulgaire prenait volontiers pour du dédain, et qui était de la simple philosophie ou de l'histoire, M. Cantù se renfermait volontiers dans la petite maison où il

passa les dernières cinquante années de sa vie, parmi d'énormes piles de livres, dereliés, feuilletés, usés. Dans cette atmosphère de vieux papiers, sans pompe, sans apprêt, il réunissait chaque semaine quelques amis des plaisirs de l'esprit; on arrivait généralement muni, qui d'une poésie, qui d'un monologue, qui d'une simple prose, et le temps passait ainsi, comme aux jours de la Renaissance.

Comme les gens de cette époque aussi, M. Cantù mettait à parer sa vie une sorte de coquetterie : rien de plus surprenant, pour un étranger non prévenu, que de trouver l'âme de ce travailleur herculéen renfermée dans un petit nonagénaire, qui ne semblait blasé sur rien, pas plus sur la louange, due depuis longtemps déjà à ses œuvres, que sur le délicat hommage rendu, depuis bien longtemps aussi, à sa personne par un entourage d'agréables femmes. Ici reparaît toujours l'antithèse permanente de son caractère : car, en dehors de son cénacle, on ne l'a jamais vu qu'assis, la plume en main. M. Calvi, appelé à le voir constamment, nous déclare n'avoir jamais saisi d'autre attitude. Comme conversation, M. Cantù préférait aussi le tête-à-tête, et il y excellait, pourvu qu'il fût de bonne humeur. Mais il aimait à rappeler au dehors son existence... Et cependant il n'a point occupé en Italie la place qu'il méritait ; bien plus, on lui a rendu dent pour dent : on l'a accusé de parti-pris, d'égoïsme, lui qui sacrifia, en réalité, les plus vives, les plus légitimes ambitions ; on a exploité contre lui son espèce de négligence à profiter des situations honorifiques quand elles le gênaient, son indépendance à l'égard de certaines petites conventions ; par exemple, membre de l'Institut historique d'Italie, il n'assista jamais à aucune séance..... M. Cantù ne craignait pas trop ces attaques ; ce qui le touchait vraiment et péniblement, c'était le silence, la propension à le prendre pour une sorte d'aïeul, dont on conservait les reliques. Il ne pouvait se faire à cette pensée-là. Il m'écrivit un jour quelques lignes, empreintes d'un certain chagrin ; ayant conservé l'habitude de suivre de près ce qu'on disait de lui, il venait de lire un article, d'ailleurs louangeur, d'un dic-

tionnaire français qui parlait de M. Cantù « décédé depuis plusieurs années ». Il me priait instamment de témoigner du contraire. Son léger sourire a dû prendre, une fois de plus, une tournure un peu ironique lorsqu'on célébrait récemment son 90e anniversaire ; il admettait l'honneur, il ne devait pas croire au motif. Il a du moins passé ses dernières années parmi les démonstrations les plus touchantes du respect de ses concitoyens : la ville de Milan s'est honorée en le glorifiant. Avec lui, s'est éteinte une des forces vives de l'Italie ; il représentait excellemment le mélange d'enthousiasme et de solidité d'esprit à qui son pays doit un lustre impérissable.

J'ai encore à vous parler, Messieurs, de M. Herbert Tuttle, professeur éminent de Cornell University, que nous étions très heureux de compter parmi nous au delà de l'Océan, et de M. Mercier. Quant à M. le baron Beyens, d'abord secrétaire de légation, puis ministre de Belgique à Paris, depuis plus de trente années, ayant survécu à tous les événements, il se trouvait, avec notre aimable et excellent associé, M. le comte de Moltke, le doyen de fait du corps diplomatique de Paris. La belle époque du baron Beyens remontait à l'Empire ; d'heureux hasards de voyage lui avaient fait connaître de bonne heure, et en temps utile, Mlle Eugénie de Montijo, à laquelle la grâce et la courtoisie chevaleresque et presque espagnole du jeune secrétaire belge avaient laissé la plus agréable impression. Mlle de Montijo devenant impératrice, M. le baron Beyens devint ministre ; il n'y avait rien là que de fort naturel, et cette amitié souveraine se trouvant encore scellée par des liens de parenté, M. le baron Beyens n'eut à jouer à Paris qu'un rôle fort agréable et, en même temps, fort utile. Il représentait bien les liens divers qui unissent la Belgique et la France, deux pays dont l'œuvre pacifique ne cesse de se marier sous les formes les plus multiples et les plus fécondes. Habitué par de longues années d'activité à pénétrer la vie moderne en ce qu'elle a de plus complexe, ses compatriotes pouvaient le prendre comme guide, de quelque côté qu'ils voulussent se diriger. Après une longue carrière, M. le baron Beyens n'a laissé que de bons souvenirs, et son suc-

cesseur, M. le baron d'Anethan, un de nos associés de la première heure, un diplomate de la vieille école, et plein d'expérience, n'a trouvé à Paris que des sympathies.

Nous avons perdu ces jours derniers un associé excellent et plein de conscience, M. Pierre Bonnassieux, enlevé à ses travaux dans la pleine vigueur de l'âge, à quarante-cinq ans. Fils d'un artiste éminent, M. Bonnassieux n'avait pas hérité de la nature ardente de son père ; c'était au contraire un esprit rassis, solide, et avant tout très sûr, aussi sûr en matière scientifique que dans les rapports du monde. Notre *Revue* a rendu hommage à ses grands travaux sur l'Histoire du commerce et de l'économie politique, où il porta une critique très soigneuse et très bien renseignée. Sa rectitude parfaite, sa fidélité à ses amitiés lui ont valu beaucoup d'estime et d'affections, et ses œuvres garderont une place très distinguée.

Je ne puis achever ce rapport sans adresser un hommage particulier à la mémoire de M. de Giers, qui, malgré le labeur de ses hautes fonctions, se tenait en contact avec nous par la lecture assidue de nos publications, et qui nous appartenait en la personne de ses deux fils, si hautement estimés dans la diplomatie russe. Notre Société, essentiellement internationale par caractère et par destination, a vivement ressenti, cette année, le deuil de ses membres russes ; votre bureau a pris soin d'en témoigner par une adresse de respectueuse condoléance lors des obsèques du czar Alexandre III, et Sa Majesté le Czar Nicolas II a daigné nous faire savoir qu'Il l'avait agréée. Notre Société doit également un hommage à l'éminent ministre qui seconda toujours si fidèlement les vues de son auguste maître, et nous adressons tous nos vœux à Son Excellence le prince Lobanow, qui est un de nos membres.

M. Felice Calvi, l'historien milanais bien connu, a reçu à Milan le mandat de Membre Correspondant, devenu vacant par la mort de M. Cantù. Il ne pouvait y avoir à cet égard aucun doute. Depuis bien des années, sous la présidence nominale de M. Cantù, M. Calvi préside aux travaux historiques de Milan avec une autorité que personne ne songe à contester.

R. DE MAULDE.

COMPTE RENDU DU TRÉSORIER

La situation financière de votre Société, pendant le dernier exercice, est demeurée à peu près la même qu'en 1893. Le nombre des Sociétaires inscrits n'a pas subi de sérieuses modifications, et, si quelques défections provenant de morts ou de démissions se sont produites, elles ont été presque aussitôt comblées par de nouvelles admissions qui maintiennent aux environs de cinq cents le chiffre des membres actifs de la Société.

Il en résulte que les recettes ordinaires de l'année 1893 ont été plus que suffisantes pour couvrir les dépenses du même exercice, et que le solde final ressort même avec un excédent appréciable.

Il résulte, en effet, de l'examen du bilan que les recettes de

l'exercice dernier se sont élevées à.	9,704 fr. 55
qui, ajoutées au solde à nouveau au 1er janvier 1894, soit.	8,159 fr. 76
donnaient, au 31 décembre dernier, un total de.	17,864 fr. 25
Les dépenses effectuées à la même date s'étant élevées à.	8,564 fr. 45
il restait en caisse au 1er janvier 1895, une somme de.	9,299 fr. 80
Sur ce reliquat, votre trésorier doit prélever, pour le paiement des dépenses non régularisées du dernier excercice	2,751 fr. 95
De telle sorte que la somme réellement disponible, au commencement de l'exercice actuel, est de.	6,547 fr. 85

Jusqu'à ce jour, nous nous étions bornés à reporter à l'exercice suivant les excédents provenant des précédents exercices. Votre Conseil a pensé qu'il y avait intérêt à modifier cet état de choses, à faire sortir des disponibilités de l'année en cours les sommes économisées antérieurement, et d'en former une réserve spéciale destinée, soit à faire face à des insuffisances de recettes, si elles se produisaient, soit à l'accroissement de votre réserve de prévoyance.

Si cette manière de voir obtenait votre assentiment, sur les 6,547 fr. 85 qui ressortent en excédent au 31 décembre dernier, 1,547 fr. 85 formeraient le solde à nouveau au 1er janvier 1895, et une somme de 5,000 fr. serait portée au compte de réserve, en attendant sa conversion en valeurs mobilières de tout repos.

Votre Conseil vous prie, Mesdames et Messieurs, d'approuver à la fois les comptes qui vous sont présentés et l'emploi, dans la mesure et dans les conditions proposées, des excédents dont il vient de vous indiquer la source et le montant.

OCTAVE NOEL.

LES NÉGOCIATIONS MASQUÉES

Si l'art difficile des négociations avait un code de règles précises, il aurait quelque peine à admettre, autrement qu'à titre d'exception, ce qu'on nous permettra d'appeler les négociations masquées.

Nous aurons précisé d'une manière complète leur forme et leur caractère en disant, qu'à notre sens, il y a négociation masquée toutes les fois qu'un souverain, un chef d'Etat ou un ministre des affaires étrangères noue une négociation avec un gouvernement à l'insu et en dehors de son propre représentant régulier, ou én opposition avec lui.

Il ne saurait entrer dans le cadre de cette esquisse rapide de faire une étude achevée d'une question si complexe, ou de citer tous les exemples de négociations masquées offerts par l'histoire. Les chapitres les plus piquants ne seraient peut-être pas les plus aisés à présenter ; on serait sans doute amené à raconter le rôle de certaines grâces féminines, leur stratégie, le plus souvent leur succès, dans d'autres cas leur influence. Mais nous n'aborderons pas ces sentiers attirants, quelque tentation que puisse éprouver notre goût à rendre hommage au charme, à l'habileté et aux victoires des dames, et nous nous bornerons, après avoir exposé succinctement l'état général de la question, à présenter quelques exemples dignes de fixer l'attention.

Nous signalerons :

1° La mission du comte de Boislecomte à Madrid en 1836 ;

2° La négociation résolue directement entre Napoléon III et le comte de Goltz en juillet 1866 ;

3° L'exclusion de M. Drouyn de Lhuys en cette même année 1866, lors des encouragements donnés par l'empereur à l'Italie de s'allier à la Prusse ;

4° Les négociations pour le traité à trois entre la France, l'Autriche et l'Italie en 1869 ;

5° La mission de M. Klaczko à Paris en juillet 1870.

I

Hors les cas extrêmes, ou bien la trop grande médiocrité du négociateur officiel, qu'on peut rarement changer en plein cours d'une affaire, à l'exception de quelques circonstances qui se présentent sous des formes anormales, on peut dire que la négociation masquée constitue une pratique dangereuse, parce qu'elle est une arme à deux tranchants.

A-t-elle manqué l'adversaire ? elle se retourne contre celui qui s'en est servi, elle lui fait des blessures qui, même guéries, entretiendront chez lui la faiblesse ; leurs cicatrices auront peine à s'effacer, et longtemps elles attireront les regards lorsqu'il se présentera dans l'arène diplomatique.

Qu'arrive-t-il en effet lorsqu'un gouvernement se résout à s'engager dans ces voies plus hasardeuses qu'aucune autre ?

Le souverain, le chef d'Etat ou le ministre des affaires étrangères s'ouvre confidentiellement, et à l'insu de ses intermédiaires qualifiés, à un personnage qui a sa confiance, — ou dont il a besoin.

Il lui communique ses vues secrètes sur les moyens d'obtenir une solution déterminée dans une question pendante ou à ouvrir.

Dieu me garde de lui reprocher d'avoir des vues secrètes dans un temps où la renommée a beaucoup plus que les cent

bouches que lui accordait l'antiquité ! Mais si le mystère est une condition souvent nécessaire au succès, n'y a-t-il pas quelque danger à initier un nouveau venu et quelque contradiction à exclure l'homme investi de la mission officielle de traiter ? Est-il logique, est-il prévoyant de le réduire au rôle des noirs dans la petite maison où don Salluste attira Ruy Blas ?

Et dans quelles conditions d'ordinaire place-t-on ce masque sur le visage du négociateur officieux ?

Le plus souvent au moment où une question est mal engagée, passablement embroussaillée, obscurément posée, alors que les instructions qui la doivent diriger ont été flottantes, médiocrement ordonnées, parce qu'à l'origine on n'apercevait qu'à travers les brumes la route à parcourir, parce qu'au lieu de suivre une politique on poursuivait une aventure heureuse.

C'est donc sous un véritable masque que part le nouvel envoyé ; ce masque, il a l'ordre de le conserver vis-à-vis de l'agent accrédité par son gouvernement dans le pays où il se rend, il doit rester ignoré de lui, tout au plus paraître à ses yeux un voyageur curieux oisif, satisfaisant à ses goûts personnels, cherchant dans le déplacement de sages distractions, ou quelquefois obéissant à des caprices élégants... Il parvient adroitement auprès du personnage désigné, s'efforce de lui plaire, d'exciter sa curiosité, de provoquer sa confiance. Il explore, il sonde les dispositions, il proteste qu'il n'agit qu'en intermédiaire désintéressé, touriste de hasard. Peu à peu, il murmure qu'il y a mieux, plus ou autre chose à faire, il laisse percer la possibilité de faire entendre des conseils, peut-être de faire parvenir un message, il insinue que par un accord dégagé des solennités, des précautions et des sous-entendus officiels, l'affaire sera définitivement orientée ou réglée, il offre ses bons offices, s'enhardit à découvrir l'objet ou les propositions dont il est chargé et, s'avançant ou piétinant tour à tour, quelquefois bien accueilli ou traité en importun, ne se lassant

jamais, il attend l'heure finale, celle où il parvient à faire pénétrer dans les canaux officiels les éléments qu'il s'est efforcé d'y introduire.

D'autres fois il échoue. Alors la négociation, si elle n'est ni rompue, ni interrompue, s'alourdit ; elle s'embarrasse dans des obstacles nouveaux, les objections s'enrichissent d'éléments imprévus. Nul moyen d'invoquer les vues échangées, les concessions entrevues, les ententes fixées au cours de ces entretiens secrets, elles restent sans traces, sans portée, et demeurent toujours à la merci du caprice.

Il ne subsiste qu'une seule démonstration acquise : celle de la timidité, de l'incertitude, de l'absence des arguments solides et de véritables moyens d'action chez le gouvernement qui s'est hasardé dans ces sentiers fertiles en mécomptes.

Le tableau est-il trop poussé au noir?

Personne ne le soutiendra s'il arrête son attention sur la posture du représentant diplomatique exclu de son rôle légitime, désormais diminué dans son autorité. Dès qu'il connaîtra la négociation masquée, il sentira que sa voix a perdu de sa force et ses démarches de leur valeur. A travers quelle gêne, quelle défiance justifiée, aussi bien envers son propre gouvernement qu'à l'égard de celui vis-à-vis duquel il représente son pays, ne devra-t-il pas soutenir son rôle, condamné à une apparence de naïveté, dans un silence dont il ne pourrait sortir qu'aux dépens des intérêts dont il a la garde et la conduite.

Le gouvernement coupable d'avoir introduit des masques dans ses négociations portera aussi la peine de sa témérité, il sera contraint le plus souvent, pour ne pas paraître se déjuger, de conserver à son poste le représentant dont il a si fâcheusement dénié les droits. Succès ou insuccès, il n'obtiendra de lui que des services incomplets ; en faussant sa position, il aura perdu sa confiance ; celle-ci ne se commande pas dans les circulaires, elle se gagne, elle se justifie, elle s'impose, elle puise sa source aussi bien que sa force dans les caractères, elle fait ses preuves dans les circonstances de chaque jour : entre le chef et ceux

qu'il a le devoir de conduire il ne faut de masques sous aucunes formes.

Si, par un coup de fortune, le succès a couronné de ses mains capricieuses la négociation souterraine, la position de l'ambassadeur officiel restera-t-elle intacte, et ne la voyons-nous pas au contraire atteinte dans son prestige nécessaire ? La méfiance réciproque dont nous venons de parler ne conservera-t-elle pas ses droits et n'exercera-t-elle pas ses ravages ?

Ne se constituera-t-elle pas en germe dans les rapports entre les gouvernements eux-mêmes, et ce germe ne sera-t-il pas destiné à produire tôt ou tard ses fruits ?

Les agents passent, dira-t-on ! — On les remplace. — Nous savons que ce sont là des opérations qui présentent des exemples assez lestes ; mais, par-dessus leur tête, c'est le respect, le prestige, l'autorité morale du gouvernement dont ils sont les représentants qui seront frappés. On ne se contentera pas de l'accuser d'avoir le goût des expédients, on le regardera comme voué par nécessité à s'en servir, on le taxera de faiblesse dans les vues, de pauvreté dans les moyens, d'ignorance des traditions, d'oubli des exemples de l'histoire, de mépris imprudent des mécanismes nécessaires, et si ces reproches se bornent aux chuchotements discrets des chancelleries, s'ils s'abstiennent de se traduire même en formes courtoises ou en nuances à peine perceptibles, leurs conséquences pèseront d'un poids également fâcheux sur les relations internationales.

Les conditions de la vie moderne conspirent à en aggraver les complications.

Alors que les agents d'informations à outrance livrent assaut aux hommes et aux affaires, dans un temps où les personnages en vue sont placés en état d'observation constante, quelle imprévoyance d'attirer l'attention par des mouvements inattendus ! Quelle menace pour le secret des affaires, d'autres parts sans cesse traqué ? Et si ce secret est pénétré, quel risque quand il sera porté dans des milieux divers !

Rapidement travesti sous forme d'information positive, exacte ou erronée, celle-ci ira impressionner l'opinion, souvent irré-

fléchie, rarement capable de sang-froid, toujours mobile et nerveuse. Avec les objections, les suppositions, les parti pris, on verra s'introduire des éléments dont le poids peut contrarier en un sens décisif les solutions souhaitables, quand on a laissé pénétrer dans la discussion, parmi les imprudents ou les ignorants, les questions spéciales qui ne sauraient être débattues qu'en chambre close.

On objectera peut-être que le cas d'un négociateur complètement masqué n'est pas fréquent et qu'on ne rencontre pas très habituellement ces sortes de dominos politiques au visage couvert de dentelles et le corps enveloppé de satins mystérieux.

Qu'on veuille bien nous accorder crédit pour quelques moments, et nous montrerons tout à l'heure, par des exemples, qu'il s'est présenté des négociateurs de cette catégorie en des occasions mémorables.

Qu'on mette en mouvement une Altesse Royale, un ministre des affaires étrangères, un diplomate de rang élevé ou un coulissier politique, le procédé reste également perfide.

C'est n'est pas une préoccupation de vaine puérilité *ad pompam et ostentationem* qui a présidé à l'organisation de ces intermédiaires combinés dans une hiérarchie constante pour l'échange des relations internationales : ces intermédiaires, cette hiérarchie ne deviennent inutiles que lorsqu'ils sont composés de rouages incapables.

On a entendu quelquefois prédire qu'un jour viendra où les progrès de la science amèneront une telle facilité de communications, qu'ils entraineront la suppression de toute représentation diplomatique.

Le comte de Beust, alors qu'il était ambassadeur d'Autriche à Paris, se plaisait à décrire ces transformations de l'avenir : il voyait son successeur à la chancellerie d'Etat à Vienne s'entretenant familièrement par le téléphone avec le chef du Foreign Office à Londres, et seul dans son cabinet, la bouche inclinée sur la plaque de métal, les mains tenant près des oreilles les compléments de l'appareil, dissertant, répliquant, insistant,

plaisantant même, pendant que le phonographe disposé à cet effet recueillait de part et d'autre l'entretien. Dès lors, plus de dépêches, — Allo partout, — plus d'archives, plus de dossiers, plus de signatures, mais une série de cylindres enregistreurs qui répèteraient fidèlement les paroles échangées lorsqu'on voudrait les réveiller pour les consulter. Nous serions assurément certains alors de ne plus rencontrer de négociateurs masqués.

La description était piquante, elle revêtait les formes les plus séduisantes dans cette bouche malignement spirituelle, capable de faire croire à la vie des chimères. Quelques-uns ont cru y voir la destinée future des formes diplomatiques, beaucoup en ont induit l'inutilité de celles que nous pratiquons aujourd'hui. Les uns découvriront encore que la science a quelquefois des apôtres trop zélés qui exagèrent ses promesses, lui accordant cette foi aveugle qu'ils déclarent enfantine lorsqu'elle s'attache au monde moral ou aux choses de Dieu. Même si nous n'en avions pas d'autres raisons, il nous paraîtrait préférable de pécher par orgueil et de regarder la science comme un instrument aux mains de l'homme, et non pas l'homme comme un des objets relevant exclusivement du domaine de la science.

A ceux qui ont assez légèrement taxé de puérilité les formes convenues des relations internationales, on doit demander s'ils ne comptent pas cependant pour quelque chose les influences, les liens inévitables d'un commerce fréquent ? Tiennent-ils pour des facteurs négligeables la considération acquise, le caractère, l'habileté, l'autorité des services, la connaissance de l'Europe et des hommes appelés à manier ses destinées, les amitiés, l'expérience, cet art de plaire que Voltaire plaçait au premier rang des dons nécessaires à un ambassadeur ? Ignorent-ils l'importance des petits incidents, perceptibles seulement aux yeux exercés, la nécessité de les surprendre sur place, la faculté d'en saisir la portée, tout ce qui constitue en un mot l'action personnelle ?

Sans doute, les conditions des informations ont changé. Celles-ci ne trouvent plus leurs sources limitées dans les salons, dans les milieux officiels, elles ne voyagent plus exclusivement dans

les grandes enveloppes scellées de cire rouge, on les puise ailleurs, voilà tout, et le secret est encore d'avoir l'oreille assez fine, les sens assez délié pour les surprendre, ou la main assez prompte pour les envoyer, sans se laisser devancer. L'agent diplomatique n'est plus l'agent d'information qu'il était autrefois, il doit être aujourd'hui l'agent toujours informé, et quels que soient la rapidité du télégraphe, les facilités du téléphone, tous ces sillonnements éblouissants de l'électricité, une partie seule du rôle a été modifiée, son ensemble reste intact dans une action personnelle plus étendue, plus variée par ses moyens, plus savante par ses calculs, mais immuable dans son principe et dans son but.

La navigation à vapeur n'a pas fait qu'on a cessé de naviguer, l'établissement des chemins de fer n'a pas fait que la poste aux chevaux étant supprimée on ne s'est plus transporté, mais on a navigué, on s'est transporté autrement, le navire, le véhicule ont subsisté ; de même, dans l'ordre diplomatique, l'instrument essentiel survit aux transformations, et celui-ci réside dans l'action personnelle de l'homme chargé de représenter son pays et de traiter en son nom. Et si son action personnelle est nécessaire, comment pourra-t-elle donner des fruits lorsque des négociations masquées viendront à se produire à côté de lui et qu'il cessera d'être en pleine possession de la confiance sans réserve de son gouvernement ?

Au demeurant, il est facile d'invoquer un exemple dont la signification paraîtra décisive.

Lorsque les grandes compagnies industrielles ont une affaire à traiter, elles ne se contentent pas, pour les résoudre, des échanges de rapports, de dépêches télégraphiques ou de communications téléphoniques, elles choisissent une personne accréditée à cet effet pour négocier et pour résoudre. Les plus importantes d'entre elles ont, dans quelques centres où leurs intérêts sont journaliers, des représentants permanents chargés de les surveiller, de les défendre, d'employer leur influence en leur faveur, de prévenir ce qui leur pourrait être contraire, d'entretenir et de

développer les relations utiles, de conserver les positions acquises, d'ouvrir des voies nouvelles. Dès que leur extension a acquis un degré suffisant, leur premier souci est d'assurer ce contact constant et de constituer ces fondés de pouvoir, dont l'intelligence, la compétence et l'activité comptent parmi les éléments essentiels de leur progrès et de leur prospérité.

Et ce mode de procéder, reconnu comme un instrument indispensable pour les intérêts des grandes associations commerciales ou industrielles, deviendrait une vaine superfétation lorsqu'il s'agit des intérêts immenses, complexes, sans limites, d'une nation ?

Le temps n'est pas près de naître où cette opinion prévaudra, et nous ne voyons pas le ministre des Affaires étrangères servi par les seuls agents de son collègue des Télégraphes.

L'histoire ne nous apprend-elle pas, d'ailleurs, que loin d'être demeurée comme une pratique surannée d'ancienne routine, la représentation diplomatique ou consulaire s'est, au contraire, établie et développée à mesure des progrès de la civilisation, des besoins des peuples, de la multiplicité des questions, de la variété des intérêts, de la puissance des moyens ? Dès que le nombre et l'importance des affaires à traiter ont grandi, à mesure que la fièvre de la vie s'est élevée, on a senti davantage que les difficultés des solutions resteraient inabordables si on laissait les chefs d'État ou les ministres face à face, si on n'adoptait pas la méthode de débattre toute chose par la voie d'intermédiaires spécialement autorisés : de là cette hiérarchie, ces échanges, ces études en commun, cette lenteur, tout cet appareil spécial, en apparence compliqué, cette organisation nécessaire, à laquelle ne doivent appartenir que ceux qui sont en état de la bien servir.

II

Cette organisation, les gouvernements qui ont bien compris tout le parti qu'ils en peuvent et qu'ils en doivent tirer, l'ont assez respectée pour ne pas recourir aux moyens des négociations masquées.

Sous Louis XIV, le Roi qui avait dit : — « l'Etat, c'est moi! — n'a jamais cessé, à travers tant de négociations avec tous les souverains et tous les Etats de l'Europe, de se servir de ses intermédiaires officiels : les Lyonne, les Torcy. Il n'a cru ni conforme au bien du service, ni d'accord avec sa dignité que la parole de la France pût paraître portée par d'autres que ceux qu'il avait investis de ce droit. Et cependant, quels prodigieux exemples de haute et de mauvaise fortune ! A une âme moins fortement trempée, en combien de circonstances l'heure aurait parue assez désespérée ou assez favorable pour emprunter tous les moyens, même les plus petits, pour faire agir des négociateurs masqués, capables peut-être de tenter, d'apaiser, d'ajourner, d'entraîner, suivant les nécessités du moment. Jamais il ne voulut d'Eminences grises dans les affaires de la France.

C'est Lyonne qui prépare, dès 1658, à Madrid, le traité des Pyrénées, signé l'année suivante, après quatre mois de conférences entre Mazarin et don Louis de Haro.

Lors de la paix d'Aix-la-Chapelle, « tout se traitait à Saint-« Germain, dit Voltaire, par le ministère de Van Beuning, « ambassadeur de Hollande. Ce qui avait été accordé en secret « par lui, était envoyé à Aix-la-Chapelle pour être signé et appa-« reil par les ministres assemblés en congrès...... Un nonce fut « envoyé à ce congrès pour être un fantôme d'arbitre entre des « fantômes de plénipotentiaires. »

A Nimègue, à Ryswick, à travers les efforts qui déterminèrent le testament de Charles II, à Utrecht, nulle part nous ne voyons les négociations précédées ou accompagnées du bourdonnement des envoyés secrets, travaillant à l'insu des ambassadeurs.

Plus tard, lorsque Louis XV correspondait directement avec ses agents à l'étranger, à l'insu de son Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, celui-ci n'aurait pas eu seulement le droit de se plaindre d'une innovation si peu conforme aux droits de sa charge, il aurait pu surtout déplorer les conséquences de cette infidélité du souverain aux règles établies. Il lui aurait été aisé de démontrer que la politique française, loin d'y trouver profit,

perdait une part de sa puissance, qu'en affectant cette forme directe et inusitée, elle se plaçait à découvert, que par l'intervention constante de la personne royale, elle livrait en quelque sorte ses réserves, qu'elle s'engageait sans cesse à fond sur un terrain où l'art et l'expérience avertissent qu'il faut demeurer prudent, réservé et, lors même que les circonstances veulent un langage formel, rester maître d'une ligne de retraite toujours libre sur des positions faciles à défendre.

Sous les gouvernements successifs que la Révolution donna à la France, nous ne connaissons pas d'exemples de négociations masquées, peut-être les relations en Europe manquaient-elles pour tenter l'aventure? — Au Premier Consul, à l'Empereur Napoléon Ier, jamais la pensée ne vint de traiter par les voies mystérieuses; il conduisit, au contraire, toutes ses négociations par les intermédiaires officiels, dans la forme hiérarchique, et il n'eut d'autre collaborateur que son armée.

Le gouvernement de la Restauration resta, lui aussi, fidèle à ces saines traditions, et le roi Louis-Philippe n'y dérogea que sous la pression de M. Thiers.

Comme premier exemple de négociation masquée, nous citerons la mission que M. Thiers confia au comte de Boislecomte à Madrid, en août 1836, à l'insu du comte de Rayneval, alors ambassadeur auprès de la Cour d'Espagne M. Thiers remit à son envoyé des instructions secrètes, il le chargea de toute une série de conseils pour le gouvernement libéral de la Reine : organisation et mesures militaires, administration intérieure, façon de pratiquer la constitution, personnages à voir pour les entraîner dans une conduite conforme à un plan général, enfin une consultation en règle sur toutes les questions où M. Thiers voulait pousser le gouvernement espagnol dans une voie déterminée.

La mission du comte de Boislecomte dura du 9 août au 15 octobre 1836. Elle se développa à l'insu et en dehors du comte de Rayneval, qui se montra vivement froissé lorsqu'il connut le procédé dont son gouvernement avait usé à son égard.

M. Thiers commençait déjà à s'exercer dans un art dont il

reprocha plus tard, avec tant de vivacité, à Napoléon III le penchant. Ce que nous aimons le moins chez les autres, c'est le reflet de nos propres défauts.

De tout temps, en effet, le Prince Louis-Napoléon, soit comme président de la République, soit comme Empereur, eut un goût particulier pour les négociations masquées et les missions secrètes en dehors de la voie officielle. Il n'avait pas, pour la méthode des affaires et la préservation de leur secret, ce souci rigoureux dont Frédéric II s'inspira lorsqu'il imposa aux princes de la maison royale de Prusse la règle, observée longtemps encore après lui, d'une interdiction absolue de tout rapport avec les membres du corps diplomatique accrédité à Berlin. En 1849, il débuta par l'envoi à Berlin de M. de Persigny. Sous forme de voyage, sans mandat ni caractère officiel, le prince l'avait chargé de nouer des relations, de se livrer à des fréquentations, de préconiser la restauration prochaine de l'Empire, de faire entendre un langage agréable, de provoquer des sympathies.

Arese, Vimercati, étaient plus tard les confidents de sa pensée intime et les instruments actifs de sa politique extérieure, lorsque l'Italie devint le champ de son jeu favori.

Mais nous laisserons de côté cette période et nous passerons au second exemple de négociation masquée que nous voulons citer : la négociation directe du comte de Goltz auprès de Napoléon III en juillet 1866.

En nous y arrêtant, nous avons le droit de dire que nous nous maintenons sur le terrain de l'histoire, sans empiéter sur celui de la politique.

N'est-ce pas, d'ailleurs, l'avis des hommes les plus compétents et ne nous ont-ils pas expressément frayé la voie par leurs écrits et leurs manifestations ?

III

Le 28 février 1866, un conseil fut tenu à Berlin auquel assistèrent le général de Manteuffel et le comte de Goltz. Dans cette réunion M. de Bismarck gagna l'assentiment du roi et

du conseil à sa politique. A dater de ce jour, il se traça un chemin, étape par étape, pour aboutir à la révolution fédérale en la reliant à la question des duchés. Sa résolution était si fermement arrêtée qu'elle perçait ostensiblement dans sa froideur absolue vis-à-vis du comte Karolyi, ministre d'Autriche, que tous les ministres prussiens s'empressèrent de mettre en quarantaine. M. de Bismarck noua en même temps les négociations qui conduisirent bientôt à l'alliance italienne.

Sans revenir à un historique connu, nous relaterons quelques faits inédits.

Le 16 mars, le comte Mensdorff, jugeant que le conflit avec la Prusse devenait inévitable et que le cabinet de Berlin se fermait volontairement toute retraite, chargea le comte Karolyi d'interpeller directement M. de Bismarck « s'il veut, oui ou non, observer la convention de Gastein ».

Le ministre prussien répond qu'il ne veut pas dénoncer la convention de Gastein : « Au surplus, ajoute-t-il, ces affirmations « ne servent à rien et ne signifient pas grand'chose. Nous serions « à la veille d'une guerre que je pourrais, comme aujourd'hui, « vous déclarer que le maintien de la convention de Gastein « sera scrupuleusement observé. »

Et quinze jours plus tard, nouvelle manœuvre ; dans deux entretiens successifs avec le comte Karolyi, M. de Bismarck se dit certain de convertir la neutralité de la France en alliance au moyen d'avantages territoriaux. Il tient le même langage à quelques ministres allemands, en y mêlant le nom de l'empereur Napoléon. Il répand le bruit que l'Autriche a pris l'initiative d'armements et de préparatifs de guerre, il présente le fait comme tellement certain que, le 6 avril, le général de Richter, aide de camp de l'empereur de Russie, apporte à l'empereur François-Joseph une lettre autographe, écrite à l'instigation de la Cour de Berlin, pour attirer son attention sur les graves conséquences d'une guerre entre les deux grandes puissances allemandes.

Le 6 avril, M. de Bismarck charge le baron de Werther de déclarer au comte Mensdorff que « le Cabinet de Berlin repousse

toute idée d'agression » et il explique par les préparatifs de guerre dont il accuse l'Autriche les mesures qu'il se dit obligé de prendre pour la sécurité de son territoire.

L'allégation des armements autrichiens ne reposait à cette date sur aucun fondement. Si l'Autriche avait opéré quelques mouvements de troupes sur la frontière italienne, elle s'était abstenue sur sa frontière septentrionale, et la vérité est si certaine à cet égard, qu'au 8 avril voici le relevé officiel des forces autrichiennes sur cette frontière.

En Bohême : 3 régiments à 7 bataillons ;
10 bataillons de chasseurs ;
3 régiments 1/2 de cavalerie ;
2 régiments d'artillerie, l'un à Josephstadt, l'autre à Prague, leur emplacement normal.

En Moravie : 6 régiments de cavalerie.

En Silésie : 1 bataillon de chasseurs et un dépôt.

Pendant ce temps, la Prusse concentre ses troupes en Silésie, ses espions parcourent la Bohême et on arrête le 8 avril à Prague un officier prussien, le comte Georges de Waldersee, qui, sous de faux noms et muni de trois passeports différents, avait levé les plans des forteresses de Bohême et des passages de la frontière. Le gouvernement autrichien se contenta de faire reconduire à la frontière le comte Georges de Waldersee, après l'avoir fait dépouiller de ses notes et de ses plans, sans soulever de ce chef aucun incident.

Le 8 avril était conclue l'alliance italo-prussienne, et le plan de la prochaine campagne concerté et fixé à la légation de Prusse à Florence, sans intervention des généraux prussiens suivant l'affirmation émise plus tard par La Marmora.

Jusqu'à la fin d'avril on ignore à Vienne ce grave événement. Le comte Mensdorff demande le désarmement à la Prusse, qui met pour condition de son adhésion le désarmement simultané au nord et au sud de l'Empire.

A ce moment, nous rencontrons un exemple formel de négociation masquée, car l'alliance italo-prussienne fut conclue sur

les encouragements donnés par l'Empereur à l'Italie, en dehors et à l'insu de M. Drouyn de Lhuys, à ce moment ministre des affaires étrangères.

Dans une lettre adressée à un ancien ministre, M. Drouyn de Lhuys a déclaré « qu'il a toujours ignoré ces encouragements, que l'affaire a été faite en dehors de lui et à son insu par le Prince Napoléon, MM. Rouher et de la Valette », auxquels cette manœuvre secrète donnera naturellement plus tard prise sur l'Empereur pour changer les résolutions arrêtées le 5 juillet suivant.

Partout, sauf à Berlin, l'hésitation, l'incertitude. M. de Bismarck poursuit son plan sans se laisser déconcerter, résolu à soulever le conflit par les voies qu'il s'est fixées. A Vienne, le désarroi est dans les Conseils du gouvernement, nulle idée arrêtée, nul plan politique décidé, mais de constantes tentatives pour chercher tantôt par un moyen, tantôt par un autre, de conjurer l'orage menaçant. Le comte Mensdorff accepte l'idée d'un congrès, il déclare le 7 mai que l'Autriche n'hésiterait plus aujourd'hui à proposer elle-même la cession de la Vénétie. A Florence, où le Cabinet s'est lié par des engagements formels envers la Prusse sur les encouragements de l'Empereur Napoléon, on n'est pas sans inquiétudes sur le degré de confiance qu'il est permis de placer dans les promesses du Cabinet de Berlin, dans le succès de sa politique et de ses armes. Les doutes les plus précis à cet égard sont exposés par M. Visconti Venosta à son retour de Vienne à la fin d'avril.

A Paris, l'Empereur persiste dans une politique ondoyante, nulle part il ne tient un langage net, il semble ignorer sa puissance en Europe, l'autorité de sa parole, la crainte qu'il inspire, ou peut-être les croit-il encore telles que, les événements déchaînés, il sera temps d'en faire usage. Au lieu d'imposer un prix à sa neutralité vis-à-vis de la Prusse, comme il va le faire vis-à-vis de l'Autriche, il s'abstient, alors qu'à tout instant M. de Bismarck s'attend à être obligé de traiter sur ce point. Les intérêts de la France défendaient de laisser porter atteinte à la constitution du corps germanique, ils commandaient de barrer la

route aux ambitions prussiennes, de soutenir contre elles l'Autriche, et c'est contre cette seule puissance que Napoléon prend des précautions.

Le 12 juin est signée à Vienne la convention secrète par laquelle, pour prix de la neutralité française, l'Autriche s'engage, victorieuse ou vaincue, à remettre la Vénétie à la France et à ne rien changer dans la péninsule au *statu quo ante bellum*, si le sort des armes la favorise. La convention est ignorée à Florence et à Berlin, et le comte Mensdorff recommande avec instance à Paris le secret, il rappelle qu'il est très important pour l'armée d'Italie qu'elle ignore qu'en fin de compte les sacrifices qu'elle va subir et le sang qu'elle va verser doivent aboutir à la cession du territoire qu'elle doit défendre, et le Cabinet des Tuileries répond qu'il est d'autant plus assuré de sa discrétion que toute imprudence à cet égard aurait pour résultat de fausser sa situation et son attitude vis-à-vis de la Prusse.

Le jeu osé qu'il a tenté réussit au ministre prussien, la victoire le couronne à Sadowa ; mais à ce moment il peut encore tout perdre. Il l'avoue lui-même plus tard dans son discours du 16 janvier 1874 au Reichstag :

« Un petit appoint peu considérable de troupes françaises,
« dit-il, eût suffi pour faire une armée très respectable, en s'unis-
« sant aux corps nombreux de l'Allemagne du Sud. Une telle
« armée nous eût mis de prime abord dans la nécessité de couvrir
« Berlin et d'abandonner tous nos succès en Autriche. »

IV

Ce jour-là le chancelier disait vrai.

Le 5 juillet 1866, en effet, — au surlendemain de la bataille de Sadowa, — M. Drouyn de Lhuys se rendit avant le conseil auprès de l'Empereur pour lui exposer la nécessité d'une convocation immédiate des Chambres, afin d'obtenir les crédits nécessaires pour la mobilisation d'une armée sur le Rhin et une intervention en faveur de l'Autriche vaincue. L'Empereur dé-

clara partager cette opinion et, quelques instants plus tard, le conseil délibéra sur ces deux questions.

Les résolutions proposées par le ministre des Affaires étrangères, et nettement soutenues par le maréchal Randon, ministre de la Guerre, furent adoptées. On décida que le décret de convocation des Chambres paraîtrait au *Moniteur* le lendemain 6 juillet. Le ministre de la guerre s'était engagé à mettre en marche immédiatement 80.000 hommes et à mobiliser en un mois 450.000 hommes.

Dans la soirée le maréchal porte à l'Empereur le décret de mobilisation. Napoléon III fut sur le point de signer, puis il se ravisa, dit au maréchal qu'il désirait réfléchir encore et lui prescrivit de revenir le lendemain de très bonne heure.

Dans la même soirée du 5, le prince Napoléon, MM. Rouher et de la Valette vinrent arracher à l'Empereur l'abandon et la révocation des mesures décidées le matin. Par quels arguments avaient-ils transformé ses résolutions?

Ils lui avaient déclaré qu'une telle conduite était enfantine, que la seule habileté était de se ménager la Prusse par des concessions, qu'il n'y avait pas de voie plus assurée pour en obtenir soi-même, que donner du secours à l'Autriche vaincue constituait un renversement de la politique extérieure de la France, une négation du système de relèvement des nationalités tant de fois proclamé par l'Empereur lui-même, une renonciation à la destruction des traités de 1815, dont Napoléon III avait sans cesse affirmé la volonté de poursuivre l'anéantissement, un démenti flagrant aux conseils et aux encouragements donnés à l'Italie de s'allier à la Prusse, et qu'au surplus les profits de la victoire ne sauraient dégénérer en menaces pour la France.

Cette argumentation fondée sur les fatales conduites du passé n'avait pas eu de peine à triompher sur un esprit déjà acquis aux théories qu'elle invoquait, et à cette heure même devenu timide à la contradiction, à la lutte, en raison d'un état maladif aigu, facile à persuader par ceux dont le dévouement lui inspirait une confiance sans réserve.

Nous nous contenterons assurément d'une appréciation modeste en nous bornant à dire, suivant le mot de M. de Talleyrand, que ces conseillers funestes ont manqué d'avenir dans l'esprit.

Le lendemain 6 juillet, le *Moniteur* était muet, les ministres accouraient isolément aux Tuileries et, l'un après l'autre, ils apprenaient de l'Empereur quels motifs et quels conseils avaient renversé ses déterminations.

M. Drouyn de Lhuys remit à l'Empereur sur-le-champ sa démission ; sur les instances du souverain, il consentit à conserver son portefeuille jusqu'à la désignation de son successeur.

« C'est nous, s'écriait douloureusement le maréchal Randon, qui avons été battus à Sadowa ! »

Le 11 juillet M. Drouyn de Lhuys faisait une nouvelle tentative, il remettait à l'Empereur un mémoire où il établissait que l'exécution des réformes fédérales avait pour conséquence forcée l'absorption de l'Allemagne entière par la Prusse. Le ministre plaçait sous ses yeux les dépêches diplomatiques de ses agents en Allemagne — et notamment à Vienne, — qui pressaient l'Empereur d'ordonner une démonstration militaire sur le Rhin ; celles-ci représentaient l'épuisement momentané de la Prusse, elles démontraient que du Rhin à Berlin il n'y avait pas 15.000 hommes à rencontrer. Le ministre des Affaires étrangères prouvait nettement que du jour au lendemain l'Empereur deviendrait ainsi maître absolu de la situation.

Mais le prince Napoléon, MM. Rouher et de la Valette avaient pesé irrémédiablement sur la volonté de Napoléon III.

Et ce ne fut pas la dernière chance arrachée à la fortune de la France en ces jours néfastes à ses destinées !

Le 19 juillet, le comte de Goltz venait entretenir M. Drouyn de Lhuys des demandes qu'il était chargé de formuler. Il les présentait comme une satisfaction nécessaire à donner à l'opinion publique ; il invoquait le concours personnel de l'Empereur pour faciliter à son souverain l'annexion d'un territoire équivalant à six ou sept cent mille habitants, — non pas 300.000 comme

on l'a dit,— afin de réunir les parties séparées de l'État prussien. Il ne s'agissait que de donner une solution à la question connue sous le nom de contiguïté des territoires et de corriger cette configuration géographique qui donnait à la Prusse, suivant l'expression d'un de ses diplomates, « la forme d'un pantalon déchiré ».

La démarche de l'ambassadeur se reliait en réalité à des pourparlers précédents, traités dans la correspondance diplomatique. Ce point spécial s'y trouvait déterminé, mais de telle façon que l'obscurité demeurait sur la question de savoir s'il y avait eu à l'origine demande précise formulée par la Prusse ou proposition éventuelle indiquée par la France.

M. Drouyn de Lhuys objecta que l'adhésion de la France ne serait qu'au prix du consentement des puissances et que d'ailleurs toute annexion sur la rive droite du Rhin en provoquerait immédiatement une autre sur la rive gauche.

L'entretien se rompit sur cette déclaration, le ministre ajoutant qu'il ne restait plus qu'à rendre compte des communications de l'ambassadeur à l'Empereur.

Dans la soirée du même jour, le comte de Goltz, prenant les devants, se rendait à Saint-Cloud, et au cours de la réception il demandait à Napoléon III une audience pour le lendemain. Le 20 juillet il revenait à Saint-Cloud, fort de l'échec subi par les résolutions du 5 juillet et des conseils donnés à la même date par le prince Napoléon, MM. Rouher et de la Valette. Quand il quitta l'Empereur, il emportait sa promesse non seulement de reconnaître le principe de la contiguïté des territoires, mais encore d'appuyer l'annexion du Hanovre, de la Hesse Electorale, du Nassau et de Francfort, au total 4.300.000 âmes.

L'Empereur, prenant l'ombre pour la proie, se réservait de poursuivre par des négociations ultérieures les compensations équitables pour la France. A cette redoutable minute les événements de 1870 étaient irrévocablement engendrés !

Une lettre du comte de Goltz à l'Empereur, en date du 26 juillet, constate que M. de Bismarck avait reçu le 23 juillet la

nouvelle de l'adhésion française aux annexions, le roi de Prusse en avait eu communication dès le 22. Et c'est ainsi qu'il arriva que le 26 juillet, lorsque les préliminaires de paix furent signés à Nikolsbourg, ils se trouvaient déjà précédés de propositions françaises dépassant les demandes prussiennes.

Le lendemain 27, Napoléon III partait pour Vichy, il en revenait le 6 août, sa cure ayant échoué. Le même jour, M. Rouher écrivait à M. Conti, chef du cabinet de l'Empereur, que le comte de Goltz, pour répondre au désir de M. de Bismarck, demandait la reconnaissance immédiate des annexions acceptées par la France jusqu'à concurrence de 4.000.000 d'habitants.

C'était donc M. Rouher qui servait d'intermédiaire au comte de Goltz auprès de l'Empereur, depuis le jour où l'ambassadeur de Prusse avait reconnu l'échec de M. Drouyn de Lhuys et l'appui donné par M. Rouher aux prétentions prussiennes.

Dans ces graves conjonctures, l'Empereur s'était par conséquent privé de l'assistance du ministre des Affaires étrangères, il avait à la lettre annihilé celui-ci, il avait réservé à d'autres le droit de parler, de traiter, d'accorder.

Quel plus funeste exemple d'une négociation conduite et résolue dans sa phase la plus décisive en dehors des intermédiaires officiels et nécessaires ! Quelle plus aveugle exclusion de l'homme investi de la mission permanente de traiter au nom du souverain !

Et aussi quel démenti à M. de Bismarck, lorsqu'il écrivait le 9 juillet, du quartier général de Hohenmauth, à la comtesse de Bismarck :

« Nous aurons une paix qui en vaudra la peine à la condition « de ne pas exagérer nos demandes, de ne pas croire que nous « avons conquis le monde, que nous sommes seuls en Europe et « que nous n'avons pas à compter avec nos voisins. »

Quelle réponse inattendue à cette parole du baron de Schlinitz, lorsqu'il disait à la même époque : « Il faut être extrêmement modestes dans nos prétentions. »

Nous savons quel caractère revêtirent ces prétentions, les questions qu'elles mirent en relief et la lutte qu'elles ouvrirent.

V.

Dans cette éventualité le Comte de Beust prépara dès le courant de l'année 1869 un projet d'alliance offensive et défensive entre l'Autriche, la France et l'Italie.

Nous trouvons ici un quatrième exemple de négociation masquée, puisque le chancelier autrichien chargea le Prince de Metternich de traiter directement avec Napoléon III et que, sous prétexte d'en dérober le secret à la Prusse, l'Empereur n'en informa même pas son ambassadeur à Vienne. Il se privait ainsi de tous les avantages d'une représentation efficace.

A l'origine la négociation n'était connue que de trois hommes politiques : le Comte de Beust, le Prince de Metternich et le Marquis de la Valette. Successivement on avait initié un agent pour le Roi d'Italie, M. Rouher, le Prince de la Tour d'Auvergne et M. Daru. Le mystère fut révélé ensuite à quelques autres personnages et, en dernier lieu, au genéral Lebrun, envoyé à Vienne au commencement de juin 1870, pour concerter le plan d'une action militaire commune. On nous fait connaître aujourd'hui quelques-uns des entretiens du général avec l'archiduc Albert et les résolutions stratégiques arrêtées entre eux.

Mais les vues particulières de l'Italie mirent obstacle à la conclusion du traité.

Celui-ci établissait dans un texte formel une alliance offensive et défensive entre la France, l'Autriche et l'Italie contre la Prusse ; il déterminait la part, le mode d'action de chacune des parties contractantes et leurs engagements réciproques dans les éventualités prévues. Comme condition *sine qua non* de son adhésion, le Roi Victor-Emmanuel avait formellement demandé l'évacuation du territoire pontifical par les troupes françaises, déclarant qu'à défaut de ce retrait, il lui était impossible d'entrer en coopération active avec les autres Puissances. L'Empereur Napoléon s'étant refusé à cette condition, le traité n'avait été ni signé, ni ratifié, mais il avait été convenu que les négociations seraient considérées comme suspendues.

et non rompues, et qu'elles pourraient être reprises au premier moment opportun. Afin de consacrer cet état de choses, il avait été stipulé que les trois souverains échangeraient des lettres autographes, ce qui eut lieu à la fin de l'année 1869. Les lettres de l'Empereur François-Joseph et de l'Empereur Napoléon contenaient un échange de promesses réciproques de bonne entente et d'amitié. Ils s'engageaient formellement à ne pas contracter d'alliance avec un tiers, sans s'être préalablement mis d'accord.

A la différence de la lettre de l'Empereur d'Autriche, celle-ci écrite avec l'assentiment de son chancelier, ministre des Affaires Etrangères, la lettre du Roi d'Italie révélait des précautions de style qui prouvaient une rédaction arrêtée en conseil, mais il n'y était nulle part fait mention des ministres, qui restèrent d'ailleurs étrangers à sa transmission Elle affectait ainsi la forme d'un document privé, qui n'engageait pas le gouvernement italien. Le Roi exprimait le regret de ne pouvoir pas se départir de la condition de l'évacuation du territoire pontifical et l'espoir que, ce dernier obstacle bientôt écarté, il pourrait donner suite à la conclusion d'un traité qui répondait à tous ses sentiments. « Quoi qu'il « arrivât, ajoutait le Roi en terminant, l'Empereur n'aurait jamais « d'ami plus dévoué et plus fidèle. »

Quelques semaines plus tard, en juillet 1870, lorsqu'éclatèrent les événements d'où jaillit la guerre entre la France et la Prusse, le comte de Beust déclara au Prince de la Tour d'Auvergne, notre ambassadeur à Vienne, que l'Autriche n'était pas prête pour l'action et qu'elle ne pouvait entrer en campagne qu'au mois de septembre. Il se plaignait amèrement que les convenances de l'Autriche n'eussent pas été consultées, il conseillait de traîner les négociations en longueur, de laisser le Prince de Hohenzollern s'embarquer sur un navire prussien ou espagnol pour se rendre en Espagne, d'attaquer ensuite en mer le bâtiment et de le faire prisonnier. « Ce n'est pas ma faute, écrivait-il, si, l'année der- « nière, le traité n'a pas été signé, ni ratifié ».

Le chancelier autrichien avait toujours affirmé, au cours des

négociations secrètes de 1869, que le concours de l'Autriche ne serait acquis à la France dans un conflit avec la Prusse, qu'à la condition que ce conflit ne naîtrait pas d'une question allemande.

Il ne se croyait pas en droit d'invoquer cette exception, puisque, le 20 juillet, il écrivait au Prince de Metternich à Paris :

« Veuillez répéter à Sa Majesté et à ses ministres que, fidèles à « nos engagements, tels qu'ils ont été consignés dans les lettres « échangées l'année dernière entre les trois souverains, nous con- « sidérons la cause de la France comme la nôtre et que nous con- « tribuerons au succès de ses armes dans la limite du possible. »

Il ajoutait :

« Nous croyons savoir que la Russie persiste dans son alliance « avec la Prusse, au point que, dans certaines éventualités, l'in- « tervention des armées moscovites doit être envisagée, non pas « comme probable, mais comme certaine. »

Et plus loin :

« Nous admettons cette préoccupation avec toute la franchise « qu'on se doit entre bons alliés......... Or, nous croyons savoir « que notre entrée en campagne amènerait sur-le-champ celle « de la Russie, qui nous menace non seulement sur la Galicie, « mais sur le Pruth et le Bas Danube. »

La lettre du comte de Beust explique nettement l'abstention militaire de l'Autriche. Elle fait une allusion positive à l'avertissement formel donné par Alexandre II, au comte Chotek, ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg, pour lui faire connaître que toute démonstration militaire contre la Prusse serait immédiatement suivie d'une déclaration de guerre par la Russie à l'Autriche. Le comte de Beust avoue d'ailleurs dans ses mémoires que l'Empereur Alexandre II et le Prince Gortchakoff se plaignirent à maintes reprises au comte Chotek, — précisément vers cette même date du 20 juillet 1870, — des armements de l'Autriche.

Il n'y a là rien pour nous surprendre, et nous devons reconnaître qu'il y avait nécessité pour la politique active et prévoyante de M. de Bismarck de ne pas s'engager dans une guerre avec la

France, sans s'être assuré des neutralités qui devaient priver son adversaire de toute coopération. Le prix de la neutralité russe était le concours de la Prusse pour la dénonciation du traité de Paris.

Les hostilités ouvertes, le chancelier autrichien croyait avec tant de fermeté au succès des armes françaises, qu'il engagea à Paris une négociation pour ouvrir les chances aux profits de la victoire en faveur de la monarchie austro-hongroise.

VI

A cet effet, il envoya à Paris, à la fin du juillet, M. Klaczko, un des fonctionnaires élevés du ministère des Affaires étrangères.

M. Klaczko fut présenté à l'Impératrice-régente par le Prince de Metternich et reçu par elle en audience, le 31 juillet, à Saint-Cloud.

Il insista d'abord sur le caractère non politique, non diplomatique de son voyage à Paris. Son but et sa pensée étaient, disait-il, entièrement personnels, et il était de son devoir de déclarer que le comte de Beust était entièrement étranger à sa démarche.

« Au surplus, ajoutait-il textuellement, je n'apporte ni un
« projet, ni une proposition, mais un rêve.

« L'état actuel de la monarchie austro-hongroise est une
« fiction plutôt qu'une réalité. Le dualisme n'est qu'une transition
« vers un état de choses plus stable et plus viable, il doit céder
« la place aux transformations successives qui conduiront à une
« organisation où les différents peuples occuperont une place
« proportionnelle, sinon identique dans l'Empire.

« La guerre qui commence sera nécessairement suivie d'un
« remaniement territorial, et aucune occasion ne saurait être
« plus propice à l'établissement de l'Empire d'Autriche sur une
« base vraie, solide et durable.

« Sa forme actuelle est évidemment celle d'une confédération
« d'Etats, jouissant chacun des coutumes qui lui sont propres,
« soudés par des liens d'autant plus fermes, plus indissolubles,

« qu'ils offriraient aux pays qu'ils unissent des avantages inappré-
« ciables, sans leur imposer le sacrifice de leur nationalité.

« Et comme si la Providence avait voulu préparer les voies « de cette grande œuvre, il se trouve que la famille impériale « d'Autriche est constituée de manière à en rendre l'accomplis- « sement facile.

« Supposons en effet, — on peut tout supposer dans un rêve, « — qu'un archiduc soit vice-roi de Hongrie, un autre à Munich, « un troisième à Lemberg, vice-roi de Gallicie.

« Supposons que le Palatinat et les provinces qui l'entourent « aillent à la France ou deviennent ce que la France voudra.

« Supposons que le grand-duché de Posen retourne à la Prusse « et que, de part et d'autre, il s'établisse un accord sérieux « et complet sur la question polonaise entre Vienne et Saint- « Pétersbourg.

« Ne voyez-vous pas les conséquences immédiates de ces « combinaisons ?

« La première sera de mettre un terme à la méfiance récipro- « que qu'entretient l'état actuel des provinces polonaises entre « la Russie et l'Autriche.

« Ces deux puissances, de rivales, deviennent alliées, et s'en- « gagent dans le grand mouvement de réformes que la France « va inaugurer.

« Elles deviennent toutes deux les alliées de la France. — « Que pourrait la Prusse devant la France, la Russie, l'Autriche « et l'Italie ?

« L'Empire d'Autriche, désormais ferme sur sa base, revenu « à la vérité de son organisation normale, suffisamment agrandi « pour oublier ses anciens revers et en effacer les traces, l'Em- « pire d'Autriche devient pour la France un allié constant, et « pour l'Europe une garantie de paix.

« Si tout cela est un rêve, conclut M. Klazcko, il faut avouer « que c'est un beau rêve, si beau, Madame, que l'ayant eu à « Vienne, je suis parti pour venir en faire le récit à Votre Majesté « avant que le souvenir ne s'en éloigne.

« Comme vous le voyez, toute l'idée repose sur le consente-
« ment et la coopération de l'Empereur de Russie. C'est là le
« point important et, en même temps, le point difficile.

« Qui pourrait ouvrir à ses yeux ces horizons nouveaux ? Qui
« pourrait lui faire comprendre les avantages sérieux que la
« Russie recueillerait d'une annexion faite dans ces conditions
« et dans cet esprit ? Personne à Vienne, ou plutôt personne
« de Vienne. — C'est à Paris qu'il faut rêver ainsi. »

Sans nous arrêter à discuter le plan de remaniement général, inspiré par le comte de Beust et présenté par M. Klaczko, on remarquera que l'organe officieux du chancelier autrichien ne paraissait mettre en doute ni la victoire de la France, ni les profits territoriaux dont elle pourrait disposer pour elle-même ou ses alliés ; en un mot, il disait nettement : — Quand vous serez vainqueurs, que nous donnerez-vous ? —

On ne tient évidemment pas un pareil langage à une puissance à laquelle on n'a pas consenti soi-même des engagements sérieux. M. Klaczko avait d'ailleurs raison de dire que le point difficile était à Saint-Pétersbourg.

L'Impératrice envisagea comme lui la situation. D'accord avec le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères, — auquel M. Klaczko avait fait les mêmes ouvertures, — la Régente décida qu'on ferait une tentative à Saint-Pétersbourg ; elle désigna pour cette mission le comte de Breda, qui avait appartenu à la carrière diplomatique et s'était récemment retiré du service.

M. de Breda devait partir comme simple particulier, sans mandat officiel et sans lettres. Il devait voir le général Fleury, le mettre dans le secret et lui dire de demeurer jusqu'à nouvel ordre étranger à ses démarches.

Puis il entrerait en rapport avec le grand-duc Constantin et profiterait à cet effet de ses relations avec la grande-duchesse, sœur de la Reine de Hanovre, afin de faire naître une occasion de lui exposer le rêve de M. Klaczko.

L'Impératrice pensait que c'était là le meilleur moyen d'arriver

à l'Empereur Alexandre sans éveiller ses inquiétudes: « Devant le grand-duc Constantin, disait-elle, on peut, sans l'effrayer, prononcer le nom de Pologne. »

Suivant l'accueil fait à son récit, M. de Breda se serait plus ou moins avancé, dosant la précision de son langage aux dispositions d'esprit qu'il rencontrerait. Enfin, si les ouvertures paraissaient convenir, il serait allé jusqu'à l'Empereur. C'est là qu'il devait reconnaître s'il était à propos de changer le caractère privé de sa démarche pour la transformer en mission officielle.

Les vents de la défaite emportèrent ces projets peu de jours plus tard, et M. Klaczko disparut dans la tourmente.

VII

Telle fut, croyons-nous, la dernière negociation masquée du gouvernement de Napoléon III. En l'accueillant, en se préparant à lui donner suite, à la pousser à fond s'il était possible, il demeurait fidèle à sa pratique favorite ou plutôt à son erreur familière. Durant tout le règne, l'Empereur n'avait pas cessé de s'y adonner avec une complaisance qui tenait de la passion, sans se laisser décourager par les échecs qui en avaient été pour la France l'occasion. Il s'était attaché à donner à notre politique couleur de sentimentalité, agissant à la façon des amoureux timides, employant comme eux de préférence les petits moyens, chargeant l'un et l'autre de messages à transmettre, d'intrigues à nouer, venant chanter des sérénades qu'il croyait entraînantes, sous le balcon, à l'ombre de la nuit, se drapant dans un manteau couleur de muraille, à la façon d'Almaviva, prêt à apparaître dans l'éclat de sa grâce quand il se croit écouté. Mais la belle est souvent fantasque, quelquefois Figaro a mal préparé les voies, et la vieille Europe a les caprices de Rosine, elle prête l'oreille aux propos engageants de Chérubin, elle croit entendre son cœur, elle se jette dans les bras du page séduisant, et son nouvel amour ouvre pour elle la série des mécomptes et des humiliations.

Ce n'est pas ainsi qu'on fait de la politique extérieure profitable, mais en la traitant à la façon des industriels qui font de la métallurgie, c'est-à-dire en jouant serré.

En pratiquant constamment le système de la négociation masquée, l'Empereur entraînait tout le monde dans le goût de se mêler aux événements extérieurs, dans la tentation dangereuse de se croire en état d'intervenir et de diriger.

Tel fut un jour le cas de M. Alexandre Dumas, père.

Le 20 novembre 1860 il voyageait en Italie et se trouvait à Livourne. Il crut devoir rendre visite à M. Bernard des Essarts, consul général de France en Toscane, et dans son cabinet, sans même demander le nom d'une tierce personne qu'il y rencontra, la conversation s'engagea en ces termes :

— « D'où arrivez-vous ? dit le consul.

— « De Paris.

— « Et qu'avez-vous été faire là ?

— « Organiser pour les élections prochaines la candidature de Garibaldi au faubourg St-Antoine.

— « Et avez-vous réussi ?

— « Plus que je ne l'espérais.

— « Où allez-vous maintenant ?

— « A Naples.

— « Quoi faire ?

— « Chasser le roi Victor-Emmanuel. Ah dame ! mon cher, j'ai bien ce droit-là ! car enfin, c'est moi qui ai pris Naples ! Vous savez cela, n'est-ce pas ?

— « Parfaitement !

— « Et voici la preuve que c'est moi qui ai pris Naples ! Voilà « sur un papier aux armes du roi François II les rapports que « m'adressait chaque jour son ministre de l'intérieur Liborio « Romano. Voici la proclamation que j'ai faite pour Spinelli « quand le roi a quitté Naples. Spinelli a voulu y changer quel« que chose, je l'ai menacé de le lancer dans le Vésuve ! Com« prenez-vous Dumas corrigé par Spinelli ?

— « Mais c'est vous alors qui avez amené à Naples le roi Victor « Emmanuel !

— « Sans doute !

— « Pourquoi alors voulez-vous le chasser ?

— « Dans un drame, quand on a tiré tout le parti possible « d'un personnage, on s'en débarrasse adroitement. Voyez cette « lettre :

« Sire,

« J'engage V. M. à recevoir avec la plus grande distinction « Alexandre Dumas mon ami dévoué et le sien.

« Signé : Garibaldi. »

— « Et après cette lettre le Roi ne m'a pas reçu !..

— « Ainsi, c'est convenu, vous allez chasser les Piémon- « tais. Mais êtes-vous assez fort pour cela ?

— « Oui, grâce à eux, ils ont tellement exaspéré le peuple « napolitain que, si François II rentrait à Naples, il y serait « aujourd'hui acclamé.

— « Eh bien, pour montrer votre puissance, allez chercher « François II et ramenez-le à Naples !

— « Eh ! eh ! je ne peux pas, j'ai d'autres engagements.

— « Alors qui mettrez vous à la place des Piémontais ?

— « Nous, mon cher, nous !

— « Qui ça, vous ?

— « Garibaldi !

— « Roi de Naples ?

— « Pourquoi pas ? Mais il ne s'agit pas de cela. Vous allez « voir et sentir un tremblement de terre au printemps. L'Europe « va trembler sur ses bases. Les vieux trônes vont craquer !

— « La fin du monde alors ?

— « Non, la fin de la royauté.

— « Mais que ferez-vous de l'Italie ?

— « Eh bien, mon cher, nous organiserons l'Italie en républi- « ques fédératives !

— « Ah çà, vous croyez que l'Europe, que l'Empereur vous « laisseront faire ?

— « L'Empereur ne veut plus de Pape à Rome, ni de Bour- « bon à Naples. Voilà ce qu'il veut ! Peu lui importe le reste !

— « Même la candidature de Garibaldi dans le faubourg « Saint-Antoine ?

— « Ça, c'est autre chose ! Après l'Italie, la France, l'Europe « entière. Tenez, mon cher, écoutez bien : au printemps, la « Hongrie se soulève, les Principautés unies la soutiennent et « s'en servent pour révolutionner les provinces chrétiennes de « la Turquie. En même temps, comme nous avons reconnu que « l'influence bavaroise déshonore l'Acropole, nous établissons « une jolie petite république en Grèce, et la Macédoine nous sert « de passage pour arriver au Danube.

— « Alors, il faut en prendre son parti. Feu partout ! — La « République partout ! — Mais voyons, dites-moi, qu'est-ce que « Garibaldi ? une tête courageuse ou un homme supérieur ?

— « Ecoutez, mon cher, j'ai vu bien des choses et bien des « hommes. Je sais ce que c'est que l'intelligence. Je suis une « intelligence, moi ! — Eh bien je vous déclare que je n'ai jamais « rien vu de comparable à lui ! C'est un homme sublime !

— « Expliquez-moi donc comment il n'a fait que des sottises « en fait d'administration ?

— « Ce n'est pas de sa faute, il était accablé de travail, il a « rempli la tâche de dix hommes, il a été mal compris, mal « secondé. Attendez le printemps et vous verrez.

— « J'attendrai. Mais j'ai un scrupule : Garibaldi trahira donc « le Roi ?

— « Du tout, pas le moins du monde, c'est le Roi qui trahira « Garibaldi ! »

Telles furent textuellement les paroles de M. Alexandre Dumas fidèlement reproduites dans une dépêche du Consul général de France en Toscane.

Les prédictions assez osées de M. Alexandre Dumas père ont eu, dans quelques parties, leur réalisation, le bonheur de l'Europe, — et en particulier celui de l'Italie, — en repousse le complément. Mais nous pouvons noter que, dans ce drame combiné, divisé en actes précis, avec scènes à grand effet, M. Alexandre Dumas omettait de placer le grand improvisateur politique au-

quel était réservé de bouleverser l'Europe : il n'apercevait pas à l'horizon le point précis d'où devaient partir les coups, et son regard ne se portait pas vers ces questions allemandes dont un œil exercé pouvait déjà soupçonner le réveil probable.

VIII

Lorsque l'effroyable tempête de 1870-1871 eut passé, M. Thiers, devenu Chef du Pouvoir, s'égara volontiers dans les sentiers sinueux des négociations masquées. Il paraissait prendre plaisir à y manœuvrer, il y goûtait la joie de mener lui-même l'affaire, à l'exclusion de ses ministres, et d'être seul habile.

M. Jules Favre, M. de Rémusat se plaignaient en vain de n'être que sous-secrétaires d'État aux Affaires Étrangères, sous l'autorité de M. Thiers. Le Président de la République engagea personnellement à Nancy, auprès du maréchal de Manteuffel, et par l'intermédiaire du comte de Saint-Vallier, les négociations relatives à la libération du territoire, avant que ces négociations ne fussent portées à Berlin et couronnées par les efforts heureux de notre premier ambassadeur auprès de l'Empereur allemand.

Nous ne développerons pas davantage cette étude déjà longue. L'histoire diplomatique de ces vingt dernières années nous offrirait, il est vrai, quelques exemples de négociations masquées ; nous aurions notamment à citer celle dont fut l'objet à Interlaken, dans l'été de 1873, le Prince Gortchakoff de la part du Cabinet français, représenté en cette occasion par un diplomate habile. Nous pourrions raconter encore les entretiens du même personnage à Dieppe avec lord Salisbury, du 3 au 6 octobre 1887, entretiens qui aboutirent à la convention de la neutralisation du canal de Suez et l'évacuation par la France des îles Hébrides. Les circonstances dans lesquelles ces deux missions furent réalisées fourniraient de nouveaux arguments à la règle de ne les effectuer qu'exceptionnellement, ou faute d'instruments officiels utiles.

Si notre politique du dehors, patiente et avisée, nous a éloignés tardivement des hasards et des risques dont nous avons tenté d'indiquer les dangers, nous avons payé assez chèrement notre fidélité aux goûts d'élégance, — l'élégance consistant à faire la même chose que tout le monde, mais plus tard ; — et nous sommes enfin revenus aux inspirations du véritable génie de la France, aux traditions de méthode, d'ordre, de hiérarchie.

C'est aux règles fixées par l'expérience que rendait hommage un de nos plus récents ministres des Affaires Étrangères lorsqu'il disait en quittant le quai d'Orsay :

« J'ai entendu souvent reprocher à cette maison d'être une maison fermée ; après avoir tenu le portefeuille, je reconnais qu'elle doit être ainsi, et j'emporte du séjour que j'y ai fait un souvenir plein de respect et de confiance pour les traditions dont elle est jalouse. »

A ce juste témoignage ajoutons un vœu : que cette maison fermée ne s'ouvre qu'avec la plus extrême prudence aux négociateurs masqués !

Comte d'Antioche.

LES
ANNEXIONS DE COLLECTIONS D'ART OU DE BIBLIOTHÈQUES
ET LEUR ROLE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES
Principalement pendant la Révolution Française.[1]

(*Suite*)

V

Dans un précédent article, j'ai essayé de montrer comment la spoliation de musées ou de bibliothèques faisant partie de pays conquis était complètement tombée en désuétude pendant le XVIII[e] siècle. Frédéric II de Prusse, ainsi que le rappelle Cantù, « était entré deux fois à Dresde, les Russes et les Autrichiens deux fois à Berlin, sans toucher à leurs fameuses galeries[2] ». Et en pleine Révolution, un savant courageux déclarait qu'il croirait se rendre coupable d'une injure à son siècle en le soupçonnant « capable de faire revivre ce droit de conquête des Romains, qui rendait les hommes et les choses la propriété du plus fort. Qui ne sait, ajoutait-il, que ce droit absurde et monstrueux reposait, dans le Code public de Rome, sur la même base que l'esclavage[3] ! »

[1] Voyez la *Revue* de 1894, p. 481-497.

[2] *Histoire des Italiens*, t. XI, p. 70.

[3] Quatremère de Quincy, *Lettres au général Miranda sur le préjudice qu'occasionneraient aux arts et à la science le déplacement des monuments de l'art de l'Italie, le démembrement de ses Ecoles, et la spoliation de ses collections, galeries, musées, etc.* (Paris, 1796 ; réimprimé à Rome en 1815 et à Paris en 1836).

Croirait-on que de nos jours encore il se trouve des écrivains pour essayer de justifier ces spoliations ! Parlant des œuvres d'art enlevées à Venise et notamment des fameux Chevaux, Trolard s'exprime ainsi : « A Paris même, des Français, des membres de l'Institut, — notamment Quatremère de Quincy —

Comment, à des pratiques si sages, si humaines, succédèrent, sans transition, dès les premières guerres de la Révolution, des principes de tout point opposés ? Par quel processus l'esprit public passa-t-il, de 1789 à 1794, pour que, dans un intervalle si court, de l'excès de bienveillance pour les nations voisines on en vint à un tel degré de dureté ?

A mon avis, ce brusque changement d'attitude ne peut s'expliquer qu'en supposant que les champions de la Révolution croyaient représenter un principe de civilisation supérieur et, partant, avoir le droit d'exproprier les nations voisines, moins avancées ! Aujourd'hui encore, ne nous persuadons-nous pas que nous sommes investis d'un mandat de ce genre vis-à-vis des habitants de l'Afrique ou de l'Asie ! On peut aller loin en partant de telles prémisses : ce serait peu connaître les hommes de la Révolution que de s'imaginer qu'ils s'arrêtèrent à mi-chemin.

Il est certain, d'autre part, que les souvenirs de l'antiquité classique, notamment ceux de la République romaine, inspirèrent aux généraux vainqueurs le désir de rivaliser avec les Mummius, les Paul Emile, les Marcellus, les Scipion l'Africain, pour ne point parler de Verrès. On le vit bien lorsque, le 9 et le 10 thermidor an VI (27-28 juillet 1798), eut lieu « l'entrée triomphale des monuments d'Italie » : l'organisation de cette cérémonie mémorable rappela de tout point les triomphes de l'antique Rome [1].

D'après une opinion fort répandue, ce serait le général Bonaparte qui aurait pris l'initiative de ce genre de spoliations : erreur, triple erreur. Dès 1794, ainsi que je le montrerai tout

écrivaient que la conquête de ces tableaux et objets d'art n'était point légitime. L'était-elle donc chez les Vénitiens, qui avaient pris les chevaux de bronze à l'église de Sainte-Sophie de Constantinople... ! » La réfutation est aisée : entre 1205, date de l'entrée des Croisés à Constantinople, et 1797, les idées avaient marché. Ce qui se concevait en plein moyen âge devenait un anachronisme à une époque de lumières tel que le XVIIIe siècle (*De Rivoli à Magenta et à Solférino*, p. 189. Paris, 1893).

[1] Voy. Renouvier, *Histoire de l'art pendant la Révolution*, p. 435-436. — Comte Delaborde, l'*Académie des Beaux-Arts*, p. 78-84.

à l'heure, le principe de l'annexion des œuvres d'art appartenant aux peuples vaincus était officiellement proclamé. Le conquérant de l'Italie ne fit que suivre la voie inaugurée par les conquérants de la Belgique. Ce qui fut nouveau, ce fut le prélèvement d'une contribution de guerre payable, non en numéraire, mais en œuvres d'art. En Belgique, les commissaires français s'étaient contentés, une fois le pays conquis, de confisquer les ouvrages à leur convenance ; en Italie, la remise de statues, de tableaux, de manuscrits, fut formellement inscrite dans les préliminaires des traités de paix.

Mais essayons, avant tout, de montrer quelle était à cet égard l'opinion publique dans notre pays.

Dans les cercles officiels, au Parlement aussi bien qu'à l'armée, nulle hésitation, pas plus que dans les clubs ou chez la foule. Seuls, comme nous verrons dans un instant, quelques esprits indépendants protestèrent. Dès le 8 messidor an II, le Comité d'instruction publique proposait « d'envoyer secrètement à la suite de nos armées des citoyens instruits qui seront chargés de reconnaître et de faire apporter avec précaution les chefs-d'œuvre qui se trouvent dans les pays où nos armées ont pénétré[1] ».

Le lieutenant de hussards qui escortait le premier convoi de tableaux enlevés à la Belgique (1794), se fit l'interprète du sentiment général lorsqu'il déclara, à la barre de la Convention, que « trop longtemps ces chefs-d'œuvre avaient été souillés par l'aspect de la servitude... Ces ouvrages immortels, ajoutait-il, ne sont plus dans une terre étrangère ; ils sont aujourd'hui déposés dans la patrie des arts et du génie, dans la patrie de la liberté et de l'égalité sainte, de la République française. » « Nos conquêtes, proclama de son côté le conventionnel Portiez de l'Oise, dans le compte rendu de sa mission, ont réparé les pertes faites en France par le « vandalisme[2]. »

[1] Despois, *Le Vandalisme révolutionnaire*, p. 179.

[2] Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, IVe partie, p. 154. Paris, 1892. Cf. Piot, *Rapport... sur les tableaux enlevés à la Belgique en 1794 et restitués en 1815*, p. 11, 12.

A quelques années de là, un membre de l'Institut, A.-G. Camus, formula la même doctrine avec plus de désinvolture encore : « La bibliothèque de Liège et celles des autres villes de la Belgique ont été visitées en l'an III par des commissaires français, qui ont fait transporter à Paris leurs principales richesses. La République a usé de son droit, en choisissant parmi les dépouilles des vaincus celles dont elle voulait s'enrichir. On doit savoir gré à ceux qui gouvernaient d'avoir mis un assez grand prix aux richesses littéraires pour regarder leur acquisition comme un des plus beaux fruits de la victoire. Aujourd'hui que ces peuples sont français, il est juste de les faire participer aux richesses de la commune patrie. Nos productions modernes doivent remplacer dans leurs bibliothèques les livres qui en ont été retirés ![1] »

Heureusement pour l'honneur de notre pays, les protestations ne se firent pas attendre. En 1796, Quatremère de Quincy, alors proscrit, eut le courage de publier ses fameuses *Lettres*. Il commence par déclarer que l'esprit de conquête dans une République est entièrement subversif de l'esprit de liberté. Il montre ensuite que « les arts et les sciences formaient depuis longtemps en Europe une république, dont les membres, liés entre eux par l'amour et la recherche du beau et du vrai, qui sont leur pacte social, tendent beaucoup moins à s'isoler de leurs patries respectives, qu'à en rapprocher les intérêts, sous le point de vue si précieux d'une fraternité universelle. » D'autres considérations encore sont empreintes de la plus grande noblesse, de la plus grande élévation : « Ce sera comme membre de cette république générale des arts et des sciences, déclare Quatremère, et non comme habitant de telle ou telle nation, que je discuterai cet intérêt que toutes les parties ont à la conservation du tout. Quel est cet intérêt ? C'est celui de la civilisation, du perfectionnement des moyens de bonheur et de plaisir, de l'avancement et des progrès de l'instruction et de la

[1] *Voyage fait dans les départements nouvellement réunis*, t. I, p. 167-168. Paris, an XI (1803).

raison, de l'amélioration enfin de l'espèce humaine. Tout ce qui peut concourir à cette fin appartient à tous les peuples ; nul n'a le droit de se l'approprier ou d'en disposer arbitrairement ; celui qui voudrait s'attribuer sur l'instruction et les moyens d'instruction une sorte de droit et de privilège exclusifs, serait bientôt puni de cette violation de la propriété commune par la barbarie et l'ignorance ; il y a dans l'ignorance un principe de contagion très actif. Toutes les nations sont tellement en contact l'une avec l'autre, qu'il ne peut s'opérer dans l'une aucun effet qui ne réagisse promptement sur toutes les autres.[1] »

Quatremère de Quincy ne fut pas seul à protester contre des mesures renouvelées de l'antiquité. Un certain nombre de journalistes, et parmi eux un rédacteur du *Journal littéraire*, demanda « si un autre qu'un barbare pouvait applaudir à la spoliation qu'on voulait accomplir ». Enfin, huit membres de la troisième classe de l'Institut, les peintres Vien, David et Vincent, les sculpteurs Pajou, Roland, Dejoux, Julien, l'architecte Dufourny, signèrent, avec quarante-trois autres artistes, une pétition au Directoire exécutif, dans laquelle ils appelaient son attention sur cette grave question [2].

[1] *Lettres*... Paris, an IV, 1796, p. 4.

[2] Voy. le volume du comte Delaborde : *L'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut de France*, p. 76-77. Paris, 1891. — Le texte de la pétition mérite d'être remis en lumière ; je l'emprunte à l'ouvrage de M. David Chassagnole : *Le peintre Louis David* (Paris, 1880, p. 331). « Citoyens directeurs, l'amour des arts, le désir de conserver leurs chefs-d'œuvre à l'admiration de tous les peuples, un intérêt commun à cette grande famille d'artistes répandus sur tous les points du globe, sont les motifs de notre démarche auprès de vous. Nous craignons que cet enthousiasme qui nous passionne pour les productions du génie n'égare sur leurs véritables intérêts, même leurs amis les plus ardents ; et nous venons vous prier de peser avec maturité cette importante question de savoir s'il est utile à la France, s'il est avantageux aux arts et aux artistes en général, de déplacer de Rome les monuments d'antiquité, et les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture qui composent les galeries et musées de cette capitale des arts. — Nous ne nous permettrons aucune réflexion à ce sujet déjà soumis à l'opinion publique par de savantes discussions ; nous nous bornerons à demander, citoyens directeurs, qu'avant de rien déplacer de Rome, une commission formée par un certain nombre d'artistes et de gens de lettres nommés par l'Institut national, en partie de son sein et partie au dehors, soit chargée de vous faire un rapport général sur cet objet. — C'est d'après ce rapport, où toutes les considérations seront discutées et pesées avec cette masse de ré-

VI

Après avoir exposé la doctrine, examinons l'application qui en fut faite au cours des guerres de la Révolution:

Les Pays-Bas ayant été conquis les premiers, ce fut par eux, comme de raison, que commencèrent les expropriations. Grâce aux travaux de M. Piot, le très distingué archiviste général de la Belgique, nous connaissons dans le moindre détail et les mesures adoptées par les commissaires de la République et les ouvrages qui prirent le chemin de l'étranger.

En nous plaçant au point de vue juridique, plusieurs distinctions s'imposent à nous. Il est certain qu'autre est le droit de l'État sur les œuvres d'art provenant de communautés supprimées, et autre celui d'un ennemi victorieux sur les œuvres d'art faisant partie de collections publiques. Pour les premières, l'Autriche — sans chercher bien loin — avait donné le signal des annexions. C'est ainsi que l'empereur Joseph II, ayant supprimé, en 1783, 162 couvents, abbayes ou prieurés des Pays-Bas, avait fait vendre aux enchères, en 1785, ou incorporer à la galerie de Vienne, une série de tableaux des plus intéressants [1]. Se fondant sur ces mesures, M. Piot a pu déclarer que son pays fut, comme toujours, la victime de l'étranger. « Il perdit, ajoute-t-il, ses chefs-d'œuvre, dut en payer la valeur, y compris les frais de transport et d'emballage, avant de les voir enlever à jamais. Témoin de spoliations bien cruelles, il n'eut pas même la force, ni le droit de protester contre des actes semblables, exécutés à l'ombre par une puissance appelée à protéger nos provinces contre les déprédations et les envahissements de l'ennemi. C'étaient les préludes des vols commis en Belgique sur une échelle bien plus grande pendant la domination de la France. »

flexions et de lumières indispensables au développement d'un sujet si grand et si digne de vous, que vous prononcerez sur le sort des beaux-arts dans les générations futures. — Oui, l'arrêté que vous prendrez va fixer à jamais leur destin, n'en doutez point ; et c'est ainsi que, pour former les couronnes destinées à nos légions triomphantes, vous saurez unir les lauriers d'Apollon aux palmes de la victoire et aux rameaux si désirés de l'arbre de la paix. »

[1] Piot, *Les Tableaux enlevés à la Belgique en 1785* (Bruxelles, 1877).

Pendant la première invasion, nos troupes semblent s'être contentées de confisquer l'argenterie des communautés supprimées. Nous savons entre autres que, le 5 mars 1793, les commissaires de la Convention chargèrent les agents du Conseil exécutif de faire transporter à Lille l'argenterie des communautés soumises au séquestre. La disposition ne devait s'appliquer ni aux églises paroissiales, ni « aux objets nécessaires à la décence du culte divin ». Mais cette distinction disparut dans la réalité. L'orfèvrerie, les missels, les dentelles, tout fut emporté pêle-mêle. Sainte-Gudule fut dépouillée de tous ses ornements, de quelque nature qu'ils fussent [1].

Une distinction est cependant à établir entre ces actes si regrettables : on s'empare des objets précieux, surtout de ceux en métal, pour les convertir en numéraire ; on ne confisque pas encore les œuvres d'art comme trophées de la victoire. Sur la liste des objets enlevés en 1792, on ne voit guère figurer en effet qu'une médaille d'or de Van Svielen, provenant de l'université de Louvain, et l'aigle de cuivre du beffroi de Tournai ; sur la liste des objets enlevés en 1793 que la clef d'or offerte à la ville de Louvain en 1710 par Charles VI [2].

Seules les richesses des bibliothèques excitent dès lors la convoitise des vainqueurs : aussitôt après la campagne de 1792, les commissaires français choisirent environ 1,500 manuscrits, qui ne furent toutefois livrés à la Bibliothèque nationale qu'en 1796 [3].

Tout autre fut l'attitude de nos généraux après la seconde invasion. Dans l'intervalle les idées avaient marché à pas de géant; l'autoritarisme jacobin s'était substitué aux rêves humanitaires. Presque immédiatement après la bataille de Fleurus, le Comité de Salut public chargea le citoyen Frécine de diriger

[1] Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle*; Bruxelles, 1844, t. II, p. 249-252.

[2] Piot, *Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur les Tableaux enlevés à la Belgique en 1794 et restitués en 1815*; Bruxelles, 1884, p. 50, 60.

[3] Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. II, p. 33.

dans les Pays-Bas les opérations des commissaires de l'instruction publique et de faciliter l'enlèvement des objets d'art confisqués (9 juillet 1794). Aussi bien pouvait-il s'autoriser de l'exemple des Autrichiens, qui ne s'étaient pas fait faute, avant d'évacuer la province, de s'approprier et d'emporter toutes sortes d'œuvres d'art ou de joyaux [1].

Désormais le système de l'expropriation et de l'annexion fonctionne avec toute la rigueur que la Révolution savait donner à ses entreprises. Le 30 messidor an II, le lieutenant de hussards Barbier et l'adjoint aux adjudants généraux Leger, sont chargés de faire la recherche des peintures et sculptures de la ville de Bruxelles [2]. Le 14 fructidor suivant (31 août 1794), Grégoire annonce à la Convention que Crayer, van Dyck et Rubens sont en route pour Paris, que l'Ecole flamande se lève en masse pour venir orner nos musées [3]. Quelques mois plus tard, le 4 ventôse an III (23 février 1795), les citoyens Leblond et Dewailly, commissaires du Comité de l'Instruction publique, sont confirmés dans leur mission de recueillir « dans les édifices publics, monastères et maisons d'émigrés, dans tout le pays conquis, les livres, manuscrits, cartes, estampes, tableaux, tant originaux que copies, statues, bas-reliefs, meubles précieux et généralement les livres et objets d'art qu'ils jugent dignes de figurer dans les collections et Muséum de la République » [4].

Dès lors, et c'est là un point qu'il importe de dégager, on ne distinguait plus entre les collections des municipalités ou des corporations laïques et celles des établissements religieux : à l'Hôtel de ville d'Anvers, à l'Académie de la même ville, on enleva, dès 1794, une série de tableaux de Rubens, de Snyders et d'autres maîtres [5].

[1] Piot, *Les Objets précieux emportés de Belgique en Allemagne pendant l'année 1794*. Extr. du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1876.

[2] Piot, *Rapport*, p. 163.

[3] Despois, *Le Vandalisme révolutionnaire*, p. 179.

[4] Piot, *Rapport*, p. 4, 167-168.

[5] *Ibid.*, p. 28. Constatons que les autorités belges ne protestèrent pas contre

Est-il nécessaire d'ajouter que, malgré la bonne volonté des autorités françaises, malgré les mesures d'ordre les plus sérieuses, la négligence ou l'indiscipline des subalternes, pour ne point parler des malversations proprement dites, amenèrent la perte d'innombrables œuvres d'art, dans les Flandres aussi bien qu'en Italie [1].

Pour remédier aux abus, les représentants du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse décidèrent, le 4 germinal an III, que les agents de la commission pour la recherche des objets de sciences et arts répandus dans les pays conquis, ne pourraient en recueillir, sous quelque prétexte que ce fût, dans les monastères, congrégations ou corporations qui avaient conservé l'entière régie et administration de leurs biens, que de gré à gré, ou moyennant une juste indemnité. Mais trop souvent ces prescriptions restèrent à l'état de lettre morte [2].

Je ne pousserai pas plus loin l'étude de l'immense travail de dislocation et de réorganisation auquel donnèrent lieu les collections de la Belgique : il me suffira d'avoir indiqué quelques-unes des règles qui y présidèrent.

VII

La spoliation des Pays-Bas s'était accomplie sans que les vainqueurs éprouvassent le besoin d'invoquer quelque principe supérieur et sans que les vaincus protestassent bien énergiquement. Il n'en fut pas de même de l'Italie. Aussi bien s'agissait-il, dans cette patrie classique des arts, de chefs-d'œuvre consacrés par une admiration séculaire et dont l'enlèvement devait avoir un retentissement immense. Et puis un génie organisateur et dominateur tel que Bonaparte ne pouvait se contenter d'un

le principe de la spoliation, mais contre certaines mesures d'exécution. Voy. l'Adresse de l'Administration centrale et supérieure de la Belgique au Comité de l'Instruction publique de la Convention nationale (An II, 12 ventôse). Piot, p. 168-169.

[1] Voy. le volume de M. Chuquet, *la Trahison de Dumouriez*, p. 79, 80, 88.

[2] Piot, *Rapport*, p. 6-8, 170-171.

drainage plus ou moins occulte : peintures et statues étaient à ses yeux des trophées de victoire glorieux entre tous. Aux confiscations, aux déprédations, il opposa, avec la netteté de vues qui lui était propre, les rançons formellement inscrites dans les conventions diplomatiques.

Je ne voudrais pas rouvrir une discussion irritante, d'autant plus que je n'ai laissé échapper aucune occasion pour protester contre les spoliations portant sur les monuments des sciences ou des arts. Mais, le principe une fois réservé, n'est-il pas permis de soutenir, qu'au point de vue de la légalité du moins, sinon à celui de l'équité, les livraisons exigées par le jeune général en chef étaient irréprochables ? Que demandait-il aux vaincus : soit de l'argent, soit des tableaux ; ceux-ci venant en déduction des indemnites pécuniaires. Il y avait donc là, non une spoliation du genre de celles qui se produisirent plus tard, mais un contrat synallagmatique. C'est bien ainsi que les esprits indépendants envisagèrent la question. Rien de plus judicieux à cet égard que les observations de Stendhal. « Les alliés nous ont *pris* onze cent cinquante tableaux. J'espère qu'il me sera permis de faire observer que nous avions acquis les meilleurs *par un traité*, celui de *Tolentino*. Je trouve dans un livre anglais, et dans un livre qui n'a pas la réputation d'être fait par des niais, ou des gens vendus à l'autorité : « The indulgence he showed to the Pope at Tolentino, when Rome was completely at his mercy, procured him no friends, and excited against him many enemies at home. » (*Edinburg Review*, décembre 1816, page 471). J'écris ceci à Rome, le 9 avril 1817. Plus de vingt personnes respectables m'ont confirmé ces jours-ci qu'à Rome l'opinion trouva le vainqueur généreux de s'être contenté de ce traité. Les alliés, au contraire, nous ont pris nos tableaux *sans traité*[1]. »

C'est lors de la convention de Cherasco (28 avril 1796) que nous voyons poindre pour la première fois, si je ne m'abuse, chez le jeune conquérant l'idée de ces annexions qui prirent dans la

[1] *Histoire de la Peinture en Italie*, édit. de 1868, p. 413.

suite des proportions véritablement épiques. D'après son propre témoignage, il eut envie de demander la *Femme hydropique,* appartenant au roi de Sardaigne ; mais, il ne « sut comment placer ce tableau dans un armistice, et craignit qu'il n'y parût une nouveauté bizarre, surtout ayant la forteresse de Coni pour pendant » [1].

Réprimée pour le quart d'heure, la tentation ne devait pas tarder à s'affirmer au grand jour. Dès le 12 floréal an IV (1er mai 1796), Bonaparte écrit à Fraypoult, de « surtout lui envoyer une note des tableaux, statues, cabinets et curiosités qui se trouvent à Milan, Parme, Plaisance, Modène et Bologne » [2].

La première victime fut le duc de Parme. L'armistice conclu avec lui le 8 mai 1796 porte (art. IV) que ce prince remettra vingt tableaux, au choix du général en chef, « parmi ceux existans aujourd'hui dans le duché » [3].

Le 20 floréal suivant (9 mai), Bonaparte écrit qu'il fait passer en France « vingt tableaux des premiers maîtres, du Corrège et de Michel-Ange » [4]. « Je vous enverrai le plus tôt possible, ajoute-t-il, les plus beaux tableaux de Corrège, entre autres un *Saint-Jérôme* que l'on dit être son chef-d'œuvre. J'avoue que ce saint prend un mauvais temps pour arriver à Paris ; j'espère que vous lui accorderez les honneurs du Muséum ».

On rattache à cette convention une anecdote dont je ne garantis pas l'authenticité : « Le duc de Parme ayant offert à Bonaparte deux millions pour restituer la *Communion de Saint-Jérôme* du Dominiquin (?) le jeune général lui aurait répondu cette lettre si noble : « honoré de la confiance de la République, je n'ai pas besoin de millions ; tous les trésors des deux duchés de Parme et de Plaisance ne sauraient valoir à mes yeux la gloire d'offrir à ma patrie un chef-d'œuvre du Dominiquin ». D'après M. Thiers, Bonaparte aurait dit à l'armée : « ce million, nous

[1] Trolard, *De Montenotte au Pont d'Arcole*, p. 57.
[2] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 252.
[3] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 301-302.
[4] *Histoire de la Révolution française*, éd. de 1834, t. VIII, p. 261.

l'aurions bientôt dépensé, et nous en trouverons bien d'autres à conquérir. Un chef-d'œuvre est éternel, il parera notre patrie ».

Le 28 floréal an IV (17 mai 1796), le duc de Modène s'engage à son tour à livrer vingt tableaux à prendre dans sa galerie ou dans ses États, au choix des commissaires qui seront à cet effet commis [1]. Dans la suite, ceux-ci s'emparèrent également des camées. On affirme que Garreau et Saliceti firent sonner bien haut le droit du plus fort ; tandis que Monge exécuta les ordres qu'il avait reçus, mais en niant le droit de conquête. Wicar, de son côté, prit cinquante autres tableaux et une partie de la collection de dessins. Il y eut un véritable pillage auquel l'arrivée de Bonaparte mit fin [2]. La bibliothèque de Modène fut également mise à contribution; le 11 octobre 1796, elle dut livrer [2] 70 manuscrits (68 d'après M. Delisle), qui furent rendus en 1815 à l'exception de trois [3].

Assurément les victimes avaient le devoir de crier haut. Mais que de clameurs pour les quelques imprimés que le commissaire Haller prit le 22 vendémiaire an V (octobre 1796) à la bibliothèque de la même ville, ou encore pour *les Batailles du Prince Eugène*, et le *César* pris par Bonaparte, ou enfin, pour les trois ouvrages emportés par le général Suchet [4] ! C'étaient ou des publications courantes, faciles à remplacer, ou des volumes dépareillés. Si, au cours de ces luttes gigantesques, il n'y avait pas eu d'autres déprédations, les vaincus n'eussent pas eu le droit d'élever la voix.

Bien autrement grave fut la confiscation des Monts-de-Piété de Parme et de Plaisance. Les objets précieux déposés dans ces deux établissements furent envoyés à Gênes et vendus. Le commissaire général Saliceti, qui avait ordonné la saisie, s'en excusa avec une désinvolture parfaite, une fois en déclarant que ces

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. 1, p. 350.

[2] Voy. *Cenni storici della R. Biblioteca Estense in Modena*; Modène, 1873, p. XXIV et suiv., XXX, 77-85.

[3] Venturi, *la R. Galleria estense in Modena*, p. 367-413. Modène, 1882.

[4] *Cenni storici della R. Biblioteca estense in Modena*, p. 86-87.

objets étaient devenus par droit de conquête propriété française, une autre fois en disant qu'ils appartenaient aux riches[1] ! »

La confiscation était tellement inique que Bonaparte ordonna, le 30 floréal an V (19 mai 1797), que tous les Monts-de-Piété fussent restitués aux villes, hormis celui de Vérone[2]. Un an s'était écoulé : il était bien tard pour remédier au mal. N'importe, le principe était sauvegardé.

Le 15 mai 1796 l'armée française s'emparait de Milan : la prise de cette ville fut à la fois le signal de déprédations sans nombre et celui d'une tentative d'organisation. Dès le 30 floréal an IV (19 mai 1796), le général en chef de l'armée d'Italie et le commissaire du Directoire exécutif près l'armée d'Italie et des Alpes, ordonnèrent qu'il y aurait « un agent à la suite de l'armée française, pour extraire et faire passer sur le territoire de la République les objets d'arts, sciences, etc., qui se trouveraient dans les villes conquises, et dont le choix et le nombre auraient été soumis d'avance au général en chef et au commissaire du gouvernement ou à l'un d'eux ». Cet agent était également chargé de faire extraire et transporter les objets d'arts et de sciences, qui auraient été accordés par les puissances d'Italie, en vertu des traités et suspensions d'armes conclus avec les armées de la République. Il ne pouvait faire aucune extraction sans en avoir dressé procès-verbal et sans être accompagné d'un membre d'une autorité reconnue par l'armée française. Il devait tenir un double registre, l'un où les objets étaient inscrits indistinctement, le second « pour les tableaux et les statues, ou les objets des sciences tels que manuscrits, machines, instruments de mathématiques, cartes, etc. ».

Le 1er prairial suivant (20 mai), Tinet fut chargé « de suivre le quartier général de l'armée d'Italie et de s'occuper de prendre

[1] Archives nationales, AF III, nº 198, cité par Trolard: *De Montenotte au Pont d'Arcole*, p. 81-72.

[2] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III, p. 76.

les renseignements les plus étendus sur tous les objets d'art qui peuvent se trouver dans le pays conquis, comme tableaux, dessins, sculptures, manuscrits, etc. ; d'en rendre compte sur-le-champ au chef de l'état-major, qui fera passer ces renseignements au commissaire du Gouvernement, pour qu'il ordonne l'enlèvement et l'envoi des objets jugés dignes d'être envoyés au Conservatoire du Muséum de la commune de Paris [1] ».

Sachons reconnaître que dès lors l'on n'y regardait plus de bien près : les vainqueurs traitèrent parfois les municipalités ou même certaines fondations particulières aussi durement que les chefs d'État auxquels ils avaient fait la guerre. Au moment où ils confisquaient et l'encaisse des Monts-de-Piété et les objets qui y étaient déposés, faut-il s'étonner si les églises ou les collections publiques elles-mêmes ne furent pas respectées ! Le 4 brumaire an V (25 octobre (1796), Bonaparte ratifiait la saisie de l'argenterie des églises de Milan ; une moitié devait servir à l'entretien de la légion lombarde, l'autre être versée dans la caisse de l'armée [2].

A Milan, une fondation particulière, la Bibliothèque Ambrosienne, se vit appliquer, aussitôt après la prise de la ville, le nouveau code de justice militaire. Le 5 prairial an IV (24 mai 1796), Peignon, commissaire des guerres, et Tinet, « agent des arts », prirent possession des ouvrages suivants, appartenant à la Bibliothèque : le carton de l'*Ecole d'Athènes*, par Raphaël, une *Vierge* de Luini, une *Vierge* de Rubens, entourée de fleurs peintes par Breughel, un *Concert* de Giorgione, une *Vierge* de Lucas de Leyde, une mosaïque florentine, les manuscrits de Léonard de Vinci [3], un vase étrusque, une tête de femme de Léonard de Vinci, un *Soldat* et un *Vieillard* du chevalier del Caïro, un manuscrit des *Antiquités* de Joseph, le *Virgile* de Pétrarque,

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 363-365, 374.

[2] *Correspondance*, t. III, p. 95.

[3] Un travail récent de M. Charles Ravaisson-Mollien fournit les détails les plus circonstanciés sur l'enlèvement de ces manuscrits : *Les Manuscrits de Léonard de Vinci*, t. I; Paris, 1881, p. 3 et suiv. Voyez aussi, dans le *Spicilegio Vaticano*, la lettre du 30 mai 1796, t. I, p. 281-283.

un manuscrit de l'*Histoire des Papes*, deux manuscrits de Galilée, l'un sur les fortifications, l'autre sur le flux et le reflux de la mer. Quant au cabinet d'histoire naturelle, dépendant de la même fondation, il en fut quitte pour livrer deux cristaux de roche.

Outre le tribut prélevé sur l'Ambrosienne, on tira cinq tableaux de différentes églises.

La Bibliothèque de Brera dut livrer 133 ouvrages, parmi lesquels 108 éditions antérieures à 1476. Ces livres furent tous restitués, à l'exception de neuf[1].

Plus lourds encore furent les sacrifices demandés à la bibliothèque du chapitre de Monza : elle dut livrer 134 manuscrits et 84 incunables. Quant à la basilique, elle fut dépouillée des couronnes d'or d'Agilulfe et de Théodelinde.

Peu à peu toute la Haute Italie fut englobée dans le réseau.

A Pavie, la bibliothèque de l'Université et la bibliothèque du Collège germanique s'en tirèrent moyennant la cession de 119 volumes imprimés ; mais le cabinet d'histoire naturelle fut littéralement mis au pillage. L'Herbier d'Haller, composé de 60 portefeuilles, prit le chemin de Paris. Cento livra 12 tableaux, Crémone 6. Pesaro et Fano furent taxées à 10 tableaux, à 5 manuscrits et à 7 incunables. Il n'y eut pas jusqu'à la bibliothèque ducale de Massa qui ne fût explorée et mise à contribution : elle dut fournir 1 manuscrit et 2 incunables.

Particulièrement lourde fut la contribution frappée sur Bologne. On exigea d'elle 31 tableaux, provenant d'églises et de couvents, deux bronzes, provenant du cabinet public, un masque scénique et un fragment de deux pieds antiques, quatre vases étrusques en terre cuite et deux coupes en bronze, ayant la même origine. Quant au contingent fourni par la Bibliothèque, il se composait de 546 manuscrits, et de 115 imprimés, presque tous des incunables. Non moins importantes furent les dépouilles tirées du cabinet d'histoire naturelle.

[1] Rossi, *Cenni... intorno alla I. R. Biblioteca di Brera*, p. 6... Milan, 1841.

Peu de semaines après la bataille de Mondovi, le 14 messidor an IV (2 juillet 1796), le jeune vainqueur pouvait annoncer que les commissaires avaient pris 15 tableaux à Parme, 20 à Modène, 25 à Milan, 40 à Bologne, 10 à Ferrare, qu'ils avaient en outre fait une récolte abondante à Pavie [1]. Le 20 ventôse an V (10 mars 1797), il proclamait avec orgueil que les soldats de l'armée d'Italie avaient enrichi le Muséum de Paris de plus de trois cents objets, chefs-d'œuvre de l'ancienne et de la nouvelle Italie, chefs-d'œuvre qu'il avait fallu trente siècles pour produire.

J'ai réservé pour un paragraphe spécial l'étude des mesures prises vis-à-vis de Vérone. Cette ville fut d'abord traitée sur le même pied que ses voisines de la Haute Italie. On lui demanda 13 tableaux, principalement des Mantegna, deux bustes antiques, huit bas-reliefs en bronze, deux autels, trois vases étrusques, deux inscriptions, 70 médailles en argent ou en bronze, 29 manuscrits, 46 incunables, 23 volumes d'Alde, 1 volume moderne. Mais après l'émeute connue sous le nom de Pâques véronaises (le lundi de Pâques 1797) et le massacre de tant de Français, parmi lesquels beaucoup de malades ou de femmes, il ne pouvait plus guère être question de légalité. Les collections de plusieurs nobles compromis dans l'émeute, les Gazzola et les Bevilacqua notamment, furent considérées comme butin de guerre, avec cette circonstance aggravante que la spoliation se compliqua de véritables actes de vandalisme. Il faut lire dans le volume de Trolard, qui n'est pas suspect de tendresse pour les Italiens, comment Augereau dispersa le précieux médaillier du palais Bevilacqua, formé aux prix de deux siècles d'efforts et

[1] Les *Notes et Correspondance*, de Redon de Belleville, consul général à Livourne, contiennent (t. I, p. 215-254) l'état des monuments envoyés en France en l'an V. Le transport de ces richesses donna lieu à de sérieuses difficultés : Le 11 vendémiaire an V, Bonaparte écrivit au Directoire que « le convoi des tableaux, chefs-d'œuvre d'Italie, avait été obligé de rentrer à Coni ; sans quoi il eût été pris par les Barbets... (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 558 ; t. II, p. 40).

contenant 2,254 pièces en or, en argent ou en cuivre argenté, représentant la chronologie des rois d'Egypte, de Syrie, de Perse et de Macédoine,des empereurs du Bas-Empire, des rois de France, des souverains d'Italie et des Papes[1].

A Venise, nous voyons se produire les mêmes agissements qu'à Milan ou à Vérone : le traité secret conclu avec la Sérénissime, le 27 floréal an V (16 mai 1797), portait que celle-ci livrerait vingt tableaux et cinq cents manuscrits, au choix du général en chef. Mais ici comme ailleurs, les cessions stipulées par les contrats synallagmatiques ne furent que le prélude d'annexions réglées uniquement par le caprice du vainqueur. C'est ainsi que les cheveaux de bronze de la basilique de Saint-Marc, dont il n'est fait nulle mention dans le traité du 27 floréal, prirent, comme on le sait, le chemin de Paris[2]. Il en fut de même du lion de la place Saint-Marc, d'un bas-relief représentant un « Suovetaurile », d'un buste d'Adrien et du camée représentant Jupiter Egiochus. Par contre, au lieu des 26 tableaux stipulés, on n'en prit que 18. De même, au lieu des 500 manuscrits, on n'en prit que 206, provenant de la bibliothèque de Saint-Marc[3], et 47 provenant des couvents de Venise, de Padoue et de San Daniele ; le surplus fut remplacé par 230 incunables ou autres imprimés précieux. Somme toute, comparée à Rome, Venise s'en tira à bon compte.

Le travail des commissaires commença presque immédiatement après l'entrée des troupes françaises (16 mai 1797). Lorsque les Impériaux pénétrèrent à leur tour dans la cité des Doges

[1] De *Montenotte au Pont d'Arcole*, p. 373 et suiv., 381, 384 et suiv.

[2] « 10 pluviôse an VI. Les frégates la Diane et la Junon sont ici, j'ai vu à bord de la Diane les 4 cheveaux de Venise ». Berthier au Directoire. — (Archives du Ministère de la guerre, B. O., p. 28).

[3] « Le Ce Bassal fera enlever de la Bibliothèque de St-Marc les manuscrits de Fra Paolo Sarpi et principalement son *Histoire du concile de Trente* et le manuscrit du *Pastor fido* de Guarini, ainsi que la collection des peintures du Japon qui s'y trouvent. — Un crédit de 3,000 de francs est mis à sa disposition pour cet objet.» Registre Berthier, 7 nivôse an VI (Archives du Ministère de la guerre. B. M. fol. 8).

(18 janvier 1798), il y avait longtemps que sculptures, peintures et manuscrits étaient partis pour la France [1].

L'attitude prise vis-à-vis de Mantoue prouve qu'aucun principe de droit ne présidait aux spoliations : les villes enlevées de vive force n'étaient pas toujours traitées plus durement que celles qui se soumettaient de bon gré. La valeur ou le nombre des œuvres d'art qu'elles renfermaient dictaient seuls les décisions du vainqueur. C'est ainsi que la cité si vaillamment défendue par Wurmser ne fut condamnée qu'à livrer quatre tableaux et cinq dessins du Guerchin, provenant, les premiers, des églises, les seconds, du palais ducal (arrêté du 27 septembre 1797), pour ne point parler de trois bustes en marbre, provenant du palais de l'Académie : un *Virgile*, un *Euripide* et un *Tibère jeune*. Quant au tribut prélevé sur les bibliothèques, il se composa de 14 manuscrits seulement et de 46 imprimés.

Opposons maintenant aux spoliations les mesures de préservation ou d'organisation. A Mantoue même, les vainqueurs s'occupèrent d'honorer, à l'aide d'un monument, le souvenir de Virgile, tandis que Petole, patrie du poète, était de leur part l'objet d'une protection spéciale [2]. Ailleurs, l'ardeur, le zèle éclairé, qui avaient présidé à l'enlèvement de tant d'œuvres d'art, inspirèrent, à leur tour, l'organisation de musées régionaux ou locaux, notamment de celui de Milan. Une foule de villes furent expropriées à leur profit : on juge des difficultés qui s'élevèrent, une fois les anciens gouvernements italiens rétablis ! Ce qui frappa même les victimes, c'étaient, d'une part, les soins donnés à la préservation des trésors de la science, de la littérature et de

[1] Le 2 prairial an V (21 mai 1797) Bonaparte écrit à la commission des arts que Berthollet et Appiani sont à Vérone et à Venise pour recueillir « les différents objets des arts ». (*Correspondance*, t. III, p. 80). Voy. aussi Cantù : *Histoire des Italiens*, trad. franç., t. XI, p. 85-87. Cet auteur affirme que les galeries particulières furent également pillées et qu'un certain Lallemant reçut en don sept camées. Sur les vicissitudes du trésor de la basilique de Saint-Marc pendant l'année 1797, voy. Pasini, *Il Tesoro di San Marco in Venezia*, p. 13-16, Venise, 1887. Quelques documents inédits ont récemment été publiés dans la *Revue bleue* (4 mai 1895, p. 361-363).

[2] Voy. Trolard, *de Rivoli à Magenta et à Solférino*, p. 92-93.

l'art ; de l'autre, la rare clairvoyance des commissaires envoyés par la République. Prononcer les noms de Daunou, de Monge, de Wicar, de Vivant Denon, c'est dire leur compétence. Oui, cent fois oui, de nombreux abus individuels se produisirent; mais un principe supérieur de conservation les racheta autant qu'ils pouvaient l'être.

Ajoutons que la République cherchait également à attirer à Paris les savants étrangers : « les sciences qui honorent l'esprit humain, les arts qui embellissent la vie et transmettent les grandes actions à la postérité », disait Bonaparte dans une de ses proclamations, doivent être spécialement honorés dans les gouvernements libres. Tous les hommes de génie, tous ceux qui ont obtenu un rang distingué dans la république des lettres, sont Français, quel que soit le pays qui les a vus naître [1]. »

(*A suivre*).

EUG. MÜNTZ.

---

[1] Voy. *Les Manuscrits de Léonard de Vinci* de M. Charles Ravaisson-Mollien, t. I, p. 5.

UNE RÉPUBLIQUE FONDÉE PAR LOUIS XIV

En franchissant les Alpes Cottiennes par le mont Genèvre, au nord-est de Briançon, l'on découvre trois vallées convergentes dont le regard suit assez nettement la déclivité jusqu'aux points où elles débouchent dans les plaines du Piémont. Ce sont les *vallées vaudoises* de Pérouse, de St-Martin et de Luserne, arrosées par le Cluson, par la Germanasca et le Pélis.

Tributaires du cours supérieur du Pô, ces hauts bassins, qui occupent un espace de quinze à vingt milles carrés, sont les avenues orientales de l'une des principales voies de communication naturelles entre la France et l'Italie. C'est par les crêtes du Genèvre qu'ont passé Bellovèse, Marius, César, Auguste, Charlemagne, Charles VIII, et de nos jours encore, quoique d'autres moyens d'accès s'offrent de part et d'autre aux armées, les ouvrages militaires qui du Mont-Cenis au Viso commandent les abords ou couvrent les faîtes des deux versants, démontrent toute l'importance stratégique de cette région limitrophe.

Aux temps de Louis XIV, les corps de troupes opérant au delà des monts, devaient garder à tout prix la libre disposition des vallées vaudoises qui, derniers tronçons de la route du Dauphiné, assuraient leurs approvisionnements et, en cas d'insuccès, leur retraite [1]. Et si l'on se reporte notamment à l'époque qui fait l'objet de ce récit, l'on s'explique d'autant mieux l'intérêt qui

[1] En 1685, d'après une correspondance du marquis d'Arcy, ambassadeur de Louis XIV à Turin, 12.000 hommes étaient répartis entre Briançon et Pignerol.

se rattachait pour la France à l'occupation de ce pays, que le souvenir des persécutions locales suscitées par la révocation de l'Édit de Nantes, était encore vivace dans l'esprit de ses habitants. Ceux-ci, de religion protestante, fidèles jusqu'à l'héroïsme à une foi qui avait plus de six siècles d'épreuves, ne pouvaient devenir spontanément les auxiliaires du monarque qui avait longtemps personnifié à leurs yeux la haine et la cruauté [1].

Le grand règne était à son déclin et les événements qui se préparaient en Allemagne, en Italie, en Espagne, ne devaient guère relever sa fortune. Une redoutable coalition menaçait le roi en 1701, celle de l'Angleterre, de l'Autriche et des Pays-Bas, représentée par trois chefs illustres, Marlborough, le prince Eugène et le grand pensionnaire Heinsius.

A ce moment historique, les Bourbons dominaient dans toute la péninsule et la situation de la France y était d'autant plus favorable que l'alliance du duc de Savoie ménageait aux armées royales une solide base d'attaque ou de résistance.

Cependant le cabinet de Vienne avait réussi à circonvenir Victor-Amédée II en lui promettant pour prix de son concours la souveraineté du Montferrat et du Novarrais. Le duc hésitait à rompre une alliance à la fois contractuelle et familiale, lorsque le prince Eugène, profitant de son indécision, peut-être même de sa complicité, se porta au delà du Mincio.

Sous le coup de cette démonstration qui avait surpris et

[1] Selon le pasteur Alexis Muston, auteur de l'ouvrage intitulé : « L'Israël des Alpes », les Vaudois auraient conservé intact l'héritage de l'Église primitive, en le préservant des altérations successives introduites par l'Église romaine dans le culte évangélique. De là l'impossibilité d'assigner une date précise à leurs commencements.

L'on s'accorde généralement à voir dans le réformateur Valdo, qui a entrepris son apostolat à Lyon en 1170, le fondateur de l'Eglise à laquelle il a donné son nom.

La langue des Vaudois, qui sont au nombre d'environ 15.000, est le français. Malgré l'homonymie, les Vaudois du Piémont n'ont d'ailleurs rien de commun avec les Vaudois de la Suisse.

ébranlé le maréchal Catinat, Victor-Amédée traita avec l'Empereur [1].

Cette défection reportait *sur les Alpes* les lignes françaises de l'Adige, tout en isolant le royaume de Naples ; elle obligeait les lieutenants du roi à prendre possession du Piémont et de la Savoie.

Les maréchaux de Vendôme et de la Feuillade enlevèrent successivement Ivrée sur la Doire-Baltée, Suze sur la Doire, *Pignerol sur le Cluson*, tandis que les Autrichiens s'emparaient des duchés de Modène et de Mantoue.

Pignerol, qui avait longtemps appartenu à la France [2], était une forteresse de premier ordre [3]. La conquête de cette position avait pour complément nécessaire celle des trois vallées vaudoises dont elle protégeait les issues, qui en formaient en quelque sorte des dépendances naturelles et confinaient au territoire français. Mais pour se maintenir dans ces contrées montagneuses, au milieu de populations dont on avait toute raison de se méfier, n'eût-il point fallu y entretenir un corps de troupes considérable dont l'immobilisation aurait singulièrement amoindri les forces actives opposées aux impériaux ?

C'est sans doute cette considération qui décida le gouvernement du roi à entrer en négociation avec les principales communes vaudoises et à obtenir d'elles, sinon une coopération effective, du moins l'engagement de s'abstenir de toute connivence avec les troupes de leur souverain.

Le duc de la Feuillade fut chargé de leur proposer la neutralité en leur garantissant toutes les immunités qu'elle implique. Les habitants *du val de St-Martin* se montrèrent de prime abord

[1] A cette nouvelle, Louis XIV lui écrivit : Puisque la religion, l'honneur, l'intérêt, l'alliance et votre propre signature ne sont rien entre nous, j'envoie mon cousin le duc de Vendôme à la tête de mes armées pour vous expliquer mes intentions ; il vous donnera vingt-quatre heures pour vous déterminer.

[2] De 1630 à 1696.

[3] C'est dans le château de Pignerol qu'a été enfermé en mai 1669 le Comte Hercule-Antoine Mattioli, secrétaire d'État de Charles IV, duc de Mantoue, que l'on suppose avoir été le *Masque de fer*.

plus accessibles à ces ouvertures que ceux du val de Luserne, et les mandataires du duc auraient sans doute réussi à les gagner, si, à l'instigation de M. Van der Meer, ministre des États Généraux, le pasteur Henri Arnaud, qui jouissait à juste titre d'un grand crédit auprès d'eux, ne fût intervenu pour les détourner de « la trahison [1] ».

A la suite de cet échec, le maréchal envahit les vallées et s'établit solidement au Perrier[2], la plus importante localité du val de St-Martin. Chassé peu après de Luserne et de la gorge voisine d'Angrogna par les partisans vaudois auxquels s'étaient jointes quelques troupes régulières envoyées par Victor-Amédée, le duc de la Feuillade se fortifia du côté de St-Martin, résolu à conserver *la vallée centrale* qui, moins étendue que les autres importait le plus à son plan de défensive ou d'offensive éventuelle. Les Sammartinois passaient d'ailleurs pour de rudes soldats et leur soumission affaiblissait sensiblement la résistance de leurs coreligionnaires, désormais isolés ou sans contact permanent.

Les ayant ainsi sous la main, le lieutenant du roi renouvela auprès d'eux ses tentatives d'accommodement qui, paraît-il, furent encore repoussées. Dès lors, usant de l'intimidation, il fit mettre le séquestre sur leurs biens, mesure qui les désarma. C'est du moins ce que rapportent, non sans quelque complaisance, les annalistes vaudois enclins à excuser des confrères jusqu'alors étroitement unis à leur communauté.

Quoi qu'il en soit, le troisième jour de juillet 1704 et du règne de Louis XIV le soixante-deuxième, une convention fut signée qui érigeait les différents groupes de la vallée de St-Martin en république « sous la protection du roi de France et de Navarre et de ses successeurs ».

[1] Le nom du pasteur Arnaud est resté presque légendaire dans le pays. C'est sous sa conduite qu'en 1687 neuf cents de ses compatriotes réfugiés en Suisse et en Allemagne à la suite de l'Edit de Victor-Amédée qui exigeait, sous peine de mort, l'abjuration des Vaudois, effectuèrent leur retour dans les vallées en traversant le Chablais, le Faucigny, la Morianne et le Mont-Cenis.

[2] Perrero d'aujourd'hui.

L'acte est ainsi reproduit dans la Lettre ci-après transcrite [1]:

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre a touts ceux qui ces prtes (présentes) lettres verront salut. Ayant veu et examiné les articles et conditions du traité qui esté conclu en nôtre nom au camp de la Perouse le 3e du mois dernier par nostre trez cher et bien amé cousin le duc de la Feuillade, pair de France, Lieutenant-Général de nos armées, Gouverneur et Lieutenant-Général en nostre province de Daufiné en vertu du plain pouvoir que nous lui avons donné pour c'est effect d'une part et les chefs, anciens, sindics, conseillers, capnes et autres officiers de la vallée de S. Martin, Pommaret, Envers de Pinache et Chenevière, tant catoliques que de la religion pretendue reformée, tant en leurs noms que des autres habitans absens d'autre part, desquels articles la teneur s'en suit,

Articles et conditions sous les quelles les chefs, anciens, conseiglers, capnes de la vallée de S. Martin, Pommaret, Envers de Pinache et Cheneviere catoliques et religioneres suplient trez humblement S. M. T. Ch. de les recevoir sous sa puissante protection et celle des Rois de France ses successeurs.

I

Premierement qu'il plaira au Roy qui a refusé par sa moderation ordre de les rescevoir come suiets, de prendre létablissement quils se trouvent forcez par la dureté de la domination presente de faire de leur pais en republique sous sa puissante protection et des Rois de France ses successeurs et de la leur accorder de manière que la tranquilité de leur dite république ne puisse estre troublée n'y inquietée par aucun endroit, que léstat de la dite republique une fois formé ne puisse estre changé ensorte queux et les leurs ne retombent iamais sous aucune puissance et singulièrement sous celle des ducs de Savoye.

II

Quil plaira a sadite Mté de permetre et d'apuyer lexecution des reglements quils feront pour le gouvernement et ladministration de leur dite republique aprez toutes fois quelle les aura agreé a leffect de quoy ils lui seront presentez aussi aprez quils auront été resolus.

[1] Cette Lettre a été copiée *sur une copie* déposée aux archives nationales de Turin et très obligeamment communiquée au consulat de France par le directeur, baron Bollati.

III

Que le Roy maintiendra la liberté de conscience dans letendue des vallées et pais ci dessus c'est adire le libre exercice de la religion catolique et apostolique et romaine et de la religion protestante et néanmoins que ceux des dites vallées et pais étants devenus Republique ne pourront permetre n'y souffrir lestablissement dans les lieux ci dessus d'aucun françois né dans la religion protestante ou de père ou de mère qui en ayent esté.

IV

Que pour laffermissement et la défence de la dite Republique Sa M[té] aura la bonté dentretenir a ses frais les troupes quelle jugera y estre necessaires les quelles y vivront au moyen de leur solde et ne seront a charge aux habitans que pour le simple couvert, place au feu et a la chandelle de l'oste suivant sa commodité pour la subsistance des quelles troupes il sera etabli par les magistrats auxquels la police appartiendra en chaque endroit ou elles seront logées un taux resonable aux donnés.

V

Que Sa M[té] et les Roys ses successeurs leur feront fournir le sel au lieu du Perier à deux soles monoye de France la livre poids de France en la quantité qui sera jugée necessaire pour l'usage des habitans du dit pais, le tout sans abus et avec les precautions requises pour en empecher les versemens dans le pais de Sa Majesté.

VI

Que le cas arrivant que Sa Majesté ou les Rois ses successeurs se trouvassent obligez de faire mouvoir leurs troupes dans les dits paiis soit pour la défence di ceux soit pour en relever les garnisons, les troupes vivront en routtes au moyen de leur solde et les habitans fourniront le couvert place au feu et a la chandele de lhoste celon sa commodité et le foin et avoine pour les chevaux lesquels foins avoine seulement seront payés par Sa Majesté au resceveur general des dits pais à raison de huit sols la ration de chaque cheval composé de vint livres de foin et d'un boisseau d'avoine, mesure de Paris.

VII

Que les habitans de la dite Republique auront la liberté de commercer, d'aller et de venir dans les terres de l'obeissance de Sa Majesté en payant les droits que payent ses suiets, sans quils puissent estre troublé ni molesté dans leur comerce et que les sujets di Sa Majesté auront la

liberté daller comercer dans les dites vallées et pais en payant aussi les droits qui y seront imposez come les habitans de dits lieux.

Si les propositions cy dessus ne conviennent pas on offre d'accepter la neutralité a condition quils se désarmeront et quils payeront la contribution et quils restitueront touts les bestiaux quils ont pris sur les suiets du Roy depuis la déclaration de la presente guerre.

Les dits habitants de la vallée de S[t] Martin acceptant les conditions ci dessus pour leur érection en republique esperant que Sa Majesté voudra bien leur accorder larticle qui suit :

Q'uen cas de quelque irruption dans la dite vallée ils pourront se retirer sur les terres de Sa Magesté avec leurs femmes et enfans, et effects ius quace quils puissent retourner habiter paisiblement leur propre paijs.

Fait et conclu entre M[r] le Duc de la Feuillade chargé du pouvoir de Sa Majesté à cest effet et les chefs anciens, con[ers] et capi[nes] de la vallée de S[t] Martin, Pommaret, Envers de Pinache et Chenevières tant a leurs noms quen celui des absens catoliques et protestans.

Au camp de la Perouse ce 3[e] juillet 1704.

Nous ayant agréable le susdit traité en toutz en un chacun les points, et articles, qui y sont contenus et déclare avons icelui accepté apprové ratifié et confirmé acceptons, approvons, ratifions et confirmons et le tout prometons en fay e parole de Roy garder et observer inviolablement sensy contrevenir n'y permetre quil y soit contrevenu directement ou indirectement en quelque sorte e manière que ce soit, en temoin de quoy nous avons signé ces presentes de notre main et à icelle fait apposer nôtre ceel secret ; donné a Versailles le 25[e] jour de juillet de l'an de grace 1704 et de notre règne le soissante et deusieme.

Signé : Loüis et plus bas : par le Roy, Colbert.

Si, comme je l'ai dit par conjecture, il peut y avoir eu quelque complaisance sectaire dans le témoignage des historiens vaudois affirmant que les habitants de la vallée de St-Martin n'avaient cédé qu'aux dernières violences en abandonnant la cause de leurs compatriotes, l'on ne saurait non plus se défendre d'un doute, disons même d'une impression d'incrédulité, en présence de cette double mention du préambule et de l'article 1[er] que, « déçus dans leur espoir d'être admis au nombre des sujets du roi, ils avaient très humblement supplié S. M. T. C. de les recevoir sous sa puissante protection ». Cette formule ne se concilie guère, sinon avec le patriotisme, du moins avec les trop

légitimes griefs de populations qui associaient la France aux « exterminations savoisiennes » et chez lesquelles la fidélité à une union fondée sur la foi primait tout autre sentiment.

J'ajoute, pour compléter ce premier commentaire, que l'allusion faite « à la dureté de la domination présente » ne peut que se rapporter à la souveraineté de Victor-Amédée, interprétation confirmée par ce passage de l'article 1er « que la république ne doit jamais retomber sous aucune Puissance et singulièrement sous celle des ducs de Savoie [1] ».

Si, prenant à la lettre le pacte conclu le 3 juillet 1704, l'on cherche à caractériser au point de vue juridique le régime constitutionnel inauguré sous ses auspices, l'on doit reconnaître que dans l'ordre politique comme dans l'ordre économique, les bénéfices stipulés en faveur des Vaudois étaient réduits à la portion congrue.

Tout d'abord les lois, voire même les simples règlements à édicter « pour le gouvernement et l'administration de la république » devaient être préalablement soumis au protecteur et agréés par lui. Les protégés n'avaient donc pas l'autonomie intérieure.

La liberté de conscience, condition capitale de l'entente, était même restreinte, l'État subordonné devant refuser tout établissement « aux Français nés dans la religion prétendue réformée ou de père ou de mère qui en ayent esté ».

D'autonomie extérieure, il ne pouvait être sérieusement question.

Par contre, et je résume ici les articles 4, 5 et 7 du traité, le roi s'engageait à défendre la république tout en l'occupant par une garnison entretenue à ses frais. Il autorisait les Sammartinois à commercer, à aller et venir librement en France dans les mêmes conditions que ses sujets, avantage concédé d'ailleurs aux Français dans la vallée. Il leur était loisible, en cas d'alerte, de

[1] D'après de Rochas d'Aiglun, auteur très estimé des *Vallées vaudoises*, les plus cruels persécuteurs des Vaudois ont toujours été les Italiens. C'est ce qu'il démontre aux pages 7 et 8.

se retirer sur le territoire français. Enfin le sel nécessaire à leur usage devait leur être fourni « moyennant deux sols la livre ».

Je note ici qu'aux yeux des Vaudois restés Piémontais, cette dernière concession jugée dérisoire représentait le gain le plus clair d'une transaction qu'ils réprouvaient au double point de vue national et religieux [1].

De quelle manière furent organisés les pouvoirs publics dans l'État de St-Martin ? Quels en étaient les fonctionnaires dirigeants ? Y avait-il une assemblée délibérante, une force armée locale, etc. ?

Il m'a été impossible, quoique j'aie résidé plusieurs semaines dans les vallées, de recueillir sur ces points le moindre renseignement, et j'ai dû me convaincre que la municipalité du Perrier, à laquelle je me suis vainement adressé, était aussi jalouse du secret de ses archives que les Andorrans du mystère qui, depuis des siècles, recouvre leurs chartes carlovingiennes. Ces derniers, toutefois, ne paraissent avoir d'autre souci que la préservation matérielle de leurs plus anciens titres de noblesse, tandis que les ci-devant républicains de la vallée vaudoise se font sans doute scrupule de réveiller le souvenir « d'un moment de faiblesse et d'égarement ».

Aussi bien la république de St-Martin eut une existence éphémère : elle ne dura que quatre ans, un mois et trois jours [2].

Dans le cours de cette période, la lutte contre la coalition eut des alternatives de succès et de revers, tant en Allemagne, qu'en Espagne et en Italie. Victorieuse de ce côté, la France n'avait plus guère que Turin à prendre. Le siège en fut commencé au printemps de l'année 1706, après des préparatifs dont les frais, au dire de Voltaire, auraient suffi pour fonder et faire fleurir la plus nombreuse colonie.

Conduite contre toutes les règles de l'art par « l'homme le plus brillant et le plus aimable du royaume », l'entreprise échoua et aboutit à un désastre. Les Français durent repasser les monts.

[1] D'après le pasteur Muston (*loc. cit.*), les Vaudois considéraient la vallée de St-Martin comme perdue pour leur Église.

[2] Du 3 juillet 1704 au 8 août 1708.

Le duc de Savoie qui, pendant le siège, avait réussi à s'échapper de sa capitale, s'était réfugié sans soldats dans le val de Luserne où, traqué par les troupes du maréchal de la Feuillade, il n'avait dû son salut qu'à la protection des Vaudois. Etant parvenu à rallier son armée à Carmagnola, il reprit successivement Vercelli, Ivrée, Chivasso, le fort de Bard, Crescentino et Pignerol. Les vallées étaient délivrées.

Réintégré dans ses États, Victor-Amédée n'oublia point les services rendus à sa personne et à sa cause par les habitants du val de Luserne. Sur les sollicitations de ceux-ci, il accorda l'amnistie aux Sammartinois, dont la république, suivant le mot du pasteur Muston, s'était évanouie devant l'ombre de son avant-garde.

Ed. Engelhardt.

UN COLLABORATEUR DE RICHELIEU ET DE MAZARIN

BERNARD DU PLESSIS-BESANÇON

(1600-1670)

(*Suite et fin*).

Anxieux et hésitant, Mazarin projetait déjà de tenter au besoin une seconde épreuve, lorsque du Plessis-Besançon revint d'Italie à la fin de l'année 1647. Celui qui avait si heureusement tiré parti de la révolte de Catalogne n'était-il pas tout indiqué pour porter aux Napolitains les secours de la France et pour infliger un nouvel échec, plus sensible encore, à la monarchie d'Espagne? Bernard avait en outre le mérite de connaître mieux que tout autre les affaires italiennes. Mazarin le désigna pour diriger l'expédition projetée et, en lui faisant part de son choix, il lui dit ces flatteuses paroles : « Je vous y envoie parce que je n'y puis aller. »

En attendant l'heure d'intervenir, ordre fut donné d'armer une seconde escadre. Du Plessis-Besançon se trouvait à Toulon au commencement d'avril 1648, prêt à partir avec nos premiers vaisseaux, lorsqu'on reçut avis qu'un revirement subit venait encore de se produire à Naples. Les Espagnols avaient repris tous les points fortifiés qui défendaient la capitale, et avaient arrêté le duc de Guise. Il était permis de supposer que la Cour de France allait désormais renoncer à agir. Telle ne fut pas l'opinion de Mazarin. De tout temps, la personnalité encom-

brante, futile et soupçonneuse du prince lorrain avait paru au ministre de la régente plutôt une gêne qu'un atout entre nos mains. Ce n'était pas qu'il considérât la chute du Protecteur comme augmentant les chances de l'entreprise : « Je ne vois « pas de fondement certain à faire sur l'état des affaires de « Naples », écrit-il le 20 mai à du Plessis-Besançon ; « mais « étant d'une si grande conséquence et pouvant avoir des suites « qui bouleverseraient entièrement la monarchie d'Espagne, je « suis persuadé que la prudence veut que Leurs Majestés s'y « appliquent à bon escient. » Et en même temps, il hâtait les préparatifs de l'expédition.

Dans les premiers jours de mai, du Plessis-Besançon gagna les Présides. Il devait se rencontrer avec le cardinal Grimaldi à Piombino, où tous les deux, en attendant l'arrivée de l'escadre, arrêteraient ensemble les détails de la campagne. Le peuple de Naples était toujours armé et mécontent : on pouvait espérer qu'il se soulèverait à l'arrivée des secours envoyés par la France. Le 24 mai, une flotte française forte de six vaisseaux et de dix-neuf galères, sous les ordres du duc de Richelieu et du chevalier Garnier, rejoignit du Plessis-Besançon à Piombino. Afin de donner plus de poids à la démonstration, le cardinal Grimaldi, avec du Plessis-Besançon, prit place à bord de la flotte, ainsi que soixante Napolitains venus par terre au-devant de nous et dont nous comptions nous servir pour négocier avec les insurgés. L'armée navale se présenta devant Naples le 4 juin, et demeura pendant quinze jours en face de la ville. A plusieurs reprises, durant la nuit, des délégués des partis populaires vinrent en felouque chercher à arrêter un plan d'attaque avec les chefs de l'expédition. Mais vainement nos émissaires tentèrent de provoquer un soulèvement dans le royaume. Les Espagnols avaient décapité le parti de la rébellion et calmé l'irritation du peuple par quelques concessions adroites. La garnison de Naples, qui comptait près de cinq mille hommes, occupait tous les points importants de la cité. Nous n'étions pas en force pour opérer une descente. A bout de vivres, l'escadre fran-

çaise retourna, à la fin de juin, à l'île d'Elbe pour chercher de nouveaux renforts.

Cette tentative était peu encourageante, et du Plessis-Besançon ne dissimula pas à la Cour l'insuccès probable auquel on s'exposait en la renouvelant. Néanmoins, une troisième flotte, forte de soixante-dix voiles et portant trois mille hommes de débarquement, fit de nouveau, le 5 août, une imposante démonstration devant Naples. Le prince Thomas de Savoie, le cardinal Grimaldi et du Plessis-Besançon dirigeaient en commun l'expédition. Cette fois notre intervention fut plus active. Nous mîmes une garnison dans l'île de Procida, et tentâmes une descente entre Castellamare et Viétri, point du rivage sur lequel les chefs du mouvement populaire nous avaient ménagé des intelligences. Mais quelques insurgés, seulement en petit nombre, se joignirent à nous. Les Espagnols nous opposèrent immédiatement des forces considérables, et, bientôt dépourvue de tout, la flotte française fut obligée de retourner en Provence.

Depuis plusieurs mois déjà un profond malaise, avant-coureur des troubles de la Fronde, avait envahi l'administration en France et jeté le désarroi dans nos finances. Peut-être fut-ce là la cause principale de notre échec devant Naples. Plusieurs contemporains en ont rejeté la responsabilité sur Mazarin lui-même, dont le génie plus rusé qu'entreprenant, plus habile à louvoyer qu'à agir, laissait parfois échapper les occasions propices. D'après Montglat, la révolte de Naples « eût eu une bien plus grande « suite, si le cardinal de Richelieu eût été vivant ». Quoi qu'il en soit de ces appréciations, nos forces navales si laborieusement assemblées demeurèrent sans emploi, et durent, faute de vivres et d'argent, rentrer en hâte à Toulon sans même tenter un coup de main sur les côtes de Catalogne ou de Toscane, suivant les instructions de Mazarin.

V

Des expéditions lointaines, la France s'en souciait bien alors ! Elle est lasse d'une guerre sans trêve et des exactions de financiers

que les exigences mêmes de la guerre ont rendus sans merci; elle se soulève contre les appétits des grands dont un premier ministre équilibriste s'efforce chaque jour d'acheter l'appui en leur livrant quelque nouveau lambeau de la fortune publique. L'heure des protestations a sonné : Paris s'est soulevé. A la tête du mouvement figurent de graves magistrats plus convaincus de l'excellence de leur cause qu'habiles à la faire prévaloir. Au nom de la morale outragée et des vieilles libertés du pays foulées aux pieds, ils admonestent le pouvoir, reprochent à Mazarin les abus qu'il a couverts de son autorité et demandent à la reine elle-même raison de l'étrange faveur qu'elle accorde à l'Italien haï de tous. Pendant le cours de l'année 1648, les deux partis ont épuisé les moyens de la conciliation : au commencement de l'hiver 1649, le blocus de la capitale étant décidé, la cour quitta Paris pour se rendre à Saint-Germain dans la nuit du 5 janvier.

C'est au milieu de ce chaos que du Plessis-Besançon rentra en France après son voyage à Naples. De Poitou, de Guyenne et de Provence on signalait un commencement d'agitation, et le mouvement parlementaire menaçait de s'étendre à tout le royaume. Le péril était surtout imminent en Normandie, où le duc de Longueville, gouverneur de la province, était à la tête des mécontents. D'abord désigné pour commander un corps destiné à l'investissement de Paris, Bernard de Besançon reçut l'ordre d'aller à Rouen pour user, s'il en était temps encore, des moyens de persuasion. Admis dans l'assemblée du Parlement, il rappela les acclamations qui, en 1647, avaient accueilli le jeune roi Louis XIV, et loua la fidélité avec laquelle le Parlement de Normandie lui-même avait jusque-là défendu l'autorité royale. Ses paroles ne trouvèrent qu'un faible écho auprès d'un corps déjà acquis à la faction adverse. En vain les échevins protestèrent de leur fidélité. Le duc de Longueville, déclaré rebelle et déchu de son gouvernement, n'en pénétra pas moins dans la ville, qui prit les armes et ferma ses portes. Cette phase locale des guerres de la Fronde a inspiré, l'on s'en sou-

vient, une des pages les plus satiriques de Saint-Evremond. La verve du pamphlétaire, ouvertement hostile aux Frondeurs, ne ménage pas non plus les agents de la cour, et il est difficile, nous l'avouons, de ne pas sentir une légère pointe d'ironie percer dans les lignes où l'auteur parle de la manière dont du Plessis-Besançon s'y prit pour « haranguer militairement les peuples ». Quelle qu'ait été en réalité la valeur de cette tentative pacifique, les événements se précipitèrent si rapidement, que le négociateur dut bientôt céder la place au soldat. Le comte d'Harcourt entra en ligne avec ses troupes contre les insurgés. Ridicule campagne, dont les miliciens normands s'acquittèrent encore plus mal que leurs congénères parisiens, et qui finit, au bout de quelques jours, par la débandade de la Bouille !

Les troubles de la Fronde avaient encore accru le pouvoir du tout-puissant Condé, en le rendant en quelque sorte l'arbitre de la situation. Non content de ses immenses biens et des gouvernements de Bourgogne et de Champagne, Louis de Bourbon, hanté du rêve d'une couronne, avait maintes fois cherché le moyen de se tailler sur nos frontières une principauté indépendante soit en Lorraine, soit en Franche-Comté ou dans les Pays-Bas espagnols. Au mois de décembre 1648, Mazarin, cédant à ses exigences, lui livra, pour en jouir en toute souveraineté, les places de Clermont, Stenay, Dun et Jametz, prises en 1641 au duc Charles de Lorraine. C'était un habile moyen pour diviser à tout jamais deux princes dont l'union eût pu exposer à de réels dangers le ministre de la régente. Au moment où il frappait d'une main, le cardinal se complaisait souvent à flatter de l'autre pour faire oublier ses coups. Il en usa de même en cette circonstance avec le duc Charles IV. A peine venait-il d'aliéner définitivement à un autre une partie du domaine revendiqué par le prince lorrain, qu'il renoua avec celui-ci des négociations propres à atténuer la portée de l'injure.

Dans les derniers jours de décembre 1648, le comte de Brancas alla porter au duc Charles d'avantageuses propositions. Puis,

ces ouvertures ayant reçu un accueil favorable, du Plessis-Besançon fut envoyé en avril 1649 à Sedan, où il eut plusieurs conférences avec un des secrétaires d'État du duc. Comme en 1644, les premiers pourparlers semblèrent marcher à souhait; au bout de quelques jours, l'agent lorrain se rendit à Bruxelles sous prétexte de prendre les instructions définitives de son maître, et ne revint plus. On acquit bientôt la certitude que Charles n'avait pas eu d'autre but que de donner quelque nouveau motif de jalousie aux Espagnols.

Pendant toute la durée des guerres de la Fronde, Bernard et Charles de Besançon, tous les deux maréchaux de camp dans l'armée royale, ne cessèrent pas de témoigner au parti de la cour une inébranlable fidélité. Mûri, sans doute, par le souvenir de ses mésaventures au temps où il avait osé combattre l'autorité de Richelieu, Charles de Besançon ne recula pas cette fois devant de grandes dépenses pour venir en aide à la régente. En 1652, il leva et entretint à ses frais un régiment de cavalerie et un régiment d'infanterie, qui ne furent licenciés que lorsque la paix fut rétablie dans toute la France. De son côté, Bernard gardait sa place d'Auxonne, et combattait en Bourgogne le parti des Frondeurs, très puissant dans cette province après la défection de Condé. Lorsqu'en 1653, l'autorité de Mazarin se trouva de nouveau victorieusement assise, les deux frères furent, en récompense de leur dévouement, nommés lieutenants-généraux. Ce fut le moment le plus brillant de leur carrière. Alors que Charles obtenait la place de conseiller d'État et de commissaire général des guerres pour tout le royaume, avec entrée au conseil des ministres, Bernard partait de nouveau pour l'Italie, chargé d'importantes missions.

Depuis quatre ans, toute l'œuvre diplomatique de Richelieu et de Mazarin en dehors de nos frontières, était demeurée en suspens là où de graves échecs ne nous avaient pas fait perdre nos meilleures positions. Au delà des Alpes, notre influence avait, sur toute la ligne, subi un mouvement de recul : nos armées avaient dû céder le Crémonais, les Présides de Toscane et l'île

d'Elbe. La cour de Modène nous avait abandonnés. Le duc de Mantoue, de connivence avec les Espagnols, avait substitué ses troupes aux nôtres dans la citadelle de Casal que, depuis vingt ans, nous occupions comme un poste avancé contre le Milanais. Il fallait regagner le terrain perdu. Du Plessis-Besançon reprit patiemment l'œuvre qu'il avait lui-même commencée.

Arrivé à Turin le 26 mai, il trouva le duc de Savoie et son ministre Pianesse toujours attachés à notre cause, mais cependant plus hésitants et aigris quelque peu de notre long abandon. Aussitôt, il passa à Casal auprès du duc de Mantoue. Réclamer la réintégration d'une garnison française dans Casal, sous prétexte que les troupes ducales étaient insuffisantes pour mettre la ville à l'abri d'une surprise de la part des Espagnols ; amener tous les États d'Italie à appuyer cette politique ; réunir les princes dans une ligue contre le roi catholique : tel était en termes généraux, le sens des instructions remises à l'agent de Mazarin.

Les entrevues avec le duc Charles de Gonzague furent extrêmement cordiales. Bernard trouva à Casal une cour montée à la française, et y reçut de vives protestations d'amitié. Mais la situation était bien changée depuis le séjour qu'il avait fait auprès de ce même prince à Mantoue en 1647. Depuis lors, l'adolescent s'était émancipé ; la duchesse douairière avait été mise à l'écart et un parvenu, le marquis Roland della Val avait su capter la faveur du prince. Vieillard de petite mine et bossu, jaloux de son autorité, méfiant et ambitieux, della Val, avait obtenu de son maître, jeune et léger, la direction sans contrôle des affaires de l'État. Des notes, empreintes d'une certaine solennité, furent échangées entre l'agent de Louis XIV et la cour de Mantoue. Repoussant les insinuations françaises, le duc assura que Casal était en toute sécurité entre ses mains, sa sœur, l'impératrice régnante d'Allemagne et sa tante, l'impératrice douairière s'étant portées garantes de l'arrangement qui lui avait livré la place. Il protestait, en outre, contre les clauses des traités de Quérasque et de Münster, qui avaient attribué à la Savoie certaines parties du Montferrat. Pour trouver un terrain de conciliation, du Plessis-

Besançon suggéra l'idée d'une garnison mixte composée pour une moitié de Mantouans, et pour l'autre de Suisses, à l'entretien desquels la France était prête à contribuer. En réalité, il ne put obtenir aucune satisfaction.

L'envoyé du roi de France fit ensuite à Gênes, Parme, Modène, Venise et Florence une série de démarches pour amener ces divers États à adhérer au programme de Mazarin, que le Pape lui-même fut invité à prendre sous son patronage. Abattu par le poids des années et tout entier aux intérêts de sa maison, Innocent X n'accorda à nos propositions qu'une approbation platonique. Venise, absorbée et affaiblie par ses guerres contre les Turcs, était incapable d'un acte de vigueur, et, eût-elle été plus forte, qu'inquiète de notre grandeur, elle était plutôt disposée à arrêter la roue de notre fortune qu'à encourager nos progrès dans la péninsule. A Florence, une excessive prudence commandait l'inaction. Depuis quelques années, les procédés de la cour de Madrid avaient blessé les Gênois, qui se montrèrent disposés à nous seconder secrètement en échange de quelques avantages commerciaux. A Parme, on attendait, disait-on, l'arrivée de forces françaises en Italie pour se prononcer en notre faveur. Le duc de Modène et son frère, le cardinal d'Este, conservant le souvenir de leurs anciens engagements avec la France, se déclarèrent prêts à servir de nouveau notre cause. « Il est nécessaire », conclut du Plessis-Besançon dans ses lettres à Mazarin, « que le roi fasse passer « une puissante armée dans l'État de Milan. Cela étant, toutes les « Puissances d'Italie suivront le char de son triomphe, les uns « volontairement, parce qu'ils croiront d'y profiter, et les autres « contraints, parce qu'ils craindront de se perdre s'ils y man- « quent. Comme chacun de ces princes est chatouillé de sa pro- « pre ambition, il est assez probable qu'à l'imitation de ces dames « que la honte retient, ils ne seraient pas marris d'être poussés, « même avec violence, dans le chemin d'y satisfaire ». Mazarin approuva les appréciations et les plans d'avenir de son agent. Ce n'est pas, il l'avouait lui-même, qu'il s'attendît à ce que les démarches de du Plessis-Besançon pussent produire un effet im-

médiat ; mais il était indispensable de reconnaître le terrain, et nul mieux que Bernard n'était apte à cette délicate besogne.

En 1655, l'ambassade de Venise devint vacante. Entraîné par de trop fastueuses habitudes, incapable d'attendrir les surintendants sourds aux plaintes d'un agent éloigné de la cour, ruiné par ses fonctions mêmes, d'Argenson venait de demander son rappel. Le poste fut offert à du Plessis-Besançon dans des conditions particulièrement engageantes. Tout en résidant à Venise, il devait être accrédité également auprès de tous les princes de la haute Italie et conserverait la direction de notre politique dans cette partie de la péninsule. Des assurances formelles lui étaient en outre données en ce qui concerne le paiement régulier de ses appointements, et on versait comptant entre ses mains une somme de trente-cinq mille livres. Il accepta.

La mission de du Plessis-Besançon à Venise ne dut pas, croyons-nous, contribuer à grandir le diplomate qui la remplit. Pendant longtemps, maîtres du commerce de la mer, les Vénitiens n'étaient plus alors que l'ombre d'eux-mêmes. Quelle action pouvait en outre exercer un ambassadeur dans un État où, sous peine de mort, toute espèce de rapports avec les ministres étrangers étaient interdits aux nobles, c'est-à-dire à tous ceux qui dirigeaient la politique? Amelot de la Houssaie, qui séjourna à Venise quelques années après du Plessis-Besançon, assure que, si un noble s'était rencontré quelque part avec un gentilhomme ou quelque personne de la maison d'un ambassadeur, et que cela fût venu à la connaissance des inquisiteurs d'État, il n'eût pas été en vie deux heures après. Lui-même raconte qu'un sénateur l'ayant un jour trouvé chez le curé d'une des paroisses de la ville, s'enfuit comme si la peste eût été dans la maison. Cet exemple peut donner une idée de la manière dont se traitaient les affaires. Toutes les démarches des agents se faisaient par écrit et devant le sénat solennellement assemblé. Aussi, pendant les trois années que l'envoyé de Louis XIV résida à Venise, en dehors d'un travail d'information assez important et dont les relations des Vénitiens avec le Levant fournissaient encore les éléments, puis de

quelques efforts pour contrecarrer les intrigues espagnoles auprès de la République, l'action personnelle de du Plessis-Besançon s'exerça-t-elle surtout auprès des Princes de la Lombardie.

Le Grand Canal et le Lido étaient alors, principalement à l'époque du carnaval, le rendez-vous de tous les riches désœuvrés de l'Europe. Outre des milliers de particuliers cosmopolites, un certain nombre de princes venaient chaque année, spécialement d'Allemagne et d'Italie, chercher à Venise, au moment des fêtes, une diversion à la monotonie de leur ménage ou aux soucis de leurs chancelleries d'État. En 1656, du Plessis-Besançon eut ainsi l'occasion de voir le duc de Mantoue et fut assez heureux pour l'amener à favoriser nos projets pendant le siège de Valence qui, peu après, tomba entre nos mains. Quelques mois plus tard, même heureuse intervention auprès du duc de la Mirandole, à qui Louis XIV attribua une pension, et dont la fidélité nous demeura dès lors acquise. Pendant l'année 1657, quittant brusquement Venise, du Plessis-Besançon vint à Mantoue trouver le duc Charles III, qu'on disait sur le point de se lier définitivement avec l'Espagne. Surpris, le prince n'osa tenir tête à l'agent français et signa un engagement qu'il s'empressa d'ailleurs de violer dès qu'il se trouva délivré d'une aussi gênante tutelle. Un pareil acte de mauvaise foi ouvrit les yeux de Mazarin, qui comprit la nécessité de faire montre de vigueur. Dès l'année suivante, les armées coalisées de France, de Savoie et de Modène remportèrent une série de succès en Italie, et s'emparèrent de Trino et de Mortara. Menacé dans ses États, le duc de Mantoue recourut aux bons offices de la République de Venise et signa avec la France un traité de neutralité. Au printemps de l'année 1658, du Plessis-Besançon conclut encore, avec le duc de Parme, une convention qui nous accordait le droit d'établir des entrepôts de munitions dans la ville de Plaisance et diverses facilités pour le passage de nos troupes, nos approvisionnements et nos transports. Ces différents arrangements nous permirent de reprendre une situation avantageuse en Italie, et les Espagnols, en même temps vaincus

sur d'autres champs de bataille, signaient peu après la paix des Pyrénées.

En dépit de ces heureux résultats, l'agent de Louis XIV se heurta à Venise même, à des difficultés d'ordre secondaire, il est vrai, mais qui paraissent avoir cependant contribué à aigrir ses rapports avec le Sénat. S'appuyant sur d'anciennes coutumes qui donnaient aux ambassadeurs un droit d'asile dans leur palais, du Plessis-Besançon émit la prétention de couvrir de sa protection contre la police vénitienne, des bandits qui s'étaient réfugiés à l'ambassade de France. Un conflit armé se produisit à la suite duquel notre représentant exigea d'éclatantes réparations. Mazarin se refusa à soutenir en cette circonstance toutes les prétentions de son agent. Mortifié sans doute par ce petit insuccès et peu rassuré d'ailleurs sur les mesures prises pour lui faire parvenir le montant de ses appointements depuis qu'il se trouvait éloigné de la cour, du Plessis-Besançon demanda lui-même à être relevé de ses fonctions.

Rentré en France, Bernard fut très dignement accueilli par Louis XIV et reprit en 1660 le gouvernement d'Auxonne, qu'il avait déjà occupé de 1644 à 1651. Cette place, qui commandait les frontières de la Franche-Comté, avait alors une réelle importance, et le poste de gouverneur n'était pas seulement une honorifique sinécure. Nous ne saurions douter cependant qu'on ne considérât dès lors le vieux militaire, abattu par l'âge et par la goutte, comme peu propre à un service bien actif. Pourtant la vie tranquille et provinciale du donjon d'Auxonne lui pesa bientôt. De 1663 à 1668, du Plessis-Besançon fit faire auprès du roi plusieurs démarches pressantes, en vue d'obtenir l'ambassade de Suisse. La mission qu'il sollicitait était surtout une mission de courtoisie ; un officier de son rang et précédé du renom laissé par ses campagnes et par ses négociations eût suffi à la tâche. C'est ce qu'on pensa sans doute dans l'entourage de Louis XIV, car au mois de septembre 1665, Lionne fit aviser Bernard de Besançon que sa nomination serait prochaine. Puis, le roi changea d'avis : peut-être des motifs politiques firent-ils ajourner

l'envoi d'un ambassadeur dans les Cantons. Du Plessis-Besançon mourut quelques années après à Auxonne, le 6 avril 1670, jour de Pâques. C'est là qu'il fut enterré ; on y lisait encore son épitaphe au siècle dernier.

En enregistrant le décès du gouverneur de la place, l'humble desservant d'Auxonne note que, la veille de sa mort, le vieux soldat, encore debout, avait accompli « son devoir de chrétien », dans l'église paroissiale. Le devoir : ce mot, on peut le dire, résume d'un trait la vie de celui à qui nous avons consacré ces pages. En quelque circonstance de sa carrière qu'on l'observe, Bernard, croyons-nous, a été avant tout l'homme de la discipline et du devoir. Si de tels caractères ne brillent pas toujours au premier rang, si de tels hommes, quelle que soit leur intelligence, laissent souvent dans l'histoire une trace moins profonde que les êtres prédestinés à qui la nature a fait le don précieux d'un génie personnel et primesautier, convenons, au moins, que des agents aussi consciencieux et aussi sainement doués constituent l'un des plus précieux éléments pour la grandeur d'un peuple. S'il n'eut pas la bonne fortune d'associer directement son nom aux deux monuments diplomatiques qui ont laissé leur empreinte à cette époque, s'il ne fut pas directement mêlé aux négociations de Münster et de l'île des Faisans, constatons cependant que du Plessis-Besançon apporta ses précieuses qualités d'observation et d'activité dans plusieurs des pourparlers qui précédèrent ces traités célèbres.

Un des écrivains les plus distingués de notre temps, justement connu par ses études sur la diplomatie française au dix-septième siècle, a fait remarquer en analysant le traité des Pyrénées, que cet acte eut pour but de donner deux frontières à la France. Au sud, l'annexion du Roussillon et de la Cerdagne nous reporta au pied des monts. Nous avons vu que c'est du Plessis-Besançon qui, en 1640, en obtint, pour la première fois, l'abandon. Si nos progrès vers les Flandres, en nous assurant la possession de l'Artois et d'une série de places dans les Pays-Bas, nous permirent d'organiser une forte défensive sur notre frontière du nord,

au sud-ouest la limite des Alpes, muraille admirable et puissante, nous manquait encore. En poussant en plein cœur de l'Italie une hardie reconnaissance, du Plessis-Besançon fit franchir une nouvelle étape à un projet déjà conçu par Henri IV et destiné à nous assurer un jour Nice et la Savoie, en attribuant aux princes de Piémont, dans la péninsule, des compensations propres à consacrer à jamais notre agrandissement. Avant d'arriver à bonne fin, une œuvre aussi vaste ne peut manquer d'user bien des générations humaines. Heureux celui à qui la fortune donne de cueillir le fruit mûri par les labeurs de ses devanciers ! Mais, n'est-il pas aussi méritant celui dont la main prévoyante a creusé le sol pour y jeter la semence qui produira la moisson glorieuse ?

Notre époque se complaît à ces recherches qui rendent à chacun sa véritable part de responsabilité et de mérite devant l'histoire. Puissent ces lignes contribuer à sauver de l'oubli le digne collaborateur de deux des plus grands ministres qui aient jamais présidé aux destinées de notre pays !

Comte Horric de Beaucaire.

L'ERREUR DE GŒRTZ

On sait dans quelle crise l'Europe s'est transformée au commencement du XVIIIe siècle. Deux grandes guerres, la guerre de la succession d'Espagne et la guerre du Nord, commencées la même année, terminées presque en même temps, mirent les armées aux prises de Pultava à Gibraltar, — et, quand tout ce fracas fut apaisé, de nouveaux rapports de forces et d'intérêts se trouvèrent établis entre les Etats. On a constaté la révolution accomplie, mais peut-être n'en a-t-on pas encore bien saisi la marche et fixé les étapes, du moins en ce qui concerne le Nord.

La solution que reçut la question du Nord — partage de la Suède transbaltique entre les vainqueurs de Charles XII — comportait les conséquences les plus dangereuses pour les trois quarts de l'Europe. Elle consommait la ruine de la Suède, préparait celle de la Pologne et de la Turquie ; — elle anéantissait le système politique de la France dans le Nord, puisqu'il consistait justement à nous appuyer sur les trois États atteints ; — elle portait un coup terrible à la puissance autrichienne, en renforçant sa traditionnelle ennemie, la Prusse, et en lui donnant une nouvelle et colossale rivale, la Russie ; — enfin, comme elle livrait la Baltique aux Russes, elle enlevait aux Anglais, au delà du Sund, cette souveraineté des mers qu'ils réclamaient sur tous les points du globe, elle mettait en péril non seulement leur commerce dans le Nord, mais encore la suprématie de leur pa-

villon dans le monde, et elle seule en effet a rendu possible, à soixante ans de distance, la fameuse ligue des neutres de 1780.

Comment donc tant et de si grandes puissances ont-elles laissé édifier contre elles toutes cette œuvre redoutable ? A quoi fut bonne alors la diplomatie la plus habile, la plus active, la plus féconde en expédients qui ait jamais existé ? Par quelle fatalité un Dubois, un Stanhope, un prince Eugène, ont-ils été frappés tous à la fois d'aveuglement ou d'impuissance ?

En réalité, de 1715 à 1721, du jour où les armes enlevèrent à la Suède son empire baltique, jusqu'aux traités qui consacrèrent cette spoliation, bien des tentatives ont été faites pour régler les affaires du Nord d'une façon plus équitable pour le vaincu et plus rassurante pour les tiers. La première émane de la France, mais c'est le nom du baron de Gœrtz qui y est resté attaché.

Gœrtz est surtout connu par ce que sa destinée eut de ténébreux et de tragique. Les Suédois, qui le haïssaient, l'ont, après la mort de Charles XII, condamné et décapité comme traître, ce qui est bien le dénouement le plus désobligeant et le plus brutal qui se puisse imaginer à la carrière d'un homme d'État. Son grand malheur est d'avoir eu deux maîtres. Avant d'être le ministre du roi de Suède, il fut celui du duc de Holstein. Il le fut après le désastre de Pultava et la déception du Pruth, lorsque les alliés recommençaient en Basse-Allemagne la guerre contre la Suède vaincue, et que ce conflit renaissant mettait le duc de Holstein, neveu et protégé de Charles XII, à la merci de son éternel ennemi, le roi de Danemark. Les périls de cette situation poussèrent Gœrtz à la plus louche des politiques. Tout en restant ostensiblement le client de la Suède, il essaya sous main de se dégager de sa chute et même d'en profiter. Il négocia avec la Prusse, le Hanovre et le roi de Pologne pour s'assurer une part des dépouilles de Charles XII, avec le tsar pour marier le duc de Holstein à une princesse moscovite et

le placer ensuite sur le trône de Suède[1]. Il trahit ainsi par anticipation, à titre d'allié, le souverain dont il devint plus tard le ministre. On en a conclu qu'il avait dû le trahir ensuite comme ministre. Les Suédois n'ont pas invoqué d'autre motif pour l'envoyer à l'échafaud. Il y a là un abus du raisonnement par analogie. La vérité est que Gœrtz, éconduit par les alliés, voyant les Danois occuper le Holstein sans que personne s'y opposât, s'est, à un moment donné, très sincèrement rejeté du côté de Charles XII. Il n'a plus cherché le salut du Holstein que dans le triomphe de la Suède, et il a même servi la Suède pour elle-même. Mais l'accusation portée contre lui et la fin atroce qu'elle entraîna n'en ont pas moins et pour toujours terni sa mémoire.

Ses talents d'homme d'État n'ont pas été mieux jugés que ses intentions. On connaît dans ses traits essentiels le plan qu'il arrêta en 1716 avec Charles XII et dont il se chargea d'exécuter la partie diplomatique : paix séparée avec le tsar, et reprise par la force sur le Danemark, le Hanovre et la Prusse, des possessions suédoises dans l'Empire ; comme l'électeur de Hanovre était roi d'Angleterre on utiliserait contre lui le prétendant. On a surtout retenu de ce plan l'intrigue avec les Jacobites qui a abouti à l'emprisonnement de Gœrtz en Hollande, — prologue malséant de la catastrophe finale : décidément ce ministre a trop fréquenté les geôles et le bourreau. On est parti de là pour condamner la combinaison tout entière comme chimérique. C'est se montrer bien sévère pour un des plus grands esprits politiques de ce temps, — pour Louis XIV. Louis XIV en effet avait conçu le plan que Gœrtz a essayé d'exécuter. Nous ne chercherons point la genèse des idées de Gœrtz autre part que dans les instructions de l'ambassadeur envoyé en 1715 à Charles XII par la cour de Versailles. L'idée de Gœrtz est en réalité une idée française et de bonne marque française : Louis XIV et Torcy. Par cela seul elle mérite un examen respectueux. Et de fait l'*erreur de*

[1] V. dans Geffroy, *Instructions aux ambassadeurs de France en Suède*, les Points d'accusation sur lesquels M. le baron de Gœrtz a été condamné, avec références aux Instructions authentiques de Gœrtz à son agent Bassewitz.

Gœrtz n'a pas été une erreur de conception, mais d'exécution : Gœrtz s'est trompé en cherchant à réaliser ses projets par le concours de la puissance qui les avait inspirés. Mais cela a besoin d'une explication.

I

DE LOUIS XIV AU RÉGENT

(Avril 1715-juillet 1716)

A la fin de 1714 Charles XII reparut sur la Baltique, après un séjour de cinq ans en Turquie. Il avait à ses côtés le baron de Gœrtz, qui était allé lui offrir ses services à Bender en 1713 et qui était devenu promptement son confident intime et son conseiller nécessaire. Il s'établit avec lui à Stralsund.

Cette place et celle de Wismar faisaient maintenant toutes les possessions du roi de Suède sur la rive orientale de la Baltique. Tout le reste de la Suède extérieure était aux mains des alliés. Les Russes tenaient la Finlande, la Carélie, l'Ingrie, l'Esthonie, la Livonie et les îles d'Ahland. Les Danois occupaient le Holstein, vraie dépendance de la Suède. Ils avaient conquis aussi Brême et Verden et ils venaient de les livrer par un accord secret, encore inexécuté, à l'électeur de Hanovre : l'électeur devait les garder à titre de séquestre jusqu'à la fin des hostilités, — réserve hypocrite qui masquait mal une prise de possession pure et simple. Sous le même prétexte de séquestre, le roi de Prusse s'était fait céder, par le tsar et Auguste II de Pologne, Stettin et les bouches de l'Oder.

Ce partage provisoire était sanctionné par des traités de garantie mutuelle conclus entre les vainqueurs : traité de Berlin de mai 1714 entre la Russie et la Prusse ; accord intervenu en novembre 1714 entre la Prusse, le Danemark et le Hanovre et transformé en traités formels en avril et juin 1715, à Berlin ; traité de Londres entre le Hanovre et la Russie en mai 1715 [1]. Il

[1] Droysen, *Geschichte der preussischen Politik, Friedrich Wilhelm I*, t. I. p. 97, 101-102, 122 ; Solovief, *Histoire de Russie*, t. XVII, p. 37-67.

avait été entendu que Stralsund et l'île voisine de Rügen, une fois conquises, seraient attribuées aux Danois[1]; le lot de Wismar n'était encore adjugé à personne. Ces deux dernières places enlevées, Charles XII rejeté dans la péninsule scandinave, il ne s'agirait plus que d'imposer à la Suède la reconnaissance de ces arrangements : s'il le fallait, on irait forcer l'ennemi à Stockholm.

Tel était l'état du Nord au moment où, à l'autre bout de l'Europe, les traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade réglèrent la querelle de la succession d'Espagne et permirent aux diplomates de l'Occident de regarder vers la Baltique.

La politique française était alors dirigée par Louis XIV et par Torcy, deux hommes dont les noms sont inséparables et entre lesquels on essaierait en vain de faire le départ des mérites ; car jamais souverain et ministre n'ont été unis dans une plus étroite communauté d'idées et de labeur. Ils étaient l'un et l'autre pénétrés de cette vérité, banale sans doute, mais trop souvent oubliée, que la grandeur de la France ne tient pas seulement à l'étendue de son territoire et à ses propres forces, qu'elle dépend d'une certaine organisation de l'Europe, et qu'ainsi, en toute question européenne, il y a un intérêt français à dégager. Guidés par une tradition encore en rapport très exact avec les faits, libres de toute autre préoccupation que le bien de l'État, ils discernaient promptement et sûrement cet intérêt ; et ils mettaient ensuite toute leur énergie à le faire prévaloir, sans s'arrêter aux bas calculs et aux petites habiletés des politiques de second ordre. Aussi ne songèrent-ils ni à se désintéresser du Nord sous prétexte que la France sortait épuisée d'une guerre terrible, ni à abandonner notre alliance traditionnelle avec la Suède parce que la Suède était vaincue.

A leurs yeux, en effet, le meilleur moyen de maintenir l'influence française dans le Nord était d'y conserver la Suède forte ; mais on ne pouvait songer, après tant de défaites et devant tant d'avidités en éveil, à remettre Charles XII en posses-

[1] Droysen, *Geschichte des preussischen Politik, Friedrich Wilhelm*, I, t. 1, p. 101-102.

sion de tout son empire baltique, tel qu'il existait en 1700 ; il fallait que le roi de Suède contentât quelques-uns des alliés, pour reprendre aux autres leur part de butin ; le point délicat consistait à déterminer quels étaient au juste les sacrifices à faire.

Louis XIV et Torcy jugèrent qu'il importait avant tout de conserver à la Suède ses États allemands ; ainsi nous pourrions continuer à nous servir d'elle dans l'Empire, et nous sauvegarderions l'œuvre précieuse des traités de Westphalie. C'était là une vue très simple et très juste. Nous la trouvons exprimée dans un document postérieur à cette époque, mais émanant d'un homme qui avait été élevé à l'école de Louis XIV et de Torcy et qui regrettait qu'on eût abandonné leurs principes : « On ne pouvait « tirer de l'utilité de la Suède qu'autant qu'elle conserverait de « la puissance dans l'Empire[1]. » Dès 1707 une instruction de Louis XIV lui-même à M. de Ricous, envoyé auprès de Charles XII, formulait d'une façon frappante la communauté d'intérêts qui liait la France et la Suède en Allemagne : « La « France et la Suède ont également contribué aux traités de « Westphalie. C'est par ces mêmes traités qu'elles ont acquis « pour jamais les États qu'elles possèdent en Allemagne. C'est « en les conservant qu'elles peuvent conserver aussi la forme de « l'Empire, secourir ses membres, soutenir leurs droits et leurs « libertés contre les entreprises continuelles des Empereurs. « C'est aussi par les mêmes raisons que la maison d'Autriche « voit avec une égale jalousie la Suède et la France posséder « des Etats en Allemagne. Elle souffre impatiemment que la « France d'un côté, la Suède de l'autre, soient toujours prêtes à « mettre des bornes au pouvoir qu'elle voudrait usurper. Elle « croit que s'il était possible de démembrer du royaume de « France la partie de l'Allemagne acquise par le traité de « Westphalie, il lui serait facile aussi de dépouiller la Suède des « États qu'elle possède dans l'Empire... Cet intérêt réciproque « de la France et de la Suède est le fondement solide de leur

[1] *Tableau politique de l'Europe en 1725*, A. E. France, 107.

« étroite liaison[1]. » Précieuse, en tant que puissance allemande, contre l'Autriche, la Suède n'était pas moins utile, au même titre, contre la Prusse. Gœrtz fera remarquer plus tard que, de Poméranie, les Suédois peuvent toujours surveiller et contenir les Prussiens, « n'y ayant de Stettin jusqu'à Berlin aucune place de résistance[2] ». C'étaient là des vérités historiques démontrées par les faits : la Suède avait plus d'une fois combattu pour nous contre les soldats de l'Empereur et du roi de Prusse. Même à supposer que son concours actif nous manquât, comme dans la guerre de la succession d'Espagne, le fait seul qu'elle possédât des territoires allemands était une garantie pour nous. Le morcellement et l'anarchie de l'Allemagne s'en trouvaient augmentés, et par suite notre sécurité en était accrue. Nous devions tenir pour funeste toute combinaison qui simplifierait la carte d'Allemagne en incorporant une province suédoise à un État allemand. Charles XII ne pouvant plus conserver l'ensemble de ses possessions sur la rive orientale de la Baltique, nous avions un intérêt de premier ordre à ce qu'il fît les cessions nécessaires tout au Nord, dans les provinces conquises par la Russie, et à ce qu'il gardât aussi intact que possible son domaine allemand. On devait tâcher de sauver la Poméranie, Wismar, Brême et Verden et aussi le Holstein. C'était là la meilleure solution pour la France. C'était celle dont il fallait tout d'abord imposer l'idée à l'esprit du roi de Suède.

Les négociations entre la France et la Suède furent activement reprises, du jour où Charles XII fut revenu de Turquie. Il fit voir alors « plus de sagesse et plus d'attention à cultiver ses « amis qu'il n'en avait montré pendant le cours de ses prospé- « rités »[3]. De Stralsund il envoya à Paris le baron de Sparre pour solliciter un traité d'alliance. Louis XIV, qui venait de ré-

[1] Geffroy, *Instructions aux ambassadeurs de France en Suède*, p. 228.

[2] *Différents points dont M. le baron de Gœrtz a chargé M. de Chavigny de rendre compte à M. le maréchal* (d'Huxelles), non daté. A. E. Suède, 138.

[3] *Instruction à Croissy. Geffroy, ibidem*, p. 260.

gler ses propres affaires, accorda le traité sans grande difficulté. Il fut signé le 3 avril 1715.

Les contractants se garantissaient leurs États réciproques sur le pied des traités antérieurs, *nommément des traités de Westphalie, Nimègue, Ryswick et Bade.* Les traités relatifs à l'Allemagne étaient donc expressément mentionnés, tandis que l'on passait sous silence ceux qui réglaient la situation de la Suède vis-à-vis de la Russie et de la Pologne. Le fait est significatif. Il détermine la véritable valeur du traité ; il donne un sens particulier à la promesse générale que faisait ensuite Louis XIV d'insister pour faire rendre à Charles XII les provinces qui n'étaient plus à son pouvoir. Le roi de France s'engageait aussi à appuyer les réclamations du duc de Holstein-Gottorp. Il fournirait des secours au roi de Suède jusqu'à la fin de la guerre : ne pouvant lui envoyer de troupes, il lui paierait un subside annuel de 600.000 rixdales. Charles XII, de son côté, n'entrerait dans aucune négociation à l'insu de la France, — ce qui nous permettrait de surveiller et de diriger sa paix avec les alliés du Nord — et il viendrait à notre secours si nous étions attaqués. L'alliance était conclue pour trois ans[1].

La conséquence de ce traité fut l'envoi auprès de Charles XII d'un ambassadeur français chargé de concerter avec lui les mesures de salut. On choisit pour cette mission le comte de Croissy. Ses instructions datées du 14 avril 1715 permettent de dégager très nettement les vues du cabinet français [2].

Passant en revue les ennemis de la Suède, elles constataient qu'un d'entre eux se trouvait déjà hors de jeu : c'était Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne. Il n'avait pas lieu d'être satisfait du partage provisoire opéré entre les vainqueurs qui lui laissait, à lui seul, les mains vides. Il avait attaqué Charles XII

[1] *Mémoire sur les négociations entre la France et le czar de la Grande-Russie. Pierre Ier*, fait en 1726 par M. Le Dran, premier commis des affaires étrangères: imprimé dans le Recueil de la Société historique russe, 1884, t. 40, — *Geffroy, Ibidem, introduction*, p. 86.

[2] Geffroy, *ibidem*, p. 247-276.

pour avoir la Livonie : les Russes, qui la lui avaient formellement promise, l'occupaient et refusaient de s'en dessaisir en sa faveur. On lui donnait à entendre qu'il était bien heureux d'avoir recouvré le trône de Pologne. Aussi se déclarait-il prêt à traiter avec la Suède par l'intermédiaire de la France, à la seule condition que Charles XII le reconnût comme roi de Pologne. Or Charles, depuis son retour de Turquie, avait abandonné toute idée de domination sur les bords de la Vistule. Il était disposé à reconnaître Auguste II et il n'exigeait plus pour son protégé, Stanislas Leczinski, que le droit de porter, sa vie durant, le titre de roi. Cette demande faisait tout le procès entre les deux souverains. Il n'y avait là rien de bien grave et il était aisé de trouver un expédient qui apaisât cette rivalité d'amour-propre. Auguste II en imagina un de lui-même : il concéderait le titre royal à Stanislas, en déclarant, pour sauvegarder sa dignité vis-à-vis des Polonais, qu'il le faisait par égard pour le roi de France. Croissy devait faire accepter cette offre à Charles XII, ce qui ne souffrirait sans doute aucune difficulté. Il n'y avait donc plus à s'inquiéter du roi de Pologne, à moins que sa duplicité bien connue et son amour de l'intrigue ne ménageassent à la Suède quelque suprise désagréable. Les instructions prévoyaient ce danger. Il fut écarté par les troubles qui éclatèrent en Pologne l'année suivante et qui réduisirent Auguste II à la plus complète impuissance [1]. Restait à se débattre avec quatre ennemis actifs et avides, la Russie, la Prusse, le Danemark et le Hanovre.

Les instructions constataient avec complaisance la force du tsar et combien il serait difficile de lui reprendre ce qu'il tenait. Pultava avait prouvé à l'Europe, aux Russes, et à lui-même peut-être, sa valeur qu'on lui avait jusqu'alors contestée [2]. Il disposait de troupes aguerries ; il s'était créé un flotte redoutable ; il

[1] *Instruction à Croissy*, p. 262-264 et 267-269.

[2] *Ibidem*, p. 273 « un des principaux avantages qu'il a retirés de cette célèbre journée a été de connaître sa valeur que jusqu'alors on lui avait contestée ».

avait couvert ses nouveaux domaines baltiques de formidables forteresses : Cronstadt en avant et Schlüsselbourg en arrière de Saint-Pétersbourg défendaient sa capitale bâtie en plein pays suédois; Revel, en Esthonie, était un puissant ouvrage avancé sur le golfe de Finlande. Il était tranquille du côté des Turcs, qui semblaient avoir abandonné la lutte contre lui et qui avaient, en 1713, confirmé le traité du Pruth par celui d'Andrinople. Aussi prétendait-il garder toutes ses conquêtes, sauf peut-être la Finlande. Son « opiniâtreté » à cet égard paraissait « insurmontable »[1]. La conclusion était qu'il n'y avait rien à faire contre lui. Louis XIV conseillait non pas de lui céder ses conquêtes, — le conseil était trop délicat et eût risqué d'irriter inutilement Charles XII — mais de le laisser en paix pour le moment et de diriger les efforts de la Suède ailleurs, — sur l'Allemagne. Le roi de Suède, disaient les instructions, doit rétablir ses affaires dans l'Empire « avant que de songer à celles de Livonie » ; qu'il pense « à se débarrasser de ses ennemis qu'il « doit regarder comme les plus dangereux, avant que d'employer « ses soins et ses armes à retirer des mains des Moscovites les « places qu'ils lui ont enlevées » ; « l'intérêt le plus pressant du « roi de Suède est de recouvrer ce qu'il a perdu dans l'Em- « pire »[2].

De semblables conseils étaient évidemment dictés par les convenances de la France, mais ils n'en étaient pas moins conformes aux intérêts de la Suède. Non pas que Louis XIV fût très sincère quand il faisait entrevoir à Charles XII l'espérance de prendre plus tard sa revanche sur la Russie ; sans doute il considérait les provinces nord-est de la Baltique comme irrémédiablement perdues ; mais il exprimait une vérité en constatant l'impuissance actuelle de la Suède vis-à-vis du tsar, et il servait vraiment son allié, lorsque, le détournant d'une lutte impossible, il lui indiquait l'Empire comme le point où devaient porter ses attaques.

[1] *Instruction à Croissy*, p. 273.
[2] *Ibidem*, p. 272-273.

Et là encore il restreignait l'effort à faire, distinguait entre l'ennemi que sa faiblesse désignait aux coups des Suédois et l'adversaire puissant qu'il fallait contenter : il jugeait nécessaire que Charles XII s'entendît avec le roi de Prusse.

Frédéric-Guillaume Ier était bien décidé à transformer le séquestre de Stettin en propriété absolue. Lorsque le roi de Suède, à son retour, lui réclama la restitution « d'un bien qui lui appartenait », il répondit par des arguties et des fins de non recevoir. Il s'était déjà adressé à la France pour obtenir par son entremise, les territoires convoités : « Au commencement de 1714, il assura S. M. T. C. qu'il aiderait le roi de Suède à recouvrer les provinces et les places qu'il avait perdues depuis la malheureuse journée de Pultava, si Elle pouvait déterminer ce prince à lui céder la ville de Stettin avec ses environs. Il comprenait sous ce nom la plus grande et la meilleure partie de la Poméranie, fixant à la rivière de la Peene l'étendue qu'il donnait à sa demande »[1]. Il avait fait à Vienne des ouvertures analogues[2]. Et simultanément, voulant prendre ses sûretés partout, il avait signé avec le tsar le traité de garantie de mai 1714, qui lui assurait à la paix Stettin et la Poméranie jusqu'à la Peene avec Wolgast, Wohlin et Usedom[3].

La cour de France ignorait ce traité. Si elle l'eût connu, il l'eût simplement confirmée dans l'idée qu'il fallait satisfaire Frédéric-Guillaume. Croissy devait passer à Berlin ; il verrait le roi ; il chercherait à l'effrayer en lui vantant le génie de Charles XII et les ressources de la Suède ; il tâcherait de l'amener à remettre Stettin à la garde des troupes du landgrave de Hesse-Cassel, contre le paiement des 400.000 écus comptés jadis par lui à Pierre Ier et à Auguste II, lors du dépôt de Stettin entre ses mains. Cet expédient avait déjà été proposé. S'il était encore repoussé, il faudrait céder sur Stettin.

[1] *Instruction à Croissy*, p. 258.

[2] *Ibidem*, p. 260.

[3] Droysen, *Geschichte der preussischen Politik, Friedrik Willhelm*, I, t. I, p. 97.

Les instructions ne le disent pas formellement, mais elles le laissent entendre : « L'accommodement avec ce prince (le roi de Prus-« se) est présentement le plus important pour le roi de Suède, « et le Roi le croit si capital que, s'il était question de quelque « condescendance pour le finir, S.M. conseillerait au roi de Suède « et le presserait d'y consentir sans perdre de temps. »[1]

Laissant pour le moment les Russes en paix, réconcilié avec la Prusse, Charles XII pourrait lancer toutes ses forces contre les Danois : il les écraserait et leur enlèverait tout ce qu'ils détenaient à la Suède et au duc de Holstein. Le Danemark, en effet, donnait prise sur lui. Ses succès antérieurs ne devaient pas faire illusion. Il ne les avait remportés que grâce à ses alliés : ses soldats « ont toujours été battus lorsqu'ils ont trouvé quelques troupes suédoises en état de leur tenir tête » ; ses conquêtes l'ont ruiné « autant que s'il eût été envahi par ses ennemis »[2]. Ce jugement des instructions était exact. En 1715 les Danois vainqueurs étaient réduits au même état que la Suède vaincue : leur armée de cinquante-six bataillons était composée, pour la moitié, de milices inexercées ; le trésor était vide et, pour mettre une flotte en mer, le gouvernement de Copenhague songeait à mettre ses conquêtes en gage : il offrit un peu plus tard au roi de Prusse de lui consigner Rügen et Stralsund en échange de quelques tonnes d'or[3]. Cette faiblesse matérielle du Danemark n'était compensée par aucuns talents supérieurs chez son roi. Les instructions peignent Frédéric IV comme « un prince faible, sans résolution, sans conseil, facile à se désister de ses entreprises lorsqu'il y rencontre quelque obstacle qu'il n'a pas prévu[4] ». Avec cela plus exposé que quiconque à un coup de main des Suédois, par suite de la contiguïté des États ; mal en point enfin dans la ligue du nord, ne pouvant compter sur le roi de Prusse, craignant la Russie plus que la Suède même, à cause

[1] *Instruction à Croissy, ibidem*, p. 276.
[2] *Ibidem*, p. 268.
[3] Droysen, *ibidem*, p. 147.
[4] *Instruction à Croissy, ibidem*, p. 269.

des vues du tsar sur le Sund. Dans ces conditions, il ne serait pas fort difficile à un capitaine comme Charles XII, concluaient les instructions, de reconquérir et le Holstein et Brême et Verden.

On voit qu'on ne savait pas encore à Paris, au mois d'avril 1715, que le roi de Danemark eût cédé Brême et Verden à l'électeur de Hanovre. On était seulement informé qu'une négociation était ouverte à ce sujet. Louis XIV engageait le roi de Suède à se hâter et à reprendre les pays perdus avant que les pourparlers eussent abouti. Cependant il fallait prévoir le cas où Charles XII aurait à disputer une partie de son patrimoine à l'électeur du Hanovre.

Evidemment Charles pouvait atteindre le Hanovre à travers le Danemark et, du Holstein reconquis, mettre la main sur Brême et Verden. Mais combien la lutte contre l'électeur serait difficile, tant qu'il disposerait des forces de l'Angleterre pour se défendre en Allemagne ! Georges Ier était monté sur le trône d'Angleterre en août 1714. Il n'y était pas encore affermi. Considéré moins comme le roi de la nation que comme le chef du parti whig, il pouvait tomber avec ce parti. Aussi songeait-il avant tout à profiter d'une élévation sans doute éphémère pour agrandir ses possessions dans l'Empire. Il s'était empressé d'accaparer Brême et Verden, qui étaient admirablement « de sa bienséance ». Mais cette acquisition ne pouvait que le compromettre davantage aux yeux de ses nouveaux sujets. Il sacrifiait les intérêts nationaux des Anglais à ses intérêts allemands ! Du port de Stade il pourrait désormais embarquer des soldats allemands, pour terroriser et tyranniser les Anglais ! Ces accusations, habilement répandues, devaient servir les tories qui préparaient un mouvement en faveur de Jacques III. Pourquoi Charles XII n'utiliserait-il pas les circonstances ? Pourquoi n'aiderait-t-il pas les Jacobites à renverser Georges Ier, ôtant ainsi à celui-ci sa principale force et s'assurant un allié précieux dans la personne du nouveau roi qui, lui devant le trône, ne pourrait se dispenser de l'aider à sortir d'oppression ?

L'idée naquit chez les Jacobites anglais, toujours en quête de protecteurs étrangers. Berwick, qui dirigeait avec le duc d'Ormond la politique du Prétendant, voyait que Louis XIV, malgré sa bonne volonté, ne pouvait fournir aucun secours. Il songea à mêler Charles XII à l'entreprise. Lui-même nous a raconté, dans ses mémoires, cette première négociation des Jacobites avec la Suède [1]. « Le caractère de ce prince, — dit-il, en parlant du roi de Suède, — dont les vues ne tendaient jamais qu'au grand et son intérêt particulier, qu'il trouverait à culbuter le roi Georges, me firent espérer qu'il donnerait les mains à l'exécution de nos projets, d'autant plus qu'il n'y avait pas d'autre moyen apparent pour le tirer de la situation critique où il était. » Et il proposait le plan suivant. Sept à huit mille Suédois étaient campés près de Göteborg et des vaisseaux étaient réunis dans ce port pour passer à Stralsund. Or, de Göteborg aux côtes d'Ecosse et d'Angleterre, la traversée n'était que de quarante-huit heures. Rien de plus facile que d'amener le corps suédois à l'endroit où le Prétendant débarquerait lui-même. L'expédition réussirait d'autant plus sûrement que personne ne pouvait en prêter seulement l'idée au défenseur de Stralsund. Berwick fit les premières ouverture à Charles XII, directement, par ses émissaires. En attendant la réponse, il soumit son plan à la cour de Versailles. On le jugea d'abord chimérique. Mais quand on sonda l'ambassadeur suédois, le comte de Sparre, on le trouva tout disposé à tenter l'aventure. On prit alors l'affaire au sérieux. Sparre et Torcy eurent avec Berwick plusieurs conférences. Louis XIV et Jacques III promirent les sommes nécessaires. Sparre envoya un courrier à Stralsund et un officier en Hollande avec les fonds : si la réponse du roi était favorable on ferait passer immédiatement l'argent à Göteborg.

Tel est, exposé tout au long par Berwick, l'étrange projet dont nous trouvons un écho mystérieux dans les instructions de Croissy. Elles le mentionnent en termes vagues, en recommandant à l'ambassadeur de découvrir ce qu'en pensent « les prin-

[1] *Mémoires de Berwick*, collection Michaud et Poujoulat, p. 434-435.

ces étrangers »[1]. C'est sur cette allusion discrète qu'elles se terminent.

Considérons-les dans leur ensemble. Sans doute Louis XIV y atténuait et y enveloppait plus d'une fois sa pensée pour ne point irriter un allié ombrageux, peu porté aux concessions ; mais l'on n'y saisit pas moins très clairement la solution que la cour de France avait imaginée et préconisait dans la question du Nord. Elle tenait pour perdu le procès de la Suède avec la Russie et la Prusse : ces deux puissances étaient trop fortes pour qu'on pût leur arracher leurs conquêtes. Louis XIV conseillait ouvertement à Charles XII de désintéresser l'une, et il l'engageait implicitement à traiter avec l'autre en lui montrant l'impossibilité d'une plus longue lutte contre les Russes. Par contre il l'exhortait à un effort énergique à l'ouest. Au prix d'une campagne vigoureusement menée contre les Danois, et, s'il le fallait, d'une expédition en faveur du Prétendant, Charles XII recouvrerait toutes ses possessions allemandes, sauf les cessions faites à la Prusse dans la Poméranie orientale. La Poméranie occidentale (avec Stralsund et Rügen), Wismar, Brême et Verden resteraient siennes, et il rétablirait dans l'intégrité de ses États son neveu et client, le duc de Holstein. A peu de chose près la Suède garderait dans l'Empire la situation qu'elle y occupait en 1700.

Cette solution n'était pas moins conforme aux intérêts de la Suède qu'aux convenances de la France. Elle devait apparaître à Charles XII, — étant donné ses défaites, son isolement, l'épuisement de son royaume, — comme acceptable, même comme relativement heureuse et, à juger les choses sainement, comme la seule possible. Elle avait l'avantage de flatter un sentiment très fort chez lui et chez Gœrtz, en assurant le salut du Hols-

[1] *Instructions à Croissy, ibidem*, p. 275-276. Une lettre de Louis XIV à Croissy du mois de juin 1715 est un peu plus explicite ; elle indique que le gouvernement français, désabusé à ce moment sur l'opportunité du projet, le retenait seulement pour l'avenir : « Le temps n'est pas venu où le roi de Suède peut prendre aucune mesure au sujet de l'agitation actuelle en Angleterre. » Cité par Geffroy, *ibidem*, introduction, p. 87, note.

tein : Charles croyait son honneur engagé à faire réparer le dommage causé à son neveu, et Gœrtz était loin d'avoir subitement et complètement perdu de vue les intérêts de son premier maître. Enfin elle s'accordait avec des vues politiques dignes d'un génie porté au grand, comme celui du roi de Suède, déjà vaguement caressées par lui et qui se pouvaient réaliser par la guerre danoise.

Dans cet esprit hanté, où toutes les traditions du passé avaient surgi comme des fantômes, lui montrant tour à tour l'Allemagne et la Pologne à dominer, le revenant de l'union de Calmar était aussi, un jour, apparu. La Suède avait brisé l'union de Calmar faite par le Danemark contre elle, elle pouvait la refaire à son tour contre le Danemark : Charles y avait songé. Frédéric IV, quand il recommença la guerre en 1709, publia un manifeste pour justifier son agression : entre autres griefs, il y reprochait au roi de Suède d'avoir fait ou laissé imprimer à Stockholm un écrit en tête duquel on lisait : *Carolus XII Magnæ Scandinaviæ Imperator*[1]. Créer la grande Scandinavie, s'assurer l'entrée de la Baltique et les côtes de l'Océan, c'était là pour un roi de Suède une œuvre grandiose. Dût-on se borner à reconquérir la Norvège et à unifier la péninsule scandinave, que ce serait une belle revanche des insuccès passés, une compensation suffisante aux pertes subies dans le nord de la Baltique.

Cependant la combinaison de Louis XIV et de Torcy, si sensée qu'elle fût en elle-même et quelques vastes rêves qu'elle permît, trouva tout d'abord un terrain mal préparé.

Charles XII, à la vérité, se préoccupait surtout de ses possessions allemandes, comme on le désirait à Versailles ; mais au lieu de songer à les reconquérir du dehors, par une brusque volteface et une attaque hardie contre le Danemark, il s'entêtait à les défendre pied à pied. Il s'immobilisait dans Stralsund, perdait son temps à mettre la place en état de soutenir un siège. Il entreprenait une petite guerre avec le roi de Prusse : lassé des faux-fuyants de Frédéric-Guillaume, il délogea de force les

[1] Püffendorf, *Histoire de la Suède*, p. 194.

troupes prussiennes d'Usedom ; Frédéric-Guillaume reprit Usedom et déclara la guerre à la Suède en mai 1715. La guerre éclata ainsi ouvertement entre les deux princes que la Cour de Versailles prétendait réconcilier. Ancré en Basse-Allemagne, Charles laissa passer l'occasion d'agir contre Georges de Hanovre. Il répondit « en termes très honnêtes » aux propositions jacobites, « assurant le roi Jacques de son amitié dont il lui donnerait des marques dans la suite », mais faisant remarquer qu'il avait besoin de ses troupes pour défendre ses États et que le roi Georges ne s'était pas encore déclaré contre lui [1]. Georges I[er] ne lui en déclara pas moins la guerre au mois d'octobre. En octobre également la tranchée fut ouverte devant Stralsund par les Prussiens, les Danois et les Saxons : Charles XII était bloqué, inutilisé dans une tâche banale.

Dans ces conditions, l'ambassade de Croissy ne donna pas de résultats immédiats. Croissy s'arrêta à Berlin, y conféra avec le ministre de Frédéric-Guillaume, Ilgen, et n'obtint rien [2]. Il alla s'enfermer à Stralsund avec Charles, dont il partagea les fatigues et les dangers. Nul doute qu'il ait eu alors de nombreuses conversations avec Gœrtz. Il sortit de la ville le 13 novembre et partit pour Hambourg, d'où il devait revenir en France [3]. Louis XIV était mort le 1[er] septembre et le gouvernement français n'eut plus après lui de politique nette et suivie dans le nord.

Cependant les conseils que Croissy avait portés à Charles XII ne furent pas perdus. Ils avaient été attentivement écoutés, et, pour qu'ils produisissent leurs fruits il suffisait que la chute de Stralsund vînt rendre à Charles sa liberté d'esprit et d'action.

Dans la nuit du 20 décembre le roi quitta la place qu'il ne pouvait défendre plus longtemps et qui capitula le lendemain. Il s'enfuit avec une douzaine des siens dans une chaloupe montée sur des raquettes de traîneau, arriva sans encombre à Ystedt,

[1] *Mémoires de Berwick*, p. 434-435.
[2] Les négociations sont dans le *Recueil de Lamberty*, IX, année 1715.
[3] Geffroy, *Instructions aux ambassadeurs de France en Suède*, p. 247.

en Scanie, et, sans vouloir reparaître à Stockholm, gagna Karlskrona, où il s'établit avec Gœrtz pour l'hiver.

Il y réorganisa son gouvernement. Il ôta au Sénat, aux Conseils respectifs et à la Chancellerie sédentaire de Stockholm toute part aux affaires de l'État ; il établit cinq Conseils et une Chancellerie mobile attachée à sa personne, et il donna la direction générale de ce gouvernement à Gœrtz[1].

Goertz exerça une véritable dictature. Il opéra une épuration complète parmi les gouverneurs de province, les magistrats, les employés des finances, et il posa en principe que la première qualité requise chez les agents de l'État était non la capacité, mais l'obéissance passive[2]. Il se procura de l'argent par les habituels procédés révolutionnaires : la planche aux assignats et les confiscations. Il fit frapper de la monnaie de cuivre, à laquelle il attribua une valeur arbitraire, et proscrivit le numéraire. Il confisqua tout le fer du royaume, le paya en jetons de cuivre et le revendit à l'étranger contre des espèces sonnantes. Il voulut même accaparer les blés et déclarer l'État seul boulanger, « afin « qu'établissant par là une parfaite égalité... tous les sujets pus- « sent subsister ou mourir en même temps[3] ». Il put ainsi équiper des vaisseaux et lever des soldats. Attirés par la réputation de Charles XII, les soldats allemands accoururent de tous côtés sous ses drapeaux[4]. Au bout de deux mois Charles avait une armée de vingt mille hommes[5].

On le vit alors adopter exactement le parti que lui conseillait Louis XIV quelques mois auparavant. Sans chercher à sauver Wismar, qui résistait encore en Allemagne, sans attendre que ses ennemis vinssent l'attaquer chez lui, il prit hardiment l'offensive contre le Danemark. Frédéric IV avait fourni un motif de plus à sa décision en se faisant attribuer par les alliés leur

[1] Püffendorff, *Histoire de la Suède*, p. 276.

[2] Points d'accusation sur lesquels M. le Baron de Gœrtz a été condamné, Geffroy, *ibidem*, p. 492-493.

[3] *Ibidem*, p. 492-494.

[4] Droysen, *ibidem*, I, p. 98.

[5] Püffendorff, *ibidem*, p. 276.

nouvelle conquête, Stralsund et Rügen. Charles XII pensa d'abord à une attaque directe sur l'île de Seeland. Il réunit à Karlskrona le matériel nécessaire pour passer le Sund sur la glace et enlever la capitale danoise. Au mois de février toute l'Europe attendait la nouvelle de la prise de Copenhague par les Suédois [1]. Au lieu de cela on apprit que le dégel avait fait échouer l'expédition [2].

Charles se rejeta sur une invasion en Norvège. Son attaque prit les Danois au dépourvu. Les passages, assez faciles à défendre pourtant, qui donnent accès de Suède en Norvège furent forcés (mars 1176). Le roi et son beau-frère, le prince héréditaire de Hesse-Cassel, battirent séparément des corps danois, se réunirent et furent victorieux dans une action générale [3].

La guerre danoise débutait heureusement. Mais il était douteux que les alliés du nord permissent à Charles XII de la continuer en toute liberté. Ils étaient solidaires les uns des autres, s'étaient garanti tout récemment leurs conquêtes. A la fin de 1715 il avait été convenu que lorsqu'ils auraient pris Stralsund et Wismar, ils iraient forcer l'ennemi dans la péninsule scandinave et qu'ils feraient en commun une descente en Scanie. Si donc Charles XII ne voulait pas être arrêté dans sa campagne de Norvège par une invasion formidable, il lui fallait suivre jusqu'au bout les conseils de Louis XIV, donner pour complément à ses opérations militaires une action diplomatique, désorganiser la ligue du nord en se réconciliant avec une partie de ses adversaires. Les événements lui en fournirent à ce moment même l'occasion : les coalisés se brouillèrent sous les murs de Wismar.

Wismar était investie depuis le mois de juin 1715 par les troupes danoises, hanovriennes et prussiennes. Cette forte place est située sur la côte de Meklembourg, et le duc de Meklembourg-

[1] Châteauneuf à..., la Haye le 4 février 1716. A. E. Hollande 309. « On est dans l'impatience d'apprendre le succès de l'entreprise du roi de Suède sur la Seeland. On ne sait si ce prince a passé le Sund, s'il ne l'a pas passé ».

[2] Châteauneuf à..., le 27 février 1716. A. E. Hollande, 309.

[3] Châteauneuf à..., le 31 mars 1716. A. E. Hollande 309 ; Püffendorff, *ibidem*, III, p. 276-277.

Schwerin demandait qu'elle lui fût remise. Le duc Charles-Léopold, caractère hautain et despotique, ambitieux et remuant, aurait voulu briser chez lui l'indépendance d'une noblesse fort insoumise et accroître son importance dans l'Empire. Il ne trouva rien de mieux pour cela que de s'appuyer sur la Russie. Le tsar accueillit ses avances, se lia intimement avec lui et lui promit la main de sa nièce, Catherine Iwanowna. Le mariage eut lieu le 17 avril 1716. Pierre appliquait au Meklembourg la politique qu'il avait déjà suivie en Courlande : ne pouvant se rendre maître directement du pays, il y établissait son influence, presque son autorité, par une alliance de famille. Il réclama Wismar pour Charles-Léopold, et, sous prétexte de coopérer au siège de la place, il fit entrer des troupes en Meklembourg. Il occupait ainsi de nouveaux territoires sur la Baltique ; il s'établissait en Allemagne dans une position centrale d'où il séparait les uns des autres et pouvait menacer à la fois tous ses alliés : à l'est la Prusse, à l'ouest le Danemark et le Hanovre. Vainqueur de la Suède, il semblait vouloir se substituer à elle dans l'Empire et reprendre le rôle qu'elle y avait joué.

Les coalisés n'avaient pas une telle confiance en leur bonne foi respective, qu'ils pussent considérer avec calme une pareille usurpation du plus puissant d'entre eux. Le Danemark, toujours inquiet des visées russes sur le Sund, le Hanovre, effarouché d'un dangereux voisinage, prirent l'alarme. Le cabinet anglais, qui voyait dans un perpétuel cauchemar la Baltique transformée en lac russe, attisa ces craintes. On cria bien haut que le tsar convoitait Wismar pour son propre compte, qu'il creuserait un canal de Wismar jusqu'à l'Elbe et qu'il mettrait ensuite la main sur Hambourg. On s'entendit à Londres et à Copenhague pour refuser l'entrée de la place aux soldats russes [1]. On effraya le roi de Prusse, pourtant fermement attaché à Pierre Ier. Et quand la ville capitula, le 23 avril 1716, les troupes du Hanovre, de la Prusse et du Danemark y entrèrent seules : celles du tsar en furent ex-

[1] Châteauneuf à Huxelles, la Haye le 7 avril 1716. A. E. Hollande, 304.

clues [1]. Pierre, furieux, se vengea en faisant sortir les Danois de Rostock, en chassant trois cents dragons prussiens d'un village où ils s'étaient établis, en s'emparant de l'île de Poel qui ferme l'entrée du port de Wismar, et en levant sur la noblesse meklembourgeoise, de compte à demi avec Charles-Léopold, des contributions, dont le premier ministre de Hanovre, Bernsdorff, (il était meklembourgeois) paya sa part [2].

L'importance de cette affaire fut aussitôt comprise en Europe. Si le roi de Suède pense réellement à faire la paix, — écrivait le 5 mai 1716 notre ministre à la Haye, Châteauneuf, — « ce qui « s'est passé à l'occasion de Wismar entre le tsar et les autres « alliés peut favoriser l'exécution de ce dessein ; cette conduite « des alliés à l'égard du tsar marque aussi combien ils craignent « le voisinage de ce prince ; il ne serait pas surprenant que le « partage des dépouilles du roi de Suède fût la pomme de dis- « corde pour ceux qui ont concouru à sa perte » [3].

La brouille du tsar avec ses alliés s'accentua encore, lorsqu'il s'agit de faire la descente projetée en Scanie. Le moment en était venu, puisque l'on n'avait plus un pouce de terre à prendre à la Suède sur la rive orientale de la Baltique. Pierre Ier, qui avait besoin d'un prétexte pour garder ses troupes en Meklembourg, se déclara prêt à tenter l'entreprise. Le roi de Danemark y donna son adhésion : il ne réussissait pas à débusquer Charles XII de Norvège, il avait besoin d'une diversion, et, par crainte du Suédois, il passa outre, pour le moment, à sa crainte du Russe. Le 3 juin 1715, Pierre Ier et Frédéric IV signèrent un traité qui décidait l'expédition : elle devait se préparer dans l'île de Seeland. Mais alors intervint Georges Ier. Ses ministres hanovriens étaient plus inquiets que jamais de la présence des Russes dans la Basse-Allemagne et ils s'épouvantaient de les voir s'étendre maintenant du Meklembourg en Danemark. Les hommes d'État anglais ne redoutaient pas moins l'apparition

[1] Châteauneuf à..., la Haye le 28 avril 1716. A. E. Hollande, 309.
[2] Châteauneuf à..., la Haye le 26 mai 1716. A. E. Hollande, 309.
[3] Châteauneuf à Besenval le 5 mai 1716. A. E. Hollande, 309.

du tsar sur le Sund. Georges refusa de participer à la descente en Scanie, comme électeur, et comme roi il envoya à l'amiral Norris, qui commandait l'escadre anglaise dans la Baltique, l'ordre de surveiller de près le Sund. Il empêcha même le roi de Prusse de concourir à l'expédition. Ses agents répandirent à Berlin le bruit que le Danemark avait cédé au tsar, pour prix de son aide, Stralsund et Rügen et lui avait même offert Stettin. C'en fut assez pour que Frédéric-Guillaume déclinât toute coopération. Il le fit, il est vrai, en bons termes, en donnant au tsar des explications dont celui-ci put se contenter ; ce n'en était pas moins un mauvais procédé envers la Russie, que la Prusse avait déjà abandonnée à Wismar[1].

Pierre Ier était réduit au concours du Danemark, concours peu solide et qui devait lui manquer du jour où, la Suède paraissant moins à craindre, la méfiance envers la Russie reprendrait le dessus dans l'esprit mobile et inquiet de Frédéric IV. De fait, celui-ci refusa d'abord de laisser passer par le Holstein les troupes russes qui devaient se concentrer dans l'île de Seeland. Elles furent transportées par mer et, en juillet, la flotte du tsar débarqua 40,000 hommes en Danemark. C'était là un effectif considérable. Les ministres anglais et hanovriens se mirent à crier que Pierre Ier voulait employer ces forces contre les Danois, s'emparer, par un coup de main, de Copenhague et du Sund. Les escadres anglaise et danoise ne quittèrent plus la flotte russe de vue. Les bourgeois de Copenhague furent armés en secret. Les portes de la ville furent fermées aux soldats russes, et ceux-ci disséminés, pour plus de sûreté, dans les différentes îles. Frédéric IV finit par demander que l'on ne débarquât pas en Scanie plus de troupes russes que de troupes danoises. Tout cela se passait sous les yeux du tsar, qui était à Copenhague. Il fut outré ; des scènes violentes éclatèrent ; comme à Wismar, il était en conflit aigu avec tous ses alliés[2].

C'est à ce moment que Charles XII et Gœrtz, faisant la même

[1] Châteauneuf à Huxelles, la Haye le 7 juillet 1716. A. E. Hollande, 299.

[2] Droysen, Friedrich-Wilhelm II, p. 173-174.

réflexion que Châteauneuf, songèrent sérieusement à profiter de la scission qui séparait en deux camps les alliés du nord. Ils s'arrêtèrent au plan suivant : pousser la guerre danoise ; jeter le prétendant dans les jambes de Georges de Hanovre ; rester dans l'expectative vis-à-vis de la Prusse que l'on ne pouvait attaquer maintenant, — et traiter avec le tsar. Gœrtz se chargeait de s'entendre avec les Jacobites et de négocier une paix séparée avec la Russie, pendant que le roi achèverait la conquête de la Norvège [1].

Cette combinaison sortait logiquement de la campagne entreprise en Norvège. Elle reproduisait l'idée maîtresse des instructions de Croissy, puisqu'elle faisait converger les efforts militaires et diplomatiques sur la reprise des possessions allemandes. Elle ne différait du plan français que par une simple transposition : Louis XIV avait conseillé de cesser la guerre en fait contre le tsar et de traiter immédiatement avec la Prusse ; Charles XII décidait de cesser la guerre en fait avec la Prusse et de traiter immédiatement avec le tsar. Cette modification était imposée par les événements : après les affaires de Wismar et de Copenhague, il fallait chercher une paix séparée avec Pierre Ier et non avec Frédéric-Guillaume. Louis XIV, on peut l'affirmer sans crainte, eût souscrit avec joie à ce changement, dont la nécessité était plutôt heureuse, puisqu'il réservait l'intégrité absolue du domaine suédois dans l'Empire.

Gœrtz ayant besoin du concours d'une grande puissance pour mener à bien ses projets, songea donc, tout naturellement, à la France. Il résolut d'aller réclamer l'exécution du traité d'alliance de mai 1715 et solliciter la médiation du Régent entre la Suède et la Russie.

Le Régent se trouvait justement dans la position la plus favo-

[1] Ce plan se conclut forcément des négociations postérieures de Gœrtz ; je ne connais pas de document qui l'expose à la date où il a dû être formé, en mai-juin 1716 ; Gœrtz n'a probablement pas reçu d'instructions écrites, le sens général de sa campagne diplomatique ayant été discuté de vive voix entre lui et son maître, et le roi laissant au ministre toute liberte sur les moyens.

rable pour jouer ce rôle d'intermédiaire. Ses rapports avec le tsar étaient excellents. Au mois d'avril, Pierre Ier avait demandé la permission d'envoyer vingt jeunes gentilshommes russes en France pour y apprendre la marine; on la lui avait gracieusement accordée ; il avait alors annoncé l'intention d'envoyer un ambassadeur à Paris, pour prendre avec la France des liaisons plus étroites. La proposition avait été faite, à La Haye, par son ambassadeur, Kourakine, au nôtre, Châteauneuf. Châteauneuf, sur l'ordre de sa cour, répondit qu'il n'était pas besoin d'une ambassade, et que, si le tsar le voulait, il était facile d'ouvrir une négociation en Hollande entre lui et Kourakine[1]. Ainsi Pierre Ier offrait son alliance à la France au moment où Gœrtz allait prier le Régent de réconcilier la Suède avec la Russie. Evidemment les deux négociations pouvaient se combiner et le Régent pouvait tenter de faire la paix du Nord telle que l'avait souhaitée Louis XIV.

La partie paraissait toute préparée pour Gœrtz. Mais un fait nouveau vint brouiller les pièces sur l'échiquier. A ce moment même le Régent, poussé par Dubois, commença à orienter sa politique vers l'Angleterre. Il voulait s'assurer, à lui et à ses descendants, la succession au trône de France, au cas, alors partout prévu et escompté, où le jeune Louis XV mourrait; les traités d'Utrecht avaient prévu l'éventualité et tranché la question en faveur de la maison d'Orléans ; mais Philippe V était décidé à faire valoir, le cas échéant, malgré toutes ses renonciations, ses droits à l'héritage de Louis XIV. Or l'Angleterre n'avait fait la guerre de Succession que pour empêcher la réunion des couronnes de France et d'Espagne ; les traités d'Utrecht étaient son œuvre, elle voulait les défendre ; d'autre part la dynastie hanovrienne avait besoin contre les Stuarts des mêmes garanties que la famille d'Orléans contre les Bourbons d'Espagne. Dubois fut frappé de cette similitude d'intérêts entre son maitre et Georges Ier. Il projeta de baser là-dessus une alliance des deux cours.

[1] Châteauneuf à Huxelles, le 24 avril 1716. A. E. Hollande, 304.

Dès le mois de juillet, il eut à La Haye une entrevue secrète avec le premier secrétaire d'Etat anglais, Stanhope. Ce fut le début d'une négociation à laquelle le Régent s'attacha passionnément. Il subordonna bientôt à son succès toute autre préoccupation. Dans le Nord comme ailleurs, l'attitude de la France allait être déterminée par le désir de complaire à l'Angleterre.

Or les desseins de Gœrtz étaient des plus menaçants pour la dynastie hanovrienne. Ils n'étaient pas moins contraires aux intérêts nationaux des Anglais.

Depuis plusieurs années la nation anglaise avait pris nettement conscience que son intérêt primordial dans le Nord consistait à contenir les Russes dans la Baltique, pour que la Baltique ne fût pas un jour fermée par les Russes au commerce anglais. Dès 1712 la Chambre des communes signala dans une adresse le péril russe. Les écrits des publicistes le dénonçaient à l'envi. Une des brochures qui parurent alors à Londres, la *Crise du Nord*, fait ressortir la puissance formidable du tsar[1]. Une autre s'intitule, d'une façon caractéristique, *Mémoire d'une personne intéressée et sensible au commerce de la mer Baltique*. « Le commerce de la mer Baltique, s'écrie l'auteur, autrefois libre à toutes les nations, crie aujourd'hui vengeance de se voir réduit à la seule discrétion du tsar[2]. » Ce souci permanent des Anglais, qui détermina toute leur politique dans le Nord, a été maintes fois signalé par les diplomates étrangers. Ainsi les instructions données par Dubois au comte de la Mark en 1717 portent que si le roi de Suède est raisonnable, l'Angleterre ne refusera pas de lui donner des secours contre le tsar : « Il est vraisemblable « que le roi d'Angleterre et la nation anglaise ne seraient pas « fâchés d'avoir un prétexte de donner de ce côté des bornes à « la puissance du tsar, puisque l'on sait que ses établissements « dans la mer Baltique ont excité l'inquiétude du roi d'Angleterre et celle de ses sujets[3]. » Le Prussien Bonnet écrivait un

[1] Cité par Droysen, *Geschichte der preussischen Politik, Frederic-Wilhem I*, t. I, p. 193, anno 1716.

[2] Lamberty, IX, p. 663-666.

[3] Geffroy, *Instructions aux ambassadeurs de France en Suède*, p. 288.

peu plus tard à sa cour en termes encore plus frappants : « On « craint la grandeur et l'affermissement du tsar sur la Baltique, « on songe même à l'en éloigner » ; les provinces baltiques qu'il « a conquises font la crainte des Anglais et des Hanovriens ; « aucune marine ne peut se soutenir où il n'y a pas de com- « merce ; la navigation que le commerce procure est le sémi- « naire des matelots ; on est jaloux de celle du tsar, on en voit « les effets, on en craint les suites[1]. »

Cet intérêt national des Anglais fut pendant quelque temps en opposition avec les intérêts allemands de leur roi : Georges de Hanovre attaquait la Suède pour lui enlever Brême et Verden, les ministres anglais eussent dû la soutenir pour écarter les Russes de la Baltique ; le premier garantissait ses conquêtes au tsar pour obtenir de lui une garantie réciproque, les seconds auraient voulu défendre comme leur propre bien les provinces suédoises envahies par Pierre I[er]. Tant que cette contradiction subsista, les politiques de Saint-James furent réduits à l'inaction dans le Nord. Du moins maintinrent-ils soigneusement la distinction entre le roi d'Angleterre et l'électeur de Hanovre, et le principe que le premier ne pouvait en aucune façon être lié par les engagements du second. Ils ne sacrifièrent jamais positivement leurs devoirs d'Anglais à leur loyalisme hanovrien, et, s'ils se résignèrent à ne pas intervenir en faveur de la Suède, ils refusèrent toujours de reconnaître la spoliation dont elle était victime. Pierre I[er] échoua quand il essaya de les tenter. En février 1716 il envoya le prince Kourakine à Londres sous prétexte d'y négocier un traité de commerce. Comme condition préliminaire de ce traité, Kourakine demanda une alliance positive contre Charles XII : par l'article 7 du projet d'alliance l'Angleterre devait s'engager à faire céder au tsar, à la paix, l'Ingrie, la Livonie, l'Esthonie et la Carélie avec toutes leurs dépendances, y compris Viborg ; elle lui fournirait une escadre pour défendre ces provinces, si elles lui étaient contestées par la suite. En

[1] Bonnet à Fréderic-Guillaume. Londres, le 7/18 août 1719. Droysen, *Ibidem*, p. 379 et s.

échange de cette garantie, Pierre offrait un traité de commerce où il n'accordait même pas aux Anglais tous les avantages dont ils avaient joui sous ses prédécesseurs : car il leur refusait obstinément la liberté de trafiquer à Kazan et à Astrakan. De pareilles prétentions étaient inadmissibles : la liberté de la Baltique était pour les Anglais un intérêt commercial supérieur, qu'ils ne pouvaient sacrifier à l'appât d'un médiocre traité de commerce, sans une pétition de principes. Les propositions de Kourakine furent sèchement repoussées, et le tsar resta à la fois l'allié du Hanovre et l'adversaire de l'Angleterre[1].

Cette situation, si gênante, malgré tout, pour le gouvernement anglais, fut dénouée par l'affaire de Wismar qui brouilla le Hanovre avec la Russie. Dès lors il n'y eut plus aucune opposition de vues entre les deux ministres de Georges Ier, entre Stanhope et Bernsdorf. Malgré les déclamations des tories et leurs craintes affectées, la nation anglaise ne voyait aucun mal à la conquête de Brême et de Verden en elle-même : peu importait que Charles XII perdît sur la mer du Nord les bouches du Weser. L'essentiel était que l'agrandissement du Hanovre ne fût pas lié à l'établissement des Russes sur la Baltique. Or, du jour où l'entente était rompue entre l'électeur de Hanovre et le tsar, les Anglais pouvaient aider le premier à faire son pré carré, tout en s'opposant énergiquement aux progrès du second. Ils avaient résolu la difficulté qui paralysait leur action dans le Nord.

Ils aboutissaient ainsi à un plan diamétralement opposé à celui de Gœrtz. Ils devaient combattre Gœrtz non seulement comme ennemi du Hanovre dans l'Empire et suppôt des Jacobites, mais encore parce que son projet de paix séparée avec la Russie allait à l'encontre de l'intérêt anglais par excellence : écarter les Russes de la Baltique. L'union des vues anglaises et hanovriennes se faisait ainsi avec une merveilleuse précision contre Gœrtz.

[1] Mémoire remis par lord Stanhope à l'envoyé russe à Londres, Weselowsky le 22 février 1720. Ce mémoire, où Stanhope fait l'historique des rapports de sa cour avec le tsar, est un document de premier ordre. *Wiener Hoffund Staatsarchiv.*

De cela Gœrtz devait se douter s'il avait pesé toutes les conséquences des derniers événements de Basse-Allemagne. Ce qu'il ne savait sûrement pas, ce qu'il ne pouvait pas savoir, c'est qu'il trouverait le Régent, dont le concours lui était si nécessaire, inféodé à la politique anglaise, et qu'il se heurterait à l'Angleterre à Paris même. Tout le secret de son échec est dans une curieuse coïncidence de dates : en juillet 1716 Dubois, de Paris, et Gœrtz, de Göteborg, sont partis tous les deux pour La Haye, Dubois pour y trouver Stanhope, Gœrtz pour se mettre de là en relation avec le maître de Dubois.

GABRIEL SYVETON.

PORTRAITS DES GÉNÉRAUX ET DES MINISTRES

De l'Empereur Alexandre en 1805.

Tirés des mémoires de Langeron (*Affaires étrangères*, Russie, 22)

Le comte de Langeron (1763-1831) était un Français émigré en 1790, qui prit du service dans l'armée russe, dont il devint un des lieutenants-généraux en 1799 et dans les rangs de laquelle il ne craignit pas de combattre contre ses compatriotes pendant la Révolution et l'Empire. Il a laissé des mémoires, écrits en 1826, dont les manuscrits sont conservés à Paris, au ministère des Affaires Étrangères.

Ces papiers ont été vus par M. Thiers et par M. Rambaud, qui s'en sont servis pour leurs travaux, mais personne n'avait eu l'idée d'en publier des fragments entiers; c'est ce que nous faisons aujourd'hui, ayant déjà donné à la *Nouvelle Revue Rétrospective* (mai 1895) trois passages des plus intéressants de ces mémoires (Austerlitz, 1812-1814). Nous ne saurions trop dire que nous laissons à M. de Langeron, dont l'esprit était loin d'être bienveillant, la responsabilité de ses appréciations et de ses allégations; nous n'avons non plus rien modifié à son style qui, cependant, aurait parfois besoin d'être châtié. Les portraits que nous traçons d'après lui, des conseillers de l'Empereur Alexandre, précèdent immédiatement le récit de la campagne d'Austerlitz.

Vicomte de Grouchy

KOUTOUZOFF

On ne pouvait avoir plus d'esprit que Koutouzoff, on ne pouvait avoir moins de caractère, on ne pouvait réunir plus d'adresse à plus d'astuce, on ne pouvait posséder moins de véritables talents, et plus d'immoralité. Une mémoire prodigieuse, une grande instruction, une rare amabilité, une conversation aimable et intéressante, une bonhomie un peu factice, à la vérité, mais agréable à ceux qui voulaient bien en être la dupe, voilà les agréments de Koutouzoff. Une grande violence, la grossièreté d'un paysan lorsqu'il s'emportait, ou lorsqu'il n'avait pas à craindre la personne à qui il s'adressait; une bassesse envers les individus qu'il croyait en faveur, portée au point le plus avilissant, une paresse insurmontable, une apathie qui s'étendait à tout, un égoïsme rebutant, un libertinage aussi crapuleux que dégoûtant, peu de délicatesse sur les moyens de se procurer de l'argent, voilà les inconvénients de ce même homme.

Comme militaire, Koutouzoff avait beaucoup fait la guerre, et en avait l'habitude. Il était en état de juger un plan de campagne et les dispositions qu'on lui soumettait, il savait distinguer un bon conseil d'un mauvais, il pouvait choisir le bon parti, il comprenait ce qu'il y avait de mieux à faire, mais ces qualités étaient paralysées par une indécision et une paresse de corps qui ne lui permettaient ni de rien ordonner, ni de rien voir. Dans une bataille, il restait en place comme une masse immuable, faisant de grands signes de croix lorsqu'il entendait de très loin le sifflement d'un boulet. Sans oser ni pouvoir remédier à rien et sans savoir à propos changer une disposition, jamais il ne faisait lui-même de reconnaissance du terrain, de la position des ennemis, ni même de celle de ses troupes. Je l'ai vu rester trois ou quatre mois dans un camp sans en connaître autre chose que sa tente ou sa maison. Gros, massif, pesant, il ne pouvait se tenir longtemps à cheval; la fatigue lui ôtait tous ses moyens et après une heure d'exercice, qui lui paraissait un siècle, il restait accablé et n'était plus susceptible d'aucune idée.

La même paresse s'étendait sur les affaires de cabinet, il ne pouvait se résoudre à prendre une plume en main, ses sous-ordres, ses adjudants, ses secrétaires, faisaient de lui ce qu'ils voulaient; quoiqu'il eût sûrement plus d'esprit et de connaissances qu'eux, il ne pouvait se donner la peine de revoir leur travail, encore moins de le diriger ou de le dicter. Il signait tout ce qu'ils lui présentaient, pour être plus tôt débarrassé de leur présence. Il ne donnait aux affaires que quelques ins-

tants de la matinée, fort insuffisants pour la quantité dont est chargé un général qui commande une armée. Il se levait tard, mangeait beaucoup, dormait trois heures après dîner et était ensuite trois avant de reprendre ses sens, et consacrait toutes ses soirées à l'amour, ou du moins à ce qu'il appelait ainsi. Les femmes, de quelque genre qu'elles fussent, avaient sur lui l'empire le plus absolu, le plus scandaleux ; lui-même m'a avoué que, dans sa jeunesse, voyageant en Allemagne, il devint amoureux d'une actrice allemande, suivit durant quelques jours la troupe où elle était engagée, et y remplit l'emploi de souffleur. Koutouzoff était sale dans ses goûts, sale dans ses habitudes, sale sur lui, sale dans les affaires.

Cet empire des femmes chez un vieillard massif et borgne, n'est que ridicule dans la société, mais il est dangereux lorsque celui qui a une pareille faiblesse est employé en chef. Il n'avait aucun secret pour elles, il ne pouvait rien leur refuser, et l'on peut calculer les inconvénients qui en résultaient.

Mais ce Koutouzoff, si immoral dans sa conduite et dans ses principes, si médiocre comme chef d'une armée, avait la qualité, si c'en est une, que le cardinal Mazarin exigeait des généraux qu'il employait. *Il était heureux.* Excepté à Austerlitz, dont on ne peut lui reprocher les désastres, car il n'avait là de chef que le nom, il fut constamment favorisé de la fortune, la campagne miraculeuse de 1812 a mis le comble à son bonheur, et à sa gloire qui doit être bien étonnée, assurément, d'être devenue sa conquête. Il avait reçu plusieurs blessures, une entre autres fort extraordinaire.

En Crimée, à l'attaque d'une redoute, une balle lui traversa la tête en passant par les deux tempes, la guérison fut d'autant plus miraculeuse, qu'il ne perdit même pas la vue. Le chirurgien qui le traita le tint pendant six semaines dans une chambre obscure, sans permettre que le jour y pénétrât. Il était fort jeune lorsqu'il reçut cette blessure et continua à voir parfaitement des deux yeux comme avant. Mais à soixante ans, il perdit un œil, et fût devenu aveugle s'il eût vécu quelque années de plus. Il est mort en 1813 à Dunzlaw, en Silésie, à près de soixante-huit ans [1].

[1] Lui-même m'a raconté que, dans un voyage qu'il fit en Hollande, il sut qu'un célèbre professeur de chirurgie et d'anatomie devait faire une dissertation sur les blessures et prouver que celle qu'on disait que le major Koutouzoff avait reçue était une fable, puisqu'après une blessure pareille il était très difficile de vivre et absolument impossible de conserver la vue. Koutouzoff le laissa prouver son assertion, puis devant tout l'auditoire, il se leva et dit : « Monsieur, c'est moi, me voilà, je vois ». (*Note de l'auteur*).

BUXHOEVDEN.

Le général Buxhoevden, gentilhomme esthonien, était d'une bonne famille, mais pauvre. Malgré le hasard heureux qui marqua ses premiers pas dans la carrière militaire [1], il eût longtemps végété dans les grades subalternes sans le mariage qu'il contracta.

Cette alliance le fit faire adjudant de l'impératrice Catherine et général-major de bonne heure ; il a beaucoup fait la guerre et a toujours eu, en Finlande et en Pologne, des commandements séparés.

Sa femme, qui était très fière d'une origine qu'elle aurait dû plutôt s'empresser de cacher à tous les yeux, si c'eût été possible en Russie [2], avait communiqué à son mari une fierté qu'il ne pouvait faire excuser par aucune qualité transcendante. Jamais on n'a réuni plus d'orgueil à moins de talent, plus de prétentions à plus de médiocrité, et plus d'amour-propre à moins d'esprit. Sa figure, assez agréable, mais blafarde, immobile et sur laquelle aucun sentiment ne se peignait, était l'emblème parfait de la sottise et de la suffisance. Buxhoevden était un assez bon officier subalterne, mais assurément, le général le plus nul et le plus incapable de commander en chef.

BAGRATION.

Le prince Bagration était Géorgien, et descendait d'une des anciennes familles des Beys ou princes souverains d'une partie de cette province, divisée autrefois en beaucoup de petites souverainetés particulières.

La nature avait beaucoup fait pour le prince Bagration, mais l'art n'y avait rien ajouté; né avec une grande bravoure, un bon coup d'œil militaire, une activité prodigieuse et avec l'instinct de son métier, il avait acquis l'habitude de la guerre. En 1799, il avait commandé en Italie, l'avant-garde de Souworow avec distinction. Koutouzoff lui confia la

[1] En 1770, au siège de Bender, il était cadet dans une compagnie de bombardiers dont tous les officiers furent tués ou disparurent, lorsque cette compagnie fut commandée pour faire un logement près des glacis de la place. Les soldats qui restèrent se mirent d'eux-mêmes sous les ordres de Buxhoevden, qui alors n'était qu'un enfant de quatorze à quinze ans; il se montra digne d'eux et reçut pour cette affaire le grade d'officier et la croix de St-Georges. (*Note de l'auteur*).

[2] Elle était fille de l'impératrice Catherine seconde et du prince Grégoire Orloff. (*Note de l'auteur*).

sienne et s'en trouva très bien. La Russie n'avait pas alors de meilleur commandant d'avant-garde, de meilleur chef d'un grand corps, mais le défaut total d'instruction préparatoire, faisait craindre dès lors qu'il ne fût pas aussi bon à la tête d'une armée.

Bagration, qui ne savait aucune langue que le russe, et qui, encore, ne pouvait écrire dans cette langue, ni un mémoire, ni une relation sans fautes, n'avait jamais lu un livre, mais il avait le talent de consulter les autres, et son esprit juste et droit lui faisait accepter le bon parti, parmi ceux qu'on lui conseillait de prendre. C'était une qualité utile, parfois elle ne suffit pas ; il avait aussi un autre talent bien précieux, c'était celui de se faire adorer de tous ceux qui servaient sous ses ordres ; sa bravoure brillante et froide en même temps, sa tournure, ses propos soldatesques, sa familiarité avec les soldats, sa gaieté franche et ouverte, le faisaient généralement aimer, c'était un homme précieux pour la Russie. Il a péri à la bataille de Borodino.

MILORADOVITCH.

L'aïeul du général Miloradovitch était un Serbe, d'une basse extraction, qui vint en Russie pour y chercher un asile et une existence ainsi qu'une foule de ses compatriotes qui fuyaient la tyrannie du gouvernement turc. Le père du général, homme d'esprit et fort adroit, s'avança rapidement dans le civil et fut gouverneur de Tchernigoff sous Catherine II. Il y commit les abus les plus révoltants, se rendit coupable des plus criantes déprédations, et amassa une fortune immense pour un particulier; il devint trop riche pour être puni et laissa en mourant de belles terres et beaucoup d'argent comptant à son fils.

Le jeune Miloradovitch, élevé par un de ces gouverneurs français qu'on allait autrefois chercher à Paris et à la grève, sortit de ses mains sans connaissances, sans instruction, sans principes et ne sachant même que très imparfaitement le français, qu'il parlait de la manière la plus ridicule [1].

Officier des gardes, il se livra à Pétersbourg à la plus mauvaise so-

[1] Je vais en citer un exemple : il montrait à l'Impératrice Elisabeth les fragiles embellissements de Catherinehoff, et il lui dit : « N'est-ce pas, madame, que c'est Pythagore ? » Assurément, lui répliqua l'Impératrice, mais vous voulez dire pittoresque. — Oui, madame, pittoresque, Pythagore, c'est tout synagogue. (Il voulait dire synonyme) (*Note de l'auteur*).

ciété, il fréquenta les clubs, les cafés, les corps de garde, dont il a toujours conservé le ton et les manières, et dissipa bientôt en dépenses extravagantes toute sa fortune.

Il avait de l'esprit naturel, une loquacité intarissable dans la société et à la guerre une bravoure mal calculée, mais souvent téméraire, qui d'abord en imposait à ses subordonnés et même à ses chefs. Devenu sous Paul I[er] général-major à vingt-sept ans, il fit en 1799 la campagne d'Italie avec Souwaroff, qui fut lui-même ébloui de son audace et de son mouvement perpétuel, qui ressemblait souvent à de l'activité, et il devint dans cette campagne, le rival de gloire et de faveurs du prince Bagration, malgré l'énorme distance qui les séparait.

Il avait été dans le régiment d'Ismailoff un des favoris de son chef, le grand-duc Constantin ; sa vivacité, son adresse dans les manœuvres, l'avaient fait remarquer du Prince, qui, étant fort jeune alors, croyait encore que la science de la parade était la seule utile au militaire. Cette science de la parade était aussi la seule que possédait Miloradovitch ; on ne peut pas être sur les autres parties de son métier d'une ignorance plus complète, il n'avait jamais lu un livre militaire.

Sa légèreté, son inconséquence, son étourderie étaient portées à un tel excès qu'il paraissait impossible de lui confier ni une place, ni un commandement important [1].

Son amour-propre était vraiment risible à force d'être exclusif, jamais la jactance n'a été portée plus loin, jamais l'impudence et l'effronterie n'ont eu de plus fidèles interprètes, jamais il n'a existé un fanfaron plus audacieux. Il voulait toujours être le premier partout. Il lui était parfaitement égal que ce fût dans une bataille, dans un bal ou dans une orgie, par un acte de bienfaisance, ou par un trait de folie.

Ses dissipations extravagantes avaient nui à sa délicatesse (s'il en a jamais eu), il était criblé de dettes, qu'il n'a jamais eu l'intention de payer [2].

Il a ruiné plusieurs particuliers, il a nié des lettres de change et a commis dans ce genre les actions les plus frauduleuses [3].

[1] Cependant, l'Empereur Alexandre lui a confié constamment les postes et les commandements les plus distingués. C'est une énigme que personne n'a pu expliquer.

[2] L'Empereur a payé cinq ou six fois ses dettes. Il lui a donné plus d'un million, qu'il a dissipé, sans satisfaire un seul de ses créanciers. Oh ! gouvernements constitutionnels, où êtes-vous ? (*Note de l'auteur.*)

[3] Pendant tout le temps qu'il a été chef du régiment d'Apscheron, il a pris ou dilapidé toutes les sommes de ce régiment : il en a engagé les trompettes d'argent ; on m'a assuré qu'il les avait ensuite vendues. Il est très vrai qu'il les

Quoique le terme dont je vais me servir ne paraisse pas devoir être employé pour un général en chef, occupant de grandes places, il convient si parfaitement à Miloradovitch que je ne craindrai pas d'être contredit en disant qu'il n'a jamais existé un plus vil et plus ridicule polisson [1].

a engagées, mais je ne puis assurer qu'il les ait vendues ; il faudrait vérifier ce fait. Les soldats ont perdu leurs propres économies, l'Empereur est très sévère sur cet article, il a fait casser de malheureux capitaines qui avaient pris cent ou deux cents roubles de l'*artèle* (sic) de leurs soldats, Miloradovitch a volé aux siens cinquante mille roubles et il a été favori. (*Note de l'auteur*).

[1] Cependant, cet homme si peu estimable a toujours été, jusqu'à sa mort sous un souverain probe, délicat et spirituel, un exemple de la faveur la plus scandaleuse, et d'un bonheur que rien ne peut légitimer. Gouverneur général de Saint-Pétersbourg, chevalier de Saint-André et de tous les ordres de l'Europe, comblé sans cesse de grâces honorifiques et pécuniaires, favori de l'Empereur, traité avec distinction par l'Impératrice mère, qui se vante, dit-elle, d'être son amie, il réussissait à tout ce qu'il entreprenait, et savait aussi bien se soutenir à la cour qu'il avait su le faire dans les armées. Il pouvait développer sans risque sa profonde immoralité, dans une place où il était sûr de l'impunité et profitait des relations secrètes qu'elle lui donnait avec l'Empereur pour calomnier et perdre tous ceux qui lui déplaisaient ou l'offusquaient. Vindicatif et puissant, il poursuivait avec acharnement ses ennemis et ses créanciers dont beaucoup n'ont eu d'autre tort envers lui que de n'avoir pas été payés de ce qu'il leur devait et de n'avoir pas l'espoir de l'obtenir. Cependant, il a eu quelquefois sur ses dettes des naïvetés très comiques. Il visitait un jour les prisons de Pétersbourg, il y trouva un négociant juif nommé Rosenmayer, chez qui il avait logé à Brecz Litewsky, et à qui il avait emprunté beaucoup d'argent qu'il ne lui avait jamais rendu. Il lui demanda le sujet de sa détention, le malheureux répond qu'il doit neuf cents roubles qu'il ne peut payer. « Voyez la justice du monde, s'écrie Miloradovitch, il doit neuf cents roubles et il est en prison, et moi, je lui en dois neuf mille et je suis gouverneur général ! »

Miloradovitch n'est plus, il a péri, victime de ses défauts, il a été assassiné à Pétersbourg par un prince Abalansky et un Kakowsky dans cette trop mémorable journée du 13/26 décembre 1825, où la conjuration la plus absurde, dirigée par les plus vils et les plus sots des scélérats, a cependant été au moment de réussir et eût détruit et bouleversé la Russie et peut-être l'Europe, si elle n'eût été déjouée par la démence même de ses auteurs, et par l'intrépidité et le sang-froid d'un jeune monarque, qui, dès le premier pas qu'il a fait vers le pouvoir suprême s'est placé au rang des plus grands souverains et s'est élevé si haut qu'il a l'air de descendre au trône et non d'y monter.

Miloradovitch était gouverneur général de Pétersbourg, la haute police était entre ses mains, il a ignoré les trames du complot, il a ignoré les premiers rassemblements des conjurés et a ignoré que soixante de ces monstres se rendaient

PRINCE DOLGOROUKY

Le prince Pierre Dolgorouky, adjudant-général de l'Empereur, en 1805, et alors un de ses favoris, prouvait que l'esprit, l'instruction et l'activité sont nuisibles lorsqu'ils ne sont pas accompagnés par le jugement, la loyauté et la probité qui doivent les diriger. Jamais on n'avait vu dans un homme de cet âge une ambition plus démesurée, audacieux, insolent, il heurtait de front tout ce qui pouvait lui offrir un obstacle. Il ne respectait ni les individus ni les réputations. Il injuriait, insultait ou calomniait tous ceux qui le choquaient, ou dont le mérite le contrariait. Il ne dissimulait pas son désir de régner despotiquement sous le nom de son maître, mais il eût été capable de le perdre, ainsi que sa patrie, s'il eût espérer y trouver un moyen de s'élever, ou même un avantage personnel. C'était un homme, un général, un sujet, un citoyen aussi dangereux à son pays qu'à la société. Il est mort en 1807 à Pétersbourg à l'âge de 28 ans. Il n'a été regretté de personne, sa mort est un bienfait du ciel pour la Russie.

presque publiquement dans un des quartiers les plus fréquentés de la capitale, pendant les douze derniers jours qui ont précédé la révolution. Enfin, les chefs mêmes de cette bande immonde étaient ses affidés, ses amis, ses compagnons de débauche. Les Rileeff, les Glinka, les Yakoubovitch, les Zavalischine, profitant de sa légèreté et de l'inconséquence de son caractère, étaient parvenus à être ses confidents et à lui fasciner les yeux sur leurs horribles projets.

Depuis quelque temps, l'Empereur Alexandre avait confié à Miloradovitch la direction des spectacles, il ne s'occupait plus ni des tribunaux, ni de la police, ni d'une seule de la multitude d'affaires intéressantes qui appartiennent à la place éminente qu'il occupait et dont la non expédition était un oubli aussi dangereux que coupable. Il passait sa vie à l'école des danseuses ou, publiquement avec elles, à la promenede de Catherinhoff.

Son étourderie avait préparé la révolution, sa négligence la laissa éclater, sa jactance, et en même temps sa bravoure personnelle lui firent braver le fer des assassins sous lequel il succomba. Il s'avança au milieu des rangs des rebelles et il était au moment de les ramener à leur devoir par un discours, plein de fanfaronnades à la vérité, mais cependant adapté à la circonstance et bien fait pour ceux qui l'écoutaient, lorsque deux des chefs du complot, craignant son influence sur des soldats égarés mais non coupables, le poignardèrent.

On doit des regrets à sa mort, puisqu'il a péri pour son souverain et victime de sa fidélité, mais si, comme on a lieu de le croire, il eût réussi à calmer les esprits et que ce service eût, comme il eût pu le faire, excité la reconnaissance d'un souverain dont l'âme est si noble et si élevée et l'eût peut-être engagé à l'employer encore dans des places importantes, on peut dire que sa mort est un grand bonheur pour la Russie. (*Note de l'auteur*).

DOCTOUROFF

De tous les généraux subalternes des armées de Koutouzoff et de Buxhoevden, un des plus distingués était le général Doctouroff. Homme d'une rare intrépidité, loyal, franc, modeste, subordonné, exact, chef indulgent, bon camarade. Il n'avait pas, il est vrai, les talents nécessaires pour commander des armées, mais il était parfaitement à sa place dans la ligne ou à la tête d'un corps. Il est mort en 1816 de misère et disgracié. Il n'était ni fanfaron ni caporal.

ULANIUS

Parmi les généraux majors, on devait distinguer surtout le général Ulanius, excellent sur un champ de bataille et profond tacticien, quoique déjà âgé, il eût fourni une brillante carrière si la mort ne l'eût arrêté au moment où son mérite commençait à être apprécié.

LE PRINCE ADAM CZARTORYSKY

Le prince Adam Czartorysky, qui jouait alors le premier rôle dans la diplomatie russe, était alors âgé d'environ trente ans, c'était un homme sage, froid, prudent et honnête. Je ne sais s'il était de force à lutter contre le cabinet et le génie de Napoléon, il avait, de plus, une méfiance de ses propres forces qui devait encore nuire au développement de ses moyens. Il était alors ami de l'Empereur, il lui était entièrement dévoué, on ne pouvait soupçonner d'ambition ni d'avidité un homme à qui une immense richesse était destinée et dont l'existence était assurée par sa naissance. Mais quand même ces deux raisons ne le mettraient pas à l'abri du soupçon, sa probité et sa loyauté seules l'en défendaient suffisamment.

L'amitié de l'Empereur et sa qualité d'étranger et surtout de Polonais, le rendaient l'objet de la haine des Russes, ce qui est assez naturel, mais il était aussi l'objet de calomnies que rien ne pouvait excuser. Le prince Dolgorouky disait publiquement qu'il aspirait au trône de Pologne, et que, pour y parvenir, il trahissait la Russie et son souverain, cette assertion était absurde, Dolgorouky ne l'ignorait pas, mais s'il parvenait à la faire croire à quelques personnes, son but était rempli.

LE COMTE PAUL STROGONOFF

Le comte Paul Strogonoff, à l'époque de la campagne de 1805, était fort jeune encore, mais il avait l'aplomb d'un homme fait. Il était doux, honnête, aimable, probe, modeste, instruit, attaché à son souverain et à sa patrie. Il était alors adjoint au ministre de l'intérieur. Il était déplacé dans ce poste. Il a pris depuis la carrière des armes et s'y est distingué. Il est mort en 1820 et peut-être de la perte de son fils unique, jeune homme accompli, qui a péri à la bataille de Craonne en 1814.

NOVOSILTZOFF

Novosiltzoff était un employé subalterne, que l'amitié du comte Strogonoff avait élevé jusqu'à celle de l'Empereur. C'est un homme de cabinet, excellent travailleur, froid, prudent et connaissant fort bien son affaire. Je ne parle pas de sa moralité.

RÉFLEXIONS SUR CES MINISTRES ET SUR NOS GÉNÉRAUX

Tous ces messieurs avaient des talents et des dispositions, mais étaient encore bien jeunes et manquaient d'expérience. Nos généraux en manquaient encore davantage. Paul Ier avait effrayé ou chassé tous les anciens chefs des corps et de ses divisions, il avait avancé rapidement tous ceux qui lui étaient utiles pour ses nouvelles fantaisies militaires. L'Empereur Alexandre, qui avait commencé sous lui à porter l'uniforme, avait d'abord trop adopté ses principes et ses préjugés. La parade était l'unique science dont on faisait cas, cette idée si fausse avait passé de l'Empereur à ses généraux, et une leçon leur était nécessaire. Napoléon la leur donna, mais elle fut un peu forte; depuis les généraux russes ont joint l'expérience de la guerre à leurs talents d'exercice et peuvent lutter avec avantage contre tous ceux de l'Europe.

COMPTES RENDUS

Souvenirs du baron de Barante, Tome V. Chez MM. Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le tome V des Souvenirs du baron de Barante comprend les lettres émanées de lui et de ses correspondants habituels, du 29 mai 1832 au 16 avril 1837. Pendant ces six années, les événements politiques sont successivement commentés par ce groupe d'hommes éminents et de femmes distinguées que les volumes précédents de cet ouvrage nous ont appris à connaître et à apprécier. Le caractère intime et familier de ces lettres amène sous leur plume des confidences souvent curieuses, des aveux parfois précieux à enregistrer. On conçoit qu'en ces quelques lignes il nous soit impossible d'aborder l'examen des correspondances diplomatiques de M. de Barante pendant ses missions à Turin, à Berlin et à Pétersbourg. Ce côté sérieux et profond du livre exigerait, à lui seul, un travail de longue haleine sur les relations extérieures du gouvernement de Juillet et sur la part très active et très militante que M. de Barante fut appelé alors à exercer auprès des cours où il représenta la France. Bornons-nous à signaler quelques traits piquants relatifs à la politique intérieure de nature à prouver par quelle loyauté et quelle bonne foi cette publication se recommande aux lecteurs désireux de jeter un coup d'œil sur les dessous de l'opinion contemporaine, si utiles à consulter pour asseoir les bases de l'histoire véritable et impartiale des temps modernes.

Nous sommes en 1833. La duchesse de Berry, vendue par Deutz, acheté par M. Thiers, vient d'être arrêtée à Nantes et incarcérée à Blaye. Malgré son hostilité pour les Bourbons de la branche aînée, Mme de Dino écrit de Londres, où le prince de Talleyrand était alors ambassadeur de Louis-Philippe : « J'avoue que, pour ma part, cela me paraît cruellement délicat et que, si Mme la duchesse de Berry *libre* en France était un malheur, l'y voir prisonnière me paraît une catastrophe ! » Et, plus tard, apprenant l'étrange mission dont le docteur Ménière est chargé par le gouvernement auprès de la captive, elle ajoute : « Ce voyage médical à Blaye devrait bien être expliqué d'une manière quelconque au public. Poison, grossesse, insalubrité, maladie, on fait mille suppositions et on sait mauvais gré au gouvernement de ne pas même se donner la peine de faire un conte. » Le cte Molé dit, de son côté : « La duchesse de Berry est une rude épine qu'on s'est mise dans le pied ! Ne pouvait-on pas l'éviter ? La situation

devait rester cachée à tout prix. Au lieu de cela, journaux et actes du ministère l'ont révélée tout d'abord. Si c'est du Machiavel, il y manque d'avoir mieux conservé les apparences ; si c'est négligence et gaucherie, décidément, c'est trop fort ! »

Cette indépendance de jugement chez des personnalités aussi étroitement liées au nouveau régime, est fort intéressante à constater. Il est curieux aussi de les voir commencer à trouver que le côté libéral de la politique de 1830 s'accentue d'une façon inquiétante pour la monarchie qui pourrait bien, dans un avenir assez rapproché, ne plus représenter, pour les républicains, « la meilleure des républiques ».

« Que dites-vous de cette *Apocalypse* de M. Lamennais (les *Paroles d'un croyant*) et de l'*Avenir* de M. de Châteaubriand, s'écrie encore l'Egérie du prince de Talleyrand ? Quelles jolies destinées on nous prépare ! Les mots de *républicains* et de *république* ont cours partout maintenant sans plus choquer personne. Les oreilles y sont toutes façonnées ! Cela vous plaît-il ? Pour moi, j'en frémis d'indignation ! Vraiment, on nous fera tous devenir de bons vieux *ultras* bien imbéciles ! J'y tourne grand train. » Et M. de Barante écrit à M. Anisson Duperron : « Jamais ces malheureux carlistes ne se sont mis d'une façon plus complète hors de la nation. La France est comme le roi Louis-Philippe, qui disait à quelqu'un de votre connaissance, (à lui sans doute) : « Ils aiment mieux la république que moi, mais moi aussi, j'aime mieux la république qu'eux ! »

Mme de Boigne déclare que le général La Fayette s'est tellement fatigué et surmené aux obsèques du député républicain Dulong, (tué en duel par le général Bugeaud, traité par lui de *geôlier*), qu'il en a contracté une infirmité qui, ajoute la comtesse, « va, dès à présent, mettre un terme à *sa funeste activité* ». Le mot est joli. La Fayette, qui avait été un instrument si utile, devenait encombrant.

Les femmes, on le voit, tiennent une grande place dans la politique officieuse et même officielle du temps. M. de Sémonville arrive un soir au Luxembourg en février 1836, au moment où le cabinet venait de démissionner et, se disant dans le secret du nouveau ministère, confie tout bas en souriant d'un air mystérieux aux belles dames curieuses qui l'entourent, la liste suivante, qui eut un grand succès de salon, on le conçoit, et qui, au fond, n'était peut-être pas aussi invraisemblable qu'elle en avait l'apparence :

Président du Conseil .	Mme Adélaïde.
Intérieur	Mme de Boigne.
Cultes et Justice. . . .	Duchesse de Broglie.
Affaires étrangères . .	Duchesse de Dino.
Guerre	Mme de Flahaut.
Marine	Duchesse de Massa.
Finances	Duchesse de Montmorency.
Commerce	Marquise de Caraman.

M. Thiers, qualifié par Mme Dino d'« *homme nécessaire* », ne revint aux affaires en 1836 que parce qu'il fut « aidé de deux grandes dames *à vous connues* », écrit M. Molé à M. de Barante : et ces deux « *grandes dames* » n'étaient autres que Mmes de Dino et de Liéven.

Finissons par un mot de femme, bien touchant celui-là, et auquel un horrible et récent événement donne une cruelle actualité. Mme la duchesse de Broglie parle en ces termes de son dernier fils, qui vient de couronner une pieuse et sainte vie par une mort qu'on a fort justement qualifiée de « *martyre de la bonté* » : « Ma sœur, écrit la duchesse, mène directement mon petit garçon à Coppet. Cet enfant me semble *un don direct du ciel:* j'ai tant redouté qu'il ne connût pas la vie ou qu'il naquît difforme ou maladif ! A nos âges, et quand le cœur a déjà tant souffert, le sourire de cet enfant m'apparaît comme les rayons du soleil couchant qui viennent éclairer une vallée déjà sombre. S'il vit, ce ne sera pas nous qui le verrons dans sa force : il m'est très cher et, cependant, il ne semble pas m'appartenir comme les autres. Il semble qu'il me soit prêté pour m'aider à faire avec plus de courage le reste de mon voyage terrestre et *j'en jouis avec détachement.* » Singulier pressentiment d'une mère qui, au front de son enfant, entrevoyait déjà la marque d'une destinée bénie, l'auréole naissante de l'holocauste et de l'immolation.

Comte Edouard Frémy.

Les origines du droit international, par Ernest Nys, professeur à l'Université de Bruxelles, juge au tribunal de première instance, membre de l'Institut de droit international. Bruxelles, Castaigne : Paris, Thorin et fils, 1 vol. in-8.

Etude sur les principes du droit international, par John Westlake, traduit par Ernest Nys. Bruxelles, Castaigne : Paris, Thorin et fils, 1 vol. in-8.

M. Ernest Nys possède deux qualités maîtresses : une extrême activité d'esprit et une indépendance parfaite. Dans tout ce qu'il écrit, la loyauté la plus complète et la pure recherche de la vérité s'affirment d'une manière éclatante : en sorte que, même en formulant quelques réserves historiques, on se sent toujours fort à l'aise pour témoigner de l'estime et de la sympathie qu'inspire l'écrivain et pour formuler l'hommage mérité par de si nobles travaux.

M. Nys nous a donné une bonne édition de l'*Arbre des batailles* d'Honoré Bonor, et de savants mémoires de bibliographie critique sur les théoriciens du droit international. Il professe hautement en matière internationale la nécessité du droit et le caractère inéluctable de son développement continu : il n'est pas de ceux qui, ne connaissant que Grotius, s'imaginent commodément que le droit international sortit tout armé du cerveau d'un homme au XVIIe siècle, et qu'il n'y a pas à remonter plus loin; il démontre le contraire, pièces en main.

Le titre de son nouvel ouvrage nous reporterait même très loin, s'il fallait le prendre à la lettre, car il a toujours existé des règles de rapports internationaux. et les origines de ces règles se perdent dans les origines de l'humanité. En réalité, M. Nys ne s'est occupé que du Moyen Age, et même, dans ce champ spécial qu'il a si bien cultivé, il envisage la question sous un jour assez particulier. Il distingue des époques, comme en géologie ; l'époque primitive, presque exclusivement consacrée au droit de la guerre, puis ce qu'il appelle « l'époque constructive », vers la fin du XVe siècle. Il est certain que les théoriciens

antérieurs au XVI[e] siècle se sont préoccupés surtout du droit de la guerre : mais, comme le dit M. Nys, dès le VII[e] siècle, Isidore de Séville séparait le *Jus gentium* et le *Jus militare*, et peut-être bien que cette distinction a laissé des traces assez profondes dans la suite pour qu'on puisse se demander s'il ne convient pas de la maintenir au point de vue de l'exactitude historique. Or, si l'on se résout à cette grave amputation, et qu'on ne se trouve plus en face que du *corpus* proprement dit du droit international, on rencontre un certain nombre de lois ou de principes éternellement constatés, pierres angulaires de l'édifice : par exemple, l'inviolabilité. Mais l'étude de ces lois se heurte à de grosses difficultés et devient complexe. M. Nys remarque très finement combien le Moyen Age fut une époque de théories et de discussions, et en même temps combien la pratique et la coutume y ont tenu de place. Il faut donc dégager deux éléments historiques, dissemblables et d'importance inégale, tous deux intéressants, le premier au point de vue spéculatif et philosophique, le second au point de vue de l'histoire exacte du développement des faits, et ce dernier ne s'obtient qu'en distillant une masse énorme de documents.

M. Nys s'est attaché à l'exposition de la doctrine, des théories, et il y fait à l'histoire du droit de guerre une place prépondérante. Cependant il touche aussi aux matières du commerce, de la mer, et des institutions diplomatiques. On n'attendra pas de nous ici l'analyse détaillée d'un si large travail, conçu lui-même sur un plan analytique, plein de renseignements intéressants, souvent de vues neuves, et en tout cas écrit avec un rare sentiment d'équité et une grande ouverture d'esprit. M. Nys apprécie les choses en jurisconsulte et en magistrat. Il vit surtout dans le monde des idées, dans la familiarité des penseurs et des universitaires du Moyen Age ; et peut-être les diplomates pratiques de cette époque lui eussent fait entendre quelques réserves sur certaines énonciations historiques, mais aucun n'eût contesté sa science et son jugement. Dans un ouvrage préliminaire *Le droit de la guerre et les précurseurs de Grotius*, il avait déjà établi un dénombrement des auteurs qu'il cite aujourd'hui à sa barre. Il a eu l'extrême mérite de secouer toute espèce de préjugés, de s'avancer d'un pas délibéré et ferme vers les régions oubliées, et il en est récompensé par une ample moisson. On ne saurait croire ce qu'il a exhumé d'écrivains méconnus ; il a ressuscité et analysé leurs œuvres, il en a tiré des théories souvent fort remarquables, car il y a peu de choses nouvelles sous le soleil, et les théories qu'on nous présente comme les plus neuves en matière de guerre, d'arbitrage, d'« équilibre », etc., etc., se produisent et passent de bouche en bouche depuis des siècles; seulement, on n'en sait rien. M. Nys aura eu la gloire de les faire connaître, et d'accomplir ainsi une grande œuvre ; car il nous montre combien certains *desiderata* sont profondément inscrits dans le cœur humain : c'est la paraphrase de l'éternel cri : « Cedant arma togæ », cri qu'on ne peut pas entendre, mais, cependant, auquel on obéit, malgré soi, d'une manière appréciable, puisqu'on a assuré, par ces fragiles principes, une vie confortable aux États neutres, et aux États non neutres des relations civilisées. Il est même à remarquer que les théories les plus audacieuses se sont peut-être produites au Moyen Age. Les gens comme Erasme, habiles, pratiques, sensibles aux nuances, se sont tenus volon-

tiers dans une gamme plus tempérée, et au risque de scandaliser les socialistes, on en arrive presque à trouver que notre temps brille par la timidité.

Quant au volume auquel M. Nys a simplement prêté son talent de traducteur, il nous intéresse au point de vue de l'exposé des principes du droit relatifs à l'Inde et à l'Afrique ; mais la partie historique y tient peu de place ; l'auteur ne se pique évidemment pas d'approfondir l'histoire du droit international. Nous nous bornerons à observer que, pour l'antiquité, il ne soupçonne l'existence de principes diplomatiques qu'en Grèce et il les résume en une demi-page. Ses vues sur la Renaissance, légèrement plus étendues, échappent à l'analyse et même à toute discussion par leur caractère de simples formules : l'auteur croit que la crise religieuse produisit de véritables liens religieux internationaux (p. 60), assertion qui nous paraît contredire l'alliance de la France catholique avec les protestants d'Allemagne et avec les Turcs ; puis, par une contradiction singulière, il trouve dans le congrès de Münster le premier signe de solidarité internationale et la première réunion dont il ait connaissance. Il croit que l'admission à ce congrès des représentants des princes et des électeurs allemands constituait un fait totalement nouveau, auquel il attribue une grande importance, et que cette admission ne se serait pas produite au Moyen Age. On sait assez, cependant, qu'elle était, au contraire, un legs des temps féodaux, et que la possession exclusive du droit d'ambassade par le souverain est, en fait, sinon en droit, une des conquêtes des temps modernes. Nous n'insisterons pas sur cette partie historique, parce que l'importance de l'ouvrage se trouve dans sa partie juridique, qui est beaucoup plus étendue.

R. M.

Del aspecto internacional de la cuestion Romana, por el marqués de Olivart. 4 vol. in-8. Madrid, Fernando Fe, 1893.

L'occupation de Rome par les Italiens n'a nulle part produit une émotion plus profonde que dans la catholique Espagne. Cette émotion ne s'est point calmée avec le temps, et des événements récents sont venus malheureusement l'entretenir.

L'ouvrage de M. le marquis d'Olivart est un témoignage de l'inquiétude causée dans les consciences espagnoles par la situation précaire du Souverain Pontife. C'est un récit très complet des événements qui ont amené la destruction du pouvoir temporel. L'auteur part du congrès de Paris où la question romaine fut posée devant les puissances par M. de Cavour. Il déroule le tableau de ces tentatives de conciliation qui ont occupé la diplomatie pendant quinze années, et dont chacune s'est invariablement terminée par une marche en avant des Italiens. Il décrit enfin l'attaque de Rome en 1870, la résistance opposée pour la forme par le général Kanzler, commandant les troupes papales ; l'entrée dans la cité Léonine, qui devait d'abord être respectée, et dont le pape lui-même dut demander l'occupation momentanée en présence des désordres qui s'y produisirent. Malgré ce caractère transitoire de l'occupation, la cité Léonine fut convo-

quée avec le reste de Rome pour voter l'annexion à l'Italie. Le vote fut unanime, mais sur 16 mille habitants 1.500 seulement s'étaient présentés au scrutin.

Le livre du marquis d'Olivart est intéressant. On y trouve des détails curieux, par exemple, sur la négociation officieuse tentée par Cavour à l'aide du docteur Pantaléoni et du P. Passaglia. Je n'ai pas besoin de dire que l'Italie y est fort maltraitée. La politique du gouvernement impérial y est peut-être jugée un peu sévèrement. L'Empereur avait d'abord partagé les passions des Italiens, mais n'ayant pu entraîner les Chambres françaises, il avait pris très sincèrement son parti de conserver au Pape la ville de Rome et ses environs.

Le quatrième volume est consacré à l'étude de la situation du Souverain Pontife au point de vue international. M. de Olivart s'applique à démontrer que la situation exceptionnelle conservée au Pape tient à son caractère de souverain temporel, que les événements ont rendu sans application, mais n'ont pu détruire. Assurément les puissances qui considèrent l'occupation de Rome comme une usurpation reconnaissent encore le Pape comme souverain temporel de droit ; mais s'il n'était en même temps le chef de l'Eglise, je doute fort qu'elles jugeassent à propos de lui envoyer des ambassadeurs. Nous pensons que la situation du Saint-Père, comme souverain spirituel, explique suffisamment à elle seule son droit d'exterritorialité, et qu'il n'est peut-être pas prudent, dans l'état actuel, d'y montrer avec autant d'insistance une protestation permanente contre l'état de choses créé en Italie.

Comte de Vorges.

Un diplomate à Londres. *Lettres et notes*, par Ch. Gavard, in-12. Paris, Plon.

On a rassemblé sous ce titre les impressions familières écrites chaque soir par M. Gavard, pendant son séjour à Londres, comme premier secrétaire et chargé d'affaires à l'ambassade de France de 1871 à 1877. Cette publication avait déjà été très bien accueillie par les lecteurs du *Correspondant*. Dans les plus douloureuses conjonctures, l'auteur, attaché depuis 1848 à la Direction commerciale du ministère des Affaires Étrangères et devenu sous-directeur des Consulats, fut, après la conclusion de la paix, adjoint à la mission de M. le duc de Broglie, ambassadeur à Londres, chargé de représenter le gouvernement dans une conférence européenne. La compétence spéciale de M. Gavard devait l'appeler à rendre de grands services au cours des négociations à engager entre l'Angleterre et la France pour le règlement des difficultés financières créées par la nécessité du paiement de l'énorme indemnité de guerre que nous imposait l'Allemagne et qui portait M. Thiers à demander au gouvernement britannique des modifications au tarif douanier alors en vigueur entre les deux pays. Rappelé en France ainsi que son chef de poste par la nouvelle de la proclamation de la Commune de Paris, M. Gavard revint peu de temps après à Londres avec le titre de premier secrétaire d'ambassade. Dans sa carrière diplomatique, qui se prolongea pendant sept années, auprès de chefs de poste trop souvent

déplacés par suite des fluctuations d'une politique parlementaire instable, il fit preuve de sérieuses et solides qualités qui l'avaient déjà distingué dans sa carrière administrative. Les « extraits de votes » et les « extraits de lettres » dont se compose ce volume sont animés d'une constante belle humeur, d'un imperturbable entrain que la tristesse des circonstances n'arrive même pas à déconcerter et qui doivent être, pour son entourage, de précieux antidotes contre un découragement et une désespérance que la situation était certes bien de nature à provoquer. A la vérité, cette intarissable verve semble parfois quelque peu factice ; mais, telle qu'elle est, elle offre tant d'utilité et d'avantages qu'on serait presque tenté d'envier celui qui eut assez de force de volonté et de souplesse de caractère pour pouvoir toujours, en de telles heures, s'arracher à la tentation du retour sur soi-même. Ces lettres, adressées à sa femme, qui conservent encore leur ton d'intimité et d'abandon malgré les coups de ciseaux nécessaires, trahissent chez l'auteur un esprit délié, avisé, mesuré, prudent surtout, qualités essentiellement diplomatiques. Le métier, d'ailleurs, le flatte, l'intéresse, l'amuse même, évidemment ; c'est un gage de succès, car on ne fait bien que ce qui ne déplaît pas. Pour n'en citer qu'un exemple, en plein règne de la Commune de Paris, M. Gavard écrivit de Londres, où il venait de rentrer, le 18 avril 1871 : « Cette partie d'échecs qu'il faut jouer tout le jour est assez *amusante* au début. Ce sera un passage original dans ma vie. Si je ne vous savais à Versailles si bien entourés, que je serais en peine ! » Le style enjoué de M. Gavard, les détails curieux que l'auteur donne sur les personnes et sur les choses de l'Angleterre d'il y a vingt ans, font de son livre une lecture attachante qui ne cause aucune tension d'esprit, qu'on peut aisément laisser et qu'on reprend ensuite avec le même agrément. Le bonheur qu'éprouve l'auteur à remplir les fonctions de ses divers grades et à goûter les charmes des réceptions officielles du *high-life* anglais, ne l'empêche pas, d'ailleurs, de lancer parfois à nos bons voisins quelques petits coups de griffe avec une pointe d'humour qui relève encore l'agrément de son journal diplomatique.

Comte Édouard Frémy.

CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — Ont été reçus membres de la Société : MM.

Le vicomte Maurice Boutry (France), 86, rue du Bac, Paris, présenté par M. de Maulde et d'Avril.

Le vicomte de Cavalcanti d'Albuquerque, ancien sénateur, ancien ministre conseiller d'État de S. M., ancien chambellan de S. M. l'Impératrice (Brésil), 95, avenue Victor-Hugo, Paris, présenté par MM. le comte de Mas Latrie et le duc de Broglie.

Le comte Ladislas Hoyos, ancien ambassadeur, au château d'Eichenhügel, à Pörtschach, Kärnthen (Autriche), présenté par MM. de Maulde et le comte de Chaudordy.

Georges Salles, archiviste paléographe auxiliaire de l'Institut (France), 46, rue St-Placide, Paris, présenté par MM. de Maulde et d'Avril.

Henri Standish (Grande-Bretagne), 43, avenue d'Iéna, Paris, présenté par MM. le comte de Talleyrand-Périgord et le comte d'Antioche.

La Société a perdu M. Pierre Bonnassieux.

M. Felice Calvi, président de la Société d'histoire Lombarde, a été élu Correspondant de la Société d'histoire diplomatique, à Milan, en remplacement de M. Cesare Cantù, décédé.

La réunion annuelle de la Société s'est tenue le 31 mai, sous la présidence de M. le marquis de Gabriac. On a entendu le compte rendu du trésorier, le rapport du secrétaire général, des extraits des Mémoires du prince Poniatowski (qui seront insérés dans notre prochaine livraison), lus par M. Joseph Korzeniowski, le travail de M. le comte d'Antioche sur les *Négociations masquées*, une allocution du président.

MM. le baron d'Avril, le marquis de Barral, le comte de Bourmont, Delaville Le Roulx, de Maulde, Rott, le baron de Ruble, Schefer, le vicomte de Semallé, membres sortants du conseil d'administration, ont été réélus.

M. le marquis de Salisbury a été nommé Premier Ministre.

M. le comte d'Ormesson a été nommé ministre à Lisbonne, M. Michel de Giers, ministre à Rio-de-Janeiro.

M. Geoffroy de Grandmaison a été nommé membre de l'Académie d'histoire de Madrid et chevalier de l'ordre de Charles III, à la suite de son bel et curieux ouvrage *L'Ambassade française en Espagne pendant la Révolution*, et de son livre : *Un curé d'autrefois*.

Le livre de notre collaborateur M. Ernest Daudet, dont la 3e édition vient de paraître, *Un Amour de Barras, Nuit de Noces, Aventure d'émigré*, etc., contient une suite de nouvelles historiques, pour la plupart relatives à l'émigration. La

note est volontiers émue et dramatique ; ce sont des romans, et vrais, paraît-il. Pour en donner une idée, bornons-nous à citer un récit vraiment curieux, « la Nuit de noces » : une fille d'émigré a épousé un émigré, en Angleterre ; c'est une fille ambitieuse et artificieuse, comme on pourra en juger, car elle vient en France solliciter la radiation de son mari, et son premier soin est de divorcer, puis d'épouser un fournisseur des armées. Par une singulière fantaisie, elle entend célébrer (si cela peut s'appeler célébrer) son mariage dans le château même de son premier mari, château qu'elle a racheté et même dévalisé. Au moment voulu, le premier mari sort d'un cabinet, tue la femme, passe un pacte avec le second mari, et tous deux, remariés et sans doute à la tête de nombreux enfants, se retrouvent ensuite comme collègues sur les bancs du Sénat de l'Empire. On voit qu'il s'agit d'histoire amusante et romanesque.

Canada. — Dans une conférence, publiée à Montréal sous le titre de : « M. Chauveau et l'idée nationale », M. l'abbé G. Bourassa, sous-principal de l'Ecole normale Jacques Cartier, a exposé, en termes émus, et avec nombre de documents, la carrière si bien remplie de feu M. Chauveau, qui fut le directeur de notre société au Canada comme Membre Correspondant. M.Bourassa montre très bien le caractère droit, enthousiaste à la fois, poétique et pratique, de M. Chauveau ; il cite des fragments de ses principaux discours, constamment animés d'un souffle patriotique remarquable. Il insiste aussi sur les relations que M. Chauveau entretenait en Europe, et sur l'ardeur avec laquelle il s'est consacré, sur le terrain international, à bien faire connaître le Canada. Noble tâche, bien digne du noble cœur qui s'y était attaché ! Le conférencier a exposé avec beaucoup de talent et de justesse le sens des travaux, si divers, de M. Chauveau, et il a bien résumé la tradition qui revit aujourd'hui par la plume des écrivains distingués du Canada-Français, pléïade où M. l'abbé Bourassa prend lui-même une notable place.

France. — M. le comte de Ségur vient de consacrer un volume au *Maréchal de Ségur* (1724-1801), ministre de la guerre sous Louis XVI, et père du comte de Ségur, ambassadeur en Russie. L'auteur rappelle à ce sujet la conclusion du traité de commerce du 17 janvier 1787 entre la Russie et la France, et l'incrédulité qu'opposaient les adversaires de ce projet. On traitait l'ambassadeur « d'hom e aimable, plein d'esprit, d'agréments, mais beaucoup plus propre à faire un traité d'amour qu'un traité de commerce »... « Il a francisé les dames moscovites, il leur a donné du goût pour les plaisirs de la société...., mais il y a une grande différence entre l'homme aimable et l'homme d'État : M. de Ségur est le premier, il ne sera jamais le second ».... Ce qui permet à l'auteur du livre que nous citons d'ajouter avec beaucoup de philosophie : « L'événement prouva bientôt que, dans un pays où le souverain est une femme, la plus grave affaire politique peut se traiter entre deux madrigaux. » C'est ainsi que la France obtint le traitement le plus favorable.

Les *Mémoires de Barras*, publiés par M. G. Duruy (2 vol. in-8, Hachette) est un de ces ouvrages auxquels on n'a pas besoin de prédire le succès, tant ils en sont assurés, malgré le déluge de Mémoires historiques qui nous inonde. Assurément, ils appellent quelques réserves, leur très impartial éditeur le dissimule moins que personne : mais on ne saurait contester leur intérêt,

leur caractère personnel, et, pour tout dire, leur *ragoût*. L'histoire diplomatique n'y occupe qu'un rang secondaire ; toutefois, dans le tome II, qui comprend l'histoire intérieure et l'histoire de la politique étrangère du Directoire, racontée, pièces en main, par un des membres dirigeants, on trouvera des renseignements de haute importance. Le récit, épique, de la manière dont Talleyrand obtint le ministère des Affaires Étrangères, est déjà célèbre, et un de ses côtés amusants, c'est de ne pas sembler très flatteur pour Barras lui-même, qui n'est pas sans points de contact avec Talleyrand ; tous deux se ressemblent légèrement, et on ne voit pas trop ce que Barras pourrait reprocher à son collaborateur, puisqu'il l'a agréé.

L'état des relations du Directoire avec l'Europe rend naturellement les renseignements internationaux assez clairsemés. On voit cependant le Directoire obtenir le rappel de l'envoyé de Toscane Carletti, pour cause de « fatuité politique » et son remplacement par le comte Corsini. L'éloge d'Aubert-Dubayet, nommé ambassadeur à Constantinople pour « implanter la civilisation en Orient » ne manque pas de sel. La réception du ministre de France à Copenhague, dont M. Bernstorff s'excuse près des puissances, l'envoi de Pichegru à l'ambassade de Suède, l'amélioration patiente des rapports internationaux, divers renseignements sur Barthélemy, sur les négociations en Italie, sur les ambassadeurs français, sur les démarches de l'Irlande et de Genève, sur les négociations avec Naples, de curieuses notes sur l'aventurier D'Antraigues, voilà la trame diplomatique des délibérations du Directoire.

Les détails les plus importants se réfèrent à la mission de Clarke en Italie et près de l'Autriche, et aux négociations avec l'Angleterre. Çà et là, on peut glaner des détails piquants, comme celui-ci : « L'ambassadeur de la République Cacault a, dit-on, baisé la main du pape. Ce fait est dénoncé au Directoire comme un acte de félonie qui rend l'ambassadeur indigne de représenter la République dans un pays étranger. Le ministre des relations extérieures fera un rapport sur M. Cacault, baiseur de la main et même des pieds, ajoute-t-on, de Sa Sainteté. »

Citons aussi la délibération du 9 pluviôse an V.

« La Revellière parle pour l'indépendance de l'Italie, Letourneur et Carnot ne la veulent point. Carnot va jusqu'à dire qu'il donnerait un soufflet à celui qui proposerait de rompre les négociations de paix sous le prétexte de l'indépendance italique. Rewbell prend au sérieux le mot qui vient d'échapper à Carnot : — Explique-toi, lui dit-il, sur ce que tu entends par un soufflet, et à qui s'adressent tes menaces ? — Et en même temps Rewbell se levait comme un homme provoqué qui offre à l'instant de se rendre sur le pré. Carnot répond en souriant : — Je demande pardon à mon collègue ; quand j'ai dit : Si quelqu'un proposait de rompre les négociations...., je n'ai voulu parler sans doute que d'une personne étrangère au Directoire. Je sais bien qu'ici notre droit, comme notre devoir, est de discuter nos relations extérieures dans toutes leurs conséquences. — Le résultat est qu'il sera écrit à Clarke d'insister sur l'indépendance du Milanais. »

Ces deux volumes sont d'un intérêt extraordinaire.

Nous ne pouvons que signaler, car ils ne sont pas de notre domaine, les inté-

ressants *Mémoires du comte de Parroy*, publiés par M. Etienne Charavay ; le comte de Parroy, qui ne voulut pas émigrer, vécut, sous la Révolution, de son talent d'artiste.

Sous ce titre : *La France et l'Angleterre en Turquie*, la *Nouvelle Revue*, revenant sur un article récemment donné par M. le comte Benedetti dans la *Revue des Deux-Mondes*, le critique et le complète avec des allures fort documentées. L'auteur fait un grand éloge de Rechid-Pacha et de Fuad-Pacha. Il rappelle les liens très particuliers qui unissaient jadis l'Egypte à la France ; suivant lui, l'incroyance au succès favorisa seule l'exécution du canal de Suez, car, le gouvernement anglais, dès cette époque, méditant une mainmise sur l'Egypte, trouvait nécessairement un appui dans le ministère ottoman pour sa lutte contre l'influence française. La politique de lord Strattfort, selon l'auteur de l'article, s'est perpétuée : c'est elle qui, peu à peu, d'accord avec Ali-pacha, tendit à diviser les populations chrétiennes des Balkans et à créer une rivalité entre Grecs et Bulgares, elle qui tendit à relâcher les liens dix fois séculaires qui rattachaient directement à Constantinople les chrétiens d'Asie Mineure, en affaiblissant les centres ecclésiastiques de la capitale. De cette politique à longue échéance sont nés les événements de 1877-1879, l'indépendance de la Bulgarie et la perte d'une partie de la Roumélie ; de la naît encore la tendance à pousser l'Arménie dans la voie de l'indépendance.

Le patriarcat grec a aidé inconsciemment à la réalisation de ce programme, par son intransigeance originelle. Les Grecs s'étaient habitués à l'idée de représenter exclusivement l'élément chrétien orthodoxe, et ils n'ont pas vu fort clair dans le jeu qu'on leur a fait jouer.

De Saint-Louis à Tripoli, par le lac Tchad, voyage au travers du Soudan et du Sahara, accompli pendant les années 1890-91-92 : M. le lieutenant-colonel Monteil raconte sa célèbre exploration en Afrique. La convention du 5 août 1890, entre l'Angleterre et la France, avait délimité sur le papier les influences dans le Soudan central. Ce pays n'avait été visité par personne depuis Barth, c'est-à-dire depuis 1855. M. Monteil, alors capitaine, conçut le hardi projet d'aller reconnaître la partie du Soudan avec laquelle la France devait pouvoir nouer des relations commerciales, de déterminer d'une façon effective et précise la zone française et d'établir des rapports amicaux avec les chefs et sultans de l'Afrique centrale. M. Melchior de Vogüé a donné une préface où il vante ainsi le livre : « Livre vivant, alerte comme l'action du vaillant officier, toujours éclairé « par cette bonne humeur, par cette confiance constante dans l'étoile, qui permet- « tent seules de gagner de pareilles gageures. Le narrateur y retrace la physio- « nomie de ces empires du Sokoto et du Bornou où il a jalonné les étapes de « nos futurs commerçants. » R. M.

... Notre savant confrère le v^te Emmanuel de Grouchy, ministre plénipotentiaire, vient de publier, pour la *Société de l'histoire de Paris* et dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, deux travaux dont nous signalons à nos lecteurs tout l'intérêt. L'un est une étude sur Everhard Jabach, le fameux banquier collectionneur de la fin du XVIIe siècle, l'autre une série d'extraits des *Mémoires militaires* du Maréchal-Duc de Croy-Solre (1745-1761.)

Jabach, cet allemand de Cologne, issu d'une famille de négociants fixée dans

cette ville dès le millieu du XVe siècle, passait pour un des plus fins connaisseurs de son temps en matière d'art et possédait une merveilleuse collection. En 1650, après l'exécution de Charles Ier, le Parlement anglais ayant décrété la vente aux enchères des collections de l'infortuné monarque, Jabach courut à Londres et, quoiqu'il eût pour concurrents les envoyés de toutes les cours contemporaines, il acheta plus cher et plus que les Rois. Mazarin obtint de lui la cession de quelques objets d'art de première valeur qui, à la mort du ministre, entrèrent au Louvre, et notamment le *Christ au Tombeau* du Titien, les *Pèlerins d'Emmaüs* et le *Concert* du Giorgion. Jabach s'était fait naturaliser français et recevoir comme bourgeois de Paris ; ses armes sont enregistrées au Cabinet des titres ; il avait pignon sur rue, rue Neuve Saint-Merry, *à l'enseigne du Mortier* quoiqu'il ne foulât pas plus ses clients que les autres traitants d'alors et d'aujourd'hui. Pendant 17 ans, son hôtel fut le rendez-vous des amateurs de tous les pays. Il encourageait les arts et jouait au Mécène. Sébastien Bourdon peignait pour lui des sujets religieux, Le Brun lui dessinait des projets de tapisseries ; Mignard, Rigaud, Largillère, Jean Boulogne et Van der Meulen fréquentaient aussi la fastueuse demeure du financier. En 1667 Jabach, qui était déjà l'un des Directeurs de la Compagnie des Indes, obtient de Colbert le privilège exclusif d'établir à Corbeil une tannerie de peaux de buffles pour l'équipement de la cavalerie, industrie encore assez arriérée en France à cette époque ; il y réalise de gros bénéfices, mais, d'autre part, sa passion pour les choses d'art l'entraîne à de telles dépenses qu'il se ruine et se voit réduit à vendre sa collection. Il l'offre à Louis XIV, qui l'achète pour 220.000 livres ; les 101 tableaux et les 5,542 dessins qui la composent deviennent le premier noyau de notre musée du Louvre.

Les extraits des *Mémoires* du Maréchal Duc de Croy-Solre, choisis et groupés par M. le vte de Grouchy, sont fort curieux et comme fond et comme forme. Le récit de la bataille de Fontenoy notamment présente beaucoup d'intérêt en ce qu'il s'écarte, sur divers points, des relations connues. M. de Grouchy complétera ses citations dans la même Revue; l'attrait de cette première publication fera désirer vivement la seconde par les lecteurs. E. F.

Grande-Bretagne. — Dans les *Transactions of the R. historical Society* (vol. VIII, 1894), M. Ekedal a examiné *Les principales causes de la reprise des hostilités entre l'Angleterre et la France en 1803*. D'après ses conclusions, la paix d'Amiens était impopulaire en Angleterre ; on ne la considérait que comme une halte et à l'avantage de la France. La question de Malte servit simplement de prétexte pour la rompre : le gouvernement anglais s'arma du rapport de Sebastiani, publié au *Moniteur*, où il essaya de trouver une menace.

Italie. — La libraire Hœpli, de Milan, vient de publier, sous forme d'un élégant volume, son *centième* Catalogue intitulé *Bibliotheca historica italica*. C'est un très riche répertoire bibliographique d'œuvres relatives à l'histoire d'Italie (il en contient 10,000), et nous le signalons d'autant plus volontiers à l'attention des curieux, que M. Hœpli le distribue gratuitement.

R. M.

Orient. — Le traité conclu à Carlovitz en 1699 entre la Porte ottomane et la république de Venise contient, aux articles 9 et 10, une disposition qui a été

depuis deux siècles la cause intermittente, mais persistante, de conflits diplomatiques. Le territoire de la république de Doubrovnik, plus connue en Europe sous le nom de Raguse, était borné à l'est par l'empire ottoman. Au nord et au sud les possessions vénitiennes entouraient le territoire ragusain. C'est pour lui faire cesser ce contact que furent stipulés les articles 9 et 10 de Carlovitz, en vertu desquels une étroite bande de terrain devenait ottomane jusqu'à la mer Adriatique. Le traité conclu à Passarovitz en 1718 confirma ces dispositions, que rencontra l'armée française lorsqu'elle occupa les territoires anciennement vénitiens et ragusains. Les faits militaires et diplomatiques qui se produisaient alors ne pouvaient en rien porter atteinte aux droits acquis par la Turquie en 1699 et en 1718. Aussi le général Molitor, en 1806, reconnut-il nécessaire qu'on demandât à la Porte l'autorisation de faire traverser le territoire ottoman par les troupes françaises.

La *Revue des questions historiques* (1er avril 1895), dans une monographie très documentée, expose en détail les arrangements que nous venons de résumer et les complications qui suivirent. En 1815, les territoires des deux républiques avaient été attribués à l'Autriche qui, comme l'occupation française, vit ses possessions adriatiques interrompues par deux territoires ottomans vis-à-vis de la presqu'île de la Sabioncello et dans les bouches du Cattaro. Les droits du sultan sur les pointes de Klek et de Soutovina ne pouvaient pas être contestés alors plus qu'auparavant : ils reçurent, du reste, une confirmation éclatante en 1832 et 1833, lorsque M. d'Ottenfels, internonce impérial, demanda officiellement au divan turc de vendre à l'Autriche les deux territoires, sans qu'il fût aucunement mention que la possession en fût limitée par aucune restriction du côté de la terre ou de la mer. La Porte déclina la proposition d'achat et les choses restèrent en l'état jusqu'en 1850.

C'est alors que surgit un démêlé qui n'a pas encore reçu une solution complète et qui devait amener en 1861 et en 1866 une intervention européenne fondée sur le traité de Paris. Voici l'origine de ces démêlés. En 1850, la Turquie, aux prises avec l'insurrection des beys bosniaques et voulant les prendre à revers, fit débarquer à Soutorina un corps de troupes qui devait faire jonction avec l'armée d'Omer-pacha. A ce moment et, pour la première fois à notre connaissance, le cabinet de Vienne prétendit que la Turquie n'avait pas le droit de pénétrer par mer sur les territoires de Klek et de Soutorina, du moins sans l'autorisation expresse du gouvenement autrichien. La Porte, de son côté, n'acceptait pas que les traités de Carlovitz et de Passarovitz impliquassent aucune restriction de ce genre. On n'y trouve, en effet, rien de semblable, comme il résulte des textes insérés dans *Revue des questions historiques*.

Depuis le conflit de 1850, la Turquie a été plusieurs fois en guerre avec le Monténégro, dont le territoire avoisine les bouches du Cattaro ; elle a eu plusieurs fois maille à partir avec les insurgés de la Bosnie-Herzégovine. Suivant les intérêts de sa politique, l'Autriche laissait les Turcs user de la voie maritime ou la leur interdisait. Les explications échangées en chaque occurrence ne tranchaient pas la question dans le vif. Il y eut, cependant, quelque chose de plus précis, du moins de plus pratique, lors de la mission comminatoire que le comte de Linange alla remplir auprès du divan quelques jours avant l'arrivée à

Constantinople du prince Mentchikov. En réponse à un ultimatum, dont il ne lui était guère permis de discuter même les termes, voici la déclaration que la Porte remit à l'envoyé autrichien le 14 février 1853 : « Quant à la question des « territoires de Klek et de Soutorina, le gouvernement ottoman espère qu'à la « suite des propositions qu'il présentera, elle recevra une solution amicale et, « bien que présentement l'opinion des deux parties soit en opposition l'une avec « l'autre, le gouvernement ne se permettra à cet égard aucun acte qui pourrait « amener des contestations et à plus forte raison des hostilités. » Le comte de Linange trouva suffisante cette déclaration, laquelle établissait un *modus vivendi*, sans rien décider sur le bien fondé des prétentions réciproques. Il faut, cependant, consigner que, d'une lettre adressée par Aali-pacha au ministre de Grèce le 22 mars 1871, à propos du golfe d'Arta, on pourrait conclure que la Porte adhérait en principe à la prétention autrichienne.

Pendant la guerre qui fut terminée en 1878, le cabinet de Vienne était disposé à laisser aux Turcs toute facilité pour prendre à revers les belligérants monténégrins et les insurgés de la Bosnie-Herzégovine ; mais il en fut empêché par les justes clameurs des populations slaves de la Dalmatie et des Confins, lesquelles ne pouvaient supporter que l'Autriche sortît de la neutralité pour aider la Turquie à comprimer leurs congénères.

Le traité de Berlin remet à l'Autriche l'administration de l'Herzégovine, qui comprend les territoires dont le mode de jouissance par la Turquie avait donné lieu à tant de conflits. Pendant que cette administration durera, il n'y aura plus la question de Klek et de Soutorina. Il y en aura encore moins, si l'Autriche arrive à annexer définitivement les provinces actuellement administrées. En droit public comme en droit privé, la réunion des deux terres dans la même main rend caduque toute servitude. L'œuvre de 1699 aura vécu, comme les restrictions dont on a prétendu la grever.

La *Revue de l'Orient chrétien* (1-15 avril) publie une série de documents diplomatiques, qui, sans être absolument inédits, demeuraient dans l'oubli et qui ne manquent ni d'intérêt ni d'opportunité. Il s'agit de la correspondance adressée à Louis XIV par M. de Nointel (1672) ambassadeur à Constantinople. Nul n'ignore l'importance des questions confessionnelles dans les contrées où les Etats européens, à des titres divers et plus ou moins explicites, exercent un protectorat sur leurs coreligionnaires. Il ne s'agit, cependant ici, ni de l'interminable question des Lieux-Saints de Jérusalem, ni du protectorat. Nous nous trouvons en présence d'un ordre d'idées qui est entré plus rarement dans les relations internationales, à savoir de la diplomatie théologique. Naturellement n'allons-nous pas nous attarder à exposer la célèbre controverse sur l'un des principaux mystères du christianisme, controverse qui a été si vivement agitée au XVIIIe siècle et qui consistait à savoir si les Eglises orientales, contrairement au Calvinisme, pratiquaient un même dogme avec les catholiques. A ce sujet, Nointel entra en relation avec les chefs des Eglises orientales pour transmettre au roi le résultat de ses minutieuses investigations. Le zélé ambassadeur ne se contenta pas des communications écrites en grand nombre et toujours concordantes qui lui étaient adressées par les hiérarques de l'Orient catholique. Il voulut juger par lui-même. A cette fin il parcourut les îles des Princes et la côte d'Asie

pour voir si les humbles papas et caloyers professaient la doctrine catholique et comment ils la mettaient en pratique dans les moindres détails. La correspondance publiée par la *Revue de l'Orient chrétien* contient le récit de ces explorations.

Nous ne nous y arrêterons pas ; mais nous appellerons l'attention sur ce qui présente un véritable intérêt diplomatique, à savoir, la nature des relations qui existaient au XVII° siècle entre les Grecs orthodoxes et les catholiques latins. Or, ces relations étaient des plus cordiales et, pour ainsi dire, inter-confessionnelles, à tel point que les uns recevaient les derniers sacrements chez les autres avec l'assentiment et même le concours de leurs prêtres respectifs. La *Revue de l'Orient chrétien* en cite plusieurs exemples ; mais ce qu'il y a de plus significatif sous ce rapport, c'est ce qui se passait à Smyrne : « Les Grecs, écrivait Nointel à Louis XIV, ne font aucune difficulté d'assister à nos messes, quoiqu'ils n'aient pas d'empressement pour y venir. Ils envoient même leurs femmes et leurs enfants à confesse à nos religieux et pour en être instruits. Mais les catholiques, trouvant leurs liturgies trop longues, n'y vont point, si ce n'est par curiosité. Vous saurez néanmoins qu'à Smyrne les Latins avaient coutume d'aller un certain jour en procession dans l'église des Grecs, ce qui se faisait publiquement avec la croix, les cierges et les prêtres ; mais, comme il arriva du désordre, on a cessé cette cérémonie, ce qui n'empêche pas les Grecs de venir dans notre église. La nuit du Vendredi Saint, ils y viennent en procession et y font leurs prières (p. 124). » La même *Revue* raconte (15 mai) que des faits analogues se sont produits cette année même en l'île de Scio, où l'évêque catholique latin ordonna qu'on sonnât toutes les cloches au passage d'une procession grecque, qui fit une station devant l'église latine.

—Un travail qui vient de paraître dans la *Revue des Deux-Mondes*, va nous introduire dans le champ de la *diplomatie sanitaire*. En 1831, le choléra fit sa première apparition en Hedjaz, pendant le pèlerinage des Musulmans ; elle fut terrible ; mais, c'est seulement en 1865 que le pèlerinage de la Mecque est entré dans le domaine de la diplomatie. Le choléra avait fait en cette année de grands ravages. Rien qu'à Djeddah, il périssait de 80 à 100 personnes par jour. On estime que, tant sur le territoire sacré que pendant le voyage, la moitié des pèlerins succomba. Ce n'est pas tout : sur leurs pas le choléra éclata en Egypte, en Syrie, dans la Turquie d'Europe, en France, en Italie, en Espagne, en Asie, en Amérique. La Grèce fut préservée par de sévères quarantaines.

L'émotion fut générale. Le gouvernement français répondait au sentiment public en conseillant à toutes les puissances de se réunir en une conférence pour aviser aux moyens de prévenir le retour du fléau par des mesures internationales. Une conférence se réunit à Constantinople le 13 février 1866. Ses délibérations et ses actes furent consignés en 44 procès-verbaux. L'une des pièces les plus intéressantes est le rapport qui fut présenté sur le mode de propagation du fléau en 1865 : ce document volumineux a été inséré en appendice dans l'*Arabie contemporaine* (Paris, Challamel). Le rapport sur les mesures à prendre en Orient pour prévenir de nouvelles invasions du choléra en Europe fut rédigé par le docteur Fauvel ; il est annexé au procès-verbal de la vingt-neuvième séance.

Ces mesures furent-elles appliquées rigoureusement? Eussent-elles été efficaces? Quoi qu'il en soit, le travail publié dans la *Revue des Deux-Mondes* sous une plume assurément fort compétente, va nous montrer quel fut l'état de choses pendant les pèlerinages de 1893 et de 1894. M. Proust estime à environ 300.000 (?) le nombre des pèlerins en 1893. Le chiffre, s'il fut réellement atteint alors, ne l'avait pas été, à notre connaissance, depuis la conquête de Hedjaz sur les Wahabites par Méhémet-Ali. Il fut immolé jusqu'à 120.000 moutons dans la vallée de Mouna. Le choléra avait reparu et fit de nombreuses victimes. L'action du fléau était facilitée, comme toujours, par la fatigue, par la mauvaise qualité de l'eau, par les alternatives brusques de froid et de chaud, par la malpropreté des villes, etc. « Le choléra, écrivait le docteur anglais E. Hart, est une « maladie de malpropreté, portée par des gens malpropres en des lieux malpro- « pres. » De 9,085 pèlerins d'Algérie et de Tunisie, il n'en revint que 5,165. Le pèlerinage de 1894 fut beaucoup moins nombreux, à tel point que, vu le peu d'affluence, on put faire le trajet entre Suez et Djeddah pour 2 fr. 50.

Quelles mesures avaient été prises pour remédier à tant de causes de mortalité? Rien n'avait été exécuté à Djeddah, qui est un des principaux foyers d'infection. En 1894, Assad-pacha arriva, porteur de 40.000 livres turques pour construire à la Mecque des asiles et des hôpitaux : les barres de fer et les briques destinées à ces travaux restèrent à Djeddah et y sont peut-être encore. Trois mois après, Assad n'ayant pu s'entendre avec le grand-chécif et avec le vali, partait sans avoir rien fait. Une vaste étuve avait été apportée. La population, croyant que les femmes allaient être contraintes de s'y plonger sans vêtements, fit une émeute et l'étuve resta dans le chariot qui l'avait apportée. Elle y fut bientôt démolie par les bédouins, lesquels ne se firent pas faute de tirer sur l'escorte du tapis sacré, pour se venger de ce que les intermédiaires ne leur avaient pas livré intégralement les sommes qui, d'après un usage antique, leur sont dues pour laisser le passage libre et pour escorter les pèlerins. Les exactions, sources de tant de désordres et, partant, de calamités, n'ont pas cessé. Ainsi, l'autorité avait interdit tout prélèvement sur la location des chameaux et la vente à la Mecque des billets de retour : on se rejeta sur les malheureux javanais qui, étant sans protection, durent subir en 1894 une exaction de 20 francs par tête. Dans le domaine proprement médical, les hommes de l'art ayant cru reconnaître l'insalubrité des eaux du célèbre puits Zenzem, il fut recommandé, non pas de renoncer à ce rite, — ce qui eût été impossible à obtenir — mais d'en user modérément ; il n'en a été tenu aucun compte, dit M. le professeur Proust.

En 1894, une conférence internationale se réunissait de nouveau à Paris, où elle fut présidée par M. Camille Barrère. Le 3 avril, les plénipotentiaires signaient une convention en sept articles arrêtant certaines mesures qui concernent : 1° la police sanitaire dans les ports de départ de l'Extrême-Orient ; 2° la surveillance sanitaire des pèlerins dans la mer Rouge ; 3° la protection du golfe Persique ; 4° l'application des mesures sus-indiquées. Il a été publié à Paris sur cette conférence un livre *gris*, qui contient 518 pages in-4° avec un copieux index alphabétique.

M. Proust termine son travail par cette réflexion navrante, mais trop justifiée par des précédents remontant à trente années en arrière, qu'il sera difficile d'appliquer correctement les moyens prophylactiques. La dernière parole du savant professeur témoigne d'un grand sens pratique et d'un noble sentiment d'humanité. Il faudra, conclut-il, agir en faveur du pèlerin par crainte du choléra: « Plus on fera pour le pèlerin et moins on aura à faire contre lui. »

A. A.

Vénézuéla. — Un différend a surgi entre la France et le Vénézuéla, à la suite de la publication dans un livre *vert* Italien d'un protocole signé des représentants des principales puissances européennes. Ce protocole contient le passage suivant :

« L'un des soussignés eut l'occasion de toucher ce sujet dans une conversation amicale avec le ministre des relations extérieures. Celui-ci manifesta que le gouvernement était d'avis que les réclamants devaient se pourvoir de la manière établie par la loi du pays. A quelques jours de là, un autre des soussignés, causant avec le même ministre et ayant suggéré que l'idée d'une commission mixte lui était sympathique.... Quant au chef du pouvoir exécutif, à qui également certains des soussignés ont eu l'occasion de parler de tout ce que leurs nationaux avaient souffert par la guerre et l'anxiété de ceux-ci de savoir s'ils seraient indemnisés de leurs pertes, le général Crespo se borna à manifester les meilleures intentions de venir en aide aux malheureux, mais évita de donner une indication sur la voie que son gouvernement compte suivre.

« Ces considérations ont amené les signataires du protocole à recommander à leurs gouvernements respectifs la solution suivante : institution d'une commission mixte internationale chargée de statuer sur les réclamations des résidants étrangers victimes de la dernière guerre civile, jugeant sans appel comme arbitre amiable. »

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

ANNALES DE GÉOGRAPHIE. — *Avril.* **E. P. Gautier** : L'ouest malgache.

ANNALES FRANC-COMTOISES. — *Mars-avril.* — **J. Gérardin** : Une invasion lorraine en Franche-Comté en 1595.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE LA CORRÈZE. — *Oct.-déc. 1894.* — **J. L'Hermite** : Brevet d'une pension de 2.000 florins de Pologne, constituée par Jean Casimir V, roi de Pologne, à Étienne Baluze, son familier et conseiller, sur les douanes de Dantzick (30 mars 1654).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT. — *Avril.* — **A. d'Herbelot** : De la situation des étrangers au point de vue du droit d'enseigner en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE PARIS. — *Déc. 1894.* — **Dr Péthellaz** : Etude sur la frontière sino-annamite. — **Ant. Jolly** : Madagascar, le pays et ses ressources, les habitants et leurs aptitudes. — **Jourdan** : Le Siam. — **Wiener** : La Bolivie contemporaine. — **Brugière** : La colonisation israélite à la Plata. — *Janvier.* — **H. Coudreau** : Le contesté franco-brésilien. — **C. Gachet** : Les conséquences possibles du conflit sino-japonais. — *Fév.* — **H. Percher** : Egypte et Soudan égyptien. — *Mars.* — **E. Gautier** : Madagascar.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — *Janvier.* — Du Turkestan au Kashmir, par les Pamirs. — *15 février.* — Le théâtre de la guerre sino-japonaise au Chan-Toung.

CORRESPONDANT. — *10 fév.* — **P. Pisani** : Les chrétientés orientales. — *10 mars.* — **A. Perquer** : Conséquences économiques de la guerre sino japonaise. — *10 avril.* — **C. Chryssaphidès** : Les Anglais dans la Méditerranée; Chypre ou la Crète. — **L. de Lanzac de Laborie** : Le général Bonaparte en Belgique.

ECONOMISTE FRANÇAIS. — *9 fév.* — Le Paraguay. — *2 mars.* — Les grandes Antilles comparées : Haïti, Jamaïque, Porto-Rico. — *23 mars.* — L'Equateur. — *30 mars.* — Le Japon. — *6 avril.* — Madagascar. — *13 avril.* — Bolivie. — *20-27 avril.* — La colonisation de Madagascar. — *27 avril.* — Les chemins de fer en Chine.

ÉTUDES RELIGIEUSES. — *Fév.* — **P. R. Prélot** : La situation du Pape. — *Mars.* — **P. J. Dupuy** : Madagascar, de Tananarive à Majunga.

FRANCE ILLUSTRÉE. — *2, 9, 16 fév.* — **Ct Louis** : En Chine.

JOURNAL DES ÉCONOMISTES. — *Fév.* — **Passy** : L'avenir de l'Europe. — *Mars.* — **L. Say** : La politique des traités de commerce. — *Avril.* — **Zablet** : Les zones franches du pays de Gex et de la Haute-Savoie.

JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES. — *Fév.-avril.* — **Sinicae-Rés** : La guerre du Japon contre la Chine et ses conséquences éventuelles. — **Ct Weil.** — La campagne de 1814. — *Mars-avril.* — **Ct Weil** : (suite).

MATINÉES ESPAGNOLES. — *1er fév.* — **E. Desfossés** : Le désarmement.

MÉMORIAL DIPLOMATIQUE. — *2 fév.* — Le général Joachim Crespo, président du Vénézuéla. — Livre bleu sur le Siam. — Documents sur la conversion de la dette égyptienne. — *9 fév.* — **L. Leuwen** : L'Eglise grecque et la situation actuelle. — *16 fév.* — Chine et Japon. — Message de M. Caro, président de la Colombie. — *23 fév.* — Décret de réincorporation des Indiens Mosquitos au Nicaragua. — *2 mars.* — Loi approuvant la convention de commerce et de

navigation conclue entre la Belgique et le Paraguay. — *16 mars.* — L'Angleterre et la France dans la Méditerranée. — *30 mars.* — La France et l'Angleterre en Afrique. — *30 mars, 6 avril.* — Les questions pendantes entre le Guatemala et le Mexique. — *6 avril.* — Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement à l'égard des jeunes Français établis hors de France, en Europe. — *13 avril.* — **Viale-Rigo** : France et Vénézuéla. — *20 avril.* — **M. Swiney** : La question du Congo. — Les alliances de Napoléon III en 1870. — *27 avril.* — **L. N. Baragnon** : Etats et souverains devant les tribunaux étrangers. — Convention entre le Guatemala et le Mexique. — Loi sur l'exportation des armes et munitions de guerre.

Missions catholiques. — *8, 15 fév.* — A Pékin : Chinois et Japonais. — *5 avril.* — Corée : Tournée apostolique dans le Hpyen-an-to ; l'insurrection des Tong-hak ; la guerre sino-japonaise. — *19 avril.* — Chinois et Japonais. — **A. Launay** : Mandchourie et Sibérie orientale.

Nouvelle revue. — *1er fév.* — **P. de Coubertin** : L'unité américaine à Chicago. — **Ch. Schefer** : La question de Madagascar.

Réforme économique. — *7 avril.* — **P. Vergne** : Nos débouchés en Russie.

Révolution française. — *Fév.* — **Boulay de la Meurthe** : Documents sur la négociation du Concordat.

Revue catholique des institutions et du droit. — *Mars-avril.* — **Vareilles-Sommières** : La synthèse du droit international privé. — **L. Olivi** : La théorie chrétienne du droit de la guerre.

Revue critique de législation et de jurisprudence. — *Fév.* — **F. Surville** : Jurisprudence en matière de droit international. — **J. Champcommunal** : Etude critique de législation comparée sur la tentative. — **C. Accarias** : Rapport présenté à la chambre criminelle de la Cour de cassation sur les pourvois formés contre les jugements du tribunal de simple police de Bayonne en matière de courses espagnoles de taureaux.

Revue d'Alsace. — *Avril-juin.* — **Ch. Pfister** : Un mémoire de l'intendant Colbert sur l'Alsace, en 1663.

Revue de Paris. — *15 mars.* — Napoléon Bonaparte, Lucien Bonaparte. — Lettres à Joseph Bonaparte. — **E. P. Gautier** : 30 mois à Madagascar. — *15 avril.* — Les Japonais au combat de Yalou.

Revue des cours et conférences. — *14, 21, 28 fév.* — **Ch. Seignobos** : Les Etats-Unis. — *14 mars.* — **Ch. Seignobos** : Colonies hispano-américaines. — Guerre d'indépendance. — *21 mars.* — **Ch. Seignobos** : Le Mexique. — *11, 18 avril.* — **Ch. Seignobos** : Les pays de la Plata.

Revue des Deux-Mondes. — *15 fév.* — **E. Lamy** : La fin du Second Empire ; Le dernier jour. — *1er mars.* — **Cte Benedetti** : Un ambassadeur anglais en Orient. — *15 mars, 1er avril.* — **A. Sorel** : De Léoben à Campo-Formio ; les préliminaires de paix ; le proconsulat de Bonaparte. — **R. Lévy** : Les finances de l'empire d'Allemagne. — **G. Valbert** : La candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne en 1870. — *15 avril.* — **E. Hervé** : La situation en Grèce ; les partis, la monarchie et le pays.

Revue des facultés catholiques de l'Ouest. — *Avril.* — **C. Marchand** : La captivité des enfants de François Ier en Espagne.

Revue des questions historiques. — *Avril.* — **A. Jacquet** : Le sentiment national au xvie siècle, Claude de Seyssel. — **Ct d'Equilly** : L'influence française à Madagascar (1643-1895).

Revue du cercle militaire. — *6 avril.* — Les Espagnols à Cuba. — *13, 20 avril.* — A Cuba.

Revue du monde catholique. — *Avril.* — **L. Robert** : Madagascar en 1895.

Revue française de l'étranger et des colonies. — *Fév. avril.* — **G. Vasco** : Madagascar. — **C. de Lassalle** : Guyane ; le contesté franco-brésilien. — *Mars.* — **I. B. Piolet** : Madagascar. — *Avril.* — **A. Goguyer** : Gabès, port du Touat et du Soudan. — Les chemins de fer du Sud algérien et la pénétration africaine.

Revue générale de droit international public. — *Janvier-fév.* — **P. Fournier** : La constitution de Léon XIII sur les Eglises unies d'Orient. — **J. Dubois** : La codification du Japon et la révision des traités. — *Mars-avril.* — **N. Droz** : L'union internationale des chemins de fer. — **P. Despagnet** : Les difficultés internationales venant de la constitution de certains pays. — **Paisant** : Les zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex et leurs relations avec la Suisse.

Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence. — *Janv.-fév.* — **J. Valéry** : Un livre nouveau sur l'arbitrage international. — *Mars-avril.* — **Capitant** : De l'asile politique.

Revue maritime et coloniale. — *Janvier.* — **J. Lephay** : La bataille du Yalu, d'après les renseignements français et étrangers les plus récents.

Revue poitevine et saintongeaise. — *Fév.-mars-avril.* — **Ch. Sauzé**: Les conférences de la Mothe-Saint-Héray entre Henri de Navarre et Catherine de Médicis, 1582.

Revue politique et littéraire. — *9, 23 fév., 2 mars.* — **A. Hermant** : L'Égypte en 1798, d'après le journal inédit d'un membre de l'Institut d'Egypte. — *2 mars.* — **A. Leroy-Beaulieu** : France et Allemagne. — *16 mars.* — **G. Isambert** : Madagascar sous la Restauration. — **H. Pensa** : Comment les Anglais civilisent l'Egypte. — *23 mars.* — **E. Müntz** : La diplomatie au temps de Machiavel. — *30 mars, 6, 13, 20 avril.* — **A. Vandal** : Lettres inédites de Napoléon Ier au duc de Vicence (1808-9). — *27 avril.* — **Ct d'Equilly** : L'armée hova.

Tour du monde. — *16 fév.* — La délimitation de Sierra-Leone. — *2 mars.* — Un Grand Français à Madagascar, Jean Laborde (1805-1878). — *9 mars.* — Les missions catholiques françaises à Madagascar. — *6 avril.* — Les Italiens dans l'Erythrée, les Russes en Abyssinie. — *13 avril.* — Les Russes en Asie centrale. — *27 avril.* — **Foureau** : Chez les Touareg-Azdjer.

Annales de la Chambre des députés. — Débats parlementaires (6e législ.), session extraord. de 1894 (23 oct., 27 déc. 1894), in-4, 895 p., *Paris, imprimerie des journaux officiels.*

Annales de la Chambre des députés. — Documents parlementaires (23 oct., 27 déc. 1894), in-4, 918 p. (à 2 col.), *Paris, imprim. des journaux officiels.*

Annales du commerce extérieur. — France, 1879 à 1893-4, in-8. 232 p., *Paris, Imp. nat.*

Annales du Sénat. — Débats parlementaires (23 oct., 27 déc. 1894), in-4, 367 p., *Paris, imp. des journaux officiels.*

Annales du Sénat. — Documents parlementaires, t. XXIX XXX (9 janv. 27 déc. 1894), in-4, 350 p., *Paris, imp. des journaux officiels.*

Bauer (Dr Max). — Unter rothgekreuzten Standarten im Felde und Daheim. Jubilaüm-Erinnerungen an Kriegsfahrten, 1870-1, gr. in-8, 133 p., *Berlin, Rosenbaum.*

*** — Bis in die Kriegsgefangenschaft. Erinnerungen aus der Zeit des grossen Kampfes von 1870-1, von einem 67 er, gr. in-8, VII-136 p., *Berlin, K. Siegismund.*

Bournand (F.) — Le maréchal Bugeaud, duc d'Isly. — Souvenirs des guerres d'Afrique, in-8, 364 p., *Paris, Taffin-Lefort.*

Carpentier (A.) et **G. Frèrejouan du Saint.** — Répertoire général alphabétique du droit français, contenant, sur toutes les matières de la science et de la pratique juridiques, l'exposé de la législation, l'analyse critique de la doctrine et les solutions de la jurisprudence et augmenté de solutions étendues de droit étranger comparé et de droit international privé. T. III, 2e partie (Agence Allèges), in-4, 520 p., *Paris, Larose.*

Chosson (E.). — La propriété littéraire, sa législation en France et à l'étranger, in-18, XXIII-292 p., *Paris, Sevin.*

*** — Chroniques de Louis XII par Jean d'Auton, éd. pub. pour la Soc. de l'Hist. de France par R. de Maulde la Clavière, tome I, 8°, XLIV, 357 p. Paris, Lauwens.

Chuquet (A.). — La guerre (1870-1), in-8, 216 p., *Paris, Chailley.*

Des Moustiers-Mérinville (Mis). — Un évêque ambassadeur au XVIe siècle, Jean des Moustiers, sieur du Fraisse, évêque de Bayonne, ambassadeur en Allemagne et chez les Grisons, sous les règnes de François Ier et Henri II, sa vie et sa correspondance, in-8, VI-259 p., *Limoges, Ducourtieux.*

*** — Dictionnaire biographique du monde diplomatique, contenant toutes les notabilités contemporaines, etc., fasc. Ier, in-4 à 2 col., 8 p., *Paris, imp. Colombier.*

Dreux-Brézé (Mis de). — Notes et souvenirs, pour servir à l'histoire du parti royaliste (1872-83-85), 313 p., *Paris, Perrin.*

Dubois (M.). — Systèmes coloniaux et peuples colonisateurs : dogmes et faits, in-18, XV-287 p., *Paris, Plon.*

Duquet (B.). — La guerre de 1870-1 ; les batailles de la Marne (30 nov. 8 déc.), in-18, IV-378 p., *Paris, Charpentier.*

*** — Expansion (l') de la France et la diplomatie. — Hier, aujourd'hui, in-16, XII-298 p., *Paris, Hachette.*

Féraud-Giraud (L.-I.-D.). — Etats et souverains ; personnel diplomatique et consulaire ; corps de troupe ; navires et équipages ; personnes civiles devant les tribunaux étrangers, 2 vol. (Bib. intern. et diplom., XXXIII-XXXIV), in-8, 410-412 p., *Paris, Pedone.*

*** — Histoire de mon temps ; mémoires

du chancelier Pasquier, publ. par M. le duc d'Audiffret-Pasquier; Restauration, III (1824-30), tome VI, in-8, 491 p., *Paris, Plon.*

*** — Inventaire analytique des Archives du Ministère des Aff. étr.; correspondance politique (Suisse, 1792-9). — Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse (1792-7), publ. par J. Kaulek, tome V, sept. 1794, sept. 1796, in-8, 563 p., *Paris, Alcan.*

*** — Journal de Jean de Roye, connu sous le nom de *Chronique scandaleuse* (1460-1483), pub. pour la Soc. de l'Hist. de France, par B. de Mandrot. Tome I, in-8, XXIX-373 p., *Paris, Laurens.*

*** — Journal du général Fantin des Odoards. — Etapes d'un officier de la Grande Armée (1800-1830), in-8, 519 p., *Paris, Plon.*

*** — Journal du maréchal de Castellane (1804-1862), tome Ier (1804-1823), in-8, v-485 p), *Paris, Plon.*

Labori (F.). — Répertoire encyclopédique du droit français, tomes II à VII, in-4 à 2 col., 252, 298, 803, 761, 813, 761 p., *Paris, Marchal.*

*** — Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, pub. par le Vte d'Avenel. Tome VIII (juillet 1657, août 1658), in-4, x-839 p., *Paris, Imp. nat.*

*** — Lettres inédites du maréchal Bosquet; pub. par Hil. Barthéty, in-8, 48 p., *Paris, Dufau.*

*** — Maréchal (le) Claude de la Chastre (1536-1614). — Lettres inédites, pub. par Beaudoin-Calondre, in-8, 363 p., *Bourges, Sire.*

Mauer-Auschläge. — Französische Politische während der Zeit vom. Sept. 1870 bis zum Mai 1871, in-8, *Amsterdam, A. Dieckmann.*

Maulde la Clavière (R. de). — Louise de Savoie et François Ier. — Trente ans de jeunesse (1485-1515), in-8, 400 p., *Paris, Perrin.*

*** — Mémoires de Gourville. Tome II (1670-1702), pub. pour la Soc. de l'Hist. de France, par L. Lecestre, in-8, 338 p., *Paris, Laurens.*

*** — Mémoires de Saint Simon, t. XI, pub. par A. de Boislisle, in-8, 625 p., *Paris, Hachette.*

*** — Mémoires du général baron Roch Godart (1792-1815), pub. par J.-B. Antoine, in-8, XXXVI-378 p., *Paris, Flammarion.*

*** — Mémoires du général baron Thiébault. Tome IV (1806-1813), in-8, 603 p., *Paris, Plon.*

*** — Mémoires du général comte de Ségur (1813-5). — Un aide de camp de Napoléon. — Du Rhin à Fontainebleau, in-18, III-579 p., *Paris, Firmin-Didot.*

Pineau (P.-M.). — Des sociétés commerciales en droit international privé, in-8, XI-213, *Bordeaux, Vve Cadoret.*

Rose (J.-H.). — The revolutionary and napoleonic eras 1789-1815, in-8, *Londres, Clay.*

Rousset (Cl). — La seconde campagne de France. — Histoire générale de la guerre franco-allemande (1870-1). — L'armée impériale, 2 vol., in-8, VIII-429, 532 p., *Paris, Paul Dupont.*

Roux (J.-C.). — La liberté commerciale et la politique des traités de commerce, in-8, 561 p., *Paris, Guillaumin.*

*** — Souvenirs (mes), par le général du Barail. Tome II (1851-1864), in-8, 520 p., *Paris, Plon.*

*** — Souvenirs (les) du général baron Paulin (1782-1876), pub. par le capitaine du génie Paulin-Ruelle, son petit-neveu, in-18, VIII-335 p., *Paris, Plon.*

*** — Souvenirs de la vie militaire du lieutenant-général baron L. J. Lahure (1787-1815), pub. par son petits-fils, le baron P. Lahure, in-8, XXIV-355 p., *Paris, Lahure.*

*** — Souvenirs du baron de Barante (1782-1866), tome V, in-8, 379 p., *Paris, C. Lévy.*

*** — Souvenirs du comte de Montgaillard, agent de la diplomatie secrète pendant la Révolution, l'Empire et la Restauration, pub. par Clém. de Lacroix, in-8, 340 p., *Corbeil, Crété.*

Spont (A.) — Samblançay. La bourgeoisie financière au début du XVIe siéc., in-8, x-324 p., *Paris, Hachette.*

Stieglitz (A. de). — De l'équilibre politique, du légitimisme et du principe des nationalités, tome Ier, in-8, 723 p., *Paris, Pedone.*

Tascher de la Pagerie (S.). — Mon séjour aux Tuileries, tome III (1866-1871), in-18, 326 p., *Paris, Ollendorff.*

Turquan (V.). — Le dénombrement des étrangers en France, in-8, 27 p., *Paris, Berger-Levrault.*

Widdern (cardinal von). — Deutsch-französischer Krieg 1870-1. Der Krieg an den rückwärtigen Verbindungen der deutschen Heere und der Etappendienst. Tome III: Rückengebiet der II und III Armée während der Loire-Feldzuges mit besond. Berüksichtigung des Eisenbahnschutzes und der Unternehmungen

gegen denselben, gr. in-8, XII-287 p., *Berlin, Eisenschmidt.*

ALLEMAGNE

Historisch politische blatter. — *15 mars.* — Gustave-Adolphe et les Jésuites.

Internationale revue uber die gesammten armeen und Flotten. — *Janv.-mars.* — **Reia** : La guerre en Extrême-Orient. — *Fév.* — La situation de l'Italie sur la mer Rouge et la prise de Kassala. — *Mars.* — L'expédition française à Madagascar.

Katholische Bewegung. — *Janvier n° 2.* — La Russie et l'Eglise catholique. — *N° 4.* — **J. Schulz** : Cent ans de mission en Corée.

Romanische Jahrbucher. — *Juillet-déc. 1894.* — La politique des nationalités en Hongrie. — **Mich. Zsilintzkyi** : Szechenyi et la question des nationalités.

Bohm (Ferd.). — Handbuch der internationalen Nachlassbehandlung mit besonderer Rücksicht auf das Deutsche Reich und die einzelnen Bundesstaaten einschliesslich Elsass-Lothringen, gr. in-8, XI-588 p., *Augsburg, Reichel.*

*** — Briefe und Acten zur Geschichte des zojährigen Krieges in den Zeiten des vorwiegenden Einflusses der Wittelsbacher. Herausgegeben durch die hist. Commission bei der König. Akad. der Wissenchaften. Tome V. Vom Reichstag bis zur Gründung der Liga (par Fel. Stieve), gr. in-8, XII-780 p., *Munich, M. Rieger.*

*** — Die Währungsdebatte im Reichstag am 15 und 16 Feb. 1895 (Tome XX des Schriften des deutschen Bimetallistenbundes), 85-102 p., *Berlin, Walther.*

*** — Fürst Bismarck's deutsche Politik seit der Begründung des Neuen Reiches, in-8, 126, *Leipzig, Spamer.*

Hübsch (Dr G.). — Das Hochstift Bamberg, und seine Politik ummittelbar vor dem ersten Einfalle der Schweden, 1631, in-8, VIII-154 p., *Bamberg, Büchner.*

*** — Kriegsminister von Roon als Redner. Politisch und militärisch erläutert von Gen-Lient. Reichstag-Mitglieder Waldemar Graf von Roon, in-8, VII-494, *Breslau, Trewendt.*

*** — Laudtagsakten von Jülich Berg, 1400-1610 (par Geo. ven Below), 1er vol., 1400-1652 (tome XI des Publikationen der Gesellchaft für rheinische Geschichtskunde), gr. in-8, XVI-824 p., *Dusseldorf, L. Voss.*

*** — Nouveau recueil général de traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international. — Continuation du grand recueil de G. Fr. de Martens, par le prof. Fel. Stoerck, IIe série, t. XIX, (p. 761-1027), *Göttingen, Dietrich.*

*** — Nuntiaturberichte aus Deutschland, 1628-1630 (par van H. Kieuwning), in-8, *Berlin, A. Bath.*

*** — Regesta diplomatica necnon epistolaria historiæ Thuringiæ (500-1120). Namens des Vereins für thüring. Ges. und Altertumskunde herausg. von Otto Dobenecker, gr. in-4, 240 p. *Iéna, Fischer.*

Ritter (Mor.). — Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation und des zojährigen Krieges (1555-1648), t. II, 1586-1618, in-8, X-482 p., *Stuttgart, Cotta.*

*** **Weissbuch**, vorgelegt dem Reichstage in der 3 Session der 9 Legislaturperiode. Denkschriften betreffend die Venwendung des Afrikafonds, das ostafrikanische Schutzgebiet, Kamerun und Togo. in-fol., V-156 p., *Berlin, C. Heymann.*

ANGLETERRE

Blackwood's magazine. — *Avril.* — China's extremity. — **G. Wolseley** : Our Indian frontier. — The english food gifts after the siege of Paris.

Century. — *Mars.* — **W. M. Sloane** : Life of Napoleon Bonaparte.

Contemporary review. — *Mars.* — The english failure in Egypt (by a Cairene). — *Avril.* — **G. Monod** : The political situation in France. — *Mai.* — **E. Reclus** : Russia, Mongolia and China.

Dublin review. — *Avril.* — **L. S. Casartelli** : The catholic church in Japan. — **E. M. Clerke** : The catholic church in Korea.

Fortnightly review. — *Mars.* — **A. Filon** : Presidents and politics in France. — **W. Greswell** : The crisis in Newfoundland. — *Avril.* — **W. Marriott** : The situation in Egypt. — **E. Werner** : The China problem and its solution. — *Mai.* — **H. Beauchamp** : The north west Indian frontier. — **W. H. Dawson** : Prince Bismarck and Prussian monarchy. — **S. Constable** : The political crisis in Sweden and Norway.

Investor's review. — *Mars.* — China and Japan.

Journal of the royal statistical society. — *Mars.* — C. **Drage** : Alien immigration.

Law quarterly review. — *Avril.* — M. **Mellwraith** : French courts and foreign parties.

Macmillan's magazine. — *Mars.* — Our obligations to Armenia. — *Avril.* — The danger in France and Belgium.

Month. — *Février.* — **W. J. Croke** : The newly established diplomatic relations between Russia and the Holy See.

New review. — *Mars.* — **A. R. Whiteway** : Politics in Newfoundland. — *Avril.* — **A Swedish M. P.** : The case for Sweden. — *Mai.* — **P. Oliver** : The French in Madagascar.

Nineteenth century. — *Mars.* — **G. Adams** : The Chinese drama. — *Avril.* — **G. Clarke** : England and the Mediterranean.

Political science quarterly. — *Mars.* — **J. B. Moore** : Kossuth the revolutionist.

Twentieth century. — *Mai.* — **A. Markoff** : The Armenian question.

Adye (J.). — Recollections of a military life, in-8, *Londres, Smith.*

Douglas Murray (J.). — Sir Samuel Baker, in-8, *Londres, Macmillan.*

Hall (W. E.). — A treatise on the foreign powers and jurisdiction of the british crown, in-8, *Londres, Clarendon press.*

Holland (T. E.). — The elements of jurisprudence. in 8, *Londres, Clarendon press.*

Innes (A. D.). — Britain and her rivals. 1713-1789, in-8, *Londres, Innes.*

Westlake (J.). — Chapters on the principles of international law, in-8, *Cambridge University Press.*

AUTRICHE-HONGRIE

Leger (L.). — Histoire de l'Autriche-Hongrie depuis les origines jusqu'à 1894, in-8, VI-691 p. *Paris, Hachette.*

*** Monumenta historica liberæ regiæ civitatis Zagrabiæ, metropolis regni Dalmatiæ, Croatiæ et Slavoniæ. Collegit et sumptibus ejusdem civitatis édidit J. B. Tkalčic, vol. II (Diplomata. 1400-1499) gr. in-8, CCXCIII-587 p. *Agram.*

*** Namens-Verzeichniss (alphabetisches) der k.k. österr.-ungar. Consularfunctionäre,dowie der k.k. österr.-ungar. Consularämter im Auslande. Feb. 1895. In-8, 33 p. *Vienne, Hof and Staatsdruckerei.*

*** Übersicht des gegenwärtigen Standes und der Amtsbezirkseintheilung der k.k. östern.-ungar Consularämter im Auslande, in 4, 32 p. *Vienne. Hof und Staatsdruckerei.*

BELGIQUE

Messager des sciences historiques. — *Oct. déc. 1894.* — **P. Poullet** : quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française, (1795-1814).

Muséon — *Avril.* — **E. Beauvois** : les Gallois en Amérique.

Revue de Belgique. — *Février.* — **J. Carlier** : la reprise du Congo.

Revue générale. — *Février.* — **P. Poullet**: la Belgique et la chute de Napoléon Ier. — **J. de la Vallée Poussin** : La Corée et la guerre sino-japonaise. — *Mars.* — **T. Lamy** : Les Eglises orientales et le St-Siège.

Revue de droit international et de législation comparée. — *N° 6.* — **F. de Martens** : La question du désarmement dans les relations entre la Russie et l'Angleterre. — **Dr Geffoken** : Règlement des lois et coutumes de la guerre — **W.C.Thomsen**: La prescription des créances : étude de législation comparée à propos de deux projets de loi scandinaves (fin). — **Ed.Engelhardt** : Considérations historiques et juridiques sur les protectorats. — **E.Lehr** : De la tutelle des mineurs en droit international privée ; quelques mots sur le projet de règlement international adopté en 1894 par la conférence de La Haye. — *N° 1. 1895.* — **E. Stooquart** : Le contrat de travail. — **E.Nys** : L'Angleterre et le Saint-Siège au moyen âge. — **E. Lehr** : De la légitimation et de l'adoption d'après les nouvelles lois russes. — **G.Flaischlen** : La convention russo-roumaine sur la communication directe des actes judiciaires. — **Ed. Engelhardt** : Considérations historiques et juridiques sur les pretectorats ; (les iles Ioniennes). — **R. Kléen** : Réponse aux objections présentées contre le projet de règlement sur la contrebande de guerre. — **E. Lehr** : La nouvelle organisation judiciaire du Japon et ses traités avec l'Angleterre et les Etats-Unis tendant à la suppression de la juridiction consulaire. — **A. S. de Bustamante** : Le canal de Panama et le droit international. — **E. Hocquart** : Les restrictions des tribunaux concernant les questions d'Etat, de capacité personnelle et de rapports de famille s'élevant entre étrangers.

Lanzac de Laborie (L. de). — La domination française en Belgique, Directoire, Consulat et Empire (1795-1814), 2 vol. in-8, 469 413 p. *Paris. Plon.*

BOLIVIE

Trincand-la-Tour (E. de). — La Bolivie et le nouveau traité de commerce franco-bolivien, in-16°, 62 p. *Bordeaux, Gounouilhou.*

CANADA

Bonnechose (L. de). — Montcalm et le Canada français. in-8, 191 p. *Paris, Hachette.*

Drapeyron (C.). lettres inédites du missionnaire J. Navières sur le Canada (1735-7), in-8 20 p. *Paris, Delagrave.*

CHINE

Barwinoff (J. S.). — Heil aus China? — Gr. in-8, 42 p. *Berlin, chez le Dr Hirsch.*

Brandt. Die Zukunft Ostasiens. Ein Beitrag zur Geschichte und zum Verständnis der ostasiatischen Frage. Gr. in-8, 80 p. *Stuttgart, Strecker.*

Douglas (K.). — Society in China. *Londres, Innes.*

Gundry (R. S.). — China present and past. In-8. *Londres, Chapman.*

Müller (Lt von). — Der Krieg zwischen China und Japon, 1894. Auf grund authenthischen Quellen bearb. Mitzizek Sn und Karten. 1 vol. : 1894. Gr. In-8. *Berlin, Liebel.*

Norman (H.). — The peoples and politics of the Far East, travels and studies in the british, french, spanish and portuguese colonies, China, Japan, Corea, Siam and Malaya. In-8. *Londres, Fisher-Unwin.*

*** — War map of China, Corea and Japan. (Scale : 60 miles to an inch). *Londres, Philip.*

CORÉE

Launay (A.). — Les missionnaires français en Corée. In-18, 256 p. *Paris, Téqui.*

Miln (Louis P.). — Quaint Korea. In-8. *Londres, Osgood.*

Savage-Lander (H.). — Corea or Cho-Sen. In-8. *Londres, Heinemann.*

DAHOMEY

Aublet (A.). — La guerre au Dahomay (1893-94) 2e partie. In-8, VIII, 166 p. *Paris, Berger-Levrault.*

DANEMARK

Nationaløkonomisk Tidskrift. — 1-2. **Fr. Reck**. Le commerce du Danemark avec la Russie de 1874 à 1893.

EGYPTE

Milner (A.). — England in Egypt. In-8. *Londres, Arnold.*

ESPAGNE

Boletin de la Real Academia de historia. — *Avril.* — **P. M. Macanaz.** Politica del monarca frances Luis XIV respecto de España.

Estudios militares. — *20 janvier.* — **E. Jiemenez Diesma** : Los ferrocariles del Pirenes y la defensa nacional.

Revista contemporanea. — *15, 28 fév.* — M. de Herrera : La segunda conferencia de el Haya para el arreglo de varias questiones de derecho internacional privado.

Ducor (H.). — Aventures d'un marin de la garde impériale prisonnier de guerre sur les pontons espagnols dans l'île de Cabrera. In-18, XLV, 289 p. *Paris, Guillaumin.*

ETATS-UNIS

Catholic world. — *Fevrier.* — **W. J. Croke** : The question of reconciliation betwen Church and State in Italy.

Nation. — *14 février.* — The Japanese and the war. — *7 mars.* — Italy in Africa.

HAITI

Vibert (P.). La République d'Haïti, son président, son avenir économique. In-12, 367 p. *Paris, Berger-Levrault.*

INDE ANGLAISE.

Cumberland (C.-S.). — Sport on the Pamir and Turkestan steppes, in-8, *Londres, Blackwood.*

Noer (Graf F.-A. von). — Kaiser Akbar. Ein Versuch über die geschichte

Indiens im 16 Jahrhunderte, 2 vol. (der 2 Band nach den hinterlassenen Papieren des Verfassers bearb. von Dr Gustav von Buchwald), gr. in-8 XXIII-513, XII 600 p. *Kiel, Hæseler.*

INDO-CHINE

Lanessan (De.). — La colonisation française en Indo-Chine, in-18, VIII-362 p. *Paris, Alcan.*

JAPON

*** — Instructions nautiques sur la mer et les îles du Japon, comprenant la Corée, la Tartarie russe et la mer d'Okhotsk, in-8, XXVIII-827 p. *Paris, Impr. Nat.*

Kunowski (von) et **Fretzdorff**. — Der japanich-chinesische Krieg I : Eine Kurze Darstellung der Ursachen und des Verlaufes des Feldzuges bis Ende 1894, mit 3 Skizzen von den Operationen auf Corea, gegen Port-Arthur und in der Mandschurei, nebsteiner schemat. Darstellung des Seegefechtes an der Jale. Mündung, in-8. p. 72 *Leipzig, Zurckschwerdt.*

MADAGASCAR

Brunet (L.), — La France à Madagascar (1813-1895), in-16, XXIX-367 p. *Paris, Hachette.*

Catat (Dr L.). — Voyage à Madagascar, (1889-1890), in-4, 400 p. *Paris, Hachette.*

Colson. — Guide de Madagascar, in-16, 221 p. *Paris, Lavauzelle.*

Dupuy (le P. I.). — De Tananarive à Majunga, in-8, 14 p. *Paris, Retaux.*

Humbert (G.). — Madagascar I : l'île et ses habitants, etc. II : la dernière guerre franco-hova (1883-5), — d'après les documents du ministère de la Marine, in-8, VI, 164 p. *Paris, Berger-Levrault.*

Joubert (J.). — La question de Madagascar. Les droits historiques de la France. l'île et ses ressources, in-8, 562 p. *Paris, Challamel.*

Piolet (J.-B.). — Madagascar et les Hovas, in-8, 283 p. *Paris, Delagrave.*

*** — War map of Madagascar, *Londres, Philip.*

MADÈRE

Falaigrolle (E.). — Une expédition française à l'île de Madère en 1566, in-8, 31 p. *Paris, Lechevalier.*

MAROC

Frisch (R.-J.). — Le Maroc : géographie, organisation politique, in-18, 498 p. *Paris, Leroux.*

Malher (Colonel). — La question du Touat. Des moyens dont la France peut user pour faire pénétrer son influence dans la région des Areg, in-8, 51 p. *Paris, Lavauzelle.*

ROUMANIE

Brote (Eug.,). — Die rumänische Frage in Siebenbürgen und Ungaru. Eine, politische Deukeschrit mit 51 Beilagen gen und 1 Karte. gr. in-8, XII-432 p. *Berlin, Putkammer.*

Djuvara (Al.). — La lutte des nationalités. Hongrois et Roumains, in-8 58 p. *Paris, Pedone.*

Fuchs-Henel et **Doberentz**. — Gesetze und Vorschriften für die Ausländer in Rumänien. Ubersetzung der von dem könig, äuman. Ministärium der auswärtigen Angelegenheiten herauseg Broschüre: « Situation des étrangers en Roumanie », mit einem Euläuterungs, zusatz : « Auszug aus dem Gesetz vom 21 April 1887 zur Förderung der rumän. Industrie » etc. gr. in-8, VII-71 p. *Breslau, Grass.*

RUSSIE

JOURNAL MINISTERSTVA NARODNAGO PROSVIECHTCHENIIA. — *Février.* — **V. N. Alexandrenko** : Droit international romain.

Labrol (De.). — Le maréchal Saint-Arnaud en Crimée, in-8, XXII-376 p., *Paris, Tresse.*

Larivière (C. de). — Catherine le Grand, d'après sa correspondance. Catherine II et la Révolution française (avec préface de D. Rambaud) in-8, XXXIII-403 p. *Paris, Le Soudier.*

Paultney Bigelow : The borderland of Czar and Kaiser, in-8, *Londres, Gay und Bird.*

Russell (D. W.). — The great war with Russia. The invasion of the Crimea, in-8, *Londres, Routledge.*

*** — The Crimean war, from first to last. Extracts from the private letters and journals of General sir D. Lysons. in-8, *Londres, Murray.*

Rambaud (A.). — Russes et Prussiens, guerre de Sept Ans. in-8, XII-402 p., *Nancy, Berger-Levrault.*

Venukoff (M.). — Mes souvenirs (1832-1867). Tome 1er, in-8, 212 p. *Paris, Reiff.*

SOUDAN

Guillaumet (E.).— Le Soudan en 1894. La vérité sur Tombouctou ; l'esclavage au Soudan, in-18, 171 p. *Paris, Savine.*

Monteil (Colonel). — De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad. Voyage au travers du Soudan et du Sahara accompli pendant les années 1890-2, in-4, 468 p. *Paris, Alcan.*

SUÈDE

Edén (Nils). — Die schwedisch, norwegische Union und der Kieler Friede (trad. allemande de F. Arnheim). — in-8, XII-156 p. *Leipzig, Düncker.*

SUISSE

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE. *Mars.* **C. Nigra** : Souvenirs diplomatiques, 1870.

TURQUIE

Greene (F. D.). — The Armenian crisis in Turkey. In-8, *Londres, Putnam.*

Le Gérant : E. JAMIN.

SOUVENIRS

DU PRINCE STANISLAS PONIATOWSKI

Le prince Stanislas Poniatowski naquit en Pologne, en 1754, et mourut à Florence en 1833. Pendant les soixante-dix-neuf ans de sa vie, il a vu beaucoup : les partages de sa patrie, la Révolution française, l'époque napoléonienne dans toutes ses phases, la restauration des anciens principes et l'avènement de Louis-Philippe au trône de France. Sa position sociale lui donnait le droit et les moyens de prendre une part très active à ces événements, mais il a préféré les voir en spectateur froid et passif; ayant une entrée dans les coulisses de la scène historique, il a pu nous donner des appréciations et des informations d'une valeur tout exceptionnelle, — il a préféré nous laisser seulement quelques pages de notices en forme de mémoires anecdotiques.

Ses souvenirs, très curieux, sont absolument inédits et, on peut dire, inconnus. M. le Comte de Mouy seul les a cités [1].

Dictés en 1831, à Florence, par le prince, âgé déjà de soixante-dix-sept ans, en langue française très peu correcte, ils sont gardés pieusement dans sa famille [2]. C'est par l'entremise obligeante de M. B. Lopacinski que le manuscrit original [3] m'a été prêté au

[1] Charles de Mouy. *Correspondance inédite du Roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de Madame Geoffrin*. Paris, 1875. Voyez pages 408 et 441.

[2] Voyez la généalogie des princes Poniatowski dans le livre cité de M. de Mouy, page 102.

[3] Le manuscrit original est composé de 44 1/2 feuillets, pet. in-8°, de 4 pages, ensemble 178 pages de papier italien, (« al giglio d'oro ») écrites en 1831 et en 1833. Sur la couverture se trouve la notice suivante, écrite de la même main :

mois de novembre 1894 par Madame la princesse Louise Poniatowska, née Le Hon, à laquelle je me permets d'exprimer ici mes remerciements respectueux.

—

La famille Poniatowski était inconnue au commencement du XVIIIe siècle ; elle se perdait dans la multitude de cette petite noblesse campagnarde qui formait la nation polonaise. Ce ne fut que le frère du roi, le célèbre capitaine, compagnon d'armes et ami fidèle de Charles XII de Suède, qui établit la grandeur de sa famille. Marié à une princesse Czartoryska, il eut cinq fils, dont l'un, Stanislas-Auguste, devint roi de Pologne ; un autre, Michel, archevêque, primat du Royaume ; le prince André était un feld-maréchal impérial, son fils fut le célèbre héros polonais, le prince Joseph Poniatowski, maréchal de France. Le prince Casimir, grand-chambellan du Royaume, frère aîné du Roi, était un personnage peu intéressant et un dissipateur acharné. Il était le père du prince Stanislas et la souche de la branche aujourd'hui existante des princes Poniatowski de Monte-Rotondo.

Le commencement de la carrière du prince Stanislas était celui de chaque jeune grand seigneur polonais. Il reçut une éducation soignée, mais superficielle. C'est le Roi qui s'occupa de l'éducation de son neveu. Il l'envoya en voyage, le jeune prince visita les pays autrichiens, la France, l'Angleterre, où il fit des études à Cambridge, et l'Italie.

En 1776, le jeune homme revint dans son pays, s'établit à Varsovie et, aidé par sa situation privilégiée et par sa grande fortune, entra vite et activement dans la vie publique. Il devint bientôt, en 1780, le président très écouté du « Conseil Permanent » et, quatre ans après, Grand-Trésorier du Grand-Duché de

» Notices Biographiques du prince Stanislas Poniatowski écrites sous sa dictée depuis la première page jusqu'à deux tiers de la page 172 et jusque et compris les mots : « comprise et pratiquée ». Suit le supplément jusqu'à la fin, page 178. — Les pages 153-160 sont collées par la marge droite ; ce sont les détails sur le mariage du prince et sur ses relations avec Napoléon. Dans le supplément qui n'appartient pas aux Mémoires, on raconte les derniers moments du prince.

Lithuanie et administrateur d'une partie des domaines du Roi, que l'on nommait les « Economies Royales » de Grodno.

Il était — tous les témoignages sont d'accord sur ce point — un très bon administrateur et, ce qui était au moins aussi rare, un très bon maître pour ses sujets [1]. Il ouvre en Pologne la série de ces grands seigneurs éclairés, à esprit large et libéral, qui ont travaillé avec succès à l'affranchissement des paysans, du servage qui fut leur sort malheureux dans toute l'Europe d'alors, mais qui fut singulièrement néfaste à la Pologne. L'Anglais William Coxe, le savant Bernouilli, le Livonien Schulz, en somme tous les voyageurs de marque qui ont visité la Pologne dans les derniers vingt ans du XVIIIe siècle, sont unanimes à reconnaître les grands mérites du prince Stanislas. Il releva l'industrie et le commerce dans son pays, construisit un grand nombre de fabriques, fonda des écoles et introduisit l'ordre dans la gestion des finances publiques.

Ces mérites, d'autant plus grands qu'ils étaient rares dans ces temps et parmi ces hommes qui ont poussé le désordre et la dissipation des forces morales et matérielles jusqu'à une virtuosité peu commune, valurent au prince Poniatowski la justice même des écrivains de parti pris.

A côté de ces occupations, il remplissait encore les fonctions d'un représentant officiel du Roi, son oncle, dans les divers voyages et congrès de monarques qui eurent lieu en Pologne ou dans les pays limitrophes. C'est dans ces occasions qu'il connut les plus grands personnages de son époque.

Doué d'un esprit facile et observateur, il rapporte dans ses *Souvenirs* des traits caractéristiques, des détails qui échappent quelquefois au grave historien, des anecdotes souvent intéressantes, presque toujours inconnues. C'est là l'unique importance de ces mémoires, comme document historique.

[1] Sur la vie publique de Poniatowski, voyez : Korson T. *Histoire intérieure de Pologne sous le règne de Stanislas-Auguste* (en polon.), t. I, p. 389, 433 et passim ; Liske X. *Les étrangers en Pologne* (en polon.), p. 223, 225, 236, 251 : *Reise eines Liefländers*, IV, 63 ; Coxe W. *Voyage en Pologne, Russie, Suède* ; (traduction française) Genève, 1787, t. I, p. 96. — Bernouilly J. *Reisen. Leipzick*, 1780, t. VI, p. 118 sqq.

En 1791, le prince Stanislas, mécontent du rôle prépondérant qui fut attribué au parti démocratique d'alors, s'est opposé loyalement à quelques nouvelles propositions de lois qui eurent beaucoup de succès dans l'opinion publique. Survint la surprise de la « constitution du 3 mai 1791 ». Le prince Poniatowski était initié d'avance à cette grandiose réforme, qui effraya les uns et transporta de joie les autres, et qui devait devenir plus tard le *palladium* des espérances et le symbole du patriotisme. Cette constitution — d'autres l'appelaient « révolution » — n'était pas du goût du neveu du Roi. Il combattit loyalement les réformes tant qu'elles n'étaient pas votées ; après le vote, il défendit la constitution et parvint même, d'après son aveu, à convaincre l'empereur Léopold II de la prendre sous son patronage. Mécontent, quand tout l'édifice commença à s'écrouler, il émigra en Italie.

Bientôt après suivirent, coup sur coup, le deuxième partage, la première guerre de l'Indépendance, enfin, après la défaite de Kosciuszko, le troisième partage définitif. La grande monarchie fut rayée de la carte politique de l'Europe, le roi Stanislas-Auguste confiné à Grodno. Tous les biens de Poniatowski furent mis au séquestre, lui-même fut « invité » à venir dans la capitale russe. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg craignait-il une protestation contre le partage, une production des droits de prétendant plus qu'hypothétiques du prince Stanislas Poniatowski ? On ne sait pas. La vérité est qu'il revint, passa par Varsovie, alla à Grodno chez le roi et ensuite à Saint-Pétersbourg, à la cour de l'impératrice Catherine II.

Elle lui fit un accueil cordial, voulut l'établir en Russie, lui donner en mariage la grande-duchesse Alexandra, la même qui faillit épouser Gustave de Suède. Mais le prince déclina cette offre avec beaucoup de dignité ; il ne tenait qu'à sa liberté personnelle. Quelques jours avant la mort de Catherine, ses biens lui furent restitués. Aussitôt qu'il put le faire, le prince vendit toutes les propriétés qu'il possédait dans le territoire russe et regagna l'Italie. Il y vécut pendant plus de trente ans dans une

torpeur et une inactivité complète, dont ne purent l'éveiller, ni la fanfare triomphante de Napoléon « le tracassier universel de l'Europe », comme il l'appelle dans son beau dépit de philosophe ensommeillé, ni le traité de Vienne et la restitution d'une parcelle de l'ancienne monarchie de son oncle. Napoléon n'avait pas sa confiance ; à ses offres il répondit négativement. Vers la fin de ses jours, il se brouilla avec la Cour de Rome, à cause de son mariage.

Son rôle politique était fini depuis longtemps ! De ses yeux de vieillard, il a pu voir encore — mais peut-être n'avait-il plus la force de comprendre — qu'après avoir perdu sa forme politique, la nation polonaise renaissait puissamment à une vie nouvelle. Sa mort, en 1833, fut celle d'un oublié.

J. KORZENCOWSKI.

QUELQUES NOTICES BIOGRAPHIQUES

« Et quorum pars magna fui... »

Comme je n'ai pas peu à dire, je me servirai de ces mots de Virgile pour me dispenser de parler d'événements qui ne se sont pas passés sous mes yeux.

Ecrivant pour mes enfans, il est bon qu'ils soient informés d'une circonstance qui a eu de grandes suites, et que je ne trouve pas mentionnée dans aucun ouvrage de ma connaissance. C'est la cause du premier mécontentement qui eut lieu entre le Roi et l'Impératrice Catherine, après lequel la confiance n'a jamais été rétablie ; au contraire elle a été de plus en plus altérée par les événements qui ont suivi.

L'Impératrice Marie-Thérèse, toujours occupée de l'établissement de ses filles, fit proposer au roi, dès le commencement de son règne, l'Archiduchesse Elisabeth [1] ; le Roi trouva ce mariage convenable à tous égards, il ne pouvait supposer que l'Impératrice fît cette proposition légèrement et sans s'être communiquée à la France, avec laquelle le mariage de la Dauphine l'avait mise dans la plus intime liaison, de manière qu'y ayant quelqu'opposition, on pourrait présenter une résistance. Ainsi le roi était très disposé à accepter la proposition de l'Impératrice. Mais il arriva tout le contraire de ce à quoi on devait s'attendre. Marie-Thérèse au lieu de prendre des mesures nécessaires, communiqua à l'Impératrice Catherine le projet à peu près concerté avec le roi ; Catherine

[1] Archiduchesse Marie-Elisabeth, abbesse d'Innsbruck.

en témoigna tout son déplaisir à Marie-Thérèse, qui se rétracta complètement et laissa le Roi dans le plus désagréable embarras. Ensuite, au lieu de conserver quelque gratitude pour le Roi, elle donna asile dans ses états aux Confédérés de Bar, qui faisaient la guerre au roi ; par suite de la liaison qui existait alors entre la France et l'Autriche, elle leur vendait des armes ; c'est à Bilitz qu'ils imprimèrent et publièrent l'acte de l'interrègne, et que dans l'année 1791, avant le partage de la Pologne, Marie-Thérèse s'empara du Comté d'Epéries [1], situé en Hongrie, appartenant à la Pologne, et ne voulut pas le restituer, malgré les protestations qu'on fit ; occupation qui conduisit à l'idée d'en faire d'autres et au projet du premier partage.

Après cette notion nécessaire à l'explication des événements, qui ont suivi, je commencerai à entrer en quelque détail sur ce qui est le vrai objet de cet écrit et sur des choses dont j'ai été le témoin.

Dans un loisir d'occupations chacun doit se croire tenu à rendre compte à soi-même, à sa famille et à son pays, à quel bien général ou particulier il a employé son existence. La mienne a eu des phases si variées et quelquefois si importantes, qu'elle est susceptible d'intérêt.

Je ne parlerai pas de mes premières années, où j'ai été quelquefois emporté par une trop grande vivacité. Le Roi, voyant que j'étais peu disposé à tout ce qui est sérieuse occupation, se décida à m'envoyer à quelques voyages. Le premier en 1769 fut auprès de mon oncle [2], père du prince Joseph, qui commandait la division de troupes autrichiennes dans la Haute-Autriche.

Je fus frappé de la diversité des objets que je voyais, de l'ordre, de la marche tranquille et de l'aisance générale des habitans. Tout cela était fort différent de ce que j'avais connu en Pologne, où le roi luttait encore avec l'anarchie, avait tant de peine à la vaincre et à créer un gouvernement.

Je me trouvai ensuite, en automne de la même année 1769, au camp d'Olchau [3], où le maréchal Loudon commandait la première ligne et mon

[1] La terre de Zips.

[2] Le prince André Poniatowski. Voyez sur lui : Bartoszewicz J., *Les seigneurs Allemands à la cour de Stanislas-Auguste* (en polon.). Varsovie, 1852, p. 183-228.

[3] Probablement *Holesov* (en allemand *Holleschau*), petite ville en Moravie. L'auteur se trompe évidemment ; en automne 1769 l'Empereur Joseph II et Frédéric II de Prusse eurent un congrès en Silésie, près de la ville de Neisse ; leur deuxième entrevue, en Moravie, dans le camp de Neustadt, eut lieu en automne de 1770. C'est à cette dernière que Frédéric II a comblé de ses égards le maréchal Loudon. L'anecdote qui s'y attache est très connue.

oncle la seconde. L'Empereur Joseph II me présenta à Frédéric II, objet grand et très nouveau pour un jeune homme de dix-sept ans qui n'avait vu que Varsovie. Ce pauvre camp fut presque noyé par des pluies à verse et Frédéric II, qui voulut galamment se présenter à l'Empereur en uniforme blanc, n'en trouva qu'un seul dans son armée. Cet uniforme fut trempé et le roi obligé de se mettre au lit pour le faire sécher et aller dîner chez l'Empereur. C'est à ce dîner que le prince de Ligne lui dit la jolie flagornerie quand le roi lui demanda les noms des différens généraux et se plaignit de sa vue basse qui l'obligeait à se servir de lunettes : De Ligne lui répondit « qu'on serait heureux de trouver une lunette qui fît voir les objets comme les voit Votre Majesté, mais il en serait comme de celui qui avait trouvé le sabre de Scanderbeg sans trouver son bras ».

A ce dîner, quoique le général Lascy fût le premier officier en rang de l'armée, Frédéric appela et plaça auprès de lui le Maréchal Loudon et en l'appelant, il lui dit : « Je vous prie, Monsieur le maréchal, mettez-vous ici, car j'aime mieux vous avoir à côté que vis-à-vis de moi ».

Comme le théâtre n'était pas noyé, le soir on y donna tout ce qu'il peut y avoir de plus agréable en fait d'*opéra buffa* et ballets. Le roi voulait toujours faire le petit Electeur et il ne se plaçait jamais qu'au coin de sa chaise parlant à l'Empereur. J'observai tout cela, placé avec le prince de Ligne derrière eux, et comme alors il avait une facilité incroyable à faire des vers surtout un peu polissons, il m'en récita quelques centaines avec un visage habituellement sérieux, dont le sujet principal était le goût hétéroclite en amour du roi de Prusse. Ce qui se passait là n'aurait été que plaisant, si l'on n'avait alors ébauché le partage de la Pologne qui par ses suites bouleversa l'Europe.

Après ce camp je passai l'hiver à Vienne, où je vis beaucoup de vraie magnificence et la belle représentation de la cour de Marie-Thérèse. Tout cela agrandit mes idées, m'en donna beaucoup de nouvelles et me fit connaître combien de choses me manquaient. Revenu à Varsovie, on me trouva extrêmement changé, et le roi se décida à m'envoyer à d'autres voyages.

Je passai par Paris pour aller en Angleterre. J'y vis Madame Geoffrin, qui, s'étant declarée à toute l'Europe l'amie du roi, dans un entretien qu'elle eut avec moi, se permit de blâmer dans sa conduite des choses qui ne me paraissaient pas devoir l'être, et je crus de lui en faire l'observation. Cela l'étonna de la part d'un jeune homme qu'elle comptait gouverner, et dans le second voyage que je fis à Paris, elle resta aimable avec moi et plus discrète dans ses discours [1].

[1] Voyez : de Mouy, *Correspondance... du Roi Stanislas-Auguste... et de Mme Geoffrin*, p, 408, note.

J'arrivai à Londres au commencement de l'hiver de 1771. L'été d'après je fis à cheval tout le voyage des provinces d'Angleterre. Ce que je vis en ce pays, dans tous les genres, excita mon admiration et le désir d'être à même d'acquérir les connaissances nécessaires pour mieux l'apprécier. Cela me décida, au lieu de passer l'hiver suivant à Londres, de rester huit mois à Cambridge, où je suivis différentes études avec tant d'assiduité, que ma santé en souffrit un peu ; mais réfléchissant à tout ce qui avait rapport à ma position, je commençais à comprendre que je ne serais que ce que je pourrais devenir par moi-même.

Durant l'hiver que j'avais passé à Londres, il m'arriva une chose qui commença par m'inquiéter beaucoup et finit agréablement. J'avais un valet de chambre Allemand, très brave homme, mais la délicatesse n'était pas son partage. Il me réveille le matin et me dit : « Savez-vous une nouvelle ? Le Roi a été enlevé par les Confédérés de Bar ». Je le pris pour un conte, il me répondit : « Les gazettes en sont pleines ». — Je m'habille à la hâte et je vais chez notre ministre, le comte Burzynski qui me confirme la chose et me dit de plus l'embarras dans lequel il se trouvait, ayant dans son originalité habituelle invité ce jour-là ce qu'il y avait à Londres de personnes plus marquantes des deux partis opposés dans le parlement ; il n'y avait pas à contremander ce dîner et il ne savait qu'en faire. Je lui recommandai une bonne contenance et peu m'occupai de son embarras momentané ; heureusement, deux heures avant le dîner vint un courrier qui annonça le retour du Roi et apporta des détails de la manière vraiment extraordinaire, comment sa fermeté et sa présence d'esprit le sauvèrent de cet extrême danger. Cette grande nouvelle rendit le dîner fort agréable, gai, et on semblait avoir oublié toute aigreur de parti. Parmi les convives se trouvait le respectable lord Littleton, qui me dit dans l'effusion du cœur : « Il est impossible que la Providence ait conservé le roi d'une manière presque miraculeuse, sans avoir de grandes intentions sur lui[2] ». — Mais la Providence répondit peu à cet appel. Il écrivit une lettre au Roi, qu'il avait connu en Angleterre, et le Roi lui en répondit une charmante en anglais.

Au printemps j'étais sur le point de partir pour faire les voyages d'Ecosse et d'Irlande, quand je reçus une lettre de mon père qui me donna une inquiétude telle qu'en éprouve un jeune homme qui a plus de sensibilité que d'usage du monde. — Je vis que mon père était dans le plus grand chagrin d'un passe-droit qui lui avait été fait. Déjà le prédécesseur du Roi, Auguste III, avait promis à mon père la place de Grand-Général, équivalant à celle de Connétable. Il s'en croyait plus

[2] Voyez : de Mouy, l. c. page 441, note.

que jamais assuré, son frère étant sur le trône. Mais le grand crédit du comte Branicki, qui avait rendu des services au Roi et avait de forts appuis, fit que le Roi lui donna cette place, devenue vacante, au préjudice de mon père. Il m'écrivit une lettre pleine de plaintes les plus vives contre le Roi. Je crus être de mon devoir de renoncer au complément de mon voyage d'Angleterre et d'aller trouver mon père et ma famille. Je partis avec la plus grande hâte, sans aucun domestique, et engageai Monsieur Barker, mon ami et un des professeurs les plus distingués de l'Université de Cambridge. à m'accompagner. Je descends à Varsovie à la maison de mon père, qui était sorti ; la première personne que je rencontre est un vieux valet de chambre, homme d'une confiance bien méritée, qui, me voyant en frac noir, accompagné d'une très grosse figure, fort anglaise, me dit : « Mais j'espère que vous ne vous êtes pas fait prêtre anglican ? » Il ne se doutait pas qu'en Angleterre, quand il y a à la Cour le plus mince deuil pour quelque prince d'Allemagne, ce deuil est porté jusqu'au bout de l'Angleterre par tout ce qui veut être *fashionable*.

Mon père, informé de mon arrivée, vint aussitôt, [*je*] le trouvai assez tranquille et m'aperçus que j'avais fait une sottise de sacrifier le plus beau voyage pour en faire un le plus détestable. Le Roi passa à cheval, nous vit à la porte de la maison, s'arrêta un moment, nous dit des paroles obligeantes et, parlant avec bonté à mon compagnon, celui-ci lui prit la main qu'il serra bien et secoua de même avec toute la brétonne affection.

Mais dans quel enfer me trouvais-je ? C'était pendant la diète Poninski qui dura près de trois ans, où se fit le premier partage qui changea le système de l'Europe. La Pologne était envahie par les trois puissances, Varsovie occupée par les troupes étrangères et toutes les propriétés particulières livrées à l'avidité d'une association de brigands protégés par les diplomates étrangers, dont ils étaient les vils instruments ! L'emploi d'affreux moyens fit obtenir aux puissances ce qu'elles voulaient. Mais les suites ont fait connaître qu'il est difficile de décider laquelle des trois eut plus lieu de s'en repentir. J'arrivais dans ce pays avec des idées d'ordre, de respect pour les propriétés et tout qui est nécessaire à l'existence sociale. Je me vis donc au milieu d'un vrai enfer où un présent affreux ne présentait rien de consolant dans l'avenir. Cela m'affecta au point que ma santé en souffrit beaucoup. On s'en aperçut et le Roi décida qu'il fallait me faire continuer mes voyages. J'allai à Paris, âgé de dix-neuf ans. C'était l'avant-dernière année du règne de Louis XV. époque la plus brillante en France pour la société, pour la quantité d'hommes aimables, distingués par leurs connaissances et gé-

nie. Les idées libérales commençaient déjà à percer et faisaient naître de grandes espérances. La cour seul s'y refusait. Louis XV, homme de beaucoup d'esprit, de la plus belle figure, et qui pouvait prétendre à tout genre de grandeurs, en était éloigné par un mauvais fond d'éducation, livré à tous les plaisirs, blasé et insouciant en tout ce qui n'y servait pas. Je lui fus présenté et ensuite à toute sa famille : tout se passa selon l'étiquette d'usage. Au sortir de là, le maître de cérémonies qui conduisait tout le corps diplomatique et les étrangers nous dit « que nous irions chez Madame Du Barry ». Je m'arrêtai et dis « que j'étais venu pour faire la cour au roi et à sa famille » et avec ma franchise polonaise de dix-neuf ans, tournai sur le talon et m'en allai. Cela fut un coup de tonnerre pour tout ce monde autrement habitué et façonné. Je n'en dînai pas moins chez le premier ministre, et la chose en serait restée là. Mais comme le Dauphin, la Dauphine et toute la famille avaient appris avec plaisir mon coup de tête, cela les enchanta et ils me comblèrent d'égards obligeants, m'invitèrent à leurs réunions particulières et, sans en avoir aucune prétention, je devins un objet de parti. Cela contribua aussi à ce que beaucoup de personnes distinguées me firent des attentions et me rendirent le séjour de Paris plus agréable.

Quand je partis, M. d'Agincourt, qui m'avait sacrifié beaucoup de son temps quoiqu'il en eût peu à sa disposition, m'accompagna une partie de la route vers Fontainebleau. Nous descendîmes de voiture et marchâmes vers le coteau d'Atys. Avant de me séparer de lui, je lui fis part des observations que j'avais faites sur la France, dont le résumé était qu'il me paraissait que ce pays ne pouvait pas continuer à subsister dans l'état de délabrement général, d'inquiétude et de mécontentement dans lequel il se trouvait, et qu'une révolution quelle qu'elle soit, était inévitable.

Je continuai mon voyage, et, à Toulouse j'appris la mort de Louis XV; je passai l'hiver à Rome et retournai à Varsovie au printemps de 1776. J'avais un tel éloignement pour mon pays, après les scènes horribles que j'y avais vues pendant le partage, que j'y revins avec la ferme résolution de m'assurer une existence si médiocre qu'elle fût, hors de Pologne. Mais y ayant demeuré quelque temps, je vis la possibilité d'y faire du bien et même beaucoup de bien. Cela fut la cause principale qui changea mes intentions. Pendant environ dix années la fortune me servit d'une manière si extraordinaire que même sans y donner une très grande attention, je devins l'homme à peu près le plus riche de l'Europe[1].

[1] Le prince reçut du roi deux immenses « starosties », les territoires de Bohuslaw et de Kaniow en Oukraïne.

Car qui avait cinq cent mille habitants dans ses terres, à sa disposition, la possibilité d'en doubler le revenu et de faire de nouvelles acquisitions autant que je voulais ? Les révolutions de l'Europe dont la Pologne fut la première victime, et les sacrifices énormes que je fis pour conserver au moins de l'indépendance quand je n'avais plus les moyens d'être utile à ceux dont le bonheur et la prospérité m'avaient toujours occupé, réduisirent cette fortune qu'on pouvait dire colossale, devenue sans objet après la destruction de mon pays, à une diminution considérable et plus proportionnée aux circonstances ; ce qui contribua à me consoler de sa perte.

Après ce tableau général des alternatives diverses dans lesquelles je me suis trouvé, je viendrai à quelques détails.

L'année 1776 eut lieu la diète de Mokronowski, pour laquelle je fus élu nonce. Toutes les provinces s'étaient donné des uniformes palatinales qu'on décora de riches épaulettes. Comme le pays était fort appauvri et que c'était un objet de luxe non insignifiant dans sa totalité, j'engageai la noblesse, à la diétine de Varsovie, à renoncer à ces épaulettes et à les déposer pour être envoyées comme don à l'hôpital. Cela fut imité dans les autres provinces et ne plaisait pas à ceux qui ont le goût des dorures. Je manifestai dès lors celui de la simplicité et de la vraie élégance, que je conservai toujours.

On chargea le comte Zamoyski[2] d'écrire un code civil pour la Pologne. Il y plaça quelques idées libérales et de simple justice en faveur des paysans, ce qui, dans la diète suivante, à laquelle il fut présenté, alarma la noblesse et excita son animosité à un tel degré, qu'on voulait decréter que ce code fût brûlé par la main du bourreau. Je parlai alors pour la première fois à la diète et contre toute la diète, et lui exposai qu'on pouvait ne pas recevoir le Code, mais qu'on ne pouvait blesser l'honneur d'un homme respectable qui avait écrit d'après ses principes. Le Code ne fut pas reçu, mais sans aucune manifestation qui aurait blessé le comte Zamoyski. Il m'en fut reconnaissant aussi longtemps qu'il a existé et fut le premier qui mit à ma disposition sa très grande fortune toutes les fois que je serais dans le cas d'y recourir. Cet exemple suivi par d'autres me mit à même de faire des acquisitions énormes qui s'effectuèrent avec le plus grand succès. Je ne pouvais obtenir cela de ma famille, car la bienfaisance infinie du Roi et son attention donnée tout entière à ce qui pouvait créer un bon gouvernement en Pologne, le maintenir et le faire marcher, lui laissaient peu le loisir de s'occuper

[2] André Zamoyski, grand-chancelier de la Couronne, un homme du plus grand mérite.

de ses finances qui par là étaient dans un état peu prospère. Il ne pouvait donc m'assister, encore moins mon père, qui dépensait généralement au delà de son revenu.

Ce crédit que m'offrirent différentes personnes, fit le mien dans le pays et même hors du pays ; de manière que mes papiers se négociaient à Amsterdam mieux que ceux de plusieurs têtes couronnées, ce que j'appris par un pur hasard.

A la suite de cette diète de Mokronowski qui avait fait différentes bonnes lois qui améliorèrent le sort de la Pologne et auxquelles cette fois la Russie ne s'opposa pas, je fus envoyé par le Roi à Pétersbourg pour en remercier l'Impératrice. Elle me reçut cette fois et toutes les autres avec une bonté dont je conserverai toujours le souvenir reconnaissant. Sa cour crut s'apercevoir qu'il y avait quelque chose de plus dans sa bienveillance. Si cela était, je fus celui qui m'en aperçus le moins et je ne souhaitais pas m'en apercevoir. Cela pouvait blesser l'orgueil d'une femme belle encore et si grande souveraine. Sa conduite à mon égard, constante alors et dans les temps postérieurs, accrut infiniment le respect que je portais à son caractère. La manière avec laquelle l'Impératrice me traitait excita la malveillance du Grand-duc, habitué à blâmer tout ce qu'elle faisait. Ce sentiment d'aigreur à mon égard fut encore augmenté par le prince Repnin ; il se disait grand ami de mon père et n'était sûrement pas le mien. C'est le même qui a exercé l'ambassade de Varsovie avec tant de violence et de hauteur. Il était d'un caractère chevaleresque, mais à l'égard de la Pologne dans des principes *archi-russes*. Je restai un jour seul avec lui et nous parlâmes beaucoup sur la Pologne. Il me manifesta son opinion et je lui dis avec la franchise d'un homme de vingt ans « qu'il me paraissait que la manière comment la Russie exerçait son influence en Pologne ne pouvait avoir que de funestes résultats ». Il me répondit avec une franchise égale « que la prospérité de la Pologne et celle de la Russie étaient incompatibles ». Je lui répondis : « Nous n'avons donc rien à nous dire. » Cessai de le fréquenter sans cesser pourtant de lui conserver de l'estime. Après les malheurs et la destruction de la Pologne il se rapprocha de moi et me rendit des services essentiels, non demandés.

Parti de Pétersbourg, accompagné d'un courrier de Cabinet je passai à Moskow, où, entre autres informations curieuses que j'acquis, le savant et honnête Müller, garde-en-chef des archives de l'empire, me donna les tables généalogiques écrites par lui de tous les czars de Russie et de toutes les branches de leurs familles depuis les temps les plus anciens, ouvrage de grands détails et beauté. Je fis don de ces tables au Roi, qui les porta avec lui ainsi que beaucoup d'autres papiers infiniment intéres-

sants, quand, invité par Paul, il se transporta à Pétersbourg, et tous ces papiers restèrent sous la clef de l'Empereur même.

De Moskow je passai par Kiow en Ukraine, où je formai mon grand plan d'acquisitions. Alors aucun seigneur polonais n'osait aller et moins encore demeurer dans ces contrées, à cause des grands massacres qu'y avaient commis les paysans sur leurs maitres, sans distinction, et quelquefois trop injustes [1]. Je ne craignais pas les paysans, parce que je voulais leur bien et les aimais. J'y trouvai un peuple intelligent et capable de tout. Ils me furent reconnaissants parce qu'ils me comprirent. Dans les années suivantes j'y fis les plus belles acquisitions avec connaissance des localités. Je construisis mon habitation dans un local d'une beauté la plus extraordinaire mais tout à fait isolé, ce qui était pour les habitants un témoignage de la confiance que j'avais en eux. J'avais exécuté tout mon plan en Ukraine avant que d'autres petits ou grands propriétaires osassent s'y porter, de manière que je n'éprouvais ni obstacles, ni rivalités. Je revins à Varsovie et commençai à m'occuper de l'exécution de mon grand projet du *Cens général* [2], qui a été certainement le plus beau, le plus solide et le plus utile des systèmes qui ont existé dans la société humaine [!] L'expérience de ses grands avantages l'aurait étendu dans le Nord, et s'il avait pénétré en Russie, c'était le seul moyen par lequel ce grand empire pouvait assurer sa tranquillité par une prospérité générale et une justice due à toutes les classes d'hommes, que ce vaste empire ne pourra jamais obtenir autrement et avec autant de facilité. De tant de motifs de regret que doit donner la destruction de la Pologne, celui de la perte du *Cens général* doit être des plus grands. On a détruit ce qu'on ne connaissait pas et on le regrettera toujours, d'autant plus que cette perte est peu réparable. Si on voulait se servir d'une comparaison un peu triviale mais assez vraie, on dirait qu'un troupeau d'animaux immondes est entré dans le plus beau jardin fleuri d'un Hollandais, a mangé les oignons des fleurs les plus rares sans savoir ce qu'il mangeait. On croyait ou on voulait le faire croire

[1] L'insurrection des Cosaques en 1768 et les massacres de Human (Houmagne) en Oukraïne.

[2] Le plan de Poniatowski de l'affranchissement des paysans du servage, consistait en somme à introduire un système de redevances. Sur la situation générale des paysans et les diverses réformes de leur état, voyez *Korzon, Histoire interieure de Pologne*, t. I, pages 346-496. Il existe en outre une rare brochure exposant tout le système, écrite sans doute par le prince lui-même (avec son portrait gravé par Bettelini, d'après un tableau d'Angélique Kauffman), sous le titre : *Etablissement du Cens Général*, Rome, 1818, gr. in-8°.

qu'il n'y avait rien d'estimable en Pologne ; erreur dont les suites ont été funestes.

Les années qui suivirent furent tranquilles pour la Pologne, elles semblaient des *années de convalescence*. Mais dans cette apparente tranquillité germaient des causes de mécontentement, d'aigreur et d'inquiétude qui, accrues par l'exemple de la révolution de France, excitèrent des animosités et des troubles qui servirent aux puissances de prétexte pour détruire la Pologne. On n'indiquera que quelques faits les plus remarquables dans le courant de ces années.

L'an 1779, l'Impératrice fit le voyage de Polock qui l'approcha tant de nos frontières que le Roi crut convenable que j'y allasse. Il se trouvait dans cette ville, jadis polonaise, un très beau collège de Jésuites. L'Impératrice, qui n'avait jamais vu une messe catholique, voulut en voir une. L'édifice est beau, mais la messe fut la plus déguenillée et misérable. Elle en était excédée et m'ayant appelé, me dit : « J'avoue que je m'étais fait une autre idée des Jésuites ! » Je lui répondis : « Que Votre Majesté ne la prenne pas d'après ce qu'Elle voit ici, mais qu'Elle veuille bien se souvenir que les Jésuites étaient les gardes prétoriennes du Pape ». Cela la fit rire et rester avec résignation et debout jusqu'à la fin de ce très-ennuyeux miaulement.

De Polock on alla à Szolow, terre que l'Impératrice avait donnée au comte Zaritz [1]. Il y avait des établissements considérables et préparé des fêtes de la plus grande magnificence. Il me dit « qu'il y aurait vingt-sept jours de fêtes ». Je lui demandai : « pourquoi il avait fait cette énorme dépense ? » Il me répondit : « L'Impératrice peut tomber malade et il faut avoir de quoi amuser la cour. » Heureusement l'Impératrice se porta bien et l'on partit le lendemain. Mais il fallait brûler vingt-sept jours de fêtes en moins de six heures, aussi était-ce partout feux d'artifice magnifiques, volcans, laves, illuminations, six théâtres et cent autres choses semblables, toutes à la fois. Le propriétaire de ce magique spectacle traînait l'Impératrice partout, elle en riait sous cape, mais n'en pouvait plus. Pour dernière seccature, il la pria de venir voir une pièce jouée par des jeunes gens de son corps de cadets et, la voyant peu disposée pour s'y décider, il lui dit « qu'ils étaient tous nobles ». — L'empereur Joseph, pas moins impatienté, qui se trouvait présent, dit un peu à sa manière : « Je ne savais pas qu'il fallût être noble pour être bon arlequin ». On sait qu'il n'aimait pas la

[1] Ville de Szklow (Chklov, district de Mohilew), dont Catherine II a fait donation d'abord au prince Patiomkine en 1773, et ensuite, en 1778, au général Zoritch.

noblesse. Ce voyage fut en général fort agréable ; car l'Impératrice y avait un ton plus de société que de cour, il n'y avait pas de diplomates d'étiquette, guère de flatteurs, ni de bouffons fort titrés, qu'il faut parfois tolérer pour avoir un peu de gaieté apparente, quand il n'y a pas sujet d'en avoir de réelle. L'empereur causait bien, avait le talent de raconter mieux et l'impératrice celui de le faire valoir. Au voyage de Cherson ces choses n'existaient qu'autant qu'elles pouvaient et fort différemment.

De là nous allâmes à Mohilow. Il s'y trouvait entre autres troupes un superbe régiment de cuirassiers appartenant au prince Potemkin. L'empereur était fort curieux de voir ce régiment. Il en parlait toujours au prince, qui s'excusait sur le mauvais temps qui devait arriver et n'arrivait jamais. Enfin l'Impératrice voulut que l'Empereur vît ce régiment. On dressa une magnifique tente pour l'Impératrice. Nous étions tous à cheval ; le régiment rangé à une grande distance, le prince Potemkin se met à la tête et, au moment qu'il tire son épée pour commander, voilà le cheval qui, affaissé par l'énormité du poids, s'asseoit sur les jambes de derrière, comme un centaure. On descendit le prince ; le colonel commandant se mit à la tête et le régiment fit dans une carrière de plus de mille pas une attaque dont le sol tremblait, et s'arrêta devant la tente de l'Impératrice dans une ligne aussi parfaite que celle dans laquelle il était parti. L'Empereur, bon juge en ce genre, et pas complimenteur, dit « que de sa vie il n'avait jamais vu faire cela à un régiment de cavalerie ».

Après quelques jours l'Impératrice partit et je fus arrêté par une bien triste occupation. J'y perdis le général Coccei [1], commandant du régiment des gardes du Roi. Il avait souhaité m'accompagner pour revoir l'Impératrice, il l'avait connue à Stettin, où elle avait été élevée, et lui aide de camp de Frédéric II pendant la guerre de sept ans. Il avait beaucoup vu Voltaire et les hommes de lettres qui étaient à la cour de Frédéric, homme des plus extraordinaires, qui se jouait de la littérature comme de tout le reste, et ne faisant toujours et très bien que le rôle du roi. Par toutes ces raisons le général Coccei, homme très instruit, avait un fond de conversation gai et inépuisable. Avant d'arriver à Mohilow une bouteille cassa et lui blessa la main ; un mauvais chirurgien d'un grand seigneur qui se trouva là par hasard, arrêta le sang avec un appareil, cela occasionna une inflammation qui ne l'empêcha pas de venir encore une fois à la cour ; mais ensuite il fut obligé de rester chez

[1] Voyez sur Coccei : *Bartoszewicz* J., Les seigneurs allemands, etc. (en polon), pages 118-182.

lui. L'impératrice et l'empereur envoyèrent leurs chirurgiens, qui décidèrent qu'il fallait couper le bras ; avancé en âge il ne voulut pas s'y décider et périt. Je fus arrêté quelques jours par cette fâcheuse circonstance et, pour me distraire un peu dans ce mal sans remède, j'eus l'idée d'écrire une lettre à l'Impératrice dans laquelle je lui témoignai combien il m'importerait de connaître ses vraies intentions à l'égard de la Pologne ; car il me paraissait que ce pays, dont la constitution était si chancelante, et qu'on avait livré à l'arbitraire des ambassadeurs russes, était une manière d'exister qui ne pouvait que faire naître des troubles dans une nation qui a du sentiment. Cette question un peu hardie ne pouvait venir que de la part d'un jeune homme un peu encouragé par les bontés de l'Impératrice. Mais, comme de raison, l'épître resta sans réponse.

Quand par l'Ukraine je revins à Varsovie et que je communiquai au Roi ma lettre à l'Impératrice, je ne l'ai jamais vu dans une semblable agitation, surtout parce qu'il s'y trouvait qu'il fallait changer le trône de Pologne d'électif en héréditaire. Le Roi répétait toujours, « que dans les *Pacta Conventa* il avait juré de ne jamais rien faire pour rendre le trône héréditaire. Comment croira-t-on que vous ayez pu faire cette proposition à mon insu et l'on pourra me faire le reproche à chaque diète. » Il a fallu beaucoup pour calmer le Roi, y employer même l'ambassadeur de Russie pour l'assurer que cet écrit ne serait jamais communiqué à personne.

L'an 1780 j'ai été élu maréchal du Conseil Permanent et comme je n'ai jamais voulu me former en Pologne un parti, mais ou rien ou la nation entière, je me suis trouvé sans opposition et conduisis ce Conseil d'une manière que les motifs d'aigreur et de dissensions ont été suspendus jusqu'à la diète prochaine, avec le contentement du Roi.

L'affaire la plus délicate en ce temps était celle de l'arrestation de l'évêque de Cracovie, Soltyk. C'est le même qui, avec d'autres sénateurs, voulut faire une opposition aux droits de citoyen que les puissances voulaient faire accorder aux dissidents. Le prince Repnin, alors dans l'âge de sa plus grande impétuosité, fit prendre ces sénateurs dans la diète et les envoya en Sibérie. Le Roi fit le possible pour empêcher cette horrible violence, mais il ne put y parvenir. Le pauvre évêque, revenu du voyage avec ses compagnons, par les insistances du Roi, se regarda comme un martyr et d'exaltation en exaltation il finit par devenir fou : entre autres scandales il arrêtait les gens dans la rue et les forçait à communier. Le clergé même vit la nécessité indispensable de l'arrêter ; il était tenu avec des égards qui ne pouvaient être plus grands pour aucun souverain. Mais le parti d'opposi-

tion s'attacha à ce qu'on avait arrêté un sénateur, et voulait faire grand train. Heureusement je leur persuadai que ce n'était pas dans le Conseil qu'il fallait traiter ce sujet, mais que son vrai champ de bataille était la diète. Ils s'y portèrent, sans obtenir aucun résultat.

Dans l'année 1781 le grand-duc Paul commença son grand voyage. L'Impératrice était parvenue à me remettre très bien avec lui, et nous étions en commerce de lettres régulier. Comme il devait passer par une partie de la Pologne, le Roi crut m'envoyer à sa rencontre. Il fut très aimable et son épouse contribua à rendre très agréable ce voyage. On causait de diverses choses et il me parla entre autres de la lettre que j'avais écrite à l'Impératrice de Mohilow, et me dit : « J'espère que vous ne vous attendiez pas à une réponse. » Cela me fit comprendre qu'on lui communiquait tout, puisqu'il avait connaissance même de cela. Nous eûmes entre autres couchées une à Lachowce, château et citadelle construits à grands frais par un prince Jablonowski[1] dans une île qu'il créa au milieu d'un lac, qu'il fortifia et y fit un palais. Il y aurait à compter beaucoup de ses extravagances vaniteuses, pédantesques et antiquaires; pour en dire une, comme il existe une ancienne histoire que quatre frères souverains possédaient tout ce qui avait jamais été Pologne, qu'un de ces frères était Pruss et que les armes de la famille Jablonowski était le même aigle qu'a la Prusse, il fonda un prix considérable à l'université de Leipsick et donna pour sujet de la première dissertation : « Comment et quel temps avait existé ce Pruss ? » La dissertation qui obtint le prix prouvait que ce *Pruss* n'avait jamais existé. Sa femme, qui n'était guère moins folle que lui, mit à côté du lit du grand-duc deux pistolets énormes chargés de camées et au pied un horloge qui jouait une petite musique tous les quarts d'heure et une grande à toutes les heures. De manière que le grand-duc, ne pouvant dormir, fut obligé de se lever la nuit, pour faire taire cet indiscret.

Arrivés à Brody pour passer l'après-dîner, comme il n'avait jamais vu de synagogue juive, il prévint le général autrichien qu'il voulait y aller. Celui-ci mit une double ligne de sentinelles, mais à une distance d'environ dix pas l'une de l'autre. On alla à pied, mais la populace juive, qui est très nombreuse en cet endroit, plus commerçante et curieuse qu'ailleurs, se poussa en masse sur les sentinelles et les renversa. Nous entendîmes des cris épouvantables et nous nous mîmes à courir à toutes jambes. A peine entrés dans la synagogue les portes se fermèrent

[1] Joseph-Alexandre Jablonowski, prince du Saint-Empire, palatin de Nowogrod, antiquaire érudit et fondateur d'une société savante à Leipsick

avec la plus grande impétuosité, aux grands cris des gens blessés ou écrasés. Au bout de quelque temps on déblaya la rue et nous revînmes de cette belle promenade. Le grand-duc était déjà mal disposé à l'égard des Autrichiens ; on peut juger les plaisanteries que lui prêta cette occasion. Durant son voyage, pour l'amuser on faisait manœuvrer des régiments à côté de la route. Mais tout cela ne diminua pas son fiel contre l'Empereur, parce que Joseph était le chevalier déclaré de l'Impératrice.

Dans l'année 1783 le grand-duc revint de son voyage et j'allai pareillement à sa rencontre à Bialystok, où le reçut ma tante Madame de Cracovie[1]. L'Impératrice, qui avait fixé la longueur de ses séjours dans tous les endroits, avait assigné deux journées pour Bialystok. Ma tante, qui était une personne vraiment rare pour tout ce qui est douceur, amabilité et grande représentation sans aucune affectation, le reçut admirablement. La cour du grand-duc, qui voyageait en trois colonnes, s'y trouvait réunie, et l'ensemble formait une belle cour. Le grand-duc était avec un respect pour ma tante que je ne lui ai jamais vu et la grande-duchesse aimable toujours et partout. Je les accompagnai par mes terres en Lithuanie, et à Szadow, dernier gîte, ne sachant comment les amuser dans l'après-dîner, j'ordonnai qu'il y eût une noce juive et que toute la synagogue vînt avec les chants usités, les bouffons et tout leur costume rituel, au château. Chez les juifs il y a toujours gens à marier. Le grand-duc fut plus content de cette farce que d'aucune fête, et, avant son départ, je lui fis entendre une musique la plus curieuse et la plus horrible. Nous avons dans nos terres des gens gardes de chasse qui imitent au naturel le hurlement des loups mâles, femelles et louveteaux. Les loups répondent et on sait où les trouver. Cette musique vraiment infernale le fit beaucoup rire. Je l'accompagnai jusqu'à Mittaw, où la figure et les manières grotesques du duc de Courlande amusèrent. Nous séparant, le grand-duc me fit un cadeau qui caractérise la grâce que son esprit avait alors. A la première entrevue qu'il eut avec sa femme à Königsberg, ils avaient échangé deux petites bagues avec chiffres en diamants. Ils cassèrent ces deux bagues, cousurent les chiffres dans un souvenir d'ivoire le plus simple et me le donnèrent.

Dans cette même année je fis avec la Chambre du Roi le contrat de ferme pour les Economies Royales en Lithuanie. Cette bonne affaire m'arriva par un singulier hasard. J'étais venu le soir pour présenter

[1] Isabelle Branicka, née Poniatowska, sœur de Stanislas-Auguste, veuve du grand connétable de la Couronne Jean-Clément Branicki des armes Gryf.

au Roi le rapport annuel des trois régiments de cavalerie de sa maison que je commandais. Le Roi était occupé en ce moment avec quelqu'un, j'attendis qu'il fût sorti et causai un peu avec M. Cieciszewski, chef de la Chambre des finances du Roi, homme très sensé et d'un caractère fort estimable. Nous parlâmes de différentes choses et il me dit entre autres, qu'ils étaient dans un grand embarras,devant ôter les Economies au comte Rzewuski et qu'ils ne savaient à qui les donner. Je lui dis que peut-être je m'en chargerais et aux mêmes conditions que les tient le comte Rzewuski. Il me répondit : « Vous rendriez le plus grand service au Roi. » Nous entrâmes dans quelques détails, je lui envoyai mon homme d'affaires, et, le lendemain, avant une heure après-midi, tout était fini et signé.

Par différentes causes antécédentes la Chambre du Roi ne pouvait me donner que des informations très imparfaites, n'en ayant pas elle-même. Mais sur la simple connaissance de la manière comment le comte Rzewuski faisait les affaires, je me décidai à payer non seulement ce qu'il payait alors, mais même au delà de 20.000 ducats de plus.

L'année 1784 me donna diverses occupations. J'eus la charge de Grand-Trésorier de Lithuanie, belle en ce qu'elle donnait la nomination de tous les employés. Je commandais alors trois régiments d'Ulans de la Maison du Roi et le régiment des gardes à pied, qui difficilement aura son égal. Il était composé de vingt-quatre compagnies ; plus de cinq cents gentilshommes y servaient ; il y avait entre autres [*une*] école de géométrie pratique pour lever et dessiner des cartes avec instruments ou à vue d'œil. Ce régiment se distinguait beaucoup par une exactitude non minutieuse et un ton de société excellent ; car hors du service il y avait beaucoup de gaieté, de facilité, car on vivait beaucoup ensemble. J'étais de plus dans le département des écoles publiques. Ces objets et les établissements de divers genres me donnaient beaucoup d'occupation. Je me ménageais pourtant du loisir ne faisant par moi-même que ce que je ne pouvais faire par d'autres. Fort attentif sur le choix des personnes, je ne l'étais pas moins sur la manière de les récompenser. Par exemple, M. Badeni, administrateur général de mes terres en Lithuanie, avait 24.000 ducats de Hollande de pension annuelle, moitié en terres, moitié en argent comptant. Il était tenu à quelques dépenses, comme à avoir table ouverte à Grodno en mon absence et quelques autres moindres obligations peu onéreuses par les facilités qu'il avait. Ces dépenses paraissent considérables, mais elles posaient sur des terres qui avaient plus de 300,000 habitants, et si on avait voulu, on pouvait sans les fouler, plus que doubler le revenu. Mais j'avais au delà de ce qu'il me fallait, et j'aimais à voir

autour de moi beaucoup de gens heureux. Ces temps nous paraissent à présent un rêve. Ils ne peuvent revenir, mais peut-être en verrons-nous de plus favorables au bien général.

J'entrai aussi en possession des Economies. C'était l'année de la diète de Grodno [1] qui m'obligeait à de grands préparatifs de tout genre. Je fis aussi dans l'été un voyage en Allemagne que je commençai par Berlin. Je m'y trouvai aux manœuvres du printemps et y vis Frédéric II pour la dernière fois. Il me reçut dans la petite galerie attenante à la tour ronde du château. Dans cette galerie se trouvait depuis vingt-sept ans, un atlas toujours ouvert à la même carte de Pologne. L'idée de tourmenter ce malheureux pays l'occupait donc toujours. A côté de cette galerie était sa chambre à coucher, où était placé un lit qui aurait mal figuré dans un hôpital. L'on m'a dit qu'il reposait dans cette couche, son chef couvert non d'un bonnet de nuit, mais d'un grand chapeau à plat d'ordonnance, à la prussienne. On s'habitue donc à tout ; il aimait la magnificence et s'en permettait autant qu'il pouvait ; voulant d'un autre côté blâmer par son exemple toute apparence de mollesse, même de commodité, il a fini par être le martyr d'un rôle de gloire apparente et de tyrannie réelle, qui ne pouvait faire le bonheur de personne ; il avait trop d'esprit pour n'en juger très bien lui-même, mais il était entraîné par les circonstances qu'il a trouvées et s'est vu obligé de continuer. Je l'accompagnai et nous passâmes par un cabinet jaune, dont, à peine entrés, on ferma en dehors les deux portes. Tous les généraux étaient réunis pour recevoir l'ordre. Je ne devais me trouver à ce mystère, aussi je me tins dans un coin le plus éloigné possible. De là nous sortîmes tous ; les généraux transmirent l'ordre aux officiers de tous les régiments qui les portèrent aux bas-officiers qui étaient dans la cour. Ce coup d'œil était imposant. Le roi traversa cette galerie et entra dans un cabinet assez chétivement meublé où était réuni tout le corps diplomatique. Il leur parla de fariboles et finit par une plaisanterie tout à fait dans son genre. Les découvertes de Spallanzani sur la génération des animaux occupaient les savants. Il en parla, et de plaisanterie en plaisanterie leur dit : « Mais cette découverte pourrait être d'un grand avantage pour les gouvernements, car pour faire les mariages des princesses, au lieu de tant de négociations et cérémonies, il suffirait d'envoyer un ambassadeur avec une seringue ». Après cela il leur tira sa révérence. Repassant par la galerie, se trouvait assis non loin de la porte le maréchal Ziethen, qui, âgé de plus de 80 ans, était en costume de jeune officier de hussards.

[1] En 1784.

Le roi lui dit quelques paroles obligeantes et d'un [ton] tout à fait différent. Il avait un talent singulier pour varier dans un instant ton et physionomie. Il y avait encore une autre singularité dans cette galerie, c'est qu'elle était tapissée de très belles tentures des Gobelins dont les sujets étaient pris de la Bible. Ziethen était assis sous un petit et chétif portrait de Catherine II et ce portrait se trouvait immédiatement sous la discipline de Jésus-Christ qui chassait les vendeurs du temple. Ce genre epigrammatico-satirique ne pouvait aller qu'à un homme dont le grand génie était appuyé par une excellente armée de plus de 300,000 hommes.

Quant à la tapisserie, une méprise la lui procura. Il devait recevoir les batailles d'Alexandre, et les sujets de la Bible étaient destinés pour Benoit XIV. On se trompa dans l'adresse, ce qui était aisé à réparer, mais le pape dit, qu'il avait chez lui assez de Bible, le roi assez de batailles. Ainsi les Gobelins restèrent où ils étaient.

Il y eut ensuite un grand dîner chez le roi, auquel assistèrent les ducs de Brunswick et tous les généraux. Le lendemain était jour de manœuvres, que commandait le duc Frédéric de Brunswick, spirituel, bossu et très malin. Voyant qu'une partie du front était fort en désordre, j'allai lui en faire compliment ; il me répondit : « Mais que voulez-vous que j'y fasse, ce diable d'homme veut que je ménage ce champ de seigle, et il faut que je culbute mes colonnes ».

Les troupes défilèrent ensuite devant le roi. J'observai deux choses ; la première que les pelotons marchaient jusqu'à moins de dix pas du roi avec une négligence qui approchait du désordre. Mais à peine que l'officier leur dit : « Rangez-vous », ils l'étaient dans un instant de la manière la plus parfaite. La seconde, que le roi regardant ses troupes, ses yeux, d'un gros extraordinaire, avaient ce qu'on peut y voir de terrible. Mais aussitôt qu'il se tournait vers ceux qui l'accompagnaient, ils prenaient un caractère doux et aimable.

Il partit de là pour Charlottenbourg, toujours au galop. Son cheval s'abattit dans un de ces fossés, creusés dans le sable, où l'on plantait et replantait éternellement quelques tristes saules ; le roi était sur le point de tomber, mais le duc de Brunswick, qui était à côté de lui, le repoussa dans sa selle, et le roi continua son voyage, comme si rien n'était arrivé.

Un des objets de mon voyage en Allemagne était de combiner un établissement dans un local près de Grodno, où le comte Tizenhausen[1] dépensa des millions à construire des bâtiments à six étages et une ville

[1] Antoine de Tyzenhaus, Trésorier de la cour du grand-duché de Lithuanie.

close de grands murs qui devait enfermer des manufactures et les manufacturiers. Heureusement que de cette folie rien n'a été exécuté que les bâtiments. Mais qu'en faire? j'allai à Herrnhut, je parlai au chef, trouvai des hommes fort estimables; ils me dirent franchement qu'ils n'avaient pas alors des sujets en qui ils pussent avoir assez de confiance pour les charger d'une si grande affaire. Cela la fit suspendre.

Continuant mon voyage, j'allai aux mines de Hartz pour tâcher de m'entendre avec le capitaine-général baron de Röden, afin d'avoir des gens capables de rouvrir des mines fort belles que j'avais dans le palatinat de Sendomir, et qui avaient été abandonnées depuis nos premières guerres avec les Suédois. J'obtins tout ce que je pouvais désirer, les gens qui m'étaient nécessaires, et M. Röden me donna son propre beau-frère. Une partie de ce que je voulais faire a été exécutée, mais j'avais l'intention de l'agrandir beaucoup, d'y former un collège des mines; mais tout cela fut empêché par les changements de domination qui eurent lieu. — De là je visitai l'université de Göttingen, la plus grande et la mieux réglée. J'allai ensuite à Prague et parcourus les frontières entre la Bohême et la Silésie, théâtre de la guerre de sept ans. Par ordre de l'empereur j'étais accompagné d'officiers autrichiens. Je me rendis ensuite à Munich. Je demandai à l'électeur de voir le dépôt des choses rares et précieuses; il me dit qu'il se trouvait dans un grand désordre à cause de quelque soupçon de malversation, mais que si cela était possible on me le montrerait. J'y allai effectivement avant mon départ et vis beaucoup d'objets magnifiques et beaux pour l'ouvrage. J'avais avec moi M. Nielubowicz[1] fort instruit en littérature ruthénique. Il en vit des caractères sur un vase d'or, très bien émaillé et le tout de très belle forme. Nous examinâmes l'inscription sur ce vase et il se trouva qu'il avait été présenté par la ville de Smolensko quand elle se rendit à l'armée polonaise conduite par Sigismond III. Je partis pour continuer mon voyage. L'électeur Théodore, informé que j'avais vu ce vase avec beaucoup d'intérêt, eut la gentillesse de me l'envoyer par un courrier qui me trouva à Vienne. De là, par le chemin le plus court, j'allai à Grodno pour préparer ce qui était nécessaire à la réception du Roi, de la diète et de ses accessoires.

Le Roi avait témoigné qu'il souhaitait faire une chasse aux bisons qui en Europe ne se trouvent que dans les forêts des Economies Royales[2]. Cette fantaisie me coûta plus de trente mille ducats. Car il fallut tracer

[1] Mathieu Nielubowicz-Tukalski, secrétaire du Trésor de Lithuanie, savant collaborateur de l'historien A. Naruszewicz et de Thadée Czacki.

[2] Dans les forêts immenses de Bialowicz (Bialoviejc), appartenant aujourd'hui à la maison impériale de Russie.

un chemin et faire des levés au travers d'un marais de plus de quatre lieues, défricher un vaste emplacement, construire une espèce de petite ville, un palais pour le Roi, pour la cour, pour les ambassadeurs et pour tout ce qui était là. On y resta environ dix jours et tout le monde partit assez content. Malgré toutes les précautions il manqua d'arriver un accident. Pour faire tirer le Roi, on avait arrangé de petites loges isolées dans le fort du bois, et pour la bonne compagnie on avait formé un grand emplacement, construit un grand pavillon dans lequel était une grande table couverte de fusils, comptant qu'on déjeunerait bien et qu'on ne tirerait jamais, parce qu'aucune bête fauve ne s'y présenterait. Un bison, apparemment étourdi du vacarme, s'y égara ; tout le monde alors se jette sur les fusils, tire à tort et à travers, en long et en large. Il est heureux que quelques dames, le Nonce du Pape[1], ou ambassadeurs soient sortis aussi saufs que le bison.

De là nous partîmes pour Grodno et l'équipage du roi fit les quatre stations de poste avec les attelages de mes écuries, chose qui aurait paru plus extraordinaire en d'autres temps.

La diète de Grodno présenta peut-être le dernier spectacle en Europe d'une vraie magnificence nationale sans faste et sans aucune prétention de jeter de la poudre aux yeux. Ma maison, dont j'avais bâti la plus grande partie, couvrait avec ses accessoires une étendue de terrain guère moindre de ce qui est proprement la ville de Vienne. Outre tous mes gens, départements, ateliers de différents genres, je logeais dix-huit nonces à la diète, avec leur monde. Pour donner une idée du plan et de l'étendue de la maison que j'occupais, il faut dire qu'on avait de plain-pied et ne formant qu'un ensemble, théâtre, deux grandes salles de redoute, desquelles on passait dans une bibliothèque qui commençait l'appartement ; les livres y étaient dans des armoires closes et ne changeaient rien à l'apparence d'un beau salon ; outre un billard, dix tables de pharaon et une loterie de bijouteries qu'on avait permis à une femme d'y tenir. Attenantes à cela étaient beaucoup de chambres pour la société, ensuite une grande salle de bal ; de cette pièce on passait à d'autres de diverses grandeurs où pouvaient souper sept cent personnes assises. Tout était arrangé de manière pour qu'on vînt sans monter une marche, du théâtre dans les salles d'assemblée. On dansait, soupait, dansait encore après. Environ une heure après minuit les portes s'ouvraient et on allait aux salles de redoute, et la maison était à peu près libre. On voit par ce plan que les trois bâtiments, le théâtre, les salles de redoute et la bibliothèque, étaient unis et formaient trois rayons. Le quatrième rayon était un jardin d'hiver, partagé en trois climats où l'on

[1] Jean-André Archetti, archevêque de Chalcédon, nommé cardinal à Grodno en 1784.

avait toujours des fleurs ; au milieu, dans un bâtiment plus élevé, des plantes des climats les plus chauds ; la troisième division était pour les fruits précoces. Ce bâtiment communiquait avec un autre très grand, où était le département de géométrie et quelques autres d'administration. Il est difficile de se faire une idée de la grandeur de ce plan, aussi probablement dans l'année 1830, où l'on écrit, cela sera ou en moitié ou entièrement en ruine. Mais que sont les bâtiments, comparés aux destinées des états !

D'autres seigneurs de Lithuanie tenaient aussi grande maison à Grodno, de manière qu'on y passa deux mois très agréablement, et la diète ne donna aucun sujet de déplaisir. Il y en eut pourtant un d'inquiétude qui me parut passager et ne le fut pas pour les conséquences qu'il eut.

Je désirai que le Roi dînât chez moi, et le demandai avec quelque insistance. Enfin vint me trouver le général Komarzewski, homme attaché au Roi et qu'il employait dans ses communications avec l'ambassadeur de Russie, parce que l'ambassadeur agréait sa personne. C'était un brave homme, de bon caractère, très actif, mais d'esprit médiocre. Il me déclara que le Roi ne pouvait dîner nulle part hors de chez lui ! Je lui répondis, « que cela me paraissait étrange et qu'il était convenable que le Roi dînât au moins une fois chez moi ». Alors il répliqua : « Puisqu'il faut que je vous en dise la raison, c'est qu'on veut empoisonner le Roi. » Je répondis, que sûrement cela n'arriverait pas chez moi et que j'étais fort étonné de pareils soupçons. Il me répliqua qu'on avait de grandes preuves que le prince Adam Czartoryski voulait faire empoisonner le Roi et qu'une femme nommée Ugrumow en avait fait la déclaration ; que l'ambassadeur en était informé. — Je dis que le prince Adam, homme plein d'esprit et d'instruction, était capable de toutes les légèretés possibles, mais sûrement pas d'une noirceur. J'insistai beaucoup qu'on abandonnât la poursuite de cette folie et que le Roi dînât chez moi. Ce dîner, de plus de trois cent couverts, eut lieu et je ne pensais plus à cette fable ridicule. Mais après qu'on fut revenu à Varsovie je me trouvais un jour au théâtre dans la loge à côté de celle du Roi. Komarzewski vint me dire qu'il souhaitait me parler. Nous passâmes dans le cabinet à côté et il me raconta que le comte Stanislas Potocki avait voulu arrêter, le pistolet à la main, en pleine rue, Ryx, premier valet de chambre du Roi, l'accusant d'être à la tête d'un complot pour assassiner le prince Adam. C'était encore une suite des impostures de la même Ugrumow qui se faisait payer des deux côtés. Cet attentat si public fit un grand éclat. Je ne perdis pas le temps à lui faire des observations, mais entrai tout de suite dans la loge du Roi et me permis de lui dire que cette affaire ne pouvait qu'avoir des conséquences sérieuses, mais serait d'un ridicule infini : mais que si le

Roi voulait mettre sur un chiffon de papier au crayon deux mots d'amitié pour sa cousine la princesse Lubomirska, belle-mère des Potocki, je me chargerais de les lui remettre, de lui parler, et que j'espérais que la chose serait remédiée et n'aurait d'autres suites. Le Roi me répondit, qu'il aimerait de le faire, mais ne le pouvait plus, parce qu'il compromettrait le comte Mniszech, grand maréchal, qu'il venait d'envoyer à la princesse pour lui déclarer qu'il voulait que la chose, étant devenue si publique, fût examinée le plus strictement et jugée à toute rigueur. Le grand maréchal trouva chez la princesse le comte Stackelberg, ambassadeur de Russie, qui contribua à faire accepter la déclaration de cette ridicule guerre. Il est très probable qu'il en a été le moteur, à cause des reproches très fréquents qu'il recevait de sa cour, qu'il ne maintenait pas les divisions et l'esprit de parti en Pologne, et pour se justifier il avait créé, ou du moins, très favorisé ce ridicule roman qui a fini par conduire à la destruction de la Pologne. Ce procès fut donc jugé, cette femme marquée et condamnée à une prison perpétuelle. Le parti Potocki et ses attenants sont restés blessés et plus encore, au voyage de l'Impératrice à Kiow, comme il sera dit plus bas.

Dans l'année 1786 je fis un voyage en Italie, Calabre et Sicile, où je vis ce que ces beaux pays pourraient être et ne sont pas. Je montai au sommet du mont Etna, y vis le lever du soleil, spectacle grand et majestueux, dont on ne peut se faire une idée, ne l'ayant pas vu.

En 1787 se fit le voyage de l'impératrice à Kiow et celui du roi à Kaniow.

Comme par les lois de Pologne il n'était pas permis au roi de dépasser les frontières, ce fut l'impératrice qui vint avec sa superbe flotte sur le territoire polonais.

L'entrevue de deux personnages, toujours aimables, mais si éloignés de la jeunesse dans laquelle ils s'étaient connus, pouvait être embarrassante. Aussi elle se fit en présence de très peu de personnes. Leur nombre augmenta graduellement jusqu'au dîner, qui fut très nombreux, accompagné de chants et de musique. Quand le Roi voulut partir il cherchait des yeux son chapeau, l'impératrice s'en aperçut et le lui présenta ; le Roi lui dit alors avec un à propos heureux : « Votre Majesté veut donc me couvrir une seconde fois ». Au départ du Roi comme à sa venue il y eut des salves des cinquante bâtiments de la flottille, et le soir, à Kaniow, grands feux d'artifice, une éruption du Vésuve, les laves copiées autant que la nature est copiable, incendies qui pouvaient être le présage de beaucoup plus grands. Les entrevues des souverains ont toujours eu des suites peu heureuses pour les nations ; ils ont à peu

près ce qu'ils peuvent désirer et il ne leur reste que des romans à faire, où le plus fin et le plus fort compromet trop celui qui l'est moins. Dans tout ce voyage, comme la Russie avait le projet de faire à la diète prochaine un traité d'alliance offensive et défensive avec la Pologne, le parti d'opposition fut traité froidement et,aigri,se tourna vers la Prusse, à laquelle il fit une offre semblable avec des avantages trop hasardés qui la décidèrent à l'accepter.

De Kaniow le Roi alla à Korsun, où il passa le 7 mai, jour de sa fête. Pour l'amuser pendant son long séjour à Kaniow, je lui présentai un portefeuille de vues, plans de Korsun et celui d'une belle maison que je comptais y bâtir ; il le vit avec tant de plaisir que cela me donna l'idée d'ordonner que cette maison fût bâtie en bois, de sa vraie grandeur, couverte de toile peinte, avec toutes les décorations d'architecture mauresque. Le jour de la fête du Roi elle fut illuminée, ainsi que beaucoup d'autres bâtiments, et on illumina avec des feux et des lampions une étendue de pays de plus d'un quart de lieue, en long et en large. Mais pour donner un intérêt permanent à cette fête on fit vingt-quatre mariages d'une jeunesse choisie dans le peuple et donna à chaque couple un diplôme « qu'en mémoire de la venue du Roi en Ukraine ils recevaient une bonne étendue de terrain, une maison, tous les détails nécessaires à un ménage, le tout franc à perpétuité du payement d'aucune redevance ». Ce peuple, jadis si redouté, méritait cette faveur, car il s'est conduit durant tout le séjour du Roi d'une manière vraiment touchante et aimable.

Quand le Roi entra dans la frontière de Kaniow il y avait une grande réunion de peuple. Le prêtre du village, nommé Potok, fit une harangue heureusement pas longue ; un des gens du peuple le remplaça, et dit au Roi : « Il y a si longtemps que nous désirons de vous voir, enfin vous êtes venu parmi nous. Nous vous offrons ce que nous avons ». La campagne était couverte de bétail de toute espèce, dont ils firent don au Roi et qu'il n'accepta pas. Je laissai agir le peuple d'après son propre mouvement, accompagnai le Roi en simple voyageur et ne fus que plus touché de ce que je voyais. Il arriva le même jour à Kaniow ; s'y trouva pendant la semaine sainte. On voulut faire le repas accoutumé des pauvres, mais ne s'en trouvant pas dans une terre de cent-dix mille habitants, on choisit des gens les plus âgés ; ils firent une conversation au Roi pendant deux heures, et, entre beaucoup de choses, ils lui racontèrent quand son père conduisit Charles XII au travers de ce pays après la bataille de Pultawa. Le repas fini, on leur dit que tout ce qui avait servi leur appartenait. Ils répondirent qu'ils n'étaient pas venus par des vues d'intérêt, mais pour faire leur cour au Roi. On leur répon-

dit que le Roi pourrait être blessé, s'ils n'acceptaient pas ce qui est d'usage. Ils répliquèrent : « En ce cas nous emporterons tout. » Ils le firent et ensuite brisèrent la porcelaine, coupèrent en pièces et morceaux les nappages et en envoyèrent à tous leurs parents et amis ; de manière qu'il n'y a guère de maison dans toute cette contrée, où il n'y ait quelque chose de ce repas. Quand on reporte le souvenir à ces temps, combien ne sont-ils différents de ceux que nous voyons !

On était à souper avec le Roi à Korsun, quand quelqu'un dit que l'empereur Joseph passait le lendemain par Bohuslaw pour rencontrer l'impératrice Catherine à Cherson. Comme la terre de Bohuslaw m'appartenait, je demandai au Roi s'il croyait qu'il fût convenable que j'y allasse saluer l'empereur. Il en approuva l'idée, et sachant que l'empereur dînait à Bohuslaw, je crus être à temps d'y arriver à neuf heures du matin. Je le trouvai qu'il avait déjà dîné et sur le point de monter en voiture ; me fis annoncer par le comte Kinsky, et causant avec l'empereur de différentes choses, je lui dis : « Votre Majesté est dans une proximité du Roi, dans laquelle probablement Elle ne se trouvera jamais ; est-ce qu'elle ne serait pas curieuse de le connaître ? » Il me répondit : « J'en serais fort aise, mais la route est tracée et comment la changer ? » Je lui dis : « A cela il n'y a aucune difficulté. » Il me répliqua : « Alors je demande seulement qu'il n'y ait ni cérémonies ni étiquette ». J'avais à Bohuslaw un escadron de cavalerie ; je dis à l'officier ce qu'il devait faire, devançai l'empereur d'un moment et prévins le Roi de son arrivée. L'empereur ne trouva personne sur son passage, entra chez le Roi comme ferait une ancienne connaissance ; ils eurent un entretien de plus de deux heures et s'embrassèrent en se séparant. L'empereur dit au Roi : « Oh ! combien de choses, Sire, ne seraient pas arrivées si nous nous étions connus plus tôt. Mais je vous promets qu'aussi longtemps que je vivrai, la Pologne ne perdra pas une feuille d'arbre »[1]. On dirait que la mauvaise étoile de la Pologne l'a fait peu vivre ! Combien cette relation exacte est différente de celle de M. de Ségur, qui fait courir le Roi pour aller à la rencontre de l'empereur de Kaniow à Korsun, quand il n'y avait pas la moindre idée et que le Roi était de tous les hommes le moins courant. Mais c'est toujours un reste de l'ancien cabinet de Versailles. Quand finira-t-elle, cette malheureuse habitude prise par les élèves du ministère de Choiseul, qui ne cessait de tourmenter et de calomnier le Roi, voulant — mais n'osant — pincer l'Impératrice ?

[1] Voyez le récit de cette entrevue dans une lettre de Joseph II à Kaunitz, datée de Cherson, 15 mai 1787. Berr A., *Joseph II, Léopold II und Kaunitz. Ihr Briefwechsel*, Vienne 1873, p. 259.

Je retrouvai l'empereur à Cherson, il me traita avec beaucoup de bonté ; j'eus divers entretiens avec lui et surtout un fort long, dans lequel il se promena vite et si longtemps dans sa chambre que je ne sais comment ses jambes y ont résisté. Il me dit deux choses ; la première. qu'il était convenu avec l'impératrice que je succéderais au Roi ; la seconde, beaucoup plus singulière dans cette proximité de l'impératrice, qu'il ne désirait rien autant que le rétablissement entier de la Pologne ; qu'il était indispensable à la tranquillité de l'Europe et que, pourvu que les deux autres puissances voulussent faire de même,il ne désirait rien autant que de restituer la Galicie et tout ce que l'Autriche avait pris sur la Pologne. Il était alors fort occupé de cette idée.

Il serait trop long d'entrer dans le détail de beaucoup de choses qui se virent et se firent à Cherson. Il y en a une pourtant qui mérite d'être nommée, même pour les conséquences qu'elle eut.

On avait construit un grand arc de triomphe sous lequel passa l'impératrice dans son carrosse tout doré avec un grand chiffre en diamants solitaires. Sur cet arc était placée une inscription en caractères grecs. Je demandai à beaucoup de personnes ce qu'elle disait, mais c'était du grec pour elles. Ayant envoyé chez l'archevêque, j'appris que le sens en était : « C'est le chemin qui conduit à Constantinople ». Les Turcs d'Oczakow la trouvèrent peu aimable ; ils préparèrent une flotte qui donna de l'alarme à Cherson ; alors le prince Potemkin commandant général dans ces contrées et on peut dire vice-empereur, se jeta une robe de chambre sur le corps et, sans culotte, monta en voiture avec les princes de Ligne et de Nassau ; ils allèrent à Kinburn, vis-à-vis d'Oczakow, préparer quelques moyens de résistance, quoique trop faibles pour arrêter les Turcs ; mais leur lenteur n'obligea pas l'impératrice à accélérer son départ. Pourtant cela fut comme le prélude de la guerre qui eut lieu peu après.

Nommant le prince Potemkin, cela me rappelle deux anecdotes qui le caractérisent assez bien. Casanova,qui était dans l'intimité du prince Kaunitz,lui demanda un jour, s'il croyait que Potemkin fût cet homme de grand génie comme beaucoup de personnes le prétendent. Le prince Kaunitz répondit : « Je ne sais pas si c'est un homme de génie, mais certainement c'est un homme fort extraordinaire ».

Je causais un soir avec le prince Potemkin et comme mes terres en Ukraine touchaient aux siennes, nous parlions d'économies qu'il faisait comme tout le reste à sa manière. Il me demanda à combien me revenait chaque poulain de mes haras arrivé à quatre ans. Je lui dis que c'était à quatre ducats tous frais déduits. Il me répondit : « C'est beaucoup ; les chevaux qui naissent dans mes haras ne me coûtent rien. » Je lui témoignai de la surprise, et il continua : « Mes haras sont

tenus par des Kalmouks qui mangent tout ce qui crève ». Pendant qu'il me racontait ce beau plan d'économie, il avait devant lui un tiroir de plus d'un pied en carré, dans lequel se trouvaient de la hauteur de plus d'un pouce, de gros diamants solitaires non montés, capital qui valait des millions. En me parlant de ces Kalmouks il s'amusait à prendre ces diamants de sa grosse main et à les faire tomber les uns sur les autres. Je lui dis, que cela ne les embellirait pas. A quoi il me répondit : « Vous n'avez pas d'idée combien cette pluie de diamants me fait plaisir ». Il était à peu près en tout gouverné par ses fantaisies. Il jouissait d'une puissance plus grande, solide et indépendante, qu'on ne connait à aucun homme dans l'histoire, car elle reposait sur le génie et le grand caractère de l'impératrice ; au lieu que tout empereur de Russie ne reposera que sur lui-même et sera exposé à de grandes vicissitudes.

L'impératrice continua son voyage pour la Crimée et c'est dans ces contrées que l'empereur apprit l'insurrection de la Flandre. Il se sépara de l'Impératrice plustôt qu'il ne comptait, pour s'occuper de ses propres affaires, qui commençaient à devenir fort sérieuses. De Cherson je revins à Varsovie. L'été de cette année fut employé aux préparatifs de la *diète* dite *de la révolution* [1].

Je demeurais dans une belle campagne hors de la ville ; un matin vint me trouver le vice-chancelier Kollontay [2] ; je le voyais rarement, mais il m'a toujours témoigné beaucoup d'attachement. Il me parla avec toute la franchise possible de l'alliance offensive et défensive avec la Russie, qu'on voulait faire confirmer par la diète, que cette alliance ne serait jamais agréée par la nation, parce qu'elle était tout à son désavantage, la Pologne ne se trouvant pas dans les circonstances qui lui permissent de faire des guerres, elle se verrait entraînée dans celles de la Russie et obligée de lui fournir un corps d'armée et tout ce qu'exigent en vivres de grandes campagnes. Qu'en conséquence le parti d'opposition, dont au fond il était lui-même sans le paraître et qui, comme on l'a dit, avait été blessé à Kiow, s'était adressé à la Prusse pour obtenir une alliance plus avantageuse et que cette affaire était tout arrangée et serait portée à la diète avec la plus grande force. Je fus informé alors avec précision du vrai état de choses. Il m'était difficile d'en parler au Roi, car précédemment je lui avais déjà dit mon

[1] La « diète de quatre ans » 1787-1791. Voyez sur l'histoire générale de cette célèbre assemblée l'œuvre magistrale de W. Kalinka, *Seym Czteroletni*, Cracovie 1880 ; sur ses réformes, Korson T. livre cité.

[2] Hugues Kollontay, vice-chancelier de la couronne, un des auteurs de la Constitution du 3 mai 1791 ; les autres collaborateurs principaux étaient : le Roi, Ignace Potocki et l'abbé Piattoli.

opinion sur cette alliance, qui, contraire à la sienne, ne lui était pas agréable.

Le hasard me procura le temps nécessaire à un entretien suivi. Le Roi me prit avec lui pour faire une visite à une sienne grand'tante qui demeurait à trois lieues ; le retour se faisait assez lentement sur un terrain fort sablonneux. Mon père était le troisième dans la voiture. Je profitai de cette occasion pour demander au Roi s'il était informé des obstacles qu'éprouverait à la diète le projet de l'alliance avec la Russie et, sans compromettre personne, je lui fis avec détail le tableau de la très forte opposition qui s'était préparée et des funestes conséquences que cela pourrait avoir. Le roi écouta avec attention, ne répondit presque pas, et mon père, quand nous fûmes de retour, me dit : « Les choses que vous avez racontées au Roi m'ont fait presque dresser les cheveux ». Je lui répondis que je croyais m'être acquitté d'un devoir.

La voix publique portait pour maréchal de la diète le comte Malachowski, celui des trois frères qui était un peu mal vu du Roi, car c'était un homme un peu incliné à l'opposition, sec et persévérant dans son opinion. Comme il paraissait clair qu'il serait élu à la diète, je souhaitais l'approcher de la personne du Roi, car du reste c'était un très honnête homme et je l'estimais beaucoup pour son caractère.

Le Roi dîna chez moi le 7 mai, jour de sa fête. Je lui offris le vase d'or que m'avait donné l'électeur de Bavière, très beau pour l'ouvrage et monument historique. Le Roi en fut très satisfait, le dîner fut agréable, et j'y avais aussi invité le comte Malachowski, que le Roi traita fort bien et qui ne cessa d'être pendant toute la diète très respectueux pour le Roi et fort attaché à sa personne, ce qui lui a été d'autant plus facile qu'il conservait une grande impartialité dans la conduite des affaires.

La première importante était l'alliance. La diète refusa celle avec la Russie, et le Roi eut assez de fermeté et de moyens pour faire différer environ un an et demi la conclusion de celle avec la Prusse. Les raisons par lesquelles le Roi agissait ainsi étaient d'un grand poids, mais déplaisaient beaucoup à la nation.

Le Roi était fort contraire à l'alliance avec la Prusse, parce que cette puissance ne pouvait guère gagner que sur la Pologne et que tout ce qu'elle a fait dans tous les temps était toujours dans cette vue. La méfiance du Roi était donc très juste et les événements qui ont suivi ne l'ont que trop prouvé. Au contraire dans l'alliance avec la Russie le Roi voyait l'avantage de procurer à la Pologne un allié fort et solide qui lui était nécessaire dans sa position sous tous les rapports. Il était vrai aussi que l'intérêt de la Russie était de conserver la Pologne, non d'accorder

de nouveaux partages. Le Roi jugeait de plus qu'une partie de l'armée polonaise agissant comme alliée avec les armées russes, il se formerait dans les guerres des officiers capables pour les occasions qui pourraient se présenter. L'opinion du Roi était donc appuyée sur de très bonnes raisons. Mais les grands motifs de mécontentement contre la Russie empêchèrent que la nation ne voulût jamais y faire attention. Tout ce que le Roi put obtenir, fut de différer une décision finale. L'ambassadeur russe menaçait toujours de faire entrer dans le pays une armée ; le Roi voulait éviter le commencement d'une guerre qui aurait été étrangère et serait devenue même civile, car la nation était contre la Russie et la plupart des magnats avec la Russie. Elle était alors en guerre avec la Turquie et ne faisait rien du côté de la Pologne, parce qu'elle n'osait s'attirer de nouveaux embarras. Dans ces temps la Russie ne connaissait pas l'étendue de ses forces ; même celles qu'elle avait étaient généralement très mal employées. Ce sont les guerres napoléoniques qui ont fait connaître à cet empire immense la grandeur de ses moyens, et si la Russie les perd un jour, ce ne sera pas par la force des armes, mais par celle de l'opinion, de nos jours redoutable au despotisme.

Quant à la diète, elle fit très peu de ce qu'elle devait faire et perdit tout le temps qu'elle pouvait employer à des institutions utiles, en des bavardages qui n'étaient qu'une vraie perte de temps et sont le plus grand danger des assemblées nationales. Je cherchai plusieurs fois à engager le maréchal à porter quelque remède à cette assommante loquacité. Mais il fallait beaucoup plus de fermeté que n'en avait cet honnête homme pour trouver ce remède, et il me répondait toujours : « La parole est le droit de chaque nonce ; le lui borner serait un acte arbitraire et contraire aux lois et coutumes ».

Après l'alliance avec la Prusse, la seconde affaire importante a été celle de la Constitution du 3 de Mai 1790 [*sic!*] vraie époque de la révolution.

Les personnes qui influèrent le plus dans la formation de cette constitution étaient le comte Ignace Potocki, homme très instruit et d'un talent extraordinaire, mais trop livré aux amusements de la société, et quelques autres personnes du même parti ; mais les deux facteurs principaux et les plus actifs étaient deux Italiens, le marquis Lucchesini, ministre de Prusse, homme fort délié et actif dans les intérêts de sa cour, et l'abbé Piattoli, homme laborieux et très imbu des opinions qui prévalaient alors en France. On m'envoyait souvent ce dernier pour me communiquer le progrès de la constitution qu'on projetait ; d'abord les détails et ensuite son entier. Je vis alors que c'était un système de démocratie le plus complet et je leur dis les raisons pourquoi je croyais

qu'elle n'était pas admissible ; même à cause des puissances dont nous étions entourés qui ne toléreraient pas au milieu d'elles un semblable système. Je m'aperçus que ceux qui l'avaient créée se flattaient que les puissances ne comprendraient pas ce secret de démocratie qu'on avait cherché à masquer. Je leur dis que cela était trop clairement énoncé, que cela devait amener la destruction de la Pologne, qu'à la vérité je ne pouvais pas empêcher que cette constitution ne fût portée à la diète, mais que je regarderais comme de mon devoir de lui exposer son vrai sens, qu'elle présentait une conservation apparente et l'abolition réelle de la noblesse. Que la diète ferait ensuite ce qu'elle voudrait, mais que je me serais acquitté d'un devoir.

Comme on avait vu plusieurs fois que j'avais arrêté la diète en des choses qui avaient excité le plus grand enthousiasme et qui étaient déjà comme votées, ils se décidèrent à m'éloigner de la diète et en conséquence ils firent une loi par laquelle ils m'obligèrent d'aller demeurer à Grodno et présider la Commission du Trésor. J'étais allé pour quelques jours dans une de mes terres. on m'envoya cette résolution de la diète, sur laquelle je pris mon parti ; j'écrivis au Roi lui présentant la démission de toutes mes charges civiles et militaires, ne croyant pouvoir rester dans le pays à une époque aussi importante, sans être à la diète. Le Roi m'écrivit une lettre très longue, très forte et avec sa bienveillance accoutumée pour me persuader de désister de cette résolution. Ce que je ne crus pas faire et n'étant plus partie de la diète je cessai d'y aller. Mais je voyais souvent le Roi et soupai tous les soirs avec lui. J'y vins aussi le jour même qu'on avait fait la Constitution du 3 de Mai. J'y trouvais un enthousiasme le plus général, une quantité de nonces, de sénateurs, de ministres et le Roi assis, entouré d'un cercle de dames. Ceux qui étaient répandus dans l'appartement, me voyant arriver, s'approchèrent de moi et me dirent avec un accord général : « Quelle belle occasion vous avez perdue de n'être pas venu à la séance ; vous auriez vu le bonheur et l'enthousiasme de la nation portés au plus haut point ». Je leur répondis : « Je souhaite qu'on en reste également content. Permettez-moi pourtant de faire l'observation que si vous avez été gentilshommes ce matin, vous ne l'êtes pas ce soir, car il est dit dans cette constitution, que tout individu qui présente posséder un avoir de la valeur de 500 ducats, lui et sa famille sont aussitôt déclarés nobles ; ainsi passant la même somme de famille à famille, on rend nobles tous les habitants de la Pologne, sans perdre un sou ». Ils s'écrièrent tous qu'absolument cela n'y était pas. Je les en assurai, et alors le comte Mniszech, grand-maréchal de la couronne, se détacha de la société et, ayant salué le Roi, se permit de lui demander, si ce que je leur avais

se trouvait dans la Constitution ; le Roi dit, avec tout le flegme de sa résignation souvent indispensable dans sa position, fit un mouvement de la tête et dit : « Cela y est bien ». Quand la réponse du Roi leur fut rendue, je me permis de leur parler avec toute ma franchise. « Et c'est à des représentants qui votent des lois d'une si grande importance, sans même les comprendre, que la nation a confié ses destinées ! » Ils me laissèrent dire ce que je voulais, car personne n'osa répondre.

Je m'arrêtai encore quelques mois à Varsovie pour arranger mes affaires, et j'étais fort tenté de laisser sur ma table un écrit qui aurait contenu mon opinion sur l'avenir dont la Pologne était menacée. Mais qui sait entre les mains de qui, dans des temps de troublés, cet écrit aurait pu tomber, et les conséquences pour moi qu'il aurait pu avoir. Ainsi j'abandonnai cette idée. La veille pourtant de mon départ pour Rome, j'eus un dîner de personnes distinguées, influentes à la diète, et d'amis, auxquels j'expliquai mes craintes au sujet du danger auquel je voyais exposé mon pays. Après quoi je tâchai d'éloigner les idées politiques, qui ne pouvaient qu'attrister notre réunion.

Je passai par Vienne allant en Italie et j'eus un long entretien avec l'empereur Léopold ; il me parla de la Constitution du 3 de Mai en homme très capable et habitué à comprendre de grandes affaires [1]. Je commençai par tâcher à le rendre moins mal prévenu contre ce qu'avait fait la diète, mais, m'apercevant qu'il ne le voyait pas trop au vrai, je pris le seul parti qui me parût rester et lui dis : « Cela doit faire comprendre aux puissances que la détermination extrême qu'a prise la nation, si contraire à ses institutions, préjugés et habitudes, prouve que cela ne peut être que l'effet du désespoir de se voir abandonnée par toutes les puissances et que ce désespoir peut devenir très dangereux, car on ne saurait prévoir à quoi il pourrait la porter. » Cette idée fit impression sur l'empereur, il me demanda : « que pourrait-on donc faire »? Je répondis que la première chose serait d'engager l'Electeur de Saxe à accepter la couronne de Pologne. L'empereur me dit : « Je ferai tout pour cela ». En effet il envoya le chevalier Landriani pour l'y engager, c'était un homme très bien chosi, mais il ne put jamais y réussir, car l'Electeur répondait toujours qu'il voulait avant tout avoir le consentement de la

[1] Voyez : Smolka S. *Les puissances et la constitution du 3 mai 1791* (en polon.) Cracovie, 1891 ;— pour la mission Landriani et Bischofswerder, et autres questions qui se rattachent à l'action de l'empereur Léopold au sujet de la constitution polonaise, voyez entre autres : de Vivenot A., *Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs während der französischen Revolutionskriege*, Vienne, 1873 t. I. et de Ranke L., *Ursprung und Beginn der Revolutionskriege*. Leipsick, 1875, p. 356 suiv.

Russie. Le chevalier, d'ailleurs me dit qu'il avait eut ordre de l'Empereur de faire tout pour engager l'Electeur à accepter, mais que l'empereur avait fini par lui dire : « Si enfin, après toutes les persuasions l'Electeur vous demande : — Mais en ami, l'empereur que me conseille-t-il ? — Alors vous lui direz qu'il ne s'embarque pas dans cette galère ». Que de grandes affaires ne marchent pas mieux que cela !

Je m'arrêtai quelques années à Rome, pendant lesquelles je fis un voyage à Naples par les Abruzzes. Je vis l'émissaire du lac Celano, le Mont-Cassin, deux choses d'un genre très différent l'une de l'autre et d'une grande beauté. Arrivé à Naples je reçus du roi et de la reine le plus aimable accueil. La reine me fit parler par la marquise de Santo-Marco, sa confidente intime, du projet de me faire épouser une de ses filles. Je répondis que cette proposition était très flatteuse, mais peu acceptable pour moi, ma position étant trop incertaine par les circonstances de mon pays. Ce projet fut donc différé et n'eut d'autre résultat qne des vases étrusques de la plus grande beauté, qui me furent donnés.

Avant mon départ de Rome, le général Koscinszko avait diné chez moi, je le vis fortement préoccupé, mais je ne cherchai pas d'en savoir la cause. Me trouvant à Naples, j'appris l'insurrection de Cracovie.

Dans un dernier entretien que j'eus avec la reine à Caserta, je lui présentai le danger dont l'Italie était menacée par la France ; combien on était peu préparé pour y résister, et la manière comment il faudrait former une ligue italique qui se fît respecter ; et à cette occasion je lui dis aussi que les tracasseries qui subsistent entre Naples et Rome pouvaient amuser en des temps d'oisiveté mais qu'on approchait de circonstances où cette petite chamaillerie pouvait conduire à de fâcheuses conséquences. Elle parut persuadée et en parla au général Acton, qui gouvernait le roi et le royaume, mais il assura la reine qu'il n'y avait rien à craindre, que les mesures étaient bien prises, et la reine crut ou parut croire à cet oracle, prononcé par le plus absolu et le plus apathique des visirs.

A mon retour à Rome j'y vis moins de tranquillité sur les événements de France. Le Pape faisait lever des troupes, leur premier exploit ne fut pas médiocre, car il s'était évadé 600 galériens de Civita-Vecchia ; on envoya, pour les reprendre, partie de cette armée et, au lieu de 600 ils en ramassèrent plus de 800, prenant dans la campagne toute espèce de bandits et de gens qui méritaient les galères.

Le pape Pie VI était un singulier homme ; il avait beaucoup de talent naturel, mais sans aucune espèce d'éducation ni d'usage du monde et, de plus, l'emportement d'un prêtre au XVI[e] siècle. Il suffira de raconter ce qu'il m'arriva avec lui la première fois que je le vis. On m'avait fixé le

jour et l'heure d'une audience. Je m'y rendis, et au lieu de me conduire chez le pape on fit passer devant moi le prétendant d'Angleterre, ce que je trouvai déplacé et m'en allai. Cela occasionna de la rumeur et le pape m'envoya le cardinal Zelada, secrétaire d'Etat, pour me faire des excuses et me dire que le prétendant avait tardé et que le Pape voulait que je fixasse moi-même le jour et l'heure d'une audience. Après beaucoup de compliments cela fut convenu. Je me rendis au Vatican à l'heure précise, mais trouvai toutes les antichambres vides. On courut et ramassa ce qu'on put et peu après on m'introduisit chez le pape. Il vint à moi avec un air furieux, me présenta sa montre et me dit : « Vous voyez bien que ce n'est pas l'heure ». Cet emportement me donna jusqu'à rire et je lui repondis avec beaucoup de tranquillité et un air de respect qu'il m'inspirait peu : « Mais qui pourrait douter que l'heure qu'il fait sur cette montre est celle de la chrétienté » ? Cette flagornerie le calma subitement et le mit de si bonne humeur qu'il me retint plus d'une heure, me raconta une infinité de choses, et nous nous séparâmes le mieux du monde. Il me donna des copies de la musique de la chapelle dont on était fort jaloux, et ne cessa de me combler de choses aimables.

Je restai à Rome jusqu'à avril 1795. Ce séjour était fort agréable par la quantité d'hommes distingués par leur talent et esprit que les troubles de l'Europe y avaient rassemblés.

Le partage total de la Pologne était effectué et mes terres, presque toutes dans la partie occupée par la Russie, avaient été mises en séquestre par ordre du gouvernement. Je restai donc tout à fait sans revenus, car les autres terres je les avais fait vendre pour acquitter le restant de mes dettes. J'écrivis beaucoup de lettres pour demander la restitution de mes terres mais ne reçus jamais aucune réponse. Enfin le prince Repnin, gouverneur de la Lithuanie, me fit l'amitié de m'informer que je n'aurais jamais de réponse, si je n'allais moi-même à Pétersbourg. Je compris donc qu'en ce pays un séquestre était parfois une manière obligeante d'invitation ; si elle n'était pas obligeante, elle était du moins très obligatoire. Je sus d'ailleurs par une autre personne que l'insatiable prince Zubow, alors favori, avait demandé pour lui même la confiscation de mes terres et que l'impératrice lui avait répondu : « Pour le sequestre, oui ; quant à la confiscation, nous verrons s'il viendra ». Je fus donc obligé, malgré le déplaisir que j'en avais, de faire ce voyage, me flattant qu'il serait court, et partis au 12 avril 1795. Je me détournai pour voir mon père à Varsovie et passai une journée avec lui. Dans ma belle maison de campagne demeurait Souvarow, je voulus y donner un coup d'œil et ne pouvais l'éviter. Mais où le trouvai-je ? Dans un trou, où l'on faisait mon café. Il vint au-devant de moi et me dit : « Je

suis honteux que vous me trouviez ici, mais, au moins, voyez comme je tiens votre maison ». Aussi avait-il fait placer tous les beaux meubles dans un magasin ; il n'y avait nulle part ni tables, ni chaises, et dans cette très petite chambre où il expédiait ses affaires, il n'y avait qu'une table et deux chaises, comme on n'en trouverait pas dans le plus chétif cabaret. Quand il rencontrait mon concierge, il lui touchait le bas de la jambe et lui disait : « Souvarow est ici à tes ordres ». Et tel était cet homme qui avait massacré toute ma population de Prague vis à-vis de ces fenêtres. Comme il me connaissait depuis longtemps, il me dit tout naturellement : « Nous ne pouvons manquer d'avoir une guerre avec la France, et on me prendra pour la commander ». Alors il me détailla tout le projet des horribles boucheries qu'il avait préparées. Il voulait me faire dîner avec lui, mais cela ne me convenait nullement. Je le quittai quand son dîner l'attendait ; il avala un grand verre d'eau-de-vie, en versa un autre, il fit un signe de croix, me le présenta, et je ne pus me dispenser de l'avaler pour me débarrasser de lui ; mon père m'attendait à la porte, et quand j'entrai dans la voiture, j'étais à peu près ivre.

On me dit que je pouvais demander à Souvarow un passeport pour Pétersbourg et qu'il n'y avait que lui qui pourrait m'en donner sans être nulle part arrêté ; qu'autrement il faudrait écrire à Pétersbourg et que je serais obligé d'attendre le retour du courrier. Je préférai ce dernier parti, ne voulant pas voyager avec le passeport de cet homme et j'attendis deux mois à Grodno. J'y trouvai le Roi ; le prince Repnin logeait dans un coin de ma maison. Il était tout à fait changé, d'extrêmement fier et impétueux qu'il était on le voyait modeste, humble et résigné, ce qui était dû à ce qu'il avait donné entièrement dans le Martinisme. Il me rendit, alors et après, tous les services qui dépendaient de lui. C'était un homme d'honneur qui avait des qualités estimables, et très rarement l'ancien Repnin se réveillait en lui. Le Roi ne pouvait être que triste et mélancolique, il n'était soutenu que par un grand fond de piété, sans superstition et par les ressources que lui fournissaient ses vastes connaissances et l'attention aux grands événements de l'Europe [1].

Arrivé à Pétersbourg, l'impératrice m'accorda audience à Czarsko-zelo, C'était un dimanche ; dans l'entretien que j'eus avec elle, elle me raconta où j'avais été depuis mon départ de Pologne, que je bâtissais une maison à Rome, et je la trouvais très informée de tout ce qui me regardait.

[1] Sur le séjour du Roi et de son neveu à Grodno et à Saint-Pétersbourg voyez : Siemienski L. *La dernière année du Roi Stanislas-Auguste* (en polon). Cracovie 1862., de Poulay, *Stanislas-Auguste à Grodno et la Lithuanie 1794-1797* (en russe). St-Pétersbourg.1871 ; — Mme Vigée-Lebrun, *Souvenirs*, chap. XXII. etc.

J'aurais préféré qu'elle me dit un mot du séquestre et ce n'était pas à moi à lui en parler. Nous passâmes ensuite à la chapelle ou se trouvait toute la cour. L'impératrice appella le prince Zoubow et lui dit deux mots ; il vint ensuite à moi et m'informa que l'impératrice l'avait chargé de me demander si je voulais rester à diner. Une chose si extraordinaire attira l'attention de la cour. Je compris fort bien que cette missive d'un vice-empereur de Russie n'avait pas pour objet un diner, mais que c'était pour faire comprendre sur quel pied elle voulait que je fusse à Pétersbourg ; fermeté et délicatesse dont n'est guère susceptible qu'une femme de cet esprit. Il n'est guère nécessaire d'ajouter que le prince Zoubov n'était pas flatté de cette commission et que depuis ce moment je pris avec lui un ton qu'aucun ambassadeur et moins encore aucune personne de son pays ne pouvaient se permettre.

Je voyais souvent l'impératrice à cette belle campagne, l'on y faisait quelquefois d'assez longues promenades, après lesquelles on s'asseyait et elle causait de choses qu'il m'était fort intéressant d'apprendre. Comme de raison, le seul pays qui n'y avait pas de part était la Pologne, mais le plus souvent il était question de ceux qui au Midi et à l'Orient sont limitrophes de la Russie et qu'elle connaissait mieux que personne. Pendant ce temps le bal se prolongeait quelquefois, peu de la satisfaction des danseurs.

On a généralement de l'impératrice une idée très différente de ce qu'elle était. Hormis la grande représentation et quand elle était avec les diplomates même les plus aimables de l'Europe, sa conversation était simple, naturelle et fort instructive. Quelqu'un qui ne l'aurait pas connue, l'aurait prise pour la femme de quelque bourgmestre ou négociant très riche et fort éclairé ; ainsi se plaisait-elle d'être quand elle ne voyait pas d'inconvénient de sortir de son grand rôle. Les seuls moments où l'on s'apercevait de l'autocratie étaient quand elle parlait de son empire ; alors elle montait graduellement ; il était question de la cinquième partie du globe, que l'Europe avait été peuplée par l'Orient, et cet Orient n'est-il pas la Russie ? etc., etc. Pour se retrouver en des régions plus naturelles, il était bon d'avoir quelques idées plus colossales encore, mais heureusement ces occasions n'étaient pas fréquentes ; peut-être me voulait-elle quelque bien parce que j'aimais beaucoup à l'écouter et que je l'ennuyais moins par des flatteries dont elle avait trop d'esprit pour ne pas comprendre la fadeur, et que par différentes circonstances elle était obligée de recevoir de la part de tant de personnes, qui ne savaient lui parler autrement.

De retour à Pétersbourg on fut occupé de la prochaine venue du

roi de Suède et du mariage projeté avec la grande-duchesse Alexandra.

L'impératrice me fit savoir,que je devais me trouver dans l'après-dîner à l'Ermitage. Elle y était sans cour et presque seule. Le roi y vint avec le duc de Sudermanie et une suite suédoise très bien composée. Le duc voulut assez gauchement faire des excuses à l'impératrice en ce qu'il avait eu le malheur de commander les troupes contre son armée ; elle donna à cela une jolie tournure en lui disant avec grâce : « Il faut que je vous fasse part, Monsieur le duc, d'une disgrâce qu'éprouvent souvent les personnes de mon âge, c'est d'avoir perdu la mémoire ». Les trois personnages se parlèrent environ une demi-heure, pendant laquelle je causais avec les Suédois dont je ne connaissais aucun et aucun ne me connaissait ; mais nous nous devinâmes. L'impératrice ayant fini son entretien, vint à nous et après quelques mots de politesse aux Suédois qui lui furent présentés par le duc de Sudermanie, car il n'y avait aucun ambassadeur, pas même celui de Suède qui était le comte Stedein, homme très distingué à tous égards, elle vint à moi et me dit : « Vous connaissez donc ces Suédois ? » Je lui répondis : « Je n'en connais aucun, mais ce sont des Suédois ». Cette réponse, qui marque une différence, pouvait la blesser, mais elle se rappela peut-être les grands rapports qui avaient existé entre mon grand-père et Charles XII.

Il y eut pendant ce séjour du roi de Suède de grandes fêtes données par les seigneurs et ambassadeurs, où la cour et la diplomatie étaient admises,et des réunions et bals particuliers chez l'impératrice où le nombre de personnes était fort borné. Dans ces soirées l'Impératrice m'informait du progrès de la grande négociation. Il y avait un petit bal à la Jauride qui se perdait à peu près dans l'immensité de la salle. L'impératrice passant devant moi,me dit: «Nous allons terminer avec le roi notre petite affaire.» Effectivement elle s'assit tout au bout de cette grande salle avec lui ; ils se parlèrent assez longtemps et parurent contents. Le fait est que le roi n'avait pas bien compris ce que voulait l'impératrice.

Le lendemain devait avoir lieu la bénédiction nuptiale. La cour était rassemblée dans la plus grande magnificence, la chapelle très éclairée, l'épouse dans la plus grande parure, on n'attendait que le roi, auquel l'impératrice avait envoyé le comte Markov, pour lui faire signer un écrit conforme à ce qu'elle croyait être convenu avec lui. Dans cet écrit il y avait des conditions excessives en faveur de la religion grecque, qui était l'article sur lequel l'impératrice était toujours la moins traitable. Il y était dit que la future reine de Suède aura à Stockholm une chapelle grecque complète et que la reine voulant même changer de religion, le roi n'y consentira jamais.

Ce dernier article lui parut de nature à ne pouvoir être signé par lui. L'impératrice se flattait toujours de le vaincre, mais le roi, malgré les persuasions du duc de Sudermanie et de tous les Suédois, excepté le comte Flemming,qui lui était particulièrement attaché,ne voulut jamais céder.

On fut donc obligé de renvoyer toute la cour, et la fête préparée eut des conséquences différentes et très sérieuses. Comme à cette cour les *gala* ne manquaient pas, le lendemain il y en eut un.Le roi fut obligé de venir complimenter l'impératrice,qui le reçut avec une politesse froide. De là il passa chez le grand-duc, chez lequel il trouva glace. Le soir il y eut bal comme de coutume ; je causais avec le grand-duc de diverses fariboles, quand il me quitta subitement et se plaça entre deux colonnes de la galerie blanche ; je cherchai ce qui pouvait l'avoir piqué et j'aperçus le roi de Suède qui débouchait avec la colonne suédoise. Il vint saluer le grand-duc, qui, sans décroiser les jambes, fit à peine un mouvement de tête ; le roi rebondit, se mit à la tête des Suédois et resta immobile. Le prince Youssoupov alla aussitôt avertir l'impératrice qui ne tarda pas à arriver. Elle commença par ordonner au grand-duc de se retirer, dit ensuite à son épouse de prendre en danse le roi de Suède, les jeunes grandes-duchesses prirent d'autres Suédois et le bal fut en train, comme si rien n'était arrivé.

Ce calme apparent de l'impératrice dans un moment si critique qui pouvait instantanément décider d'une guerre, lui coûtait beaucoup. Comme elle m'avait informé de toute la marche de cette affaire et que par la place que j'occupais toujours dans les cercles de cour,je me trouvais le premier sur son passage,elle me dit avec un calme dû à beaucoup de fermeté : « Quand on n'a rien à se reprocher on marche le front haut ». Après moi venait un prince,qu'on destinait à la Perse et avec lequel elle parla un peu au moyen de quatre interprètes. On peut juger des coq-à-l'âne qui en résultaient et que Kobentzl,[1] placé à l'autre côté,commentait.

Le roi de Suède partit peu de jours après et il y eut pour la première fois gala, cercle et bal dans la salle de marbre. J'étais placé à la main droite du trône, le corps diplomatique à la main gauche. Comme aucun d'eux n'avait été admis aux réunions chez l'impératrice pendant le séjour du roi de Suède ils en étaient un peu piqués. Il fallait poutant leur parler, et l'impératrice me dit : « J'aimerais mieux faire dix milles que ces dix pas ».

Le comte Markow était incommodé depuis plusieurs jours, ce qui avait occasionné des propos défavorables à son égard ; l'impératrice dit hautement en pleine cour : « On se permet d'attribuer l'indisposition

[1] Jean-Louis, comte de Cobenzel, ambassadeur de la cour de Vienne à Pétersbourg.

du comte Markow à une manière de disgrâce, mais je dois déclarer que tout ce qu'il a fait, c'est par mon ordre direct. » Prendre sur elle-même tout le mauvais succès dans une chose aussi délicate, explique l'attachement que lui ont porté et conservé les personnes qui l'ont servie et si je ne m'étais trouvé à Pétersbourg dans cette fâcheuse circonstance, je n'aurais pas connu l'étendue de l'esprit et la force du caractère de l'impératrice.

Après plusieurs mois de séjour à Pétersbourg, mes terres ne m'étant pas rendues, ce à quoi le prince Zoubov mettait certainement peu d'empressement, je me vis dans la nécessité d'écrire à l'impératrice, que, n'ayant aucun revenu, je n'étais à Pétersbourg qu'avec ce qu'on retirait à Varsovie de la vente publique de ma vaisselle et meubles. Après cette lettre mes terres ne tardèrent pas à m'être rendues avec les revenus perçus qui étaient le double de ce qu'elles m'avaient jamais rapporté. Mes paysans étaient écrasés, mes haras ruinés. Ils étaient, au moyen d'étalons arabes, persans, etc., parvenus à une telle perfection que le roi d'Angleterre avait donné ordre qu'on troquerait tête contre tête les étalons de ses haras de Hanovre contre ceux que j'enverrais.

C'était une grande perte dont il aurait été inutile de parler à l'Impératrice, car elle était irréparable. Tout était dispersé, pillé, perdu, et je ne voulais pas demander un dédommagement.

L'intention de l'impératrice était toujours de me fixer en Russie. En conséquence après le départ du roi de Suède elle me fit sonder si je ne serais flatté d'épouser la grande-duchesse Alexandra, qui lui avait été destinée. Je répondis qu'on ne pouvait prétendre à la main de la grande, duchesse sans lui offrir un trône, et que j'en serais très flatté si cela pouvait amener le rétablissement de la Pologne. Je connaissais que dans l'état des choses cela n'était plus praticable, mais voulais faire une réponse moins désobligeante.

L'impératrice Catherine fut enlevée le mardi 17 novembre 1796 à neuf heures du matin, par un coup d'apoplexie. Elle paraissait ne s'être jamais mieux portée. Son médecin Rodgerson avait pourtant des craintes et voulait l'engager à se faire saigner ; elle lui répondait : « Laissez-moi finir jeudi ma petite affaire après laquelle je serai à votre disposition. » Cette petite affaire était qu'on devait signer le matin de ce jour la quadruple alliance et en même temps expédier l'ordre pour la marche de la première colonne russe de 80.000 hommes contre la France. Combien de choses ont dépendu du délai de cette saignée de deux jours seulement ! J'avais dîné avec elle le dimanche et jamais elle n'avait été plus aimable. Nous parlâmes avant dîner entre autres choses d'un projet d'édition d'Homère avec texte en caractères grecs d'un côté et de l'autre

la traduction en langue et caractères russes. Cette édition aurait été accompagnée de gravures d'après les plus belles pierres antiques. Puis elle me demanda si je connaissais la gravure qu'on venait de faire de la salle de marbre ; je lui répondis que non, alors elle répliqua : « Je veux que vous l'ayez et il est mieux de ne pas différer les choses. » Elle partit de là pour l'intérieur de son appartement ; elle fit signe au prince Zoubov et lui remit un papier. Le prince Zoubov vint à moi et me dit : « Voilà l'ukase que vous souhaitez avoir. » Il était une conséquence nécessaire après la levée du séquestre de mes terres. Comme il n'y avait que peu de jours que je l'avais demandé, je fus surpris de cette célérité si extraordinaire en ce pays,dans ce qui est affaire de gouvernement. Revenant, elle me dit : « Vous trouverez l'exemplaire de la salle de marbre dans votre voiture. « Je la remerciai, comme je devais de cette double grâce. Pendant le dîner elle nous fit une conversation charmante. Entre autres choses elle nous donna des détails curieux sur Thamas-Kouli-Khan,[1] dont elle avait connu l'oncle à Pétersbourg au temps de l'impératrice Elisabeth ; qu'il lui avait dit entre autres choses, que quand l'empereur sortait furieux de sa tente, tout le monde était content et tranquille, mais que quand il paraissait gai et riant, les têtes volaient sans mesure. » Elle avait fait apporter le portrait de Kouli-Khan. il présentait une assez belle tête, avec une grande barbe et en habit noir ; pas d'autre décoration qu'un grand fil de très grosses perles.

On chercha à cacher longtemps la mort de l'impératrice, mais quand on perdit toute espérance, le favori envoya son frère Nicolas pour l'annoncer au futur empereur. Il le trouva à Pavlovsk, au parc des cerfs ; à l'entrée du parc Zoubov descendit de son traîneau et alla à pied au pavillon où était Paul. L'empereur l'aperçut de loin et le reconnut au cordon jaune prussien sur l'habit, et dit à l'impératrice : « C'est Nicolas, il faut qu'il y ait quelque chose d'extraordinaire. » Arrivé, il se jeta aux pieds de Paul et fut le premier à le saluer empereur. L'impératrice retourna à Pavlovsk et l'empereur partit directement du parc pour Pétersbourg.

Jamais aucun règne n'amena un changement aussi total. Dans un gouvernement absolu, le caractère du souverain fait tout. Celui de l'impératrice était doux, aimable, assidu et attentif avec jugement aux objets essentiels et remédiant, autant qu'elle pouvait, à une infinité d'abus. Paul avait beaucoup d'esprit et peut-être trop. Son imagination l'emportait et l'occupait beaucoup de petits objets et, faute de calme, ne voyait pas ou voyait mal les grands. Capricieux, courageux au fond, mais craintif, car, ombrageux, il était inquiet, soupçonneux, même en-

[1] Nadir-Shah, roi de Perse, célèbre capitaine, connu surtout sous le nom de Thahmas-Kouli-Khan, 1688-1747.

vers son épouse, la meilleure des femmes, et envers ses enfants. Il commençait à être déjà disposé à commettre à leur égard quelqu'acte de grande violence. Il disait à ceux en qui il avait de la confiance : « Cette nation dépravée veut toujours être gouvernée par des femmes, avoir des favoris pour maîtres et l'impunité de tous les délits. »

Il se croyait infaillible et disait naïvement : « N'est-ce pas Dieu qui met les souverains sur les trônes ? Ainsi sa main les conduit. » Un homme qui raisonne de cette manière est peu accessible aux remontrances que j'étais pourtant obligé par caractère de lui faire quelquefois. Il les recevait par suite d'une amitié et confiance anciennes, et un fond de chevalerie et d'honneur qu'il conservait, l'a empêché de me manquer, mais j'en connaissais le risque avec un homme si impétueux et si versatile, et cela fut une des causes pourquoi j'avais beaucoup d'empressement pour sortir d'une position dans laquelle je me trouvais tout à fait isolé. Je prévoyais d'ailleurs que. sa tête se dérangeant de plus en plus, il ne pourrait finir que par une triste catastrophe à laquelle je ne voulais pas être présent.

Nous le vîmes arriver rapidement en petit traîneau, une infinité d'autres suivirent de près, et le lendemain la petite garnison de Pavlovsk qui faisait contraste avec le régiment des gardes ; pourtant tout cela fut amalgamé passablement. Il descendit au palais, entra dans la chambre, au milieu de laquelle était couchée l'impératrice sur des matelas. A peine l'aperçut-il, qu'il se jeta à ses pieds, les baisait, les arrosait de larmes et y resta environ une demi-heure, Ensuite, au lieu d'aller dans son appartement, il s'établit dans le cabinet à côté, d'où il voyait sa mère. Il fit appeler le prince Bezborodko, tira de la poche des cahiers qu'il avait préparés dans sa retraite. Il y avait de bonnes choses, car les abus à réformer ne manquaient pas. Mais il fit cela avec une telle animosité qu'il renversa à peu près tout ce que l'impératrice avait fait. Pourtant ce qu'il y avait de bon, donnait quelque espérance au public, mais de justes craintes aux personnes plus clairvoyantes. On ne pouvait qu'être surpris pourtant d'une telle manière d'agir, après la scène d'attendrissement et son objet encore sous les yeux.

Cette conduite hypocrite était-elle un commencement ou un progrès de folie ? Du moins faut-il convenir que dans cette école de feindre tout ce qu'on se propose, la comédie coûte peu au sentiment. Il resta comme cela toute la nuit et la matinée du lendemain.

Le prince Kourakine, ensuite ambassadeur à Paris, qui avait beaucoup sa confiance, m'écrivit le troisième jour un billet, pour me dire que l'empereur était surpris de ne pas m'avoir vu encore. Je lui répondis que j'en avais tout l'empressement, mais souhaitais savoir où et comment il le voudrait. Il m'informa que ce serait au premier jour de

cour. Je me trouvai donc au passage de l'empereur quand il revenait de sa chapelle. Il marchait avec toute la cour, étant à la droite de l'impératrice. Je me trouvais à gauche, il s'arrêta, passa devant l'impératrice, vint à moi et me dit qu'il était charmé de me voir, que je pouvais venir chez lui aussi souvent que cela me conviendrait et que plus ce serait fréquent, plus cela lui serait agréable. En conséquence je commençai à dîner chez lui dès ce même jour. Il me parla de beaucoup de choses et me dit entre autres : « Vous savez combien j'aime la Pologne et que je ferai tout pour la rétablir, mais je trouve les choses si complètement achevées, que cela m'est devenu impossible. » Il me dit ensuite : « J'ai une amitié à vous demander. Je suis peiné que le Roi, qui a tant souffert, soit obligé à demeurer encore en Russie ; qu'il choisisse tel séjour qui lui serait agréable, et je me charge que les sommes que les trois puissances lui payent, soient exactement acquittées. Vous chargez-vous de lui écrire ? » Je lui répondis, que la commission était trop agréable pour ne pas m'en acquitter. Je compris pourtant que dans l'état de guerre commencée et qui paraissait déjà devoir devenir générale, il serait fort difficile de trouver pour le Roi un séjour qui n'eût de grands inconvénients.

Je soupai le soir chez l'empereur ; il me demanda si j'avais écrit, et je lui répondis que je le ferais immédiatement. Je mis le lendemain ma lettre à la poste, me bornant simplement à rendre au Roi ce que l'empereur m'avait dit. Je ne dînai pas chez lui ce jour, mais j'y soupai et, questionné, je lui répondis que la lettre était partie. Après ce souper qui finissait toujours avant dix heures, j'allais encore dans quelques sociétés. Ce soir ce fut chez le prince Kourakine, procureur général. Le suisse me voyant descendre me dit : « Le prince Repnin est arrivé ». — « Où demeure-t-il ? » Il me montra la porte, j'entrai et après les premiers propos d'amitié, il me demanda ce qu'il y avait de nouveau. Je lui racontai ce dont l'empereur m'avait chargé. Il fit de justes réflexions qu'il ne voyait pas de pays où le Roi pût aller. « Je le pensais aussi » — lui dis-je — « mais ce n'était pas à moi à en faire l'observation à l'empereur ; vous en aurez tout le temps, car c'est par la poste que j'ai écrit. »

Quand je revins souper le lendemain chez l'empereur je le trouvai d'un avis tout à fait opposé. Il me dit : « J'ai écrit au Roi pour l'inviter à venir à Pétersbourg. » Je lui répondis : « Mais Votre Majesté veut donc quitter Pétersbourg ? » — « Pourquoi cela ? » — « Mais comment Votre Majesté pourra-t-elle avoir sous ses yeux un roi que la Russie a détrôné ? » — « Quant à cela, il sera le maître de me voir ou de ne pas me voir, de demeurer ici, ou se choisir un autre séjour dans mon em-

pire. » — Cela dit, il tourna sur le talon ; la position du Roi était telle qu'il ne pouvait guère faire autrement que d'accepter cette invitation ; mais j'avoue que, dans tout le cours de ma vie, je n'ai jamais eu une journée si triste que celle de l'arrivée du Roi à Pétersbourg. On fit tout ce qui était possible pour lui rendre agréable cette arrivée, ou plutôt pour en cacher l'amertume. L'empereur le reçut à la descente du carrosse au Palais de Marbre, où le roi logea ; l'empereur savait être aimable quand il le voulait et il le fut on ne peut davantage. Les hauts, les bas, les petites jalousies et tracasseries ne vinrent qu'après.

L'empereur continua le projet de Catherine de me fixer en Russie. Il fit à cet égard deux tentatives ; il me proposa d'abord le grand prieuré de Malte, qui, dans les idées chevaleresques qu'il avait, était la chose [*la*] plus grande qu'il crût pouvoir me donner. Je trouvai pourtant moyen de le refuser sans le blesser trop ; il me dit seulement : « Savez-vous qui sera grand-prieur ? ce sera le prince de Condé. » Une seconde fois ce fut en pleine cour qu'il vint à moi et me dit qu'il souhaitait savoir ce qui me serait agréable, si je voulais accepter le grade de Maréchal dans l'armée avec le commandement d'un corps considérable de troupes, ou bien si je préférais un emploi civil, il réunirait plusieurs provinces et en formerait un seul gouvernement. Il croyait que la présence de tant de personnes m'en imposerait, mais je trouvai encore moyen d'esquiver ce pas scabreux. Pourtant il fut depuis plus froid à mon égard ; et quand j'allais souper chez lui, il me dit : « Je ne devrais pas vous traiter bien, après ce que vous m'avez fait aujourd'hui »).

L'objet qui m'occupait le plus était la vente de mes terres pour regagner ma liberté. Une bizarre circonstance y faisait obstacle et il convient d'en dire une parole. L'excessive longueur et l'ennui de la diète de Malachowski, qui pouvait faire beaucoup et perdit son temps à des riens, m'avait donné beaucoup de déplaisir et occasionné une fièvre tierce. Je fus absent de la diète pendant quelques semaines. Elle en voulait au comte Branicki, qui avait épousé une nièce du prince Potemkine, et était tout dévoué au parti russe ; il avait obtenu du Roi une des quatres *starosties* que la diète avait données au Roi pour sa famille, en manière de compensation de ce que le Roi, pour suppléer aux besoins du Trésor après le premier partage, avait renoncé à son droit de distribution des *starosties*. Celle que le comte Branicki qui n'appartenait nullement à la famille du Roi, s'était fait donner, avait plus de valeur que les trois autres. La diète, pour le mortifier et pourtant ne pas montrer une animosité trop manifeste, avait grevé ces quatre terres d'un impôt de 30 pour cent, au lieu de 10, que payaient les terres héréditaires ; Branicki était déjà seul en possession de sa terre,

les autres étant tenues par les *advitalistes*. Après que la Pologne fut détruite, comme les puissances ne voulurent reconnaître aucun des actes de la diète de Malachowski, Branicki n'eut qu'à présenter un mémoire, que les actes de cette diète étant regardés comme nuls, cette augmentation d'impôts cessait d'exister, déclaration qu'il obtint en Russie sans aucune difficulté. Je l'aurais obtenue de même pour les deux *starosties* que j'avais achetées de ceux qui les possédaient par droit d'advitalité, mais il fallait que je déclarasse que je regardais comme nuls les actes de cette diète. Il aurait été trop difficile d'obtenir de Catherine cette diminution d'impôt, sans une semblable déclaration de ma part. Je trouvai que je pouvais obtenir cela de Paul, sans être obligé de la faire, ce fut en rachetant cet impôt par la cession au fisc impérial de la terre de Bobruysk et de tous les arrérages des Economies de Lithuanie, que j'affranchis mes terres en Ukraine. J'agis en cela d'après ma manière de penser, quoique, comme il a été dit plus haut, j'eusse quitté la diète ; mais cela n'empêchait pas que je ne crusse devoir la regarder comme diète.

Je veux encore citer quelques particularités qui caractérisent Paul, avant d'en venir au grand voyage de Moscou.

L'empereur voulait donner à sa cour le ton de celle de Louis XIV et accoutumer toutes les personnes de considération à en faire presque leur habitation. Il avait imité l'usage de se faire présenter la liste de tous ceux qui s'y trouvaient le soir et marquait avec un crayon ceux qui souperaient avec lui. J'étais, je crois, le seul, qu'on ne mettait pas sur cette liste, car j'y soupais à ma volonté. Beaucoup d'autres qui par leur position étaient obligés de se faire inscrire, n'y soupaient jamais. Ces avant-soupers avaient quelquefois des choses curieuses. Un soir je me trouvai assis à côté de lui. Il tenait son chapeau sur ses genoux et me dit : « Vous regardez ce chapeau ? » Je répondis : « Il ne me paraît pas la plus belle des choses. » Il l'ouvrit et me fit voir l'année depuis laquelle il le portait, c'étaient déjà deux ans et demi. Le même soir il ordonna qu'on mettrait sur des chevaux de bât tous les équipages de l'armée, ce qui coûta au delà de cinq millions de roubles. On y trouva beaucoup d'inconvénients et l'on remit les chariots, ce qui coûta cinq autres millions de roubles ; ce que l'économie du chapeau ne compensait pas ; mais il donnait en tout dans les extrêmes.

Une autre fois il passa toute la soirée avec les premiers personnages de l'armée à discuter si on mettrait sur l'épaisseur du chapeau des officiers un cordon d'or, ou bien un galon le plus étroit possible.

Un soir, quand j'arrivai, il m'aborda et me dit : « Qu'est-ce que c'est qu'un Félix que je trouve dans la liste des généraux russes ? » Je com-

pris qu'il voulait parler de l'immensément riche et très infortuné comte Potocki qui avait été maréchal de la confédération de Targowitza, cause du second démembrement de la Pologne, quoiqu'on lui eût promis le maintien de son intégrité. Je lui répondis : « Ce Félix peut l'être en Russie, mais certainement pas en Pologne. » Et cela passa mieux que quand, une autre fois, il me montra les plans de son palais de St-Michel, immensement lourd et sépulcral. Il avait chargé de cela Brenna, qui n'était qu'un très médiocre peintre de chambre. Je me permis de lui faire observer quelques fautes essentielles en architecture, il me répondit : « Cela ne vous plaît pas, mais cela me convient. » — « Ainsi » — lui dis-je — « tout est au mieux. »

J'eus l'occasion de rendre un service bien essentiel à beaucoup de milliers de familles. Il me fit savoir un jour qu'on dînerait à Kamiénnoy Ostrov. M'y voyant, il me prit à part pour me dire : « Vous savez, combien j'aime les Polonais, mais je viens de recevoir les rapports uniformes de tous les généraux et gouverneurs, que tous les propriétaires dans les quatre provinces Podolie, Volhynie, Braclaw et Kiovie, ont refusé de donner les fournitures de vivres et fourrages fixées pour l'armée, et en conséquence j'ai ordonné que toutes les propriétés de ces quatre provinces soient mises en séquestre ». Comme je ne connaissais que trop que la parole séquestre, en Russie, veut dire dévastation générale, je fus saisi de cette expression et me permis de lui dire : « Mais, Sire, la chose me paraît impossible et il y a sûrement du malentendu en cela ». Il me répliqua : « Tous les rapports sont uniformes ». Je lui réitérai mes doutes. Il me dit alors : « Eh bien, vous vous en persuaderez. Je vous enverrai demain matin le prince Kourakine, qui vous montrera les originaux ». Effectivement il vint chez moi à cinq heures du matin. Je me levai du lit pour le recevoir, il entra avec des portefeuilles de maroquin qui étaient gros comme des valises il allait les déployer quand je le priai de suspendre cela et lui dis : « Tâchons de nous entendre, il y a sûrement du malentendu dans cette affaire, faites-moi le plaisir de me dire d'où il provient ». Alors il me parla naturellement et m'expliqua qu'un Polonais, nommé Ilinski [1], homme qui ne m'était connu que par son extrême médiocrité, mais qui avait gagné les bontés de l'empereur quand il n'était que grand-duc, avait alors appris de lui qu'il désapprouvait fort ces fournitures qui donnaient lieu à beaucoup d'abus et qu'il était intentionné de les supprimer. Paul étant devenu empereur, Ilinski écrivit des lettres presque circulaires à ses

[1] Joseph-Auguste Ilinski, chambellan de Paul Ier (Le Mss. porte toujours : Jelinski). L'auteur de ces souvenirs paraît être injuste à l'égard de Ilinski.

amis et connaissances qu'il était de la volonté de l'empereur que ces subventions ne fussent plus données et les arrêta par là subitement. Je dis au prince Kourakine : « Et vous auriez pu dire cela à l'empereur ». Il me répondit : « Je l'ai vu tellement en colère que je ne l'ai pas osé ». Je le priai donc de l'en informer de ma part. Cela arrêta ce redoutable ukase qui aurait fait la ruine de tant de familles qui ne connaissent pas par quel hasard elles en ont été garanties.

Un matin l'empereur m'envoya un singulier message. On avait été, au souper de la veille, moins morose qu'à l'ordinaire, et assis, comme de coutume, vis-à-vis de l'empereur. L'impératrice, bonne et d'un esprit aimable, avait pris part à la conversation. Alors l'imagination de l'empereur lui augmentait déjà les inquiétudes que lui donnaient les dispositions du public à l'égard de son épouse, ce qui l'éloignait de plus en plus d'elle. On m'annonça le comte Wielhorski, maréchal de la cour, qui me dit que l'empereur voyait avec beaucoup de déplaisir que j'avais trop d'attentions pour son épouse, qu'il connaissait très bien que c'était l'usage en Italie de se faire ami du mari pour devenir amant de sa femme, mais qu'il n'entendait pas qu'il en fût ainsi chez lui. Je voulus tourner en plaisanterie cette missive, mais le comte me dit : « Ne traitez pas la chose légèrement, car elle est fort sérieuse ». Alors nous convînmes de ce qu'il dirait. Quand il se présenta à l'empereur, il lui demanda : « Mon coup de canon a-t-il fait effet ? » Le comte lui dit : « Le plus complet » ; et continua à le calmer. Cette lubie passa à l'empereur, je soupai le même soir chez lui, mais la conversation devint de plus en plus sèche et sérieuse et on ne rit que sous cape, comme il m'arriva un jour. J'étais assis entre la grande-duchesse Alexandra et la grande maîtresse comtesse Chouvalov ; j'avais quitté ma place peu agréable vis à-vis de l'empereur, qui était occupée par le prince Dietrichstein qui avait été envoyé par l'empereur François pour complimenter Paul sur son avènement. La grande-duchesse Alexandra était fort mélancolique, parce qu'elle avait pris une vraie affection pour le roi de Suède, qui la méritait certainement alors, et elle était affligée de son mariage rompu. Le morne du souper me donna tout le loisir de fixer Dietrichstein et je dis à la comtesse Chouvalov : « Avez-vous regardé cet homme ? » — « Mais oui. » — « Mais l'avez-vous bien regardé et ne lui trouvez-vous pas une ressemblance ? » Elle le fixa de nouveau, commença à sourire, et je lui dis : « Eh bien, qu'en pensez-vous, ne lui trouvez-vous pas de la ressemblance avec quelqu'un qui est parti, il y a quelques semaines, et qui nous intéressait beaucoup ? — « Mais, en vérité, c'est le roi de Suède ! Alors nous rîmes d'autant plus que ce rire devait être concentré par le ton de perpétuelle représentation qui ré-

gnait à cette cour. Plus nous examinions cette figure et plus nous continuâmes à rire. La grande-duchesse voulut savoir ou plutôt devina quel en était le sujet et finit par rire elle-même pour la première fois, depuis le chagrin, très réel, qu'elle avait éprouvé.

Je ne puis omettre une circonstance des plus bizarres. La première fois que le Roi dîna chez l'empereur, son imagination lui fournit une idée qui les égaya pendant tout le dîner. Au retour, le Roi nous dit : « Vous ne devineriez jamais ce qui a été le sujet de ma conversation avec l'empereur ; il voulait me persuader qu'il était mon fils, et j'eus beau lui prouver le contraire, il insista toujours ». Dans ce caprice de l'empereur, il y avait du satirique, d'une folie d'imagination et même de la bouffonnerie, qui tous étaient parfaitement dans son caractère. Car au fond il était très informé qu'il était fils d'un comte Soltykov [1], mais il aurait aimé à faire croire qu'il était fils du Roi, qui ne voulut pas se prêter à cette extravagance.

Après six semaines du plus triste et souvent dégoûtant cérémonial de l'enterrement de Catherine, où Paul eut l'idée d'un genre vraiment tragique de faire déterrer quelques restes de son prétendu père, Pierre III, afin d'obscurcir la mémoire de l'impératrice et lui faire jouer dans toutes les cérémonies un personnage tout à fait secondaire, on ne s'occupa que du départ pour Moscou pour le couronnement, qui se fit dans l'année 1797. Ce voyage eut lieu dans la saison la plus affreuse, avec un monde prodigieux, les régiments des gardes, et malgré cela tout l'ordre possible. Je demeurais avec le Roi à Moscou, et l'empereur s'arrêta plusieurs jours à une campagne, nommée Petrowskoyé, où se réfugia aussi Napoléon après le grand incendie.

J'y allais quelquefois trouver l'empereur et je vis le silence morne de cette cour accrû par le chagrin réel qu'eut l'impératrice d'avoir perdu sa meilleure amie, Madame de Benkendorff. Dans l'ennui qui accablait tout le monde, j'eus une idée folle qui pouvait un peu amuser.

L'impératrice ne voulait voir personne. Parmi les individus de la cour se trouvait toujours le maître de cérémonies, le comte Walouyev, très bon et brave homme. Je m'adressai à lui et lui demandai que, l'impératrice devant être couronnée avec l'empereur, il faudrait savoir si cela lui a été annoncé avec une formalité convenable. Il me répondit qu'il croyait qu'elle en était informée. Je lui dis : « Mais c'est à vous que cela appartient, et comme l'impératrice a beaucoup de chagrin, la

[1] Voyez : Waliszewski K. *Le roman d'une Impératrice*, Paris 1893, p. 80 sqq.

chose ne pourrait que lui être agréable et la consoler ». Le bon Valouyev part de là, se fait annoncer ; l'impératrice croyant que c'était quelque seccature de la part de son mari, le fait entrer, et après de grandes révérences il lui annonce avec toute la solennité dont il était capable qu'elle serait couronnée. Cela fit partir un éclat de rire de l'impératrice. on ne put jamais penser à la chose sans gaîté, le bon maître des cérémonies fut très content et crut avoir fait des merveilles.

Il serait aussi ennuyeux de raconter qu'il était de s'y trouver, toute l'infinité de fêtes et cérémonies qui se donnèrent à Moscou, il y en avait depuis le matin jusqu'au soir. J'attrappai une fois Valouyev et lui dis : « Mais savez-vous, mon cher Valouyev, que nous vous maudissons tous de ce que vous nous tracassez avec vos cérémonies depuis le matin jusqu'au soir ». Il me répondit : « Vous croyez en avoir trop, et lui n'en a pas assez ».

Je fus présent une fois à un entretien bien singulier de l'empereur avec l'ambassadeur Kobentzl. L'Autriche venait de faire et de rompre peu après l'armistice de Bruck avec Napoléon ; l'empereur dit à l'ambassadeur : « Vous avez été battus et cela ne vous suffit pas, vous avez rompu l'armistice et vous le serez encore ». Propos d'autant plus déplacé que l'Autriche était alors l'égide des couronnes de l'Europe. La plus grande des magnificences à ces fêtes, c'est que pendant tout le dîner qui eut lieu le jour du couronnement, le prince Kourakine, vice-chancelier, ne fit que lire un grand cahier d'une infinité de donatives que faisait l'empereur ; il n'avait lu que la moitié du cahier, quand le dîner finit et le reste ne fut pas moins distribué. J'eus pour ma part, ainsi que ceux qui avaient dîné avec l'empereur, une médaille d'or qui avait cela de particulier que le portrait de l'empereur était gravé par l'impératrice même.

Paul distribua tant depuis le commencement de son règne qu'il finit par n'avoir plus rien à donner. Cela lui fut insupportable et voulut changer en advitalité ce qu'il avait donné à perpétuité. Les propriétaires comprirent fort bien la conséquence dont cela était pour eux et son règne ne fut pas long.

Quand je pris congé de l'empereur, il me traita très froidement ; quand je baisai la main de l'impératrice, elle me dit : « Je crois que nous ne vous reverrons plus ». Je répondis à cela le moins mal que je pus et avec un regret très réel de la laisser dans la position fâcheuse où je la voyais.

Je passai par mes terres d'Ukraine, que je trouvai dans un triste et peu remédiable état, car je ne pouvais empêcher les abus des employés du gouvernement, ce qui me décida à les aliéner. Cela se fit pendant que je m'arrêtai à Varsovie et ensuite à Vienne. Il arriva une chose qui ca-

ractérise encore Paul. La vente de Korsun était presque effectuée avec la comtesse Branicka. On avait apparemment informé l'empereur de la beauté du local et de la maison ; il voulait en faire cadeau à la comtesse Lopoukhine, sa belle alors. Envoya en conséquence un courrier pour notifier son intention, et comme de raison tout le monde se retira. Le courrier repartit pour Pétersbourg et l'empereur envoya sur-le-champ la somme convenue. Tout allait bien jusque-là. Ensuite son imagination fut frappée que cet argent sortirait de ses états et quelques jours après il envoya un ordre du gouverneur pour qu'il en empêchât la sortie, de manière que j'aurais vendu mes terres sans pouvoir disposer des fonds. Heureusement, mes gens fidèles et actifs avaient fait sortir l'argent avant que cet ordre parvint. Il est fort naturel que, vendant avec une grande hâte, il fallait vendre à des prix extrêmement bas. Mais par toutes et tant de circonstances qui ont suivi je suis toujours resté dans la persuasion que je n'ai jamais fait de meilleure affaire que celle, où j'ai perdu plus d'un milion de sequins, mais gagné ma tranquillité.

Je partis pour Varsovie, où je trouvai une misère extrême. Tant de gens et surtout des militaires qui avaient perdu leurs places, tant de veuves et enfants sans pain. Je me sentis ému de ce spectacle et les secourus autant que je pouvais. Le gouverneur prussien me fit prier par le prince de Nassau de borner mes distributions, car elles commençaient à exciter de la rumeur. Cela se serait fait à peu près de soi-même, car les fonds commençaient à me manquer. Il y a donc des gouvernements qui ne donnent pas et qui n'aiment pas que l'on donne. Je m'y arrêtai une année avec mon père, allai ensuite à Vienne, où je cherchai à me former un établissement. Mais dans le cours de plusieurs années, j'appris à connaître l'état civil, financier et surtout le système d'après lequel était gouvernée l'armée. Je vis des défauts si essentiels, que je compris que ce gouvernement ne pouvait jamais résister aux armées françaises commandées par Napoléon. Je fis des voyages à Rome, où j'avais déjà des possessions que j'augmentai et finis par m'y établir tout à fait.

Quand dans l'année 1809 Napoléon se trouvait à Vienne, mon cousin, le prince Joseph, était avec lui, et l'empereur lui dit : « Vous avez, n'est-ce pas, un frère à Rome, il veut faire le philosophe, mais j'ai chargé des gens d'exercer sa philosophie ». Mon cousin me l'a mandé, et cela n'était que trop effectué. Il plaça dans ma maison, à Vienne, un bataillon entier, dont le chef était Derrante ; ils vécurent à mes frais, on leur donnait table, le commandant inventa une histoire qu'on lui avait forcé sa cassette et qu'il jetterait par la fenêtre tableaux, glaces, meubles et tout ce qui s'y trouvait, si on ne lui payait pas ce qu'il exigeait. Enfin cette visite me coûta au delà de seize mille sequins, non

compris les portefeuilles d'estampes qu'on emporta, ayant forcé la bibliothèque. A San Felice il fit placer un chef d'escadron, nommé Vincent, homme d'une brutalité rare et presque fou. Mais ce Napoléon, tracassier universel de l'Europe, pourquoi m'en voulait-il ? Et pourquoi n'ai-je pas voulu le connaître, ayant connu les hommes plus marquants de nos temps ? Par un hasard singulier je communiquais souvent avec Alquier,qui avait la confiance de l'empereur et qui l'employait à faire et à défaire des rois. Il m'intéressait d'apprendre qu'elles étaient les vraies intentions de Napoléon à l'égard de la Pologne,et,dans le courant d'une conversation, je lui dis d'un ton plutôt gai, que l'empereur amusait souvent les Polonais avec l'idée de rétablissement de leur pays, mais que je ne pouvais croire qu'il en eût une vraie intention, car la Pologne connaît et veut un gouvernement constitutionnel, l'empereur le déteste, bientôt il serait brouillé avec lui et il se serait donné une seconde Espagne à l'autre extrémité de l'Europe. Alquier me confirma entièrement dans ces idées, qui furent cause que je ne voulus jamais aller trouver Napoléon malgré toutes les tracasseries et quelquefois galanteries qu'il me faisait. Il aurait fallu avoir une explication avec lui que je devais éviter,ou me prêter à l'accompagner en Pologne et l'aider par ma présence à tromper beaucoup de gens de ma nation qui avaient confiance en moi. J'ai donc pris le parti de la patience et dû laisser venir, ce qui ne se fit pas longtemps attendre.

Après la chute de Napoléon revint à Rome le gouvernement pontifical[1].

. . . .

Débarrassé enfin de tant de tracasseries en Russie, avec Napoléon et avec les prêtres, je préférai de m'établir à Florence, parce que j'y avais déjà une fille mariée et que ce pays promettait plus de tranquillité qu'aucun autre en Europe, ce qui est maintenu jusqu'à l'année 1831, terme auquel finit cet écrit.

Je ne veux pourtant quitter la plume sans rendre un hommage à la mémoire de mon grand-père[2] qui lui-même avait écrit l'histoire de son temps. Mais une prudence qui laisse des regrets lui fit brûler ce manuscrit. Y parlant avec vérité, il avait nommé divers faits relatifs à des personnes fort marquantes, et qui étaient peu à leur avantage. Il s'est

[1] Nous omettons le récit des brouilles du prince Stanislas Poniatowski, avec Pie VII, le cardinal Consalvi et la Congrégation du Concile, ces détails n'ayant pas un intérêt général.

[2] Stanislas Poniatowski, palatin de Masovie, nommé ensuite castellan de Cracovie, célèbre guerrier et ami de Charles XII. Voyez sa biographie détaillée par K. Kantecki, en polon., Posen, 1880.

dit que dans les troubles fréquents alors, il pouvait arriver que cet écrit serait enlevé et avoir de la publicité. Laissant une nombreuse famille cela aurait fait naître des inimitiés envers elle qu'il était bon d'éviter. Il en avait lu différentes parties à des personnes qui m'en ont parlé et plus tard il l'a détruit.

Le Roi, voulant faire écrire la biographie de son père, fit réunir beaucoup de matériaux, envoya l'évêque Albertrandi [1] à Stockholm, où les archives lui furent ouvertes : mais le temps a manqué pour faire cet ouvrage ; et quand le Roi alla à Pétersbourg, il y porta ces manuscrits et beaucoup d'autres. A son décès l'empereur Alexandre vint lui-même dans la chambre du Roi, mit son cachet au dépôt des papiers et en emporta la clef. Tout cela reste probablement encore dans le même état.

Revenant aux notices biographiques relatives au père du Roi, qui sont de ma connaissance, je sais qu'il était, ainsi que son frère, domicilié dans le palatinat de Cracovie, possédant chacun un village ; l'un, d'une humeur pacifique, resta attaché à sa campagne. Le père du Roi fut enthousiasmé par les récits des grandes actions de Charles XII ; alla le trouver et lui convint de plus en plus parce qu'il connut en lui un caractère de ténacité dans les entreprises, semblable au sien et peu susceptible d'être arrêté par les difficultés. Son avancement fut rapide, et, se trouvant à la désastreuse bataille de Pultava, il vit que tout espoir, même de bonne retraite, était perdu : le roi était blessé et voulait s'y faire tuer. Mon grand-père le décida à se désister d'une résistance inutile, lui fit traverser l'Ukraine et le conduisit en Turquie. Il fut nommé par le roi son ambassadeur à Constantinople, où il se procura des communications, même dans le Sérail, et eut assez de crédit pour faire déclarer la guerre à la Russie. Elle aurait eu un succès complet ; Pierre I[er] et son armée auraient péri ou été faits prisonniers au Prouth, quand la vénalité du grand-visir le sauva ; fait très connu. Il accompagna ensuite le roi au siège de Stralsund et à l'attaque de l'île de Rugen, qui ne put réussir à cause de la trop grande inégalité des forces, mais ce poste était si important que le roi y combattit avec son courage accoutumé, voulant vaincre ou mourir. Ne voyant plus de ressource, mon grand-père fut assez heureux pour enlever le roi et lui sauver la vie une seconde fois.

Malgré la détresse des affaires du roi, il voulut assurer le sort de mon grand-père et lui donna le gouvernement du duché des Deux-Ponts, avec des avantages considérables.

Après la mort du roi, mon grand-père revint en Suède, où il trouva

[1] Jean Albertrandi, évêque de Zenopolis i. p. inf., historien érudit, président de la Société Royale des Amis des Sciences, à Varsovie.

la régente Ulrique-Éléonore, sœur du roi. Elle lui dit : « Comte Poniatowski, tout est donc entièrement fini entre nous et la Pologne ; il convient à tous égards que vous y rentriez. » Il répondit : « Après ce qui s'est passé, cela paraît difficile. » La régente répliqua : « Mais je crois en avoir le moyen et qu'il sera efficace, comme il est honorable, vous porterez à Auguste II le diplôme d'élection, que la nation donne à ses rois, et qu'Auguste a été contraint de remettre à mon père au temps de son abdication. » En conséquence de cette bonté de la régente, le comte suspendit le projet qu'il avait de s'établir en Suisse et d'acheter Coppay, pour lequel il était déjà en marché. Il écrivit à Auguste une lettre noble et ferme, à laquelle le roi répondit fort bien. Par suite de cette réponse, il arriva à Varsovie, alla en droiture et en habit de voyage (vert à petit galon d'or et manière de couteau de chasse au côté) chez le Roi ; les portes de la chambre s'ouvrent et le Roi le reçoit dans ses bras, au grand étonnement des courtisans qui ne connaissaient pas cet étranger.

Le Roi traita toujours avec la même confiance et bonté le comte Poniatowski, le fit sénateur du royaume et commandant en chef de l'armée de la couronne.

A la mort d'Auguste II, le comte Poniatowski, fidèle à la mémoire de Charles XII, et comptant sur des secours plus efficaces de la part de la France, voulut rétablir sur le trône de Roi Stanislas. On connaît assez comment tourna cette guerre ; mais peu une anecdote assez singulière.

L'armée russe, répandue dans toute la Pologne, envoya des détachements pour saccager les terres et brûler les châteaux des personnes du parti de Stanislas. Les possessions du comte Poniatowski, plus que d'autres, devaient subir ce sort. Woltchine était une terre qui lui appartenait et où il venait de bâtir un beau palais. Le colonel cosaque qu'on y envoya, fut frappé de l'aspect de cette maison, il dit : « Je veux pourtant la voir avant de la brûler. » Il la fit ouvrir entière. Arrivé à un grand salon à double étage qui fait le milieu du corps du logis, s'arrêta à la porte et vit au-dessus de la cheminée un grand portrait en pied ; il voulut savoir le propriétaire qu'on lui nomma ; il répondit : « Mais, est-ce le même qui était avec Charles XII ?» Assuré de cela, il dit : « En ce cas la maison ne sera pas brûlée. » Il se rencontrait par un singulier hasard que ce même Cosaque avait été officier de Mazeppa, qu'il avait commis quelque grande faute et que Charles XII avait ordonné son supplice. On sait que ce roi était peu disposé à la clémence en matière de discipline, et qu'il était difficile de lui demander des grâces en ce genre. Le comte Poniatowski le fit pourtant et l'obtint. Ce qui, beau-

coup plus tard, amena la conservation de la maison que j'ai vue, il y a quelques années.

Auguste III, tranquille possesseur du trône, ne garda pas de rancune à l'égard de mon grand-père. Il le fit commandant général de l'armée, le nomma castellan de Cracovie. [*Il*] fut premier sénateur et premier personnage civil du royaume, seul avec le titre d'Altesse, et conserva la plus belle existence jusqu'à l'âge de 87 ans. Peu avant il avait perdu son épouse, née princesse Czartoryska, à laquelle il était fort attaché. Alors, dégoûté de la vie, il ne voulut pas la prolonger, cessa des soins nécessaires à sa conservation et en vit approcher le terme avec la plus grande tranquillité. Il fit construire son cercueil dans la pièce au-dessus de sa chambre à coucher et entendit chaque coup de marteau.

Dans ses derniers moments il se passa une chose qui avait de l'originalité. Peu de jours avant, un charlatan lui avait vendu un élixir et prétendu secret pour faire de l'or. Avant sa fin il assembla ses fils, le leur communiqua et leur remit les ingrédients et la recette à envoyer à un apothicaire indiqué ; ils se réunirent quelques jours après pour en vérifier la réalité et furent très satisfaits de l'expérience. Ils envoyèrent ensuite chez l'apothicaire et en reçurent une médiocre dose ; ils en voulurent avoir davantage et l'apothicaire dit qu'on ne lui avait consigné que cette quantité. Ainsi finit cette histoire, pas unique en son genre.

Dans un voyage que le comte Poniatowski fit en France il passa à Delft, en Hollande, où selon l'usage du pays il avait tout contracté d'avance. Mais il demanda un pot de lait de plus ; l'aubergiste, à cause de ce pot de lait, exigea une augmentation de cent ducats, disant que le marché était nul. Le comte, qui était peu susceptible à se laisser surfaire, alla chez le magistrat, et après un moment d'attente, il fut très surpris de voir que le magistrat était l'aubergiste lui-même ; il ne resta qu'à payer.

A Lunéville il visita le roi Stanislas, qui le reçut comme son ancien et constant ami. Il vint ensuite à Paris, à Versailles ; Louis XV l'accueillit avec beaucoup de distinction et lui fit don de toute la suite des médailles de son règne en or, dans une fort belle cassette. Que n'a-t-il conservé à son fils Roi un peu de ce sentiment qu'il témoigna au père ? Mais, ô politiques, ô ministres, combien vos faux calculs coûtent aux nations !

Il racontait quelquefois ce qui lui arriva en Silésie. Dans un petit bourg il rencontra une bohémienne, et pour passer le temps, il se fit dire la bonne aventure ; de trois choses qu'elle lui prédit il s'en vérifia si complètement deux, qu'il ne voulut jamais faire connaître la troisième. On a cru que la bohémienne lui avait prédit que son fils serait roi. On l'a conjecturé du soin très particulier que sa femme a donné à l'éducation de ce fils. Il y avait aussi d'autres prétendues prophéties sur

ce même fils, qu'il serait superflu de citer, mais alors, on faisait encore quelqu'attention à ces choses.

La mère du Roi était une personne du plus grand mérite et avait des vues nobles et très étendues. La maison était ouverte à tous ceux qui avaient été présentés ; après dîner se formait grand cercle et conversation qu'elle tenait fort bien. Les jeunes Polonais qui revenaient de leurs voyages s'y trouvaient parce que cela leur était imposé par leurs parents. Elle les questionnait sur ce qu'ils avaient vu, et les sociétés qu'ils avaient fréquentées. On écrivait ensuite aux parents dans les provinces s'ils avaient répondu d'une manière satisfaisante,et cela commençait leur réputation. Quelqu'un lui observa comment elle avait la patience de continuer pendant tant d'années une occupation qui ne laissait pas d'être fatigante. Elle répondit : N'est-ce pas la génération avec laquelle mes enfants doivent vivre ? Elle m'intéresse donc tout entière.

Combien cette manière de penser et d'exister diffère de celle de nos temps, où chacun paraît ne vivre que pour soi ou dans un cercle fort reservé ? Cela conduit à l'observation que les opinions n'ont jamais éprouvé des changements aussi rapides et aussi considérables que de nos jours, dont il résulte que pour être passablement avec soi-même et faire quelque bien aux autres, il faut savoir vivre avec son siècle, auquel on peut ne pas toujours céder, mais qu'on ne saurait maîtriser.

Que de fausses démarches et,quelquefois,des malheurs seraient épargnés, si cette grande vérité était plus comprise et pratiquée.

LES ORIGINES DES PREMIERS CONSULATS

DE LA

NATION FRANÇAISE A L'ÉTRANGER

Telle est l'influence de la vitalité du commerce extérieur d'un pays sur sa prospérité et sur son expansion, que des peuples se sont trouvés élevés avec une rapidité incroyable au premier rang des puissances pour avoir donné tout à coup à leur marine marchande un essor considérable [1]. Mais, pour se développer librement à l'étranger, le commerce ne peut se passer d'une protection continuelle. Le négociant livré à lui-même et sans défense au milieu des peuples que des considérations politiques, religieuses, une très grande diversité de mœurs lui rendent souvent hostiles, où trouverait-il l'autorité et le talent de faire valoir ses droits ? De tout temps et par la force des choses, il a dû avoir recours à un magistrat prêt à soutenir toutes ses revendications légitimes, qui fut généralement désigné par le nom de *consul*. La présence de celui-ci dans un pays étranger a toujours constitué une garantie de sécurité indispensable pour que les marchands fussent disposés à y trafiquer habituellement.

Mais, à l'origine, le consul ne fut pas seulement le protecteur de ses nationaux. Au moyen âge et encore au XVI[e] siècle, les

[1] Qui ne sait que c'est le secret de la prospérité inouïe de l'Angleterre et de celle, moins durable, de la Hollande ? Et ne voyons-nous pas de nos jours le Japon sur le point de suivre leur exemple.

négociants d'un même pays sentaient, à l'étranger, le besoin de s'unir, de se serrer les uns contre les autres dans des habitations communes ou du moins contiguës. Ils formaient donc une colonie homogène, dont les membres se renouvelaient parfois, mais qui constituait dans l'*État* étranger un petit *État* nettement séparé et plus ou moins autonome, émanation de la patrie lointaine. Le consul était le chef de cette colonie ; son pouvoir était très étendu, et ses nationaux lui devaient l'obéissance.

Combien ces colonies de commerce étaient plus faciles à créer et à conserver que les colonies qui, par la force même des choses, devaient leur succéder, et existaient même sur certains points du globe dès le XVI[e] siècle ! Elles réclamaient juste assez de sol pour que l'habitation des négociants pût y trouver place, et les habitants du pays n'étaient presque jamais défavorables à cet établissement, qui ne menaçait pas leur indépendance et assurait, d'autre part, à leur commerce, des débouchés permanents. Maintenant, il nous faut acquérir des espaces immenses, au prix de sommes incalculables, données souvent en pure perte, et, ce qui est bien pire, en faisant verser maintes fois le sang de nos soldats. Que la question coloniale était plus simple jadis, et combien, pour la mère patrie, les résultats étaient meilleurs, proportionnellement à l'effort qu'il lui fallait dépenser, même dans les moments les plus difficiles !

Si la colonie était, au moyen âge et au XVI[e] siècle, simplement juxtaposée à l'État étranger, qu'elle ne prétendait pas subjuguer, elle n'en était pas moins souvent en mesure d'exercer sur cet Etat, et sur les peuples voisins, une influence politique favorable au pays d'origine. Ce n'était pas toujours uniquement par d'habiles négociations que le chef de la colonie savait agir au mieux des intérêts nationaux Bien souvent, il intervenait d'une façon plus active, et par la force armée, dans les affaires intérieures ou extérieures du pays étranger, en jetant à propos dans la balance les efforts réunis de la colonie tout entière et des navires de son pays qui se trouvaient à ce moment-là dans la région.

On ne peut donc s'étonner de l'importance qui s'est attachée,

au moyen âge spécialement, aux fonctions de consul, du prestige dont celles-ci jouissaient chez tous les peuples commerçants. C'est ainsi que des Doria, des Médicis, des Dandolo, des Justiniani les sollicitèrent de Gênes, de Florence ou de Venise, durant tout le XV° siècle.

A Marseille, les Montolieu, les Vivand et tant d'autres qui tenaient dans cette ville les premières places, se succédèrent comme consuls. Et les descendants des familles les plus considérables de Barcelone, recherchèrent de tout temps, et surtout au XVe siècle, la faveur d'un consulat.

Il peut donc sembler étrange qu'à notre époque, où tout ce qui touche à l'histoire du commerce, et surtout du commerce maritime, est si à l'ordre du jour, nul ne se soit préoccupé d'écrire l'histoire des origines et des développements de la belle institution des consulats et spécialement des consulats de la France [1]. Nous avons essayé de combler cette lacune.

I

LES CONSULS NATIONAUX DE FRANCE EN GÉNÉRAL

Nous savons fort peu de chose de l'histoire des consulats de la nation française en pays étranger, antérieurement aux dernières années du XVe siècle. Nous ne pouvons, en effet, considérer comme représentant *la nation* les consulats « d'outre-mer » entretenus au Moyen Age dans le Levant par chacune des cités

[1] Nous ne pouvons, en effet, à cause de son insuffisance, citer que pour mémoire une étude de M. Pouqueville publiée dans le *Recueil de l'Académie des Inscriptions*, 1833, *nouvelle série*, tome X, p. 513 et suiv., et que M. Charrière qualifie à bon droit de *superficielle*. L'auteur n'a fait qu'analyser partiellement un traité très incomplet et souvent inexact du XVIIe siècle conservé à la Bibliothèque nationale. M. Reynaud, dans une thèse de doctorat soutenue en 1874 (*Des Ambassadeurs chez les Romains. Des Consulats. Historique sur les Consulats français*), s'est aussi exclusivement servi du même manuscrit. Les Bibliothèques Nationale et de l'Arsenal à Paris, les Archives Nationales, les Archives des Bouches-du-Rhône, et enfin la Bibliothèque Impériale de Vienne, nous ont cependant conservé des documents précieux que nous avons utilisés.

commerçantes qui appartenaient à la France et encore moins par celles qui n'en faisaient alors point partie [1]. Quant à Aigues-Mortes, qui fut très tôt soumise au roi de France, on ignore si elle en eut jamais. Il est vrai qu'en 1248, ses habitants, frappés de la prospérité de Pise et de la bienfaisante influence exercée sur le commerce de cette cité par les consulats qu'elle possédait dans ses colonies, demandèrent à Saint Louis qu'on établît dans la ville d'Acre un consul royal, dont le choix serait réservé aux magistrats de la ville, qui resterait trois ans en charge, et exercerait sur ses concitoyens la même juridiction que les consuls de Pise [2]. Quelle satisfaction fut donnée par le roi à ce désir ? On l'ignore, et si une tradition fort répandue au XVI[e] siècle attribue à saint Louis le rétablissement de consulats français opéré en 1251, à

[1] Loin de nous, cependant, la pensée de méconnaître le rôle de ces consulats municipaux et l'influence qu'ils eurent sur le développement de notre commerce et par suite de notre influence en Orient. Si nous nous proposons de n'étudier ici que les consulats qui ont été revêtus, à n'en pas douter, d'un caractère *national*, nous n'entendons pas dire que les consuls de certaines villes de France n'aient pas eu, en quelque sorte, un caractère *mixte* entre le consul simplement municipal et celui qui, dans la suite, eut autorité sur tous les sujets du roi de France se trouva sur les terres soumises à sa juridiction. On s'est trop habitué à voir dans la juridiction des consuls de cette époque une juridiction gracieuse. D'après tous les documents que nous avons recueillis, l'élection par les marchands fut toujours rare et exceptionnelle, soumise à la ratification des autorités (qu'elles fussent royales ou municipales) qui seules avaient qualité pour conférer à l'élu le droit *de commander* et *de juger*, inséparable de sa fonction. Une municipalité ne pouvait donc, à elle seule, nommer un consul national. Son consul pouvait rendre bénévolement des services à tous les sujets du roi de France dépourvus d'autres protecteurs : mais il fallait, pour qu'il fût véritablement *leur consul*, ayant sur eux les droits appartenant alors à cette fonction, que ceux-ci lui fussent concédés, suivant le cas, soit par les diverses municipalités, soit par le roi, que ce fût par des lettres de provision particulières ou en exécution d'une mesure générale. On voit qu'on ne peut considérer comme consuls véritablement nationaux que ceux que le roi revêtait de cette qualité. Nous appellerions volontiers consuls *mixtes* ceux qui, par suite de l'absence d'autres consuls français, étendirent, selon toute vraisemblance, leur protection sur les sujets du roi qui n'étaient pas directement soumis à leur autorité. De ceux-là nous n'avons pas l'intention de nous occuper ici.

[2] Menar, *Histoire de Nismes*, I, preuves, p. 78.

Alexandrie et même en Syrie, avec le consentement du soudan d'Egypte, il ne nous est pas plus facile d'acquérir à ce sujet la moindre certitude.

Nous pouvons croire toutefois qu'à partir du moment où le commerce avec les *infidèles* (qui était toujours *un privilège*) fut exclusivement confié à des navires appartenant au roi de France, les consuls municipaux entretenus par les cités commerçantes dans les principaux ports où les navires faisaient escale, devinrent des consuls *nationaux*, puisqu'ils eurent à protéger une marine *nationale*[1]. Dès ce moment nous voyons apparaître l'expression « *consul des Français* », ou « *consul du royaume de France* », ou « *consul de la nation française* ». Deux voyageurs, Sigoli et Gucci, signalent en 1384 et 1385, à Alexandrie, l'existence d'un « consul des Français et des pèlerins ». — Le baron d'Anglure trouve en cette même ville, en 1395 ou 1396, un *fondigue* (ou comptoir) *de France*. Marseille, qui était le port d'arrivée de la plupart des marchandises amenées d'Orient et où, par conséquent, les marchands français se rendaient en grand nombre, mais qui appartenait alors au roi de Sicile, eut aussi un « consul des Français », dès le milieu du XIVe siècle. Jean Vivaud avait cette qualité en 1353, et, en 1391, Pierre Alaman, chevalier, seigneur d'Auriol, succéda à Jean Casse comme « consul du royaume de France »[2].

Ce sont là des renseignements malheureusement bien incom-

[1] Il faut placer cette transformation définitive vers 1370. — Les « gallères de France » eurent dès lors seules droit au trafic.

[2] Ce consul avait ceci de particulier qu'il était élu par l'assemblée des marchands fréquentant la région. Ces marchands étaient pour la plupart de Montpellier ou de Narbonne. Le consul, généralement un citoyen important de Marseille, recevait ensuite sa nomination définitive sous forme de lettres de provision, émanant des municipalités de ces mêmes villes de Montpellier, Narbonne, Villeneuve près Beziers, etc. C'est ainsi qu'en 1391, Pierre Alaman, Sr d'Auriol, Marseillais, fut élu consul du royaume de France en remplacement d'un autre Marseillais, Jean Casse. Il promit de protéger dorénavant ceux qui l'élisaient et leurs compatriotes, c'est-à-dire les marchands, marins et autres sujets du roi de France qui viendraient à Marseille. Il avait fallu deux réunions pour se mettre d'accord au sujet de ce choix.

plets. Le commerce des galères de France dans le Levant fut d'ailleurs sujet à de nombreuses vicissitudes et il est certain que l'existence des consulats, demeurant absolument subordonnée au mouvement commercial, fut, par le fait, *intermittente*. Il en résulte que, durant certaines périodes, on n'en trouve plus trace dans l'histoire, pour constater ensuite leur réapparition dans les endroits d'où ils avaient disparu. Au milieu du XVe siècle, le commerce français, après une de ces crises, tendait à reprendre, et le nom de Jacques Cœur est resté, dans l'histoire, attaché à cette renaissance. A ce moment (le 15 septembre 1541), les magistrats municipaux de Barcelone, apprenant le mouvement dont l'argentier du roi semblait l'initiateur principal, et ne doutant pas que l'établissement de consulats ne fût la conséquence nécessaire de cette renaissance, proposèrent à Jacques Cœur — si un « consulat de la nation française » devait être institué à Palerme, — de faire choix du propre consul de Barcelone en cette ville, Francesq de Gualbes, qui se recommandait d'autant plus à la nomination du roi, qu'il se trouvait avoir servi dans son armée, comme cavalier, durant environ trois années [1].

Nous ne savons pas si le roi accueillit cette recommandation. Nous pouvons toutefois présumer que vers cette époque il rétablit des consulats dans les localités où les *galères de France* faisaient escale. De ce nombre était Alexandrie d'Egypte. Charles VII chargea, peu avant 1447, un des lieutenants de son argentier, Jean de Village, de se rendre auprès du soudan d'Egypte, de recommander à sa bienveillance les marchands français et de lui annoncer l'arrivée prochaine d'un consul de France qui résiderait à Alexandrie. De retour de sa mission, Jean de Village remit au roi des lettres du soudan, promettant de traiter le consul, quand il serait arrivé, avec les mêmes égards que ceux des autres nations [2]. — Ce consul fut-il nommé

[1] V. Capmany. *Memorias historicas sopra lo marinha, commercio y artes di Barcelona* (Barcelone, 1779, in-4°). t. II, p. 249.

[2] *Chronique de Math. d'Escouchy* (Coll. de la Soc. de l'Hist. de France), tome I, p. 121 et ss.

dès cette époque ? C'est chose fort probable, bien que nous n'ayons à ce sujet aucune assurance. Le nombre des consulats, dut dès lors, se multiplier. En 1466, on a la mention d'un consul des Français à Naples, Jean Darmunt, auquel il était permis, chose remarquable, par Ferdinand d'Aragon, de prendre annuellement 150 ducats sur les droits prélevés par la douane sur les marchandises, non seulement des Français, mais même des Allemands et des Anglais ! [1] — Plus tard, en 1483, il est question d'un consul des Français à Barcelone, qui était un marchand notable de cette ville, Raphaël Langlès [2]. Mais le consulat d'Egypte est le premier sur lequel nous ayons une série de renseignements positifs. Avant d'étudier son histoire particulière et celle des autres consulats jetons un coup d'œil sur la situation et les droits qui appartinrent, à l'origine, aux consuls de France en général.

Les consulats de la nation française à l'étranger ont eu, presque à leur origine, une situation absolument exceptionnelle. La politique suivie au XVI[e] siècle par la France dans le Levant (où se trouvent la plupart de ceux qui sont de fondation ancienne), mit bientôt, en effet, sous leur protectorat presque tout le commerce de l'Europe avec l'Afrique et l'Asie —, celui du moins qui n'empruntait pas la voie, nouvellement découverte, du cap de Bonne-Espérance. — Les peuples chrétiens, hormis les Vénitiens et les Hongrois, ne purent alors trafiquer, dans les pays soumis à la domination ottomane, que *sous le nom et la bannière de France*, comme on le disait alors : A tel point que les Ragusais ayant voulu, du temps de Henri II, se soustraire au protectorat français et à l'obéissance du consul de France d'Alexandrie, le roi donna l'ordre, pour les châtier, qu'on leur fît « courir sus comme à ennemis » et il leur fallut renoncer, comme les autres, à toute velléité d'indépendance. — Plus tard, les guerres de religion affaiblirent la puissance française à l'extérieur, et les autres nations acquirent le droit d'avoir des consuls particuliers

[1] *Revue des Questions historiques*, année 1895, 115[e] livraison p. 77.
[2] *Ibid.*, année 1894, p. 438.

dans le Levant. Mais du moins, dans les endroits où ils profitèrent de cette faculté, lorsque le consul de France ne fut plus le seul, il garda toujours la préséance sur tous les autres [1].

Assurément, la situation des consuls établis ailleurs qu'en Orient fut moins considérable. Elle fut néanmoins aussi très recherchée. Afin de nous rendre mieux compte de ce qui la faisait tant désirer, même dans ses conditions les moins favorables, il nous faut examiner en détail quels étaient, au XVIe et au XVIIe siècle, l'existence et les droits de ceux qui parvenaient à obtenir la faveur d'un consulat.

Une fois muni des lettres de provision du roi, qui étaient aussitôt publiées dans tout le royaume, le nouveau consul devait prêter serment [2]. Pour tous les autres offices royaux cet acte s'accomplissait entre les mains du chancelier, qui seul avait qualité pour remplacer le roi. L'éloignement des lieux ne permettait pas, pour cet office, d'être si exigeant, car on eût porté au commerce un grave préjudice. On eut donc recours à d'autres moyens plus pratiques : François Ier fit d'abord recevoir le serment par quatre notables marchands français pris parmi ceux qui se trouvaient au siège du consulat. — Une autre fois il chargea de ce soin son ambassadeur à Constantinople. [3] Cette dernière manière fut longtemps la plus usitée pour les consulats du Levant, bien qu'on s'adressât également à l'occasion, à l'ambassadeur à Venise, et aussi au lieutenant général du roi en

[1] Cette préséance lui fut expressément reconnue par les capitulations de 1604. Le Consul de France resta d'ailleurs seul en beaucoup de lieux, et alors les marchands des autres nations continuèrent à lui obéir.

[2] La publication se fit au moins jusqu'au milieu du XVIe siècle.

[3] *Bibl. de l'Arsenal, ms.* 4536, fol. 30. Il en résulta que les ambassadeurs à la Porte eurent longtemps le droit de destituer les consuls en cas de malversations, et même de les remplacer provisoirement, ainsi qu'on en a des exemples. (Cf. B. N., ms. fr., 18595, p. 184).

B. N. (nous désignons ainsi la Bibliothèque nationale de Paris), *ms. fr.*, 5124, fol. 131 v°. — *Archives nationales*, V^5, 1051, date du 12 octobre 1536.

Provence, suivant que le consul était, au moment de sa nomination, en Italie ou en Provence [1]. Des lettres d'attache, qui constataient que le serment avait été prêté, et admettaient le nouveau titulaire dans sa charge, étaient, dans ce cas, données par l'ambassadeur ou le lieutenant général [2]. Plus tard, au XVII[e] siècle, ce fut le parlement de Provence qui reçut le serment et mit le consul en possession de son office. Toutefois, pour que cette mise en possession devînt effective, il fallait encore, dans le Levant et en Afrique, comme à présent, que l'ambassadeur à la Porte obtînt du Sultan un *Berat* [3] pour le nouveau consul. Après quoi il ne restait plus à celui-ci qu'à gagner son poste (s'il n'était pas sur place) et à opérer son entrée solennelle.

Cette cérémonie avait lieu en Orient avec une magnificence et un faste inouïs. Ainsi, c'était revêtu d'un dolman de drap d'or ou de velours, et d'une veste de velours ou de satin cramoisi, doublé de marte zibeline ou d'hermine, et ceint d'une ceinture de prix, que le consul, en Syrie, pénétrait dans sa résidence [4]. A sa rencontre venaient tous les marchands français et étrangers, montés sur de magnifiques chevaux [5]. Les Vénitiens, eux-mêmes, qui n'étaient pas soumis à sa juridiction, faisaient partie du cortège, et lorsqu'il y eut des consuls anglais et flamands à Alep ils envoyèrent, comme leur confrère de Venise, au-devant du consul de France, non seulement les marchands, leurs nationaux,

[1] *Bibl. de l'Arsenal, ms.*, 4536, fol. 31. — *Arch. des Bouches-du-Rhône*, reg. B. 42, fol. 93. — B. N. *ms. des nouv. acq. lat.*, 1323, fol. 100.

[2] *Bibl. de l'Arsenal, ms.*, 4536, fol. 31 v° et 173.

[3] Ce terme, employé en Orient, est l'équivalent de celui d'*exequatur* en usage dans les pays occidentaux.

[4] V. B. N. *ms.fr.*18595, p.204. — Et *Coll. des 500 Colbert*, vol. 483, f° 153 le prix de ces vêtements. « Pour le payement d'une robbe de velours rouge doublée de martre sieblines et d'une aultre robbe de satin cramoysy rouge fourrée d'hermines blanches... 1.200 livres ». Ce qui revenait à plus de 2.500 fr. de notre monnaie, en ne tenant compte que de la valeur intrinsèque ! Le col retombait jusqu'à la ceinture et les manches étaient trainantes. On utilisait donc une quantité d'étoffe.

[5] Quand le poste ne se trouvait pas vacant par décès, l'ancien consul de France se mettait lui-même à la tête de la colonie.

mais même leurs chanceliers, leurs drogmans, leurs huissiers... De son côté, le nouveau consul était tenu de faire, au moment de son installation, aux fonctionnaires ottomans et aussi à ses subordonnés, des cadeaux de bienvenue, consistant en vêtements de soie ou de drap, cadeaux qui atteignaient parfois, au début du XVII[e] siècle, une valeur de 15.000 livres tournois [1]. — En Egypte, le Pacha qui résidait au Caire, envoyait à Alexandrie les grands du pays et ses *chiaoux*, au-devant du consul, et c'était à cheval précédé de ses huissiers, de ses janissaires, de ses drogmans et de ses autres serviteurs, et habillé magnifiquement comme celui de Syrie que celui-ci se rendait à sa résidence, que l'on appelait son *palais*.

Malgré ce nom pompeux, la maison consulaire ne dut probablement pas toujours présenter un aspect bien grandiose, surtout lorsqu'au lieu d'être la propriété de la colonie, elle n'était possédée qu'en location par le consul [2]. A cette maison était jointe une chapelle et aussi un *fondique* (vaste construction ou assemblage de constructions renfermant des chambres pour les négociants, pèlerins et voyageurs ayant à séjourner, en passant ou à demeure, dans le pays), des entrepôts pour les marchandises, et des boutiques. Au fondique était généralement annexé un four commun et, dans les pays non chrétiens, un cimetière, — parfois même des bains particuliers. En Italie, en Espagne et autres pays chrétiens, le consul n'avait guère autour de lui, en dehors de ses ser-

[1] C'est du moins ce qui fut dépensé en 1624 (v. B. N. *Coll. des 500 Colbert*, vol. 483, f° 152. — Le pacha, par exemple, reçut quatre vestes de damas valant chacune 70 livres tournois. — Le cadi trois vestes de satin du même prix.

Les présents auxquels il était obligé étaient plus importants encore qu'en Syrie. Ils atteignaient ensemble au moins une valeur de 700 piastres d'alors (B. N. *ms. fr.* 18595, p. 203). Dans les consulats situés sur des ports, tous les navires présents tiraient des salves d'artillerie au moment de l'entrée du consul.

[2] Ce dernier cas fut celui du consulat d'Alep, au début du XVII[e] siècle. En 1624 le nouveau consul acheta à son devancier les meubles qui garnissaient la maison consulaire, et que des experts estimèrent valoir 6.666 livres tournois, ce qui représente un peu plus de 3.350 francs de nos jours en valeur intrinsèque (B. N. *ms. des 500 Colbert*, t. 483, f° 153).

viteurs particuliers, qu'un secrétaire remplissant le rôle de notaire, et un interprète [1]. Il en était de même dans le Levant, où le consul était assisté d'un chancelier et de deux ou trois drogmans [2], et avait en outre à son service un huissier, des janissaires au nombre de deux à huit, sans parler d'un cuisinier, d'un maître valet, d'un « lavandier », et d'au moins un valet de chambre. Un aumônier était, d'autre part, attaché à sa chapelle et, ainsi que le chancelier, partageait sa table. A cette table prenaient aussi place, d'ailleurs, les capitaines des navires de passage, et régulièrement, tous les jours de fêtes *chrétiennes ou ottomanes*, les plus notables négociants de la colonie [3].

C'était accompagné de tous les marchands et de presque tous ses fonctionnaires et serviteurs que le consul allait, dans le Levant, après son arrivée et son installation dans la maison consulaire, faire visite au pacha et au cadi pour la cérémonie du « baisemain ». En tête du cortège marchait l'huissier, puis les janissaires, les drogmans et, enfin, seul, le consul, qui, en Egypte, était toujours à cheval ou en chaise à porteurs. Derrière venaient les marchands, par rangs de deux ou trois à la fois [4]. Cette cérémonie était l'occasion d'une nouvelle dépense, qui consistait, cette fois, en une distribution d'argent aux fonctionnaires.

Le consul ne pouvait soutenir dans les Échelles du Levant de pareils frais de représentation, auxquels, d'ailleurs, diverses

[1] V. B. N. *ms. fr.* 18595, pp. 220, 223.

[2] Les drogmans étaient pourvus de leur office par le roi. Nous en voyons déjà un nommé par Henri II pour les langues « turquesque et mouresque » (B. N. *n. acq. fr.* 2048, fol. 150). Vers 1630, Pierre Borelli recevra l'office de « secrétaire interprète des langues turquesque et arabesque » (*Arch. des Bouches-du-Rhône*, B.96) et, une dizaine d'années après, Antoine Armeny, drogman-interprète, servira d'intermédiaire aux Persans et Arméniens qui viendront trafiquer en Provence (*ibid.* reg. B. 100).

[3] V. B. N. *Coll. des 500 Colbert*, vol. 483, fol. 153 ; — *ms. fr.*, 18595, pp. 200, 202. — *Arch. des Bouches-du-Rhône*, B. 42, f° 93.

[4] Tel était d'ailleurs le cérémonial de toutes les visites de civilité ou d'affaires qu'ils faisaient par la suite non seulement au pacha mais au cadi.

fêtes musulmanes l'obligeaient en outre, qu'à la condition qu'il eût des ressources considérables. Aucun consul de France n'eut de traitement fixe avant la fin du XVIIe siècle : en revanche, chacun prélevait des droits de consulat. Tantôt ceux-ci portaient sur la valeur des marchandises importées ou exportées par les négociants soumis à leur autorité, tantôt c'était une taxe proportionnelle au tonnage des vaisseaux. Cette combinaison avait l'avantage d'intéresser le consul à développer le commerce de ses nationaux dans sa résidence : il était disposé par là même à les bien traiter et à les protéger de tout son pouvoir auprès des autorités locales, afin de les engager à revenir. Il y avait là, par contre, un grand inconvénient. Dans certaines localités moins fréquentées, les sommes perçues étaient insuffisantes pour l'entretien du consul — alors que ce n'était pourtant pas le cas d'augmenter la quotité des droits, au risque de faire fuir complètement les négociants. Il devenait donc extrêmement difficile de développer le commerce dans les localités où celui-ci n'était pas en pleine prospérité.

Quoi qu'il en soit, il semble qu'un droit de 1 0/0 ait été prélevé tout d'abord, et dès le règne de François Ier, par les consuls du Levant, sur les marchandises qui entraient ou sortaient des ports. Ce droit ayant été porté à 2 0/0, sous Henri II, pour le consulat de Syrie, ce dernier taux fut, semble-t-il, admis définitivement et appliqué à tous les autres consulats créés par la suite dans le Levant. Seul le consulat d'Egypte eut alors 3 0/0, à cause des charges plus grandes qu'il avait à supporter.

Si les consulats du Levant rapportaient uniformément 2 0/0, ceux d'Italie différaient beaucoup entre eux. Généralement chaque navire y était soumis à un droit proportionnel à son tonnage. En Espagne, les consuls touchèrent quelque temps 1/2 0/0 sur les marchandises, mais le 20 janvier 1660, un arrêt du conseil du roi supprima ce droit, le remplaçant par un droit fixe sur les barques et navires français, sans distinction de tonnage ni d'importance. Le taux était de 24 reaux dans les provinces de Biscaye et Gallice ; — de 66 reaux par navire ou 32 par barque dans les

provinces de Séville, de Cadix, à Huelna, San Lucar, Barameda, Port Sainte-Marie. Enfin, les consuls des ports situés dans le détroit de Gibraltar, jusqu'à la Catalogne inclusivement, prélevaient 36 reaux par navire et 24 reaux par barque [1].

Le consul de Portugal eut, au XVII[e] siècle, 1/4 0/0 sur toutes les marchandises entrant ou sortant sous le pavillon français [2]. Le consulat de Hollande, institué en 1648, eut également droit à 1/4 0/0. — En outre, le corps des marchands de la province de Zélande commença, vers 1658, à donner au consul une pension annuelle de 2.000 livres pour éviter de sa part certain contrôle auquel cette province voulait se soustraire, et les autres provinces de Hollande firent bientôt de même [3].

Nous avons exposé comment le consul entrait en fonction, dépeint brièvement sa maison consulaire et ses annexes, fait connaître ceux qui devaient l'assister dans l'exercice de sa charge, les ressources pécuniaires qui lui étaient assurées. Voyons maintenant quels sont ses droits et ses attributions.

Nous n'avons cependant pas l'intention d'entrer sur ce point dans beaucoup de détails. Les droits qui furent reconnus en 1512 au premier consul dont nous ayons le nom, Philippe de Parètes, confirmés en 1528 par Soliman II, amplifiés par la capitulation de 1536, dont toutes les capitulations postérieures ne firent que reproduire les dispositions d'une façon généralement plus succincte, sont en effet encore en vigueur aujourd'hui. Les attributions d'un consul dans le Levant étaient donc les mêmes, à peu de choses près: Juge souverain des contestations de tout genre entre Français ou patronnés de la France, il verbalise alors dans les affaires criminelles concernant ses administrés, et fait embarquer le coupable, sous la responsabilité du capitaine, sur le premier vais-

[1] V. B. N. *ms. fr.*, 18595, p. 260.
[2] *Ibid*, p. 265.
[3] *Ibid*, p. 269.

seau partant pour la France, où les juges ordinaires instruiront son procès. Il fait poser les scellés par son chancelier sur les biens de ses nationaux morts *ab intestat*, biens dont il dresse un inventaire devant témoins. Il fait respecter les droits reconnus aux Français par les traités, sans oublier ses propres immunités, — consistant en ce qu'il ne peut être constitué prisonnier, ne paye pas personnellement d'impôt, etc. Signalons une coutume spéciale à la Syrie dont nous constatons l'existence au XVII[e] siècle : Le consul général pouvait prononcer l'interdiction, dite *batelation*, contre le marchand maure, turc ou chrétien convaincu d'avoir causé quelque préjudice à un marchand français. Défense était faite, sous peine d'une amende parfois considérable, aux Français et à ceux qui négociaient avec eux d'avoir directement commerce avec ce marchand[1].

Les fonctions des consuls autres que ceux du Levant nous sont moins connues. Ils ne jouissaient pas d'exemptions comme leurs collègues. Il semble qu'ils pouvaient juger au civil tous les procès avec l'assistance de quatre marchands (ou même davantage suivant les cas), appelés à titre consultatif[2].

Les consuls avaient partout, au XVI[e] siècle, le droit d'exercer un négoce : au siècle suivant, le roi leur refusa cette faculté.

C'est que, si la fonction était demeurée la même qu'au début, le personnel des consulats était devenu fort différent de celui des origines : Jusqu'aux dernières années du XVI[e] siècle, les consuls avaient été généralement des marchands qui exerçaient toute leur vie, et dans le même poste, les fonctions que le roi leur avait directement conférées[3]. A partir du règne de Henri III, au

[1] Cf. B. N. *ms. fr.* 18595, passim.

[2] Ce fut tout au moins le cas du consul de Portugal au XVII[e] siècle. Cf. *ibid*, p. 217 et suiv.

[3] Toutefois, un consul d'Alexandrie, ayant eu à remplir des fonctions d'agent politique à Raguse et à Venise vers le milieu du XVI[e] siècle, dut se faire suppléer pour son consulat, ainsi que cela s'était pratiqué couramment au moyen âge, spécialement chez les consuls du roi d'Aragon. Mais ce fut là une exception.

contraire, on donna d'ordinaire l'office de consul à des personnages qui n'avaient nullement l'intention d'en exercer les fonctions, mais qui s'empressaient de déléguer à leur place un vice-consul, tout en se réservant, dans un bail à ferme, la majeure partie des profits de la charge. Les plus graves abus ne tardèrent pas à se produire de ce fait, moins de 25 ans après que cet usage se fut introduit. « Les consulats se vendaient et s'achetaient comme un effet public ; on les faisait exercer par des commis ou des fermiers, qui, sans s'intéresser au bien du commerce et de la nation, se servaient de leur autorité pour exercer des monopoles »[1].

Ainsi les droits de consulat (qui avaient été originairement payés par les commerçants dans le seul but de servir juste à l'entretien de celui qui les protégeait et aux différents frais qui lui incombaient) étaient devenus une sorte de dividende, touché par des actionnaires dont la seule mise de fonds consistait en une somme minime payée au roi pour obtenir les provisions qui constituaient un véritable titre négociable. On ne peut même pas dire qu'il y eût là un impôt déguisé. C'était plutôt une sinécure offerte par le roi à une personne bien en cour. — On doit estimer à 16.000 livres de dividende net ce que rapportait le consulat d'Alexandrie à l'heureux possesseur des provisions. C'était à peu près autant de prélevé sur le commerce, sans que celui-ci y trouvât aucun avantage.

L'office de consul, étant bientôt devenu une propriété dont on pouvait céder une part, appartint fréquemment à plusieurs personnes : cette propriété étant héréditaire, il arriva, par exemple, au XVIIe siècle, qu'à la mort d'un associé au consulat de Syrie, ses filles succédèrent à ses droits et, notamment, prirent part à l'élection du vice-consul chargé d'*exercer* effectivement. — Cette situation avait, au point de vue du prestige de la France à l'étranger, de grands inconvénients. Comment pourrait-on croire, par

[1] Veron de Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de la France*, t. Ier, p. 428, cité par M. Reynaud, *op. cit.*, p. 135.

exemple, que les fermiers des consulats aient eu toujours l'autorité suffisante vis-à-vis des consuls des autres nations pour conserver partout la préséance à laquelle ils avaient droit ?

En vain, en 1603, 1618, 1665, des déclarations du roi portèrent que les titulaires devaient exercer eux-mêmes, sous peine de déchéance, à moins d'avoir une dispense expresse du roi. Le mal ne disparut pas. Un arrêt du 13 août 1675 annula encore les commissions données par les propriétaires de consulat, mais, comme il ne produisit guère plus de résultats, M. de Seignelay fit, en 1683, une ferme générale des consulats, dont le chiffre fut d'abord de 20 à 22.000 et, plus tard, de 30 à 35.000 livres. C'était inaugurer un nouveau régime qui ne fut pas sans présenter des inconvénients dont l'examen nous entraînerait trop loin. Nous arrêterons là ce court exposé pour passer à l'historique particulier de chacun des consulats.

LE CONSULAT D'ALEXANDRIE D'ÉGYPTE

Le premier que nous sachions d'une façon certaine avoir été pourvu par un roi de France d'un consulat, celui d'Alexandrie, fut un marchand, barcelonais d'origine, nommé Philippe de Parètes. Charles VIII lui donna cet office, en possession duquel il fut maintenu par Louis XII[1]. Naples était alors au pouvoir de la France : on ne peut donc être surpris qu'il ait joint à sa qualité de consul « de la nation française » celle de consul des Napolitains. Il devait encore, ce qui peut sembler, au premier abord, moins naturel, assumer bientôt, en même temps que ces deux fonctions, celle de consul des Catalans, c'est-à-dire d'Espagne[2].

[1] Lazare de Baïf, ambassadeur de France à Venise sous François Ier, mentionnait le 5 février 1533 les « lettres anciennes de don de l'office de consul en Alexandrye que les roys Charles et Loys derniers deceddez ont octroyées — lesquelles, ajoute-t-il, j'ay veues et leues » (Bibl. nat. *ms. fr.* 3931, fol. 366). Nous sommes donc assurés que ces lettres, qui sont perdues, ont existé.

[2] Barcelone avait le droit, en vertu d'antiques privilèges royaux remontant à 1266 et toujours renouvelés depuis lors, de nommer en Egypte et en Syrie des con-

Il en avait déjà revendiqué l'honneur entre 1493 et 1498, le poste qu'il convoitait n'étant pas occupé par le titulaire, Michel Marquès. Sa nationalité — pour ne point parler de ses hautes qualités, qui n'avaient probablement encore guère trouvé l'occasion de se manifester, — était déjà un motif suffisant pour qu'on lui confiât volontiers la protection de ses compatriotes. Cependant Marquès lui avait préféré un autre suppléant, et il n'avait pas voulu pousser les choses plus loin, pour ne pas entrer en lutte avec sa ville natale. Il devait être bientôt récompensé de cette attitude correcte, dont les conseillers de Barcelone avaient tenu à le remercier, le 15 octobre 1498, par une lettre où ils témoignaient à son égard les sentiments les plus flatteurs[1]. A la mort de Michel Marquès, on élut, le 8 octobre 1501, un nouveau consul, Raphaël Anglès. Suivant un usage presque constant à cette époque, le titulaire n'*exerçait* pas. Le premier soin de celui-ci fut de faire choix de Parètes comme vice-consul. Ce dernier se voyait assurer ainsi à peu près exactement les mêmes avantages que s'il eût été consul en titre. Son autorité et ses moyens d'action se trouvaient fort accrus par la réunion, sous sa direction, des négociants de trois nationalités différentes. Il y attachait d'autant plus de prix qu'il s'était imposé la tâche particulièrement difficile de lutter contre la suprématie exercée par Venise dans les États du soudan d'Egypte.

Il fallait, pour s'attaquer à la puissante cité commerçante, une forte dose de courage, car les consuls de Venise avaient alors l'oreille du soudan, et ceux qu'ils essayaient de desservir auprès de lui devaient s'attendre presque infailliblement à se voir jeter en prison, tandis que leurs biens seraient confisqués. Il fallait également beaucoup de prudence, d'intelligence et de diplomatie pour s'insinuer dans les bonnes grâces du prince et supplanter

suls ayant juridiction sur tous les sujets du roi d'Aragon. L'union de la Castille à l'Aragon fit de ces consuls les protecteurs de tous les Espagnols. Charles-Quint leur confirma encore plus tard cette prérogative.

[1] Cette lettre a été publiée par Capmany, *Mem. hist. sobr. marinha commercio y artes de Barcelona*, t. II, p. 307 et s.

peu à peu les agents de Venise. Heureusement ni le courage, ni l'habileté ne manquaient à Philippe de Parètes[1]. Il avait une haute idée des devoirs de sa charge et ne négligeait rien pour les bien remplir. Ces qualités étaient d'autant plus nécessaires durant les premières années du XVI[e] siècle, que les Catalans et les Français se trouvaient avoir à combattre dans ces régions, outre la rivalité de Venise, l'hostilité bien autrement redoutable de tous les peuples soumis à l'islamisme[2].

Cette hostilité n'était pas sans reposer sur de très sérieux motifs : La chute de Grenade, les persécutions auxquelles les Maures étaient en butte, avaient surexcité au plus haut point le Maroc, Tunis et autres Etats barbaresques. Tous étaient on ne peut plus disposés, en 1501, à se joindre à l'Egypte pour former contre l'Espagne une vaste ligue, ce qui aurait eu pour contre-coup inévitable de faire expulser du Levant tous les chrétiens, tant marchands que pèlerins. Un peu moins acharné contre l'Espagne qu'on ne l'était au Maroc et à Tunis, le nouveau soudan d'Egypte, Quanson Ghoury, monté sur le trône le 21 mars 1501, avait du moins de graves raisons de détester les Portugais, qui ruinaient le commerce de ses sujets en détournant par la route du cap de Bonne-Espérance, (qu'ils venaient de découvrir), tout le trafic des Indes. Il n'est donc pas douteux qu'il ne fût entré dans la ligue projetée, si Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, prévenus de ces dispositions, probablement par Philippe de Parètes[3], n'avaient pris le parti d'envoyer en Egypte un ambassadeur, Pierre Martyr d'Anghiera. Celui-ci, introduit, non sans peine, par Parètes, auprès du soudan, à la fin de janvier 1502, parvint à détourner ce monarque d'adhérer à la ligue : C'était en empêcher la formation. Après ce

[1] C'était, au dire de Priuli, un homme « molto sagaze, prudente et practicho nel paeze » (Sanuto, *Diarii*, XII, p. 221).

[2] Nous avons largement usé, pour l'exposé historique du rôle de Philippe de Parètes, qui va suivre, de la savante introduction de MM. Schefer et Cordier au « *Voyage d'Outremer de Jehan Thenand* ».

[3] C'était au moment même où celui-ci venait d'être investi des fonctions de vice-consul des Catalans et autres Espagnols.

succès, qui lui valut de la part de la ville de Barcelone une lettre contenant des remerciements bien mérités[1], le nouveau consul, et avec lui les marchands français et espagnols, jouirent à Alexandrie d'une tranquillité relative.

Cette tranquillité ne devait, hélas ! pas durer infiniment, car au bout de huit ans, au commencement de 1510, nous retrouvons Parètes jeté brusquement en prison, en compagnie de tous les Français résidant à Alexandrie. La prise d'un nombre assez considérable de Mogrebins, opérée par les chevaliers de Rhodes, dont le grand maître était alors un Français, Emery d'Amboise, fut le motif de cette rigueur soudaine. Ce fut en qualité de consul des Français que Parètes fut emprisonné. Aussi ne pouvait-il songer cette fois à recourir à l'Espagne comme il l'avait fait en 1501. Il tourna les yeux vers le roi de France. Il avait d'ailleurs essayé auparavant de se tirer lui-même de peine en faisant au soudan des propositions d'argent pour obtenir sa liberté et celle de ses compagnons. Ces propositions avaient été agréées, et, au mois d'août de cette même année 1510, il allait sortir de prison lorsque, par malheur, les chevaliers de Rhodes s'emparèrent de vingt-huit galères et de plusieurs navires de transport appartenant à des Egyptiens. La situation devint critique, car Quanson Ghoury, irrité au delà de toute mesure de ce nouveau désastre, arrêta cette fois tous les marchands étrangers, et opéra la saisie de tous les navires que ceux-ci possédaient en Egypte et en Syrie. Cependant, l'habile consul des Français, une fois encore, sut se faire écouter du soudan. Il s'efforça de détourner la colère de ce prince sur les seuls Vénitiens, avec lesquels l'Egypte se trouvait d'ailleurs avoir eu de récents démêlés ; il attaqua leur suprématie commerciale, représentant leur nation comme étant en pleine décadence et démontrant qu'il serait au contraire plus avantageux pour l'Egypte et la Syrie que le commerce d'un pays puissant comme la France

[1] Cf. le texte de cette lettre dans Capmany (*Memorias historicas sobre la marina, comercio y artes de Barcelona*, t. II, p. 309 et s.

y occupât le premier rang[1]. Ces discours ne furent pas sans influencer fortement le soudan. Parètes sortit de prison, ainsi que les marchands de France et d'Espagne, non sans avoir versé une somme assez importante au soudan. En même temps[2], ce prince écrivit à Louis XII une lettre qui confirmait aux Français la liberté de se livrer au commerce dans ses États, qui leur avait été précédemment accordée, et priant le roi d'envoyer en Egypte un ambassadeur, aux mains duquel il promettait de remettre le Saint Sépulcre. Il ajoutait « qu'il avait accordé à Philippe de Parètes plus d'honneur qu'il n'en avait été fait de son temps à aucun autre »[3]. Accédant à cette demande, Louis XII choisit André Le Roy, qui partit pour l'Egypte. Tout marchait donc au mieux pour le vaillant consul, qui eut en outre la satisfaction de voir mettre en prison les marchands vénitiens et les deux consuls que la Seigneurie avait à Alexandrie et à Damas ; ces derniers étaient accusés d'entretenir des relations avec un pays ennemi, la Perse, dont le prince — Châh Ismayl[4] — était alors considéré par les rois chrétiens comme le conquérant destiné à abattre la domination des Ottomans[5]. Ces relations avaient été considérées comme une véritable trahison, et les consuls vénitiens étaient encore en prison lorsque le 25 mars 1512, André Le Roy arriva au Caire, où des négociations commencèrent avec le soudan par l'entremise de Philippe de Parètes, lequel assuma même les fonctions d'interprète. Il faut dire que le privilège qui, le 30 juin 1512, à la suite de cette ambassade, fut remis au consul par le soudan, ne semble pas avoir assuré à la France des avantages bien nouveaux. Il fut confirmé par le sultan Selim, après que celui-ci eut conquis l'Egypte, en 1516.

[1] Cf. Pref. du « *Voyage d'Outre-mer* », *op. cit.*, pp. LV, LVI. — Heyd, *Hist. du comm. du Levant*, t. II, p. 539.

[2] Le 16 novembre 1510.

[3] Sanuto, *Diarii*, XII, p. 624 et ss.

[4] Le fondateur de la dynastie des Sefevy.

[5] François Ier qui n'était encore que comte d'Angoulême, chargeait à la même époque Thenand d'accompagner André Le Roy et de pousser jusqu'en Perse, afin de recueillir des renseignements exacts sur la puissance du Sophy.

Philippe de Parètes mourut, semble-t-il, en 1524, peut-être même dès l'année 1523. Cette mort pouvait inspirer quelques inquiétudes au sujet du maintien de l'influence française dans la région. Son long consulat, si bien rempli, avait eu, en effet, une importance qui ne tenait nullement aux circonstances, plutôt défavorables, mais bien à l'activité et à la valeur individuelle du personnage. Parètes était d'ailleurs parvenu à réunir en fait les deux consulats de France et d'Espagne : C'était une force. Sans cette condition, la lutte contre la prépondérance vénitienne était encore bien difficile. N'était-il pas à craindre que sa mort ne fût l'occasion d'un démembrement regrettable de cette double charge ? Le défunt consul avait un ami et familier, Jean-Pierre Benet, qui parvint à conjurer ce danger[1] : Suivant l'usage, les Catalans présents à Alexandrie au moment du décès de Parètes, élurent un vice-consul provisoire chargé de gérer le consulat en attendant la décision de Barcelone ou du consul titulaire[2]. Jean Benet put-il se faire choisir par ces marchands ? C'est probable. Au surplus, cela n'avait à ses yeux qu'une importance très relative, car il connaissait un autre moyen de se mettre en possession du consulat. Il s'inquiéta surtout d'obtenir des lettres de provision de François Ier et y réussit. Puis il sollicita des autorités musulmanes d'Egypte un *berat* qui l'admit en qualité de consul « français et catalan », comme si l'un et l'autre titre eussent été inséparables[3]. Les Turcs firent d'autant moins de difficulté à accéder à sa demande, que, depuis leur venue dans le pays, ils

[1] Un privilège de Soliman II, dont il sera question plus loin, le nomme Jean Benoist de Pierre Benoist. M. Regnaud, dans la thèse déjà citée, M. Lavallée (*Revue indépendante*, t. X, 1843, octobre, p. 473) et plusieurs autres ont lu, sur un mauvais texte : Jean Benoist et Pierre Benoist, ce qui ferait deux personnes. Les provisions du consul qui succéda à Benet nous donnent le véritable nom.

[2] Ce consul était encore Petro de Malla.

[3] Il est vrai que Benet acceptait la succession entière de Parètes et notamment, comme nous le verrons plus loin, les dettes contractées par celui-ci dans l'exercice de sa charge, et dans l'intérêt des marchands, aussi bien catalans que français. C'était un moyen habile d'obliger les premiers à l'admettre comme consul.

avaient toujours vu réunies ces deux fonctions qui, d'ailleurs, l'étaient déjà plus de 20 ans avant qu'ils n'eussent conquis l'Egypte. Ils pouvaient fort bien ignorer, dans ces conditions, les coutumes et même les droits de Barcelone en la matière, puisqu'en Egypte on avait constamment confondu jusqu'alors, en pratique, les intérêts espagnols avec ceux de la France. Quoi qu'il en soit, Benet, grâce au *berat* que lui accorda le gouverneur ou *bacha* d'Egypte, fut installé non seulement comme consul français, mais comme consul catalan, cependant que le consul titulaire Petro de Malla, informé du décès de son délégué, faisait platoniquement choix, pour le suppléer, de deux marchands de Barcelone [1]. En vain les magistrats de cette ville écrivirent au *bacha* le 8 mars 1525 une lettre de réclamation. Il faut croire qu'ils avaient bien perdu de leur autorité, et que les Turcs n'étaient pas trop disposés à les ménager, car Benet conserva sa double charge, et ce fut en qualité de « consul des Catalans et des Français » qu'il sollicita et obtint de Soliman II, en 1528, la confirmation écrite des privilèges octroyés à ces deux nations par les sultans mamelouks et qui avaient déjà reçu l'approbation de Selim [2]. A part cela, il ne semble pas que son consulat ait été

[1] Cf. Capmany, *op. cit.*, une lettre à ce sujet, t. II, p. 346. Les provisions de Benet ayant été perdues, il reste quelque obscurité au sujet de ce personnage. Les lettres de provision de son successeur le nomment, de même que le traité dont il va être question. Nous avons complété, à l'aide de la lettre citée ci-dessus, l'exposé des faits, mais il y a forcément une certaine part d'hypothèse dans la reconstitution que nous avons tentée.

[2] Pour donner un exemple de la confusion qui existe sur toute cette question, citons seulement M. Plantet, qui écrivait, en 1890, dans sa *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France* (Introd. p. XXVIII), que « dans le courant de l'année 1507, le consul Jean-Pierre Benet présenta au sultan Bajazet II une requête, etc. ». — Suit l'analyse du privilège dont le texte est donné dans Charrière, t. Ier, p. 123. — Ce privilège était évidemment la copie, avec quelques adjonctions seulement, de celui de Selim, reproduisant celui de Kansouh el Ghouri, lequel n'était lui-même certainement qu'une rédaction nouvelle d'actes antérieurs. Il nous semble donc que M. Charrière a attribué une importance excessive à la position relative des deux mots « Catalan et Français ». On trouve d'ailleurs « Français et Catalan » trois fois dans l'acte, bien que l'ordre contraire soit le plus ordinaire.

marqué par aucun évènement très important. La nouvelle direction que la découverte de la route du Cap avait fait prendre à une partie du commerce avait eu naturellement sur la prospérité d'Alexandrie une déplorable influence, et la décadence de cette ville (si considérable auparavant), ne fit que s'accentuer durant ce consulat. En vain, pour attirer de nouveau les marchands dans cette région, le gouverneur d'Egypte s'ingénia-t-il, comme nous l'apprend un voyageur, Guillaume Postel, « à refaire la fosse des anciens, pour amener la mer Rouge vers le Nil et vers nostre mer »[1]. Malgré la « grosse despence » occasionnée par ces travaux, qui en l'année 1529 n'occupaient pas moins, paraît-il, de 20.000 ouvriers, le rétablissement du canal ne put être opéré et on continua à déserter Alexandrie. Cependant, si on y séjournait beaucoup moins, on y venait encore de passage, et il serait fort exagéré de croire que cette route commerciale, quoique moins suivie, fût abandonnée complètement.

Il eût suffi, pour s'en convaincre, de voir l'acharnement avec lequel, à la mort de Benet, survenue vers le début de 1532, on se disputa l'office vacant, dont les revenus et l'importance étaient en proportion exacte du chiffre des transactions opérées dans le pays par les administrés du consul. Les difficultés que souleva ce décès ne résultaient pas, cette fois, du cumul des consulats français et espagnol. Depuis 1526 environ, un fait d'une portée considérable s'était produit. François Ier avait noué avec les Turcs des relations de plus en plus cordiales, tandis que les intérêts du roi d'Espagne (l'empereur Charles-Quint) du côté de la Hongrie en faisaient naturellement un ennemi de la puissance des Ottomans. Comme ceux-ci étaient beaucoup plus occupés de l'accrois-

Pourquoi conclure de ce fait à une grande infériorité du commerce français en 1528 ? Sans doute, il n'avait pu se développer tout à coup au point d'acquérir dès 1512 une réelle supériorité sur celui de Barcelone, en possession, depuis longtemps, de comptoirs importants dans le pays. Mais, en 1528, il devait en être autrement et il ne faut pas perdre de vue que la tradition a pu maintenir nominalement aux Catalans le premier rang (ainsi qu'il arrive si souvent), quelques années après qu'ils l'eussent perdu en fait.

[1] Guillaume Postel, *De la République des Turcs*, la tierce partie, p. 73.

sement de leur empire que des intérêts commerciaux d'une de leurs conquêtes, les sentiments les plus favorables qu'ils pussent avoir en Egypte à l'égard des marchands espagnols étaient de ne guère se soucier d'eux. Barcelone n'avait donc pas d'autre manière de jouir des profits du commerce que de faire protéger en pays ottoman les négociants espagnols par les consuls de France. Comment croire que, dans ces conditions, elle eût même pu songer à avoir un consul particulier? C'eût été un moment bien mal choisi pour revendiquer l'exercice d'un droit dont l'abandon, au moins apparent, durant les trente-cinq années précédentes, eût rendu ses prétentions injustifiables aux yeux de tous. L'autorité du futur consul de la nation française sur les Espagnols ne pouvait donc, cette fois être mise en question. Tous les efforts des compétiteurs tendaient à obtenir les provisions du roi de France.

Ce fut à qui parviendrait le premier à faire valoir ses titres : un marchand français, nommé Jean de la Terre, dit de Laval, s'adressa au *bassa* d'Alexandrie, qui lui promit de le mettre en possession de l'office vacant s'il obtenait de François Ier des lettres conformes. Il ne crut pas avoir mieux à faire que de partir pour Venise, où il arriva dans les premiers jours de février (1533) afin de s'assurer la recommandation du principal représentant de la France dans ces régions, l'ambassadeur Lazare de Baïf. Il promettait de fournir annuellement au tout-puissant grand maître, Anne de Montmorency, dont il se flattait à ce prix d'obtenir le concours, un couple de faucons syriens [1]. Mais un personnage dont il redoutait assez peu la compétition parce que c'était un étranger, avait usé de plus de diligence encore. C'était un marchand, natif et citoyen d'Avignon, établi en Égypte depuis un temps assez considérable, un nommé Raphaël Lobia. Après avoir, semble-t-il, exercé l'intérim, il obtint, dès le 24 octobre 1532, des lettres de provision régulières, — les premières que nous possédions d'un office de consul de France [2]. La présence d'un étran-

[1] Cf. Bibl. nat. *ms. fr.* 3941 f° 366, la lettre de Baïf fournissant ces détails.
[2] Ces provisions sont en latin; (v. le texte Bibl. nat. *ms.fr.* 5124, fol. 129 v°).

ger à la tête du fondique français (Avignon, comme on le sait, n'appartenait pas à la France), ne fut pas sans soulever dès les premiers temps de vives réclamations. Or, à ce moment même, soit qu'il ignorât que l'office n'était plus vacant, soit qu'il cherchât sciemment à le dissimuler, un marchand, florentin d'origine, Nicolas Delande, se prévalant de ce qu'il habitait Marseille, parvint à se faire donner, par erreur, de la chancellerie de France, des lettres de provision. Il trouva naturellement en ceux qui étaient opposés au choix d'un Avignonnais de zélés partisans, et avec l'aide du consul des Gênois à Alexandrie il put se faire mettre en possession de la place qu'il convoitait. Dès lors, commence une lutte très vive. Lobia recourt à François Ier, et fait annuler, le 22 août 1533, les lettres de provision, postérieures en date, obtenues par son compétiteur [1]. Mais bientôt celui-ci, ne se tenant pas pour battu, assigne le consul devant le Grand Conseil. Il fonde sa réclamation sur ce double motif que Lobia n'est pas sujet du roi, et n'a pas prêté entre les mains de celui-ci, ou de son chancelier, le serment qu'il est de règle d'exiger de tout titulaire d'un office quel qu'il soit [2].

Le procès menaçait de s'éterniser — comme tant d'autres — et cependant la colonie française d'Alexandrie restait sans chef autorisé, dans une complète anarchie. Raphaël Lobia eut cette bonne fortune d'obtenir du roi, le 26 avril 1535, des lettres tranchant le débat tout en sa faveur [3]. François Ier déclarait que c'était en connaissance de cause qu'il avait choisi un citoyen d'Avignon, comme le prouvait d'ailleurs ce fait que, dans les provisions, cette nationalité était indiquée formellement. En ce qui concerne le serment, Lobia était dispensé de venir en France pour ce motif, à cause de la distance ; il devait le prêter simplement, le plus tôt possible, à Alexandrie, entre les mains de quatre notables marchands français.

[1] Cf. *ibid.*, fol. 129, les lettres patentes de François Ier.

[2] On avait oublié, dans les lettres de provision, de déterminer de quelle manière le serment serait prêté. Il n'en était même pas question.

[3] Bibl. nat. *ibid.*, 5124, fol. 131 v°.

Moyennant l'accomplissement de cette formalité il recouvra l'exercice de son office de consul [1].

Lobia était en charge depuis peu, lorsque Soliman accorda la célèbre capitulation qui constitue le premier traité officiel du gouvernement français avec la Porte, et dont tous les traités postérieurs, qui devaient être signés au XVIe siècle, ne firent que renouveler, d'une façon plus sommaire, les dispositions. C'est, en effet, en 1536, sous l'ambassade de la Forest, que le roi de France obtint cet important privilège qui garantissait l'autorité du consul d'Alexandrie de la manière la plus complète et la plus explicite [2]. Dès ce moment l'accroissement considérable de l'influence de la France en Orient força toutes les nations, à l'exception de Venise [3], à mettre sous la protection du consul français, leurs négociants et leurs voyageurs.

Si l'on se place au point de vue du nombre des nations protégées en même temps que celui de l'autorité exercée, on peut donc dire, croyons-nous, que Lobia et ses successeurs immédiats furent, de droit et de fait, les consuls de France dont l'influence a été la plus étendue. Car cette influence ne s'exerça jamais nous semble-t-il plus pleinement qu'à Alexandrie, au milieu du XVIe siècle, alors que la puissance française n'avait pas encore été affaiblie par les guerres de religion. L'importance exceptionnelle du consulat — bien supérieur à tous les autres qui se fondaient à peine vers ce moment, — et l'impossibilité pour les négociants de tous pays de se soustraire à son autorité et à sa protection, assuraient au titulaire une situation considérable. Les consuls vénitiens, qui

[1] Le 12 août 1535, par un acte passé à Marseille, quatre notables marchands français déclaraient qu'ils avaient reçu le serment de Lobia. Cet acte fut présenté au Grand Conseil par lettres du roi datées de Lyon du 12 octobre 1536. (V. ces lettres *Arch. nat.*, V5 1051, à la date).

[2] Cf. notamment Charrière, t. I. pp. 283 et ss.

[3] Il convient ici d'excepter la Hongrie.

n'avaient à s'occuper que de leurs nationaux, n'étaient-ils pas les seuls qui existassent à côté d'eux ?

La situation de Lobia devait donc être de plus en plus, grâce à la politique de François Ier dans le Levant, un objet d'envie. Il ne sut pourtant pas se contenter des satisfactions que procure l'ambition satisfaite, et que les difficultées vaincues à l'origine avaient dû rendre, pour lui, plus vives encore. Il entendait bien leur en joindre d'autres, qui semblent avoir eu, à ses yeux, plus de prix, en retirant de sa charge des bénéfices pécuniaires considérables.

Il fut d'usage, durant tout le moyen âge, et jusqu'à la fin du XVIIe siècle à peu près, que les consuls de la plupart des nations ne touchassent pas de traitement fixe, mais bien, ainsi que nous l'avons vu, un droit proportionnel soit à la valeur des marchandises soit au tonnage des vaisseaux. Aussi son prédécesseur avait-il toujours prélevé un droit de consulat de 2 0/0 sur les marchandises entrant à Alexandrie ou en sortant sur des navires appartenant à ses administrés. Lobia exigea le même droit. Rien de plus juste en apparence et de plus modéré : et pourtant c'était demander moitié plus qu'il ne lui était dû. Le seul droit autorisé par la tradition — d'aucuns disent même homologué par Louis XII dans un texte législatif, — n'était que de 1 0/0. Mais Philippe de Parètes, probablement au cours des événements que nous avons relatés, avait dû avancer, dans l'intérêt des marchands, une somme importante afin d'apaiser le soudan et de rétablir avec l'Égypte les rapports commerciaux qui étaient en voie d'être interrompus pour longtemps. Il était bien juste que ce ne fût pas le consul qui eût à supporter la perte résultant de cette dépense extraordinaire faite dans l'exercice de sa charge. Les négociants, auxquels il avai trendu un service signalé, l'autorisèrent donc à prélever, jusqu'à ce qu'il fût totalement remboursé, sur la valeur de leurs marchandises, et en plus du droit usuel de 1 0/0, un autre droit de 5 0/0. Au moment de sa mort, l'amortissement de leur dette étant effectué, — mais non complètement, — ils accordèrent encore à Jean Benet un droit supplé-

mentaire qui fut toutefois non plus de 5 0/0 mais de 1 0/0. C'était même plus qu'il ne fallait pour parfaire rapidement le remboursement, et Benet, à sa mort, avait réalisé de ce fait un notable bénéfice. On comprend donc le mécontentement soulevé par Lobia lorsqu'il prétendit toucher, lui aussi, 2 0/0. Il ne s'en tenait d'ailleurs pas là, et, pour accroître encore ses profits, il prélevait le droit, non pas en le basant sur le prix d'achat des marchandises exportées, mais en leur attribuant arbitrairement, soi-disant « par estimation », une valeur toujours supérieure à ce prix. Bien plus, lorsque, forcé de se prêter à ses exigences, on en venait à lui verser la somme dont tous ces procédés avaient rendu le montant fort élevé, il parvenait à l'augmenter encore par un nouvel expédient. Il n'acceptait en paiement les différentes monnaies d'or, telles que les écus, ducats, etc., apportées d'Europe par les marchands, que pour une valeur inférieure à celle à laquelle elles avaient cours en Égypte [1]. Les marchands ne pouvaient supporter longtemps d'être régulièrement dépouillés d'une partie de leur bénéfice par le fonctionnaire même qui était chargé de les protéger contre les exigences éventuelles des employés de la douane ; ils estimaient à 2 1/2 0/0 de la valeur de leurs marchandises le surcroît de charges qui de ce fait pesaient sur eux en augmentation du droit de 1 0/0, qu'ils ne songeaient certes pas à refuser au consul. Le souvenir des anciennes querelles qui avaient marqué les débuts de Lobia ne dut pourtant pas avoir une grande influence sur le mécontentement des marchands, car, parmi ceux qui se plaignirent à François Ier, il n'y avait pas seulement des Marseillais, mais des habitants de Lyon, de Paris, de Rouen et même d'Avignon, ce qui est une garantie qu'aucun sentiment passionné ne les guidait. Leurs réclamations furent d'ailleurs pleinement admises par le roi. Il jugea « intolérables » de pareilles exactions et écrivit à Lobia pour les lui interdire formel-

[1] Par exemple, il ne prenait que pour 34 medins (monnaie du pays) l'écu, qui en valait 35 ; pour 40 medins le ducat, qui en valait 41, en réalité, au cours normal.

lement [1]. Dans le cas où des faits semblables se reproduiraient, il admettait le recours des marchands auprès des autorités ottomanes, qu'il priait de faire respecter sa défense [2].

Ces autorités eurent-elles à intervenir ? Lobia souleva-t-il de nouveau contre lui le mécontentement de ses administrés ? Ce qui pourrait le faire supposer c'est qu'il fut remplacé, le 19 septembre 1539, sans que les lettres de provision de son successeur mentionnent, selon l'usage, qu'il avait volontairement résigné son office, ou que celui-ci était vacant par sa mort [3]. Il est donc possible qu'il ait été révoqué de ses fonctions par François Ier ou par l'ambassadeur de France auprès de la Porte. Quoi qu'il en soit, ce fut non plus un étranger mais un Français, originaire de Lyon et agent politique du roi à l'étranger, Pierre Pomare, qui fut choisi pour le remplacer. On n'oublia pas, cette fois, dans les provisions de cet office, de régler entre les mains de qui serait prêté le serment d'usage. Rincon, ambassadeur à Constantino-

[1] Cf. *Bibl. impér. de Vienne*, Hohendorf G. 41, n° 6979, fol. 312 le texte. très intéressant, de cette lettre « et au demeurant, ajoutait le roi, vous conduirez, et gouvernerez avec lesdits marchans de sorte que nous n'en aions aulcune plaincte, leur faisant, pour le debvoir de vostre office, tous les plaisirs, faveurs et assistances que vous pourrez, et dont ils auront besoin. Aultrement vous nous donnerez occasion de pourveoir selon et ainsi que verrons estre à faire ».

[2] « Et ce pendant nous prions et requerons par cesdictes presentes les bachaps, sanjeacques, cadys, hemins et aultres gouverneurs de ladicte ville d'Alexandrie d'Egypte, que pour amour et en faveur de nous, ils facent entretenir, garder et observer nosdictes prohibitions et deffences avec le contenu cy-dessus, tant à vous que aultres vos successeurs audict office de consul, là, où lesdicts marchans auront recours à eulx ou cas de contradiction. » — Ce recours aux autorités locales est assez remarquable. Il devait avoir lieu ici contre le consul. Nous pouvons en rapprocher ce fait qu'en 1474 le gouvernement de Florence s'adressa au sultan Mahomet II pour qu'il fît prêter obéissance par les Florentins eux-mêmes au consul que cette ville entretenait à Constantinople.

[3] Bien plus, des termes, assez équivoques de ces provisions, il semblerait résulter que le roi insistait sur ce fait qu'un consul de France devait être Français (bien qu'il eût jadis décidé que cela n'était pas rigoureusement nécessaire). On peut d'ailleurs voir ces provisions (les seules datant du XVIe siècle, avec celles d'un consul de Tunis, qui aient été imprimées) dans Charrière, *op. cit.*, t. II, p. 786-7 (note). Le langage du début semble embarrassé. On n'avait pas recours à tant de circonlocutions, d'habitude, pour expliquer qu'une place était vacante.

ple, fut désigné pour le recevoir, Pomare demeurant à ce moment à Péra.

Le nouveau consul n'exerça toutefois point par lui-même ses fonctions. Il les délégua successivement, sous sa responsabilité, à plusieurs vice-consuls, ainsi que le faisaient couramment les consuls étrangers, particulièrement ceux de Barcelone [1]. Il fut néanmoins confirmé dans son office de consul d'Alexandrie par Henri II, François II, puis Charles IX [2]. Il n'avait d'autre formalité à remplir que de prêter serment chaque fois entre les mains de l'ambassadeur à Venise. Il est probable qu'il serait resté jusqu'à sa mort titulaire de cette charge dont il n'exerçait pas lui-même les fonctions, sans un incident qui souleva des controverses d'une portée bien plus haute encore que celles que nous avons eu à rapporter à propos des débuts de ses prédécesseurs.

Il avait commis à l'exercice de son office un certain Benoit Gardiolles, qui mourut, sous le règne de Henri II, en possession de cette situation de vice-consul. Guillaume Gardiolles, frère du défunt, fut sans doute aussitôt élu, pour le remplacer provisoirement, par les marchands qui se trouvaient alors à Alexandrie. Peut-être dans leur pensée ne s'agissait-il là que d'un intérim et le consul titulaire gardait-il la faculté de décider s'il lui convenait de rendre ce choix définitif ou de désigner un autre personnage à sa convenance. Il est toutefois plus probable qu'il en fut tout autrement, et quelle qu'ait été, du reste, leur pre-

[1] Cf. la dépêche de l'évêque de Besançon à M. Dolu, du 21 juin 1561, *Bibl. de l'Arsenal ms.* 4536, fol. 30. Il est dit que Pomare: « demoure responst et solvable » de celui qu'il commet pour le remplacer. — Pour lui il séjourna quelque temps à Venise pour les affaires du roi de France et fut aussi agent français à Raguse sous Henri II et ses successeurs. A ce sujet cf. notamment une lettre missive de Charles IX à Pomare, laquelle parait être du 1er avril 1561. Le roi lui faisait part du remplacement de l'ambassadeur à Venise *Bibl. de l'Arsenal ms.* 4536, fol. 4. Voir aussi la dépêche ci-dessus, fol. 30.

[2] Voir une copie de la confirmation de Henri II, B. N., *Ms. des nouv. acq. fr.* 2048, fol. 282. — Celles de François II, du 11 août 1559 et de Charles IX du 31 mars 1561, *Bibl. de l'Arsenal ms.* 4536, fol. 31. Ce dernier écrivit même, le 1er avril 1561, au bacha d'Egypte, une lettre particulière pour lui notifier cette confirmation.

mière intention, ils semblent ne s'être souciés en aucune façon d'avertir le consul nommé par le roi, et n'avoir eu d'autre préoccupation que d'obtenir de la municipalité de Marseille l'approbation de leur choix. Qu'un certain nombre d'entre eux aient ignoré que Benoit Gardiolles n'était que vice-consul, c'est chose assez plausible. Mais la municipalité de Marseille ne pouvait guère avoir la même excuse et n'en eut plus aucune, assurément, lorsqu'Henri II, instruit de ce qui se passait, déclara que, priver Pierre Pomare de ses droits, serait agir à l'encontre de ceux du roi et au mépris de son autorité [1]. Elle persista néanmoins dans son désir de pourvoir Guillaume Gardiolles de l'office qu'elle prétendait vacant, faisant valoir de prétendus privilèges et des droits imaginaires sur lesquels il n'est pas inutile de s'arrêter un peu longuement.

A peine une société a-t-elle commencé à se dégager de la barbarie primitive, qu'elle est presque inévitablement la proie des légistes [2]. Toujours prêts à exhumer des textes législatifs oubliés depuis un ou plusieurs siècles, ceux-ci en tirent parfois les conséquences les plus étranges et les plus anormales, étant données les modifications profondes que le temps n'a pu manquer d'apporter au sein de cette société. Tout s'est transformé, rien n'a subsisté des conditions sociales économiques ou politiques qui étaient la raison d'être de ce texte, ou parfois son excuse. Le texte seul est resté immuable, et c'est lui qu'ils choisiront comme pierre angulaire de leur théorie. Parfois encore, à défaut de texte, ils invoquent des précédents : il ne leur est jamais difficile d'en trouver pour étayer les systèmes les plus contradictoires. Combien de fois, hélas ! n'est-ce pas au détriment du droit et du bon sens !

[1] Cela donna lieu de la part de Henri II à une nouvelle confirmation de Pomare ; le texte s'en trouve à la Bibl. nat., *Ms. des nouv. acq. fr.* 2048, fol. 201.

[2] Nous entendons par ce mot, bien entendu, non pas les véritables jurisconsultes mais ceux qui savent faire plier le droit, en le faussant, au service de leurs opinions ou de leurs passions.

De tels légistes existaient à Marseille au milieu du XVI[e] siècle. Le texte dont ils se prévalaient était un article des Chapitres de paix, privilèges accordés à cette ville en 1257 par Charles d'Anjou, et qui lui conféraient le droit d'élire des consuls pour protéger ses citoyens à l'étranger, comme elle en élisait pour gouverner la ville elle-même. Postérieurement à cette époque, en 1262, le comte de Provence avait toutefois déclaré que les choix de la ville, pour être valables, devraient être approuvés par lui. Le viguier, magistrat qui représentait le roi, intervenait d'ailleurs déjà activement dans l'élection des consuls en présidant les six conseillers qui en étaient chargés.

Les rois de France ayant confirmé *en bloc* les Chapitres de paix lors de la réunion de Marseille à la couronne, on prétendait en tirer cette conséquence qu'ils devaient se borner à accorder des lettres de provision aux consuls que la municipalité marseillaise aurait élus, en d'autres termes à enregistrer purement et simplement ses décisions [1]. Une pareille prétention était inadmissible. Que le roi consentit à ce que Marseille restât libre de nommer, pour protéger ses marchands, qui bon lui semblait, là où il n'avait pas lui-même jugé utile de faire représenter la nation entière, cela n'avait rien de choquant. Mais que cette ville eût aussi le droit d'avoir un consul particulier à côté du consul royal, voilà qui pouvait résulter peut-être du texte des Chapitres de paix, mais qui eût constitué un anachronisme, une impossibilité pratique. Le partage d'influence provenant de la coexistence de ces deux fonctions n'aurait été concevable que si celles-ci avaient été subordonnées l'une à l'autre, les Marseillais ne pouvant se soustraire raisonnablement à l'autorité du consul qui représentait le roi, surtout quand tant de peuples étrangers se voyaient forcés de s'y soumettre. D'ailleurs, ce n'était pas le droit d'avoir dans le Levant un consul particulier que demandait la municipalité de Marseille. Ses prétentions étaient encore plus hautes, car

[1] Le *ms. fr.* 18595 de la Bibl. nat., traité datant de 1667, expose cette théorie, qui était encore en faveur.

elle réclamait que le consul qu'elle élirait devînt aussi forcément celui de tous les Français. L'exemple de Barcelone, qui imposait son choix à tous les Espagnols, ne pouvait manquer d'être mis en avant. Cette comparaison n'avait cependant aucune portée. Barcelone avait, au XIII[e] siècle, expressément reçu ce privilège du roi d'Aragon, et Charles-Quint le lui avait confirmé comme ses prédécesseurs. Au contraire la communauté de Marseille n'avait jamais eu le droit de faire protéger que ses seuls citoyens, et la Provence avait eu, au moyen âge (nous en avons la preuve), un consul spécial qui n'était pas celui des Marseillais [1]. Il n'y avait donc pas de rapprochement à établir entre la situation de ces deux villes, et ce n'était pas dansune monarchie déjà centralisée que de tels privilèges, inconnus au moyen âge même, pouvaient être créés raisonnablement. Marseille, n'avait d'ailleurs plus, au milieu du XVI[e] siècle, la situation qu'elle avait occupée jadis au point de vue commercial. Si elle gardait presque le monopole du commerce des côtes de Barbarie, elle était loin d'avoir dans le Levant la même prépondérance. Ce n'était même pas, du reste, les Français seulement qu'il s'agissait de protéger, mais encore presque tout le commerce européen. Il était donc naturel qu'un fonctionnaire ayant un rôle aussi important, à la bonne administration duquel le renom et l'influence de la France étaient intéressés, fût bien réellement le représentant direct du roi. Et cependant il ne semble pas qu'avant que la protection des consuls français du Levant se fût étendue sur d'autres que des Français, Marseille se fût émue de ne pas avoir le droit de les choisir. Nous avons vu un Catalan, un Avignonnais, un Lyonnais choisis par François I[er] sans qu'il se soit élevé à ce sujet de réclamation de la part de cette ville.

Gardiolles ne fut toutefois pas le premier à soulever cette

[1] Ces consuls des Provençaux s'efforçaient même parfois d'exercer leur office sur les Marseillais eux-mêmes. Ainsi Louis II, roi de Sicile, dut, en 1409, empêcher à Gênes de semblables empiètements, et reconnaître de nouveau à Marseille le droit de nommer (d'accord avec le viguier royal cependant) un représentant spécial, à Gênes comme ailleurs (v. Bibl. nat. *n. acq. lat.* 1323, fol. 96).

question, qu'il avait un intérêt personnel à voir résoudre au détriment de l'autorité royale. Il n'avait fait que profiter des idées émises un peu antérieurement. Dès le début du règne de Henri II, les *consuls de ville* de Marseille, profitant d'un procès intenté par un consul de Syrie à des marchands marseillais devant le lieutenant-général du roi en Provence, présentèrent à celui-ci une requête tendant à faire reconnaître que le privilège de la nomination aux offices de consuls leur appartenait, et que des lettres de provision accordées par le roi *proprio motu* n'étaient pas valables. Le lieutenant-général, qui était le comte de Tende, s'étant déclaré incompétent, ils voulurent porter la question devant une juridiction plus haute. Puis, craignant sans doute de voir leurs prétentions repoussées, ils se désistèrent tout à coup. Au lieu de se mettre en opposition ouverte contre l'autorité royale, ils jugeaient probablement plus habile de rendre la situation intenable à tout consul qui ne serait pas agréé par eux, en lui faisant refuser par leurs concitoyens les droits qui constituaient sa seule rémunération. Pour déjouer leurs calculs, le roi, sollicité de manifester sa volonté, et ayant pris l'avis de son conseil, déclara, le 20 juin 1551, que ses prédécesseurs ayant toujours pourvu l'office de consul de la nation française dans les pays du Grand Seigneur, nonobstant les « prétendus privilèges » des consuls de la ville de Marseille, le consul nommé par lui devait jouir de son office : « Et sur ce, ajoutait-il, avons imposé et imposons silence auxdicts consuls, marchans et aultres »[1].

Ce silence ne devait pas durer, et la perspective entrevue flattait trop les Marseillais pour que l'affaire en restât là. Henri II vivait encore, que les revendications de Gardiolles étaient le prétexte de nouvelles réclamations que le roi condamna de nou-

[1] Cf. *Arch. des Bouches-du-Rhône*, B. 42, fol. 102 ; *Bibl. n. acq. lat. ms.* 1323, fol. 103.

veau (sans préciser d'ailleurs exactement d'où elles venaient) par les lettres dont nous avons déjà parlé [1].

La lutte, dès lors, ne cessa pas jusqu'à ce qu'on eût donné satisfaction aux Marseillais. Elle dura au moins six années. En vain Charles IX écrivit au bacha d'Egypte qu'il confirmait Pierre Pomare comme consul. Gardiolles fut agréé par les autorités d'Alexandrie, auxquelles les consuls de Marseille avaient écrit en sa faveur, et même par les ministres de la Porte. Son expulsion fut inutilement réclamée par l'agent de la France dans le Levant, M. Dolu, et ensuite par l'ambassadeur à Constantinople, M. de Petremol. Les luttes religieuses, les divisions intérieures de la France avaient tant affaibli son action à l'extérieur qu'on ne put rien obtenir. D'ailleurs la cour de France même, ayant bien d'autres préoccupations, finit par céder, de guerre lasse, et des lettres de provision furent expédiées à Gardiolles par le roi, vers le début de l'année 1565 [2]. Victoire restait donc aux Marseillais. L'anarchie d'en haut avait seule pu faire admettre temporairement leur théorie, si tant est qu'on ait même formellement admis autre chose que le fait accompli, qui était la présence de Gardiolles à la tête du consulat d'Alexandrie.

Quoi qu'il en soit, il régna dès lors, au sujet de la nomination des consuls, comme il fallait bien s'y attendre, une confusion, un enchevêtrement d'attributions des plus regrettables. Les aspirants à ce poste ne savaient jamais quelle était la meilleure marche à suivre. Pour ne pas mécontenter les marchands

[1] « Aucuns, disait-il, voyant ledit Pommard loin dudit pays se seraient efforcés de le vouloir troubler et élire tel autre consul que bon leur sembleroit pour exercer ledit office au grand préjudice de nos droits et autorité. »

[2] L'ambassadeur, M. de Petremol, trouva que ce n'était pas la peine de tant batailler pour en arriver là. Voir Charrière, *Négociation de la France dans le Levant*, t. II, p. 786. Il est également intéressant de connaître l'opinion de M. de Boistaillé, évêque d'Auxerre, ambassadeur de France à Venise. Il écrivait que Pomare avait toujours tenu son office : « soubs le seul nom et auctorité du roy de qui seullement depend la consideration et pouvoir du consul » et il juge « impudentes » les prétentions de Gardiolles. (V. *Ms. de l'Arsenal* 4536, fol. 29, v° 30. M. de Petrel écrit ailleurs que le roi doit avoir plus d'autorité que MM. les consuls.

marseillais, qui composaient une importante partie de la clientèle du Levant, certains croyaient politique de s'adresser d'abord au conseil de la communauté de Marseille ; mais il leur arrivait alors ou d'être refusés purement et simplement par le roi, ou de se voir prévenus par un rival qui avait adopté une procédure différente, en obtenant directement et sans retard des « lettres royaux ». Généralement Marseille, en pareil cas, faisait ses réserves au sujet de ses droits, mais aprouvait quand même le choix du roi [1]. Et celui-ci, de son côté, ratifiait fréquemment l'élection faite par les Marseillais. De cette irrégularité, de cette intermittence dans la revendication faite de leurs droits par Marseille ou par le roi, il résultait qu'on n'était jamais sûr de ne pas voir survenir plusieurs consuls au lieu d'un, ce dont le Sultan et ses ministres, ainsi que le disait une fois l'ambassadeur à Constantinople, « se mocqueroient et irriteroient comme ils ont faict cy devant, au blasme et mespris de la nation [2] ».

Cette situation dura au moins jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, en se modifiant toutefois de plus en plus au profit de l'autorité royale. Dans la plupart des consulats de nouvelle création, institués souvent par suite des progrès faits par le commerce de Marseille dans certaines régions, le choix des titulaires fut laissé à cette ville, ce qui était plus naturel. Mais le roi ne manqua bientôt jamais de pourvoir aux postes les plus importants, qui, étant en même temps les plus lucratifs, devenaient l'objet de nombreuses sollicitations.

Parmi ceux-là, Alexandrie tenait incontestablement et de beaucoup le premier rang. Nous ne nous étendrons pas sur l'histoire particulière de Gardiolles et des consuls qui lui succédèrent. Nous avons assez fait connaître les origines du premier des consulats français pour que de nouveaux détails ne soient guère nécessaires. Disons toutefois brièvement que Christophe de Vento fut

[1] Nous ne connaissons du moins pas d'exemple qu'elle ait jamais fait opposition.

[2] Charrière, t. III, p. 930-931.

pourvu par le roi de cet office, par lettres du 7 juin 1570, en remplacement de Gardiolles [1]. Il resta dix ans en charge, puis se démit en faveur de Nicolas de Vento, son oncle, qui obtint des provisions le 28 janvier 1581. Après, Jean Pietrequin occupa fort peu de temps le consulat, et s'en démit en faveur de l'ambassadeur de France à Rome, François Savary, sieur de Brèves, qui en fut pourvu le 23 juillet 1609 [2]. Nous arrêterons là notre liste. A partir de ce moment, d'ailleurs, il devient moins intéressant de connaître les noms des titulaires, ceux-ci ayant régulièrement fait exercer leurs fonctions par des vice-consuls. Deux ans après, en 1611, le siège du consulat général d'Egypte fut transféré au Caire, où il devait demeurer jusqu'en 1777.

Si le consulat d'Egypte avait, au moment de ce transfert, depuis longtemps cessé d'être le seul qui existât en territoire ottoman, aucun des postes nouvellement créés n'avait pu acquérir plus d'importance [3]. Aucun n'avait la protection d'un plus grand

[1] Ces provisions sont conservées aux *Arch. des Bouches-du-Rhône*, reg. B 64. V. aussi à ce sujet B. N., *ms. fr.* 8595, p. 58.

[2] Cf. B. N. *ibid.*, p. 59. M. Teissier, *Inventaire des archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*, AA, art. 319, parle de deux lettres écrites en 1599 par un s^r de Coquerel, qu'il qualifie de consul. C'était évidemment le vice-consul délégué par Vento, lequel écrivait encore en 1607 en qualité de consul.

[3] Pour apprécier l'importance relative des divers consulats, le mode de rémunération des consuls avant la Révolution (qui consistait, comme nous l'avons vu, en un droit proportionnel au mouvement commercial) nous fournit un criterium assez sûr. Dans la première moitié du XVIIe siècle nous savons que le revenu du consulat d'Egypte s'éleva jusqu'à plus de 30.000 livres par an, ce qui donnait au titulaire non résident, toutes dépenses déduites, une somme nette de seize mille livres (autrement dit 30.000 francs au moins, en ne tenant compte que de la valeur intrinsèque). L'infériorité de revenu des autres consulats est notable. A la même époque Alep rapporta jusqu'à 15.000 livres et Tunis seulement sept ou huit cents (2.100 ou 2.400 livres), tandis que le revenu du consul de Constantinople s'élevait à 2.000 piastres, soit plus de 4.500 livres tournois. Au milieu du siècle Venise rapportait à peu près 800 livres, Naples un peu plus et la Sicile guère que 3.000. Le consulat de Gênes, qui valait 3.000 livres dans la première moitié du siècle, fut affermé seulement à 1.300 au milieu. Il est vrai qu'à ce moment la même diminution s'était fait sentir dans les revenus de celui d'Egypte, qui donnait néanmoins encore onze mille livres au titulaire. On voit que la supériorité de l'Egypte s'était maintenue malgré tout. Ajoutons que le consulat de Lisbonne valait alors quatre à cinq mille livres, et celui de Hollande deux mille. (V. sur ce point le *ms. fr.* 18595 de la B. N.).

nombre de marchands de toutes nationalités. Nous ne pouvons, à ce propos, omettre de signaler les velléités d'indépendance qui se manifestèrent dès la seconde moitié du XVIe siècle, dans la clientèle de la France dans le Levant, et qui se traduisirent même quelquefois par des faits. « Il n'y a aujourd'huy, écrivait l'évêque d'Acqs en 1572, si petite province en Italie et Espaigne qui ne guecte l'opportunité de dresser ung consul à par soy. » Les Ragusais avaient donné l'exemple en traitant directement avec la Porte. Néanmoins, les ambassadeurs à Constantinople, avec une habileté que l'on ne saurait trop apprécier, parvinrent à ajourner du moins cette scission, que les divisions intérieures de la France, hélas ! rendaient inévitable. C'est ainsi qu'aux époques les plus troublées de son histoire intérieure, la France a si souvent trouvé dans ses agents à l'étranger, livrés presque à leur propre initiative, la persévérance et la continuité de l'effort qui seules pouvaient réparer, dans la mesure du possible, les fautes provenant du défaut de vigilance d'un gouvernement trop absorbé par les difficultés intérieures. Les ambassadeurs, les agents, les consuls de France surent, à la fin du XVIe siècle, continuer l'œuvre politique entreprise par François Ier, affermie par Henri II et qui était déjà devenue, sous les successeurs de ces deux rois, une tradition nationale.

(*A suivre*). GEORGES SALLES.

LE CARDINAL DE TENCIN
ET LE DUC DE SAINT-AIGNAN
A L'AMBASSADE DE FRANCE A ROME.

On apprit à Rome, le 19 février 1739, que, parmi les cardinaux destinés par le pape Clément XII à être promus dans le prochain consistoire, se trouvait l'archevêque d'Embrun, Pierre Guérin de Tencin. Cette nomination, que rien ne faisait prévoir et dont le secret avait été jusque là bien gardé, provoqua une véritable surprise.

La nouvelle avait été divulguée par milord Dumbard, gouverneur des enfants du prétendant Jacques III, qui menait, à Rome, sous le nom de chevalier de Saint-Georges, une existence très retirée et très modeste. Ce Stuart détrôné, qui avait obtenu asile successivement en France, en Espagne et en Italie, conservait encore quelques-unes de ses prérogatives royales auprès des grandes cours européennes : elles lui reconnaissaient le droit de prendre part aux promotions des couronnes, c'est-à-dire de faire préconiser un cardinal de son choix, et c'est ainsi qu'il venait d'user de son privilège en faveur d'un prélat français.

Le nouveau cardinal n'était pas un étranger pour Rome. Il y était venu en 1721, accompagnant, en qualité de conclaviste, le cardinal de Rohan au conclave qui avait élu Benoît XIII, et il y était demeuré, jusqu'en 1724, chargé des affaires du Roi auprès du Saint-Siège. Il avait su acquérir une véritable réputation en Italie : on parlait de lui avec plus d'admiration peut-être que d'estime, mais on en parlait beaucoup.

Né à Grenoble, le 22 août 1680, d'une famille de magistrats récemment anoblie, entré tout jeune dans l'état ecclésiastique et, tout jeune encore, reçu docteur en Sorbonne, son nom n'avait pas tardé à être très connu, parce que sa sœur s'était chargée de ce soin pour toute la famille.

Mme de Tencin, destinée d'abord à la vie religieuse, n'avait pu s'en accommoder ; après cinq ans d'infructueux efforts, elle avait quitté le couvent pour devenir chanoinesse, puis elle avait oublié ce titre pour rentrer complètement dans le monde et l'occuper de ses nombreuses aventures. Les agréments de son esprit, qui complétaient fort bien ceux de sa personne, lui avaient promptement attiré des amis nombreux et puissants. Elle usa de son crédit en faveur de son frère, qu'elle fit parvenir à une fortune aussi rapide que brillante. Ses complaisances pour le régent, pour l'abbé Dubois, pour Law, pour d'autres personnages encore, firent nommer l'abbé de Tencin grand vicaire et grand archidiacre de Sens, titulaire de l'abbaye de Vézelay, puis, quelques années plus tard, chargé d'affaires à Rome, et enfin archevêque d'Embrun en mai 1724. Ne négligeant rien au service de son frère, elle lui fit recevoir l'abjuration de Law. En échange des connaissances religieuses qu'il donna, l'abbé de Tencin reçut de bienveillantes indications sur les placements qui pouvaient être avantageux : son bien ne tarda pas à devenir considérable.

Le frère et la sœur possédaient également le génie de l'intrigue ; ils s'entendaient merveilleusement et ne songeaient qu'à se prêter un mutuel appui. Mais Mme de Tencin continuait son existence scandaleuse, affichait ses liaisons de plus en plus ouvertement. En août 1726, il avait été question de l'emprisonner, le conseiller La Fresnais s'étant donné la mort dans sa chambre parce qu'elle refusait de l'épouser. Puis, elle s'était jetée dans la véritable ligue formée contre la vertu du Roi ; et les courtisans, qui jugeaient nécessaire que Louis XV prît des maîtresses, eurent recours à l'habileté de l'ancienne chanoinesse pour favoriser diverses entrevues : la réussite fut toujours si complète,

qu'elle eut en quelque sorte une fonction toute spéciale à la cour, presque un titre. On lui pardonnait tout ; elle avait trop de moyens pour qu'on lui soit hostile ; mais on sauvegardait la morale en tenant rigueur à son frère de faits auxquels son nom seul se trouvait mêlé. C'est ainsi que Mme de Châteauroux hésitait à accepter l'offre de services qu'elle recevait du cardinal, et consultait à son sujet le duc de Richelieu : « Pour moi, lui écrivait-elle le 3 novembre 1743, mon avis est qu'il a une sœur qui lui fait grand tort [1]. » Si Mme de Châteauroux pensait ainsi de lui, que devaient en dire tous ses contemporains?

Les divers auteurs de mémoires du temps sont avares d'éloges à son égard. Saint-Simon lui consacre une de ses pages les plus mordantes et les plus cruelles. D'après d'Argenson, il savait plus de théologie que de politique ; « c'est ce qu'on appelle « un bon esprit, et non un grand ni un bel esprit. » Le cardinal de Bernis rapporte que « ses vues se portaient sur de « grands objets et qu'il n'employait que de petits moyens ». « Il « est entreprenant et d'une ambition sans mesure », écrit Barbier dans son journal. Le président Hénault, plus malveillant encore, le regarde comme un « ignorant fieffé », comme un politique « sublime dans une intrigue de femme de chambre ». Le président de Brosses, se trouvant à Rome à la mort de Clément XII, traça le portrait des principaux cardinaux et s'exprime de la façon suivante sur le cardinal de Tencin : il est « dur, hai- « neux et vindicatif par tempérament, grave et politique par « état, aimerait par goût le commerce du monde et des femmes; « souple et ambitieux à la cour de France, fier et hautain à celle « de Rome ; représentant bien et tenant un plus grand état que « nul autre ; très redouté, très considéré, très accrédité. On a « ici une opinion de sa capacité au moins égale à tout ce qu'il « en peut avoir. » Enfin, libelles et pamphlets ne l'épargnaient pas, et lui jetaient à la face bien des scandales qui éclataient autour de lui sans toutefois qu'il en fût responsable.

[1] *Mémoires de la duchesse de Brancas, suivis de la correspondance de Mme de Châteauroux* (édit. Eug. Asse), p. 123.

On eut raison de se montrer sévère à l'égard du cardinal de Tencin, mais on le fut trop. On oubliait facilement que, malgré son ambition démesurée, qu'il dissimulait mal, malgré son apparence hautaine, son abord glacial, ses manières cassantes, il possédait une réelle valeur qu'il avait le tort de trop connaître. La crainte générale était qu'il ne succédât un jour comme premier ministre au cardinal de Fleury ; on savait qu'il ambitionnait cette haute situation et qu'il était capable d'y prétendre : aussi tout fut-il mis en œuvre pour le tenir à l'écart de la cour. Il savait parfaitement de quelle hostilité il était l'objet, mais il ne se décourageait pas ; confiant dans sa valeur, hardi, entreprenant, toujours disposé à l'intrigue la plus savante et la plus compliquée, il semblait ne pas s'apercevoir des difficultés : il marchait la tête haute et d'un pas assuré sur le chemin du pouvoir, écartant ou foulant aux pieds les obstacles semés sur son passage. Nommé à l'archevêché d'Embrun, avec injonction de résider dans son diocèse, il avait compris qu'on le condamnait à un véritable exil ; mais il sut faire parler de lui dans ce coin de la France où il était relégué. Paris était alors le théâtre d'ardentes discussions religieuses ; grâce à lui, un des épisodes les plus importants de cette lutte se déroula dans les Alpes : il força l'attention de la capitale à se détourner pour suivre la scène qui se déroulait entre Senez et Embrun, sous son habile direction. Un concile réuni par lui à Embrun et présidé par lui, condamna les écrits de Soanen, évêque janséniste de Senez ; c'est le seul concile qui ait jamais été tenu en France à propos des affaires du jansénisme et qui se trouva porter l'un des coups les plus décisifs à la doctrine du parti. Benoît XIII en marqua sa reconnaissance à l'archevêque.

Il possédait le talent de se rendre indispensable ; il rendait des services,discrets parfois, de même que sa sœur accordait ses faveurs : mais on trouvait la reconnaissance lourde à l'égard des Tencin. Ce qu'il ne pouvait obtenir à force d'intrigues, il l'obtenait à prix d'argent. On connaissait son ardent désir de recevoir le chapeau, et, pendant tout le cours de son ambassade à

Rome, le cardinal de Polignac avait reçu l'ordre de s'opposer à son élévation. Tencin déjoua toutes les coalitions, surmonta toutes les résistances, se passa même de l'appui du Roi. Il avait su s'attirer la reconnaissance du chevalier de Saint-Georges en demandant pour lui le rétablissement d'une pension que Louis XV ne voulait plus faire parvenir, et en le priant ensuite d'accepter un don de six cent mille livres qu'il lui offrait personnellement. Comment ne pas reconnaître tant de générosité ?

L'étonnement fut donc plus vif encore à Paris qu'à Rome quand on y eut connaissance de sa nomination. « M. de Saint-Aignan est bien maladroit », s'écria le cardinal de Fleury en apprenant la nouvelle, car non seulement le ministre n'aimait pas le nouvel élu, mais il voyait en lui avec effroi un compétiteur redoutable, avec lequel il fallait compter.

Lorsque l'archevêque d'Embrun, qui attendait impatiemment à Paris le résultat de ses longues et coûteuses démarches, sut qu'elles avaient réussi, son ambition, loin d'être satisfaite, se manifesta avec une nouvelle âpreté. Il connaissait parfaitement Rome, où il avait gardé des relations nombreuses. C'était à Rome qu'il avait obtenu son premier grand succès en faisant donner le chapeau à l'abbé Dubois, malgré les cardinaux, malgré le clergé de France, malgré le Pape lui-même, qu'il avait circonvenu et dont la mort fut hâtée, dit-on, par le chagrin d'avoir revêtu un indigne de la pourpre. Son premier séjour lui avait trop bien réussi pour qu'il n'eût pas le désir d'aller en faire un second et d'y mener à bonne fin de nouveaux desseins toujours plus vastes et plus insolents.

Le représentant du Roi de France auprès du Saint-Siège était alors le duc de Saint-Aignan, « homme d'esprit, d'une conver-« sation douce, qui avait des connaissances et des lettres », dit le président de Brosses. Il était timide, circonspect, toujours hésitant ; sa distinction était parfaite, mais il n'avait aucune valeur politique. Malgré le prestige que le nom du Roi de France avait partout à l'étranger, il ne bénéficiait pas d'être le repré-

sentant d'un prince aussi considéré, et son crédit personnel était nul.

Il n'avait pas été pressenti au sujet de la promotion de Tencin ; et, lorsqu'elle fut décidée, la secrétairerie d'Etat négligea de lui faire part de cette nouvelle si intéressante pour la France. C'était assurément un défaut d'attention et un mépris bien marqué. « Il faut espérer qu'on lui donnera quelque signe de vie « quand toute la ville sera informée de la nouvelle », écrivait un de ses secrétaires, l'abbé Certain, placé auprès de lui pour le guider et peut-être pour le surveiller discrètement; « en vérité, « il est bien triste pour des Français zélés de voir le représen- « tant de leur maître aussi peu considéré[1]. » On ne s'étonnait cependant pas outre mesure de ce manque d'égards envers un ambassadeur, parce qu'on croyait généralement que la cour de France s'était contentée de ne pas s'opposer à la promotion de Tencin, qu'elle n'avait fait ni demande positive dans aucun sens, ni démarche directe ou indirecte. « C'est sans doute pour en « convaincre le public, ajoutait l'abbé Certain, que notre mi- « nistère n'a pas voulu que l'affaire passât par le canal de M. « l'ambassadeur, ni même qu'il en fût instruit, afin qu'il fût no- « toire que le Pape et le Roi d'Angleterre faisaient M. de Tencin « cardinal de leur propre mouvement, sans que la France le « leur ait demandé : voilà ma façon de penser. Tout le monde, « malheureusement pour M. l'ambassadeur, ne pense pas de « même. L'ignorance où il a avoué de bonne foi qu'il était par « rapport à cette promotion, allant jusqu'à dire publiquement « que, s'il était honnête de parier, il parierait qu'elle n'aurait « pas lieu, *qu'elle était destituée de toute vraisemblance*, cette « ignorance, dis-je, lui fait un tort infini dans le pays et le dis- « crédite prodigieusement en faisant voir qu'il n'a nulle part « dans la confiance de la cour, même à l'égard des choses de « son département. On dit avec assez de raison que la même « chose lui est déjà arrivée deux autres fois, par rapport à la

[1] Archives du ministères des affaires étrangères. — Correspondance de *Rome*, t. 776, fol. 63.

« paix et à la disgrâce de M. de Chauvelin, événements qu'il « soutint, avec offres aussi de parier, qu'ils étaient faux, sans « fondement et sans réalité [1]. »

Si la promotion du cardinal de Tencin fut froidement accueillie à Versailles, il n'en arriva pas de même à Rome. Les cardinaux, affirme l'abbé Certain, furent unanimes à dire qu'on ne pouvait faire un meilleur choix, ni trouver un plus solide défenseur de l'Eglise et du Saint-Siège. Plusieurs d'entre eux assuraient que leur intervention n'avait pas été inutile Le camerlingue Alexandre Albani répétait hautement que le cardinal de Tencin lui devait son chapeau, et on le croyait d'autant plus aisément qu'on trouvait tout naturel de lui voir rechercher l'amitié de Tencin afin de rentrer en grâce auprès de la cour de France et de l'attirer à son parti dans le prochain conclave. Le cardinal neveu, Corsini, assurait, de son côté, qu'il avait largement participé à cette nomination.

Les uns croyaient que le cardinal de Tencin allait devenir le coadjuteur du cardinal de Fleury et son successeur désigné ; d'autres, et c'étaient les plus nombreux, étaient persuadés qu'il serait envoyé à Rome pour remplacer le duc de Saint-Aignan, « Sa Majesté ne pouvant faire choix d'un sujet plus capable de « remplir cette place et par ses talents et par la considération « qu'il a dans cette cour qui vient de lui en donner une preuve « solennelle et authentique [2]. »

. Toute la ville envoya complimenter l'ambassadeur, qui n'avait jamais vu une foule aussi nombreuse se presser aux portes de son palais. Les ministres étrangers vinrent apporter leurs félicitations. Contrairement à l'usage qui voulait que les femmes ne parussent point, la princesse Albani, belle-sœur des cardinaux de ce nom, se fit représenter à l'ambassade. Le duc de Saint-Aignan dut composer son visage, paraître fier et heureux de cet empressement, alors qu'il subissait un échec dans sa diplomatie et un affront personnel.

[1] *Rome*, t. 776, fol. 64.
[2] T. 776, fol. 66.

Le prélat Aurelli, secrétaire des ambassades du Pape, fut désigné pour aller porter la barrette en France. Mais, tout à coup, on apprit que le cardinal de Tencin s'apprêtait à prendre le chemin de Rome, puisqu'il avait écrit au cardinal Corsini pour lui demander s'il ne lui serait pas possible de passer sur les formalités d'usage et de recevoir des mains du Saint-Père la barrette et le chapeau en même temps. Un pareil empressement était une chose singulière. Ses amis lui en firent un mérite ; ils assurèrent qu'il prenait cette résolution afin de confondre ses ennemis, en prouvant à la cour de France, par son éloignement volontaire et précipité, qu'il n'avait pas sur le ministère les vues qu'on lui attribuait : c'était un trait de haute sagesse et de politique supérieure. Néanmoins, le chevalier de Saint-Georges et le cardinal Corsini étaient un peu déconcertés par cette décision soudaine, dont ils cherchaient en vain à pénétrer le motif.

Le duc de Saint-Aignan n'avait pu dissimuler une extrême inquiétude en apprenant la venue prochaine de Tencin. D'abord, il n'y voulut pas croire ; il répéta hautement, publiquement, qu'il ne fallait attacher aucune importance aux nouvelles qui annonçaient l'arrivée du cardinal, alors qu'on lui cherchait un palais et des meubles. Puis il commença à perdre de son assurance : « Que M. de Tencin soit envoyé à Rome pour me relever, déclara-t-il alors, je n'en serais pas surpris après une ambassade « de près de huit ans ; mais qu'il vienne ici pour attendre l'ouverture du Conclave, c'est une forme que je n'entends pas et « qui a l'air d'un aide de camp dont je n'ai pas besoin, d'autant plus que le Pape peut encore aller loin.[1] » Enfin, lorsque le courrier lui apporta une lettre du ministre des affaires étrangères, Amelot, qui lui annonçait les préparatifs de départ de Tencin, il ne lui fut cependant plus permis de douter. Il se tranquillisa un peu parce que la lettre ajoutait que le cardinal ne venait à Rome que pour prendre le chapeau et qu'il avait annoncé au cardinal Ottoboni son intention de ne séjourner qu'un

[1] T. 776, fol. 101.

mois à Rome. Toutefois, remarquait judicieusement l'abbé Certain, « il y a une chose très certaine, c'est que l'arrivée de « M. le cardinal de Tencin à Rome donnera un ombrage et des « inquiétudes infinies à M. l'ambassadeur. Le cardinal Corsini « se jettera à cette Eminence à corps perdu, par pique et pour « mortifier Son Excellence ; les courtisans suivront l'exemple « du maître et se tourneront du côté du soleil levant, d'autant « plus qu'on sera persuadé que le nouveau cardinal aura la « manivelle dans le conclave, et restera après chargé des affaires « du Roi : matière à jalousie et à brouillerie. Il ne faut cependant « pas s'attendre que M. l'ambassadeur se dégoûte jamais au « point de demander son rappel ; non, il est dans des principes « tout opposés..., d'autant plus qu'il ne retrouvera jamais en « France l'équivalent de la place qu'il occupe à Rome : voilà « l'essentiel [1]. »

A Rome, où plus qu'ailleurs encore on était avide de nouvelles, on colportait rapidement toutes celles qui arrivaient de la cour de France ; on les commentait, on s'étonnait des contradictions qu'elles renfermaient, et les bruits les plus divers se répandaient sur l'arrivée du cardinal de Tencin, sur le rôle qu'on lui attribuait. Tantôt les éloges étaient unanimes ; tantôt de vives critiques étaient formulées sur le plan de conduite qu'on lui supposait. Lorsqu'on apprit qu'il avait décidé de s'arrêter à mi-chemin, à son archevêché d'Embrun, pour y recevoir la barrette des mains de l'envoyé de Clément XII, lorsqu'on sut que, contrairement à l'usage, le Roi ne lui donnait pas d'abbaye dont les revenus auraient été destinés à lui faire supporter plus aisément les nouvelles charges que lui créait son titre, il y eut un instant de désillusion à son égard : on ne considérait les étrangers à la cour de Rome qu'à proportion du crédit qu'on leur attribuait à la leur, et qu'autant qu'on en pouvait craindre ou espérer quelque chose. Puis les lettres de Tencin laissaient voir une indécision dont on augurait mal. Il écrivait qu'il ne resterait

[1] T. 776, fol. 102-103.

qu'un mois en Italie ; ensuite il donnait des ordres pour qu'on lui retînt un palais, qu'on louât une maison pour sa suite ; enfin il suspendait ses ordres. Après avoir annoncé qu'il prendrait la barrette à Rome, ensuite à Paris, il finissait par choisir Embrun pour cette cérémonie. En présence de ces variations incessantes, de l'attitude indifférente ou trop réservée de la cour à son égard, on ne savait véritablement que penser. Alors on disait qu'il venait sans doute pour relever le duc de Saint-Aignan, mais on le disait sans conviction.

Ses amis cherchaient à étouffer les bruits défavorables qui commençaient à courir ; en réalité ils étaient inquiets, et se trouvaient réduits à de véritables expédients pour essayer d'expliquer tant de tergiversations. L'honnête Saint-Aignan avouait sans détours que le ministre des affaires étrangères n'attachait aucune importance à ce voyage si commenté, et on ne doutait guère des affirmations de l'ambassadeur, parce qu'on le savait incapable d'une médisance.

Plus de quatre mois s'étaient ainsi écoulés dans ces alternatives, lorsqu'on apprit enfin l'arrivée du cardinal : il en était temp pour son crédit, qui commençait à décliner.

Le cardinal de Tencin s'embarqua le 21 juin, à Toulon, sur les galères de Malte commandées par le bailli de Tencin, son neveu. La traversée fut rapide, et, quatre jours après, il débarqua à Civita-Vecchia.

Le duc de Saint-Aignan avait mis d'avance le palais de l'ambassade à sa disposition et avait insisté pour qu'il y descendît, au lieu de profiter de l'hospitalité que lui avait offerte, à Saint-Louis des Français, l'abbé de Canillac, auditeur de Rote pour la France. Dès qu'il apprit l'approche de l'escadre, l'ambassadeur en fit répandre la nouvelle, envoya sa chaise de poste au cardinal, une autre au bailli, puis se porta lui-même à leur rencontre avec deux berlines à six chevaux et les accueillit avec mille politesses.

Le jour même de son arrivée, Tencin se rendit chez milord

Dumbard, chez le cardinal Ottoboni; il reçut les cardinaux Aquaviva et Alexandre Albani. Le lendemain, il alla visiter le chevalier de Saint-Georges, les princes d'Angleterre et les princesses Corsini. Il ne lui était pas permis de sortir officiellement avant d'avoir fait son entrée publique, mais le cardinal Corsini vint en personne pour régler avec lui les conditions du cérémonial et les hâter le plus possible. Il reçut visites sur visites; nombre de cardinaux avaient demandé au Pape l'autorisation d'aller le voir pendant son incognito. La noblesse et le peuple manifestaient également leur joie de son arrivée; l'empressement était général: Tencin n'avait eu qu'à paraître pour recouvrer le prestige qu'il s'était acquis pendant son premier séjour à la cour pontificale.

L'ambassadeur fut plein d'attentions pour lui, non par tactique ou par crainte, mais l'amabilité était naturelle chez le duc de Saint-Aignan. Si sa faiblesse ne lui donnait aucun crédit, il désarmait ses amis par sa constante bienveillance. Le cardinal, qui ne possédait pas cette qualité, qui arrivait avec toutes sortes de préventions à l'égard de celui qu'il considérait déjà comme un adversaire, subit lui-même le charme de cette amabilité : il n'en fut pas touché, mais surpris, et rendit politesses pour politesses. Les marques d'amitié et de confiance qu'ils se donnèrent pendant plusieurs jours suffirent à déconcerter tous ceux qui s'attendaient à ce que le duc de Saint-Aignan, si impopulaire malgré ses prévenances, si maladroit malgré ses bonnes intentions, fût remplacé à brève échéance par un ministre qui représenterait plus dignement Louis XV et la France.

Pendant le séjour des galères de Malte à Civita-Vecchia, il se produisit un incident où, pour la première fois, le cardinal de Tencin dévoila son caractère et trahit un peu ses intentions. Le commandant des galères du Pape, ancrées dans le même port, avait prétendu que les galères de Malte ne pouvaient arborer leur pavillon en l'absence de leur chef, qui visitait Rome, et, sur son ordre, le pavillon du commandant français avait été amené. Dès que le bailli de Tencin en fut informé, il se plaignit

vivement auprès du cardinal Corsini ; il lui fit valoir qu'il ne pouvait être considéré comme absent de son bord, puisqu'il avait la possibilité d'y retourner chaque soir. Une estafette fut aussitôt envoyée pour blâmer le zèle maladroit du commandant des galères du Pape et faire arborer de nouveau le pavillon de Malte. Le différend avait été promptement arrangé devant nombre de personnes de condition, et le cardinal de Tencin était présent. Il prit aussitôt la parole pour dire en souriant qu'il n'y avait aucune affaire qu'on ne pût accommoder à Rome quand on savait en prendre les moyens. La phrase fut remarquée ; et le duc de Saint-Aignan, qui avait toujours échoué dans toutes ses négociations, la comprit.

Néanmoins, le cardinal de Tencin affectait de se tenir à l'écart. Il s'occupait de son installation et semblait vivement contrarié d'une difficulté imprévue : il n'avait voulu louer que pour un an le palais qu'il venait habiter, et il avait dû prendre, bien malgré lui, un engagement de trois ans, le propriétaire ayant prétexté que les réparations coûteuses qu'il avait faites ne lui permettaient pas de louer pour une moins longue durée. Aidé des conseils du cardinal Riviera, Tencin entreprit alors d'organiser sa maison, qui lui coûtait onze mille écus par an et où les exigences d'un propriétaire le destinaient à demeurer plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu. Il prit quatre gentilshommes, un maître de chambre, qui était parent du cardinal Delci, vingt-deux valets de livrée, sans parler des secrétaires et valets de chambre ; seize chevaux remplirent les écuries.

Une entente cordiale subsistait encore avec le duc de Saint-Aignan. Personne n'avait été dupe de la prétendue condition imposée au cardinal par son propriétaire, et on en concluait que Tencin avait eu une délicate attention pour l'ambassadeur en lui laissant entendre de cette façon qu'il n'avait jamais songé à demander sa place. « Cette bonne intelligence, concluait l'abbé « Certain, sera d'un grand secours pour les affaires du Roi, s'il « plaît à Dieu de la maintenir. Il faut espérer qu'elles ne lan- « guiront plus comme elles ont fait jusqu'à présent, et que M.

« le cardinal en accélérera l'expédition, autant par son habileté « que par le grand crédit et l'estime générale qu'il a dans cette « cour[1]. »

Le dimanche 12 juillet, eut lieu l'entrée du cardinal de Tencin. Elle fut très modeste. Trois attelages qui servaient depuis l'ambassade du cardinal de Polignac, douze laquais vêtus de gris avec un petit galon noir, quatre valets de chambre, un maître d'hôtel, un officier, deux cuisiniers, tous vêtus d'un drap gris avec un petit galon d'argent, un suisse, un postillon, huit courriers de l'ambassadeur, deux de l'abbé de Canillac et un attelage de ce prélat formèrent tout le train du cardinal. Les Romains, habitués aux défilés nombreux et brillants, furent déçus en voyant le simple cortège qui escortait la nouvelle Eminence ; ses amis eux-mêmes trouvèrent cette simplicité trop ecclésiastique et auraient voulu quelque chose de plus, tout en reconnaissant que le cardinal avait tenu à donner ainsi une preuve de son éloignement pour le luxe et les représentations mondaines.

Le mercredi suivant, jour du Consistoire, il reçut le chapeau de la main du Pape, qui lui fit un discours des plus flatteurs ; puis tous les cardinaux lui prodiguèrent des marques d'amitié, et le camerlingue se fit remarquer par son empressement. Au retour, il se présenta en habit de cérémonie chez l'ambassadeur, comme il l'avait déjà fait le jour de son entrée ; son maître de chambre lui ayant conseillé de s'y rendre en moindre cérémonie : « Non, lui répondit-il, je veux donner l'exemple du respect « qui est dû au représentant du Roi. »

Le 20, il fut nommé membre des congrégations du Concile, de la Propagande, des Rites et de l'Index. Le titre de l'église St-Nérée et St-Achillée lui fut conféré.

Alors qu'on lui connaissait du goût pour la représentation, on s'étonna de lui voir, en toutes circonstances, garder une attitude modeste que l'on prenait pour de l'affectation. Toutefois, il lui

[1] T. 776, fol. 211.

était maintenant impossible de vivre dans une véritable retraite qui, sans doute, était plus obligatoire que volontaire. Il annonça donc qu'il resterait chez lui tous les lundis pour recevoir, et ajouta qu'il n'invitait pas les dames, afin que la conversation pût demeurer plus « canonique » et plus « épiscopale ». A son premier lundi, il reçut la visite de trois cardinaux, de l'ambassadeur de Venise, de beaucoup de seigneurs romains, d'une grande partie de la prélature et enfin de quinze dames qui ne s'étaient pas effrayées de son peu d'empressement à les accueillir.

Puisqu'il sortait peu, on allait chez lui, on forçait sa porte. Partout on vantait la distinction de ses manières et le charme de sa conversation. Il possédait toutes les qualités; il devait avoir aussi une influence considérable. Il était de bon ton ou d'habile politique de se dire de ses amis, et tout le monde voulait en être, tout le monde courait « au saint du jour ».

Mais, lorsqu'on cherchait à l'interroger sur sa mission ou sur l'avenir qui l'attendait, le cardinal de Tencin gardait le silence, et on lui en faisait un nouveau talent. Certainement il n'était venu à Rome que pour mieux suivre et mieux faire réussir ses vues sur le premier ministère de France ; son éloignement actuel ne pouvait donner ombrage à ses adversaires : quelle heureuse inspiration il avait eue ! Etait-il possible qu'il ait eu le désir de remplacer Saint-Aignan ! mais il en serait désolé, au contraire; il fallait qu'il restât libre, qu'il fût prêt à partir d'un moment à l'autre, lorsqu'on le prierait de se rendre à Versailles pour y prendre la direction des affaires. Et on était si persuadé de connaître la vérité, qu'on ne voyait pas l'inquiétude qui souvent assombrissait son visage, et qu'on ne s'étonnait pas de ses réponses ambiguës et embarrassées lorsque, d'avance, on le félicitait sur la haute fortune à laquelle on le savait destiné.

Pendant ce temps, les salons de l'ambassadeur, qui n'avaient jamais été très fréquentés, se trouvaient de plus en plus abandonnés. Le duc de Saint-Aignan en souffrait; mais son insouciance trop connue, sa bienveillance inaltérable l'aidaient à sup-

porter ces marques d'une indifférence qui devenait presque du mépris, et il se taisait toujours, sans avoir jamais un mot d'amertume à l'égard de celui qu'on lui donnait comme maître ou tout au moins comme collègue.

Un scandale retentissant acheva de perdre une situation si compromise. Le duc de Saint-Aignan avait auprès de lui ses deux fils : l'aîné, le marquis de Beauvilliers, avait affiché une liaison avec la fille d'un fabricant de mors pour chevaux ; le plus jeune, l'abbé de Beauvilliers, avait séduit la fille d'un sellier après avoir eu la mère pour maîtresse, et toute la ville de Rome avait été instruite de ses aventures. Tout à coup on apprit que l'abbé avait renoncé à ses bénéfices, enlevant la jeune fille, dont il voulait faire sa femme. Accompagnée de ses peu recommandables parents, qui facilitaient l'enlèvement, sa maîtresse avait pris le « procaccio » qui partait pour Florence ; et lui-même, ayant jeté la soutane, suivait à cheval la nouvelle famille qu'il entendait se donner. On reprocha à l'ambassadeur de n'avoir pas empêché ce scandale qu'il aurait pu prévoir ; on ne le plaignit pas de ne l'apprendre que quelques jours après.

Tous ces scandales rejaillissaient sur l'infortuné duc de Saint-Aignan : il perdait sa considération après avoir depuis longtemps perdu son crédit. D'autre part, il se trouvait dans une situation financière des plus difficiles : ayant dépensé sans compter pour mieux soutenir son rang et le prestige du Roi, il en était réduit à de véritables expédients ; il vendit sa vaisselle d'argent, il emprunta aux banquiers de Rome. A quoi lui servait d'offrir des glaces, lorsqu'il allait au théâtre, à toutes les dames qui s'y trouvaient, puisque les dames préféraient à sa conversation cependant aimable et galante, à son empressement toujours respectueux auprès d'elles, les discours volontairement sévères d'un cardinal qui s'astreignait à ne parler que de questions ecclésiastiques et ne les invitait même pas chez lui ? Saint-Aignan s'était déjà ruiné à l'ambassade de Madrid ; il se ruinait plus encore à l'ambassade de Rome ; le Roi serait obligé de lui refaire pour la seconde fois une fortune dépensée à son service, mais

le Roi commençait à se lasser de ce très fidèle et très maladroit sujet.

Le cardinal de Tencin ne put faire autrement que de plaindre l'ambassadeur, tout en étant secrètement ravi de ces disgrâces qui facilitaient singulièrement ses plans toujours impénétrables. Peu à peu, il se relâcha de son attitude réservée ; il commença à se donner de l'importance dans les lettres qu'il écrivait soit au premier ministre, soit au ministre des affaires étrangères : il laissait entendre qu'il était là pour tout sauvegarder ; il commençait à offrir ses services, prévoyant qu'ils pourraient devenir bientôt indispensables.

Saisissant comme prétexte l'exactitude du cardinal de Fleury à lui répondre, il s'enhardit à lui adresser des lettres plus fréquentes et plus longues. Il parle très discrètement des services qu'il rend à la cour, des négociations que l'ambassadeur ne parvenait pas à mener à bonne fin et que lui fait aboutir heureusement et promptement. Il glisse sur les tribulations que subit le duc de Saint-Aignan ; il le plaint, mais dans des termes qui achèvent de l'accabler. L'occasion est favorable à la réussite de ses plans, et il ne la laisse pas échapper.

Le 11 septembre, la lettre qu'il adresse au cardinal de Fleury est conçue en ces termes :

...« Je serais au désespoir de devenir jamais pour lui (*le duc de* « *Saint-Aignan*) l'occasion de la moindre peine. Mais Votre Eminence « peut bien sentir que, malgré toutes les attentions et tous les égards « dont je ne me départirai jamais, il est difficile que notre union sub- « siste longtemps, et que la diversité qui se trouve dans notre conduite « ne préjudicie à l'un ou à l'autre et, par là, ne fasse quelque tort au « service du Roi et à l'honneur de la nation.

« M. l'ambassadeur, plein de zèle, prend aisément des préventions, « et les témoigne plus aisément encore ; et moi, quoiqu'inébranlable « sur ce qui intéresse la religion et le service du Roi, je crois ne pou- « voir me dispenser, sans des raisons bien marquées, de faire poli- « tesse à tout le monde, et même de prévenir ceux qui seront retenus « par le respect de la dignité ou de la représentation.

« M. l'ambassadeur vit d'une manière extrêmement retirée ; et moi, « en gardant les bienséances de mon état, je crois devoir me communi-

« quer pour me faire des amis, ou du moins pour acquérir les con-
« naissances nécessaires dans une cour étrangère... J'ai rempli à l'é-
« gard de M. le duc de Saint-Aignan, dans la malheureuse affaire de
« son fils, tout ce que je devais à l'amitié et tout ce qu'exigeait le ca-
« ractère dont il est revêtu.

« Je ne dois pas cacher à Votre Eminence que l'état incertain où je
« parais ici me fera vraisemblablement déchoir de la considération que
« je puis y avoir, et qui ne vient que de la pensée où l'on était que
« Votre Eminence m'envoyait comme un homme de confiance et qu'elle
« voulait charger de ses affaires.

« On n'est considéré qu'autant qu'on peut être utile. Cela est en-
« core plus vrai ici qu'ailleurs, et un cardinal étranger sans titre
« est réputé de nulle utilité. Je n'aurais pas même de prétexte pour
« faire une longue résidence, en ayant une d'obligation ailleurs
« dont on ne peut se dispenser pour un temps considérable que pour
« le service de son maître ou pour le plus grand bien de la reli-
« gion ... »[1]

Dans cette lettre, le cardinal de Tencin venait de se démasquer : il offrait ses services, il sollicitait. Et quelques jours après, le 18 septembre, il devenait plus explicite encore :

« M. le duc de Saint-Aignan est persuadé qu'on ne le rappellera
« point, à moins qu'il ne le demande et, dans cette confiance, il regarde
« cette ambassade comme son patrimoine.

« Mais il me semble que des lettres de créance qui me seraient don-
« nées, sans le rappeler, ne feraient qu'assurer davantage son état
« et n'auraient rien d'extraordinaire. On a vu souvent ici plusieurs
« ministres du même prince caractérisés. Il n'est pas douteux qu'un
« caractère public ne donnât et plus de poids à mes démarches pré-
« sentes et plus de confiance en moi pour l'avenir. Je sens bien que
« les choses ne pourraient subsister longtemps dans cet état, et qu'il y
« a des difficultés dans ce que je propose et quant au fond et quant à
« la forme. Mais Votre Eminence saura bien les lever, et une longue
« expérience m'a appris que je ne puis mieux faire que de me re-
« mettre de tout à ses bontés et à ses lumières.

« Le cas d'un conclave exigerait encore que je fusse honoré ici
« d'un titre. Je n'ai garde de vouloir pénétrer dans les vues de Votre
« Eminence sur celui des cardinaux français qui aura la principale
« confiance. Quant à moi, je souhaiterais de tout mon cœur n'avoir

[1] T. 774 ; fol. 422-424.

« qu'à obéir; je prévois des embarras infinis. Mais si elle me destine « à la manœuvre dans le conclave, j'ose lui représenter qu'étant cadet « de tous mes collègues, il n'y a que le caractère de chargé des affaires « du Roi dont je serais en possession avant ce temps-là qui pût les « réduire à la déférence nécessaire qui, même malgré cette précaution, « sera très difficile à obtenir d'eux. M. le cardinal de Rohan, quoique « l'ancien, donna l'exemple de subordination dans le dernier conclave; « il m'a paru désirer très sincèrement d'en user de même dans le pro- « chain. Il croit que celui qui a préparé la besogne doit la conduire à « sa fin. Si cependant il voulait s'en charger, je le verrais arriver avec « encore plus de plaisir.

« Je me flatte que M. l'ambassadeur est content de ma conduite à « son égard. J'ai volé à son secours dans la malheureuse affaire de « son fils. J'ai obtenu tout ce qu'il a souhaité de M. le cardinal Cor- « sini ; mais aussi je dois à cette Eminence la justice de publier qu'elle « s'est prêtée à tout de la meilleure grâce du monde[1]... »

Certes, si on avait eu connaissance à Rome de ces deux lettres, la stupéfaction aurait été profonde. Il est probable que le « saint du jour » aurait été promptement délaissé, ou traité de « comediante ».

C'était, en effet, une véritable comédie que jouait le cardinal de Tencin. Si la lassitude et la crainte altéraient ses traits, c'est que depuis trop longtemps il composait son visage.

Nommé cardinal malgré la cour de France, il était venu à Rome de sa propre initiative, sans lettre d'introduction ; on l'avait laissé libre, mais il n'était chargé d'aucune mission. Il avait quitté Versailles, escomptant la fortune qui le favorisait toujours et confiant dans son habileté qui l'aidait à triompher des situations les plus difficiles. On s'explique aisément alors ses hésitations avant le départ, l'existence retirée qu'il mène à Rome après son arrivée, sa déférence envers un ambassadeur qu'il voudrait ruiner, l'inquiétude que lui donnent les félicitations de tous, les scrupules avec lesquels il se dérobe aux honneurs. Au vrai, il s'était aventuré dans un jeu si hasardé qu'il commençait à douter de la réussite.

[1] T. 774 ; fol. 451-452.

Il avait cependant préparé son plan de longue date, et pas un instant il n'avait hésité à partir pour Rome dès qu'il avait appris qu'une place lui était attribuée dans le Sacré Collège.

Le Pape, aveugle, très âgé et ne quittant plus son lit, pouvait succomber d'un moment à l'autre. L'ambassadeur de France était discrédité ; on était lassé à Versailles des marques d'incapacité qu'il donnait depuis trop longtemps, et on parlait ouvertement de le remplacer. Il y avait donc un rôle à tenir à Rome : le cardinal s'en jugeait digne et surtout capable d'en retirer les plus grands avantages, car il jetait des regards plus loin encore. Les Romains ne se trompaient pas en disant qu'il ne désirait pas le poste d'ambassadeur : son orgueil démesuré lui avait fait entrevoir la possibilité de diriger le prochain conclave. Il était assuré du concours du cardinal Corsini, qui se trouvait à la tête de la faction la plus importante, et de celui du cardinal Aquaviva, protecteur des royaumes d'Espagne et de Naples. Il connaissait la valeur de deux semblables appuis, et il escomptait tellement son influence sur le Sacré Collège, qu'il ne doutait pas de faire l'élection du futur Pape, ou d'imposer un candidat au gré de la France et désigné par lui.

Mais quelque chose était nécessaire pour faire triompher son plan. Il fallait qu'il fût chargé du « secret » lorsque s'ouvrirait le conclave, c'est-à-dire chargé de diriger les votes des cardinaux français sur les candidats désirés par le Roi ; il fallait que l'ambassadeur lui cédât la place, ou tout au moins lui permît de prendre à côté de lui une place qu'il saurait sans peine rendre prépondérante. Malgré les services qu'il rendait, malgré les infortunes et les maladresses de l'ambassadeur, il ne recevait que des lettres banales de la cour de Versailles, des compliments sans importance ; et il n'obtenait toujours pas de titre officiel qui régularisât sa présence à Rome et favorisât son désir intéressé de participer largement à la gloire de la France.

Après une longue et impatiente attente, il s'est donc résigné à solliciter ce qu'on ne lui offre pas. A la fin de septembre, ses craintes deviennent de l'angoisse. La santé du Pape s'altère

visiblement ; elle donne des inquiétudes croissantes, et les médecins désespérent de rétablir un malade aussi âgé et aussi affaibli. Un conclave est imminent, et Tencin écrit le 28 septembre :

... « Votre Eminence comprend aisément que je vais me trouver « dans une situation très embarrassante. Je n'ai aucune instruction « particulière. Je dois montrer une parfaite correspondance avec « M. l'ambassadeur dont la manière de penser et de se conduire ne « sera peut-être pas toujours la mienne ; et je sens que cette corres- « pondance ou même cette dépendance est désagréable à toutes les « factions. J'ai besoin d'ordres bien précis sur la conduite que je dois « tenir avec lui.

« ... Je soupire après M. le cardinal de Rohan, et je souhaite qu'il se « charge de conduire la barque. Son ancienneté, son expérience et ses « talents imposeront aux autres et même à M. le duc de Saint-Aignan. « M. le cardinal de Polignac s'accommodera mieux de lui que de moi « qu'il déteste ; ce dernier cardinal voudra infailliblement jouer un « personnage ».[1]

Le même jour, il écrit au ministre des affaires étrangères pour lui faire part également des craintes sérieuses que donne la santé du Pape. Il s'étonne de ne recevoir aucune instruction en cas de conclave, puisqu'il est le seul cardinal français présent à Rome, et s'inquiète de voir que le duc de Saint-Aignan ne dépêche aucun courrier extraordinaire pour faire parvenir ces mauvaises nouvelles à Versailles. Jusqu'à l'arrivée d'ordres si impatiemment attendus et depuis si longtemps escomptés, « je dois, lui dit-il, me regarder comme particulier et me conformer « autant qu'il me sera possible à ce qu'exigera de moi l'ambassadeur « de Sa Majesté. Il me sera moins difficile de le faire que de partager « avec lui une besogne aussi épineuse et que le partage rendrait plus « épineuse encore. Je vous supplie, Monsieur, de me marquer bien « précisément quel sera le mien. Je m'y renfermerai bien scrupuleu- « sement. Mon zèle pour le service du Roi, ma soumission à ses ordres « me feront toujours trouver du plaisir à lui obéir. »[2]

Enfin, le 28 septembre encore, il écrit également à Louis XV.[3]

[1] T. 774, fol. 510.
[2] T. 774; fol. 521.
[3] T. 774; fol. 523-529.

lui répétant ce qu'il dit déjà à Fleury et à Amelot : le Pape est mourant, le conclave va s'ouvrir ; il connaît les candidats à la succession de Clément XII, devine les intrigues naissantes, apprécie les chances de réussite de chacun et ne cache pas l'influence qu'il peut avoir lui-même sur l'élection.

A peine ces trois lettres fiévreusement écrites et avec une angoisse trop visible sont-elles parties, que le Pape semble renaître à la vie : il a repris des forces, et ceux qui l'abordent racontent qu'il est guéri, qu'il est assuré de vivre longtemps encore. Alors le cardinal de Tencin respire, mais il a honte de son véritable affolement qu'il a trop laissé deviner ; sa patience hautaine renaît, et, le 5 octobre, il écrit à Fleury :

« Je supplie très humblement Votre Eminence de me faire la justice « de croire qu'il n'y a point d'inquiétude de ma part dans ce que je « lui ai dit sur mon compte. J'ai cru devoir lui exposer les embarras « et la contrainte de ma situation. Je me regarderais comme indigne « de vivre si j'étais capable de me refuser à rien de ce qui peut être du « service de Sa Majesté. Mais je voudrais, pour le bien de ce même « service, conserver de la considération. Je crains que l'on ne me « reproche un jour comme une imprudence un silence que je n'aurai « gardé que par discrétion.

« Tout le monde me dit ici que, du caractère dont est M. le duc de « Saint-Aignan, il est impossible à la longue, malgré tous mes efforts, « que notre union se soutienne. Depuis l'état désespéré où est le Pape, « il n'a pu contenir sa joie, et il a fait entendre à ceux qui l'appro- « chent que le conclave sera la fin de mon séjour à Rome. Si cette « idée prend, ceux qui commençaient de s'attacher à moi s'en déta- « cheront infailliblement par l'inutilité dont ils prévoient que je leur « serai, et dès lors, je le répète, je serai moi-même beaucoup moins « en état de servir utilement Sa Majesté. »[1]

Puis, il donne dans sa lettre de nouveaux détails sur le conclave, sur les factions qui se forment. Il laisse entendre que la faction du cardinal Corsini sera la plus nombreuse et la plus puissante, que lui-même dispose du cardinal Corsini. En vérité, nul n'est plus au courant que lui des compétitions qui vont s'élever à la mort du Pape ; nul n'a plus de crédit, plus d'influence

[1] T. 775 ; fol. 21-22.

sur le Sacré Collège ; qu'on lui écrive de la cour quel candidat pourrait être agréable au Roi, et ce candidat sera nommé. Malheureusement une petite formalité est nécessaire, une simple lettre de créance qu'il attend toujours, qu'il ne demande plus aussi ouvertement, aussi humblement, mais dont il ose rappeler la nécessité et l'urgence dans l'unique intérêt du Roi et de la nation.

Pendant ce temps, l'ambassadeur continuait sa correspondance habituelle, et, comme lui, envisageait l'éventualité prochaine d'un conclave. Il communiquait à Versailles tous les détails parvenus à sa connaissance, tous les renseignements qu'il croyait de nature à guider l'opinion des ministres et à leur fournir matière à envoyer des instructions précises à Rome en vue d'une élection pontificale. Dans aucune de ses dépêches, il ne parlait de celui qu'on lui donnait comme successeur et qu'il regardait au moins comme son rival.

Versailles répondait régulièrement à l'ambassadeur, mais plus rarement et plus brièvement à Tencin. Amelot remerciait Saint-Aignan des amples instructions qu'il lui faisait parvenir, l'assurant qu'elles lui seraient d'une grande utilité pour se former un plan de conduite ; et, aux lettres qu'il envoyait, il joignait, à l'adresse du cardinal, des billets assez brefs où il ne faisait aucune allusion aux documents que l'Éminence transmettait à la cour avec un zèle persistant et un dévouement qui réclamait une récompense.

La récompense ne venant pas, Tencin s'efforce de dissimuler l'affront qu'il subit. Le Pape va mieux ; on chante dans toutes les basiliques des *Te Deum* pour remercier Dieu de sa guérison ; le conclave est ajourné. Il écrit donc que les pouvoirs qu'il avait cru nécessaire de solliciter lui semblent en ce moment inutiles : puisqu'on ne s'empresse pas de les lui accorder, il tient à faire connaître que cet empressement serait superflu.

Le duc de Saint-Aignan gardait un silence très digne sur toute cette intrigue qu'il ne pouvait ignorer, la ville de Rome continuait à conjecturer sur la situation attribuée à ceux qu'elle regar-

dait comme les deux représentants du Roi, et le cardinal commençait à désespérer de voir se réaliser les conjectures de Rome, lorsque, le 20 octobre, Amelot lui adresse directement cette courte dépêche :

« La convalescence du Pape donnera le temps à M. le cardinal de « se déterminer sur toutes les matières qui concernent le conclave « prochain ; et, comme il a paru nécessaire d'accréditer Votre Emi- « nence par de plus grandes marques de la confiance du Roi, Sa Ma- « jesté a résolu de vous charger de ses affaires et m'a ordonné d'expé- « dier une commission à cet effet, dont les appointements ordinaires « de douze mille écus commenceront à courir au premier de ce mois, « comptant que cela ne peut nuire à la bonne intelligence qui doit « régner entre vous et M. le duc de Saint-Aignan. J'aurai l'honneur « d'envoyer incessamment cette commission à Votre Eminence. »[1]

Le 28 octobre, en effet, Amelot lui écrivait de Fontainebleau :

« J'ai l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, les lettres de créance « que je vous ai annoncées par le dernier ordinaire. J'ai prévenu M. le « duc de Saint-Aignan *pour calmer l'inquiétude qu'il aurait de voir la* « *confiance du Roi partagée.* »[2]

A ce billet un peu laconique, était jointe la lettre suivante, qu'il était chargé de remettre à Clément XII de la part de Louis XV :

« Très Saint-Père,

« L'empressement qu'a témoigné le cardinal de Tencin de se rendre « auprès de Votre Sainteté m'a paru trop juste pour lui refuser la « permission qu'il m'en a demandée, et j'ai vu, avec le plus grand « plaisir, que, depuis qu'il est à Rome, les bontés dont Elle continue « de l'honorer doivent me persuader qu'il a parfaitement répondu à « mes intentions en se rendant agréable à Votre Sainteté.

« C'est pour ce motif, et par la connaissance que j'ai de son zèle « pour la religion, que j'ai cru lui devoir confier conjointement avec « le duc de Saint-Aignan, mon ambassadeur, le soin des affaires qui « peuvent intéresser l'Église, qui feront toujours l'objet de mon atten- « tion, afin que l'un au défaut de l'autre soit en état d'y apporter une « application aussi suivie que les circonstances présentes le demandent. « Je prie Votre Sainteté de lui accorder une entière créance, non seule-

[1] T. 775 ; fol. 68.
[2] T. 775 ; fol. 88.

« ment dans ces matières, mais encore dans toutes les autres, et prin-
« cipalement lorsqu'il l'assurera du respect filial avec lequel je suis...[1] »

Le 29 octobre, un nouveau courrier partait de Versailles pour Rome. Amelot envoyait au cardinal des lettres de créance auprès du cardinal Firrao, secrétaire d'État, et des cardinaux chefs d'ordres, en le laissant libre de les remettre ou de les garder, selon qu'il le jugerait à propos. Enfin, il annonçait à Saint-Aignan la nomination de Tencin en ces termes :

... « Les approches du conclave et l'événement de la mort du Pape « qu'on peut prévoir n'être pas éloignée étant une conjoncture dans « laquelle M. le cardinal de Tencin doit agir de concert avec vous pour « l'intérêt du Roi et pour le bien de l'Eglise, Sa Majesté a jugé à pro- « pos, pour lui donner plus de crédit auprès du Pape et auprès du « Sacré Collège, de l'autoriser par une lettre de créance que je lui « adresse aujourd'hui, ainsi qu'il s'est pratiqué plusieurs fois dans des « occasions à peu près semblables.

« Sa Majesté n'en a pas moins une entière confiance dans votre zèle « et dans vos lumières, quoiqu'elle paraisse dans ce moment vouloir « la partager... »[2]

Le duc de Saint-Aignan était à Frascati lorsqu'il reçut, le 7 novembre, le courrier qui lui apprit la nomination du cardinal. Il lui fit aussitôt parvenir les lettres qui lui étaient destinées à Velletri, chez le cardinal Ottoboni, où il se trouvait alors en villégiature. Il répondit une longue lettre au ministre, parlant avec de nombreux détails des affaires courantes, de la santé du Pape et des compétiteurs à sa succession ; en post-scriptum il accusa réception de la lettre de créance destinée au cardinal de Tencin, sans ajouter la moindre remarque sur la nouvelle situation qui lui était faite[3].

Il avait compris sa disgrâce, malgré les formes aimables, flatteuses même, prises pour l'en informer. Sa dignité lui commandait de quitter Rome, où on le laissait, mais où on ne le maintenait plus ; il y resta, parce que, la situation embrouillée

[1] T. 775 ; fol. 89.
[2] T. 775 ; fol. 94.
[3] T. 776 : fol. 322-323.

de ses finances ne lui permettant pas un départ immédiat, il ne possédait plus les moyens de montrer de la dignité. Il avait si peu su se faire aimer, que l'affront qu'il subissait ne lui valait même aucune pitié.

« Son Excellence n'a pas eu lieu d'être contente des senti-« ments du public à son égard, raconte l'abbé Certain. Bon « Dieu, quelle censure, quelle critique, quelle maligne revue « des aventures de l'ambassade! Elle a montré au dehors beau-« coup de supériorité, et a affecté un air de gaîté extraordinaire. « Son secrétaire, qui est mon ami, m'a confié qu'elle s'était « contentée de lui dire que cela n'était pas agréable, mais que, « comme elle voit toujours les choses en blanc et jamais en « noir, de son propre aveu elle se flattait que l'addition d'un « collègue ne diminuerait point son autorité ni pour le présent « ni dans le conclave.

« Les politiques sensés, qui ont de l'expérience, regardent le « choix d'un collègue donné à M. l'ambassadeur comme un « rappel honnête et tacite, et une déclaration publique du peu « de satisfaction que la cour a de ses services. Ils l'appellent « *una licenza alla Spagnuola*, d'autant plus qu'ils ne connais-« sent d'exemple de collègue donné à un ambassadeur que celui « du cardinal d'Estrées qui fut fait collègue de son frère le ma-« réchal à la prière et sur la demande de ce dernier.

« Les uns disent que la cour, voyant que M. l'ambassadeur « ne prend point son parti de lui-même, le rappellera au mois « de janvier. D'autres disent que cela dépend du Pape, que la « cour patientera jusqu'au printemps; mais que, si le Pape ne « meurt pas cet hiver, on nous fera revenir après Pâques. Tels « sont les discours de Rome.

« Il y a une chose bien constante, c'est que M. l'ambassa-« deur tiendra ferme et ne déguerpira point sans un ordre « formel de la cour, lui donnât-elle dix autres collègues. C'est « le cas du :

« Populus me sibilat, at mihi plaudo.
« Ipse domi simul ac nummos contemplor in arca. »[1]

[1] Lettre du 5 novembre. T. 775; fol. 197.

Le cardinal de Tencin devait se montrer modeste dans son triomphe, puis qu'aux yeux de tous, à Rome, sa nomination n'était qu'une nouvelle marque de la confiance dont il était revêtu depuis longtemps. Mais, dès qu'il a entre les mains la lettre qui l'accrédite définitivement auprès du Saint-Siège, il ne prend plus la peine de déguiser son humeur dominatrice. Il écrit, au cardinal de Fleury, au ministre Amelot et au Roi, trois lettres dont le ton contraste sensiblement avec celui des lettres qu'il leur adressait naguère pour implorer sa nomination. Pour un peu, il les féliciterait d'avoir enfin recours à ses services! « Il n'est pas dou-« teux qu'un titre ne donne plus de valeur et d'efficacité à mes « faibles efforts », daigne-t-il déclarer au cardinal de Fleury[1]. Il assure au ministre que la marque de confiance qu'il vient de recevoir « l'unira davantage à lui »[2]. Dans sa lettre à Louis XV, il expose que sa « dignité de cardinal » donnera plus de « valeur et d'efficace » à son zèle bien connu pour le service de Sa Majesté. Avec une assurance insolente, Tencin attend les événements qu'il prévoit, en politique qui s'y est de loin préparé.

A Rome, Clément XII peut mourir : le cardinal de Tencin se charge du conclave. Et, à Versailles, Fleury peut mourir aussi : le cardinal de Tencin croit pouvoir se charger de la succession.

Vte Maurice Boutry.

---

[1] Autre lettre du 5 novembre. T. 775; fol. 207.
[2] Lettre du 11 novembre. T. 775; fol. 249-250.

COMPTES RENDUS

Actas de las sesiones del congreso Sud Americano, Taller, Buenos-Ayres, 1894, 1 vol. gr. in-8, 663 p.

Le congrès dont ce volume renferme les procès-verbaux a été tenu à Montevideo du 25 août 1888 au 18 février 1889. Il a eu pour but non pas tant d'établir une législation uniforme sur le droit privé entre les différents États de l'Amérique du Sud, que de régler la compétence de chaque État sur les nationaux des autres États qui ont pris résidence chez lui ou y exercent leur commerce. Toutes les nations de l'Amérique du Sud y ont pris part, à l'exception de l'Equateur, de la Colombie et du Venezuela qui se sont excusés sur la distance.

Le congrès a rédigé cinq traités ; 1° sur le droit pénal ; 2° sur la procédure 3° sur la propriété littéraire, les marques de fabrique et les brevets d'invention 4° sur le droit civil ; 5° sur le droit commercial. Ces traités ont dû être soumis à l'approbation des chambres des divers États qui ont pris part au congrès. Le volume que nous avons sous les yeux ne donne que la loi votée par les chambres de la République Argentine et promulguée le 11 décembre 1894.

Les décisions du congrès sont, sur plusieurs points, assez particulières.

Ainsi en droit commercial on admet la pluralité possible des faillites pour un même commerçant. Si ce commerçant, ayant des établissements distincts dans plusieurs États, est déclaré en faillite dans l'un de ces États, les créanciers des autres régions ont le droit de réclamer des tribunaux de leurs pays respectifs un autre jugement de faillite. Dans ce cas ils sont payés par préférence avec les biens dépendant de l'établissement local.

En droit civil, la capacité des personnes se règle par leur domicile et non par leur nationalité. Cette décision, contraire aux principes généralement admis, a provoqué une protestation du principal plénipotentiaire du Brésil.

Ce plénipotentiaire et celui du Chili ont également refusé leur adhésion au traité sur le droit pénal. Ce traité contient, il est vrai, des résolutions assez étranges, comme par exemple l'obligation imposée à chaque État d'accorder l'extradition même de ses propres nationaux. Le plénipotentiaire du Brésil a en outre déclaré qu'il était sans mandat pour traiter de matières politiques, telles que l'extradition ou le droit d'asile, n'ayant été envoyé par son gouvernement qu'à un congrès de droit privé.

Les résolutions du congrès de Montevideo sont généralement inspirées par

la tendance bien connue de la plupart des Etats de l'Amérique du Sud, celle de faire toujours et en tout dominer la juridiction locale. Cette tendance est naturelle sans doute. Est-elle conforme à leur véritable intérêt ? Si plusieurs de ces pays, malgré leurs révolutions continuelles et les désordres de leur administration, conservent encore une certaine prospérité, ne la doivent-ils pas aux colonies étrangères, qui ne font pas de politique et, grâce à la protection des traités, se livrent aux affaires industrielles et commerciales avec une sécurité relative.

Cte DE VORGES.

Notes de Voyage, par Francis de Crue. (La Grèce et la Sicile, villes romaines et byzantines, Constantinople et Smyrne). Paris, Armand Colin et Cie, 1895.

Ces *Notes* ne sont point, ainsi que le titre aurait pu le faire supposer, des pages écrites au crayon pendant les relais hâtifs d'un touriste ordinaire. M. de Crue est un historien doublé d'un artiste. Dans ce petit volume il a su condenser, avec autant de charme que de science, les impressions et les réflexions suggérées par la vue des pays qu'il a visités. Ceux qu'il nous fait parcourir à sa suite sont, en vérité, bien divers les uns des autres. De la Grèce il nous fait passer en Sicile ; faisant un pas en arrière, il nous fait visiter une cité romaine en Suisse, *Aventicum.* De là nous sommes transférés aux villes byzantines, Constantinople, Smyrne. — Cependant, la diversité disparaît lorsque l'historien fait ressortir les points d'union qui rattachent, à travers les temps, les membres séparés de la grande famille européenne ; les centres homériques de Mycènes et de Zirynthe sont le prélude de la civilisation hellénique ; celle de Rome en procède ; la période byzantine n'est que le produit de l'amalgame du monde gréco-romain avec le christianisme. Voilà ce que l'auteur ne nous laisse presque jamais perdre de vue. Nous recommandons particulièrement la lecture de son aperçu lumineux et succinct sur l'influence exercée par l'empire grec. Les dernières pages « Grecs et Turcs » justifient, plus peut-être que tout le reste, l'annonce de ce livre dans la *Revue d'histoire diplomatique.*

D. B.

Code des relations conventionnelles entre la Belgique et la France, par le baron GUILLAUME. Bruxelles, Maquardt, 1894, grand in-8° de XIX-812 p.

Au XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, les collections diplomatiques embrassaient sans distinction toutes les puissances, le plus souvent dans l'ordre chronologique des conventions. Les travaux de ce genre ont immortalisé les noms des Dumont, des Rousset, des Martens. Les stipulations internationales sont devenues depuis lors si nombreuses, elles embrassent tant d'objets nouveaux et divers, qu'il a fallu colliger séparément les actes relatifs à chaque pays C'est ainsi que les traités de la France ont été publiés séparément par feu de Clerq, dont le fils continue dignement l'œuvre.

Nous entrons dans un système encore plus distinctif. Le baron Testa publie séparément les traités de la Porte ottomane avec la France, dont nous avons déjà 8 volumes. M. de Martens consacre des volumes séparés aux relations de la Russie avec les diverses puissances. Le baron Guillaume a adopté le même système : après les relations de la Belgique avec les Pays-Bas, il vient de publier le Code des relations conventionnelles de son pays avec la France. Ce volume, qui va de 1814 à 1894, a été coordonné avec le même soin que le précédent. Pour la facilité des recherches, l'auteur y a joint un table chronologique et un index alphabétique très détaillé.

Comme la Belgique a été partie dans les grandes stipulations européennes lorsqu'elle n'en était pas elle-même l'objet, le volume de M. Guillaume sera d'une grande utilité pratique en ce qu'il contient presque tout ce qui a été réglé internationalement depuis la grande novation de 1814. Je citerai, par exemple, les dispositions européennes relatives à l'abolition de la traite des esclaves (p. 383 et 459), au transport des marchandises par chemins de fer (p. 514 et 757), au Congo, à la course et à la contrebande de guerre (p. 116), au Danemark (p. 106), à la poste, à la propriété industrielle (p. 365 et 587), au Sund (p. 113), aux télégraphes (p. 213), etc., etc. Le dernier acte international est la convention sanitaire de Paris du 3 avril 1894.

A. d'Avril.

La domination française en Belgique (1795-1814), par L. de Lanzac de Laborie (2 vol. in-8º, Plon, 1895).

Avant que la vogue se soit attachée à l'époque napoléonienne, M. de Lanzac de Laborie s'était proposé d'étudier le régime administratif du Consulat et de l'Empire. Son choix se porta sur la Belgique, annexée par la Convention le 1er octobre 1795 et qui fut territoire français pendant vingt années : « là, en « effet, dit M. de Lanzac de Laborie dans son avertissement, à côté de l'instal- « lation et de la mise en mouvement d'un nouveau mécanisme administratif, le « changement de domination et les procédés employés pour consolider la con- « quête présentent un attrait de plus. Si, d'autre part, j'ai préféré la Belgique à « la Savoie, au pays Rhénan, c'est que par son étendue, par l'esprit et les « mœurs de ses habitants, par la personnalité des fonctionnaires qui y ont été « envoyés, cette région m'a semblé devoir se prêter à des observations plus « variées et plus curieuses. »

Les trois gouvernements qui se succédèrent pendant cette période, le Directoire, le Consulat et l'Empire, forment naturellement les trois parties de cette étude toute de documents. Les faits abondent, mais on n'en trouve guère qui fassent l'éloge administratif de ces gouvernements. Durant toute l'annexion, la Belgique fut durement traitée ; on ne songea qu'à en tirer de l'argent et des hommes, car les caisses de l'Etat étaient vides et des levées incessantes ne parvenaient pas à réparer les pertes que des guerres entreprises successivement dans toute l'Europe faisaient subir aux troupes françaises.

Le premier acte de la Convention, qui répartit aussitôt la Belgique en dépar-

tements, fit des mécontents, même parmi les partisans de la France, et souleva des protestations. Les lois françaises furent promulguées ; l'administration municipale, dont les fonctions étaient gratuites, fut seule laissée aux Belges et on ne trouva pour s'en charger que des gens la plupart sans aveu ; la persécution religieuse blessa cruellement leurs sentiments de piété. Une insurrection éclata : elle fut réprimée avec la dernière rigueur.

Le Consulat fut une période d'apaisement relatif pendant la domination. Bonaparte s'efforça de réorganiser l'administration, de mettre un terme au brigandage, de rendre enfin la prospérité à un pays qui, en quelques années, avait vu sa population diminuer d'un sixième. Aucun soulèvement n'eut lieu ; mais le capitaine Philippe de Ségur, chargé d'une mission en Belgique, constata « qu'on y parlait de la France comme d'une contrée étrangère et que la désertion y prenait des proportions effrayantes ». Bonaparte s'y rendit ; il sut transformer en enthousiasme la froideur avec laquelle il avait d'abord été accueilli : ce fut en Belgique qu'il reçut pour la première fois les honneurs que lui réservait le pouvoir absolu.

La proclamation de l'Empire fut pour les Belges une amère déception, et lorsque Napoléon se rendit parmi eux, en 1810 et en 1811, il ne reçut pas les ovations qui avaient été prodiguées au premier Consul. Inquiétés de nouveau dans leurs croyances religieuses, soumis à d'énormes contributions et à d'incessantes levées de troupes, pressés enfin de toutes manières, ils se préparèrent à un soulèvement général que rendirent inutile la défaite des armées et la chute de l'Empire.

« Nous pouvons regretter que le Directoire et Napoléon n'aient pas réussi à « franciser les Belges, dit en concluant M. Lanzac de Laborie, mais le passé est « le passé, et d'un côté de la frontière comme de l'autre, il ne présente plus « qu'un intérêt historique. » Il faut l'espérer. B.

CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — M. Nicolas Delyanni a été nommé ministre à Paris; M. Louis d'Avril, secrétaire d'ambassade à Lima, M. de Manneville, à Londres.

M. le comte de Montebello a été nommé grand-officier de la Légion d'honneur, M. Barrère, commandeur du même ordre, M. Delyanni, grand-officier du Sauveur de Grèce et de l'ordre de Léopold.

M. Alfred Spont a soutenu devant la Faculté des lettres de Paris ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

De cancellariæ regum Franciæ officiariis et emolumento (1440-1523).

Semblançay, la Bourgeoisie financière au début du XVIe siècle.

M. Spont a reçu le grade de docteur ès lettres avec mention spéciale ; ces deux thèses viennent de paraître.

M. le comte de Chaudordy vient de réunir, de condenser en quelques pages (*Considérations sur l'état de la France à l'intérieur*, Paris, Plon, 67 p., in-18) une observation très fine et très profonde sur l'état administratif et moral de la France. Les pages les plus énergiques peut-être ont trait à la direction générale qui prévaut dans l'enseignement, d'où le principe religieux et éducateur se trouve banni et remplacé par un simple système d'instruction, dont l'auteur estime les fruits désastreux. Tandis que, depuis 1870, la réforme de l'éducation en Angleterre a donné des résultats qui se traduisent par une diminution de plus de moitié dans la statistique criminelle et dans le paupérisme, l'instruction française, consacrée à une sorte de mécanisme d'examen, a produit une marée montante de crimes, et même de suicides, parmi la jeunesse.

M. de Chaudordy considère aussi sans illusions les personnalités au pouvoir. « Les chambres et le gouvernement sont peuplés de conseillers municipaux de province, rompus aux petits côtés des choses et qui passent leur temps à les ramener à leur taille. Ils ne s'aperçoivent pas quelles grandes affaires ils ont dans leurs mains et laissent ainsi aller au hasard, c'est-à-dire à la dérive, les questions capitales qui devraient faire l'objet de toutes leurs réflexions ». Tout ce qui est un peu haut a tort devant leurs yeux, à commencer par Dieu lui-même. « Dans leurs discours officiels, le chef de l'État et les ministres français évitent de prononcer les mots : Dieu, Divine Providence, ou simplement Providence. Cela est particulièrement frappant à l'occasion des réponses que fait le président de la République au doyen du Corps diplomatique. Le nonce, par la nature même

de sa situation personnelle, se sert toujours de l'une de ces énonciations. L'usage voudrait que l'on répondît, dans des relations qui sont de courtoisie, par les mêmes formules dont se sert l'interlocuteur, mais le président de la République fait une exception marquée à cette coutume. M. Casimir-Périer lui-même a évité de s'y conformer ; et cependant sa résolution de se démettre lui donnait une grande liberté pour tout dire. »

ALLEMAGNE. — C'est à la suite d'un changement dans la personne du correspondant que nous livrons simultanément le courrier allemand des années 1893-1894.

Citons en premier lieu la nouvelle édition de la bibliographie des sources de l'histoire allemande par Dahlmann-Waitz [1].

Suivant l'exemple de M. Monod, l'éditeur de la bibliographie, M. Steindorff, qui vient de mourir au mois d'avril de cette année, a marqué d'un astérisque les œuvres les plus importantes de la littérature moderne. Peut-être une pareille distinction n'est pas toujours justifiée, mais il est évident que, vis-à-vis des 6,550 numéros de la nouvelle édition, un tel guide est indispensable non seulement pour les étudiants, mais aussi pour les historiens des autres nations. La plus grande partie des 2,700 nouveaux numéros appartient à la littérature qui a paru depuis 1883 — quelle preuve de l'accroissement rapide des publications historiques ! En effet, pendant les dernières vingt années, l'étude historique de n'importe quelle époque a été poursuivie, tant en France qu'en Allemagne,avec le plus grand zèle. Cependant, le nombre étonnant de nouveaux livres historiques s'explique principalement par la publication ininterrompue de nouvelles sources. Les ouvrages historiques d'un caractère descriptif n'ont pas atteint à beaucoup près le nombre et l'importance des publications de sources, et quoique tout le monde eût l'occasion de se servir des sources à la suite de l'impression de nombre de chartes et de correspondances, l'usage réel n'en fut pas plus actif. On avait arrangé de magnifiques galeries sans que personne vînt admirer les tableaux exposés. C'est pourquoi, en parlant des dernières années, on constatera, non sans satisfaction, l'équilibre raisonnable qui vient d'être rétabli entre le *piocheur* archiviste et l'historien, entre monographies et descriptions de périodes plus étendues.

Moyen âge. — A. *Sources.* — Je commence par les publications des sources de l'histoire diplomatique du moyen âge, en signalant d'abord trois volumes de la nouvelle série in-quarto des *Monumenta Germaniæ*. MM. le Dr Sackur et autre ont pris part à l'édition du second volume des écrits polémiques de l'époque des grandes luttes entre les papes et les empereurs, contenant entre autres les *libelli Bernaldi*, le *liber de unitate ecclesiæ conservanda* et *Benonis aliorumque cardinalium schismaticorum contra Gregorium VII et Urbanum II scripta* [2]. M. L. Weiland, le professeur regretté de Goettingue, a publié le tome premier des lois du saint empire depuis Conrad I jusqu'à la mort de Henri VI

[1] Dahlmann-Waitz. *Quellenkunde der deutschen Geschichte*. 6. Auflage bearbeitet von E. Steindorff. Göttingen. Dieterich, 1894, XV et 730 p.

[2] *Libelli de lite imperatorum et pontificum sæculi XI et XII conscripti*. Hannovre, Hahn, 1892, 743 p.

(911-1197)[1]. Le tome II s'étendra jusqu'à la fin de l'interrègne (1273). Le tou comprendra quatre volumes, et allant jusqu'à la mort de l'empereur Charles IV, se joindra aux actes des diètes du saint empire, que nous devons aux soins de la commission historique auprès de l'Académie royale des sciences à Munich. Le choix des lettres papales du XIIIe siècle regardant l'Allemagne est continué par M. le Dr Rodenberg[2]. Les lettres du tome III des années 1250-68 appartiennent aux pontificats d'Innocent IV, d'Alexandre IV, d'Urbain IV et de Clément IV.

Outre les *Monumenta Germaniæ*, les « regestes » de M. Boehmer forment une publication des plus importantes pour l'histoire du saint empire au moyen âge. M. Boehmer, tout en perfectionnant la technique des « regestes », et en faisant naître de nombreuses publications semblables, avait pris soin en même temps, par une fondation qui porte son nom : *Boehmerstiftung*, qu'après sa mort son œuvre, par des reprises continuelles, fût préservée du vieillissement. Contrairement à la première édition, les matières sont disposées actuellement dans l'ordre suivant : I. La période carlovingienne ; II. La période saxonne ; III. La période salique ; IV. Les premiers empereurs de la maison de Souabe (1025-1197) ; V. Les derniers empereurs de la même maison et le temps de l'interrègne (1198-1273) ; VI. Rodolphe de Habsbourg, Adolphe de Nassau, Albert Ier et Henri VII (1273-1314) ; VII. Louis de Bavière (1315-47) ; VIII. Charles IV (1346-78).

La VIIIe partie a été achevée, il y a quelques années, par les soins de M. A. Huber, professeur à Vienne. Le premier volume de la première partie a été publié par M. Mühlbacher, lui aussi professeur à Vienne. Un troisième supplément de la VIIe partie a paru en 1865. En remplaçant les parties II, III, IV, les plus vieillies, on se servait jusqu'à présent du IIIe volume du livre de M. le professeur Stumpf sur les chanceliers du saint empire. Actuellement, M. Ottenthal, professeur à Innsbruck, nous présente la première livraison de la deuxième partie, contenant le temps de Henri I et d'Othon I, Conrad I ayant été attribué à la période carlovingienne[3]. M. Ottenthal est un ancien élève de la célèbre école des chartes de M. de Sickel et a contribué à préparer l'édition des chartes impériales pour les *Monumenta Germaniæ*. Par conséquent, c'est lui qui nous offre le premier une revue complète et bien disposée des résultats historiques de la critique des chartes. Puisqu'il est à craindre que quelques-unes des livraisons n'échappent trop aisément au lecteur et que l'achèvement de l'œuvre ne soit retardé trop longtemps, je me permets de diriger les regards de mes collègues, notamment en France, sur cet éminent travail, qui traite, entre autres, soigneusement, des rapports de la France avec le saint empire.

Il en est de même avec la Ve partie, qui, excepté l'index faisant défaut jusqu'à

[1] *Legum sectio IV*. Tome I. *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*. Hannoveræ, Hahn, 1893, 736 p.

[2] *Epistolæ sæculi XIII e regestis pontificum Romanorum*. Tom. III. Hannoveræ, Hahn, 1894, 807 p.

[3] J. F. Boehmer, *Regesta imperii II. Die Regesten des Kaiserreichs unter den Herrschern aus dem sächsischen Hause*, 919-1024. Nach Boehmer neu bearbeitet von E. v. Ottenthal. 1re livraison. Innsbruck, Wagner, 1893, 252 p., 9 m. 24.

présent, vient d'être achevée en trois forts volumes[1]. Les *regestes* des empereurs et rois, y compris celles de Manfred et de Conradin, avaient été publiées par M. le professeur Ficher. M. E. Winkelmann, professeur à Heidelberg, qui s'était chargé de la continuation de l'œuvre, l'a achevée, malgré des souffrances physiques, avec une énergie étonnante. Les livraisons IV-VIII, qui lui sont dues, contiennent tous les *regestes* des manifestations papales de quelque importance politique, ensuite les *regestes* des légats et des nonces envoyés en Allemagne et finalement les *Reichssachen*, c'est-à-dire les *regestes* de toutes les chartes et événements concernant l'histoire du saint empire, qui ne se trouvent pas mentionnés dans les *regestes* des empereurs. Les historiens qui s'occuperont de cette époque y trouveront une riche moisson pour l'histoire de Bourgogne, provenant des archives de Marseille.

M. Redlich, professeur à Vienne, a été assez heureux pour pouvoir nous communiquer une découverte importante avant la publication de la VI[e] partie, annoncée pour 1895. C'est un codex de la bibliothèque du Vatican, enregistré comme *Varia Germaniæ sæculi XVI*, qui, regardé de plus près, a été reconnu comme une source de premier rang pour l'histoire de Rodolphe de Habsbourg et du duc Albert d'Autriche, plus tard roi des Romains, surtout à l'époque de 1277-98[2]. D'après M. Redlich, il est bien vraisemblable que Godefroy, protonotaire du duc Albert, mort en 1295, a dressé à l'aide de la chancellerie impériale une collection de lettres qui diffère d'autres collections de ce genre, surtout en ce qu'elle ne contient pas des lettres fictives, mais essentiellement des copies exactes de missives d'un contenu souvent inconnu et important. En 1530 encore à Vienne, ce codex, qui était entré à la suite dans la possession de la reine Christine de Suède, parvint par celle-ci à Rome, où il fut acquis, en 1748, pour le Vatican, de la succession de la famille des Ottoboni.

C'était un des plus ardents désirs de feu M. Boehmer que l'histoire du développement territorial en Allemagne fût traitée de la même manière que ses *regestes* impériaux. Réellement, ce désir a été accompli de nos jours à un plus haut degré que Boehmer lui-même n'avait osé l'espérer. Aussi avait-il commencé lui-même encore en 1854 à traiter dans ce sens les *regestes* de la maison de Wittelsbach jusqu'en 1340, mais il s'était borné uniquement aux *regestes* des chartes et notices imprimées. Depuis ce temps-là, M. le D[r] Cornelius Will, lui aussi à l'aide de la fondation Boehmer, a publié deux tomes de *regestes* des électeurs de Mayence, travail pour lequel il s'est servi de tout ce que lui offraient les archives d'Allemagne et d'Autriche. C'est le même but que s'est proposé la jeune commission historique badoise pour trois grandes publications

[1] *Die Regesten des Kaiserreichs unter Philipp, Otto IV, Friedrich II, Heinrich VII, Conrad IV, Heinrich Raspe, Wilhelm und Richard*, 1198-1272. Nach der Neubearbeitung und dem Nachlasse Boehmers neu herausgegeben und ergänzt von J. Ficker und E. Winkelmann. IV[e]-VIII[e] livraison. Innsbruck. Wagner, 1892-4.

[2] *Mittheilungen aus dem Vaticanischen Archive, herausgegeben von der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften II. Eine Wiener Briefsammlung zur Geschichte des deutschen Reichs und der oesterreichischen Länder in der zweiten Hälfte des 13. Jahrhunderts*. Nach den Abschriften von A. Starzer herausgegeben von O. Redlich. Wien. Tempsky, 1894. LV, 422 p.

de *regestes* qu'elle a entreprises sous les auspices du gouvernement badois. En s'occupant de trois des plus importants territoires qui, avec d'autres, composent le grand-duché de Bade tel qu'il se présente aujourd'hui, cette commission a bien mérité de l'histoire du Sud-Ouest de l'Allemagne et des pays voisins. Peut-être cette remarque paraîtra-t-elle étrange quant aux *regestes* des évêques de Constance [1], vu l'étroitesse de leur territoire, mais elle est justifiée quand on regarde l'étendue de leur diocèse qui, outre la partie méridionale du grand-duché de Bade, comprenait non seulement de grandes parties de la Suisse et du Wurtemberg, mais aussi des parties de la Bavière et de l'Autriche antérieure. Par conséquent, il fallait fouiller un très grand nombre d'archives allemandes et suisses pour bien mettre en vue les institutions ecclésiastiques et politiques de ce diocèse qui, vers l'occident, fut limité par la province métropolitaine de Besançon. Dans le premier volume qui vient d'être terminé, M. Ladewig communique d'abord le peu de renseignements qui existent sur les évêques de Vindonissa. Il date la translation de l'évêché à Constance à partir de l'année 536, mais c'est seulement vers la moitié du VIII[e] siècle que nous trouvons un terrain absolument historique. Depuis ce temps, la continuité reste ininterrompue, et nous n'avons qu'à citer l'évêque Salomon III (890-919), bien connu aussi en France dans l'époque carlovingienne, pour démontrer l'importance de l'évêché pour l'histoire du saint empire. L'utilité du premier volume, qui se compose de 2,844 numéros et qui se termine par l'évêque Rodolphe de Habsbourg (1274-93), est augmentée par un index très détaillé des noms des lieux et des personnes. L'édition du second volume a été entreprise par M. le D[r] Cartellieri, dont on se rappelle les études sur le roi Philippe-Auguste dans la *Revue historique*, et à qui nous devons déjà une livraison comprenant le règne important de l'évêque Henri II de Clingenberg, homme politique célèbre du temps des rois Adolphe et Albert I.

De même, le premier volume de la seconde publication badoise (notamment les *regestes* des comtes palatins du Rhin) a été terminé par les soins communs de MM. Koch et Wille, professeurs à Heidelberg [2]. Comme ce volume part de l'avènement de la maison de Wittelsbach en 1214 dans le palatinat du Rhin, il forme pour la plus petite partie une nouvelle reprise des *regestes* wittelsbachiens mentionnés ci-devant par M. Boehmer. Cependant l'histoire territoriale du Palatinat du Rhin, proprement dit, ne date que du pacte de famille de Pavie (1329), et c'est pourquoi le XIV[e] siècle forme l'intérêt principal du premier volume, se terminant par la nomination comme roi, de l'électeur Rupert III (1400). Il est évident que les 6,823 numéros de ce volume, que M. Wille a également muni d'un index, regardent en grand nombre des parties du Palatinat rhénan qui appartiennent aujourd'hui à la Bavière, à l'Alsace-Lorraine, à la Hesse et à la Prusse. Quant à cette abondance de matières, on n'aurait qu'à

[1] P. Ladewig, *Regesta episcoporum Constantiensium*, 517-1496. Tom. I. Innsbruck, Wagner, 1895, VII. 399 p., 20 m. Tom. II, bearbeitet von A. Cartellieri. 1[re] livraison, 1894, 4 m.

[2] Koch-Wille, *Regesten der Pfalzgrafen am Rhein*, 1214-1508. Tom. I. Innsbruck, Wagner, 1894. XIX, 521 p., 30 m.

désirer que le plan du travail eût permis aux éditeurs une rédaction un peu plus large des *regestes*. Pour des chartes d'une moindre importance, il suffirait de donner une courte indication du contenu, tandis que l'historien, sans consulter les originaux des archives, profitera uniquement de *regestes* détaillés des missives diplomatiques, assez nombreuses depuis le XIVe siècle. Nous recommandons à MM. les archivistes français de bien vouloir prendre note de ce que M. Wille a dit dans sa préface (pag. 14) du sort de papiers palatins du temps relatifs aux prétentions orléanaises à la succession palatine ; des documents égarés regardant l'histoire palatine pouvant facilement se retrouver à Paris.

La troisième publication de ladite commission, de l'édition de laquelle j'ai l'honneur d'être chargé, paraît être limitée par le territoire du grand-duché de Bade [1]. Mais aussi les *regestes* des margraves de Bade et de Hochberg, ancêtres et prédécesseurs du grand-duc actuel Frédéric, dépassent de beaucoup les frontières du grand-duché. Belfort et Héricourt appartinrent, au courant du XVe siècle, pour peu de temps à la maison de Bade qui possédait entre autres de petites seigneuries en Wurtemberg et en Alsace-Lorraine. Au XVe siècle, les margraves acquirent le comté de Sponheim, sur les bords de la Nahe, le gouvernement du Luxembourg et de Chiny et la seigneurie de Rodemachern sur la frontière belge et une branche latérale se trouvait pendant la seconde moitié du XVe siècle en possession de Neuchâtel et de Valengin et de terres considérables dans les départements du Jura et de la Côte-d'Or. Le premier volume renfermant les événements jusqu'en 1431 est achevé, hormis l'index et la préface. Dans le prochain volume, nous trouverons des relations plus intenses entre les margraves et la France, et c'est pourquoi je me permets, en ma qualité d'éditeur, de prier MM. les continuateurs des *Inventaires des archives départementales antérieures à 1789* d'accélérer la publication de leur série AA. diplomatique des départements situés sur la frontière de l'Est, qui fait encore défaut.

On reconnaîtra facilement l'utilité d'Inventaires pareils pour l'histoire diplomatique, en regardant les inventaires des archives de la ville de Francfort-s.-M. [2], qui viennent d'être achevés quant à leur première série, et qui contiennent, jusqu'en 1500, la politique extérieure de cette ville assez connue comme lieu d'élection des rois des Romains. L'importance de ces archives pour l'histoire du saint empire est reconnue depuis longtemps. M. Janssen y a puisé sa *Correspondance politique de la ville des derniers temps du moyen-âge*, et c'est également à eux que nous devons une grande partie des matières renfermées dans les 9 volumes des *Reichstagsakten* (actes des diètes du saint empire) qui ont paru jusqu'à présent.

Nous saurions gré à la commission badoise si elle se décidait à faire paraître

[1] Richard Fester, *Regesten der Markgrafen von Baden und Hachberg*, 1050-1515 Innsbruck, Wagner, 1892-95, I-VIIIe livraisons, 32 m.

[2] *Inventare des Frankfurter Stadtarchivs. Mit Unterstützung der Stadt Frankfurt a. M.*, herausgegeben vom Vereine für Geschichte und Alterthumskunde. 4 vol. Frankfurt, Völcker, 1888-94.

une publication de *regestes* aussi pour l'Autriche antérieure des deux côtés du Rhin. Comparativement aux autres pays de la maison de Habsbourg, ce territoire fut très tôt négligé, et l'intérêt des historiens autrichiens pour le développement du pays des environs de Fribourg en Brisgau (Bade) et d'Ensisheim en Alsace (Haut-Rhin) fut toujours relativement minime. L'histoire très peu connue du Haut-Rhin alsacien profiterait énormément d'une publication pareille.

Il est vrai que nous possédons un cartulaire abondant de Mulhouse en 6 volumes, par X. Mossmann ; cependant cette ville appartenait déjà au XVe siècle plutôt à la Confédération helvétique qu'à l'Alsace et, tout en appréciant le grand zèle de l'éditeur, je ne pourrais m'associer aux éloges rendus au cartulaire des seigneurs de Ribeaupierre [1]. A mon avis, la seigneurie de Ribeaupierre était beaucoup trop insignifiante pour pouvoir servir comme centre d'une publication de documents alsaciens du Haut-Rhin. Si, par exemple, le nouveau tome III nous raconte un grand nombre de détails intéressants de la guerre des villes impériales du Haut-Rhin et de leurs alliés contre le margrave Bernard de Bade et le prince Louis d'Orange en 1424, j'opposerai que, après tout, le seigneur contemporain de Ribeaupierre n'a joué que le rôle inférieur d'un *condottiere* des villes, et je crois que l'on trouvera de meilleures informations sur cette guerre dans les *regestes* des margraves badois. On calcule que tout ce cartulaire formera cinq volumes — je dis cinq volumes — pour une seule et minime seigneurie.

Moitié regestes, moitié cartulaire,telle se présente la correspondance politique de l'électeur Albert-Achille de Brandebourg, avec laquelle les publications tirées des archives de l'Etat prussien et subventionnées par la direction des archives de cet État ont déjà atteint leur cinquante-neuvième volume [2]. Bien éloigné de se borner à des documents prussiens, et s'emparant de toutes les matières qu'il put atteindre, l'éditeur M. Priebatsch a livré un ouvrage qui, depuis l'édition du second volume de l'*Histoire de la politique prussienne*, par Droysen (1857) nous représente le premier grand progrès dans l'examen de cette époque et qui mérite bien aussi l'intérêt des historiens non allemands. L'électeur Albert-Achille est sans doute un des plus intéressants membres de la maison des Hohenzollern de l'ancien temps et un des plus originaux et des plus sympathiques princes de la fin du moyen âge que l'on connaisse, même hors de l'Allemagne. Entouré de dangers et toujours en vedette, comme plus tard l'étoile de sa maison, Frédéric le Grand, — tel il paraît dans cette nouvelle publication. Pendant 30 ans déjà, il s'était trouvé, comme burgrave de Nuremberg, au centre des événements de l'empire, lorsqu'en 1470 (année où commence la correspondance) il réunit la dignité d'électeur aux possessions des Hohenzollern en Franconie. M. Priebatsch nous démontre, dans l'introduction détaillée de sa publication, avec combien plus de précision que tous ses compatriotes ce prince reconnais-

[1] *Rappoltsteinisches Urkundenbuch, 759-1500*, herausgegeben von Dr. K. Albrecht. Vol. III, 1409-42. Colmar, Barth, 1894, VIII, 675 p.

[2] *Politische Correspondenz des Kurfursten Albrecht Achilles*, herausgegeben und erläutert von F. Priebatsch. Leipzig, Hirzel. XII, 830 p.

sait le grand danger surgissant pour l'Allemagne du renforcement de la royauté nationale notamment en Hongrie sous Mathieu Corvin. Trop peu puissant pour entrer seul dans la lutte avec la Hongrie, Albert-Achille engagea la Pologne contre le royaume des Magyares, comme plus tard le grand-électeur sut profiter de la rivalité entre la Suède et la Pologne pour son propre avantage. Aussi l'électeur ne s'opposait nullement aux tentatives de rapprochement entre l'empereur Frédéric IV et Charles le Téméraire, qui cependant, comme on sait, ne purent empêcher la guerre d'éclater en 1475 entre la Bourgogne et le saint empire. Un second volume entrera dans les détails de cette guerre, une grande partie du premier volume ayant été consacrée aux négociations de l'empereur avec Charles le Téméraire et aux préparatifs de la guerre finalement inévitable. La correspondance politique de la ville de Breslau, en Silésie, à l'époque du roi Mathieu Corvin, rend témoignage de l'influence également étendue du plus célèbre titulaire de la couronne de Saint-Etienne avant qu'elle n'échût à la maison de Habsbourg [1].

Un autre important ouvrage, contribuant à l'histoire des finances des papes que la société Görres a pris soin d'explorer, n'a qu'en partie sa place dans le cadre de notre revue [2]. Les recherches faites par M. Fabre en France, MM. Fangl, Gottlieb et autres en Allemagne, se trouvent ici essentiellement complétées et augmentées par des études de l'éditeur M. Kirsch, professeur à Fribourg (Suisse), résumées dans l'introduction. La translation du gouvernement papal à Avignon et le tarissement graduel des sources de recettes en Italie d'une part, et la lutte pour maintenir l'ancienne prépondérance politique des papes d'autres part, étaient, au XIVe siècle, cause qu'on fit lever les impositions, dont M. Kirsch a analysé les différentes espèces, par des receveurs spéciaux, nommés *collectores*. C'était alors que l'on commençait à charger régulièrement surtout les revenus des prébendes ecclésiastiques, d'impôts, dit *annatæ*, qui avaient été le sujet des plus violentes luttes depuis le temps des conciles réformateurs. Au nombre des diocèses dont on a publié les tables de revenus, se trouvent aussi Toul et Verdun, appartenant alors au corps de l'empire germanique. Dans la collection des *Monumenta conciliorum*, éditée par l'académie des sciences de Vienne, a paru la suite de la chronique du concile de Bâle par Jean de Ségovie [3]. Il nous reste à citer ici la reprise de la chronique importante du temps de l'empereur Sigismond, d'Everard Windeck [4], qui exista jusqu'à présent seulement en impression vieille, mauvaise et pleine de lacunes. Toutefois il est à regretter que l'éditeur ait choisi pour texte de son édition le plus corrompu

[1] *Scriptores rerum Silesiacarum*. T. 13-14. Breslau, J. Max, 1894. 7 m.

[2] *Die päpstlichen Kollektorien in Deutschland während des 14. Jahrhunderts*. Herausgegeben von Dr J. P. Kirsch. Quellen u. Forschungen in Verbindung mit ihrem historischen Institut in Rom herausgegeben von der Görresgesellschaft. T. III. Paderborn, Schöningh. LXXVII, 562 p.

[3] *Monumenta conciliorum*. Scriptores, III pars II. *Johannis de Segovia historiæ gestorum*. Vol. II, lib. *XVI*. Wien, Tempsky.

[4] *Eberhard Windeckes Denkwürdigkeiten zur Geschichte des Zeitalter Kaiser Sigmunds*, zum ersten male vollständig herausgegeben von Dr W. Altmann. Berlin, Gärtner, 1893. *XLVIII*, 592 p. 28 m.

des manuscrits existants, ce que MM. A. Wyss et Beckmann et moi-même lui avons démontré simultanément dans nos critiques. En surplus il ne s'est acquitté que très imparfaitement de sa tâche difficile dans les notes et l'index.

B. *Monographies.* — Quant aux monographies, nous sommes assez heureux pour pouvoir signaler que, sauf les dissertations doctorales, les thèmes d'un caractère plus universel recommencent à être préférés. Toute monographie, voulant être d'un profit réel, ne pourra se séparer des grands traits de l'histoire, lesquels seuls nous permettent de ranger les détails selon leur ordre. C'est à vrai dire une condition indispensable pour les historiens qui s'occupent du moyen âge parce que, jusqu'à la réformation, le monde roman-germanique formait pour ainsi dire une unité idéale liée par l'empire et la papauté. Néanmoins les Allemands sont trop facilement disposés à contempler le monde européen du moyen-âge sous un horizon oblique, et ne se rendent pas compte que, même après la chute de l'empire romain occidental, la Méditerranée continua d'être longtemps encore le vrai centre de l'histoire de l'Europe. C'est pourquoi nous saluons avec un plaisir tout spécial deux nouveaux ouvrages.

Dans l'un d'eux c'est pour la première fois qu'un savant Allemand, M. de Heinemann, s'est proposé la tâche de décrire la domination des Normands en Sicile et dans l'Italie méridionale [1], l'histoire des Normands en Sicile par le comte de Schack, connu comme poète et mécène, ne représentant qu'un essai manqué d'un amateur. Le premier volume de M. Heinemann contient la période entre la première descente des Normands en Italie et la mort de Robert Guiscard. Le second volume, pour lequel l'auteur exploitera encore des archives et bibliothèques italiennes, renfermera le XIIe siècle jusqu'à la mort de Guillaume II et l'avènement de l'empereur Henri IV de la maison de Souabe. Nous nous félicitons ainsi de posséder en peu de temps une histoire complète de la maison d'Hauteville, qui, en complétant l'ouvrage de M. Delarc sur les Normands en Italie, rendra peut-être des services à nos collègues.

De même le livre du professeur agrégé de Heidelberg M. Neumann, sur le rôle historique de l'empire byzantin avant les croisades, est dans un certain sens un supplément pour l'histoire des Normands et en même temps un des rares ouvrages allemands des dernières années qui, d'après mon avis, mériterait d'être traduit en français [2]. Il y a peu de temps, la science byzantine s'est émancipée de la philologie classique par la fondation d'une revue, ouverte à toutes les nations. Sous l'égide de M. Krumbacher, professeur à Munich, une nouvelle philologie byzantine tend avec zèle à jeter les bases de l'histoire, longtemps négligée, de l'empire byzantin. Aussi M. Neumann a cultivé ce genre, non sans succès. Mais dans son nouveau livre, il rend à la jeune discipline, un service bien plus efficace en mettant en évidence le droit d'existence de la philologie byzantine par l'exposition concise et pénétrante des problèmes universels de l'histoire byzantine. Il est bien vrai qu'il ne nous offre qu'un programme, mais avec cela

[1] Lothar v. Heinemann, *Geschichte der Normannen in Unteritalien und Sizilien bis zum Aussterben des normannischen Königshauses*. Vol. I. Leipzig, Pfeffer. 1894. IV, 403 p. 6 m.

[2] Carl Neumann, *Die Weltstellung des byzantinischen Reiches vor den Kreuzzügen*. Leipzig. Duncker et Humblot. 1894. X, 121 p.

il réussit bien mieux à nous intéresser que par un traité soi-disant complet qui pourtant ne pourrait avoir qu'un nombre très limité de lecteurs. M. Neumann commence par une description de l'empire byzantin au X[e] siècle. Ensuite il nous fait voir l'existence isolée de l'orient et de l'occident à cette époque ; jusqu'à ce qu'à partir de la moitié du X[e] siècle, l'empire byzantin trouva en lui-même une régénération par la prépondérance des provinces sur la capitale omnipotente, qui usait toute vie morale et physique. Finalement il décrit la décadence renouvelée de l'empire et l'invasion victorieuse des Normands et des Turcs à travers les frontières.

M. le docteur Hampe traite seulement un épisode de l'histoire de l'Italie méridionale après l'avènement de la maison d'Anjou, et quoique ce soit son premier essai, on ne s'en aperçoit ni par la forme, ni par le contenu. Sa biographie du malheureux Conradin occupera toujours une place honorable, à côté de l'ouvrage plus étendu du professeur Schirmacher sur les derniers Hohenstaufen [1]. Egalement le travail de M. Strakosch-Grassmann sur l'invasion des Mongols en 1241 ne représente qu'un chapitre de l'histoire des Mongols, mais il comporte tout naturellement un progrès sur les travaux obsolètes de MM. d'Ohsson (1838) et Wolff (1872) à la suite de la découverte de nouvelles sources [2]. Cependant j'avoue qu'il me semble que le style et la critique de l'auteur méritent bien moins d'éloges.

On doit à l'initiative de l'université de Würtzbourg l'histoire du saint empire pendant l'interrègne, couronnée par elle d'un prix [3]. En effet le travail soigné de M. Kempf, remarquable par l'utilisation consciencieuse des travaux des dernières années, remplit une lacune indiscutable, quoique l'auteur soit passé beaucoup trop rapidement sur la période qui s'étend du retour du roi Richard de Cornouailles en Angleterre jusqu'à l'élection de Rodolphe de Habsbourg.

M. Gmelin examine de nouveau avec une ampleur fatigante la question de la culpabilité des templiers [4]. Comme M. Lea dans son ***History of the inquisition***, il acquitte l'ordre de l'accusation d'hérésie, tout en admettant que le sort misérable des templiers fut en partie mérité. A croire M. Gmelin, c'est le roi Philippe le Bel qui, par avarice, a amené la catastrophe de l'ordre en France, en trouvant dans la personne du pape Clément V et dans l'inquisition des instruments faciles de sa politique.

Tandis qu'en France l'histoire des XIV[e] et XV[e] siècles est caractérisée par la transformation du système féodal en une royauté nationale, nous voyons à la même époque l'Allemagne se dissoudre pour ainsi dire dans d'innombrables atomes, sans que d'abord le lien politique fût remplacé, comme dans l'Italie, alors non moins divisée, par les intérêts communs et nationaux de sa littérature et de

[1] Konrad Hampe. *Geschichte Konradins von Hohenstaufen*. Innsbruck, Wagner. 1894. XI, 394 p.

[2] G. Strakosch-Grassmann. *Der Einfall der Mongolen in Mitteleuropa in den Jahren 1241-42*. Innsbruck, Wagner, 1893. VI, 227 p.

[3] J. Kempf. *Geschichte des deutschen Reichs während des grossen Interregnums 1245-73*. Würzburg. A. Stuber. 1893. VIII, 292 p.

[4] J. Gmelin. *Schuld oder Unschuld des Templerordens*. Kritischer Versuch zur Lösung der Frage. Stuttgart. W Kohlhammer, 1893. XIV. 532 p., m. 15.

son art. C'est aussi pourquoi cette époque, depuis l'interrègne jusqu'à la Réformation avec ses innombrables questions politiques, est et sera toujours un terrain préféré pour des dissertations inaugurales. Outre une recherche soignée d'un disciple de M. Grauert sur le cérémonial des couronnements impériaux mais spécial à la période antérieure d'Othon I jusqu'à Frédéric II [1], j'ai à signaler cette année quatre travaux de ce genre. M. Priesack essaye de nous instruire sur la politique de l'archevêque Baudouin de Trèves, de la maison de Luxembourg, après la mort de son frère le roi Henri VII [2]. M. Uhlman, en se répandant sur la promesse d'un sauf-conduit non maintenu, comme on sait, par le roi Sigismond vis-à-vis du réformateur bohémien Huss, appelé à paraître devant le concile de Constance, nous donne une description systématique de cette institution du moyen-âge [3]. M. Weinman s'est proposé de narrer la dispute entre le chapitre et la ville de Metz de même que l'intercession de l'évêque George, de la maison de Bade, qui fut fait prisonnier en 1462 dans la bataille de Seckenheim par l'électeur palatin Frédéric le victorieux [4]. Finalement M. Lewinsky en ramassant et critiquant toutes les nouvelles sur la chancellerie brandebourgeoise de 1411 à 1470, a commencé à labourer un champ en friche dans l'histoire des territoires allemands, qui, par sa mise en culture universelle pourrait bien servir à approfondir la connaissance de l'histoire diplomatique [5].

Cependant on osera bien dire qu'en général les problèmes historiques de la fin du moyen âge sont d'une nature trop compliquée pour des commençants. S'ils se bornent à un traitement isolé de leur matière, chose à laquelle la quantité des questions spéciales engage ici tout particulièrement, ils n'apprendront rien eux-mêmes et ennuyeront leurs lecteurs plus que ne vaut l'instruction relativement maigre qu'ils leur offrent. D'autre part ils ne réussiront que très rarement à découvrir le fil souvent bien caché qui rattache le spécial au général. Soyons donc bien reconnaissants si parfois quelque grand maître montre et ouvre, à nous professeurs ou étudiants, le chemin qui conduit à travers la sombre vallée de l'histoire allemande de cette époque. J'estime que c'est M. le professeur Conrad Burdach, à Halle, qui vient de nous rendre un pareil service par ses recherches sur la civilisation allemande pendant l'époque transitive du moyen âge à la Réformation et particulièrement par le troisième chapitre qui nous intéressera le plus en traitant la chancellerie bohémienne sous la maison des Luxembourgs dans ses rapports avec la civilisation allemande [6]. D'après son avis, on a fait trop peu de recherches suivies quant

[1] A Diemand. *Das Ceremoniell der Kaiser krönungen von Otto I bis Friedrich II.* Historische Abhandlungen, herausgegeben von Th. Heigel und H. Grauert IV München, Lüneburg. 151.

[2] Priesack. *Die Reichspolitik Erzbischof Balduins von Frier.* 1314-1328. Göttingen, Vandenhoek u. Ruprecht.

[3] P. Uhlmann. *König Sigmunds Geleit für Huss.* Hallische Beiträge zur Geschichte V.

[4] K. Weinmann. *Bischof Georg von Baden und der Metzer Kapitelstreit.* Jahrbuch für lothringische Geschichte. 1894.

[5] L. Lewinsky. *Die brandenburgische Kanzlei und das Urkundenwesen, 1411-70.* Strassburg. Heitz.

[6] Burdach. *Vom Mittelalter zur Reformation. Forschungen zur Geschichte der deutschen Bildung.* Heft I. Halle, M. Niemeyer, 1893. XX, 137.

aux voies intellectuelles de la civilisation. En sa qualité de professeur de littérature, il est arrivé à connaître que l'on ne peut comprendre la littérature allemande, particulièrement de cette époque de transition, qu'en connexion avec le mouvement civilisateur de l'Europe entière, et ainsi il nous démontre à l'aide d'une analyse aussi brillante qu'ingénieuse comment la renaissance française et italienne entra, par l'intermédiaire de la Bohême du temps de Charles IV, en Allemagne. Dans ce mouvement intellectuel, c'est peut-être à la chancellerie de l'empereur Charles IV, qu'échut le rôle le plus important, et je pense que je n'ai nullement besoin de rappeler dans une revue dirigée par l'auteur de *la Diplomatie au temps de Machiavel*, les rapports étroits entre l'humanisme et la diplomatie de ces temps, pour montrer combien aussi l'histoire diplomatique proprement dite a profité des recherches de M. Burdach. Voilà pourquoi je suis d'avis qu'il serait à désirer que cet essai si brillant aussi par sa forme, fût — sans les détails, qui n'intéressent que l'histoire de la littérature — par une traduction, rendu accessible aux collègues français. Citons aussi la troisième édition, publiée après la mort de l'auteur, de l'histoire du premier siècle de l'humanisme par G. Voigt, appréciée depuis longtemps même hors de l'Allemagne, quoique l'éditeur ne paraisse pas être assez au courant de la nombreuse littérature nouvelle pour que l'on puisse constater dans les notes un progrès remarquable en comparaison avec la seconde édition publiée encore par l'auteur lui-même [1].

C. — Parmi les descriptions tirées de l'histoire du moyen âge qui ont paru en Allemagne dans les deux dernières années, les plus importantes représentent presque toutes des continuations d'œuvres, connues depuis longtemps. Je pourrai donc être court à leur égard.

Après un long intervalle, M. le professeur F. Dahn reprend son ouvrage, fait d'après les sources, sur les rois de Germanie, et dépeint en deux demi-volumes la période mérovingienne [2] ? Cependant, il n'y a que la plus petite partie du premier demi-volume qui s'occupe des événements extérieurs du royaume des Francs. Tout le reste contient une description des bases de l'Empire mérovingien, à savoir le pays, le peuple, les nobles, tandis que le second demi-volume est composé d'un traité sur la constitution.

Quant à l'histoire de l'empire à partir des temps carlovingiens, M. Ranke a voulu créer dans le temps par les annales de l'Empire d'Allemagne, une base solide, et il s'était proposé de leur donner un caractère critique, tenant le milieu entre *regestes* et description pragmatique. Cependant, ces annuaires, malgré l'intention de conserver le caractère de chroniques, sont devenus, dans les mains des savants auxquels la commission historique de Munich a confié les traités sur les différents empereurs et rois, presque tous des œuvres, qui répondront, par leur style même, à des prétentions assez élevées. La plus récente continuation, savoir le deuxième volume des *Annales* sous les

[1] G. Voigt. *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums oder das erste Jahrhunder des Humanismus*. 3e édition, besorgt von Max Lehnerdt. Berlin. G. Reimer. Vol. I, X et 591. Vol. II, VII et 543.

[2] Felix Dahn. *Die Könige der Germanen nach den Quellen dargestellt*, VII, Leipzig. Breitkopf u. Härtel, CLXX et 309, IV et 273.

empereurs Henri IV et Henri V appartient, elle aussi, à cette catégorie [1]. Ce ne sont que sept ans (1070-1077) qui y sont traités par le professeur M. Meyer de Knonau, à Zürich, mais ce sont les années qui renferment la lutte mémorable entre Henri IV et le pape Grégoire VII. Parmi les déductions critiques attachées à ce volume instructif, je ne citerai que celle dans laquelle le savant conteste au chroniqueur Lambert de Hersfeld la qualité d'auteur du *Carmen de bello Saxonico*.

Un recueil égal à ces annuaires, ne sortant cependant pas d'une société savante, mais de l'initiative du libraire Perthes, à Gotha, depuis environ soixante ans, se présente dans l'*Histoire des Etats européens*. Dirigé d'abord par Heeren et Ukert, dont il porte encore le nom, et plus tard par Guillaume de Giesebrecht, il semble être privé actuellement d'une direction suprême depuis qu'il ne fournit que des continuations. Parmi le petit nombre d'ouvrages qui n'ont pas été poussés jusque dans les temps modernes,. se trouve l'*Histoire de l'Espagne* par M. Schirrmacher, professeur à Greifswald [2]. Avec le 6e volume, qui va depuis la mort de Don Pedro le Cruel (1369) jusqu'à la conquête de Grenade (1492), cette lacune vient enfin d'être remplie, et l'auteur pourra se livrer à la tâche bien plus séduisante de dépeindre la grandeur et la chute de l'état moderne de Ferdinand le Catholique et de ses successeurs habsbourgeois. A côté de ce grand ouvrage, nous possédons maintenant un abrégé d'histoire espagnole, s'adressant moins à des cercles savants, mais répondant plutôt au besoin, ressenti dans et au dehors de l'Allemagne, d'une description serrée du développement historique de l'Espagne [3]. M. Diercks, qui en est l'auteur, prétend craindre d'une certaine façon le mépris avec lequel le monde savant est disposé à juger de pareils compendiums. Mais sa tâche serait-elle vraiment si ingrate ? Et cette manière d'envisager les événements historiques d'un point de vue général ne pourra-t-elle compter de nos jours sur l'intérêt des savants que si elle se présente sous la forme étroite d'un essai ? Dans nul autre pays, le problème cultural, à la solution duquel l'histoire diplomatique est aussi engagée, ne présente des questions plus intéressantes et fécondes à l'historien que précisément en Espagne, et je pense que ce ne fut nullement un simple hasard que le premier ouvrage dans lequel Ranke déploya son génie, ait été son livre sur les *Osmans et la monarchie espagnole*. Cependant, je n'ose décider si vraiment M. Diercks s'est montré tout à tait à la hauteur de sa tâche, pour laquelle il ne suffit pas d'avoir une notion de toute la littérature correspondante, les trois chapitres : « l'Ancien temps », « l'Espagne des Visigoths », « Croix et croissant » du premier volume ne nous conduisant pas plus loin qu'au XIIIe siècle. Seulement, je ne vois pas comment l'auteur, d'après l'annonce du libraire, réussira à traiter tout le développement suivant jusqu'à

[1] Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V*. Leipzig, Duncker und Humblot, XXI et 911.

[2] F. W. Schirrmacher, *Geschichte von Spanien*. Gotha, F. A. Perthes, 1893, XIII et 733.

[3] G. Diercks, *Geschichte Spaniens von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart*, 1e vol. Berlin, S. Cronbach, 1895, V et 442.

nos jours dans un seul volume. Si vraiment il voulait se borner à deux volumes, il n'était que naturel de terminer le premier volume par la réunion des royaumes de Castille et d'Aragon sous Ferdinand le Catholique.

Il faudrait qu'on relût dans la *biographie de Frédéric Perthes* et dans la belle préface du 5e volume de l'*Histoire de Suède*, par Carlson, écrite par Giesebrecht, comment Perthes, rempli d'un sentiment patriotique, semblable à celui qui avait enflammé le baron de Stein lors de l'inauguration des *Monumenta Germaniae*, a évoqué l'histoire des Etats européens. Après cela, on ne constatera qu'avec une certaine humiliation que les entreprises similaires qui ont été publiées depuis, sont dues plutôt aux spéculations des libraires qu'aux sacrifices de l'idéalisme et à l'intérêt de la science. Malheureusement, le bon mot piquant du vaillant vieux maître Jean-Gustave Droysen, qu'autrefois c'était l'auteur qui encourageait l'éditeur, tandis que maintenant on voyait se produire juste le contraire, est toujours encore à sa place, et je ne crois remplir qu'un devoir en déclarant que la « Bibliothèque d'histoire allemande » ne représente, elle aussi, qu'une spéculation commerciale. Pour moi, c'est assez risqué de faire écrire une histoire allemande suivie par plusieurs savants. Un pareil partage du travail sera applicable toutes les fois qu'il s'agit de compilations en fait d'histoire universelle ou d'histoire des Etats divers de l'Europe, mais dans aucun cas pour l'histoire d'une nation. Si toutefois cette « Bibliothèque » a enrichi la littérature historique de plusieurs ouvrages, dont celle-ci ne peut que s'honorer, c'est uniquement aux auteurs qui, sans égard à leurs collaborateurs, ont déposé les résultats de leurs travaux indépendants dans des productions arrondies, qu'elle le doit. Au nombre de ces ouvrages d'une valeur impérissable, je compte pour le moyen âge une histoire de l'Allemagne sous les Carlovingiens par M. Mühlbacher ; ensuite les travaux de MM. Ritter, Koser et Heigel, que nous retrouverons dans la suite de notre courrier. D'autre part, je ne pourrai m'associer qu'en partie aux éloges rendus à « l'Histoire allemande du temps des Habsbourg et des Luxembourg » (1273-1437), par le professeur Lindner à Halle, achevée en 1893 [1]. M. Lindner a écrit des choses bien supérieures à cet ouvrage, et principalement son « Histoire de l'Empire d'Allemagne sous le roi Wenceslas » possède, malgré l'opposition de l'école de M. Weizsäcker, un caractère bien plus solide et fondamental. Son nouveau livre brille par plusieurs qualités de sa méthode de travail, sa diction franche, quelquefois même un peu trop vive, et le courage de se tromper plutôt que de rester sans pénétrer dans le chaos de l'histoire allemande du XIVe siècle. Mais tout le plan de l'ouvrage et l'exécution des différentes parties paraissent trop hâtés et inégaux. Tout ce que l'auteur nous communique du concile de Constance est, par exemple, bien incomplet et insuffisant et tient dans son exposition autant de place que le chapitre sur l'institution des tribunaux des francs juges (*Vemgerichte*), sur lesquels M. Lindner nous a donné un gros livre. La colonisation de l'Est par l'ordre teutonique, ainsi que la politique de la Hansa

[1] Theodor Lindner, *Deutsche Geschichte unter den Habsburgern und Luxemburgern* 1273-1437), II. Von Karl IV bis Sigmund. Stuttgart, Cotta, XXII et 429.

avec leurs conséquences pour l'histoire de la nation, ne se détachent pas assez, et les chapitres traitant de l'histoire culturale interrompent le récit des temps des rois Wenceslas et Rupert, plutôt qu'ils se suivent, comme ils le devraient, le chapitre de la renaissance inaugurée par Charles IV, en se plaçant ainsi avant l'éclat du grand schisme.

De même, les plus récents volumes de l'Histoire allemande, par M. Charles Lamprecht, professeur à Leipsig, démontrent, par les fautes visibles de leur disposition, combien nous tous, en Allemagne, pouvons encore profiter de maître Ranke dans l'art si difficile de disposer la matière historique [1]. M. Lamprecht, après avoir raconté au 4e volume l'histoire de la nation depuis l'interrègne jusqu'à l'empereur Maximilien, et après avoir entamé le 5e volume par les commencements de la prépondérance des Habsbourg et par les tentatives d'une réforme de l'Empire sous Maximilien, non seulement nous donne un exposé des changements survenus sur le terrain social et économique depuis le XIVe siècle, mais il ne nous fait connaître qu'ici le mouvement humaniste sous Charles IV, pour s'approcher, après cette préparation, de l'époque de la réformation par Martin Luther. L'auteur nous semble ainsi avoir oublié qu'il veut écrire une histoire allemande et non pas l'introduction d'une histoire allemande à l'époque de la Réforme. D'autre part, les lecteurs se sentent agacés par des anticipations et répétitions continuelles,qui rappellent les processions dansantes. D'ailleurs, ce qui me plaît encore bien moins, ce sont les habitudes étranges de l'auteur sur des points essentiels. Dans son zèle de rédiger en peu de mots ce qui distingue les périodes, il arrive à se servir de temps en temps d'une terminologie tout à fait surprenante, et je crains que cette pseudo-philosophie qu'il tire de l'histoire et qui, par son manque de système, est si difficile à résumer et à combattre, nuise, à notre époque, si dépourvue de méthode philosophique, beaucoup plus que tous les systèmes de philosophie de l'histoire aujourd'hui surannés. L'histoire politique s'oppose tout particulièrement à être serrée dans des formules philosophiques. Il n'est donc nullement étonnant qu'elle ne trouve pas son compte chez M. Lamprecht, et ne contente que très médiocrement les lecteurs allemands, gâtés dans cette direction par les Ranke, les Sybel et autres. Par contre, on goûtera M. Lamprecht, chaque fois qu'il nous conduit sur son propre champ de travail,c'est-à-dire dans les chapitres d'économie sociale. Seulement si, dans l'introduction du 5e volume, il veut dériver du remplacement des produits du sol par la circulation de la monnaie le caractère des temps modernes de l'histoire allemande, on reste stupéfait d'une pareille exagération matérialiste. Toujours le développement de la circulation de l'argent sera regardé comme une des causes les plus importantes des fonctions modernes, mais on ne peut pas le prendre comme seul et unique facteur et ramener le mouvement intellectuel de la renaissance, de l'humanisme et de la réformation exclusivement à une révolution économique. Cependant la franchise avec laquelle nous avons critiqué ces opinions contestables de l'ouvrage de M. Lamprecht ne nous empêchera nullement de concéder les louanges dues à l'éner-

[1] K. Lamprecht, *Deutsche Geschichte*. Berlin, 1894. Gaertner, 4e vol., XV et 488, 5e demi-vol, XIII et 358.

gie spirituelle et à l'activité de cet auteur infatigable, dont un mérite reste incontestable, celui d'avoir osé, lui, le premier après un long intervalle, écrire une histoire allemande qui, d'après l'apparition prompte des cinq premiers volumes, malgré l'immensité du travail, aura toutes les chances possibles d'être menée à bout.

(Suite et fin au prochain numéro).

Richard Fester.

Europe orientale. — Dans une précédente livraison, nous signalions brièvement l'importance et la nouveauté d'une collection publiée périodiquement par l'Académie roumaine : *Documente privitoare* (concernant) *la istoria Romanilor*. Rappelons qu'à la suite des pièces recueillies par le boyard boukovinien E. de Hurmuzaki (8 volumes grand in-4° en 15 tomes) l'Académie a entrepris la confection de deux suppléments pour chacun desquels la série afférente à l'année 1895 comprend déjà un nouveau volume.

Le volume VI du supplément n° 1 est colligé par MM. D. A. Sturdza et C. Colescu-Vartic ; il se réfère aux années 1827 à 1849 pendant lesquelles la Roumanie se trouvait encore dans cette singulière situation que toutes les affaires intérieures ressortissaient au domaine diplomatique par suite de la suzeraineté ottomane, du protectorat russe et l'ingérence du patriarcat de Constantinople sur le terrain hiérarchique. C'est au commencement du xviie siècle que l'intervention extérieure est devenue plus aiguë et plus persistante, vu la coutume introduite alors par la Porte de substituer aux anciens voiévodes indigènes des fonctionnaires ottomans, dont la soumission respectueuse au commettant était garantie par la perspective « du muet bigarré armé du noir cordon ». Le xviiie siècle est remarquable sans doute pour avoir prêché aux hommes comme aux collectivités humaines, la philosophie. le droit, la protection du faible. Ainsi, dans le domaine diplomatique, Vattel expose les principes les plus sains, notamment dans le chapitre sur la *Postliminie* (livre III, ch. XIV), qui est encore invoqué de nos jours par des publicistes (*Les Bulgares*, par un diplomate. Paris, Leroux).

En pratique, au contraire, cette prédication aboutissait au triomphe de la force, au partage de la Pologne, au rapt de la Boukovine et, sur le terrain où nous sommes, à une extension presque illimitée des prétentions de la suzeraineté ottomane, qui demeura sans contrepoids jusqu'à l'intervention de la Russie en 1774 et en 1828.

Je citerai seulement quelques exemples. En 1839, par la simple notification d'un firman, la Porte impose à la Moldavie l'application des traités de douane conclus par la Turquie avec les puissances européennes, tandis que jusque-là, depuis quatre siècles, la province vassale avait réglé seule sa législation douanière (pages 626 à 680). Malgré les insinuations de l'agent de Russie (p. 281), l'hospodar M. Sturdza répond à M. de Titov par un long mémoire où il expose le droit *ab antiquo* de la Moldavie et le préjudice que lui occasionnera l'application des traités européens (p. 283). Sturdza invoque l'article 78 du *Règlement organique*, donné par les Russes, où il est dit : *Le tarif des douanes sera déterminé par l'assemblée générale avec la sanction de l'hospodar de la manière la plus avantageuse au pays* (p. 285).

L'extension, aux principautés, des capitulations, c'est-à-dire de la juridiction des consuls sur leurs nationaux, donna surtout lieu, dans les derniers temps, à de longues récriminations (p. 617). En droit, la Porte pouvait-elle accorder aux étrangers dans les principautés des privilèges qu'elle n'avait pas la faculté d'exercer elle-même, puisque les sujets ottomans n'étaient pas autorisés à s'y établir? Comme jurisconsulte, on répondrait *non*. Le prince Couza a dit un jour, sur cette situation, le mot juste. Pressé par l'agent d'une grande puissance de déclarer, oui ou non, s'il reconnaît les capitulations, S. A. répondit : « Je ne les connais pas ». La Porte excéda aussi son droit de suzeraine lorsqu'elle consentit à la cession d'une province moldave en 1812. Quand une contrée faible se place sous la protection d'un fort, c'est pour en être protégée, non pour être démembrée par elle. En 1856 le traité de Paris réparait l'illégalité de 1812 en rendant la Bessarabarie à la Moldavie. Ce fut de courte durée : en 1878, la Russie rentrait en possession de la Bessarabie. La Roumanie recevait bien en échange une compensation ; mais, puisque nous sommes sur le terrain strict du droit, demandons-nous si, pour que la ci-devant vassale fût réellement *restituta in integrum*, il n'aurait pas fallu que la Roumanie donnât son consentement à l'échange : on ne le lui a pas demandé.

Au milieu de la désorganisation causée par le régime des princes-fermiers, l'hégémonie russe fut incontestablement bienfaisante, surtout de 1828 à 1834, sous l'administration du comte Kisselev. Ses successeurs n'ont pas tous obtenu le même assentiment. Il faut reconnaître que l'ingérence, fût-elle désintéressée, était parfois bien minutieuse. En 1839, l'hospodar de Moldavie demande au baron de Rückman, puis au comte de Nesselrode la permission de demander un congé au Sultan pour cause de santé (pages 44 et 45). Le 7 décembre 1839, Titov autorise l'hospodar à rembourser une fourniture de foin faite par un boyard pendant l'occupation et il indique sur lesquels des fonds du trésor moldave le remboursement sera imputé (p. 156).

Il n'y a pas lieu de discuter ici jusqu'à quel point le patriarcat de Constantinople était fondé à régenter l'Eglise orthodoxe dans les principautés (p. 632) : la question a été tranchée en 1885 en faveur de la Roumanie. C'est surtout sur l'affaire des monastères dédiés aux Saints-Lieux d'Orient que s'exerce l'ingérence. Voyez notamment l'affaire du monastère de Boukhalnitza (p. 118 à 154) d un long mémoire du consul russe Kotzebue. Voici, à ce propos, un extrait curieux de la lettre écrite à l'hospodar par son chargé d'affaires à Constantinople, le 22 mai 1834 : « J'ai reçu de S. A. la promesse qu'Elle n'apportera aucune « difficulté à la complète immunité de dix ans en faveur des monastères grecs « sis en Moldavie, au cas où notre très puissant Empereur (le Sultan) et S. M. « l'Empereur de Russie, le défenseur naturel de l'Eglise orientale, intervien « dront favorablement à ce sujet (p. 64). » La réforme des couvents dédiés figure dans le programme d'une conjuration découverte en 1839 (p. 104), laquelle n'avait, du reste, aucune chance de réussir. Si je la mentionne, c'est que ce programme, outre la constitution d'une forte caste nobiliaire (p. 96-97), demandait déjà un prince étranger et le protectorat commun des grandes puissances. C'est un écho affaibli des confidences que, quelques années aupara-

vant, le comte de Bois-le-Comte recueillait de source plus autorisée, et que l'éminent diplomate a consignées dans sa précieuse relation (2 vol. in-4° manuscrits. Archives des Affaires étrangères).

Le volume du supplément n° 2, relatif aux rapports de la Moldavie avec la Pologne, va de 1601 à 1640. Il contient un beau portrait de l'hospodar Gaspar Graziani (1619-1620).

— Avec la *Revue des Questions historiques*, nous allons remonter au ve siècle de notre ère, à l'effet de préciser l'origine historique du fait que les orthodoxes de l'Autriche-Hongrie, de la Russie, de la Roumanie, de la Serbie, de la Grèce, sont partagés en un assez grand nombre d'Eglises autonomes et autocéphales, c'est-à-dire se gouvernant elles-mêmes, indépendantes les unes des autres et égales entre elles. Cette diversité n'est pas de l'ordre religieux proprement dit : elle n'est ni dogmatique, ni rituelle, et toutes les Eglises orthodoxes sont en communion. La diversité est strictement hiérarchique et linguistique. Tel est le sujet que le recueil cité expose au point de vue historique, dans un travail très documenté intitulé : *Les Eglises autonomes et autocéphales* (juillet 1895).

D'un canon voté à Chalcédoine par les Pères grecs en 451, les orthodoxes arrivèrent logiquement à formuler le principe générateur de la hiérarchie en ces termes : *Imperium sine patriarchâ non staret*, le mot *patriarche* devant être entendu dans le sens de toute direction indépendante, que cette direction soit exercée par un primat, un métropolitain, un synode (p. 151). En vertu de ce principe, le patriarche de Constantinople ne conserva que la préséance d'honneur entre ses égaux lorsque la formation d'Etats indépendants (*imperium*) amena l'affranchissement hiérarchique « de la Bulgarie ancienne en 962, de l'empire vlacho-bulgare en 1234, de la première Serbie en 1376, de la Moscovie en 1588, du royaume de Grèce en 1850, de la Serbie nouvelle en 1879, de la Roumanie en 1885. Et là où il s'établissait une demi-indépendance politique, il surgissait une demi-autonomie religieuse simultanée et adéquate (p. 155). » Ici, pour confirmer la thèse de l'auteur, nous pourrions mentionner le concordat qui a été conclu entre le gouvernement austro-hongrois et le patriarcat de Constantinople le 16/28 mars 1880 relativement aux trois métropolites orthodoxes de la Bosnie-Herzégovine. Comme le Sultan demeure souverain titulaire de ces provinces soumises à l'administration de l'empereur-roi François-Joseph, de même le patriarche de Constantinople en demeure idéalement le suprême hiérarque, tandis que l'administration ecclésiastique est devenue tout à fait indépendante du Phanar (Voir *Archiv. für katholische Kirchenrecht*, t. 65, p. 437 et suiv.), de même que l'administration civile l'est par rapport au Sultan. « Il importe, cependant, de spécifier que la réciproque du principe n'est pas admise : si un Etat (*imperium*) ne peut subsister sans une Eglise indépendante, il peut exister dans un même Etat plusieurs Eglises indépendantes. Tel est le cas d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, dont les patriarcats sont compris, comme celui de Constantinople, dans l'empire ottoman... *Patriarca staret sine imperio* » (p. 156). Ajoutons que tel est encore le cas des sièges autonomes de Chypre et du Mont Sinaï et que, dans l'empire austro-hongrois, il existe

plusieurs Eglises orthodoxes indépendantes, dont deux en Cisleithanie et deux dans le royaume de Saint Etienne.

Voilà qui nous amènera à parler du second principe qui, à côté, mais au-dessous de l'*imperium,* concourt à la constitution d'une Eglise indépendante. Ce principe est ce qu'on appelle *Phylétisme* d'un mot grec qui signifie tribu, race. Autrement dit, c'est le principe des nationalités. La *Revue des Questions historiques* admet, avec d'autres auteurs, que l'idée représentée par le mot phylétisme a été le principe générateur des grandes hérésies du v[e] siècle (p. 161).

« L'ensemble des Eglises orthodoxes non unies n'en forme pas moins un groupe spécial. Quelle est la nature de leur groupement ?... Pour arriver à préciser la nature de leurs rapports, les sources sont, avant tout, les actes officiels et particulièrement les *tomos* par lesquels, en ce siècle, le siège de Constantinople a reconnu l'autonomie et l'autocéphalie des Eglises d'Athènes, de Belgrade et de Bucarest (p. 166). » Les tomos d'Athènes et de Belgrade ont déjà été publiés en français : celui de Bucarest est traduit pour la première fois en cette langue dans la *Revue des Questions historiques*, avec le concours de M. Bikelas. A la suite de ce document capital et très suggestif et des commentaires qu'il comporte, « nous sommes arrivés au point de pouvoir présenter la formule de l'autonomie et autocéphalie : Les orthodoxes sont un groupe d'Eglises autonomes, autocéphales et isonomes, professant le même dogme, célébrant la même liturgie (en cinq langues différentes) et qui on pour chef unique N.-S. Jésus-Christ ». (p. 174). Ces Eglises sont au nombret de quatorze.

La deuxième partie du travail est consacrée aux Uniates, c'est-à-dire aux séparés qui ont accepté l'union avec Rome en conservant leur rite et leur langue liturgique. Nous rencontrerons ici un grand nombre de documents *in extenso*, lesquels concernent les Bulgares (1204), les Ruthènes (1595) dans la traduction française du temps, les Roumains de l'Autriche orientale et de la Transylvanie (1698).

— « Il y a une vingtaine d'années la *Question bulgare* agitait l'Europe », dit la *Revue française de l'Etranger et des Colonies* (août 1895). C'est, en effet, à partir de l'année 1876 que la Bulgarie a été introduite officiellement sur le terrain diplomatique : elle y venait déjà — il ne faut pas l'oublier — sous la forme macédonienne.

La Turquie était alors, avec le Monténégro et avec la Serbie, engagée dans une guerre qui allait vraisemblablement tourner à son avantage. Sous la pression impérieuse des puissances garantes, la Porte consentit à signer le 1[er] novembre 1876 un armistice de deux mois, pendant lesquels un accord définitif allait être négocié. A cet effet, lord Derby prenait l'initiative pour la convocation d'une conférence extraordinaire. La proposition fut acceptée unanimement : en conséquence, les plénipotentiaires de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Russie et de la Turquie se réunissaient en conférence à Constantinople. La première séance plénière eut lieu le 23 décembre. Le comte de Chaudordy y présenta, au nom de ses col-

lègues enropéens, le résultat des travaux qui avaient été préparés par eux, en l'absence du délégué turc. Les paragraphes 3 et 5 sont relatifs à l'organisation de la Bulgarie. Quelles régions les ambassadeurs européens comprenaient-ils sous l'expression de *Bulgarie*, une expression que les Turcs ne voulurent pas accepter ? C'est là le point capital pour la question qui est encore pendante et qui le demeurera peut-être longtemps.

La Bulgarie des ambassadeurs européens de 1876 est ce qu'on a appelé depuis et ce que l'on continuera d'appeler la *Grande Bulgarie*, c'est-à-dire comprenant la Macédoine en tout ou partie. En voici les grands traits : Au nord la limite était le Danube un peu en amont de Widin jusqu'à la mer Noire, où la province projetée s'étendait jusqu'au sud de Bourgas. De cette côte, une ligne courbe allait rejoindre à l'ouest le lac d'Ochrida, laissant à la Turquie le cours inférieur de la Maritza, du Strymon et du Vardar, c'est-à-dire toute la côte de la mer Egée avec un hinterland sérieux. Du lac d'Ochrida une ligne courbe, se dirigeant vers le Nord, allait joindre le Danube en amont de Widin, en laissent à la Bulgarie Monastir et Nicha.

La conférence de Constantinople n'aboutit pas à un accord : la guerre éclata. Les Turcs furent vaincus par la Russie en Europe et en Asie. Le 31 janvier 1878, un armistice, impliquant sommairement les conditions de la paix, fut signé à Andrinople.

La Bulgarie occupa naturellement une grande place dans le traité qui fut signé à San-Stefano le 3 mars 1878 entre la Turquie et la Russie, qui était alors l'avocate de la Bulgarie (art. 6 à 11). La Bulgarie y obtenait une extension considérable de la côte de la mer Egée : enchérissant sur l'acte de la commission européenne de Constantinople, l'acte de San-Stefano attribuait à la nouvelle province tout le cours inférieur du Strymon et du Vardar, de manière à ce que Constantinople était coupé de toute communication directe avec l'Albanie, la Bosnie et l'Herzégovine.

Deux croquis montrant la grande Bulgarie de la conférence européenne et celle de San-Stefano ont été reproduits dans *Négociations relatives au traité de Berlin* (Paris, Leroux, p. 177 et 252).

L'Europe, avons-nous vu, avait été impuissante à prévenir la guerre : lorsque des conditions de paix eurent été stipulées à San-Stefano entre les deux belligérants seuls, les grandes puissances, après plusieurs péripéties, se réunirent en congrès à l'effet de discuter ces conditions. Le congrès aboutit au traité de Berlin du 3 juillet 1878. Qu'y advint-il de la Bulgarie ?

Lors de la signature de l'armistice à Andrinople le 31 janvier 1878, la Russie s'était habilement référée à la délimitation que, il y avait seulement dix-huit mois, l'Europe imposait à la Turquie jusqu'à la rupture inclusivement. La Russie eût agi prudemment de s'y tenir à San-Stefano. En effet, il eût été difficile aux grandes puissances réunies à Berlin de renier la conclusion laborieusement étudiée à Constantinople par leurs doubles ambassadeurs. La « Grande Bulgarie » de la conférence européenne de 1876 eût probablement été constituée; mais « la Grande Bulgarie » amplifiée à San-Stefano, dont l'Europe ne voulait pas, lui fit oublier celle qu'elle avait elle-même enfantée : ceci a tué cela. Fina-

lement, le congrès de Berlin constitua en deux morceaux une « petite Bulgarie » ne comprenant rien de la Macédoine. Quant à cette dernière province, il fut stipulé en sa faveur, par l'article XXIII, comme pour les autres districts non privilégiés en Europe, un système de garanties qui ne pouvait aboutir à rien et qui n'a jamais été appliqué. Voilà pourquoi il y a une *question macédonienne* dont M. Georges Demanche expose les éléments historiques et constitutifs dans la *Revue française*.

La Macédoine n'a pas une population homogène. Aussi le traité de San-Stefano, qui l'englobait dans la « Grande Bulgarie », avait-il stipulé avec beaucoup de raison que, dans les localités où les Bulgares sont mêlés aux Turcs, aux Grecs, aux Koutzo-Valaques et Albanais (il aurait fallu y ajouter les Serbes), il sera tenu un juste compte des droits et des intérêts de ces populations. Le maintien de la Macédoine sous le gouvernement ottoman n'a rien changé à cette difficulté ethnographique, aggravée par cette circonstance, que les Bulgares de la Macédoine, comme les Serbes et les Grecs, sont contigus à des populations de ces trois mêmes races formant des Etats indépendants ou semi-indépendants et que chacun de ces Etats aspire à déchiqueter la Macédoine pour s'annexer ses congénères et même les autres races par-dessus le marché. Les Albanais ne sont pas dans le même cas, ni les Valaques ou Roumains. J'ai entendu plusieurs s'étonner de rencontrer en Macédoine ce groupe séparé par une grande distance et par le Danube des Roumains du royaume. Ces Valaques ne sont pourtant pas en Macédoine des intrus ni des nouveaux venus. Le voyageur Benjamin de Tudèle (1159 à 1173) les mentionne déjà.

Pas plus que les Albanais, les Valaques n'élèvent des prétentions à posséder la Macédoine. Ces aspirations sont seulement le fait des Hellènes, des Bulgares et des Serbes. Les Hellènes regardant cette province comme faisant partie *ab antiquo* du domaine de la Grèce ou, comme on dit aujourd'hui, de l'hellénisme. Les réclamations des deux autres s'appuient aussi sur l'histoire. « Au xe siècle, dit M. G. Demanche, en se référant à l'excellent travail du capitaine Lamouche (*La Bulgarie dans le passé et le présent*. Paris, Baudoin) l'empire bulgare s'étendait jusqu'à l'Adriatique. Au xive siècle les Serbes s'emparèrent de cette région et en achevèrent la conquête avec l'empereur Douchan, mais cette domination fut de courte durée (p. 463). » La Macédoine tomba bientôt sous la domination des Turcs. « Depuis cette époque, la Macédoine n'a plus d'histoire proprement dite (*ibidem*). »

Les développements où M. G. Demanche entre sur l'état actuel de la Macédoine ne sont pas encore de l'histoire. Nous devons nous borner ici à mentionner que la *Revue française* expose successivement l'organisation administrative, le chiffre respectif des diverses populations, le climat et les productions, les voies de communication, l'action exercée par les Bulgares de la principauté au moyen de l'enseignement, etc., etc.

— « Lorsque les hasards de la vie m'amenèrent la première fois à travers l'Achaie, écrit M. E. de Borchgrave dans la *Revue générale*, de Bruxelles (juillet 1895), je fus confus de mon ignorance par rapport à cette poétique contrée. Et, cependant, il y a bien quelque cinquante ans que nous a été révélée

l'histoire de son passé médiéval. Buchon, le premier, y découvrit les traces de nos ancêtres, grâce à un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles. L'Allemand Hopf retrouva quelques détails intéressants, et Mme de Guldenchrome résuma le tout en un brillant tableau (Paris, Leroux). » Avant l'érudition, le génie de Gœthe avait eu l'intuition de la brillante apparition des chevaliers occidentaux sur la terre du Péloponèse : dans la seconde partie de *Faust*, il peint le ravissement d'Hélène « au milieu de la cité gothique où des pages blonds vêtus d'or et de soie viennent l'accueillir ».

M. de Borchgrave, au cours de son récit, qui est très animé, ne manque pas de faire ressortir le rôle des Belges. « Détail digne d'être signalé, dit-il, à notre époque si fière de sa tolérance : Baudoin et Henri de Flandre, Boniface de Montferrat et les princes d'Achaïe accordèrent à leurs sujets schismatiques la plus grande liberté religieuse. Les évêques catholiques institués en Achaïe s'en plaignirent au Pape ; mais Innocent III donna raison à l'empereur et aux princes et approuva leur conduite (p. 38). »

Les dernières pages du travail sont consacrées à un Flamand : « C'est une mélancolique destinée que celle du dernier empereur belge de Constantinople. Baudoin II, le Porphyrogénète... L'histoire lui sait gré de la foi tenace avec laquelle il lutta contre une implacable fortune... L'empereur sollicitait en vain depuis six ans des secours que l'Europe indifférente lui refusait, sans cesse, attiré par le charme de la cité merveilleuse où il était né, où il avait passé son enfance et qu'il ne devait plus revoir. Il mourut à Naples en 1273. »

A. A.

Espagne. — M. Manuel Torres Campos, le savant professeur à l'Université de Grenade, vient de publier un compte rendu de la conférence de droit international privé de La Haye, où il a été un des délégués du gouvernement espagnol.

France. — La librairie Firmin-Didot a donné sous ce titre : *Du Rhin à Fontainebleau,* le troisième et dernier volume de la nouvelle édition des Mémoires du général de Ségur. Ce volume comprend les années 1813 à 1815, et notamment la campagne de France. Nous y trouvons le curieux portrait de Talleyrand, dessiné par Ségur, au moment de l'entrée des Alliés à Paris :

« Sa physionomie, noble et grave, était d'un calme imposant que rien n'altérait. Il avait, en cela, de sa race la dignité et toute l'intrépidité. On n'a point à reprocher à sa mémoire des méchancetés inutiles. Ses mœurs étaient douces, son accueil et ses entretiens pleins d'attraits. Sous une apparence négligée, souvent même insouciante, sa répartie était vive, mordante, et sa parole, à la fois profonde, saillante et concise. Il savait, en homme supérieur, se contenter de juger, de diriger, se servant de chacun, selon son talent ; au-dessus du subalterne amour-propre des petits succès, tout ce qu'il pouvait faire faire aux autres, il dédaignait de le faire lui-même. Néanmoins sa célébrité, toute de lui, brilla d'elle-même et non de reflet.

« Observateur toujours impassible, quelle que fût la tempête, les hommes et les événements les plus redoutables, il les domina, parce qu'il savait, à la fois, s'y soumettre, se les approprier, et se dominer lui-même : dans le présent voyant

de loin l'avenir, et s'y préparant ; sachant démêler dans chaque affaire, le point capital, dans chaque époque, l'homme important, s'y attacher, s'en détacher à propos, et si bien associer à l'intérêt de son ambition celui des peuples, qu'on ignore encore qui, d'eux ou de lui, il voulut servir ; du reste, pour toute conscience politique, le succès ; s'imposant comme le ministre obligé des grandes fortunes naissantes ; fidèle ensuite au bonheur, à l'habileté et n'acceptant de chaque position que les avantages ; puis habile à se taire, à attendre, à se laisser écarter par le flot de pouvoir qu'il sentait décroître, pour se poser de façon à être ressaisi, et porté plus loin et plus haut par le flot qui allait suivre !

« Sa vie intime est trop connue pour qu'il soit besoin de l'analyser. Il y a fait des fautes inutiles.

« Quant à sa vie publique, actions bonnes, actions mauvaises, tout dans cet homme a porté un certain cachet d'élévation. Orgueil de naissance, qualités, passions, vices mêmes, tout ce qui dans les autres les domine, n'a semblé être en lui que des moyens aux ordres de sa supériorité. C'est ainsi que, méprisant le mépris, et mettant hors de portée du vulgaire, avec un cynisme imposant, ses intrigues pécuniaires et politiques, il a su leur donner un air de grandeur ; et, autant qu'il est possible, il a tout justifié par la réussite.

« Jusqu'à quatre-vingt-quatre ans, ce caractère suivi s'est montré aussi tranquille et impassible dans l'adversité que dans le bonheur, aussi calme et calculé dans la souffrance, et jusque dans les dernières angoisses de la mort, que dans la plénitude de sa vie la plus heureuse. Jamais rôle ne fut soutenu avec une persévérance plus ferme. De même qu'à vivre, habile à mourir, jusqu'à son dernier souffle il a su intéresser à sa renommée tous les pouvoirs, celui du clergé même, qu'il avait le plus offensé. »

Grèce. — La question du rapprochement des églises romaine et orthodoxe continue à occuper l'attention. Dans un article intitulé *Rome et la Russie*, la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 décembre 1894, s'était adressée à l'Eglise russe pour faire appel à l'union. La *Revue internationale de théologie*, dans son fascicule nº 11 de 1895, a répondu en quelques pages, sous la signature « Un orthodoxe » ; elle résume la question au point de vue théologique, en contestant la suprématie exercée par le siège de Rome dans les premiers siècles, et en exposant le différend dogmatique, spécialement pour le *Filioque*.

Italie. — L'histoire diplomatique a pris à Venise, pendant ces dernières années, un remarquable essor. Sous le patronage de M. le baron Blanc, les Archives des Frari viennent d'entreprendre une publication monumentale : la collection des documents relatifs aux rapports de la République de Venise avec l'Empire turc. Cette publication formera une série d'in-quarto, dans le genre des *Calendars* anglais. Le premier volume doit paraître à la fin de cette année.

M. Gaudenzio Claretta a consacré un mémoire important, dans le *Nuovo Archivio Veneto* (tome IX, p. II, pages 251 à 325), à l'histoire des relations politiques de la Savoie avec Venise, au XVIIe siècle, d'après des documents inédits.

L'auteur expose d'abord que les relations politiques entre les deux États sont extrêmement anciennes. Cependant l'ambassade régulière et constante de Venise à Turin ne commence qu'en 1560, avec la mission d'André Boldù.

Toute la première partie de l'œuvre de M. Claretta est consacrée aux faits et gestes du célèbre P. jésuite Monod, qui brouilla Venise et la Savoie, que Victor Amédée voulut en 1633 faire nommer archevêque, et qu'il nomma ambassadeur à Paris, avec l'agrément de l'ordre : le P. Monod voulut se mesurer avec Richelieu ; il échoua et ne conserva pas un souvenir très tendre du fameux cardinal.

Enfin, en 1662, un rapprochement entre Venise et la Savoie fut négocié par l'abbé Dini, envoyé de Ferrare à Modène, et dès lors commença une série non interrompue d'ambassades vénitiennes, fécondes surtout en détails de cérémonial. Le sénateur Alvise Sagredo, qui reparut le premier à Turin, où il ne faisait d'ailleurs que passer pour se rendre à Paris comme ambassadeur ordinaire, reçut un accueil dont le moindre détail a été transmis à la postérité. Catterino Belegno, qui resta deux ans à Turin, n'y entra qu'après des négociations prolongées, toutes relatives à ses prétentions d'étiquette. C'était la grosse affaire de Belegno, qui trouva encore moyen d'utiliser son talent d'une manière assez désagréable à propos des fêtes de la canonisation de Saint-François de Paule.

Giovanni Morosini, son successeur, eut encore quelques ennuis.

M. Claretta raconte ensuite le voyage de Victor Amédée II à Venise en 1687.

Saint-Siège. — Une exposition récemment organisée à Berlin et une savante monographie publiée par M. le docteur Lessing ont appelé l'attention sur les « épées d'honneur » ou « épées bénites » autrefois distribuées par les Souverains-Pontifes.

On a vu apparaître, à cette occasion, l'épée qui fut offerte par un Pape célèbre, Pie II (Æneas Sylvius Piccolomini) au marquis Albert-Achille de Brandebourg et qui sert, de nos jours encore, au couronnement des rois de Prusse.

M. Müntz, revenant sur de précédentes études, a communiqué à l'Académie des Inscriptions, à Paris, une série de notices inédites sur une institution qui a tenu, à côté des « Roses d'or », une place considérable dans les cérémonies de la Cour pontificale.

Il montre que, dès le règne d'Urbain V (1365), l'épée était solennellement remise, chaque année, le jour de Noël, à quelque prince ou grand seigneur ayant bien mérité de la chrétienté.

La richesse de ces armes varia naturellement beaucoup. En 1365, l'épée, la ceinture et le chapeau, offerts au duc d'Anjou, ne coûtèrent pas moins de 324 florins d'or (soit une vingtaine de mille francs de notre monnaie). Au début du quinzième siècle, la dépense n'atteignait plus guère que 80 florins. Sous Alexandre VI, elle remonta à 250 florins, et sous Paul III, à 340 florins.

Lorsque l'épée était expédiée au loin — et c'était le cas le plus fréquent — on y joignait un bref relatant les titres du destinataire à cet honneur insigne et l'incitant d'ordinaire à de nouveaux efforts en faveur du Saint-Siège. Les inscriptions gravées sur la lame de l'épée étaient à l'avenant. C'était d'ordinaire des variantes de ce verset du second livre des Macchabées : *Accipe sanctum gladium... in quo dejicies adversarios populi mei Israël.*

Le bref adressé par Jules II au cardinal de Médicis, chargé de remettre l'épée au vice-roi de Naples — le porteur ne fut autre que le futur cardinal Bibbiena, — contient des détails importants sur les conditions dans lesquelles cette distinction était accordée. Nous y voyons que le Pape y désignait le titulaire,

d'accord avec le Sacré-Collège, et que, d'après une tradition déjà fort ancienne, les rois, ducs ou marquis devaient seuls entrer en ligne. Si Jules II dérogea à cet usage, c'est que, cédant à ses instincts belliqueux, il voulait exciter le zèle du capitaine général de la Ligue Sainte contre le roi de France, Louis XII, qu'il n'hésita pas à traiter d'ennemi de l'Eglise et de schismatique.

Quoique la richesse des épées d'honneur ait été de bonne heure pour elles une cause de mutilation et de destruction, M. Müntz a été assez heureux pour en retrouver une vingtaine, dispersées dans les musées publics ou les collections particulières de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Angleterre. Une lame aux armoiries de Léon X a figuré, en 1889, à l'exposition militaire de l'esplanade des Invalides, à Paris.

Les archives du Vatican font connaître les noms des orfèvres qui ont exécuté les armes distribuées pendant la première moitié du dix-septième siècle. Grâce à la série des « introitus et exitus », M. Müntz a pu établir que les épées du musée d'Edimbourg, du musée de Vienne et de la bibliothèque de Zurich, sont sorties de l'atelier d'un artiste de Sutri, Dominicus, attaché à la cour de Jules II en qualité d'orfèvre pontifical. Sous Léon X, un autre orfèvre pontifical, Sanctus Cole, eut le monopole des commandes. Paul III, de son côté, s'adressait de préférence au romain Francisque de Valentinis.

L'épée d'honneur et le chapeau ducal ont été donnés pour la dernière fois en 1825, et c'est un prince français, le duc d'Angoulême, qui en a été le dernier titulaire.

Néanmoins, ces insignes continuent à figurer périodiquement dans les cérémonies de la cour de Rome. Pendant la vigile de Noël et le jour même de Noël, ils sont exposés dans la chapelle papale, à droite de l'autel. Ils y rappellent un usage séculaire intimement lié aux fastes artistiques de la Papauté, et qui nous a valu une longue série de chefs-d'œuvre de fini ou de goût.

Documents diplomatiques. — Le *livre vert* italien, distribué à la Chambre des députés d'Italie pour la séance du 25 juillet 1895, comprend 51 pièces, toutes relatives aux deux victoires d'Agordat et de Cassala.

Il s'ouvre (document nº 4) par un long et important rapport du colonel Arimondi au ministre de la guerre sur la situation de la colonie (Massaouah, 10 janvier 1894). Les documents suivants ont trait aux opérations militaires.

Un télégramme du baron Blanc au comte Tornielli (19 juillet 1894) expose que les incursions des derviches, leur attaque sur Carcaba, leur apparition aux avant-postes obligent d'agir et que le 17 on a pris d'assaut Cassala. Le baron Blanc déclare que l'occupation de cette ville a pour but l'accomplissement des engagements pris avec l'Angleterre.

Un télégramme du 20, contient les félicitations de lord Kimberley, qui a pris acte de la déclaration sus-visée. Il résulte d'un télégramme de Berlin, du 21 juillet 1894 (doc. nº 21) que l'Empereur d'Allemagne a aussi envoyé directement au roi des félicitations. Par télégramme du 25 (nº 26), le gouvernement italien déclare adhérer pleinement au langage tenu par lord Kimberley à la Chambre des Communes le 23 juillet, conformément au protocole du 15 avril 1891.

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

Annales de géographie. — *Juillet*. — **H. Schirmer** : Les traités de partage de 1894 en Afrique centrale.

Annales de l'École libre des sciences politiques. — *Mai*. — **F. Barosz** : La Révolution polonaise de 1830-1831 et la déposition de Nicolas. — *Juillet*. — **J. Silvestre** : La politique française dans l'Indo-Chine, Annam. — **F. Barosz** : La révolution polonaise de 1830-31 et la déposition de Nicolas.

Annales franc-comtoises. — *Juillet-août*. — **C. Baille** : Notes sur le baron de Staël, ambassadeur de Suède en France.

Bulletin de la société de géographie. *Janv.-mars*. — **F. Foureau** : Une mission chez les Touareg-Azdjer.

Bulletin de la société de géographie commerciale de Paris. — *Avril*. — **De Lanessan** : La colonisation en Indo-Chine. — **De Solenko** : De l'expansion commerciale française dans la Sibérie Orientale et le nord de la Chine. — *Mai*. — **P. J. Wehinger** : La Birmanie, ce qu'elle a été et ce qu'elle est maintenant. — *Juin*. — Le contesté franco-brésilien, extrait d'un rapport récent.

Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français. — *Mai*. — **C. Pascal** : Les secours distribués aux réfugiés protestants français par le gouvernement anglais. — *Juin*. — **Chaillé-Long** et **N. W.** : L'indépendance des Etats-Unis d'Amérique et Pierre Chaillé, fils du médecin de la Tremblade, prisonnier pour la foi (1693-1775).

Correspondant. — *25 mai*. — **L. de Lanzac de Laborie** : L'alliance franco-autrichienne sous Louis XV. — *25 juin*. — **E. Lecanuet** : La jeunesse de Montalembert ; l'Allemagne catholique en 1834. — **Cte de Lagrèze** : Le conflit suédo-norvégien. — *25 juillet*. — **Duc de Broglie** : La mission de M. de Gontaut à Berlin (1872-8).

Economiste français. — *4 mai*. — L'Extrême-Orient et la civilisation européenne. — *11 mai*. — L'insurrection cubaine. — *18 mai*. — De l'influence de la guerre sino-japonaise sur le commerce extérieur du Japon en 1894. — *1er juin*. — Le territoire contesté entre la France et le Brésil. — *8 juin*. — Une excursion au Tibet. — *22 juin*. — La Perse occidentale. — *29 juin*. — La Perse orientale.

Etudes religieuses. — *Mai*. — **P. E. Prampain** : L'expédition de Madagascar. Les préparatifs. — **P. L. Gaillard** : Propos de Chine. — *Juin*. — **H. Prélot** : La situation du pape : les espérances d'une restauration. — *Juillet*. — **P. F. Tournebize** : La lettre de Léon XIII et la presse anglaise.

France judiciaire. — *Juillet*. — **H. Prudhomme** : Les congrès de patronage de Lyon et d'Anvers et le congrès de l'Union internationale de droit pénal.

Journal des économistes. — *Mai*. — **M. Zablet** : La question franco-suisse. — Le canal de la mer du Nord à la Baltique. — *Juin*. — **Dr Meyners d'Estrey** : La cour malgache.

Mémorial diplomatique. — *2 mai*. — L'Europe en Extrême-Orient. — Affaires d'Egypte. — Livre jaune sur la délimitation des possessions françaises en Afrique. — *11 mai*. — Livre jaune (suite). — *18 mai*. — Livre jaune (suite). — *25 mai*. — **E. de Molènes** : L'insurrection cubaine. — *2 juin*. — **P. Mac-Swiney** : M. de Burlet, ministre des affaires étrangères de Belgique. — **L. Leuwen** :

L'Eglise grecque et la situation actuelle. — Discours de M. Hanotaux. — *9 juin.* — La question arménienne. — **D. Estrada** : Le Guatemala. — Livre jaune sur la délimitation des possessions françaises en Afrique. — *16 juin.* — Le discours de MM. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, et Ribot, président du conseil. — La politique extérieure de la France. — Le discours du trône italien. — *23 juin.* — L'opinion russe et le discours de M. Hanotaux. — Message de M. Raphael Iglesias, président de la république de Costa-Rica, adressé au congrès constitutionnel de 1895. — *30 juin, 7 juillet.* — Livre jaune sur la délimitation des possessions françaises en Afrique. — *14 juillet.* — **F. de Jessen** : La France et le Danemark. — Documents : convention portugo-hollandaise. — Livre bleu sur les affaires du Siam. — *21 juillet.* — L'ambassade éthiopienne. — **G. Livoff** : L'évolution du droit international. — *28 juillet.* — **H. Ner** : Une page d'histoire diplomatique.

Monde moderne. — **J. B. d'Attanoux** : En visite chez les Touareg-Azdjer.

Nouvelle revue. — *1er mai.* — **A. Hallays** : Choiseul à Rome. — *15 mai.* — La France et l'Angleterre en Turquie. — *1er juin.* — **Gerville-Réache** : La politique française à Madagascar. — *25 juillet.* — **A. Novicow** : La question d'Alsace-Lorraine. — **G. Lecomte** : L'Angleterre en Andalousie, Gibraltar.

Questions actuelles. — *25 mai.* — Madagascar. — *15 juin.* — Le discours de M. Hanotaux.

Quinzaine. — *1er juillet.* — Ed. Turquet : la Guyane et les territoires contestés.

Réforme économique. — *28 avril.* — **J. Domergue** : Occident contre Orient. — **P. Vergne** : Les négociations avec la Suisse. — *19 mai.* — **J. Domergue** : Le discours de M. Ribot. — *12 mai.* — **H. Lorin** : Le commerce extérieur de la France. — *26 mai.* — **H. Weiss** : L'Autriche-Hongrie et l'exportation. — **P. Vergne** : Le commerce extérieur de la France. — *2 juin.* — **P. V.** : Un traité à dénoncer. — *9 juin.* — **H. Lorin** : le commerce français en Orient. — *16 juin.* — **H. Lorin** : Développement du commerce extérieur du Japon. — *23 juin.* — **P. V.** : France et Russie. — *30 juin.* — **J. Domergue** : La paix avec la Suisse. — Texte officiel de l'arrangement franco-suisse. — *7 juillet.* — **P. Vergne** : La concurrence du Japon.

Réforme sociale. — *16 mai.* — **A. Radeaux** : La Transylvanie sous le gouvernement hongrois.

Révolution française. — *Mai.* — **A. Stern** : L'Angleterre de 1815 à 1820. la politique étrangère des tories.

Revue catholique des institutions et du droit. — *Juin.* — **Cte de Vareilles-Sommières** : La synthèse du droit international privé.

Revue de géographie. — *Mai.* — **G. de Béhagle** : Les prétentions de la Compagnie du Niger. — **Bellet** : Le canal de la mer du Nord à la Baltique. — *Juillet.* — Documents relatifs aux missions de Marcel Treich-Laplène dans la région de la Côte d'Ivoire (1887-88) recueillis par M. Verdier.

Revue de la France moderne. — *Juin.* — **Ismala** : Les esprits en Chine et en Grèce. — *Juillet.* — **De Baillehache** : Français, Italiens et Allemands.

Revue de Paris. — *1er mai.* — **Thouvenel** : Napoléon III et Drouyn de Lhuys en 1871. — *15 mai.* — Europe et Japon. — *15 juin, 15 juillet.* — **L. Percy** : L'impératrice Catherine et le prince de Ligne. — *1er juillet.* — **Mal Davout** : Journal historique de la campagne de Prusse. — *15 juillet.* — **A. Sorel** : Les vues de Hoche, la Vendée, l'Irlande et le Rhin.

Revue des cours et conférences. — *16 mai.* — **Ch. Seignobos** : Colonies anglaises ; groupe américain (1763-1840). — *23 mai.* — **Ch. Seignobos** : Colonies anglaises de l'Amérique du Nord de 1840 à nos jours. — *30 mai.* — **Ch. Seignobos** : Colonies anglaises d'Australasie. — *6 juin.* — **Ch Seignobos** : Colonies anglaises de l'Afrique australe. — *13, 20 juin.* — **Ch. Seignobos** : L'Inde. — *27 juin, 4 juillet.* — **Ch. Seignobos** : L'histoire générale de l'empire colonial anglais.

Revue des deux-mondes. — *1er mai.* — **Vte E. M. de Vogüé** : Un négociateur français à Rome, le cardinal d'Ossat. — *15 mai.* — **A. Sorel** : De Leoben à Campo-Formio ; la question des limites et le coup d'Etat. — *1er juin.* — **Cte Benedetti** : Mehemet-Ali durant ses dernières années. — **A. Sorel** : De Leoben à Campo-Formio, le traité de paix.

Revue des questions historiques. — *Juillet.* — **C. de la Roncière** : Première guerre entre le protectionnisme et le libre-échange.

Revue du monde catholique. — *Mai, juin, juillet.* — **A. Savine** : Les premiers plénipotentiaires espagnols au congrès de Munster (d'après des documents nouveaux). — **L. Bascoul** : Napoléon et l'Italie. — *Mai.* — **L. Robert** : Madagascar en 1895 (fin).

Revue française de l'étranger et des colonies. — *Mai.* — **A. d'Avril** : Les Serbes de la Lusace.— **G. Vasco** : Madagascar. — *Juin.* — **G. Demanche** : Côte d'Ivoire et Soudan ; l'expédition française et Samory. — La France en Chine par le fleuve Rouge.

Revue historique. — *Mai-juin, juillet-août.* — **Waddington** : Le renversement des alliances en 1756. — *Juillet-août.* — **Waddington** : Les visées de Richelieu sur la principauté d'Orange.

Revue politique et littéraire. — *4 mai.* — **J. Heimweh** : L'Alsace et la France. — *12 mai.* — **H. Pensa**: L'Espagne et Cuba. — *1er juin.* — **Rouire** : Echec de l'expédition Monteil. — *8 juin.* — **G. Depping** : Souvenirs d'un diplomate anglais. — A la Guyane, les événements de Counani.

Revue socialiste. — *Mai.* — **Manigliano** : La nouvelle Sainte-Alliance en Italie. — *Juin.* — **Ch. Letourneau** : La guerre en Chine.

Revue poitevine et saintongeaise. — *Juin.* — **Ch. Sauzé** : Les conférences de la Mothe Saint-Héray entre Henri de Navarre et Catherine de Médicis.

Revue de droit international et de législation comparée. — *N° 3, 1895.* — **J. H. Ferguson** : Le bimétallisme et la récente ordonnance monétaire politique internationale. — **A. S. de Bustamante** : Le canal de Panama et le droit international. — **G. Flaischlen** : Le chapitre du divorce dans le protocole final de la conférence pour la codification du droit international privé, réunie en 1894 à la Haye. — **J. Gattier** : L'Etat indépendant du Congo et les indigènes.

Science catholique. — *Mai-Juillet.* — La question gréco-arabe ou l'hellénisme en Palestine et en Syrie.

Science sociale. — *Juin.* — **L. de Sainte-Croix** : Madagascar, le pays et les habitants.

Travail national. — *19 mai.* — Le commerce extérieur de la France. — *26 mai.* — L'Autriche-Hongrie et l'exportation. — *30 juin.* — La convention franco-suisse.

Andrés (Capt). — Du droit des gens en temps de guerre. In-32, 26 p. *Paris,* Lavauzelle.

Angle-Beaumanoir (Mis de l'). — Discours prononcé au Sénat le 31 mai 1895 sur la politique extérieure. In-4 à 3 col , 4 p. *Paris,imp. des jour. off.*

⁂ Annuaire de législation étrangère, publ. par la Société de législation comparée, contenant le texte des principales lois votées dans les pays étrangers en 1893 (1894, 32e année). In-8, xxvii-989 p. *Paris, Pichon.*

⁂ Annuaire de législation française, publ. par la Société de législation comparée, contenant le texte des principales lois votées en France en 1894-1895, (41e année).In-8, viii-150 p. *Paris, Pichon.*

Billing (R. de). — Le baron Robert de Billing, vie, notes, correspondance. In-18, xx-498 p. *Paris, Savine.*

Bluntschli. — Le droit international codifié (trad. de l'allemand par C. Lardy) 5e édition. In-8, xxxvii-602 p., *Paris, Guillaumin.*

Boutan (E.). — Résumé de la question monétaire et nouveau projet de monnaie internationale. In-8, 80 p. *Paris, Guillaumin.*

Broglie (Duc de). — La paix d'Aix-la-Chapelle. In-18.*Paris,* 350 p. *C. Lévy.*

⁂ Choiseul à Rome (1754-7). Lettres et mémoires inédits par le vicomte Maurice Boutry. In-8, xxix-342 p. *Paris, C. Lévy.*

Cor (H.). — Questions coloniales. De la transportation considérée comme moyen de répression et comme force colonisatrice. In-8, 186 p. *Paris, Girard.*

Darmuzey (M.). — Le placement des ouvriers, employés et domestiques en France et à l'étranger. In-8, 124 p., *Paris, Pedone.*

Dedouvres (L.). — Le Père Joseph, polémiste, ses premiers écrits (1623-6). In-8, 638 p. *Paris, Picard.*

Descamps (E.). — L'union internationale pour la publication des traités. In-8, 30 p. *Paris, Picard.*

Diena (G.). — Les délits anarchistes et l'extradition. In-8, 32 p. *Paris, Pedone.*

Doumerc et **Leymarie**. — Législation française et étrangère concernant les falsifications alimentaires. In-16, ii-25 p., *Paris, Rueff.*

Forgeot (H.) — Jean Balue, cardinal d'Angers (1421-1491). In-8, xxviii-259 p., *Paris, Bouillon.*

Fried (A.). — Elsass-Lothringen und

der Krieg. Ein Friedenswort. In-8, 165 p., *Liepzig*, Dieckmann.

*** Général (le) Lecourbe, d'après ses archives, sa correspondance et autres documents. Gr. in-8, XXVIII-375 p. *Paris, Lavauzelle.*

Gigon (F.). — Un marin soldat, le général vicomte Proteau (1772-1837). In-16, 291 p., *Paris, Lavauzelle.*

Hiort-Lorenzen (H. R.). — Livre d'or des souverains (suite de l'Annuaire des maisons souveraines). In-18, 668 p., *Paris, Per Lamm.*

Jaurès (J.). — Patriotisme et internationalisme. In-16, 32 p. *Paris, 132, rue Montmartre.*

*** Jeanne de Montmorency, duchesse de la Trémoille et sa fille, la princesse de Condé (1573-1629). In-4, II-196 p. *Nantes, Grimaud.*

Lachau (C.). — Observations sur l'exécution des jugements étrangers en France, 2e et 3e séries. In-8, 37 p. *Paris, Larose.*

Lacombe (C. de). — Vie de Berryer, Berryer sous la République et le second Empire. In-8, XII-647 p. *Paris, Didot.*

Lamy (E.). — Etudes sur le second Empire. In-8, 489 p., *Paris, C. Lévy.*

Lapôtre (A). — L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne. Le Pape Jean VIII (372-882). In-8, IX-371 p., *Paris, Picard.*

Lebrun (Général). — Souvenirs militaires (1866-1870). Préliminaires de la guerre. Missions en Belgique et à Vienne. In-8, 338 p. *Paris, Dentu.*

Lejeune (Général). — De Valmy à Wagram. Mémoires. In-16, XI-418 p. *Paris, Didot.*

*** Lettres de Louis de Bourbon, prince de Condé, au maréchal de Gramont. In-4, 63 p. *Paris, Motteroz.*

Martin (L.). — Le maréchal Canrobert. In-8, 340 p., *Paris, Lavauzelle.*

*** Napoléon inconnu (1786-1793). Papiers inédits publ. par F. Masson et G. Biagi, accompagnés de notes sur la jeunesse de Napoléon (1760-1793). 2 vol. In-8, t. 1er, XIX 520 p., t. II, 541 p. *Paris, Ollendorff.*

Nicolau (A.). — La propriété littéraire et artistique au point de vue international. In-8, 360 p. *Paris, Rousseau.*

Passy (F.) — La question de la paix. In-8, 11 p. *Paris, Davy.*

Pitois (A.). — Principes de droit international privé. In-8, 110 p. *Paris, Duchemin.*

*** Recueil des historiens des croisades, publ. par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Historiens occidentaux. 2 vol., (tome V, CLVI p. pp. 345-923). Gr. fol. *Paris, Imp. nat.*

*** Répertoire des traités de paix, de commerce, d'alliance, etc., conventions et autres actes conclus entre toutes les puissances du globe depuis 1867 jusqu'à nos jours (faisant suite au Répertoire de M. Tétot). Table générale des principaux recueils français et étrangers, donnant l'indication du volume et de la page du recueil où se trouve le texte de chaque traité ; par M. Gabriel de Ribier, sous-directeur honoraire au ministère des affaires étrangères. Partie chronologique (1867-1894). In-8, VIII-346 p. *Paris, A. Pedone.*

*** Souvenirs de guerre du général baron Pouget, publiés par Mme de Boisdeffre, née Pouget. In-8, VII-323 p. *Paris, Plon.*

Stœrck (F.). — Les changements de nationalité et le droit des gens. In-8, 20 p., *Paris, Pedone.*

*** Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1894. Grand in-4, XC-806 p. *Paris, imp. nat.*

Wachter (A.). — La guerre franco-allemande de 1870-71. Histoire politique, diplomatique et militaire. T. II : de la chute de l'Empire à l'armistice du 28 janvier. In-8, 495 p. *Paris, Baudouin.*

ABYSSINIE

Deramey (J.). — Introduction et restauration du christianisme en Abyssinie (330-480 p.). In-8. 33. *Paris, Leroux.*

ALLEMAGNE

HISTORISCH-POLITISCHE BLAETTER. — *1er mai.* — La nouvelle triple-alliance en Asie-Orientale. — *1er juillet.* — S. : Les tentatives d'union avec les Slaves du Sud. — La question romaine. — L'empire dans la nouvelle triple-alliance et le traité de Simonosaki.

INTERNATIONALE REVUE UEBER DIE GESAMMTEN ARMEEN UND FLOTTEN. — *Mai.* — **Reia** : Le théâtre de la guerre dans l'Asie Orientale. — L'expédition française à Madagascar.

Gruhn (A.). — Das deutsche Kapital und das Polonismus. In-8, 36 p. *Berlin*, Wiegandt.

Klopp (O.). — Der zojährige Krieg bis zum Tode Gustav Adolf. 1632. T. I : 1628-1630. In-8, 628 p., Paderborn, Schöningh.

Kricke (M.). Die Bedeutung des Nord-ostsee canals. In-8. 67 p., *Brunswick*, Lienbach.

Labbée (E.) — Bismarck et Napoléon III ; Napoléon Ier et le peuple français ; les fêtes de Kiel et Guillaume II. — In-16, 88 p. *Paris, Fourneau.*

Lindner (Th.). — Der Krieg gegen Frankreich und die Einigung Deutschlands. In-4, VII-163 p. *Berlin, Asher.*

Lochan (H.). — Deutschlands diege 1879-1. In-8, 687 p. *Berlin, Künh.*

Nouveau recueil général de traités. — 2e série, t. XX. In-8, 281 p. *Göttingue, Dietrich.*

Riezler (S.). — Die bayerische Politik im Schmalkaldischen Kriege. In-4, 112 p. *Munich, Franz.*

Vogel (K.). — Am Schluss des Jahrhunderts Allgemeine Rundschau der europäischen Völker-und Staatenkunde. T. I : Die Grossmächte. Die 3 französische Republik bis 1895. In-8, XI-730 p. *Stuttgart, Deutsche Verlag senstalt.*

*** Zur feierlichen Eröffnung des Nordostseekanals im Juni, 1895. In-8, VIII-144 p. *Kiel, Lipsius.*

ANGLETERRE

Edinburgh review. — *Juillet.* — Problems of the Far East.

Month. — *Juin.* — **A. R. Whiteway** : Newfoundland's treaty obligations to France.

Nineteenth century. — *Mai.* — **H. Antony Salmon**: The real rulers of Turkey. — **V. E. Cherkezov** : Georgian treaties with Russia.

Arminjon (P.). — Législation comparée : l'administration locale de l'Angleterre. In-8, 330 p. *Paris, Chevalier-Marescq.*

Haye (A. de). — Lamartine et lord Beaconsfield. In-8, 22 p. *Paris, Pichon.*

Torrens (V.). — History of cabinets from the union with Scotland to the acquisition of Canada and Bengal. In-8, 1030 p. *London, Allen.*

Westlake (J.). — Etudes sur les principes du droit international (trad. de l'anglais par E. Nys). In-8, XVI-304 p. *Bruxelles, Castaigne.*

AUTRICHE-HONGRIE

Arbes (J.). Plác koruny Ceské neboli persekuce lidu ceshéko v letech. (Persécution du peuple tchèque pendant les années 1868-73). In-8, 132 p. *Prague, Backowsky.*

Hoitsy (P.). — Jövonk s az uralkodohaz genealogia, mint politikai tenyezo. (Notre avenir et la généalogie de la maison régnante). In-8, 129 p. *Budapest, Revai.*

Villermont (Cte de). — Marie-Thérèse (1717-1780), 2 vol., in-8, 432, 436 p. *Bruxelles, Desclée et Brouwer.*

GRÈCE

Faure (A.). — La Grèce après la calomnie. Réponse à don Basilio. In-8, 20 p. *Marseille, Moullot.*

Psichari (J.). — Autour de la Grèce. In-18, XXIV-358 p. *Paris, C. Lévy.*

GUYANE FRANÇAISE

Froidevaux (H.). — Explorations françaises à l'intérieur de la Guyane pendant le second quart du XVIIIe s. (1720-1742). In-8, 90 p. *Paris, Imp. Nationale.*

ITALIE

(Par M. le prof. C. Merkel).

Archivio storico-Italiano. — *S. 5, XV, t. 1895.* — **Lu. Staffetti** : Un episodio della vita di Pietro Strozzi [deux nouveaux documents sur la bataille près de Serravalle et sur la bataille près de Montoglio en 1544].

Archivio storico Lombardo. — *Sa, XXI, 4, 1894, décembre 1891.* — **P. Rotondi** : Irizio della grande lega Lon, barda. — *XXII, 1. 1895, marzo 31.* — **Romano G.** : Nota all'itinerario della prima spedizione Italiana di Carlo IV di Lussemburgo (1354-1355).

Archivio storico per le provincie Napoletane. — *XIX, 4, 1894.* — **E. Nunziante** : I primi anni di Ferdinando d'Aragona e l'invasione di Giovanni d'Angiò. — **B. Maresca** : Il caveliere Antonio Micheroux nella reazione Napoletana dell'anno 1799. — *XX, 1. 1895.* — **O. Mastrojoanni** : Sommario degli atti della Cancelleria di Carlo VIII a Napoli. — **F. Cerasoli** : Urbano V e Giovanna I di Napoli. Documenti inediti dell'archivio segreto Vaticano. 1362-1370.

Atti della Società Ligure di storia patria. — *XXIV 1894.* — **L. G. Pélissier** : Documents pour l'histoire de l'établissement de la domination française à Gênes (1498-1500).

Atti e Memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. — *S. 3a, XII, 1894.* — **F. Giorgi** : Alberico e Giovanni da Barbiano nel Bo ognese.

Atti e Memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie Modenesi. — *S. 4a, VI, 1894.* — **NN.** : Documenti relativi alla storia del regno di Polonia scoperti da **M. Baratynski** nell'archivio della badia di Nonantola.

Bollettino della Società di storia pa-

TRIA ANTON LUDOVICO ANTINORI NEGLI ABRUZZI. — *VI, 12, 1894, luglio 15.* — **G. Vittori** : Ludovico il Bavaro e Pietro di Corbaro.

BOLLETINO DELLA SOCIETA UMBRA DI STORIA PATRIA. — *I, t. 1895.* — **P. Sabatier** : Note d'iraggio d'un prelato Francese in Italia, Jacques de Vitry, 1216.

BOLLETTINO STORICO DELLA SVIZZERA ITALIANA. — *XVI, 7-8, 1894, luglio-agosto.* — **N.N.** : Descrizione del baliaggio di Locarno del Landvogt **Leucht** (1767). — **F. Balli** : Una pagina della storia delle capitolazioni Ticinesi [lettres de quelques Ticinesi à l'étranger pendant les années 1814-1824].

GAZZETTA LETTERARIA (Torino). — *XVIII, 18, 1894, maggio 5.* — **E. del Cerro** : I carteggio d'un cospiratore. [Giuseppe Mazzini]. — *22, giugno 2.* — **G. Marcotti** : Un nuovo libro ed un vecchio nomo del'48 [Compte rendu des Reminiscenze de Angelo Giacomelli]. — *23, luglio 9.* — **E. Cagnacci** : Guiseppe Mazzini e i fratelli Ruffini. — *29, luglio 21.* — **G. Roberti** : La congiura d'Oletta [de Corsica, 13-14 février 1769]. — *30, luglio, 28.* — **G. Cimbali** : L'eroismo dei fratelli Bandiera secondo lettere. — *34, agosto 25.* — **C. E. Aitelli** : Due sorvegliati politici [Byron et Mustoxidi à Venise]. — *37, settembre. 15.* — **E. Del Cerro** : Un attentato alla vita del cardinale Antonelli [en juin 1855]. — *43, ottobre 27.* — **E. Del Cerro** : Carlo Alberto fu carbonaro ? — **G. Burgada** : Dame Milanesi e cortigiani Francesi [temps de Louis XII]. — *44, novembre 3.* — **La Direction** : La Sicilia secondo un Francese. [A propos de l'article de M. Lainé publié dans la *Revue de Paris*, 15 octobre]. — *45, novembre 10.* — **C. Efisio-Aitelli** : Il risorgimento [deux lettres de C. de Cavour].

MEMORIE E DOCUMENTI PER LA STORIA DI PAVIA E SUO PRINCIPATO. — *I, 1 1894.* — **A. Bonardi** : Diario inedito dell'assedio e della battaglia di Pavia (1524-1525).

NAPOLI NOBILISSIMA, — *III, 16, 1894, giugno.* — **B. Croce** : Memorie degli Spagnoli nella città di Napoli. — *7, luglio.* — *Idem.* — *8, agosto.* — *Idem.*

NUOVA ANTOLOGIA. — *S. 3ª, LIV, 23 1894, décembre 8.* — **G. Barzellotti** : Le origini della Francia contemporanea del Taine, — **Auguste Franchetti** : Due testimonianze sull'Italia contemporanea [compte rendu du livre Come la pensava il dottor Lorenze di Tullio Massarani et du roman de Ger. Rovetta, Baraonda]. — **C. Pigorini-Beri** : I nostri confini. Dagli Salvi ai Valdesi. — **C. Cantù** : Montesquieu in Italià. — *24, décembre 15.* — **Enr. Cocchia** : Il più antico confine d'Italia nel Mar Tirreno. — **Giac. Barzellotti** : Le origini della Francia contemporanea del Taine. — *LVI, 5. 1895, marzo 8.* — **Cost. Nigra** : Ricordi diplomatici, 1870. — *7 avrile 1.* — **Lu. Palma** : Il tentativo costituzione del 1820 à Napoli. — **Gius Roberti** : I principi di Borbone emigrati alla Corte di Torino (1789-1794). — *1, aprile 85.* — **Aug. Franchetti** : L'awenire della nostra colonia [de Massaua]. — **Lu. Palma** : Il tentativo costituzionale de 1820 à Napoli. — *LVII, 9, maggiol.* — **Gion Lorenzini** : Una sguardo alla guerra Cino-Giapponese, — *10, Maggio, 15.* **Lu. Palma** : Il tentativo costituzionale del 1820 a Napoli.

NUOVO ARCHIVIO VENETO.— *IX, 1. 1895.* **Giorg. Bolognini.** Le relazioni tra la repubblica di Firenze e la repubblica di Venezia nell'ultimo ventennio del secolo XIV.

RIVISTA DI STORIA, ARTE, ARCHEOLOGIA DELLA PROVINCIA DI ALESSANDRIA. — *III, 6- 1894, aprile-giugno.* — **G. Giorcelli**: Documenti storici del Monferrato [Notable une Relazione sincera d'anonimo contemporaneo dell'operato della nobiltà e cittadinanza di Casale Monferrato nella sua sommissione alle armi Cesaree seguita li 7 novembre del 1706.

RIVISTA STORICA ITALIANA. — *XI, 4. 1194 ottobre-decembre.*— **F. Lionti** : Battaglia di S. Quintino (10 agosto 1557). *XII, 1, 1895. gennaio-marzo.* — **E. Callegari** : La devoluzione di Ferrara alla s. seue (1598). Da documenti inediti degli archivi di stato di Modena e Venezia. — **G. Demaria** : La soppressione della nunciatura pontificia in Piemonte nel 1753.

Aloja (D'). — Chi fre Luigi settembrini : pensieri e gindizi, 1894, in-16, x-135 p. *Napoli, Bideri.*

André (G.). — Nizza, 1792-1814. 1894. In-8, xi-595 p. *Nizz, Malvano-Mignon.*

Bandini Piccolomini (F.). — Notizie di documenti senesi relativi alla monarchia Francese nei tempi del cardinale di Richelieu. In-8, 19 p. *Siena, Nava.*

Barbaro (Fr.). — Lettera dedicatoria accompagnante i decreti promulgati nel sinodo diocesano tenuto a Gorizia per la nazione Germanica e per la Slavonia l'anno del signore 1602 il giorno 25 giugno. Testo latino e traduzione italiana. 1894. In-8, 11 p. *Udine, tip. Cooperativa.* Ed. G. **Silvestro** per il solenne spirituale possesso di Pietro Mattiussi

nella parrocchia di S. Bartolomeo di Grizzo in diocesi di Concordia.

Beltrame (G.). In Palestina : l'ultimo mio viaggio, con Alcuni ricordi della terra santa premessi dal prof. Aug. **Conti**. In-16, XXVI-378 p., *Firenze, Barbèra.*

Berti (D.). — Sulla corrispondenza del conte Camillo di Cavour colla contessa di Circourt. In-8, 69 p. *Roma, Voghera.*

Biadego (G.). — Cronaca Veronese degli anni 1509 e 1510. In-8, 20 p. *Verona-Franchini.* Per nozze Morpurgo-Franchetti.

Bianchini (G.). — Un magistrato cardinale del secolo XVI. In-16, 51 p. *Venezia, tip. dell'Orfanotrofio.*

Bonfadini (R.). — La generazione che ha fatto l'Italia : conferenza. 1894. In-8, 30 p. *Bergamo, Bolis.*

Browning (O.). — The ages of the condottieri. A short history of Italy from 1409 to 1530. 1894. *London, Methnenand Co.*

Campagne (Le)ι — Del principe Eugenio di Savoia : opera pubblicata dalla divisione storica dell' e R. archivio di guerra in base a documenti ufficiali ed altre fonti autentiche, fatta tradurre e stampare da S. M. Umberto I re d'Italia. S. 1ª, VII (Guerra per la successione di Spagna, campagna del 1705), 1894. In-8. XXII-475 p. *Torino, Roux.*

Canigiani (V.).— In Germania e in Austria appunti di viaggio. 1894. In-16, 37 p. *Firenze, stabilim, tipogr. Fiorentino.*

Cantù (C.). — Storia degli Italiani. Quarta edizione riveduta dall' autore. 1894-95. Disp. 36-41. In-8, 241-697 ; 1-80 p. *Torino, Unione tipogr.-editr.*

Capasso (B.). — Inventario cronologico sistematico dei registri Angioini conservati nell'archivio di stato di Napoli. 1894. In-8, lxxx) 542 p. *Nappoli, Rinaldi e settilio.*

Carutti (D.). — La crociata valdese del 1488 e la maschera di ferro, con alcune appendici alla storia di Pinerolo. 1894. In-8. *Pinerolo, Chiantore Mascarelli.*

Castelli (L.). — Fasti di carnefici d'Italia, con lettere, note, pensieri e scritti di Garibaldi, Mazzini, Cattaneo, Campanella, ecc. 1894. In-8. *Milano, Castelli.*

Cattaneo (C.). — Scritti politici ed epistolario pubblicati du **G. Rosa** e J. **White Mario**. Vol. II (1849-1863). 1894. In-8. *Firenze, Barbera.*

Cergneu (G. B. Di). — Cronaca delle guerre dei Fruilani coi Germani dal 1507 al 1524, per cura di **V. Joppi** e **V. Marchesi**. In-8, 81. *Udine, Doretti.*

Cimati (C.). — Una supplica della comunità di Tresana a Filippo IV di Spagna. 1894. In-8, 94. *Pontremoli, Rossetti.* Per nozze Gerali-Ferreti.

Colosimo (G.). — In memoria di Giovnni Niacotera : commemorazione. 1894. In-8, 32 p. *Napoli, Pierro.*

Consulte (Le) della repubblica Fiorentina per la prima volta pubblicate da **A. Gherardi**. Fasc. XXVII. In-4, 513-552 p. *Firenze, Sansoni.*

Combes de Lestrade. — La Sicile sous la monarchie de Savoie. 1894. *Paris, Guillaumin.*

Croce (B.). — La corte delle tristi regine a Napoli. 1894. *Napoli Giannini.*

Del Vecchio (A.). e **Casanova** (E.). — Le rappresaglie nei comuni medievali e specialmente in Firenze. Saggio storico. 1894. In-8, XLIV-417 p. *Bologna, Zanichelli.*

Diena (E.). — I francobolli del ducato di Modena e delle provincie Modenesi e le marche del ducato stesso per i giornali esteri 1894. In-8, XIII-227 p. avec 7 pl. *Modena, società tipogr.*

Ermini (F.). — Gli ordinamenti, politici e amministrativi nelle Constitutiones Aegidianae. 1894. In-8, 148 p. *Torino, Bocca.*

Fabrizi (A.). — I congressi diplomatici dal 1648 al 1878. Biblioteca del cittadino italiano, vol. 28. 1894. In-16. 74 p. *Torino, Roux.*

Faconti (A.). — Le cinque giornate : morti, feriti, benemeriti. In-16, 512 p. *Milano, Galli.*

Fava (R.). — Ricordi Rumeni : note di un viaggio in Transilvania e Romania. 1894. In-16, 311, p. *Parma, tip. Ferrari e Pellegrini.*

Filippi (G.). — Dedizione di Savona a Filippo Maria Visconti (1422). Nota. In-8, 14 p. *Torino, Clausen.* [Extr. des Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, XXX].

Filomusi Guelfi (F.). — Silvio Spavenla : discorso. 1894. In-4, 50 p. *Lanciano Carabba.*

Freeman (E. A.). — The history of Sicily from the earliest times. 1894. *London, Clarendon Press.*

Gabotto (F.). — L'adesione di Testona alla lega Lombarda (1228). 1894. In-8, 60 p. *Venezia, Fontana.* [Extr. du Ateneo Veneto].

Galli (A.).— I nostri sovrani : cenni biografici da Umberto Biancamano a Umberto I re d'Italia. In-16. VIII-118 p. *Milano Pozzelli e Cavalli.*

Gelcich (G.). — Piero Soderini profugo a Ragusa : memorie e documenti 1894. In-8, 32 p. *Ragusa, Pratner.*

Gioda (C.)— La vita e le opere di Giov. Botero con la quinta parte delle Rela-

zioni universali e altri documenti inediti. Voll. II. III. 1894. In-16, VIII-397-799 ; VIII 331 p. *Milano Hœpli.*

Giorcelli (G.). — Documenti storici del Monferrato. IV.-V. Passaggio er l'alto Monferrato e per Acqui dell'imperatrice Margherita d'Austria nell'anno 1666 (3-4 settembre) e di Filippo V re di Spagna nell'anno 1702 (14-15 guigno), con annotazioni. 1894. In-4, 27 p. *Alessandria, Jacquemod.* [Extr. de la Rivista di storia, arte, archeologia della provincia d'Alessandria, III].

Goncourt (E. et J.). — L'Italie d'hier. Notes de voyages (1855-1856). 1894. *Paris, Charpentier et Fasquelle.*

Gonzaga (R.). **Del Vasto** e **Monpensier** (G. E. De). — Lettere relative al tentativo fatto da Rodolfo Gonzaga di prender Parma nel 1542. 1894. In-4, 15 p. *Modena Toschi.* Ed. **Davolio Marani** per nozze Mozla-Lanza.

Gotti (A.). — Vita del barone Bettino Ricasoli. 1894. In-8, xv-549 p. *Firenze, Le Monnier.*

Gotti (G.). — La vita politica del conte Giulio Testi. 1894. *Rocca S. Casciano Capelli.*

Grabinski (J.). — Le mouvement révolutionnaire en Italie. 1894. *Paris, Soye.*

Gregorovius (F.). — Promenades en Italie (le ghetto, Subiaco, Ravenne, les Monts Volsques, la campagne Romaine). 1894. *Paris, Hachelle.*

Guasti (C.). — Opere. Vol. I (Scritti storici). 1894. In-8, VI-604 p. *Prato Belli* [intéressant pour nous particulièrement les études suivantes : Delle relazioni diplomatiche tra la Toscana e la Francia ; Lorenzo Magalotti diplomatico].

Guerra d'Africa, l'Abissinia : geografia, storia, usi e costumi secondo le indagini ed i lavori di Massaia, Rohlfs, Behm, Wagner, le relazioni dei missionari e le note diplomatiche pubblicate a tutt'oggi. Biblioteca utile, n. 2. In-24, 160 p. *Pistoca, Beggi.*

Hagmann (X.). — Die Normannen in Unteritalien und Sicilien. In-4, 68 p. *St-Gallen.*

Hauteroche. — La vie militaire en Italie sous le premier Empire. 1894. *Saint-Etienne, Théolier.*

Hauthecœur (H.). — La République de San Marino. 1894. In-8, 256 p. *Paris.*

Hodgkin (T.). — Italy and her invaders. 1894. *London, Clarendon Press.*

Joppi (V.). — Patti del comune di Venzone con Benedetto ebreo di Ratisbona per mantenere in quella terra un banco di prestiti con pegni, 28 g. 1444. In-4, 26 p. *Undine, tipogr. del Patronato*, Per nozze Mezzagora-Magnani.

Kingsley (C.). — Römer und Germanen. 1894. *Gottingen, Bandenhœck e Ruprecht.*

La Bévière (G.). — Un voyage en Italie. Journal au jour le jour, 1894. *Angers, Lachèse.*

Lanzi (Pr.). — Un episodio della guerra del 1793 ossia l'invasione di Sesto cremonese. 1894. In-16, 59 p. *Cremona, Montaldi.*

Lefèvre-Deumier (J.). — Célébrités Italiennes. 1894. *Paris, Firmin-Didot.*

Lesca (G.). — Commentaria rerum memorabilium, quae temporibus suis contigerunt d'Enea Silvio Piccolomini (Pio II). 1894. In-8, 446 p. *Pisa, Nistri.*

Lucchesi (L.). — Il pellegrinaggio nazionale alla tomba di Vittorio Emanuele nel 1884 : ricordo storico del XXV anniversario della libertà di Roma. In-4, 31 p. *Firenze, Baroni.*

Lumbroso (A.). — Gli scritti Antinapoleonici di Vittorio Barzoni. In-8, 24 p. *Modena, Namias.*

Lumbroso (A.). — Saggio di una bibliografia ragionata per servire alla storia dell'epoca Napoleonica. Vol. I. (A. Azuni) ; II. B.-Barlow) ; III (Barluzzi-Bazzoni). 1894-95. *Modena, Namias, Paris, Dubois.*

Luzzatto (F.). — L'idea di Giuseppe Mazzini : commemorazione. 1894. — *Udine, Butti e Bischoff.*

Mandosio (C.) — Parole in memoria del compianto principe Amedeo di Savoia, duca d'Aosta. In-8, 16 pr. *Vercelli, Chiais.*

Manzano (F. di). — Cenni storici sui confini del Friuli e la sua nazionalità. 1894. *Udine, Del Bianco.*

Marchesi (V.). — La republica di Venezia appunti critici. 1894. *Udine, tip. cooperativa.*

Mariani (R.). — Nove gennaio 1895, diciasettesimo anniversario della morte di Vittorio Emanuele : commemorazione. In-8, 30 p. *Lanciano, Carabba.*

Martinengo Cesaresco (E.). — The liberation of Italy. 1894. *London, Seeley and Co.*

Memor. — La fine d'un regno, dal 1855 al 6 settembre 1860, con prefazione di Raffaele **De Cesare**. In-8, xx-486 p. *Città di Castello, Lapi.*

Memoria (Alla) di Federico Seismit-Doda nel primo anniversario della morte, 8 maggio. 1894. In-8, 190 p. *Roma, Forzani.*

Mignaty (M. A.). — Caterina da Siena e la parte ch'ebbe negli avvenimenti d'Italia del secolo XIV. 1894. *Firenze, Civelli.*

Miletti (C.). — I. Lusignano e l'ordine di S. Caterina del monte Sinai 1894. *Ariano, Appulo-Irpino.*

Mitrovic (B.). — Cipro nella storia medioevle del commercio Levantino. 1894. *Trieste Schimpff.*
Mocenigo (Alvise IV). — Provveditore all'arsenale relazione al Senato sulle condizioni della flotta Veneta nell'anno 1763. 1894. In-8, 23 p. *Venezia, tip. della Gazzetta.* Edd. Pompeo **Molmenti** e Piero **Foscari** per nozze Morosini-De Blaas.
Mocenigo (Alvise). — Relazione ufficiale della battaglia navale di Paros, 1651. In-8, 58 p. *Venezia, tip. Emiliana.* Per nozze de Wallis-Mocenigo.
Morandi (Em.). — Amedeo di Savoia : commemorazione. In-8, 31 p. *Bologna, Zanichelli.*
Moretti (A.). — Instruzzione allo sp. Francesco Balbani eletto ambascia. tore per le nozze della eccellentissima principessa Gonzaga de Farnesi (1581). In-16, 14 p. *Lucca, Marchi,* Per nozze Mozpurgo Franchetti.
Moriani (L.). — L'Italia e i Savoia : discorso. In-8, 15 p. *Siena, Nava.*
Musoni (F.). — Le ultime incursioni dei Turchi in Friuli. 1894. *Udine Doretti.*
Nani Mocenigo (F.).— Agostino Nani : ricordi storici. 1894. *Venezia, tip. dell'Ancora.*
Nigra (C.). — Le comte de Cavour et la comtesse de Circourt. Lettres inédites. 1894. In-8, 123 p *Turin, Roux.*
Nocentini (L.). — Nell'Asia orientale : impressioni e note di viaggio. 1894. In-16, 32 p. *Firenze, Le Mounier.*
Nota (A.). — Vittorio Emanuele II e il risorgimento Italiano, 14 marzo 1820-9 gennaio 1878 : conferenza. 1894. In-16, 64 p. *Sanremo, Biancheri.*
Notizie del viaggio d'un etiopico dall'Etiopia all'Italia In vero Tigrai parlato in Acsum, capitale dell'Etiopia, e in Adua città del Tigrai. In-8, 16 p. *Roma, tip. della caso editr. Italiana.*
Nozze principesche del' Quattrocento. Corredi, inventari e descrizioni. 1894. In-8, 99 p. *Milano, Rivara.* Ed. E. **Motta** per nozze Trivulzio-Cavazzi della Somaglia.
Oncken (G.). — L'época della rivoluzione, dell'impero e delle guerre d'indipendenza, 1789-1815. Disp. xxxi. 1894. *Milano, Vallardi.*
Papandrea (T.). — La leggenda di Cioachino Murat in Monteleone: ricordi Muratiani. In-8, 23 p. *Acireale, tip. Micale.*
Perrero (D.). — La diplomazia Piemontese nel primo sembramento della Polonia studio storico su documenti inediti. 1894. In-8, 65 p. *Torino, tip. degli Artigianelli.*
Pescatore (G.). — La leggenda e la storia dell'anno terribile : l'incidente Hohenzollern e la diplomazia Francese nel luglio 1870. 1894. In-8, 183 p. *Torino, Roux.*
Pio (O.).— Vita di Vittorio Emanuele II, il re galantuomo. In-8. 192 p. *Milano, Bietti.*
Piva (E.). — La guerra di Ferrara del 1482. Periodo II. 1894. *Padova, Draghi.*
Porzio (S. C.). — La congiura de'baroni del regno di Napoli contro il re Ferdinando I, diligentemente riveduta sull'edizione principe Aldina, con note storiche, epesegetiche grammaticali, per cura di M. **Nolfi**. 1894. In-16, 147 p. *Torino, Pietrini.*
Pulitzer (A.). — Le roman du prince Eugène. 1894. *Paris, Firmin-Didot.*
Raccolta di documenti e studi pubblicati dalla R. Commissione Colombiana pel quarto centenario dalla scoperta dell'America. In-f°. *Roma, auspice il Ministero della pubblica istruzione.* 1894. Parte I, vol. II. scritti di Cristoforo Colombo pubblicati ed illustrati da Cesare **De Lollis**. — Vol. III (supplemento) : Autografi di Cristoforo Colombo con prefazione e trascrizione diplomatica di Cesare **De Lollis**. — Parte II, vol. II : Il codice dei privi legi di Cristoforo Colombo, edito secondo i manoscritti di Genova, di Parigi e di Providence da L. T. **Belgrano** e M. **Staglieno**. — Vol. III : Quistioni Colombiane per C. **Desimoni** : C. Colombo e i corsari Colombo per **Salvagnini** : I ritratti di C. Colombo per A. **Neri** : Le medaglie di C. Colombo per M. **Rossi**. — Parte V, vol. I : La vita e i tempi di Paolo Dal Pozzo Toscanelli Ricerche e studi di Gustavo **Uzielli**, con un capitolo (VI) sui lavori astronomici del Toscanelli di Giovanni **Celoria**. — Vol. II : Pietro Martire d'Anghiera e le sue Relazioni sulle scoperte Oceaniche per G. **Pennesi** : Amerigo Vespucci. Giovanni Verrazzano, Juan Bautista Genovese, notizie sommarie per Luigi **Hugues** ; Giovanni Caboto, note critiche per Vincenzo **Bellemo** : Leone Pancaldo, sussidi documentari per Prospero Peragallo. — Vol. III : Il primo viaggio intorno al globo di Antonio Pigafetta e le sue Regole sull'arte del navigare per Andrea **Da Mosto** : Girolamo Benzoni e la sua, Historia del mondo nuovo' per Marco **Allegri**.
Ricasoli (Bettino). — Lettere e documenti pubblicati per cura di M. **Tabarrini** e A. **Gotti** Vol. X (dal 6 maggio 1867 al 15 novembre 1880). 1894. In-8, xxxx-516 p. *Firenze, Le Mounier.*
Robecchi (G.). — Inaugurazione del monumento delle cinque giornate in Milano, 15 marzo 1895 : discorso. In-8, 10 p. *Milano, Golio.*

Rosaroll-Scorza (C.). — Assedio di Malghera ; 1849 : lettere al dottor Salvolini Pellegrino. 1894. In-8, 27 p. *Padova, tip. Cooperativa*. Ed. G. **B. Storni**, per nozze. Arrigoni degli Oddi-Camerini.

Roviglio (A.). — Questioni Longobardiche. 1894. *Verona, Drucker*.

[**Saggi storici**]. In-8, 57 p. *Pisa, Nistri*. Per nozze Crivellucci-von Brunst [remarquable l'article de A. **Bruzzese** : Re Roberto nell'impresa dei Pisani su Lucca].

Sanctis (Fr. de). — La giovinezza : frammento autobiografico, pubblicato da P. **Villari**, con la commemorazione fatta dallo stesso per invito dell'associazione della stampa, il 27 gennaio 1884. 1894. In-16, XVIII-386 p. *Napoli, Morano*.

Sanesi (G.). — I principi Giapponesia Siena nel 1585. 1894. In-8, 7 p. *Siena Lazzeri*.

Santalena (A.). — Un ambasciata trevigiana a Venezia al tempo della lega di Cambray. 1894. In-8, 16 p. *Treviso, tip. sociale*. Per nozze Marcello-Grimani.

Sanuto (M.). — I diarî. Voll. XXXXI-XXXXIII, fasc. 180-185. 1894-95. In-4°, 769-896 ; 177-932 ; 17-224 coll. *Venezia, Visentini*.

Sauerbreh (M.).—Die Italienische Politik König Sigismunds bis zum Beginn des Konstanzer Concils. 1410-1415. 1894. In-8, 63 p. *Halle*.

Scécsi (M.). — Der Oesterreichisch-Italienische Krieg 1866. 1894. In-8, 28 p. *Budapest, Akademie*.

Schulz (H.). — Der sacco di Roma, Karls V Truppen in Rom, 1527-28. 1894. In-8, 32 p. *Halle*.

Schweinfurth (G.). — Il mio recente viaggo col dottor Max Schöller nell'Eritrea Italiana. 1894. In-8, 35 p. con 4 tavv. *Milano, Bellini* [extrait du Bollettino della società d'esplorazione commerciale in Africa, ottobre-novembre 1894].

Sforza (G.). — Dodici aneddoti storici spigolature. In-8, 88 p. *Modena, Namias*. Per nozze Sartori-Magni Griffi. [Il remarque : L'imperatore Giuseppe II a Roma nel 1769 ; L'ultima degli Stuart; Un viaggio a Torino nel 1781 ; Pio Paolo Marat e l'accademia dei georgofili di Firenze ; Il viaggio di Pio VI a Vienna nel 1782 ; La vedova d'un pretendente e Napoleone I].

*** Tre episodi del risorgimento Italiano : ricordi. In-8, 61 p. *Firenze, Carnesecchi*. Per nozze Morpurgo-Franchetti. [Les trois épisodes ont pour titre : Giovanni Prati in Toscana nel 1848 ; Un aneddoto del quinto congresso degli scienziati italiani ; La stampa clandestina in Toscana dal 1846 al 1847].

Simonetti (G.). — I duchi di Lucca durante la dominazione Longobarda. 1894. *Rocca S. Casciano. Cappelli*.

Steinhuber (C. A.). — Geschichte des Collegium Germanicum Hungaricum in Rom. 1894. *Freiburg, Herder*.

Still (G.). — Die Grenzbezeichnung der Römer. Ein Beitrag zur Limes-Frage. 1894. In-8, 24 p. *Würzburg, Stahel*.

Tamassia (N.). — L'agonia di Roma : discorso. 1894. In-8, 53 p. *Padova, Draghi*.

Travali (G.). — Documenti su lo sbarco la cattura e la morte di re Gioachino Murat al Pizzo. In-8, 29 p. *Palermo, Reber*.

Ungefroren (R.). — Der erste Römerzug Karles IV bis zur Unterwerfung der Toskanichen kommunen. 1894. In-8, 50 p. *Halle*.

Valla (F.). — Saggio intorno alla guerra del sale : contributo alla storia di Mondovi 1894. In-8, 139 p. *Mondovi, Blengini*.

Vannutelli (V.). — L'arcipelago : IX sguardo all'Oriente. In-16, 165 p. *Roma, tip. della vera Roma*.

Villari (P.) — Niccolò Machiavelli e i suoi tempi. 2ª ediz. Vol. I 1894. *Milano, Hœpli*.

Vita (La). — Nel Seicento. (Storia). In-16, 163 p. *Milano, Treves* [à remarquer] Dalla pace di Castel Cambrese a quella dei Pirenei, di G. **Falorsi** : La reazione cattolicà, di **E. Masi** ; Roma e i papi nel seicento, di D. **Gnoli** ; La decadenza, di **Molmenti**].

Wenck (K.). — Eine Mailändisch-Thüringische Heirathsgeschichte aus der Zeit König Wenzels. In-16, 42 p. *Dresden, Baensch*.

Zerbi (L.). — I Visconti di Milano e la signoria di Lucca, notizie e documenti. 1894. In-8, 104 p. *Como, Suzzani*.

JAPON

Bocher (A.). — Les premiers rapports de la France avec le Japon. Aventures d'un missionnaire français aux îles Liou Tchéou (1844-6). In 8, 24 p. *Paris, Richard*.

La Farge (J.). — Souvenirs et notes d'un voyage dans les mers du Sud et au Japon (1886, 1890-95) 33 p. *Evreux, Hérissey*.

Villenoisy (F. de). — La guerre sino-japonaise et ses conséquences pour l'Europe. In-8, 48 p. *Paris, Lavauzelle*.

MADAGASCAR

Aubanel (N.). — La France civilisatrice

Madagascar. Gr. in-8, 278 p. *Paris, Decombejean.*
Brunet (**L.**). — La France à Madagascar (1815-1895). In-16, xxix-368 p. *Paris, Hachette.*
Gournay (**J.**). — Une famille française à Madagascar. In-8, 151 p. *Paris, Taffin-Lefort.*
Leseur (**P.**). — Madagascar. In-18, 54 p. *Paris, Oudin.*
Paisant (**M.**). — Madagascar. In-8, 143 p. *Paris, Larose.*
Routier (**G.**). — Les droits de la France sur Madagascar. In-18, 279 p. *Paris, Le Soudier.*

PARAGUAY

Droulers (**C.**). — Socialisme et colonisation. Une colonie socialiste au Paraguay, la « Nouvelle Australie ». In-8. 39 p. *Paris, Tremaux.*

POLOGNE

Limanowski (**B.**). — Historya powstania narodu polskiego 1863 i 1863 r. In-8, 184, 266 p. *Lemberg, Gubrynowicz.*
Orion. — Historya Pou laka niewoli 1764 do 1894 rozlozona na dui i miesiace. in-16, viii-276 p. *Cracovie, Zwolinski.*
Peplowski (**St**). — Z przeszlosci Galicyi (1772-1862) Tome I, in-8, viii-317 p. *Lemberg, Zabukowski.*
Schmitt (**H.**). — Dzieje porozbiorowe Polski (1795 1832). In-8, viii-572 p. *Lemberg, Gubrynowicz.*
Wyslonchowa (**M.**). — O Kosciuzkowshiem powstaniu z. r. 1794 (Révolte de Kosciuzko en 1794). In-16, 159 p. *Lemberg, Altenberg.*

PORTUGAL

Le Grand (**M.**). — Le Portugal. Notice historique, statistique et commerciale au point de vue du développement de ses relations avec la France. In-8, 64 p. *Fécamp, Durand.*

ROUMANIE

Alexandresco (**N. G.**). — La correspondance du chevalier Frédéric de Gentz avec le prince de Valachie, Jean Caradja, et la question d'Orient. In-8, 48 p. *Paris, Pedone.*

RUSSIE

Biot et Massard. — La France et la Russie contre la triple alliance (livr. 91 à 98). In-8, pp. 721-776, *Paris, Fayard.*
Cyon (**E. de**). — Histoire de l'entente franco-russe. Documents et souvenirs (1886-94). In-8. xv-500 p. *Paris, A. Charles.*
*** Les finances russes et l'épargne française. Réponse à M. de Witte. In-8, iv-70 p. *Paris, Le Soudier.*
Dubois (**J.**). — Les institutions judiciaires de la Russie. In-8, 23 p. *Paris, Larose.*
Grandin (**Com^te^**). — Autour du drapeau russe. Alexandre III, empereur de Russie. In-8, 376 p. *Paris, Tolra.*
Notovitch (**N.**). — L'empereur Nicolas II et la politique russe. In-8, 204 p. *Paris, Ollendorff.*

SAINT-SIÈGE

(Par M. le Prof C. Merkel).

Archivio storico per le provincie napoletane. — *XX. 1. 1895.* **F. Cerasoli** : Urbano V e Giovanna I di Napoli Documenti inediti dell'archivio segreto Vaticano. 1362-1370.
Nuova Antologia. — *LVI, 5. 1895, marzos.* — **Ces Tondini de Quarenghi**: La Russia e l'unione delle Chièse. — *7, April 1.* — Idem. — *8, april, 15.* — Idem.
Rivista storica Italiana. — *XII, 1. 1195.* — **E. Callegari** : La dévoluzione di Ferrara alla S. Sede (1598). — **G. Demaria** : La soppressione della Nunciatura pontificia in Piemonte.
Auvray (**L.**). — Les registres de Grégoire IX. 3e fasc. 1894, *Paris, Thorin.* —
Benavides et **Checa**. — De S. Damaso I papa, confessore hispano, 1894. *Romæ, typ. S. Joseph.*
Boylesne (**M.**). — Les papes, 1893. *Tours impr. Mame.*
Celestino V ed il VI centenario della sua incoronazione. Pubblicazione straordinaria della società di storia patria Anton Lodovico Antinori negli Abruzzi, 1894, *Aquila, Mele.*
Feis (**L. De**). — Storia di Liberio papa e dello scisma dei semiariani, 1894. In-4, 211 p. *Roma, tip. Poliglotta.* [extr. des Studi e documenti di storia del diritto, XIV].
Ferrai (**L. A.**). — Il processo storico della Chiesia Romana nel Medio evo, 1894. *Roma, Forzani.*
Goyau (**G.**), **Fabre** (**P.**), **Parété** (**A.**). — Le Vatican, les papes, la civilisation et le gouvernement actuel de l'Eglise, 1894 *Paris, Firmin-Didot.*
Jordan (**E.**). — Les registres de Clément IV (1265-1268). 2e fasc. 1894. *Paris, Thorin.*
Lanfrey (**P.**). — Storia politica dei papi, tradotta du **Z. Montesperelli** : Disp. 1-8, 1094. *Perugia, tip. Umbra.*
Kirsch (**J. P.**). — Die papstlichen Kollec-

torien in Deutschland während des XIV Jahrhunderts, 1894. In-8, LXXVIIII-562 p. *Paderborn, Schöning.*

Marini (C.). — Vita del sommo pontefice Leone XIII compilata, con superiore permesso sopra autentiche memorie di famiglia, edita a cura e opera di C. **Marini**, vol. I. In-8 fig., 304-41 p. *Roma, tip. Tiberina.*

Martens. — Gregor VII, sein Leben und Werken, 1894. *Leipzig. Dunckeru. Humbold.*

Mirbot (C.). — Die Publizistik in Zeitalter Gregors VII, 1894, *Leipzig, Hinrich.*

⁂ Nuntiaturberichte aus Deutschland, III Abt. : 1572-1585. B. d. II. 1894. In-8. XCIII-679 p. *Berlin, Bath.*

Otto (H). —Die Beziehungen Rudolfs von Habsburg zu Papst Gregor X. 1894. *Innsbrak,* Wagner.

Pastor (L.).— Geschichte der Päpste seit dem Ausgange des Mittelalters, 1894. *Freiburg, Herder.*

Piper (A.). — Zur Entstehungsgeschichte der Ständigen Nuntiaturen, 1894. In-8, VIII-222 s. *Freiburg, Herder.*

Salir (G.). — Clemente VII e le sante braccia, 1894. *Camerino, Marchi.*

Schnürer (G.). — Die Entstehung des Kirchenastates, 1894. *Köln, Bachen.*

Schulz. — Peter von Morone (Papst Celestin V), 1894. *Berlin Weber.*

Tangl (M.).— Die päpstlichen Kanzleiordnungen von 1200-1500, 1894. *Innsbruck, Wagner.*

Taylor (F.). — The Age of Leo the tenth in Italy. 1894. *Oxford, Blackwell.*

Tripepi (L.). — Ragioni e fatti ad apologia alcuni papi studi. 1894. *Roma, tip. degli Artigianelli.*

Walter (F.). — Die Politik der Kurie unter Gregor X. 1834. In-8, 113 s. *Berlin.*

SALVADOR

Ezeta (C.). — Pour l'histoire du Centre-Amérique. Au peuple du Salvador. In-8, 28 p. *Paris, Waltier.*

SUISSE

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE. — *Mai, Juin.* — **P. Martel** : La question du Maroc.

REVUE DE LA SUISSE CATHOLIQUE. — *Avril.* — Les esclaves chrétiens à Tunis. — *Mai.* — **Abbé Taponnier** : Voltaire et Frédéric le Grand.

Guyer-Freuler (E.). — Beiträge zu einer Statistik des Fremdenverkehrs in der Schweiz. In-8, 62 p., *Zürich,* Orell-Füssli.

Schweizer (P.). — Geschichte der schweizerischen Neutralität 3 ter Theil. In-8, XXXVI p. et p. 529-1032. *Frauenfeld,* Huber.

TUNISIE

Berge (S.). — De la juridiction française en Tunisie. Etude de législation et de jurisprudence. In-8, 108 p. *Paris, Pichon.*

Bonnard (P.). — Dénonciation avant le 8 sept. 1895 du traité italo-tunisien de 1868, pour qu'il ne soit pas renouvelé jusqu'au 8 sept. 1924. In-8, 7 p. *Paris. Mouillot.*

Clarin de la Rive (A.). — Histoire générale de la Tunisie depuis l'an 1590 avant J.-C. jusqu'en 1883. In-12, LX-412 p. *Paris, Challamel.*

Rainaud (A.). — Etudes africaines et coloniales. La Pentapole cyrénéenne et la colonisation. In-8, 36 p. *Paris, André.*

TURQUIE

Antonopoulos (S.).— Ueber die Exterritorialität der Ausländer in der Türkei. In-8, V-96 p., *Berlin, Bahr.*

Emin-Effendi (M.). — Die armenischen Greuel und die englische Humanität. Offenes Schreiben am Herrn Gladstone. In-8, 16 p. *Würzbourg, Stahel.*

Frément (P.). — Abd-ul-Hamid et son règne. In-8. 102 p. *Paris, Beillet.*

Vereschagin (V.). — The war correspondent. A Story of the russo-turkish war. In-8, 389 p. *London, Osgood.*

Le Gérant : E. JAMIN.

TABLE DES MATIÈRES

POUR L'ANNÉE 1895

COMPTES-RENDUS

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

